#Verdon2038
UN NOUVEAU PROJET POUR LE TERRITOIRE

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Avril 2020

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Parc naturel régional du Verdon
Une autre vie s'invente ici

SOMMAIRE

1. LE CADRE DE L'EVALUATION 3

1.1 Le contexte de l'évaluation 3

1.2 La méthodologie 3

1.3 Les référentiels d'évaluation 4

1.4 Les limites de l'évaluation 6

2. PARTIE 1 : LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 7

2.1 Stratégie et gouvernance du syndicat mixte 7

2.2 Analyse des moyens 19

2.3 Les principes d'intervention et le rôle du Parc : « l'homme au cœur du projet » 25

3. PARTIE 2 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS 32

3.1 Objectif 1 – Améliorer la connaissance des patrimoines 33

3.2 Objectif 2 – Préserver la diversité biologique et la géodiversité 43

3.3 Objectif 3 – Informer et valoriser les connaissances auprès des différents publics 52

3.4 Objectif 4 – Susciter l'intérêt et la prise de conscience pour favoriser l'implication 58

3.5 Objectif 5 – Préserver et valoriser des activités agricoles, forestières et artisanales diversifiées 64

3.6 Objectif 6 – Concilier le tourisme avec les enjeux du territoire et développer une offre durable 73

3.7 Objectif 7 – Accompagner la transition énergétique, la gestion de la ressource en eau et la gestion des déchets 83

3.8 Objectif 8 – Promouvoir une qualité d'aménagement intégrant amélioration du cadre de vie, gestion des risques et respect des ressources 91

3.9 Bilan de l'atteinte des mesures et des orientations de la Charte 103

4. PARTIE 3 : RESPECT DES ENGAGEMENTS PAR LES SIGNATAIRES 107

4.1 Vue d'ensemble des engagements 107

4.2 Méthodologie et limites 107

4.3 Évaluation de l'engagement des communes 107

4.4 Évaluation de l'engagement de la Région 110

4.5 Évaluation de l'engagement des départements 111

4.6 Évaluation de l'engagement de l'État 111

5. CONCLUSION : LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION 112

5.1 Les réussites 112

5.2 Les manques ou les échecs 112

5.3 Retour d'expérience sur le fonctionnement : acquis et pistes d'améliorations 113

6. TABLE DES SIGLES 114

7. ANNEXES I

ANNEXE 1. Référentiel d'évaluation II

ANNEXE 2. Correspondances Charte-Critères VI

ANNEXE 3. Inventaires et suivis de la biodiversité VIII

ANNEXE 4. Sites d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc X

ANNEXE 5. Zones d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc XIV

ANNEXE 6. Synthèse des actions concernant les PNA XIX

ANNEXE 7. Synthèse des actions menées sur les zones humides prioritaires XXI

ANNEXE 8. Evaluation des engagements de la Région XXIII

1. LE CADRE DE L'EVALUATION

1.1 Le contexte de l'évaluation

1.1.1 Le Parc du Verdon

Le Parc du Verdon, quatrième Parc naturel régional créé en Région Sud, compte aujourd'hui 46 communes réparties sur les deux départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var. Il a été créé en 1997[1], sur la base d'une première Charte (1997-2004) qui traitait trois enjeux majeurs du territoire : l'eau, le paysage et le patrimoine naturel, ainsi que les activités agricoles, forestières et touristiques. Cette première Charte n'avait pas été écrite en vue d'une évaluation en continu. Suivant l'obligation légale, elle a tout de même fait l'objet d'un bilan évaluatif. Après une période de révision[2], une nouvelle Charte a été approuvée en 2008 entraînant le reclassement du Parc pour une durée de 12 puis 15 ans.

Situation du parc naturel régional du Verdon

1.1.2 L'évaluation intermédiaire

En 2014, le Parc a fait le choix de réaliser en interne une évaluation à mi-parcours de sa Charte. Cette démarche volontaire avait pour objectif de juger l'avancement de la Charte et, au besoin, de réorienter l'action du Parc. Elle visait aussi à préparer la révision finale de la Charte en réalisant un bilan des six premières années de sa mise en œuvre, en définissant une méthode d'évaluation partagée entre élus et techniciens et en mettant en place un dispositif de suivi.

1.1.3 Le processus de révision

Cette Charte arrivant à son terme, le conseil régional a lancé la procédure de révision, précisée par le décret n°2017-1156 du 10 juillet 2017 et la note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement du classement des parcs naturels régionaux, et à la mise en œuvre de leur Charte. Elle implique de produire plusieurs documents :

- Un **diagnostic** de l'évolution du territoire permettant de définir les enjeux stratégiques pour la nouvelle Charte.
- Une **évaluation de la mise en œuvre de la Charte**, objet de ce rapport. Précisons que c'est bien la mise en œuvre de la Charte, projet de territoire concerté entre le Parc et ses partenaires, qui est évaluée et non pas l'action du Parc en elle-même, bien qu'elle en soit indissociable.
- Le **projet de Charte** révisée : exprimant les objectifs stratégiques déclinés en orientations/mesures, les engagements des signataires, les moyens programmés et les modalités de gouvernance.
- Une **évaluation environnementale** du projet de Charte comprenant le dispositif d'évaluation et de suivi.

La procédure de révision, débutée en 2018 aboutira à une nouvelle Charte pour la période 2023-2038. Elle s'échelonne selon le calendrier suivant :

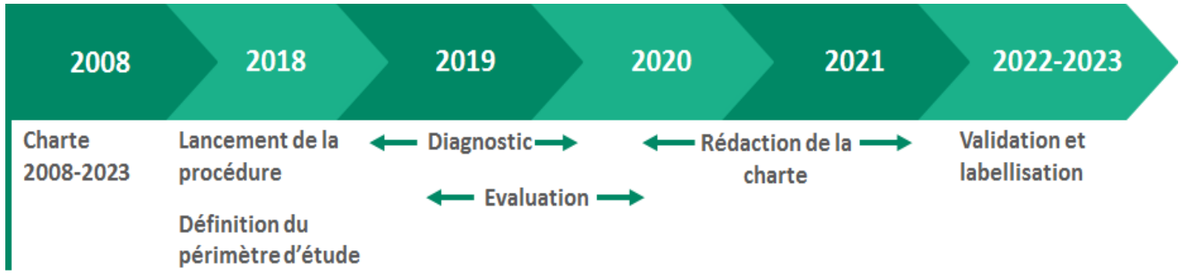

1.2 La méthodologie

1.2.1 Un rapport structuré en 3 champs d'évaluation

L'évaluation porte sur la mise en œuvre de la Charte de 2008 à 2019. Ce rapport analyse dans l'ordre :

Le fonctionnement des instances du Parc et de sa gouvernance (partie 1)

Cette évaluation repose sur la présentation des moyens humains et financiers mis en œuvre, sur l'analyse du fonctionnement des commissions, des instances délibérantes (comité syndical, bureau) et consultatives (conseil scientifique, conseil de développement, association des amis du Parc) ainsi que sur l'analyse du rôle du Parc.

L'atteinte des objectifs de la Charte (partie 2)

Cette évaluation se fait via l'analyse du niveau d'atteinte des 8 objectifs du référentiel d'évaluation. Elle se fonde sur les réalisations du Parc vis-à-vis des actions prévues. Ces objectifs sont eux-mêmes découpés en critères, plus précis et opérationnels. Cette évaluation repose sur des questions évaluatives de pertinence, de cohérence (interne et externe) et d'efficacité. La pertinence et la cohérence sont généralement évaluées globalement, à l'échelle de l'objectif. À l'inverse, l'efficacité est évaluée au travers des critères. Ces 8 objectifs font l'objet de 8 fiches évaluatives, formant le cœur du rapport.

Les questions évaluatives

Il s'agit d'évaluer la Charte et les actions du Parc selon les deux niveaux suivants :

- **Niveau stratégique** : pour déterminer si la Charte prend en compte les enjeux réels du territoire et si le projet proposé est cohérent et pertinent.
- **Niveau opérationnel** : pour voir si les projets menés dans le cadre des programmes d'actions pluriannuels ont permis d'atteindre les objectifs (efficacité).

L'évaluation de ces deux niveaux repose sur des questions évaluatives classiques, qui peuvent se poser à différentes échelles et pour tout type de projet :

- PERTINENCE : les objectifs de la Charte répondent-ils aux enjeux du territoire ?

On cherche à vérifier si la stratégie définie dans la Charte traite bien des besoins et des enjeux, si de nouveaux enjeux ont émergé et si le Parc s'en est saisi.

[1] Décret n° 97-187 du 3 mars 1997 portant classement du Parc naturel régional du Verdon.

[2] Bilan évaluatif de l'action du Parc naturel régional du Verdon pour la période 1997-2004, PNR du Verdon, 2005.

- COHERENCE
    - **Interne** : les moyens utilisés permettent-ils d'atteindre les objectifs ?

L'analyse des moyens humains et financiers évalue s'ils étaient proportionnés aux attentes et s'ils étaient bien répartis.

- **Externe** : les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

On analyse ici le rôle joué par les autres acteurs et politiques du territoire afin de définir si les actions sont complémentaires, contradictoires ou redondantes.

- EFFICACITE, IMPACT : les objectifs fixés sont-ils atteints ?

Au-delà des réalisations, il s'agit d'expliquer l'écart entre les résultats prévus et les résultats réalisés, de mettre en avant les avancées et les difficultés. Lorsque cela est possible, il s'agit d'analyser l'impact des résultats obtenus vis-à-vis des enjeux du territoire.

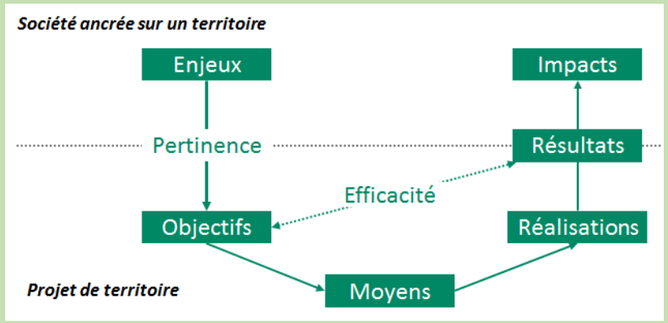

Le respect des engagements des signataires de la Charte (partie 3)

L'État, la Région et les communes du Parc ont formulé divers engagements dans la Charte. Si le Parc est un acteur important du territoire, les changements qui l'affectent dépendent aussi d'un contexte plus large et notamment des politiques menées par les autres acteurs. Conformément aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours, on évalue ici l'implication de tous les membres du Parc et le respect des engagements pris.

1.2.2 Une évaluation menée en interne et fondée sur une approche participative

Afin de favoriser l'appropriation, le Parc a fait le choix de mener une **auto-évaluation** en interne, tout en adoptant une **approche participative**. L'évaluation a donc été l'occasion de donner la parole aux partenaires afin d'avoir leurs points de vue sur le fonctionnement du Parc ou l'atteinte des objectifs de la Charte. Elle s'est fondée principalement sur des documents rédigés par ou pour le Parc et sur des analyses à dire d'expert. Parmi ces sources, on peut citer :

- Le **rapport d'évaluation à mi-parcours**. Le travail d'analyse réalisé et les recommandations qui y figurent ont servi de base à l'évaluation finale. La méthode définie a été largement reprise, ménageant quelques modifications (voir « Le référentiel d'évaluation »).
- Le **logiciel EVA**. L'obligation réglementaire d'avoir un dispositif de suivi-évaluation étant apparue en 2012 (article R.333-3 du code de l'Environnement), son utilisation n'a vraiment été effective qu'à partir de 2014. Sans grandement faciliter l'évaluation, il a tout de même permis de réaliser quelques analyses générales fondées sur le paramétrage du logiciel afin de faciliter l'extraction de données sous la forme de requêtes par mots-clés.
- Les **programmes d'actions**, les **rapports d'activités**, les **fiches** projets, actions et bilans, afin d'établir la liste des réalisations du parc.
- Les **comptes rendus** des réunions du comité syndical, du bureau, du conseil scientifique et des commissions afin de réaliser les bilans de participation.
- Les bases de données du **Système d'information territorial (SIT)**. Au-delà de l'outil technique cartographique de saisie de l'information par les agents dans le cadre des différents inventaires patrimoniaux du Parc, elles permettent de bancariser et de mobiliser les indicateurs spatialisés pour la mise en place du suivi de l'évolution du territoire.
- Une **consultation en interne** auprès de toute l'équipe du parc consacrée à l'évaluation des commissions et des instances consultatives et délibérantes sous le format « world café » avec une répartition en 3 ateliers.

La **participation** des partenaires s'est faite au travers de questionnaires, d'ateliers et de réunions :

- Les membres des différentes instances du Parc (délégués, membres du conseil scientifique, membres du conseil de développement et de l'association des amis du Parc) ont rempli des **questionnaires** portant sur le fonctionnement de l'instance en question, et plus largement sur le fonctionnement du Parc. De même, des questionnaires ont été adressés aux principaux partenaires techniques du Parc.
- Ces questionnaires ont été complétés par des **réunions de bilan-évaluation** menées auprès des mêmes personnes. Les participants étaient invités à débattre et à répondre à plusieurs questions évaluatives relatives au fonctionnement du Parc et de ses instances. Ainsi, trois réunions ont eu lieu avec :
    - Les membres du conseil scientifique (15/10/2019).
    - Les membres du conseil de développement et des amis du Parc (07/12/2019). Malgré une faible participation, la présence du « noyau dur » de ces associations à apporter des éléments intéressants.
    - Les délégués, membres du comité syndical (15/01/2020), sur le fonctionnement des instances délibérantes et des commissions, complété par des discussions sur les moyens du Parc et rôle des délégués
- Après des **ateliers de la Charte** dédiés au périmètre d'étude (octobre 2018) et au diagnostic (mai-juillet 2019), un atelier portant sur l'évaluation a été organisé le 7/11/2019 (2.3.3 Perception de la « structure Parc » par les habitants). Toutes les personnes liées au Parc étaient invitées, dont les acteurs économiques, techniques et associatifs du territoire. Il s'agissait de les faire participer au bilan des actions du Parc et à l'évaluation de l'atteinte des 8 objectifs du référentiel. Malgré une forte participation (44 personnes), le but de la journée n'a été que partiellement atteint, du fait de la technicité des sujets et de la complexité à s'approprier la démarche d'évaluation. Cela dit, cette journée aura permis de communiquer efficacement sur les actions du Parc auprès d'acteurs du territoire.
- Enfin, des **questionnaires** ont été envoyés aux communes afin de réunir des éléments sur le respect de leurs engagements.

1.3 Les référentiels d'évaluation

1.3.1 La structure de la Charte 2008–2020

Suivant l'architecture préconisée par la Fédération des Parcs naturels régionaux, la Charte est structurée en 4 axes, 16 orientations et 47 mesures.

Les 4 axes de la Charte

A. **Pour une transmission des patrimoines**
B. **Pour que l'Homme soit le cœur du projet**
C. **Pour une valorisation durable des ressources**
D. **Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre les territoires**

La Charte étant structurée de manière très sectorielle, elle ne correspond pas forcément à l'approche territoriale et transversale qu'exigent les stratégies portées par le syndicat. Cette structuration entraîne de nombreuses redondances. Une évaluation scrupuleuse de chaque orientation et mesure aurait conduit à une faible lisibilité des analyses et à de nombreux doublons. L'approche transversale a donc été préférée, apportant plus de cohérence à l'évaluation et permettant de donner une place plus juste à chaque thématique. D'autre part, certaines thématiques, comme le climat et les changements qui s'y réfèrent qui étaient absents dans la Charte, alors que des programmes d'actions ont été développés sur le sujet. Pendant l'évaluation intermédiaire, les objectifs relatifs au schéma d'aménagement et de gestion

de l'eau (SAGE) porté par le Parc ont été traités distinctement. Ils ont été fusionnés avec les objectifs de la Charte (par souci de simplification) au moment de l'évaluation finale.

Suivi-évaluation et indicateurs

À l'inverse de la Charte précédente, **les prémices d'un dispositif de suivi-évaluation ont été instaurés** : une mesure de la Charte y est justement dédiée « Mettre en œuvre un outil d'observation du territoire pour le suivi et l'évaluation de la politique du Parc » (mesure D.1.4), et des **indicateurs de réalisation et d'évaluation** ont été listés pour chaque mesure. Toutefois, on peut les considérer comme de simples propositions puisqu'aucun des indicateurs de la Charte n'est accompagné des précisions nécessaires (définition, source des données, fréquence d'actualisation, technicien responsable du remplissage de l'indicateur, etc.). Par ailleurs, la terminologie « indicateur d'évaluation » semble peu appropriée car les exemples proposés dans la Charte renvoient davantage à des indicateurs de territoire («évolution du nombre d'agriculteurs sur le territoire ») ou à des indicateurs de perception ou de résultat («évolution des paysages sur les sites à enjeux », « évolution de la perception du Parc et de son action » - il faudrait, pour certains, mener une enquête d'opinion pour les renseigner).

1.3.2 Le référentiel d'évaluation en 8 objectifs

Pourquoi le choix d'un référentiel ?

Dans le cadre d'une réflexion menée en interparcs de la région, et avec l'aide de la Délégation à l'évaluation de la Région Sud, et en prenant appui sur les évaluations à mi-parcours des Parcs de Lorraine et des Caps et Marais d'Opale, nous avons donc procédé à une « retranscription » de la Charte en **15 objectifs généraux**. Pour ce faire, les élus du bureau sont partis d'une relecture de la Charte pour se réapproprier ses enjeux et ses engagements. En s'interrogeant sur l'évolution du contexte territorial, ils ont pu pointer les nouveaux enjeux, comme celui de la transition énergétique, peu pris en compte au moment de la rédaction de la Charte. Les objectifs opérationnels proposés par le bureau ont ensuite été retravaillés par l'équipe évaluation. Transversaux, ils synthétisent l'ensemble des projets conduits par le Parc. Par exemple, l'objectif général 1 *« Améliorer la connaissance des patrimoines »* renvoie à l'acquisition de savoirs dans différentes disciplines comme l'écologie, la culture, la géologie, l'archéologie… Il reprend toutes les mesures de la Charte liées à des actions de connaissance.

La plupart des objectifs du référentiel a été élaborée selon des types d'actions plutôt que selon des thématiques. Cette retranscription permet de mener une analyse transversale des actions ainsi que d'évaluer les projets que le Parc mène actuellement mais qui ne correspondent pas directement à des engagements de la Charte. L'objectif 7 du référentiel synthétise, par exemple, les projets en matière d'énergie renouvelable et de changement climatique qui sont inscrits au programme d'actions mais qui ne figurent pas comme tels dans la Charte. Les objectifs généraux permettent donc également d'évaluer ces projets « émergents » (Plan climat énergie).

Les objectifs du référentiel

À partir des 15 objectifs définis dans le rapport intermédiaire, il a été jugé plus pertinent de réduire leur nombre à 8. Les objectifs relatifs au SAGE et à la gestion de l'eau (11, 12, 13, 14 et 15) ont été intégrés dans les 8 autres afin de garder la logique de transversalité. De même, l'ancien objectif 3 sur la gestion concertée des ressources était difficile à utiliser en pratique du fait de l'essence des activités du Parc, exercées généralement en appui, en concertation ou en partenariat avec d'autres acteurs du territoire. Les objectifs 6 et 8 ont été modifiés afin de gagner en lisibilité. Du fait de ces changements, la numérotation a été modifiée. Ces 8 objectifs généraux constituent l'armature du référentiel d'évaluation (ANNEXE 1).

Les 8 objectifs du référentiel d'évaluation

1 – Améliorer la connaissance des patrimoines
2 – Préserver la diversité biologique et la géodiversité
3 – Informer et valoriser les connaissances auprès des différents publics
4 – Susciter l'intérêt et la prise de conscience pour favoriser l'implication
5 – Préserver et valoriser des activités agricoles, forestières et artisanales diversifiées
6 – Concilier le tourisme avec les autres enjeux du territoire et développer une offre durable
7 – Accompagner la transition écologique, la gestion de la ressource en eau et la gestion des déchets
8 – Promouvoir une qualité d'aménagement intégrant amélioration du cadre de vie, gestion des risques et respect des ressources

Les objectifs sont divisés en critères, plus opérationnels

Pour chaque objectif, des critères d'évaluation ont été construits avec les élus du Parc puis ont été affinés par des chargés de mission du Parc. Cela a permis aux élus d'exprimer librement ce qu'ils attendent des actions du Parc, c'est-à-dire ce qu'ils mettent derrière les objectifs, derrière les mots. Cette étape de réflexion a aussi permis de fixer de manière consensuelle les attentes qui sont parfois différentes suivant les élus. Un critère évaluatif traduit ce sur quoi on juge l'atteinte de l'objectif. La réponse à ces critères est apportée dans les fiches évaluatives. Elle se fait à la fois sous une forme synthétique permettant d'avoir une vue d'ensemble de l'avancement d'un objectif, et sous une forme détaillée permettant de répondre à la question évaluative d'efficacité.

Correspondance avec la Charte

La structuration de l'évaluation n'est pas, pour autant, un moyen de s'affranchir des objectifs de la Charte. L'ensemble des orientations et des mesures ont été redéployées dans le référentiel. Pour s'en assurer, un tableau de correspondance a été construit (ANNEXE 2). Pour chaque objectif du référentiel d'évaluation, les axes, mesures et dispositions de la Charte correspondants sont indiqués dans les fiches évaluatives.

Schéma simplifié de la méthode de travail :

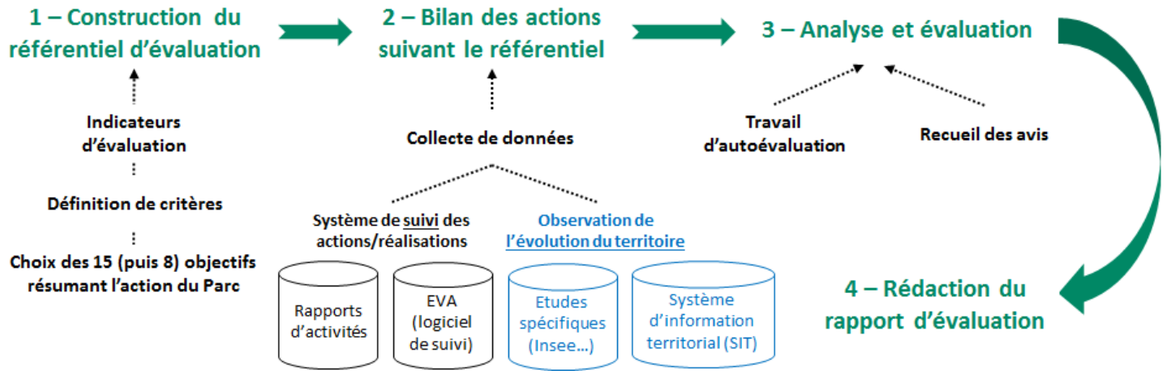

1.3.3 La structure d'une fiche évaluative

La première partie donne une vue d'ensemble de l'objectif. On y retrouve un rappel des correspondances de l'objectif avec la **Charte**[1], les **critères**[2] qui le structure et leur niveau d'atteinte (la notation est faite à dire d'experts par les agents du Parc selon les objectifs de la Charte et les réalisations – sa justification se trouve dans la cinquième partie « **résultats-efficacité** ») et la présentation d'une ou de plusieurs **action(s) phare(s)**[3]. Elles correspondent à des réalisations ou des projets considérés comme emblématiques, qui ont eu un impact fort et/ou qui ont mobilisé d'importants moyens humains et financiers.

Notation de l'atteinte des critères

0 – Aucune réalisation, objectif non atteint.
1 – Insatisfaisant, réalisations minimes, objectif non atteint.
2 – Peu satisfaisant, quelques réalisations, objectif très partiellement atteint.
3 – Moyennement satisfaisant, nombre et qualité des réalisations correctes, objectif moyennement atteint.
4 – Satisfaisant, réalisations nombreuses et/ou de qualité, objectif globalement atteint.
5 – Très satisfaisant, réalisations nombreuses et/ou de qualité, objectif totalement atteint voire dépassé.

La deuxième partie présente factuellement les **moyens**[4] (financier[5], humains[6]) et les partenariats[7] déployés.

La troisième partie présente les **réalisations**[8] structurées selon les critères. Un encart regroupe les **chiffres clés**[9] et les **indicateurs**[10] (en rouge). Les indicateurs étaient très (trop) nombreux dans la Charte. Ainsi, seuls certains (choisis au

moment de la rédaction de ce rapport) sont mis en avant ici, selon les données disponibles et leur pertinence. Ce sont surtout des indicateurs de réalisations, rendant compte du travail réalisé par le Parc, et parfois des indicateurs de résultats. Ils pourront être repris ou servir de base pour définir les indicateurs de la prochaine Charte.

La quatrième partie est une synthèse sous forme de **carte**[11] et de **graphiques** issus d'EVA, relatifs au **rôle du Parc**[12] et à la **participation du public**[13]. Ils se fondent sur les nombres actions, phases et sous-phases renseignés dans EVA selon des mots-clés. Ils dépendent de la façon dont a été renseigné le logiciel, et ne correspondent qu'à la période 2014-2019. Les données fournies ne sont donc pas à prendre de façon absolue mais sont plutôt là pour donner une vue d'ensemble.

La cinquième partie (**résultats**[14]) est au cœur de l'évaluation. On y trouve la réponse aux questions évaluatives de **pertinence**[15], de **cohérence**[16] **interne** et **externe**, et **d'efficacité**[17]. L'efficacité (atteinte de l'objectif) est évaluée critère par critère. Les analyses sont réalisées par les agents du Parc.

La dernière partie fait office de conclusion et présente succinctement les principales **préconisations**[18] pour le prochain projet de Charte.

Fiche évaluative type

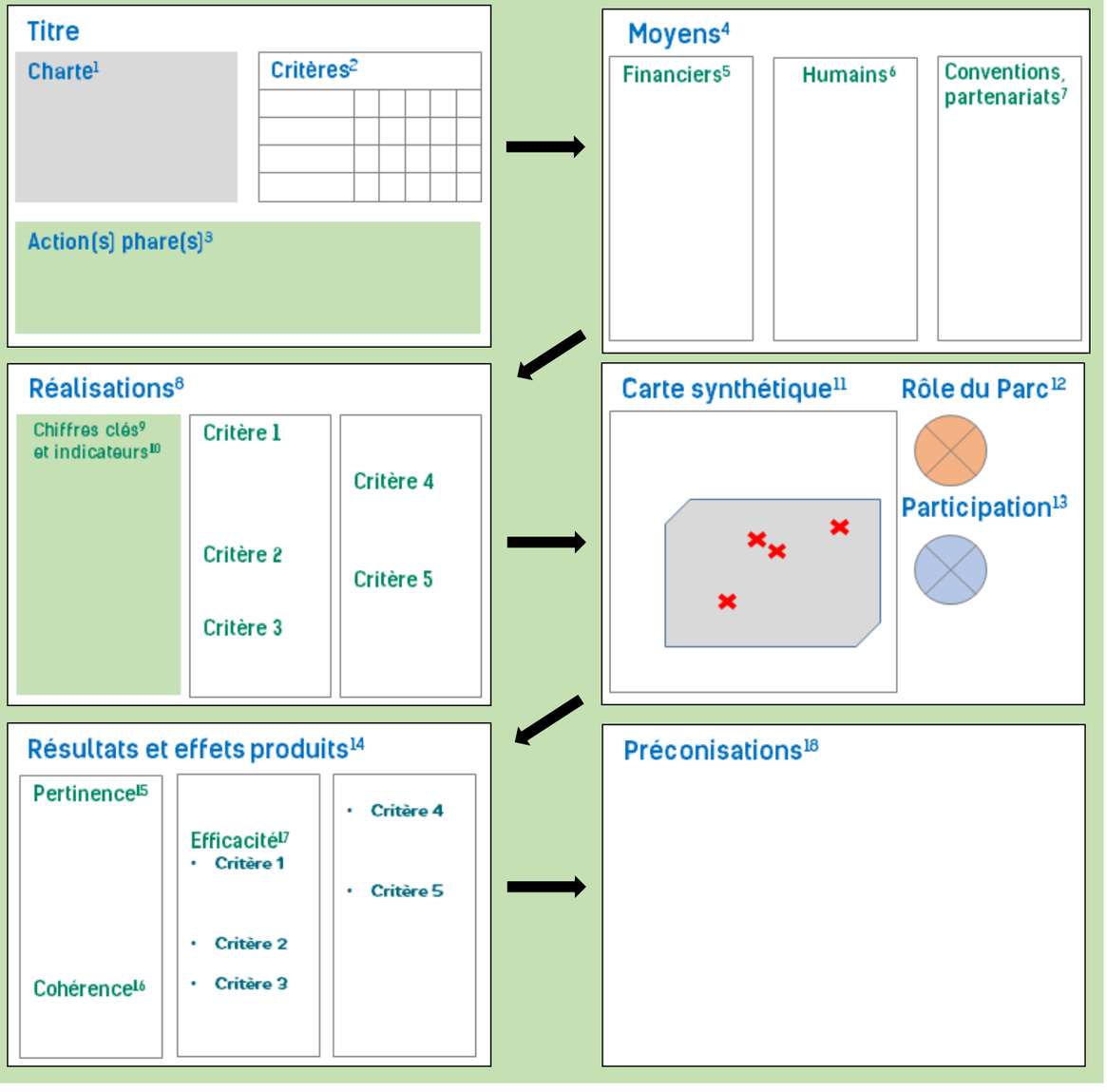

1.4 Les limites de l'évaluation

Le référentiel

L'utilisation d'un référentiel d'évaluation permet de gagner en transversalité par rapport à la Charte et d'éviter les redondances, en étant plus proche des grands types de mission menées par le Parc (Protection et gestion du patrimoine – Objectifs 1 et 2 ; Accueil, éducation, information – Objectifs 3 et 4 ; Développement économique et social – Objectifs 5 et 6 ; Aménagement du territoire – Objectifs 7 et 8 ; Expérimentation et recherche – Objectif 1 et de façon diffuse dans tous les autres). Cependant, il est plus lourd à appréhender pour l'équipe qui fonctionne surtout selon des thématiques (patrimoine naturel, agriculture, tourisme, etc.) si bien que pour ne pas trop complexifier son utilisation, il a été organisé de façon partiellement thématique. Par ailleurs, simplement le fait d'avoir à la fois la Charte et un référentiel rend la démarche d'évaluation et les choix adoptés moins lisibles pour les personnes extérieures au Parc. Étant donné que, contrairement aux Chartes actuelles, le dispositif d'évaluation est venu « chemin faisant », nous avons expérimenté un processus qui, malgré l'effort fourni par toute l'équipe, semble s'être complexifié avec le temps. La « culture de l'évaluation » dans les parcs est venue bien après la rédaction de la Charte, il a donc fallu inventer notre propre dispositif dans un esprit de simplification qui ne semble pas avoir porté ses fruits.

Dans le cadre de la rédaction de la future Charte et en application des dispositions prévues par l'article R.333-3 du code de l'Environnement, le rapport prévoira un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire, défini au regard des mesures prioritaires, et établira la périodicité des bilans prévus dans ce cadre.

Représentativité

Les analyses issues des questionnaires et des comptes rendus de réunions sont réalisées à partir du point de vue des acteurs présents ou qui ont répondu, et qui ne sont pas forcément représentatifs de l'ensemble du groupe dont ils font partie. Il faut donc conserver du recul sur les conclusions formulées.

Exhaustivité

En 12 ans de travail, de nombreuses actions ont été menées et le contexte a évolué. Il n'est pas possible de tout faire figurer dans le rapport et des choix ont dû être faits pour présenter les éléments qui paraissaient les plus pertinents.

L'impact des actions du parc sur le territoire

Enfin, les résultats observés ne peuvent pas tous être imputés au Parc, car l'évolution du territoire est le fruit de l'action d'une multitude d'acteurs, mais aussi au regard des tendances régionales ou nationales fortes. S'il est difficile d'isoler l'impact d'un PNR, c'est aussi parce que le Parc agit souvent de manière indirecte, en incitant les acteurs de son territoire à faire ou ne pas faire certaines actions, sans avoir de moyens contraignants pour les y obliger.

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'écriture de ce rapport. Cela inclut l'équipe du Parc, rédactrice et coordinatrice, mais aussi toutes celles et ceux ayant apporté des éléments concrets, un soutien méthodologique ou ayant participé aux ateliers organisés par le Parc.

Pour n'en citer que quelques-uns : le service des Parcs du Conseil régional, les élus du territoire, les délégués, les membres du conseil de développement, du conseil scientifique et des commissions thématiques.

Au nom de tous, nous vous souhaitons une agréable lecture.

2. PARTIE 1 : LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

2.1 Stratégie et gouvernance du syndicat mixte

Les **périodes de renouvellement de Charte sont toujours propices à des évolutions (nouveau contexte, priorités redéfinies, propositions issues de concertations).** C'est un atout pour les Parcs, dont l'organisation est directement dépendante des objectifs de la Charte, de pouvoir s'adapter rapidement, d'être réactifs et souples. C'est également un défi permanent qui oblige à faire évoluer régulièrement l'organisation politique et technique.

Les réflexions enclenchées pendant l'évaluation à mi-parcours ont permis d'adapter le fonctionnement en réorganisant la gouvernance et l'équipe. L'évaluation finale a permis d'identifier certains ajustements nécessaires.

2.1.1 Stratégie de mise en œuvre de la nouvelle Charte (2008–2009)

Les enjeux

Le contexte de renouvellement de la Charte (2006-2008) a été très difficile au niveau local. En 2007, les communes ont été sollicitées pour délibérer sur le nouveau projet de Charte, permettant à beaucoup d'entre elles de faire remonter **des mécontentements et des incompréhensions quant à la posture du Parc, à son fonctionnement et à ses relations avec les forces vives du territoire**. Ces remontées faisaient écho aux remarques émises pendant l'enquête publique. Ces remarques ont obligé le Parc à intégrer dans sa nouvelle Charte la **nécessité d'une plus grande proximité avec ses partenaires et d'une plus grande capacité d'écoute et de réactivité** aux demandes qui lui étaient faites.

Ainsi, la Charte présente des ruptures fortes et des évolutions marquées avec l'ancien projet de territoire. Elle devait amener le Parc à construire peu à peu un avenir plus riche autant en termes de contenu que de méthode et de stratégie. La structure devait **s'adapter à de nouveaux enjeux** (développement de nouvelles missions comme la culture et l'énergie), à des besoins forts de **rapprochement avec les communes et les habitants,** ainsi qu'à des besoins de politique partenariale avec les autres structures du territoire. De plus, le Parc devait **mettre en œuvre des actions exemplaires, innovantes et expérimentales dans l'ensemble de ces domaines**. Pour cela, un travail sur l'organisation du Parc à été mené, autant en interne (au niveau de l'équipe technique, de ses liens avec les élus, du fonctionnement des différents organes) qu'en externe (lien avec les autres structures du territoire, les communes, les habitants).

Une construction collective

Ainsi, des moyens d'animation et d'accompagnement méthodologique ont été mobilisés. Une synthèse des remarques exprimées (enquête publique, étude sociologique, etc.) a été faite, aboutissant à un constat croisé entre élus du bureau, conseils municipaux et techniciens, puis à une feuille de route pour la nouvelle Charte. Ce travail avec les élus a permis de **construire collectivement** une organisation du Parc répondant aux engagements de la nouvelle Charte.

Une démarche de réflexion, accompagnée par l'UNADEL (Union nationale des acteurs du développement local), a ensuite été engagée pour redéfinir le rôle du Parc et sa posture (relations avec les autres acteurs, finalités du Parc, métiers du Parc, compétences à développer, etc.). L'ensemble de ces réflexions et de ces échanges a abouti à la **construction de 7 chantiers prioritaires pour la mise en œuvre de la nouvelle Charte**.

Les 7 chantiers prioritaires

Former l'équipe pour être plus à l'écoute du territoire, plus réactif, accompagner les projets des acteurs ;

Construire un projet commun définissant la place et le rôle du Parc et déclinant la stratégie de mise en œuvre de la Charte, et créer un référentiel commun à l'équipe ;

Évaluer : construire une grille de lecture commune qui permette de guider les choix d'intervention en fonction de critères ;

Stabiliser la situation financière pour stabiliser les effectifs, assurer l'évolution des actions et la continuité de l'animation territoriale ;

Travailler en partenariat : définir les liens avec les autres intercommunalités, pays, départements, etc., et parties prenantes dans la mise en œuvre de la Charte ;

Développer la participation : mettre en œuvre les actions à partir des attentes, besoins, propositions et impulsions des acteurs et créer des espaces d'interaction élus/société civile/techniciens à l'intérieur du syndicat mixte ;

Redéfinir et renforcer le rôle des délégués dans la conduite du syndicat mixte et dans le lien entre le syndicat mixte et le territoire.

Ces chantiers se sont traduits par des actions concrètes :

Accueil des nouveaux délégués à la Maison du Parc (2008)

- **Formation des nouveaux délégués** au Parc suite aux élections municipales. Un **document synthétique expliquant ce que le Parc pouvait représenter pour chaque élu communal et rappelant quel était le rôle du délégué a été diffusé** suite aux élections afin que chaque conseil municipal puisse choisir son délégué en toute connaissance de cause. Une fois les délégués élus, **une journée d'information et de présentation du Parc a été organisée** à leur attention afin qu'ils s'approprient leur rôle, les objectifs du Parc et ses modes opératoires. Lors de cette première rencontre, **plusieurs propositions ont été retenues** et mises en œuvre par la suite :
  - Création de l'extranet pour les délégués.
  - Mise en œuvre d'un cycle de rencontres thématiques, à vocation informative, organisées à partir des besoins exprimés par les délégués : les **comités syndicaux thématiques**. Ces réunions, à l'ordre du jour unique, permettent d'approfondir un sujet, en invitant des intervenants ou en apportant des ressources et favorisent les échanges. Ils sont très appréciés, encore aujourd'hui par les élus.
  - Réalisation d'un compte-rendu synthétique des décisions du bureau et du comité syndical (CS) diffusé à tous les délégués et à toutes les mairies pour affichage.
- Réflexions et échanges préparatoires à la **relance des commissions** et au **lancement du conseil de développement**. Des notes ont été proposées aux élus du bureau puis du CS. En interne**, un séminaire d'équipe a abouti à un bilan du fonctionnement des commissions et à la construction des références communes** (règles de fonctionnement, guide d'animation). Une journée a également été organisée pour les délégués afin de leur présenter les objectifs et les actions suivies par chaque commission. Parallèlement, un **appel à candidatures a été lancé lors de la fête du Parc 2008 afin de constituer un comité de préfiguration du conseil de développement** prévu dans la Charte. **Le conseil de développement a été lancé en 2009.**
- **Formation de l'équipe** (2009) à travers trois modules : l'animation de réunions et de groupes de travail, la conduite de projets et l'évaluation, et la concertation. Un premier exercice sur **l'évaluation** a été réalisé en 2009 : des indicateurs de lecture ont été appliqués à chaque action et ont permis une analyse des répartitions budgétaires en fonction des impacts pressentis, de l'origine des projets, de leur durée de mise en œuvre, etc.
- Organisation de **débats** en CS pour définir la **stratégie de mise en œuvre de la Charte** dans la perspective des **programmes d'actions** 2009-2011 et 2011-2013. Ils ont permis de valider des priorités d'actions et des principes de travail.

2.1.2 L'évaluation à mi-parcours et l'évolution de l'organisation du Parc (2013–2014)

Pour compléter le bilan de fonctionnement des instances (voir ci-dessous), il fallait aussi réaliser un **bilan évaluatif du fonctionnement politique et technique du Parc**. Pour ce faire, il a fallu créer les conditions de ce moment délicat, car c'est toujours difficile d'allier prise de recul et capacité de critique constructive sans que personne (élu ou technicien) ne se sente jugé. L'évaluation n'est pas un audit. C'est également une des raisons qui nous a poussés à **réaliser ce travail**

en interne, sans appui extérieur : **l'évaluation est devenue levier de management.** L'évaluation du fonctionnement de la structure s'est faite en plusieurs temps :

- Partage d'un diagnostic du fonctionnement des instances, de l'organisation politique et administrative et de l'organisation de l'équipe.
- Élaboration de propositions d'évolution.
- Validation des choix par les élus et traduction dans des documents de référence.

Suite à des séances de travail avec l'ensemble de l'équipe, des analyses portant sur différents items (rôles des élus ; rôle et fonctionnement des instances ; coopération ; prise de décision ; « métiers » Parc ; etc.) ont été proposées aux élus du bureau. Des échanges en bureau ont abouti en **2014 à la modification de l'organisation politique du syndicat mixte et des règles de fonctionnement** (validées par le **nouveau règlement intérieur voté en CS en 2014)**.

Suite à cette réorganisation politique, une **réorganisation technique** a été opérée, nécessitant la **mise à jour du projet d'équipe** et donc :

- **L'actualisation du référentiel *Métiers* du Parc et des fiches de poste**, notamment pour formaliser le renforcement du rôle des responsables de pôle (cadres intermédiaires) et clarifier leur niveau hiérarchique.
- **Formaliser le nouvel organigramme** précisant le regroupement en équipes plus transversales et opérationnelles.
- **Formaliser les procédures liées au travail en mode projet** pour être davantage dans le concret, le transversal, la proximité avec le territoire, et pour capitaliser autour des démarches participatives.

Les commissions (et les pôles, ceux-ci étant fondés sur les commissions) ont été « **resserrées** », **passant de 9** (*Agriculture, Tourisme, Développement, Forêt, Patrimoine naturel, Eau, Culture, Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et Urbanisme)* **à 5, avec l'objectif de garantir davantage de transversalité et d'opérationnalité**. Les membres qui appartenaient à plusieurs commissions sont donc moins sollicités.a

Les commissions et les pôles (à partir du 03/06/2014)

- Patrimoines naturels (**PATNAT – 4 agents**)
- Eau et milieux aquatiques (ouverte aux élus des 69 communes du SAGE) (**EAU – 3 agents**)
- Sites, paysages et aménagement du territoire (**SPAT – 7 agents**)
- Diffusion des connaissances (éducation, culture, communication, participation et lien social) (**DIFF – 8 agents**)
- Développement (agriculture, tourisme, énergie, numérique) (**DEV – 7 agents**)

Il faut y ajouter un 6e pôle : « direction, équipe administrative, secrétariat et accueil, administration et comptabilité, logistique » (ADMIN - 9 agents).

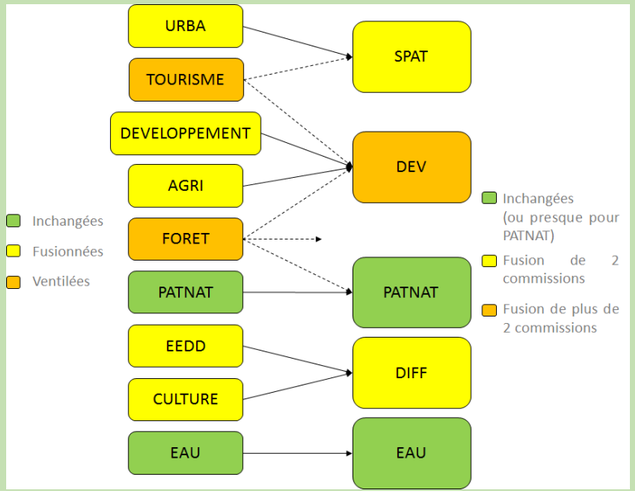

Le rôle et le fonctionnement des commissions ont évolué : désormais **présidées par un vice-président du Parc**, elles sont organisées en **commission restreinte** (réservée aux élus) pour la prise de décisions, et **commission ouverte** aux partenaires et aux acteurs du territoire pour les phases de propositions et de mise en œuvre des actions. **Le rôle des vice-présidents** a également été accru et l'importance de l'intercommission réaffirmée comme un des principaux lieux de pilotage de la Charte et de mise en pratique de la transversalité. **L'articulation et le rôle des différentes instances** (délibérantes, consultatives ou plus opérationnelles) ont été clarifiés.

Des **instances spécifiques** dont les règles de fonctionnement étaient définies par ailleurs ont été intégrées au règlement intérieur afin d'avoir une vision globale. C'est le cas de la **commission locale de l'eau** (CLE) liée à la commission EAU et des **COPIL Natura 2000** liés à la commission PATNAT. Il en a été de même pour les instances plus opérationnelles comme le **comité de gestion de la marque** (lié à la commission DEV) et la **régie d'aménagement et de gestion des sites naturels** (lié à la commission SPAT).

La commission locale de l'eau (CLE)

La CLE valide le SAGE à l'unanimité en 2014

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la **CLE.** Véritable noyau décisionnel, la CLE, présidée par un élu local, se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.), l'Etat et ses établissements publics.

La CLE du bassin versant du Verdon a été mise en place en 2003, elle s'est réunie 18 fois, dont **13 fois** entre 2008 et 2019. Elle a validé l'état des lieux et les orientations stratégiques du SAGE en 2005, le projet de SAGE Verdon à soumettre à enquête publique en 2012, et le SAGE Verdon en 2014. La CLE comprend actuellement **40 sièges** (25 pour le collège des collectivités, 13 pour le collège des usagers et 12 pour le collège de l'Etat). Elle pilote et veille à la bonne mise en œuvre du SAGE, notamment en rendant des avis sur les projets.

Les difficultés de fonctionnement sont liées à la **lourdeur administrative** (recomposition de la CLE après chaque élection) et à la **disponibilité des membres**, notamment au sein du collège des collectivités. La CLE valide chaque année son rapport d'activité. Par contre elle manque d'outils pour évaluer la mise en œuvre du SAGE puisque le tableau de bord du SAGE (suivi d'indicateurs, analyses via un observatoire de l'eau) n'a pas été mis en place par manque de moyens humains.

La Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés et son conseil d'exploitation

Le Parc a créé en décembre 2013 une **Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés** de son territoire (appelée « Régie » dans la suite du rapport). Son but est d'assurer, seule ou en association avec les collectivités publiques (et les opérateurs publics ou privés, le cas échéant) la maîtrise d'ouvrage des aménagements nouveaux et en assurer la gestion. Les interventions ont vocation à permettre de manière prioritaire la **mise en œuvre de l'Opération Grand Site (OGS)** mais également l'**aménagement et la gestion de l'ensemble des sites naturels fréquentés tant des gorges du Verdon et du lac de Sainte-Croix** que de ceux de l'ensemble du Parc. La Régie est en outre habilitée à mettre à disposition ses moyens, à titre onéreux et dans le respect, le cas échéant, du droit de la concurrence, à tous opérateurs publics et privés qui la solliciteraient à cet effet, dans la mesure où cela ne porterait pas préjudice à ses missions statutaires. Il s'agit d'une régie dotée de l'autonomie financière au sens de l'article L 2221-10 du Code général des Collectivités territoriales. De ce fait, elle est administrée par un conseil d'exploitation doté d'un président ainsi que d'un directeur. Le conseil d'exploitation de la Régie réunit des membres désignés par le CS (11 membres au total) et se réunit en moyenne **4 à 5 fois par an** pour définir son programme d'actions mais aussi pour suivre la mise en place des projets.

Le fonctionnement financier de la Régie est détaillé dans l'analyse des moyens financiers.

Le comité de gestion de la marque

Précédemment pilotée dans les différentes commissions concernées (Éducation, Agriculture et Tourisme), la **gestion de la marque** a commencé à l'être de façon **transversale** en 2013. Ce fonctionnement transversal et collégial (élus/entreprises bénéficiaires) a été institué dans le règlement intérieur à partir de 2014. Le comité a pour objet de :

- Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de marquage,
- Mettre en œuvre les procédures d'agrément, de suivi et de contrôle de la marque,
- Mettre en cohérence les actions de formation et d'accompagnement des acteurs.

Il est composé de plusieurs collèges :

- élus et commissions du Parc,
- représentants de la filière touristique,
- représentants de la filière agricole,
- experts et partenaires.

Il vote systématiquement les projets de nouveau marquage, les nouvelles Chartes et les évolutions de cahiers des charges, les dossiers d'audit d'agrément et de contrôle des prestations ainsi que toutes questions nécessitant d'être tranchées comme par exemple l'exclusion motivée d'un bénéficiaire. L'avis du comité est ainsi soumis au bureau du Parc pour autorisation du président à la signature des conventions notamment.

Depuis 2014, le comité se réunit une à **deux fois par an** en fonction du nombre de dossiers. Les périodes de réunions sont février et octobre afin d'être cohérent avec le calendrier des publications du Parc et la disponibilité de professionnels. Le comité réunit en moyenne 7 à 9 participants (sur 40 bénéficiaires en 2019) et n'a jamais eu de problèmes pour procéder aux décisions. Les dossiers des candidats sont instruits à l'avance par des systèmes de synthèses d'audit transmis aux membres présents. Les candidats peuvent venir présenter leur projet de marquage en comité. Il a dû se prononcer une fois par le passé sur le retrait de la marque.

La formule « comité de gestion » a été **innovante** car très peu de Parcs gèrent cet outil avec une telle gouvernance. La gestion reposant très souvent sur les techniciens, voire sur un ou quelques élus motivés. L'expérience, la participation et la transparence des échanges ont démontré que la formule est **intéressante et à poursuivre**. Les **limites** se situent davantage là encore dans le **temps d'animation** technique et, dans une moindre mesure, dans les **moyens financiers**, notamment liés à la promotion de la marque Valeurs.

Le rôle des communes et des intercommunalités

Un point de vigilance particulier a également été pointé : la relation avec les élus municipaux. **Le contexte renforçant le rôle des intercommunalités** (de plus en plus d'actions accompagnées par le Parc sont portées par les EPCI), **il existe un risque de distanciation avec les élus municipaux**. Ce risque est accru par l'implication moindre des maires du territoire dans le fonctionnement du CS du Parc. En effet, dans les petites communes, ce sont les maires qui siègent dans les conseils communautaires et souvent ils ne peuvent pas assumer toutes les délégations (voir le graphique ci-dessous).

L'enjeu est d'autant plus important que ce sont les communes qui conservent le pouvoir de valider les nouvelles Chartes. L'intégration des communautés de communes proposée dans le cadre de l'évolution des statuts du Parc ne doit pas aboutir à une coupure ou à un « décrochage » des élus communaux.

Comme en 2008, un temps particulier a été consacré à **l'accueil des nouveaux délégués** issus des élections municipales de 2014. Un document d'information (*L'essentiel du Parc en 6 questions*) a été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux au lendemain des élections. Une **journée d'accueil a été organisée en avril 2014 pour créer les conditions d'une prise de poste réussie** : présentation de la Charte, fonctionnement du Parc, actions en cours, remise d'un « pack nouveau délégué » contenant les documents de référence.

2.1.3 L'évaluation finale et les ajustements (2019-2020)

L'évaluation finale de la mise en œuvre de la Charte enclenchée en 2019 a permis d'examiner les différentes évolutions apportées en 2014 et d'en mesurer les conséquences. Un temps particulier a été consacré aux délégués communaux pour recueillir leurs visions et leurs propositions d'amélioration du fonctionnement des instances.

Le regard des délégués communaux

Profil des délégués

Depuis 1995, on observe une **inversion progressive des proportions de maires et de conseillers municipaux**. Aujourd'hui **les délégués sont principalement des conseillers ce qui a une incidence sur leur légitimité à la fois dans leurs conseils et dans les instances du Parc**.

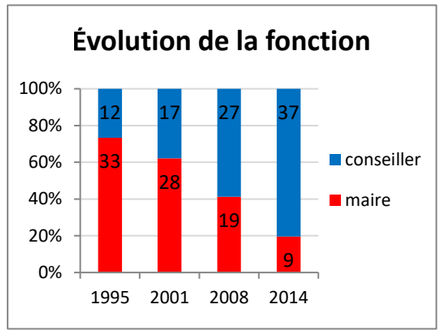

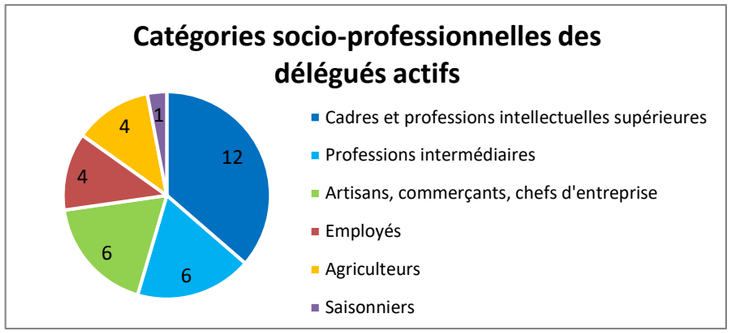

Environ 40 % des délégués sont ou ont été élus d'une intercommunalité ou d'un autre syndicat, ce qui a une incidence sur leur disponibilité et leur participation aux instances. Les femmes restent très minoritaires malgré une progression. Les délégués ont quasi tous plus de 50 ans, et généralement plus de 60 ans. Cela est dû aux caractéristiques du territoire mais aussi au fait qu'il est difficile de concilier le rôle d'élu avec une activité professionnelle. Ils appartiennent à des catégories socio-professionnelles variées, malgré une légère surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures.

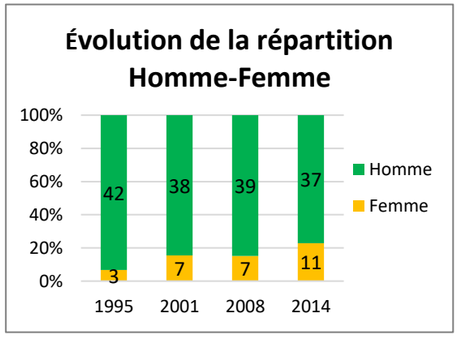

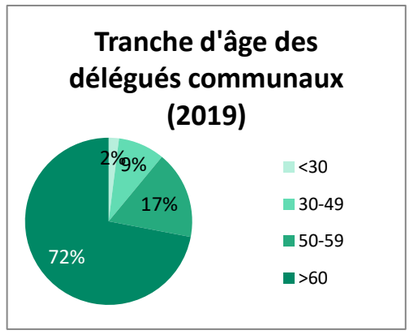

Sur les 46 délégués communaux du Parc, **36** ont participé à un entretien, ce qui assure une **représentativité correcte** des résultats obtenus.. Ils ont été interrogés sur leurs motivations, la façon dont ils considèrent leur rôle, leur point de vue sur le Parc et les évolutions qui pourraient être apportées.

Motivations

Presque tous les délégués (9 sur 10) étaient volontaires pour ce rôle (cependant certains se qualifient parfois de « volontaire désigné » ou « par défaut »). Ils ont choisi de s'impliquer dans la vie du Parc pour trois raisons principales :

- Participer au suivi de projets, de thématiques qui les intéressent, et aux décisions qui sont prises.
- Échanger, se renseigner, porter la parole de la commune, voire défendre des intérêts.
- Par attachement au territoire et aux valeurs portées par le Parc.

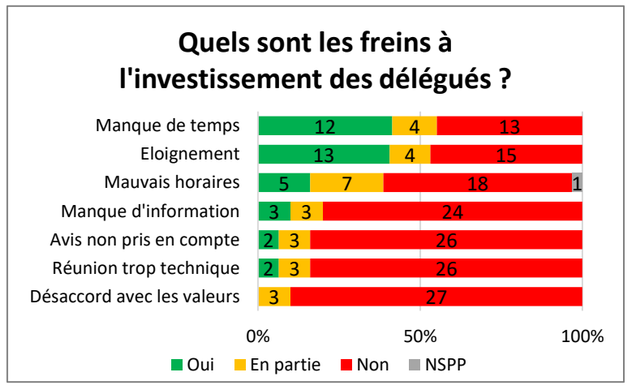

Plus de la moitié d'entre eux participe aussi à des commissions thématiques et à des groupes de travail (pastoralisme, OGS, etc.) souvent par intérêt personnel ou parce que leur commune est concernée. Toutefois, une partie des délégués ne sait pas comment les commissions fonctionnent. Plus rarement, certains participent à d'autres instances comme le conseil de développement et le conseil scientifique. **Pour les trois-quarts des répondants, la réalité est à la hauteur de leurs attentes. La plupart s'estime satisfaits ou très satisfaits** (quasi tous les répondants

trouvent les enjeux identifiés dans le plan de Parc pertinents). Les critiques pointent la communication et un manque d'action dans les petites communes.

Sans surprise, **le manque de temps et l'éloignement sont les principaux freins à leur investissement**.

Rôles, fonctionnement

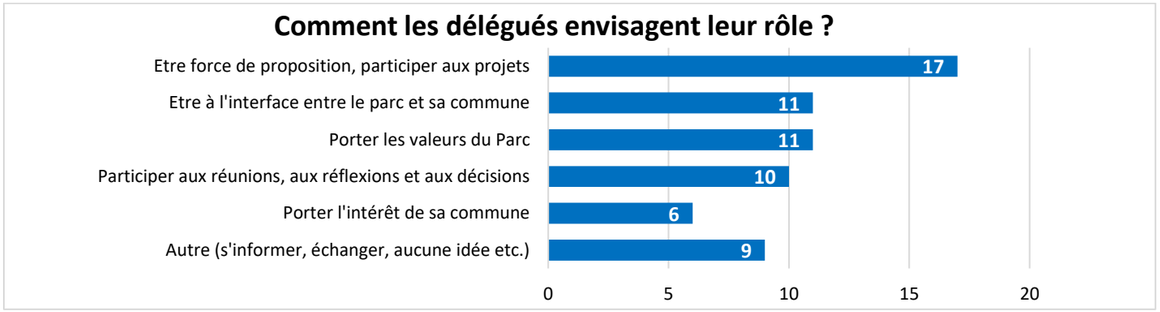

Les rôles mis en avant par les délégués correspondent aux motivations exprimées. On peut regrouper ces conceptions selon deux rôles principaux :

- <u>Participer aux projets et aux décisions</u>. Le processus de décision fait **l'unanimité** : 83 % des répondants considèrent que **leur voix est prise en compte** et il est parfois qualifié de démocratique et égalitaire. **C'est dans les commissions thématiques et, dans une moindre mesure, au sein des groupes de travail et des réunions des vice-présidents que les délégués estiment avoir le plus de poids**. Le CS et le bureau viennent dans un second temps. Notamment, quelques délégués notent qu'en CS, ils valident des décisions travaillées et prises en bureau avec peu d'échanges. Certains adoptent d'ailleurs plutôt une posture consultative, de facilitateur. Quelques propositions ont été formulées pour améliorer le processus de décision comme favoriser l'investissement des délégués dans les commissions.
- <u>Être un intermédiaire entre le Parc et la commune</u>. Les trois-quarts des répondants diffusent les informations du Parc au sein de leur conseil municipal (ou au moins au maire) mais rencontrent souvent des **difficultés pour aborder le sujet du fait d'un manque de temps ou d'intérêt durant ces réunions**. Si 86 % estiment avoir assez d'information du Parc à disposition, certains soulignent que des comptes-rendus plus synthétiques des réunions avec le Parc ou avoir un temps dédié au Parc pendant leur conseil municipal pourrait faciliter la diffusion d'information. De même, plus de rencontres avec les agents du Parc et une diffusion plus large des informations permettraient d'améliorer la communication. En effet, les délégués estiment être bien identifiés au sein de leur conseil municipal mais ils sont plus mitigés concernant leur identification par les habitants. Plus de **communication** et d'animation permettraient d'améliorer la lisibilité de leur rôle.

Concernant le fonctionnement des instances, les propositions d'amélioration sont **variées** et portent beaucoup sur **l'organisation** (plus de réunions thématiques, motiver davantage la participation, mettre en place des groupes de travail par zone géographique, mettre en place la visioconférence, réduire les ordres du jour, etc.). **Les principales préoccupations sont donc liées aux nombres et aux thèmes des réunions, ainsi qu'à l'éloignement**. Les répondants sont cependant conscients qu'il est difficile de contenter tout le monde.

Vision et image du Parc

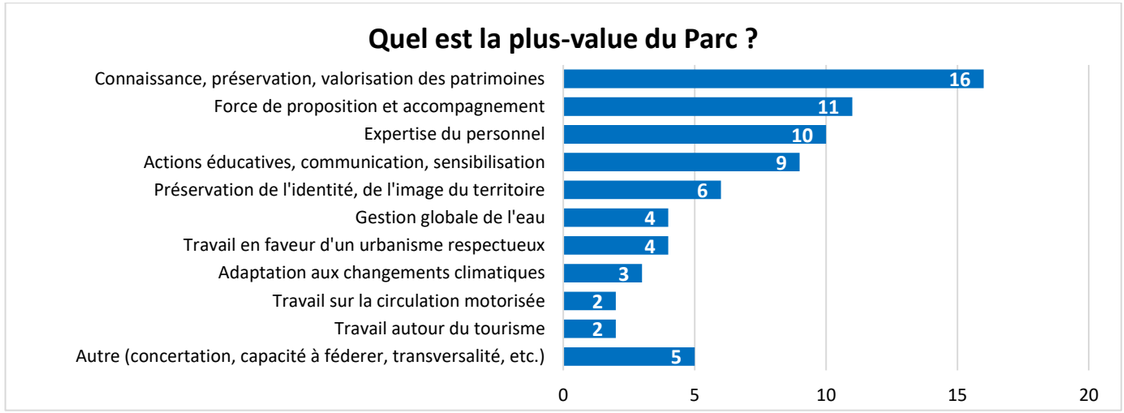

La plus-value reconnue au Parc correspond soit à ses **grandes missions** (connaissances des patrimoines, éducation), soit à son **savoir-faire** (force de proposition, expertise). Les répondants sont **positifs concernant l'action du Parc** puisque pour deux tiers d'entre eux, il a pu ou su répondre aux enjeux (malgré une marge de progrès sur la communication ou le personnel écogardes, parfois jugé insuffisant en termes d'effectif) et n'a pas rencontré de difficulté ou d'échec particulier sur ses projets (dont ils s'estiment satisfaits, voire très satisfaits de leur réussite globale). Les difficultés citées sont plutôt liées à des facteurs exogènes (longueur des procédures, complexité des projets, etc.). Cela dit, certains déplorent un manque de projet commun et les délégués proposent de nombreux sujets sur lesquels ils aimeraient un investissement plus important du Parc. On peut citer notamment **l'animation** pour le pastoralisme et l'exploitation forestière, les **chemins de randonnée** (balisage et entretien), les **questions du changement climatique** ou encore de **l'ouverture des milieux**.

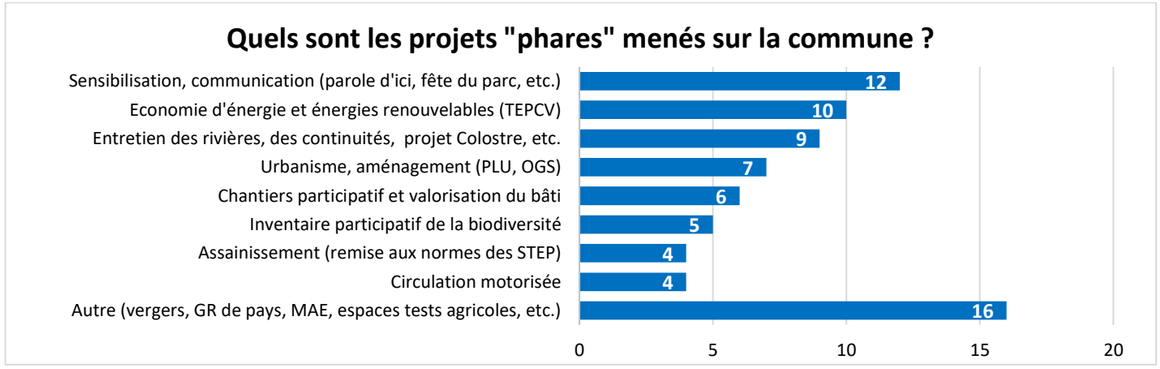

Parmi les projets phares cités, on retrouve une grande partie des grands programmes et thématiques du Parc : sensibilisation, énergie (TEPCV - Territoires à énergie positive pour la croissance verte), eau (restauration du Colostre, remise aux normes des STEP - Station d'épuration des eaux usées), urbanisme (avis sur les PLU), patrimoines (chantiers et inventaires participatifs). Les réponses sont assez **diversifiées**, ce qui correspond à la variété des actions menées par le Parc. Par ailleurs, pour 72 % des répondants, les actions du Parc et de leur commune sont **complémentaires** puisque « **les valeurs sont partagées** » tout autant que la vision du territoire et des projets. Ce chiffre descend à 56 % pour la complémentarité entre les actions du Parc et celles des autres structures du territoire. Certains délégués considèrent qu'elles peuvent être parfois contradictoires ou redondantes.

Tous les répondants considèrent que le Parc bénéficie d'une image positive, mais pour la moitié d'entre eux, il a aussi **une image négative**. La plupart précise que celle-ci est plutôt due à une **méconnaissance** ou à un **manque de compréhension du fonctionnement de la structure**.

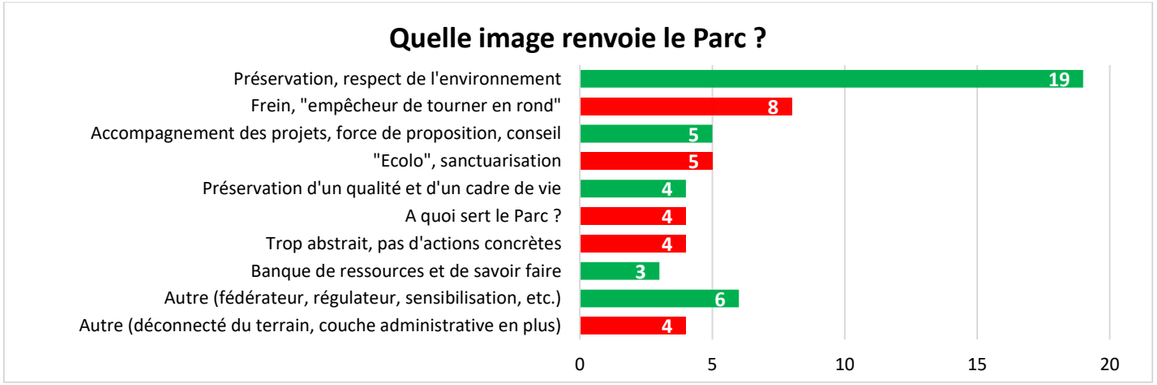

Encore une fois, beaucoup de répondants estiment que pour améliorer les relations entre le Parc et les autres acteurs du territoire, il faudrait améliorer la communication (même si les efforts faits sont déjà importants). De même, **plus de contacts directs entre les équipes techniques du Parc et des communes** (journée d'échange, réunion de présentation) pourraient renforcer leur lien, ainsi que la diffusion d'un trombinoscope indiquant « Qui fait quoi ? ».

Le fonctionnement des instances délibérantes : comité syndical, bureau

Les instances délibérantes (CS et bureau) réunissent des élus et sont chargées de prendre les décisions relatives à la gestion du Parc. Les agents du Parc y participent afin d'éclairer les élus en leur apportant des éléments techniques. **Aussi bien les élus que les agents estiment qu'il faut cependant clarifier et réaffirmer les rôles de chaque instance, qui sont parfois flous** (décisions techniques, arbitrage, stratégie, etc.).

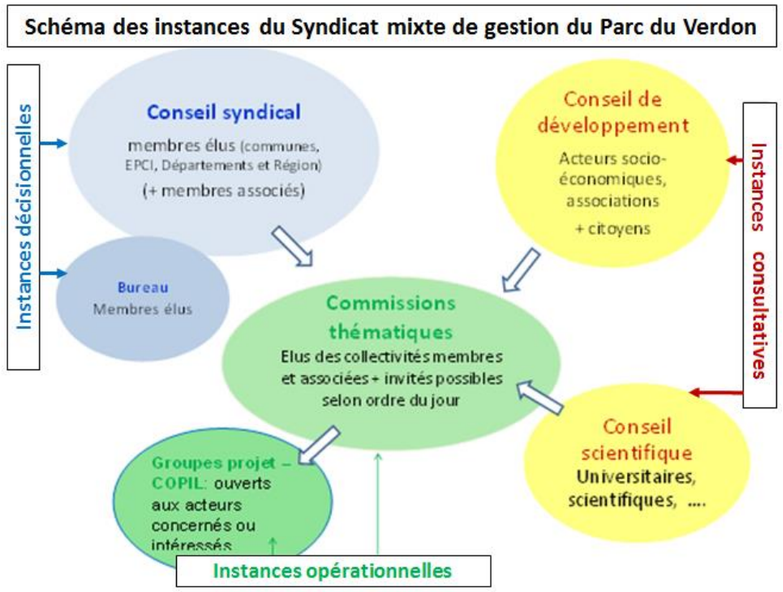

Le comité syndical (CS)

Le CS est l'organe délibérant du Parc. Il prend en charge les grandes décisions (budget, créations d'emplois, statuts, orientations). Il est composé des représentants des communes, des conseils départementaux, du conseil régional et bientôt de ceux des communautés de communes ou d'agglomération. Des séances thématiques peuvent être organisées pour traiter plus spécifiquement certains sujets et faciliter la compréhension des enjeux et la prise de décisions par les élus.

Évolutions récentes du syndicat mixte

- 2015 : Extension du syndicat et création d'un **2e objet** : pour « la gestion globale du grand cycle de l'eau » permettant d'intégrer l'ensemble des communes du bassin versant du Verdon et de formaliser l'animation par le syndicat du SAGE Verdon validé en 2014.
- 2019 : Après un an et demi de concertation, création d'un **3e objet** permettant le transfert de la compétence Gestion des milieux aquatiques (GEMA) et la délégation de la compétence Protection contre les inondations (PI) des 7 intercommunalités adhérentes. La modification des statuts a également permis d'acter l'adhésion officielle des deux premières villes portes du Parc : Draguignan et Digne-les-Bains.

Ces évolutions ont étoffé et complexifié le fonctionnement du syndicat avec des territoires d'intervention différents selon les objets et l'obligation de réunir le CS selon des « formations » spécifiques :

- **Plénière**, pour statuer sur toutes les questions d'ordre général (budget, personnel).
- **Parc**, pour suivre la mise en œuvre et réviser la Charte.
- **Gestion de l'eau**, pour suivre et faire évoluer le SAGE Verdon, le contrat rivière, etc.
- **GEMAPI**, pour assurer la réalisation des études et travaux qui correspond à la compétence.

Participation

Depuis 2008, il y a entre 3 et 6 réunions du CS par an. Au total, il y a eu 47 réunions, soit **3,9 réunions par an** en moyenne. Le taux de participation moyen est 56 % pour l'ensemble des élus (57 % sur la première période, 55 % pour la seconde).

La barre rouge correspond au dernier CS du premier mandat ; la barre violette correspond à une plus forte participation due à l'invitation de nouveaux participants (EPCI, communes candidates, etc.).

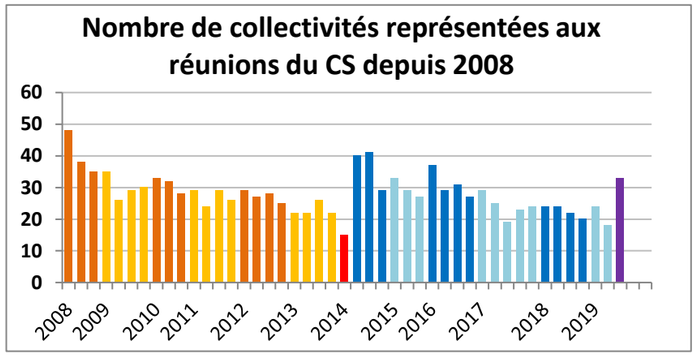

Sur chacun des mandats du CS (2008-2014 ; 2014-2020), on observe une baisse progressive de la participation dans les années qui suivent l'élection.

CS à Comps-sur-Artuby, décembre 2018

On observe des différences de participation selon le type de collectivité, leur éloignement et le manque de temps des délégués (vie professionnelle, etc.). On note parfois d'importantes différences d'implication entre les deux mandats pour une même commune.

Taux de présence moyen sur la période 2008-2019

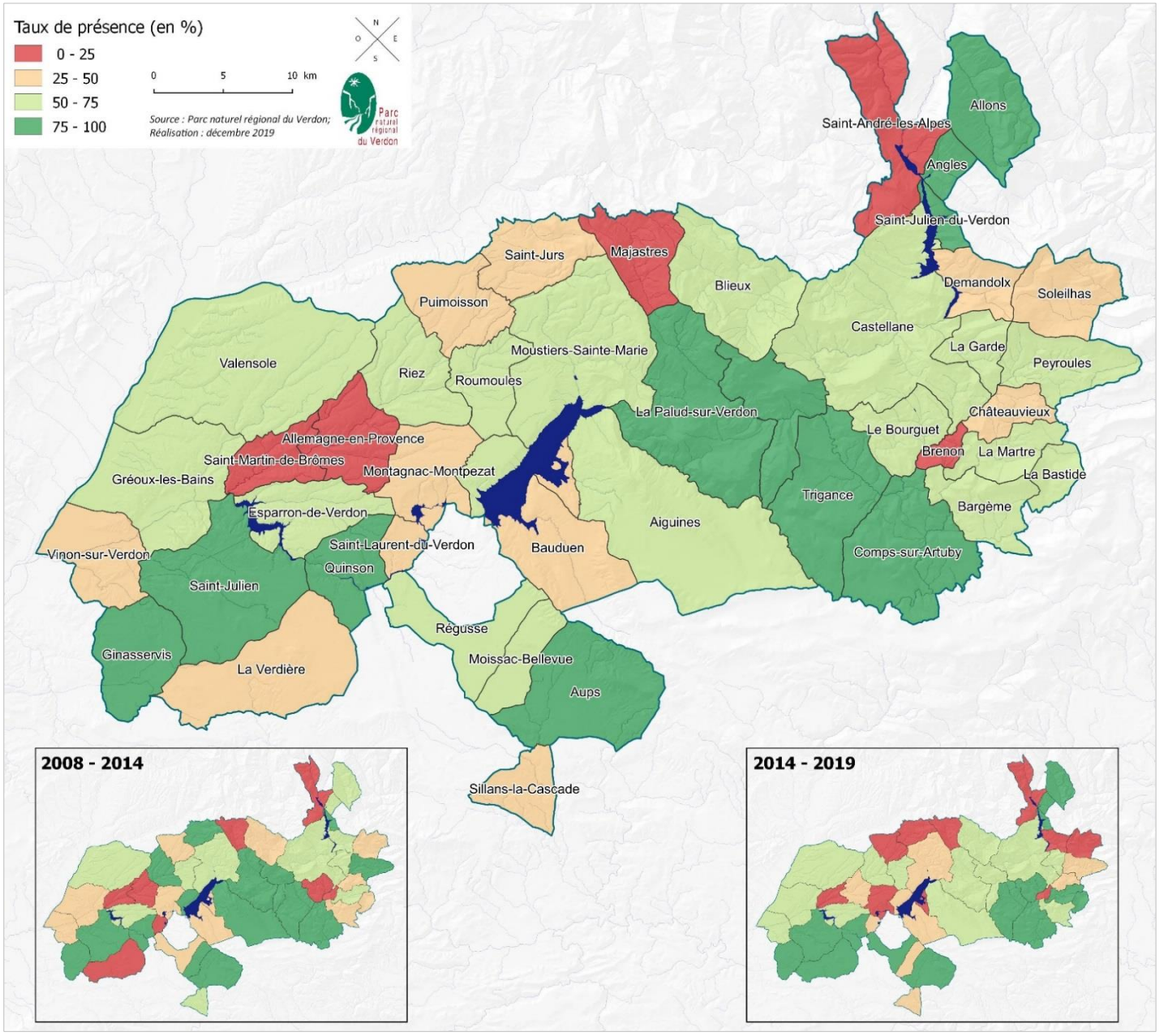

Les CS assurent une **bonne représentation des petites communes** puisque chaque collectivité dispose d'une voix, peu importe sa taille. La localisation du CS dans différentes communes facilite l'appropriation du territoire et de ses enjeux pas les élus (même s'il est parfois difficile de trouver des salles disponibles !).

Les CS ne sont pas forcément un lieu de débat. Certains délégués remarquent qu'ils se contentent de valider des décisions déjà travaillées en bureau, avec assez peu de discussions et d'échanges. Les agents du Parc signalent qu'en dehors des élus du bureau, peu de personne s'expriment (par manque de connaissance, de légitimité, etc.). Cependant, la forme thématique et l'organisation en ateliers facilitent l'expression et les débats. Faudrait-il en faire plus à l'avenir (éventuellement en demandant aux élus de proposer des sujets) ?

Enfin, élus comme agents signalent que les ordres du jour sont trop chargés.

Le bureau

Le bureau, élu par le CS, met en œuvre la politique du Parc et gère les affaires courantes. Il délibère sous forme de décisions ou d'avis. Sa composition est en augmentation depuis le début de la Charte (16, puis 18 puis 22 membres) en lien avec l'évolution des objets du syndicat. Il élit en son sein le président du Parc et les 6 vice-présidents.

Le règlement intérieur du syndicat mixte indique que le bureau doit se réunir au minimum 6 fois par an. Entre 2008 et 2019, il y a eu 103 réunions et le règlement a été respecté chaque année (entre 7 et 11 réunions annuelles).

Participation

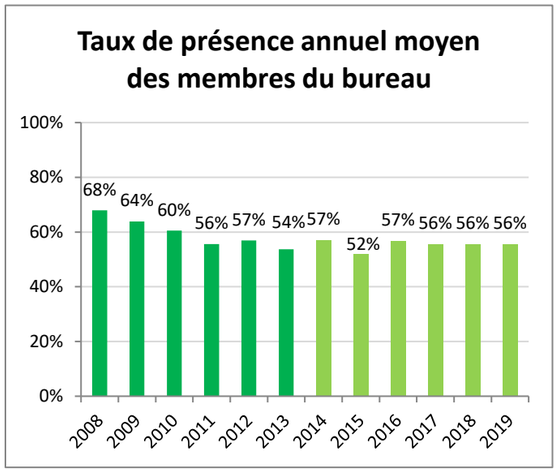

Le taux de présence moyen est de 58 % (environ 10 membres présents). Après avoir légèrement baissé en début de mandat, il est resté stable. Cela dit, le quorum n'a pas été atteint dans environ 20 % des cas, ce qui a nécessité de réunir à nouveau le bureau. Le conseil régional est fortement impliqué et sa participation est stable (70 % de présence). Le conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence (CD 04) était bien représenté jusqu'en 2014. Depuis, ses représentants ne sont venus que deux fois. De même, le conseil départemental du Var (CD 83) participait assez bien jusqu'à fin 2010. Depuis, ses représentants sont présents en moyenne une fois par an. Au cours des deux mandats, il y a eu une bonne représentativité géographique des communes.

Deux-tiers des réunions ont eu lieu dans les Alpes-de-Haute-Provence (environ la moitié au siège du Parc, à Moustiers-Sainte-Marie) et un tiers dans le Var. Plusieurs élus suggèrent de faire désormais toutes les réunions au siège du Parc dans un but d'efficacité.

Le bureau reste une instance très importante dans la vie du syndicat mixte, le rythme des réunions est soutenu et demande une grande motivation aux élus volontaires.

Dans le cadre des échanges liés à l'évaluation, des **évolutions ont été proposées** afin d'améliorer le fonctionnement du bureau :

- Centraliser les réunions au siège du Parc. Délocaliser le bureau permet de toucher certaines communes, mais complique aussi la participation d'autres communes, situées de l'autre côté du Parc. Cela complique également les interventions des techniciens.
- Associer, autant que possible, chaque membre du bureau à une délégation thématique ou à une commission afin d'assurer son implication et sa connaissance des sujets traités. Cependant, en rendant plus exigeante l'inscription au bureau, on risque de perdre de la représentativité géographique, plutôt bonne jusqu'ici.
- Alléger l'ordre du jour. Les élus comme les agents du Parc estiment qu'il faut cibler les bureaux sur les questions les plus stratégiques, les débats de fond ou les décisions sur les grands projets. Ainsi, les avis sur les PLU, particulièrement chronophages, doivent être préparés en amont par l'équipe et la commission urbanisme afin d'alléger le bureau. Cependant la délégation de sujets et de décisions du bureau vers les commissions ou l'intercommission pose question :
    - D'une part, certains sont pour renforcer cette délégation afin de gagner du temps en bureau. Les avis et certains sujets pourraient être préparés en commission. Les débats pourraient être préparés en intercommission et elle pourrait avoir plus de pouvoir de décision sur l'avancement des projets.
    - D'autre part, cette délégation vide le bureau de débats et certains estiment qu'il se réduit à une chambre d'enregistrement sans réelle remise en cause des propositions. Certains proposent de supprimer l'intercommission. Le travail préparatoire serait alors assuré en commission, le bureau assurant les débats, la transversalité et la prise de décision.

Les nouveaux élus issus des élections de 2020 auront à décider des évolutions qu'ils souhaitent donner.

Bilan – Les délégués et les instances délibérantes

POINTS POSITIFS

- Les délégués sont volontaires pour ce rôle (par défaut parfois) et globalement leur participation est soutenue.
- Ils sont globalement positifs et satisfaits de leur rôle et de l'action du Parc.

- Ils considèrent que les instances auxquelles ils participent sont des lieux de dialogue et de propositions, où ils peuvent s'exprimer, et que les réunions sont bien organisées par l'équipe du Parc. Notamment, les commissions thématiques sont appréciées car elles leur permettent de suivre des projets et des thématiques spécifiques ainsi que de mieux faire entendre leur voix et d'échanger.
- Enfin, ils sont satisfaits du processus de décision. Cependant, les agents du Parc estiment qu'il pourrait être formalisé, ou du moins proposent plusieurs pistes d'amélioration (vote à distance, animation des votes à repenser, etc.).

POINTS NÉGATIFS, À AMÉLIORER

- Les ordres du jour sont trop chargés et les présentations, parfois trop techniques, pourraient être plus synthétiques. Ce constat est partagé par l'équipe technique. Il faudrait trouver un meilleur équilibre et laisser plus de temps aux débats. Cela dit, il est difficile de trouver le bon dosage entre le nombre de sujets à traiter, la taille de l'ordre du jour, le nombre de réunions et l'équilibre entre les instances.
- D'un point de vue plus pratique, le temps et la distance étant les principaux freins à l'implication, la localisation des réunions est à réfléchir (à plus centraliser ?) et il est parfois proposé de développer la visio-conférence.
- Il est parfois difficile de participer pour les délégués et leurs suppléants lorsqu'ils ont une activité professionnelle et surtout, ils sont de plus en plus mobilisés dans d'autres structures comme les EPCI. Il faudrait au moins diffuser les comptes-rendus de réunions à tous les délégués et pas seulement aux maires.
- Le renforcement des EPCI conduit à une moindre implication des maires qui n'ont plus le temps d'assumer toutes les délégations (ils s'impliquent préférentiellement dans les réunions les plus opérationnelles ou répondant davantage à l'intérêt communal). Les délégués sont donc de plus en plus des conseillers municipaux. Ceux-ci peuvent se sentir moins légitimes et rencontrent des difficultés à parler du Parc en conseil municipal et à informer le maire. De même, ils peuvent être moins à l'aise pour s'exprimer lors des réunions avec le Parc.
- S'exprimer est aussi difficile lorsque le délégué est nouveau ou maîtrise mal le sujet, d'autant plus qu'il n'a pas forcément l'aval de son conseil municipal. Diffuser l'ordre du jour (ou du moins les points les plus importants) en amont des réunions permettrait aux conseils municipaux de statuer à l'avance et donc renforcer la confiance et la légitimité du délégué.
- Les délégués ont deux rôles : prendre des décisions au sein des instances (échelle Parc) et faire le lien entre le Parc et sa commune (échelle commune). Ces rôles doivent être réaffirmés et consolidés, afin de favoriser leur expression et implication.
    - Les délégués devraient faire partie d'au moins une commission pour se former techniquement et être au fait des actions menées sur le territoire.
    - La communication est à améliorer afin de clarifier leur rôle auprès des habitants et des élus. La diffusion des informations peut être améliorée (comptes-rendus plus synthétiques, diffusion dans les bulletins municipaux, utilisation de supports vidéo, élargir la diffusion du « kit d'accueil » à tous les conseillers).
- Enfin, il y a un déficit de formation des élus. Ils ne maîtrisent pas assez le fonctionnement du Parc (fonctionnement général, connaissance des instances, liens entre elles, etc.) et ne sont souvent pas au courant avant de s'y impliquer. Au-delà du kit, il faudrait former les nouveaux délégués, organiser des rencontres entre le Parc et les conseillers municipaux voire mettre en place un parrainage entre anciens et nouveaux délégués.

Les instances opérationnelles : commissions et groupes de travail

Les commissions thématiques sont les organes de réflexion du Parc. Elles regroupent des élus volontaires du CS, des collectivités adhérentes du Parc et des partenaires pour réfléchir aux **enjeux du territoire**, aux évolutions à venir et proposer des projets pour y répondre. Leur rôle est de définir la **stratégie** du Parc sur chaque thématique pour mettre en œuvre les orientations de la Charte, en identifiant des **priorités**, puis des **projets** ou des activités.

L'analyse du fonctionnement des commissions repose sur les conclusions du rapport intermédiaire, sur les réponses à un questionnaire diffusé auprès des responsables de pôle et sur deux réunions (sous forme d'ateliers), d'une part avec l'équipe technique et d'autre part avec les élus du Parc.

Composition et participation

Entre 2008 et 2014, les commissions comptaient entre 37 et 102 inscrits (449 au total) et rassemblaient généralement entre 10 et 30 personnes, avec un effectif moyen qui a baissé progressivement de 21 à 13 personnes. Elles s'appuyaient sur un noyau dur de membres participant régulièrement. La fréquentation avait beaucoup baissé en milieu de mandat électoral, peut-être à cause d'une sur-sollicitation ou d'une baisse d'intérêt. Les inscrits étaient des partenaires institutionnels (42 %), des élus (27 %), des représentants d'associations (24 %) ou de groupements et syndicats (7 %). D'après les chargés de mission, les acteurs-clés de la thématique étaient inscrits sauf pour les commissions tourisme et développement.

Aujourd'hui il est difficile de donner des chiffres précis de composition ou de participation puisque le nombre d'inscrits varie de même que le nombre d'invités. Globalement, ce sont principalement des élus (entre 15 et 23 inscrits par commission, mais peu de maires) et des partenaires institutionnels ou techniques qui y participent. Plus rarement, on y trouve des représentants d'associations ou encore de syndicats et groupements.

Commission DEV

La commission fonctionne seulement de façon restreinte et la participation est à peu près constante. Il y a un noyau d'une douzaine d'élus qui suivent les travaux et sont garants d'un historique de décision. La commission n'a pas été ré-ouverte aux partenaires car il y avait d'une part la volonté de ne réunir que quelques élus pour développer un projet transversal et d'autre part car il a été difficile de trouver un modèle d'animation pour travailler avec une telle diversité d'acteurs (tourisme, agriculture, énergie, etc.).

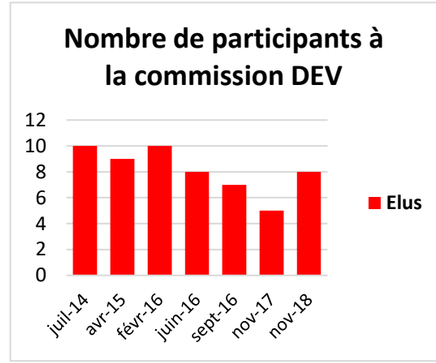

Commission DIFF

Issue de la fusion de plusieurs commissions, cette commission déplore une perte de participation et de diversité d'acteurs, probablement à cause du flou causé par la fusion, et d'une trop grande diversité de sujets regroupés.

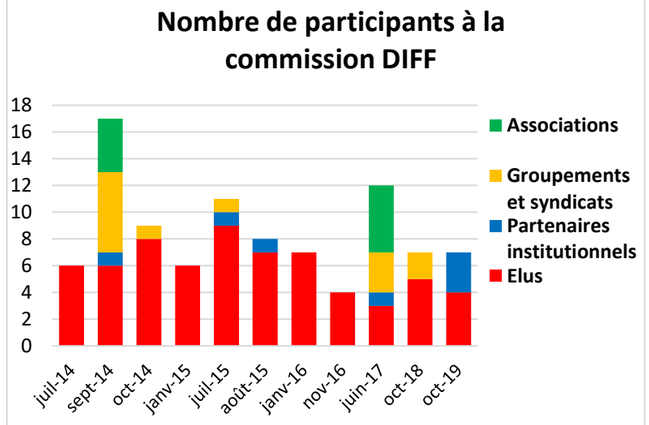

Commission EAU

Cette commission regroupe surtout des partenaires institutionnels et assez peu d'élus. Du fait d'une multiplication des instances autour de la gestion de l'eau, les partenaires comprennent mal le rôle de la commission. Depuis 2016, la commission ne se réunit plus mais ses membres sont invités à la CLE.

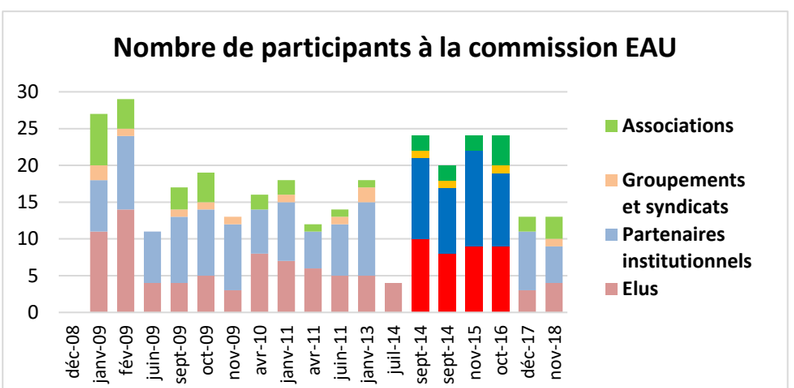

Commission PATNAT

Cette commission fonctionne toujours de façon élargie et la participation reste stable autour d'un noyau d'une dizaine de personnes. La diversité des acteurs (la commission accueille notamment des membres du conseil scientifique) permet des échanges assez riches, même si les longs ordres du jour ne permettent pas toujours des débats. Sur les sujets plus techniques, les élus sont plus en retrait et interviennent surtout pour la validation.

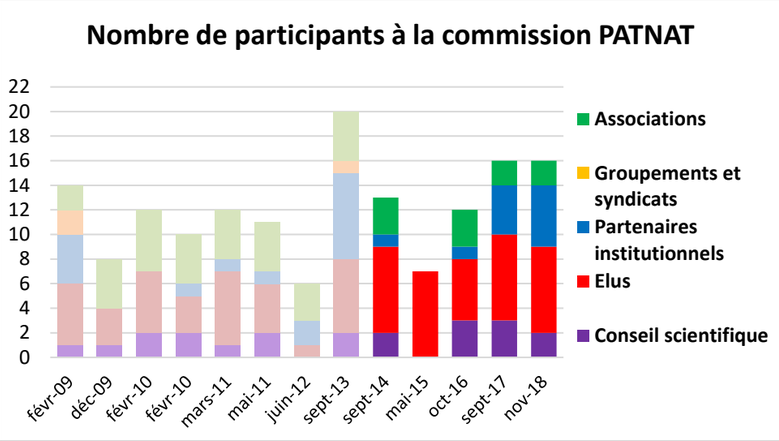

Commission SPAT

La commission SPAT fonctionne toujours de façon restreinte (excepté une fois en 2018). Après la réorganisation la participation a chuté et les débats s'en sont trouvés appauvris. Cela est dû en partie à l'élargissement du nombre de sujets à traiter qui a créé une dispersion importante (écogardes, aménagement des espaces naturels fréquentés, patrimoine bâti, urbanisme). Par ailleurs, la montée des intercommunalités et la multiplication des instances de concertation rendent les élus moins disponibles, notamment sur les thématiques concernées par cette commission. Enfin, la mobilisation a été plus forte après les élections (2014-2015) et a diminué depuis.

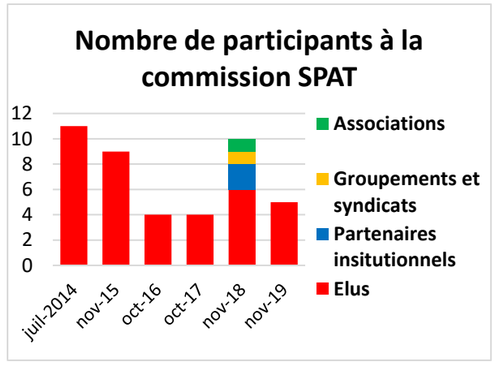

Depuis 2014 les commissions ont donc été souvent restreintes (pour la prise de décision et les décisions stratégiques) et moyennement ouvertes aux partenaires. La réorganisation, en regroupant d'anciennes commissions, a aussi compliqué leur animation et leur lisibilité du fait d'une trop grande variété de sujets à traiter. Ainsi la participation a diminué (en quantité et en diversité), y compris pour les élus, et les échanges en ont pâti. Malgré un essoufflement des élus en fin mandat, il y a souvent un noyau qui s'implique et maintien une dynamique.

Fonctionnement des commissions

Animation

Les commissions organisent une (parfois deux) réunions annuelles, servant à faire le bilan de l'année, à présenter, débattre et valider le programme de l'année suivante. Les réunions sont principalement préparées et animées par le responsable de pôle, aidé de son équipe. Les prises de décisions peuvent être assurées par le VP mais c'est souvent le responsable de pôle qui les anime. Le fonctionnement est à peu près similaire d'une commission à l'autre. Les techniciens du Parc viennent partager des informations et présenter des propositions. S'en suivent débats et tours de table avec les participants. Plus rarement des propositions peuvent être co-construites. Un compte-rendu est toujours produit mais il est plus ou moins complet selon la commission.

Trois des responsables de pôle jugent que la réorganisation n'a pas apporté de changement notable sur l'animation des commissions (cependant deux d'entre elles, EAU et PATNAT, ont peu évolué). Les deux autres responsables estiment que la fusion de plusieurs missions a multiplié le nombre de sujets à traiter pour leur commission, diminuant le temps pour en débattre et rendant l'animation plus difficile.

Les vice-présidents (VP)

La réorganisation prévoyait également davantage de délégation donnée aux VP, et notamment leur désignation par le bureau pour présider les commissions, afin de renforcer leur implication et leur légitimité. Une partie des chargés de mission déplorait un manque d'appropriation de la Charte, de portage politique et/ou de vision stratégique de la part des membres des commissions, souvent liés à des présidents inégalement impliqués. Il a donc été souhaité de responsabiliser davantage les présidents de commission, d'en réduire le nombre et de formaliser des délégations plus claires. L'objectif était aussi de garantir davantage de transversalité et d'opérationnalité.

Aujourd'hui, les techniciens sont positifs concernant l'implication des vice-présidents, investis et bien au courant des enjeux. Les liens entre vice-présidents et responsables de pôles sont bons, avec des échanges réguliers. Les liens avec l'équipe sont plus distants, et le portage des projets dans leur détail peut leur paraître plus faible. Certains responsables de pôle considèrent qu'ils assurent un portage politique efficace vers l'intercommission et les instances décisionnelles, et soulagent le président d'une partie de sa charge de décision. Les élus soulignent l'importance du lien entre le VP et sa commission en termes de retour. Les VP et le président du Parc expriment leur satisfaction quant à ce fonctionnement qui a renforcé le pilotage politique du Parc et a créé une dynamique forte, garante de transversalité et porteuse des valeurs de la Charte. Attention toutefois à maintenir un équilibre car un poids trop important donné aux VP peut conduire à un désengagement des autres élus et acteurs.

Groupes de travail (GT) et comités de pilotage (COPIL)

Lorsqu'une priorité retenue est complexe ou nécessite un travail de longue durée, la commission peut créer un GT pour définir et coordonner les projets et les activités à mener. Les actions qui font ensuite l'objet d'un projet concret sont mises en œuvre par un COPIL.

Ce format de travail a été utilisé différemment d'une commission à l'autre. La commission DEV a mis en place 6 GT (pastoralisme, GR de pays, photovoltaïque, etc.) et 12 COPIL (gestion de la marque, Verdon à vélo, TEPCV, etc.). Les commissions PATNAT, DIFF et SPAT en ont lancé quelques-uns. Le cas de la commission EAU est particulier puisqu'elle n'a pas mis en place de GT mais chacune de ses études ou démarches fait l'objet d'un COPIL.

Rôle et objectifs

Globalement l'atteinte des objectifs des commissions est jugée moyennement satisfaisante.

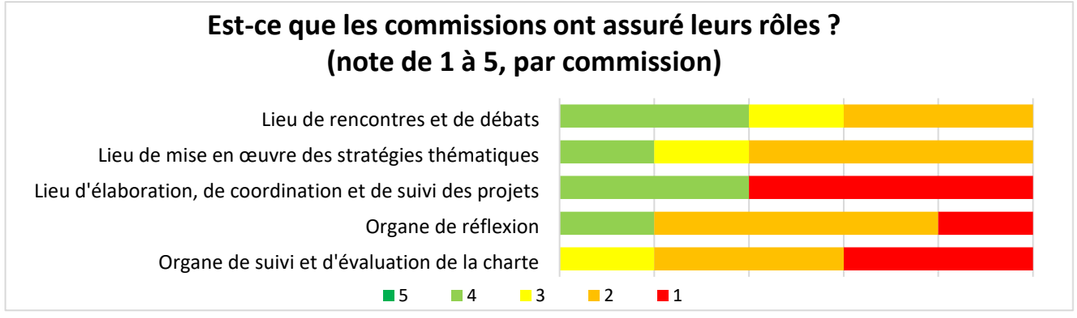

Leurs rôles de *lieu de rencontres et de débats* et dans une moindre mesure de *lieu de mise en œuvre des stratégies thématiques* sont assurés correctement. Du fait du manque de temps et des nombreux sujets à traiter, les réunions des commissions servent plutôt à valider les propositions des chargés de mission et à partager les informations. Les membres des commissions sont donc plutôt dans un rôle de proposition et d'échanges. À l'issue des réunions, ce sont généralement des diagnostics partagés (espace valléen, stratégie éducative, conservation des zones humides, etc.) et des réflexions prospectives qui sont produits. Notamment, les commissions ont été un lieu de débat et force de proposition dans l'élaboration des dispositifs du programme d'actions 2014-2019. Elles ont été associées aux choix stratégiques et à la priorisation des actions. Selon certains élus les commissions ne prennent pas assez de risques et pourraient jouer un rôle plus prospectif.

Selon les décisions prises, une partie des propositions des commissions est ensuite portée politiquement par le VP auprès des instances délibérantes (c'est leur principal levier d'intervention), où elles ne sont pas vraiment remises en question mais plutôt actées ou écartées, notamment selon les moyens disponibles.

La réorganisation visait à favoriser la prise de décision en facilitant l'arbitrage et la priorisation, mais dans les faits, elle n'a pas eu beaucoup d'impact. De grandes décisions ont pu être prises mais les priorisations n'ont pas toujours été faites. Le processus de décision n'est pas vraiment formalisé (il n'y a généralement pas de vote, par exemple) et par conséquent il peut paraître flou aux membres des commissions qui ne se l'approprient pas réellement. Par ailleurs, la technicité de certains sujets pousse les élus à s'appuyer sur les techniciens pour les arbitrages. Dans certains cas, en adoptant un rôle plus délibérant, la commission peut aussi conduire à vider de sens le bureau et le CS.

Enfin, d'après le règlement du syndicat mixte, les commissions sont les organes « *de suivi et d'évaluation de la mise en place de la Charte et des actions menées* ». Si elles n'ont pas été mobilisées en direct (ou seulement à titre informatif, ou pour certaines actions dans le cas de la commission PATNAT), leurs membres ont été impliqués dans le processus de révision à travers les *ateliers de la Charte*.

Liens entre les commissions

De nombreux projets ou thématiques sont transversaux et font intervenir d'importants liens et complémentarités entre commissions (EAU et PATNAT pour les milieux aquatiques, DEV et SPAT pour l'espace valléen, SPAT et DIFF pour le patrimoine bâti, etc.). La commission DIFF est particulière puisque son travail est en grand partie fondé sur les productions des autres missions.

Cette transversalité fait parfois émerger des enjeux contradictoires (agriculture et zones humides par exemple). Une mauvaise gestion des arbitrages (référent mal défini, par exemple) ou une tendance à avancer de son côté sans mobiliser les autres commissions peut générer des tensions et des incohérences. Par ailleurs, la commission SPAT voit évoluer parallèlement plusieurs instances en son sein, ce qui peut la vider de débats structurants et réduire sa capacité de définition et de décision.

L'intercommission (réunion des vice-présidents)

L'intercommission réunit les VP de chaque commission plusieurs fois par an. Son rôle a été renforcé en 2014 dans le but d'assurer plus de transversalité et d'opérationnalité.

Globalement, les responsables de commissions jugent correct le fonctionnement de l'intercommission, qui a notamment permis de rendre plus politique les décisions du Parc.

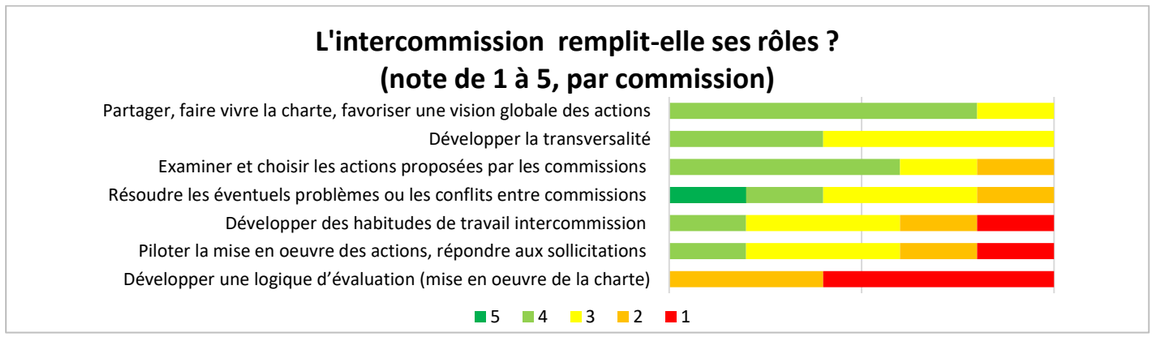

D'après les chargés de mission, l'intercommission permet principalement de partager une vision globale des actions du Parc et, dans une moindre mesure, de développer la transversalité, et d'examiner et choisir les nouvelles actions proposées par les commissions. Le rôle de résolution de conflit est plus prégnant pour les commissions DIFF et EAU et moins pour le PATNAT. De même que pour le rôle des commissions, l'intercommission n'a peu ou pas joué de rôle dans l'évaluation et la mise en œuvre de la Charte.

Liens avec les instances consultatives

Entre 2008 et 2014, les **liens avec le conseil de développement** ont été, dans la majorité des cas, très limités (*patrimoines naturels, forêt, tourisme, urbanisme*) malgré des tentatives de coopération (*Développement* : sur l'énergie et l'ESS ; *EEDD* : chronique du CrieuR ; *Eau* : sur la démarche de réception sociale des épandages de boues de STEP). Depuis 2014, ces liens ont été quasi inexistants.

Concernant les **liens avec le conseil scientifique**, de 2008 à 2014, ils ont été inexistants pour la plupart des commissions (*Eau, Urbanisme, Développement, Forêt, Tourisme*) et ponctuels pour d'autres (inventaires communaux de la biodiversité pour la commission *EEDD)*. Seules les commissions *Patrimoine naturel* et *Culture* ont eu des liens réguliers, notamment via des membres présents dans les deux instances. Depuis 2014, il n'y a pas eu beaucoup d'évolutions. Les liens sont restés inexistants avec la commission EAU et ils ont généralement été ponctuels avec les autres (DEV, DIFF et SPAT), jugés trop informatifs ou liés à la compétence des membres plutôt qu'à leur appartenance au conseil scientifique. L'équipe ne sait d'ailleurs pas forcément comment saisir le conseil, et les liens pourraient être renforcés. Les liens sont toujours forts avec la commission PATNAT et plusieurs membres du conseil participent régulièrement à ses réunions.

Bilan – Les commissions

POINTS POSITIFS

- Vice-présidents
  - La réorganisation a bien permis de renforcer l'implication des VP et leur rôle de portage politique.
- GT et COPIL
  - Le format des GT et COPIL est apprécié des élus car il est efficace et opérationnel (il permet de cibler des sujets). Ce constat est partagé par les techniciens qui estiment que l'intérêt des commissions réside plutôt dans ces formats que dans les commissions elles-mêmes, surtout dans les moments de construction de programme ou de projet. Cela est dû en partie au passage de commissions ouvertes à restreintes, « repoussant » l'animation opérationnelle au niveau des GT et COPIL. Cela dit, ils ne peuvent pas remplacer une commission car ils sont liés à la vie d'un projet.
- Rôle et objectifs
  - Les commissions permettent d'informer et de former les élus en leur offrant une vision globale des actions menées sur le territoire, en leur faisant découvrir ce que font d'autres communes, et, sous leur format élargi, en les confrontant à des techniciens et des spécialistes.
  - Politiquement, les commissions fonctionnent et permettent de porter des projets auprès des instances délibérantes.
  - Les commissions qui fonctionnent sont globalement celles qui ont réussi à conserver une cohérence entre le technique et le politique.
  - La Régie et la CLE, instances récentes, fonctionnent bien et ont trouvé un équilibre entre politique et technique. Dotée d'un budget propre, d'une capacité de délibérer et portée par le président, la Régie est opérationnelle. Cependant leurs liens avec les commissions SPAT et EAU (dont elles remettent le rôle en question) sont à clarifier.
- Intercommission
  - L'intercommission a plutôt bien fonctionné en favorisant le partage d'une vision globale et en rendant plus politiques les décisions du Parc.

POINTS NÉGATIFS, À AMÉLIORER

- Participation
  - La grande diversité des champs thématiques au sein de certaines commissions rend difficile la mobilisation des acteurs du territoire (et peut-être aussi des élus), quand bien même elles se réunissent sous une forme restreinte. Ils ne se sentent pas forcément légitimes dans tous les domaines et surtout, ils sont probablement moins concernés ou pas intéressés par l'ensemble des sujets.
  - Encore une fois, la distance et le manque de temps limitent l'implication des membres. La visio-conférence est une piste. On pourrait aussi ouvrir plus souvent l'inscription aux commissions aux élus.
  - La « concurrence » induite par la montée en compétence des EPCI tend à réduire la participation des « grosses » communes (peu de maires sont délégués) et à augmenter celles des « petites »communes, puisqu'elles peuvent

plus facilement s'y exprimer. Il est nécessaire de trouver des modes de travail avec les intercommunalités, de positionner le Parc par rapport à ce type d'acteur et de mettre en place une articulation claire.

- Élus comme techniciens soulignent l'intérêt d'avoir une diversité d'acteurs (personnes de terrain, spécialistes, élus, etc.) et il serait intéressant de rouvrir ces instances (en veillant toutefois à ne pas être trop nombreux).

Animation

- Les techniciens manquent de temps pour l'animation. Les commissions sont moins souvent réunies et tous les débats ne peuvent pas être menés. Ainsi, plus de décisions sont prises au niveau technique, ce qui vide de sens les commissions.

GT et COPIL

- Les GT ne fonctionnent pas toujours bien, leur place n'étant pas claire et le temps manquant pour les animer.

Rôle et objectifs

- Le fonctionnement global des commissions est mitigé. Leur fonction de mise en débat est assurée correctement mais la prise de décision ne fonctionne pas toujours bien du fait d'un processus flou et de la technicité de certains sujets. Le suivi et l'évaluation de la Charte n'y sont pas ou peu assurés. Leurs rôles, pas toujours clairs, seraient à redéfinir.
- Le fait que les commissions recouvrent des sujets trop vastes ne permet pas d'y travailler en profondeur. Beaucoup d'informations sont mises à disposition mais il y a finalement assez peu de discussions ou de productions collectives. De même, il est difficile pour les élus de s'exprimer sur des sujets qui dépassent leur commune.
- Les propositions issues des commissions ne trouvent pas toujours d'issues à cause de choix budgétaires qui échappent aux élus. L'opportunisme financier (appels à projets, etc.) enlève du sens aux stratégies dont se dotent les commissions.
- La réorganisation, en conduisant souvent à un fonctionnement restreint, a favorisé le fonctionnement politique des commissions (toutefois, l'ouverture de la commission PATNAT n'a pas empêché les prises de décisions) mais les a affaiblies techniquement et les a en partie coupées des acteurs du territoire.
- Les grandes commissions (comme DEV ou DIFF) mobilisent trop de sujets, sont trop chargées et n'ont pas forcément apporté la transversalité attendue. Plutôt que s'appuyer sur des GT, certaines commissions pourraient être repartagées (quitte à garder un VP sur des thématiques plus larges), tout en veillant à garder un équilibre avec la transversalité et à conserver des temps de partage. Un équilibre est aussi à trouver entre fonctionnement restreint et élargi.

Intercommission

- Les nombreuses entités au sein du Parc rendent flou son fonctionnement, et se pose la question du maintien de cet échelon, d'autant plus que les élus peuvent avoir l'impression que les décisions sont prises avant d'être portées en bureau. Ainsi, son rôle de transversalité pourrait être directement assuré par des VP membres du bureau.

Liens avec les instances consultatives

- Hormis quelques cas, les liens entre les commissions et les instances consultatives (conseil scientifique, conseil de développement) ont été quasi inexistants.

Les instances consultatives : conseil scientifique, conseil de développement (CDD) et association des amis du Parc (ADP)

Le conseil scientifique

Le conseil scientifique a pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance des patrimoines, de développer des programmes et une dynamique de recherche ainsi que d'apporter son conseil (avis sur les politiques, participation aux commissions, etc.).

Son évaluation se fonde sur l'analyse de la participation aux réunions et des réponses des membres à 4 questions évaluatives portant sur la composition, les missions, les conditions d'organisation et les collaborations du conseil.

Composition

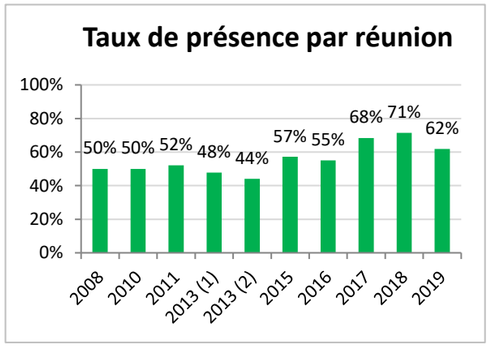

Le conseil scientifique se compose de **21 membres** (fin 2019). Ce nombre fluctue entre 19 et 26 d'une année à l'autre, selon les arrivées et les départs (démissions, retraits, décès). La composition se veut **variée et équilibrée** entre sciences naturelles (écologie, botanique, géologie, etc.) et sciences humaines (histoire, sociologie, etc.). Les membres du conseil pointent cependant des manques (notamment en : zoologie, géomorphologie, urbanisme, sciences de l'éducation, forêt). Sur certains sujets précis, il peut être intéressant de mobiliser ponctuellement des spécialistes sans toutefois les intégrer au conseil puisque les membres existants sont déjà assez peu sollicités. S'appuyer sur les membres de conseil scientifique d'autres Parcs est aussi une piste à explorer, éventuellement sur des projets communs. Concernant le recrutement, il serait intéressant de formaliser des critères au sein d'une **Charte d'engagement** puisqu'au-delà des spécialités, ce sont certains profils qui sont recherchés.

Participation

Depuis le lancement de la Charte, le conseil scientifique s'est réuni **10 fois** (en 12 ans). Il se réunit généralement une fois par an (parfois zéro fois, comme en 2009, 2012 et 2014), bien que le règlement intérieur spécifie que le conseil doit se réunir **deux fois par an**. De même, les membres soulignent le fait que les ordres du jour sont souvent trop chargés et qu'il faudrait se réunir au moins deux fois par an (en ayant conscience que le Parc manque de temps pour mobiliser le conseil).

Les statistiques se fondent sur les membres inscrits, sans prendre en compte ceux qui ne peuvent plus venir pour raison de santé, à cause d'un déménagement, etc.

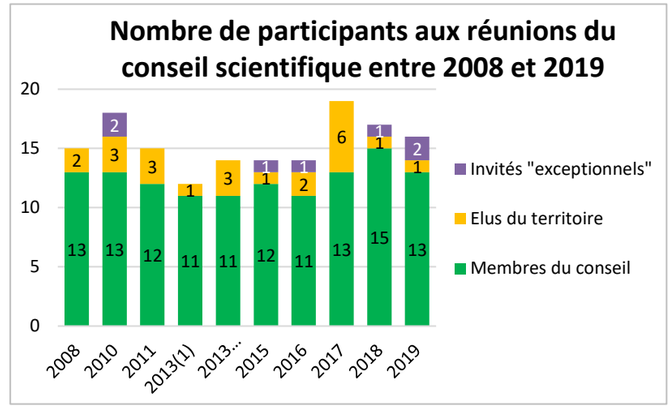

Il y a en moyenne **15,4 participants** par réunion (dont 12,4 membres du conseil scientifique). Le taux de présence des membres est stable, sa moyenne est de **56 %**. Les deux-tiers des membres viennent à plus de la moitié des réunions (un quart vient même à toutes les réunions). Un membre inscrit sur six ne se présente jamais (sans compter les raisons de santé et les déménagements).

Productions, sollicitations

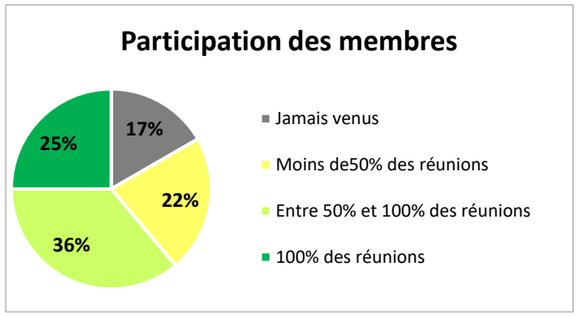

Depuis 2008, le conseil a participé à la rédaction de **7 livrets** et de **9 numéros du *Courrier scientifique***, même s'il tend à de moins en moins s'y impliquer. Il a produit **12 avis** (mesures agro-environnementales, trames vertes et bleues, etc.) et participé à **22 actions** de soutien au Parc (définition de cahier des charges, suivi de projet, mobilisation de partenaires, etc.). Ses missions sont à mieux formaliser. Il pourrait notamment produire un état des connaissances par spécialité pour ensuite faire des propositions d'études à mener.

Présentation du chantier archéologique de Riez aux membres du conseil scientifique

Les membres considèrent que le conseil n'est **pas assez sollicité** et pris en compte et posent la question d'un principe d'auto-saisine. Selon eux, cela est dû à une **méconnaissance** des membres et du fonctionnement du conseil à la fois par l'équipe du Parc, par les élus et par les habitants ; ainsi qu'à une trop faible participation aux autres instances du Parc, comme le CS ou les commissions thématiques (le conseil participe essentiellement à la commission PATNAT pour le moment). Il faudrait plus d'interactions, notamment en le faisant mieux connaître à travers des temps d'échange, en valorisant ses travaux, et en améliorant la **communication** pour le rendre visible (il n'y a pas de référence au conseil sur le site web du Parc par exemple). Enfin, le Parc n'a pas forcément suffisamment de **moyens** pour réaliser les propositions du conseil.

Bilan – Le conseil scientifique

<u>POINTS POSITIFS</u>

- Le conseil scientifique, à travers la qualité et l'implication de ses membres est une instance qui fait sens, dont l'apport (avis, courrier) est apprécié.
- Un nouveau dynamisme est obseervé depuis quelques années, avec un léger renouvellement et une ouverture plus importante aux sciences humaines.

<u>POINTS NÉGATIFS, À AMÉLIORER</u>

- Certaines disciplines font encore défaut, notamment en sciences humaines, et sur certaines thématiques. Il pourrait être intéressant de mobiliser parfois des spécialistes, sans pour autant les intégrer au conseil, voire de renforcer les mutualisations interparcs.
- Il y a un besoin de clarifier son rôle et surtout son règlement, notamment concernant sa composition et l'intégration de nouveaux membres.
- Les ordres du jour sont souvent trop chargés et le Parc n'arrive pas à tenir deux réunions annuelles du fait d'un manque de temps d'animation.
- Le conseil n'est pas assez sollicité et valorisé. Cela est dû :
    - d'une part à une méconnaissance du conseil par l'équipe du Parc, mais aussi par les élus (méconnaissance parfois réciproque). Il faudrait plus d'interactions (par exemple : plus de relation au « quotidien » sur des actions au long court) et améliorer la communication, notamment en valorisant mieux ses productions et en diffusant un trombinoscope aux élus ;
    - d'autre part à un manque de participation aux autres instances du Parc. Il faudrait plus mobiliser ses membres au sein des commissions (et pas seulement PATNAT), et donner une place à son avis dans le processus de décision des instances délibérantes.

Le conseil de développement et l'association des amis du Parc

Lancement du conseil de développement – Trigance 2009

Le CDD est un organe de concertation et de participation citoyenne, ouvert aux habitants, et indépendant du Parc. Au-delà d'un incubateur d'idées, il peut jouer un rôle de veille, de suivi ou d'évaluation, ou encore être force de propositions ou d'aide à la décision en direction des élus.

L'association des ADP est née d'une mobilisation citoyenne en 1992. Elle regroupe des personnes soutenant l'action du Parc et joue un rôle de lobbying.

L'évaluation repose sur trois réunions sous forme d'ateliers réalisés avec les représentants de ces instances, les élus et les techniciens du Parc, ainsi que sur l'analyse d'un questionnaire envoyé à leurs membres.

Analyse des questionnaires

<u>Profil des répondants</u>

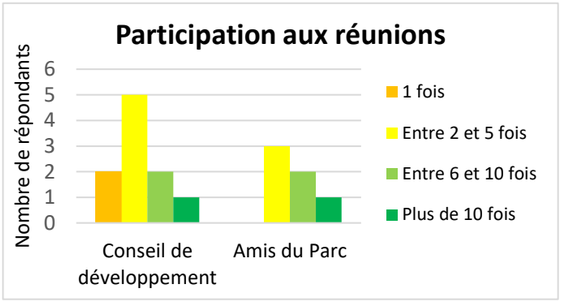

Il y a eu **17 réponses** au questionnaire, mais 6 des répondants n'ont participé à aucune des deux instances, les résultats sont donc à prendre avec précaution (représentativité moyenne). Quasi tous les répondants restants ont été impliqués dans le CDD et un tiers d'entre eux ont aussi participé à l'association des ADP. Leur implication est variable, certains ayant participé à beaucoup de réunions et d'autres étant juste venus quelques fois.

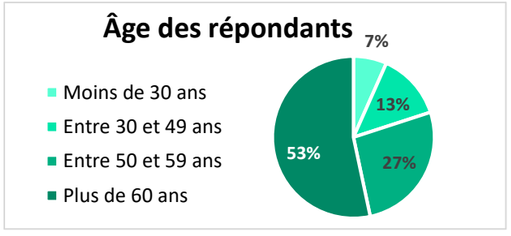

Environ 60 % des répondants sont des hommes et 80 % ont plus de 50 ans. Ils sont actifs (80 %) ou retraités (20 %) et environ la moitié provient de catégories socio-professionnelles supérieures. Les autres répondants sont agriculteurs, artisans, maires, etc.

<u>Motivations</u>

Les principales **motivations** des répondants pour s'impliquer dans ces instances étaient d'abord l'envie de participer à sa gestion (30 %), s'impliquer dans le fonctionnement du Parc (30 %) mais aussi l'attachement au territoire et l'envie de mieux le comprendre (24 %). Les autres répondants évoquent l'intérêt pour les sujets abordés (les règlementations, l'énergie, l'équilibre écologie-économie, les conflits d'usage, etc.) ou l'envie de faire bouger les choses. Comme souvent, le principal frein à leur investissement est un **manque de temps**.

Satisfaction et critiques

Globalement, les répondants sont **satisfaits** ou **peu satisfaits** du fonctionnement de ces deux instances. Les **points positifs** évoqués sont l'intérêt éprouvé pour les débats et le travail fourni par le Parc. Cependant, le fonctionnement de ces instances est remis en cause (lenteur, manque d'implication) et certains pointent un manque de **retours**.

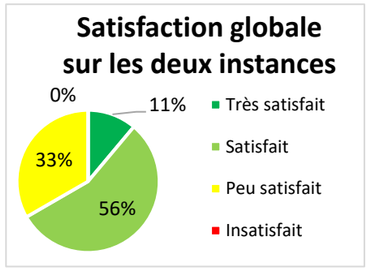

Le choix des **pistes d'actions** fait plus débats, certains étant insatisfaits, d'autres considérant que les suites données aux initiatives du CDD ont été positives (ex : épandage des boues de traitement des eaux usées).

Selon leurs affinités, ils ont évoqué une grande variété de sujets sur lesquels ils aimeraient s'impliquer à l'avenir (fréquentation touristique, transport, agriculture, culture, énergie, participation citoyenne, etc.) et deux personnes estiment qu'il faudrait élargir ces associations.

Bilan – Le conseil de développement et l'association des amis du Parc

POINTS POSITIFS

- Le CDD a participé à la vie du territoire (diagnostic, réunions publiques) par auto saisine ou saisine du Parc et a permis des avancées (ex : épandage des boues d'épuration).
- L'association des ADP a eu un rôle de lobbying, notamment au moment de la création du Parc et de la lutte contre la ligne à très haute tension, et peut permettre de faire connaître le Parc. Selon ses membres, il pourrait être pertinent de poursuivre son action plutôt à l'échelle régionale.

POINTS NÉGATIFS, À AMÉLIORER

- Les instances consultatives sont peu, voire pas connues à la fois par les citoyens et les élus (et même des techniciens parfois). Il faut améliorer leur visibilité (présenter les actions réalisées, diffuser des trombinoscopes, etc.).
- Aujourd'hui le CDD est peu dynamique, il y a eu un essoufflement des participants. La fin des programmes d'aide régionaux a conduit à une baisse des moyens qui ne permet plus de bénéficier d'une animation dédiée. Par ailleurs, le territoire et les sujets sont vastes, ce qui est lourd à porter pour des bénévoles.
- La question centrale est celle de la mobilisation citoyenne. Si la participation des acteurs socio-économiques, des groupements et des associations est en partie établie grâce aux commissions, l'implication des habitants est à renforcer. Cependant ils ne connaissent ou ne comprennent pas forcément le Parc, qui est une structure complexe œuvrant sur un vaste territoire ; et sans sujet mobilisateur, l'intérêt et l'engagement manquent. Plusieurs pistes sont évoquées pour susciter la mobilisation : cibler des sujets à enjeux, se fonder sur des collectifs existants, mobiliser autour d'évènements réguliers (ex : fête du Parc), etc.
- Les membres de ces instances, les techniciens du Parc et les élus partagent le constat qu'il est nécessaire de les faire évoluer mais il est difficile de définir comment. La forme que doit prendre la participation citoyenne fait débat :
    - Pour recréer du lien et clarifier la place que les élus veulent laisser aux citoyens, le CDD pourrait être organisé en plusieurs collèges et être composé de représentants de chaque territoire.
    - Pour mieux faire remonter des sujets et la voix citoyenne, il faudrait que les membres du CDD puissent plus s'impliquer dans le CS du Parc. Certains proposent de doter le CDD d'un vote consultatif et du droit de mettre des sujets à l'ordre du jour, voire de le doter d'un vote délibératif.
    - Enfin, se pose la question de son articulation avec le tissu associatif et les commissions. Certains proposent que la participation citoyenne se fasse au travers d'une réouverture des commissions, d'éventuellement recréer une forme de conseil des associations, et/ou de créer un conseil des citoyens qui s'autosaisirait et donnerait un avis sur les sujets importants.
- De même, l'association des ADP ne s'est pas renouvelée et est moins dynamique. Ses membres notent une perte de mobilisation depuis la fin du conseil des associations et l'ouverture des commissions. Les fêtes du Parc permettaient de mobiliser ses membres et leur disparition est préjudiciable pour l'association. Son rôle est aussi remis en question : doit-il s'orienter vers un rôle de lobbying à l'échelle régionale ?

2.2 Analyse des moyens

2.2.1 Les moyens financiers

Recettes de fonctionnement

Selon les données fournies par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, chacun des Parcs dispose en moyenne de 2,5M € (2019) de recettes de fonctionnement annuel. Le Parc du Verdon se trouve donc dans une situation comparable à la moyenne des autres Parcs puisqu'il dispose en moyenne de **2,48 M €/ an** (période 2008-2019). Ses recettes de fonctionnement sont composées de 3 types de contributions :

- Les **cotisations statutaires** (51 %) et **l'ex-dotation forfaitaire de l'État** (5 %, dotation devenue depuis 5 ans une subvention sur programme d'action annuel).
- Les **subventions sur opérations** individuelles (43 %).
- Les **recettes propres** (1 %).

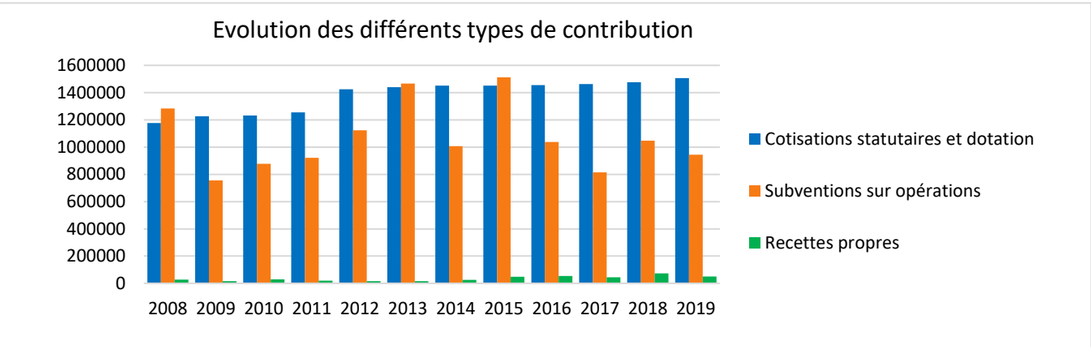

- **Recettes statutaires**

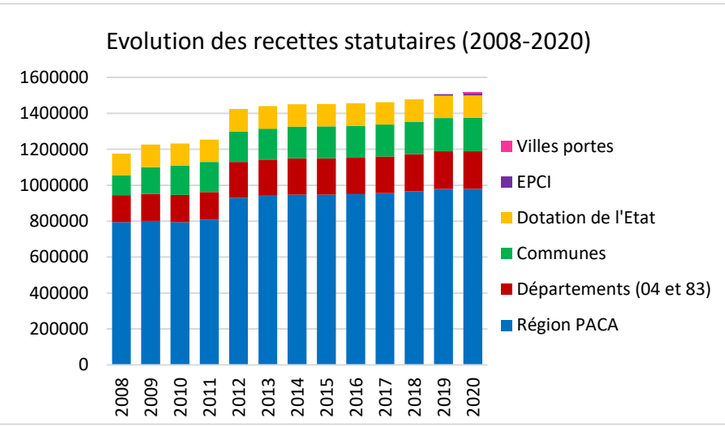

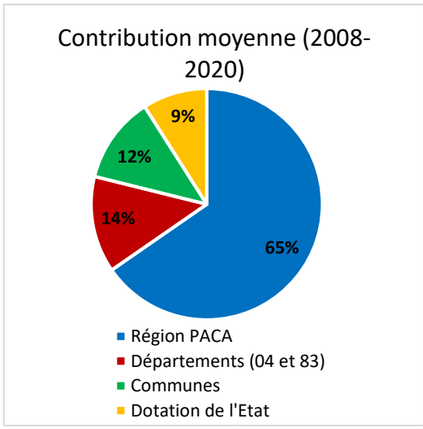

Comme pour la plupart des Parcs, les recettes de fonctionnement proviennent pour plus de la moitié (56 % sur la période 2008-2019) des cotisations statutaires (Région, Départements, Communes) et d'une aide de l'État apportée en soutien de l'ingénierie du Parc pour mettre en place son programme d'action annuel sur les questions de biodiversité/paysage/urbanisme/évaluation. Si elles varient entre 47 % et 63 % du total des recettes de fonctionnement (selon l'importance du programme d'action annuel), elles augmentent légèrement et progressivement en valeur absolue depuis 2008. Elles représentent en moyenne **1,38 M €/an**.

Si l'on met à part le nouvel objet 3 (GEMAPI) du syndicat créé en 2020 et que l'on considère les cotisations des objets 1 (Parc) et 2 (gestion du grand cycle de l'eau), **c'est la Région qui réalise le plus gros effort financier (65 %) sur la période 2008-2020**. Les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence contribuent en moyenne à hauteur de 14 % (7 % chacun) et les communes du Parc, de 12 %. La part de chaque collectivité (en %) est restée stable mais les cotisations ont augmenté de 27 % en valeur absolue, ce qui s'explique par trois raisons :

- l'augmentation du montant des cotisations des départements et de la Région, qui est indexé chaque année sur la variation du taux de l'indice Insee des prix à la consommation hors tabac ;
- l'augmentation de la population (la cotisation des communes est proportionnelle au nombre d'habitants – population comptabilisée au titre de la dotation globale de fonctionnement) ;
- Suite au rapprochement entre le syndicat mixte des pays du Verdon (SMPV) et le Parc en 2012 (transfert de certaines missions comme l'énergie ou le numérique), une partie des cotisations dévolues au SMPV et versées par la Région et les Départements a également été transférée au Parc.

Cependant, l'arrêt de l'indexation et le gel à venir des cotisations de la Région et des Départements posent questions pour le futur.

Par rapport aux autres Parcs, la **Région** a ici une **place prépondérante** dans les cotisations statutaires (65 % contre 56 % pour la moyenne nationale). Sur la période 2008-2020, sa cotisation s'élève en moyenne à 907 000 €/an. Elle est passée de 794 795 € en 2008 à 979 841 € en 2020 (20 % d'augmentation liés en partie au rapprochement du SMPV). À l'inverse, les **Départements** contribuent **moins** aux cotisations statutaires comparativement aux autres Parcs (14 % contre 27 %). En moyenne, sur la durée de la charte, leur cotisation représente 188 000 €/an (31 % d'augmentation depuis 2008). Les communes du Parc versent en moyenne 168 000 €/an sur la même période, ce qui est dans la moyenne nationale). Cette cotisation représente en moyenne **3,80 €/an/habitant** (elle était de 3 € en 2004). Enfin, arrivés respectivement en 2019 et 2020, les EPCI et les villes-portes apportent une petite participation supplémentaire (entre 7000 €/an et 10 500 €/an).

Au-delà des évolutions des cotisations, des incertitudes sont apparues à plusieurs reprises au cours de la charte, concernant la pérennité de la subvention de l'État pour le soutien à l'ingénierie du Parc et à son programme d'action annuel qui est aujourd'hui de 124 000 €. Son maintien actuel pour tous les Parcs, dans le cadre d'un contexte financier tendu pour l'État, est le résultat de la mobilisation de la Fédération nationale et de l'association régionale des Parcs, et se traduit dans notre convention d'objectifs État-Région-Département. Représentant 9 % des recettes statutaires, elle est totalement indispensable au maintien de l'ingénierie du Parc, en particulier pour pouvoir agir sur les questions de biodiversité, d'urbanisme et de paysage.

- **Subventions sur actions**

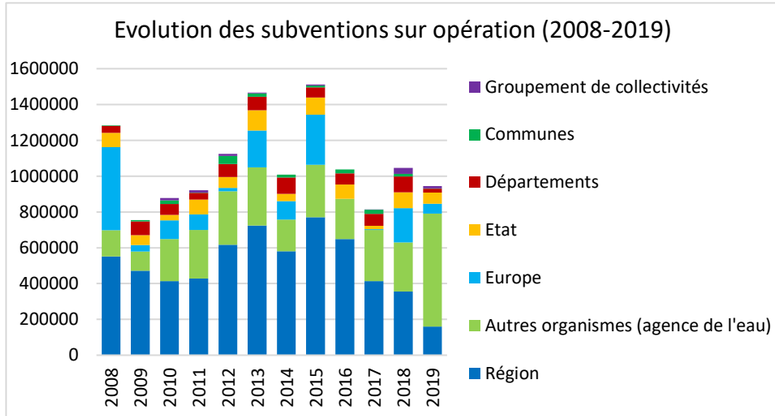

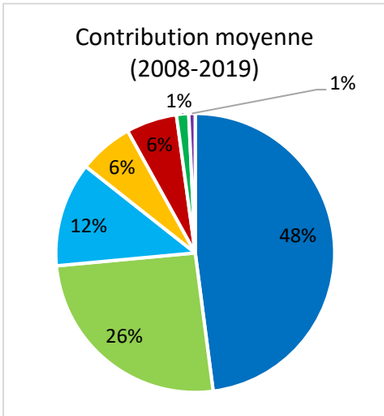

Les recettes de fonctionnement sont aussi alimentées par des **subventions sur opérations**, à hauteur de **43 %** (environ 9 points de plus que la moyenne des PNR), représentant en moyenne **1,07 M €/an**. Elles sont assez **variables** d'une année sur l'autre (entre 1,51 M € en 2015 et 0,75 M € en 2009), selon l'importance des actions d'animations, d'études ou d'accompagnement inscrites au programme d'action annuel et les financements qui ont pu être mobilisés. Le pic de 2008 est dû au renouvellement de la charte ; celui de 2013 est lié au report de recettes sur opérations suite à un pic d'activité en 2012 (Congrès des Parcs et programme européen ETTRA pour les actions éducatives) ; celui de 2015, aux évolutions des financements régionaux et européens. Depuis 2015, on observe une forte baisse due à la forte réduction de la participation régionale (service des Parcs). **Globalement le Parc fait preuve d'une bonne capacité à mobiliser des subventions pour ses opérations et ses postes. C'est l'un de ses points forts.**

Les subventions sur opérations sont des financements qui font l'objet :

- soit de recherche dans le cadre des lignes classiques d'intervention des financeurs ;
- soit, de plus en plus, d'appels à projet européens, nationaux ou régionaux auxquels le Parc a pris l'habitude de répondre ;
- soit de négociation dans le cadre de la construction de programmes financiers globaux.

Le Parc a construit et porté tout au long de la Charte de nombreux programmes financiers avec ses partenaires (conventions d'objectifs, contrats de Parc, CRET, contrats départementaux de solidarité, contrats de rivière, programmes européens LEADER – ETTRA – Espace valléen, TEPCV, CEE, conventions de partenariat SCP-EDF). **Les subventions sur actions sont indispensables à la mise en œuvre des programmes d'actions pluriannuels du Parc, le syndicat n'ayant pas la capacité d'autofinancer seul l'ensemble des actions**.

Là encore la **Région est le principal financeur** (48 %), essentiellement via les différentes **conventions d'objectifs** signées avec le Parc, avec un apport moyen de 511 000 €/an. Si sa participation a augmenté entre 2010 et 2013, elle est en forte baisse depuis 2015 (-80 %), ce qui est préoccupant pour la mise en œuvre des programmes d'action. **La diversification des financements des actions du parc qui a déjà été développée reste un enjeu fort**.

Les Départements participent assez peu (6 %). Les actions soutenues ont principalement ciblé les écogardes et la biodiversité (inventaires, gestion des sites naturels protégés ou espace naturels sensibles).

Une part importante des subventions sur opérations (26 %) est apportée par d'autres organismes comme l'Agence de l'eau, l'ADEME ou encore EDF (dans le cadre d'un partenariat pluriannuel). Leur participation est liée à des actions précises et varie suivant les années (de 11 à 68 %). Il faut noter que de nombreuses aides sont liées au portage des enjeux liés à l'eau par le syndicat mixte de gestion du Parc. **Sur l'essentiel de la période de mise en place de cette charte, il faut donc relativiser les comparaisons budgétaires avec d'autres Parcs car les dépenses liées au portage des enjeux eau sont incluses depuis la création du Parc dans le budget principal du syndicat**. Avec la modification des statuts opérée en 2019 pour passer à un syndicat à la carte, et en particulier la création d'un objet 3 GEMAPI et d'un budget spécifique, la distinction des dépenses liées aux différents objets sera plus facile à l'avenir.

L'Europe représente également un apport non négligeable (12 %), mais très **variable** (entre 0 % et 36 %) car lié aux rythmes de mise en œuvre des fonds et des programmes européens. Cet apport correspondant essentiellement au programme Natura 2000, aux études préalables aux gros investissements (ex : OGS) et aux actions d'animation/sensibilisation autour des programmes LEADER et Espace valléen. Nombre de ces financements européens sont issus de programmes financiers montés et portés par le Parc seul (ETTRA) ou en partenariat avec d'autres collectivités (ex : LEADER avec la CCAPV ou le Pays A3V).

Pour finir, on peut noter **qu'il est de plus en plus difficile pour le Parc de trouver des financements pour les projets portant sur certaines thématiques** comme :

- le paysage,
- la biodiversité (amélioration des connaissances essentiellement),
- les actions éducatives,
- la forêt,
- et, dans une moindre mesure, l'agriculture.

Ce souci récurent s'avère très préoccupant pour l'avenir de la prise en compte de ces sujets sur le territoire.

- **Recettes propres**

Les recettes propres ont apporté environ **35 000 €/an** en moyenne au syndicat. Elles proviennent par exemple des ventes de la boutique du Parc et des différents loyers ou redevances liées au plan de gestion du domaine de Valx-Félines (terres, ferme caprine, appartements). Inférieures à 30 000 € annuels jusqu'en 2014, elles sont depuis quelques années en croissance (amélioration des ventes, réalisation de prestations pour le compte des communes) mais **ne représentent encore qu'une faible part des recettes (1 % en moyenne). Elles sont à développer à l'avenir**.

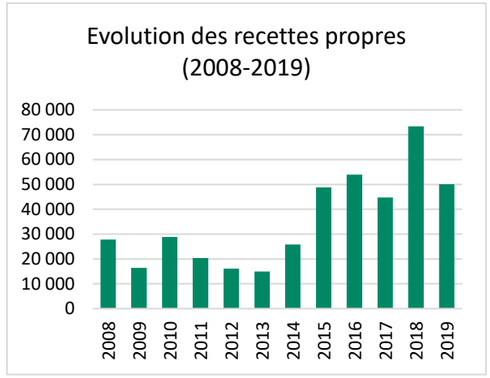

Globalement, si l'on considère les recettes de fonctionnement du syndicat dans leur ensemble (cotisations et subventions), on note une augmentation des recettes entre 2009 et 2013, puis une stabilisation autour de 2,5 M€. La Région occupe une place prépondérante dans le financement global du budget de fonctionnement du Parc.

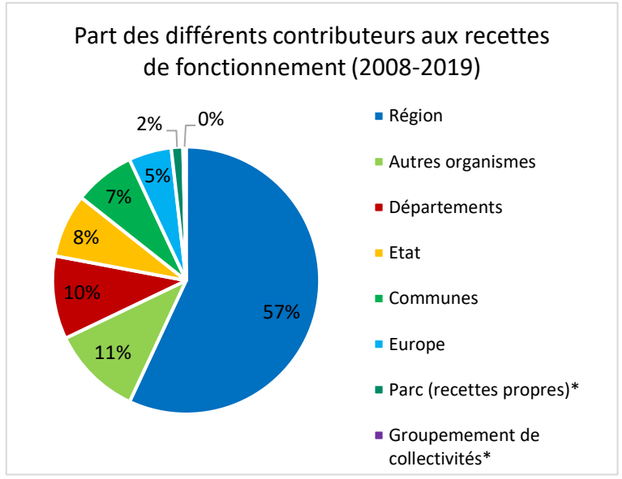

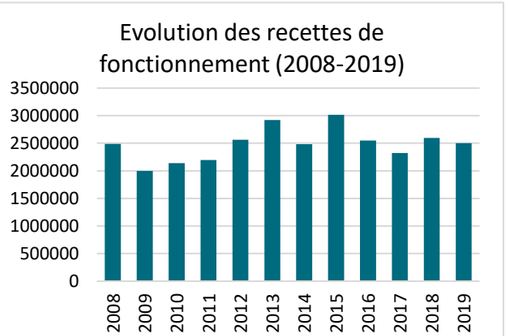

Moyenne annuelle des financements par financeurs (2008-2014)	
Région	1 418 469 €
Autres organismes	272 633 €
Départements	250 681 €
Etat	191 628 €
Communes	183 708 €
Europe	129 100 €
Parc (recettes propres)	35 109 €
Groupement de collectivités	9 414 €

Dépenses de fonctionnement

Sur la période 2008-2019, la moyenne des dépenses de fonctionnement est d'environ **2,52 M €/an**. Après une augmentation entre 2009 et 2012, elles se stabilisent légèrement au-dessus de 2,5 M €/an.

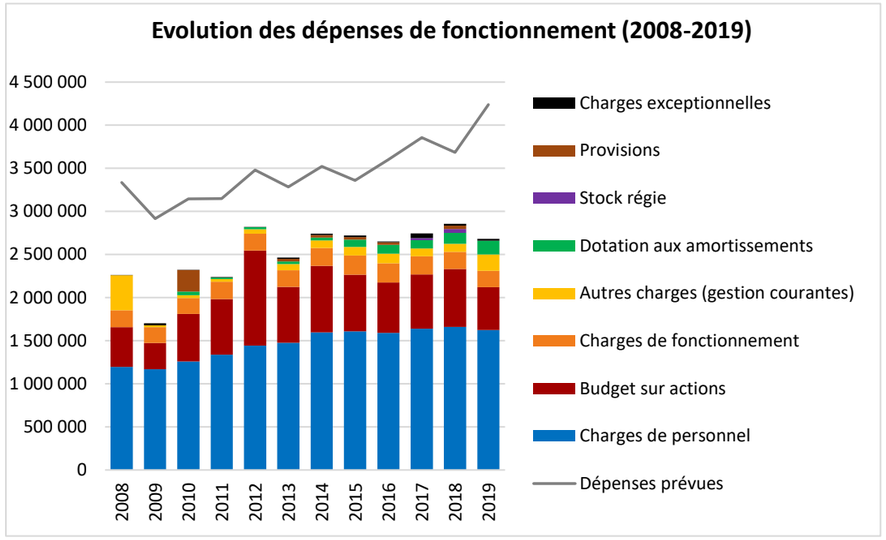

Le budget (dépenses prévues) est en moyenne de 3,46 M €/an (proche de la moyenne nationale des PNR). On retrouve les pics liés au renouvellement de la charte (2008) et au congrès des Parcs (2012). Depuis, il est en augmentation progressive avec l'arrivée des 2 nouveaux objets. **Le taux de réalisation du budget (rapport entre les dépenses et le budget prévisionnel) est de 73 % en moyenne et témoigne d'une bonne capacité à budgéter les actions prévues et à les réaliser**.

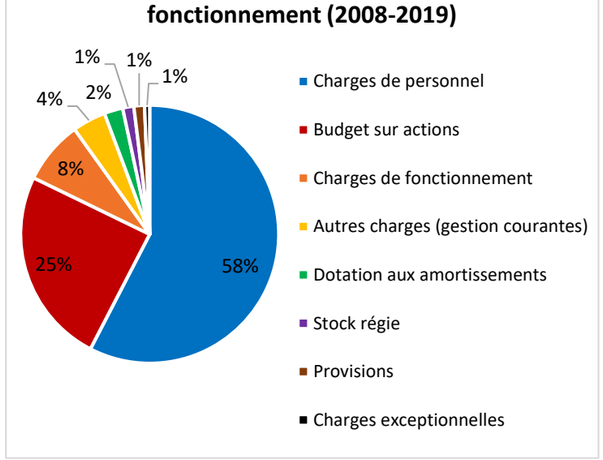

Moyenne annuelle des dépenses par type de charges (2008-2019)	
Charges de personnel	1 466 787 €
Budgets sur actions	626 591 €
Charges de fonctionnement	201 470 €
Autres charges de gestion courante	106 694 €
Dotation aux amortissements	59 499 €
Stock régie	35 490 €
Provisions	32 065 €
Charges exceptionnelles	16 100 €

Comme dans tous les PNR, la première dépense (58 % - 1,47 M €/an) correspond aux **charges de personnel** (mise en place des missions de base du Parc, appui aux projets communaux, aux actions, études faites en interne, etc.).

Entre 2009 et 2019, avec le renforcement de l'équipe technique du Parc (missions eau, régie d'aménagement des sites, tourisme notamment) les charges de personnel ont logiquement **augmenté** (de moins de 1,2 M € annuel à plus de 1,6 M €) et cela explique l'augmentation générale des dépenses.

Les **charges liées aux actions** menées par le Parc (budget sur actions – prestations d'animation EDD, d'entretien des berges de rivière, études, publications, etc.) sont le deuxième poste de dépense (25 % - 0,63 M €/an). Elles sont assez **stables**, sauf en 2012, en lien avec la tenue du Congrès des Parcs.

Les **charges de fonctionnement** (entretiens de la maison du Parc, véhicules de services, fournitures de bureau, etc.) sont **stables** malgré l'augmentation du nombre de techniciens, et représentent 8 % du total (0,2 M €/an). Le Parc a travaillé à leur réduction ces dernières années afin de maintenir le volume de son budget action.

La **dotation aux amortissements** ne représente que 2 % des dépenses mais est en **augmentation** (de 0 à presque 160 000 €) et risque d'augmenter, compte tenu des projets d'équipements ou de travaux portés par le Parc dans les années qui viennent (restauration de la ferme, actions de l'OGS, etc).

Dans la mesure où le syndicat mixte intervient principalement en coordination et ingénierie de projet sur un territoire, il est normal d'observer une prédominance des charges de personnels sur les dépenses des programmes d'action.

Les dépenses annuelles sont en général proches des recettes annuelles, ce qui prouve la capacité du Parc à gérer correctement son budget. L'excédent de certaines années permet de dépenser plus d'autres années.

La différence vient essentiellement d'un **décalage** entre la réalisation des dépenses et la perception des recettes sur opérations, en particulier des soldes des subventions européennes qui mettent parfois plus de 18 mois à parvenir au Parc. Le Parc étant contraint de mobiliser de plus en plus de financements européens pour ses actions les plus importantes, compte tenu de la réduction des financements nationaux, régionaux et départementaux, cette situation de décalage est malheureusement amenée à se reproduire régulièrement, mais cela ne représente pas un risque structurel pour le parc.

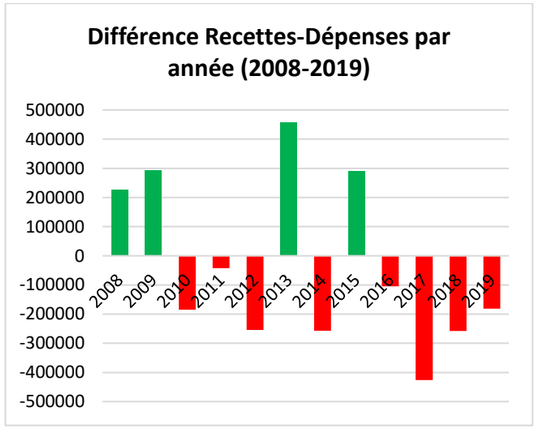

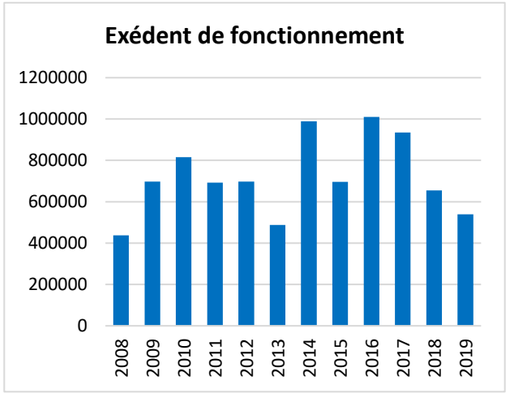

Sur la période2009-2019, le Parc a dégagé un **excédent** de fonctionnement cumulé moyen de 721 000 €, ce qui est plutôt un signe de très bonne santé et de bonne gestion. Depuis 2016, après la création de la régie d'aménagement des sites, les dépenses ont été régulièrement supérieures aux recettes, ce qui a impacté logiquement l'excédent de fonctionnement cumulé, en **baisse régulière** depuis 2016 (-150 000 €/an en moyenne). Celui-ci, après un pic en 2016 à 1 M €, a retrouvé en 2020 son niveau de 2008 (environ 400 000 €).

Pendant trois années, les cotisations statutaires et « dotation » de l'État ne suffisaient donc pas à financer seules les dépenses d'ingénierie et de fonctionnement. Le syndicat a donc dû demander des subventions sur opérations spécifiques pour mener ces nouvelles missions, et prélever une part de son excédent budgétaire cumulé pour équilibrer en attendant de nouvelles recettes projetées.

Cette situation est liée à **un double choix politique et stratégique mûrement réfléchi** :

- Dans un premier temps, investir et autofinancer pour partie le développement de l'ingénierie et des actions de la régie d'aménagement pour préparer les grosses opérations de l'OGS qui devraient à terme générer des recettes (parking, visites) et équilibrer son budget global ; c'est donc un nouveau modèle économique qui est visé pour la régie.
- Développer l'ingénierie de la mission eau pour préparer la mise en place de la compétence GEMAPI qui sera financée dès 2020 par de nouvelles cotisations des intercommunalités.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du syndicat sont faibles car il n'a pas vocation à réaliser directement des aménagements. Elles ont été en moyenne de **203 000 €/an** entre 2008 et 2019, avec de grosses variations d'une année sur l'autre, en fonction des projets.

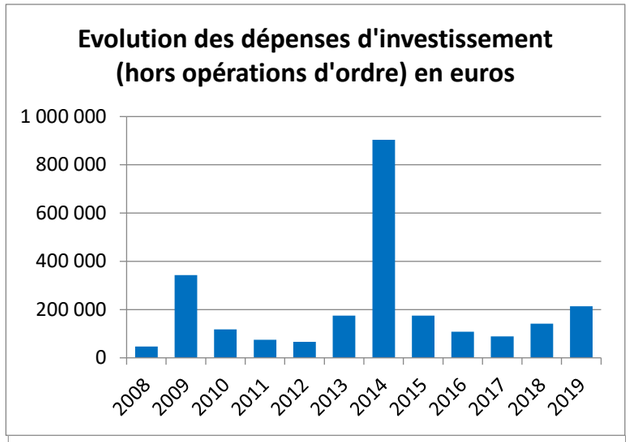

Les principaux investissements réalisés ces dernières années, en dehors des besoins matériels liés au fonctionnement (informatique, véhicules), ont porté sur les **aménagements du domaine de Valx** : aménagement des abords de la maison du Parc (aire de stationnement, accès), améliorations des conditions de travail dans les locaux, réhabilitation de la bergerie et création de la ferme pédagogique.

Deux années se distinguent :

- **2009** (342 491 €) pour l'aménagement des abords de la maison du Parc.
- **2014** (895 873 €) pour la réhabilitation de l'ancienne bergerie de Valx et la construction de la ferme pédagogique.

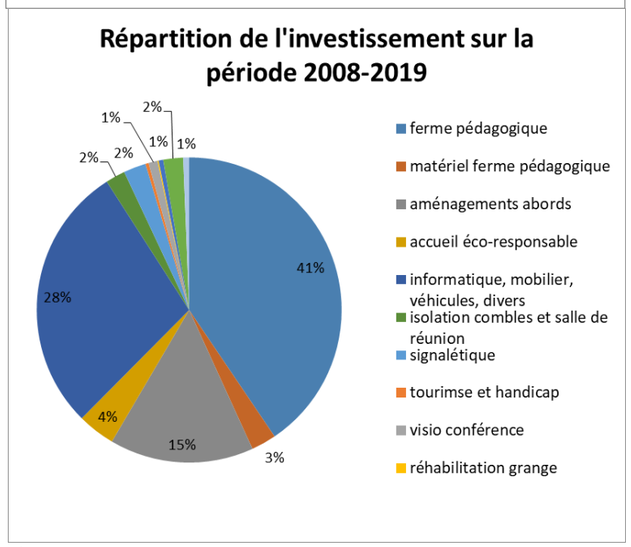

Ce sont d'ailleurs le troisième et le premier poste d'investissement sur la période (avec respectivement 41 % et 15 % du total). L'autre poste important d'investissement correspond à l'acquisition de matériel informatique, de mobilier et de véhicules (28 % - 669 411 € au total).

Le total cumulé des dépenses d'investissement du budget principal entre 2008 et 2019 (hors opérations d'ordre) est de **2 453 954 €**. En dehors des équipements liés au fonctionnement (ordinateurs, véhicules…), ces investissements ont été financés généralement à **80%**.

Régie d'aménagement des sites naturels fréquentés du Verdon

Le syndicat mixte a créé en 2013 une Régie d'aménagement qui a vocation à permettre la mise en œuvre de l'OGS mais également l'aménagement et la gestion de l'ensemble des sites naturels fréquentés du territoire du Parc (ses missions et son fonctionnement sont détaillés dans l'encart « La Régie d'aménagement et la gestion des sites naturels fréquentés et conseil d'exploitation »).Elle est dotée d'une **simple autonomie financière et son budget est annexé à celui du syndicat**.

Depuis 2015, elle a ainsi assuré de nombreuses actions d'ingénierie/accompagnement :

- Réalisation d'études sur des aménagements de sites (Point sublime, Couloir Samson, embarquements pour les activités d'eau vive du moyen Verdon, belvédères des grandes gorges (2), l'aménagement de la plage de St-Julien le Montagnier).
- Définition des conditions de mise en place du Réseau radio sécurité du Parc. D'autres actions sont en projet comme pour la gestion de la route des crêtes par exemple.
- Travaux d'entretien de la passerelle de l'Estellié.

Elle a aussi réalisé plusieurs projets d'investissement :

- **Aménagement des premiers belvédères** des gorges du Verdon (**Dent d'Aire et Col d'Illoire)** (coût total 180 600 € HT).
- Création **d'un réseau sécurité du Parc** composé de 8 relais dispersés autour des gorges et des lacs de l'est et de l'ouest du Parc pour couvrir les sites fréquentés et ouverts aux agents du Parc comme aux acteurs de la sécurité et des activités de pleine nature de ces secteurs (une expérimentation est en cours avec les bergers isolés en alpage) (Coût total 132 000 € HT).
- En 2020 démarrent les **travaux pour l'aménagement du Point sublime, de la maison de site et du Couloir Samson** (coût total 1 716 145 € HT) et par la suite viendront les sites d'embarquement/débarquement eau vive du moyen Verdon (coût total 500 000 € HT).

Les dépenses

En termes de moyens de fonctionnement, la Régie dispose d'une petite équipe pour assurer son animation et sa gestion, auxquels s'ajoutent des contributions administratives et comptables du Parc, quelques frais divers et des prestations extérieures pour certaines études.

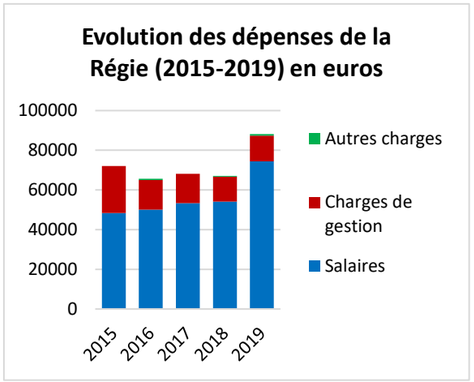

Pour mener ses actions, elle est dotée depuis sa création de **2 agents** (tous deux à mi-temps initialement). À noter qu'en 2019, pour répondre au besoin de renforcer l'ingénierie nécessaire à la définition et à la mise en place des grands projets envisagés (route des Crêtes, aménagement du Point sublime, et autres projets OGS), un renfort de moyens humains a dû être mise en place. L'équipe de la Régie se compose en 2020 au total de **1,5 ETP** (un chargé de gestion à plein-temps et un chargé de travaux à mi-temps).

Les ressources

La Régie n'a pas de cotisations spécifiques, elle est alimentée par des dotations (Parc), des aides (EDF) et des subventions sur actions (DREAL, Conseil régional, Europe).

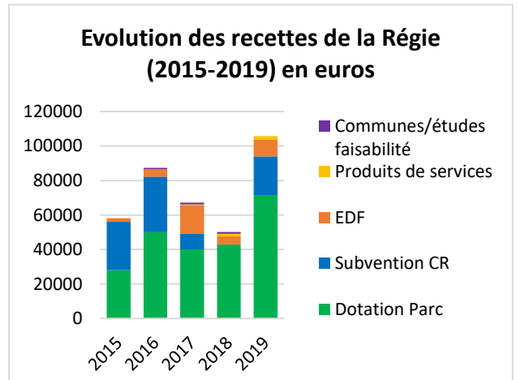

Depuis 2017, le fonctionnement de la Régie a été affecté par les **baisses de subventions de la Région**. Cela a été compensé par des **dotations exceptionnelles de fonctionnement du Parc à la Régie** (dont le montant est en augmentation depuis 2017) prélevées sur le budget général du Parc et non remboursables. Ce choix s'explique par la stratégie adoptée par le Parc pour préparer l'avenir de la Régie et un modèle économique qui s'équilibre.

Lorsque ses prestations vont au-delà du simple accompagnement, la Régie peut réaliser des études de faisabilité ou des prestations d'accompagnement pour le compte des membres du Parc. Ces études ou missions payantes généreront à l'avenir quelques recettes propres pour financer l'ingénierie. Depuis 2017, sont également perçues les premières redevances d'utilisation du réseau radio qui devraient se développer grâce à l'extension du réseau menée en 2018/2019.

Les travaux qui démarrent en 2020 pour l'aménagement du Point sublime et du Couloir Samson devraient permettre d'encaisser à terme des recettes qui équilibreront les coûts de gestion/préservation/mise en valeur des deux sites (billetterie parkings, ventes à la maison de site).

Perspectives

À partir de 2020, le budget du syndicat va fortement augmenter en raison :

- **du portage de nombreux travaux par la Régie** comme ceux du Point Sublime/Couloir Samson mais aussi de nouveaux travaux pour l'aménagement de sites d'embarquement débarquements sur le Verdon pour limiter les impacts des activités d'eau vive, sur Castellane et Rougon ;
- **de la création par le syndicat d'un objet GEMAPI, issu du transfert de la compétence des intercommunalités** du bassin versant pour la partie Gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de la délégation ponctuelle de compétence pour la partie Prévention des inondations (PI) qui va permettre de réaliser toutes les

actions d'études, d'entretien, et de travaux nécessaires sur cette thématique à l'échelle du Verdon. Le syndicat a créé un budget annexe pour la gestion de cet objet.

Pour réaliser tous ces travaux, le syndicat va devoir emprunter des fonds pour composer l'autofinancement important des opérations et s'équiper de lignes de trésorerie pour absorber le décalage de perception des subventions qui peut être très important pour les fonds européens qui financent une grande partie de ses travaux. Leur remboursement sera possible grâce aux recettes issues des nouveaux services créés sur ses sites. **C'est une nouveauté pour le syndicat qui ne présentait aucun endettement début 2020.**

Le **contexte financier** du Parc reste tendu comme pour toutes les collectivités depuis des années. Il l'a été encore plus de 2015 à 2020 car impacté indirectement par les réductions des dotations de l'État aux collectivités. Les politiques de sobriété budgétaire des membres du Parc l'obligent à une forte rigueur de gestion et à la prudence extrême dans les prévisions budgétaires du syndicat. Pour mettre en œuvre son programme d'actions prioritaires, le Parc a toujours été contraint (mais plus encore ces dernières années) de mettre en place une **diversification de ses ressources**. Elle passera à l'avenir par l'identification de nouveaux partenaires (privés en particulier et intercommunaux), par la réponse à des appels à projets mais aussi par la construction d'un système de valorisation d'un certain nombre de services qu'il rend à ses adhérents (hors des services de base) ou qu'il peut vendre (parking, animations pédagogiques à la ferme).

Le Parc mobilise également de plus en plus de moyens via les **fonds européens**, causant une forte augmentation de la charge de travail en termes de suivi administratif et financier et un impact fort pour l'équipe qui doit se mobiliser régulièrement et par à-coups pour répondre aux **appels à projets,** générant du retard sur les autres actions prévues.

Bien que le Parc parvienne au final à trouver de nombreux financements alternatifs (voir «L'animation de programmes financiers**»), la situation reste fragile pour le financement des actions en lien avec la biodiversité, les patrimoines, le paysage et l'éducation au territoire et au développement durable.** C'est un sujet qu'il faudra aborder lors de l'écriture de la future Charte, au moment de fixer les objectifs et pour préparer la mobilisation des partenaires.

2.2.2 Les moyens humains

Principal poste de dépenses budgétaire, **l'équipe technique du Parc est son premier moyen d'intervention** : accompagnement des collectivités membres, conseil et assistance, traitement des avis, portage d'actions en maîtrise d'ouvrage Parc ou Régie, etc. C'est donc l'une des principales valeurs ajoutées du Parc pour le territoire grâce aux compétences et connaissances accumulées sur le territoire au fur et à mesure des années.

Précisons que, pour pouvoir analyser l'évolution des moyens humains sur la période 2008-2020, **il est proposé de considérer ici l'ensemble de l'effectif du syndicat, quel que soit l'objet auquel il est rattaché, ou le budget sur lequel les salaires des agents sont imputés.**

Évolution de l'effectif

L'effectif total du syndicat est en légère progression depuis sa création : le nombre total d'agents (permanents, temporaires et saisonniers) a augmenté depuis 2008, passant de 48 à 61. **Globalement, il est resté stable autour d'une cinquantaine d'agents à la demande des élus**, mise à part une augmentation en 2013-2014 à l'occasion de missions ponctuelles subventionnées déclenchées sur 2 ans et de l'intégration de 2 agents à l'occasion de la fusion avec le syndicat mixte des pays du Verdon (numérique/énergie, ressources humaines). **Il a connu une nouvelle hausse récente avec la création des deux nouveaux objets du syndicat** (gestion du grand cycle de l'eau, GEMAPI) et la création de la Régie d'aménagement (agents pour l'équipe rivière, les zones humides, les marchés publics).

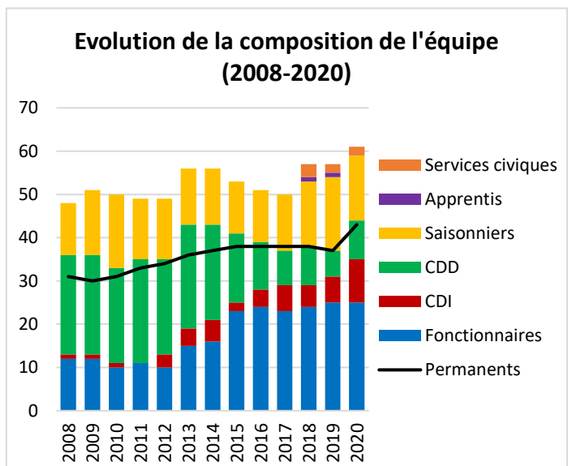

De même, l'effectif **d'agents permanents** (67 % du total en moyenne sur la période) a augmenté, passant de 31 en 2008 à 43 en 2020 (avec une augmentation marquée entre 2019 et 2020 due à l'intégration du personnel du SIVU d'entretien des berges du Verdon, pour mettre en œuvre la nouvelle compétence GEMAPI).

Les stagiaires ne sont pas représentés. Cela dit, le Parc participe activement à la formation avec en moyenne **6 stages universitaires longs chaque année** et quelques stages courts de lycéens souvent issus du territoire. Depuis 2018, le Parc prend également régulièrement des services civiques et parfois un apprenti.

Une équipe qui se stabilise

L'évolution de la composition de l'équipe du Parc en termes de statuts est notable. Elle passe d'une équipe jeune, changeante et aux statuts instables en 2008 (essentiellement des contrats courts, peu de fonctionnaires ou de statuts stables) à une équipe **plus stable et pérenne** (fonctionnaires, CDI, CDD de 3 ans) en 2020 : avec le temps, le recours aux contrats courts a fortement diminué. La part des personnels saisonniers quant à elle est restée assez stable pendant toute la vie du Parc du fait du recours aux écogardes estivaux.

Cette transformation a été souhaitée par les élus et la direction du Parc avec un double objectif :

- **Stabiliser les agents occupant des postes traduisant le cœur de métier des Parcs régionaux ou nécessaires à assurer une qualité de gestion de la structure.**
- **Conserver, dans l'équipe et sur le territoire, les compétences et le savoir acquis par les agents au cours de leur expérience au Parc.**

Cette stabilisation semble réussie puisque l'on constate tout au long de la durée de la Charte, que la moyenne d'âge des agents a fortement progressé et **le *turn over* dans l'équipe a fortement diminué** (pour atteindre une moyenne de 1 à 2 agents par an, soit un maximum de 4 % par an).

Une ingénierie multithématique qui se renforce

Si l'on regarde l'évolution de la répartition des moyens humains par thématique, on observe **une stabilité pour 7 des 11 thématiques travaillées** par le Parc (Agriculture, Paysage/Urbanisme/Patrimoine bâti, Développement, Tourisme, Communication, Culture et Éducation). **L'équipe Patrimoine naturel a été renforcée** grâce au programme Natura 2000 (2 animateurs recrutés). **La thématique Eau est passée de 3 à 10 agents** du fait de l'intégration de la compétence GEMAPI (dont l'équipe d'entretien en régie). Enfin, **l'administration a été progressivement renforcée** du fait de la fusion avec le SMPV et des besoins grandissants en termes de commande publique liée aux nombreux travaux d'aménagement portés par la Régie ou à venir pour la GEMAPI. **La thématique forestière a petit à petit disparu, et sa place très réduite désormais mérite certainement d'être interrogée dans le cadre de la rédaction de la prochaine Charte.**

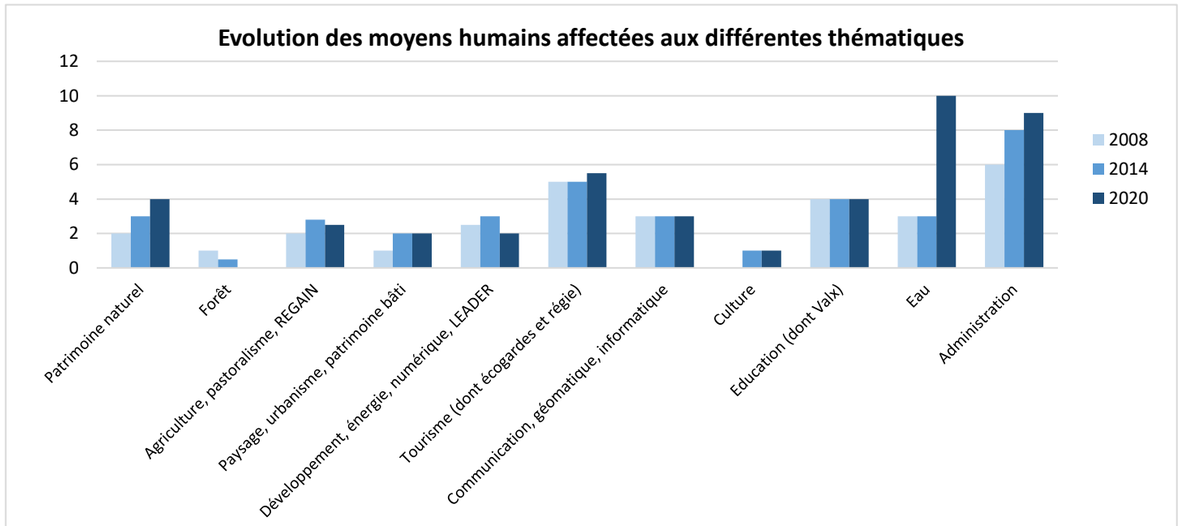

Pour conclure, on peut dire que les moyens humains sont désormais répartis de manière assez **équilibrée** entre les thématiques (entre 2 et 4 ETP). Seuls ressortent :

- le tourisme du fait du renfort du personnel saisonnier,
- l'eau, cas particulier du fait de la prise de compétence,

- l'administration, renforcée pour s'occuper de manière fiable des nouvelles compétences et obligations du syndicat qui gère désormais des sites, de lourds travaux et un budget plus important.

Cette composition d'équipe est vue comme un gage de solidité et de cohérence vis-à-vis des enjeux du territoire actés dans la Charte du Parc et des nouveaux objets du syndicat.

Un financement des postes qui se complexifie

Les cotisations des membres du syndicat permettent de financer la masse salariale, l'autofinancement des actions qu'il porte et les charges de structure. Au-delà d'assurer le fonctionnement de la collectivité, les agents sont surtout mobilisés pour mettre en place des actions répondant aux enjeux du territoire, actions souvent portées par le syndicat et qui nécessitent la plupart du temps de mobiliser des crédits complémentaires à son autofinancement pour démultiplier la force de frappe. Si ses cotisations avaient été les seules ressources du syndicat tout au long de sa Charte, elles auraient suffi à financer son ingénierie (permanente, saisonnière et temporaire) et ses coûts de fonctionnement, mais pas à développer un programme d'actions cohérent avec les ambitions traduites dans la Charte, porté par le Parc ou ses partenaires.

Il est donc **indispensable que le Parc mobilise des subventions ponctuelles** pour financer ses besoins en ingénierie temporaire, pour financer des renforts spécialisés et pour compléter son autofinancement afin de mener des actions ambitieuses.

La part de postes subventionnés, c'est-à-dire financés en partie par des subventions ponctuelles (mobilisées pour la mise en œuvre d'actions ponctuelles ou pluriannuelles) est restée **stable** autour de **60 %** tout au long de la période. **C'est un bon indicateur de la capacité du Parc à mobiliser ses partenaires pour la mise en place d'actions**. Cette part n'est pas calculée en montant mais en nombre de postes en partie subventionnés rapporté à l'effectif total ; attention donc à ne pas la sur-interpréter, d'autant que ces financements peuvent varier de 20 % à 100 % du coût du poste selon les actions !

Ces financements viennent de partenaires qui confient des missions de courte ou longue durée au syndicat comme l'Agence de l'eau, l'État (Natura 2000, OGS, structuration des connaissances), la Région ou l'Europe pour la mise en place de grands programmes d'aménagements (ex : espaces valléens), de développement ou d'éducation. Avec les années cependant, l'obtention de ces financements sur actions incluant une part d'ingénierie devient **de plus en plus difficile et nécessite un travail plus important** de recherche, de lobbying, de réponse à des appels à projets, de construction de coopération ou de mobilisation de fonds privés. Le renforcement de l'équipe administrative sert aussi à répondre à ce besoin croissant de travail de gestion et d'optimisation qui deviennent indispensables à la bonne marche du syndicat et du Parc.

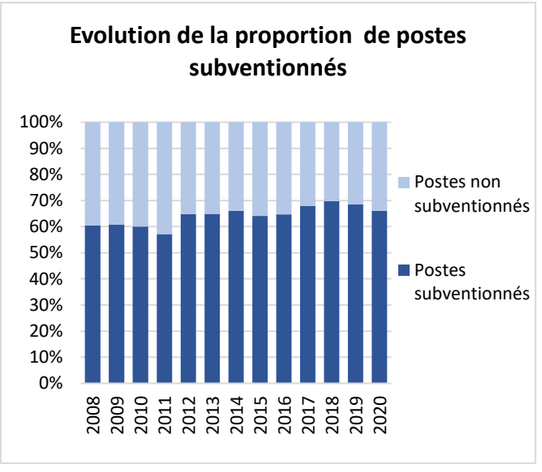

Évolution de la masse salariale du syndicat

Compte tenu de l'évolution de l'effectif du syndicat, de sa stabilisation et de la hausse de sa moyenne d'âge, **la masse salariale a évolué logiquement à la hausse sur la durée de la Charte et plus particulièrement sur les dernières années, du fait de l'évolution des objets et des actions du syndicat, en particulier avec l'intégration de la GEMAPI.**

À partir de 2020 en revanche, la masse salariale du budget principal (affectée aux objets 1 (Parc) et 2 (gestion du grand cycle de l'eau)), **c'est-à-dire celle de l'équipe du Parc, sera en forte baisse**. Cela est dû à la création de l'objet 3 (GEMAPI) qui va amener un transfert automatique des charges de personnel affectées en tout ou partie à la GEMAPI (l'équivalent de 6 ETP répartis sur un total de 11 agents, en intégrant les temps de travail des agents en charge des fonctions support de l'équipe). Cette part de masse salariale due à la mise en œuvre de la GEMAPI par le syndicat sera financée par les cotisations des intercommunalités qui ont transféré la compétence. Ceci permettra à l'avenir de stabiliser une part des financements nécessaires pour l'ingénierie du syndicat et de renforcer la part d'autofinancement disponible pour mener des actions.

2.3 Les principes d'intervention et le rôle du Parc : « l'homme au cœur du projet »

2.3.1 La coopération comme fil conducteur

Un certain nombre de principes guide l'action du Parc et a été inscrit par les élus du CS dans le règlement intérieur du Parc.

Les principes d'intervention du Parc

L'approche transversale

- Croiser les logiques thématiques et professionnelles avec les démarches territoriales,
- Rapprocher les logiques publiques et privées, notamment en ouvrant des espaces de concertation.

La logique patrimoniale

- Considérer les patrimoines naturels et culturels comme le meilleur atout du développement à long terme.

La pratique partenariale et participative

- Mobiliser, coordonner et responsabiliser les acteurs dans la mise en œuvre de la Charte en tant que projet de territoire.
- Ne jamais faire à la place de ceux qui peuvent et/ou sont légitimes pour agir.
- Favoriser, inciter la mise en réseau et les démarches collectives pour une plus grande solidarité des territoires et des acteurs.

L'éducation au territoire et au développement durable

- Prévoir une dimension éducative à toute action menée ou accompagnée par le Parc.
- Diffuser et partager les valeurs du développement durable.
- Promouvoir la démarche de progrès.

L'anticipation et l'expérimentation

- Rester à l'écoute, observer l'évolution des territoires pour anticiper, se projeter dans l'avenir et réorienter les priorités et les modes d'intervention.
- Être force de proposition, innover, engager des actions expérimentales, en acceptant de prendre des risques.

Pour les mettre en œuvre, le syndicat mixte est amené à coopérer avec différents types de publics :

- Élus ou techniciens des communes, intercommunalités, départements, région.
- Services de l'État et structures institutionnelles.
- Élus ou techniciens d'autres Parcs, d'autres structures de développement durables (et leurs réseaux).
- Acteurs économiques et leurs groupements.
- Associations locales, régionales ou nationales.
- Habitants.

Le renforcement des liens avec les intercommunalités

Le paysage institutionnel a beaucoup évolué depuis 2008, date d'approbation de la Charte actuelle. Plusieurs **intercommunalités** se sont étendues ou ont été créées. À ce jour, le territoire du Parc est concerné par :

- 3 communautés de communes : la **communauté de communes Alpes Provence Verdon** (CCAPV), issue de la fusion en 2017 de 5 intercommunalités : Moyen Verdon (créée en 1994), Teillon (créée en 2001) et 3 autres hors Parc. La **communauté de communes Lac et gorges du Verdon** (CCLGV) créée en 2014 et ayant absorbé 4 communes de l'intercommunalité Artuby-Verdon (créée en 2009 et dissoute en 2017). La **communauté de communes Provence Verdon** (CCPV) ayant fusionné deux anciennes communautés de communes en 2014,
- 3 communauté d'agglomération : **Durance Luberon Verdon Agglomération** (DLVA), créée en 2013 et ayant intégré deux nouvelles communes du Parc en 2017. **Provence Alpes Agglomération** (PAA) issue de la fusion de plusieurs intercommunalités dont Asse Bléone Verdon et du rattachement de 4 communes du Parc. La communauté d'agglomération Dracénoise, ayant absorbé cinq communes de l'intercommunalité Artuby-Verdon (créée en 2009 et dissoute en 2017) et ayant changé de nom en 2019, pour **Dracénie Provence Verdon Agglomération** (DPVA).

L'ensemble de ces intercommunalités a adhéré au syndicat mixte pour la compétence GEMAPI, mais seules 4 sur 6 ont adhéré pour la mise en œuvre de la Charte du Parc.

Évolution de la couverture du territoire en intercommunalités

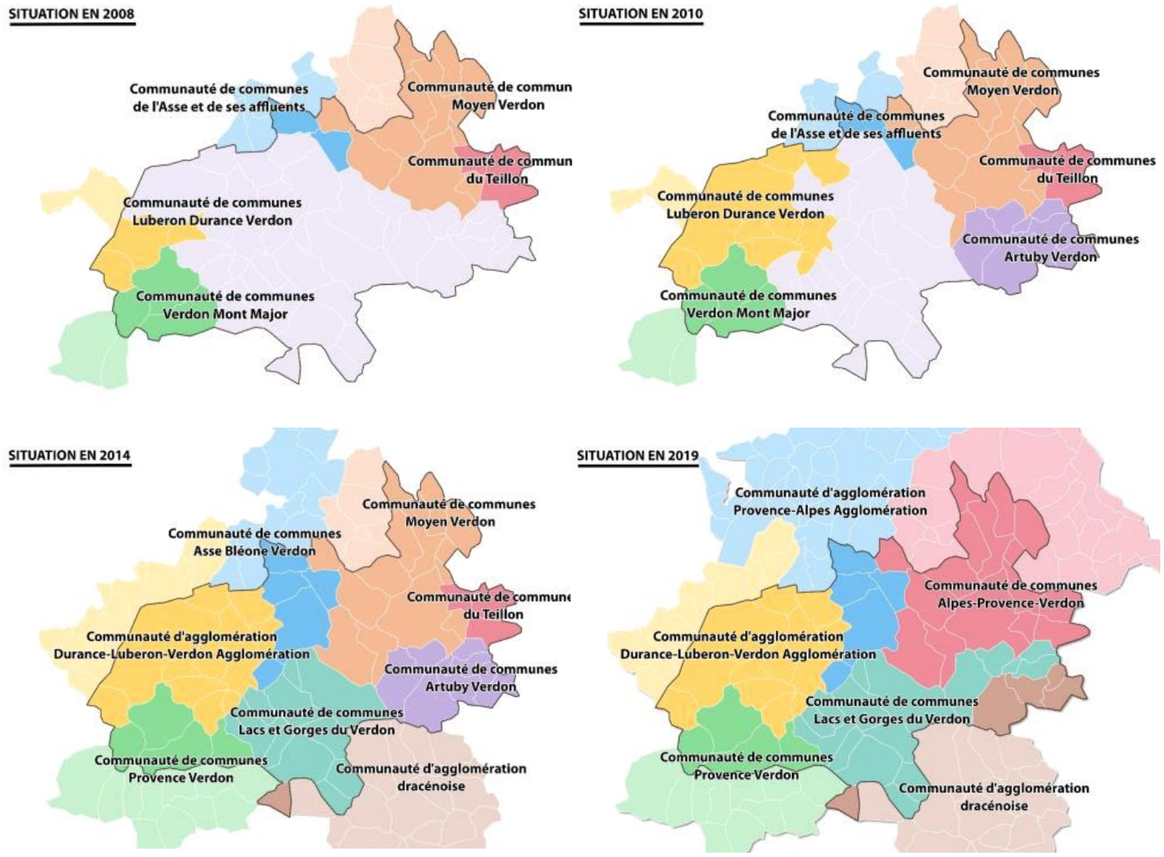

Année	2008 (Nouveau périmètre du Parc)	2010	2014	2019 (après la fusion des EPCI)
Nombre de communes faisant partie d'un EPCI	16 (35 %)	30 (65 %)	46 (100 %)	46 (100 %)
Nombre d'EPCI concernés par le Parc	2	6	8	6

Au-delà de l'évolution territoriale des intercommunalités qui ont progressivement recouvert l'ensemble des territoires du Verdon, on note également une évolution importante de leurs compétences. Les statuts se sont étoffés progressivement et plusieurs communautés de communes ont poursuivi certains des projets initiés par le Parc. Le Parc a également régulièrement proposé des temps d'échange, a intégré les intercommunalités dans ses projets (ex : intégration à l'animation des programmes LEADER) et a participé aux démarches intercommunales.

Les principales actions de coopération menées avec les EPCI sont liées à leurs compétences :

- **Eau** : mise en œuvre du SAGE, mise en œuvre d'actions financées par le contrat rivière, transfert de compétence GEMAPI et mise en place des actions en découlant.
- **Urbanisme-paysages-patrimoine naturel-forêt** : articulation entre plusieurs démarches de planification territoriale : SCOT, PLUi, PLH, POPI (Plan d'orientation pastoral intercommunal), Chartes forestières et déclinaison de la Trame verte et bleue (TVB) ; étude d'intégration paysagères des zones d'activités ; mise en œuvre du PMPFCI (Plan de massif pour la protection des forêts contre les incendies) du plateau de Valensole, accompagnement d'une plateforme de formation professionnelle.
- **Tourisme** : plusieurs démarches structurantes sont en cours, dont l'organisation d'une destination touristique à l'échelle du Verdon avec l'ensemble des 6 EPCI concernées (dans le cadre d'un AMI régional sur les smart destinations) ; implication dans plusieurs actions portées par le Parc : OGS des gorges du Verdon, 1 % pour le Verdon, dispositif écogardes, valorisation de la randonnée (tours de pays) et de l'offre écotouristique.
- **Agriculture** : participation du Parc aux démarches intercommunales dont les Chartes agricoles.
- **Énergie** : le besoin de s'articuler autour des nouveaux enjeux énergétiques du territoire (maîtrise des consommations et implantation de projets de production d'énergie renouvelable) a permis de copiloter un programme TEPCV et d'accompagner les projets de production photovoltaïque (dont participation aux études de faisabilité de la démarche Hygreen en lien avec le Parc du Luberon).

Plus globalement, les services des intercommunalités ont été associés au diagnostic territorial lié à la révision de la Charte du Parc.

Diverses mutualisations de moyens permettant une entraide entre nos structures ont également vu le jour via des mises à disposition de moyens ou du partage de personnel (notamment avec la CCLGV via la mutualisation du technicien informatique du Parc ou la CCAPV pour les actions liées aux économies d'énergie). Un réseau de 5 points de visioconférence a été installé par le Parc sur le territoire, en lien avec les EPCI (Castellane, Aups, St-Julien-le-Montagnier, tiers-lieu de Riez et Maison du Parc).

Notons également qu'en 2011, une démarche de **rapprochement/fusion du Parc et du syndicat mixte des pays du Verdon** a permis progressivement le transfert des missions, d'une partie des moyens (humains, cotisations) et la dissolution du SMPV. Le rapprochement entre les 2 syndicats mixtes œuvrant sur le territoire est une étape « historique » au regard du long travail fait par le SMPV pour préparer la création du Parc.

L'intégration des deux premières villes-portes

Avec l'intégration des 2 **villes-portes du Parc** de Digne-les-Bains et Draguignan dans le syndicat, de nouveaux partenariats sont également en construction et devraient permettre de porter des projets communs, en mutualisant les ressources et en trouvant de nouveaux moyens. En 2019, le partenariat avec Digne a démarré avec la reconnaissance officielle de son statut de ville-porte à l'occasion de la fête de la lavande et l'organisation de sorties culturelles et patrimoniales dans la vallée de l'Asse (autour du site Natura 2000 des gorges de Trevans). De son côté, Draguignan a voulu marquer son nouveau statut en apposant le label « ville-porte du Parc du Verdon » sur la route d'accès au Parc. Les premières actions se sont mises en place dès 2017 avec des animations sur le Verdon pendant la fête du centre ancien, des échanges culturels, etc. D'autres projets sont en préparation, comme la participation de Digne à une création artistique intégrée au volet Verdon de l'itinéraire touristique *La Routo* sur le thème du pastoralisme ou la liaison entre Draguignan et le Verdon via le Grand Tour du Verdon à vélo.

Des partenariats avec deux acteurs incontournables du territoire : la Société du canal de Provence (SCP) et EDF hydraulique

Dès 2008, **deux partenariats essentiels à la mise en place de la Charte et du SAGE ont été formalisés avec la SCP et EDF, et ont produit des résultats importants**. Ils ont permis d'assoir la légitimité et la plus-value du Parc dans la défense des intérêts du territoire, de mobiliser des moyens financiers (solidarité aval-amont dans le financement des projets communaux) et de renforcer l'interface avec ces deux grands acteurs d'échelle régionale.

Convention de partenariat avec la Société du canal de Provence (SCP)

Le 10 juillet 2008, le Parc naturel régional du Verdon et la SCP signaient une convention de partenariat qui traduisait leur « *volonté partagée de travailler ensemble à la préservation de ce bien commun qu'est le Verdon* », et plus largement « *contribuer ensemble à l'aménagement équilibré et au développement durable de la région provençale* ».

La SCP est une **société d'économie mixte ayant le statut original de société d'aménagement régional** (SAR). Elle remplit une mission de service public en vue de l'irrigation et de l'alimentation en eau pour les usages domestiques, agricoles et industriels. Par voie de concession, elle construit, exploite et entretient l'ensemble des ouvrages du canal de Provence, qui reviendront à la collectivité concédante, la Région Sud, en 2038. La SCP a pour mission la création et la gestion des réserves et ouvrages de transport d'eau nécessaires, en complément des ressources locales, à la desserte du territoire régional et la fourniture d'eau aux communes, particuliers, agriculteurs et industriels. Elle possède en outre des compétences en matière d'ingénierie et de développement.

Depuis, le partenariat s'est traduit par un grand nombre d'actions (arrêtées dans des programmes opérationnels annuels) qui visaient 3 grands objectifs :

- Gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau.
- Préserver la qualité des eaux du Verdon.
- Accompagner le développement durable du territoire du Parc.

Grace à ce dispositif, la SCP et le Parc ont encouragé les collectivités locales à investir dans des installations exemplaires de traitement des eaux usées dans le but de préserver la qualité des eaux du Verdon. C'est ainsi que la SCP a contribué à hauteur de près de 3 millions d'€ sur l'ensemble de la période à la modernisation d'une vingtaine de stations de traitement des eaux usées et à l'installation de toilettes sèches dans une dizaine de communes riveraines en les aidant à boucler leurs plans de financement. La SCP a par ailleurs apporté son appui au développement durable du territoire du Parc en mettant à sa disposition des moyens d'ingénierie sous la forme d'un fonds d'aide au conseil doté d'un volume annuel de 30 journées d'expertise dans différents domaines de compétences de la société (hydraulique, hydrogéologie, agronomie). **Un budget annuel de 350 000 € était alloué au programme opérationnel, dont 300 000 € pour les STEP et 50 000 € pour le fonds d'aide au conseil**.

De l'avis des élus du Parc et des bénéficiaires, ce partenariat qui est une application concrète du principe de solidarité aval-amont souhaité et adopté par les actionnaires de la SCP, a été extrêmement positif et fructueux.

Convention de partenariat avec EDF Unité de production Méditerranée

Signée en avril 2008 pour trois ans, la convention de partenariat définissait des axes de collaboration technique et/ou financière entre le Parc et EDF : gestion concertée de la rivière, développement économique local respectueux du Verdon et de ses ressources, sensibilisation au développement durable. À titre d'exemple, en 2010, EDF s'est engagée aux côtés du Parc pour la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs de la Charte et du projet de SAGE : participation à la gestion de la ripisylve et à l'observatoire de l'eau, mise en œuvre des travaux pour l'augmentation des débits réservés aux barrages de Chaudanne et Gréoux, travaux pour la restauration des continuités piscicoles et la gestion des érosions de berges autour du lac de Sainte-Croix, participation à l'étude sur la gestion des herbiers dans les retenues et à l'étude sur l'aménagement de la queue de retenue de Saint-André, accompagnement des dispositifs Classe Parc et écogardes, etc.

En 2011, les deux partenaires ont réalisé un bilan de la mise en œuvre de la convention et ont confirmé leur intérêt de continuer ce partenariat qui se poursuit depuis.

Participation à de nombreux réseaux et implication dans l'émergence de l'interparcs régional

Le Parc mène également de nombreuses actions de **coopération avec des espaces naturels protégés** ou d'autres territoires de projet (réseau régional des espaces naturels, ALparc, Europarc, et divers réseaux thématiques tels que l'OGM, RENETA, Grands sites de France, RRGMA, SAGE…). Le volet de coopération du programme LEADER a ainsi permis de développer des actions de coopération avec d'autres territoires et pays (ex : relance de la truffe). Un partenariat transalpin avec le Parc du Po (Italie) a produit de bons résultats sur les questions d'éducation à l'environnement.

Concernant le réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au-delà de sa participation au fonctionnement de la Fédération nationale (dont le point d'orgue a été l'accueil du Congrès national en 2012), le Verdon s'est impliqué dans la création et le développement du réseau interparcs régional. Celui-ci a permis de faire émerger une culture de la mutualisation, a facilité les relations avec le Conseil régional, et a donné de la force à certaines démarches qui bénéficient depuis d'une plus grande reconnaissance (ex : stratégie touristique). Pour illustrer, quelques exemples d'actions menées à l'échelle interparcs :

- Avis commun exprimé sur différents schémas ou politiques régionales (SCAP, EDD, SDAGE, SRADDT, etc.).
- Des réponses groupées à deux appels à projets du MEDD (sur la déclinaison dans les Parcs de la TVB, l'intégration des points noirs paysagers).
- Système d'information territorial mutualisé.
- Développement de la Charte européenne du tourisme durable (CETD), la Charte de l'éducation au développement durable, Charte de la transition énergétique.
- Présence coordonnée sur des manifestations et évènementiels.
- Echange d'expériences avec les territoires de PNR en cours de constitution (Préalpes d'Azur, Sainte-Baume, Ventoux).

Le réseau s'est formalisé par la création d'une association en 2012 qui a bénéficié d'un animateur mis à disposition par la Région entre 2012 et 2015 et d'un budget propre subventionné par la Région.

Par ailleurs, plusieurs projets ont été menés en coopération avec les chambres consulaires et les différents groupements professionnels : CASDAR circuits courts, espaces-tests, relance de la truffiiculture et évolution des pratiques agricoles avec les chambres d'agriculture ; évolution des entreprises touristiques avec les chambres de commerce, etc.

Des coopérations décentralisées orientées vers l'éducation et le transfert d'expériences

Certaines actions de **coopération** ont également été menées avec **d'autres pays**. Elles ont permis de mobiliser des moyens, de créer des outils ou de stabiliser l'équipe (ex : Alcotra et actions d'éducation à l'environnement), d'autres se sont révélées plus difficiles et longues à mettre en place (Liban, Brésil) et n'ont pas généré de véritables retours sur le territoire (sauf peut-être une intensification du partenariat avec la Région).

Actions menées :

- Participation à des actions pilotées par la Région Sud : trame des aires protégées du Brésil.
- Accueil de délégations étrangères liées à des projets (délégation de Sardaigne / gestion des lacs, québécoise / création de parc, algérienne / gestion d'espaces protégés).
- Coopération avec la Fédération de communes de Jezzine au Sud Liban pour aider à la structuration d'un projet de développement durable du territoire, pour décliner localement le concept de PNR (diagnostic du territoire, accompagnement de la mobilisation des acteurs publics et privés, identification des principaux enjeux à traiter, projets prioritaires).

2.3.2 L'animation de programmes financiers

Le Parc ne peut pas mettre en place, avec les seules cotisations de ses membres, une équipe technique suffisante pour porter sa Charte et développer un programme d'actions ambitieux permettant de la mettre en œuvre. Très vite il a donc cherché à mobiliser des aides et subventions diverses pour s'équiper de compétences spécifiques et de matériel, mais aussi **pour financer les actions portées en maitrise d'ouvrage par le syndicat mixte et par les nombreux acteurs du territoire** qui peuvent aider à répondre aux enjeux prioritaires ciblées dans la Charte (communes, EPCI, associations, acteurs touristiques et agricoles, etc.).

Pour cela le Parc recherche ponctuellement des subventions, mais **a appris et s'est spécialisé petit à petit dans la mobilisation de dispositifs financiers portés par ses partenaires** et la construction de déclinaisons locales de ces outils ou programmes financiers. Il répond pour cela chaque année à de multiples appels à projets lancés à différents niveaux.

Si ce travail de mobilisation financière est désormais plus ou moins fait par toutes les collectivités, il est très développé dans le cas du **Parc qui finance l'essentiel de ses actions via ces outils et « contrats territorialisés »,** développés ou adaptés dans le Verdon. **C'est devenu une véritable force du Parc.**

Cette capacité de mobilisation financière tient au fait que ces **outils et programmes financiers territorialisés** sont :

- **Envisagés à l'échelle pluriannuelle** (3, 6 ou 7 ans pour les programmes européens) pour mener des stratégies de fonds nécessitant d'abord une phase de mobilisation, de structuration et de montée en puissance des acteurs. Cette durée permet d'envisager dans le même programme ou dans une génération ultérieure la réalisation de projets d'investissement nécessitant des phases de conception-concertation-études d'impact assez lourdes et longues.
- **Construits à l'échelle du territoire du Parc ou plus largement** quand les programmes financiers sont construits en partenariats avec d'autres territoires (ex-pays, intercommunalités ou à l'échelle du bassin versant du Verdon pour les objets 2 et 3 du syndicat).
- **Ouverts aux autres acteurs publics du territoire mais aussi aux collectifs d'acteurs privés** (groupements de producteurs, associations culturelles, etc.). Bien que le Parc représente les 46 communes de son territoire, **il représente un poids économique et politique important et surtout une capacité de mise en œuvre d'actions démultipliée lorsqu'il se regroupe avec ses partenaires**.
- **Centrés non pas sur le financement du fonctionnement du Parc mais bien sur des actions prioritaires et mobilisatrices pour le territoire** qui répondent aux enjeux des partenaires financiers ciblés dans leur propre politique ou stratégie, souvent thématique, en même temps qu'aux enjeux de la Charte.
- **Composés de financements croisés provenant souvent de plusieurs financeurs** (Europe, Etat, Région, Département, etc.) intéressés par une même thématique ou stratégie.
- **Liés parfois à des partenariats originaux avec des acteurs privés structurants du territoire** (SCP, EDF) **ou avec des territoires plus éloignés** (massif alpin, réseau des Parcs de la région SUD, coopération européenne ALPARC, ALCOTRA, Liban). De nombreuses conventions de partenariat ou opérations de coopération ont ainsi mobilisé des financements originaux qui n'arriveraient pas sur le Verdon sans l'intervention du Parc.

Le Parc a ainsi construit et animé ou co-animé plusieurs générations de programmes financiers territorialisés qui ont permis de mobiliser pour le Verdon **près de 80 millions d'euros d'aides publiques ou privées** finançant **plus de 560 actions sur le territoire pour un coût total de 105 millions d'euros**. On peut citer parmi les plus importants :

- Plusieurs générations de **contrats de Parc (2004-2009 puis 2010-2015)** et une **convention d'objectifs 2015-2020 ont été signées avec la Région, l'État et les deux Départements** pour donner de la lisibilité aux financements mobilisés afin de mettre en place les programmes d'action du Parc. Depuis 2008 ces contrats ont réuni plus de **15 M€** d'aides pour le territoire, finançant plus de **250 opérations** (pour un coût total de 20 M€). Ils ont permis de mobiliser des lignes de crédits classiques de ces financeurs pour appuyer tous les projets emblématiques et prioritaires portés par des acteurs du Verdon et qui permettent la mise en œuvre la Charte.
- Les **contrats de rivière Verdon** 2011-2016 et 2017-2022 (réunissant **45 M€** d'aides de l'Agence de l'eau, de la Région et des Départements ; réparties entre **209 actions réalisées** ou en cours) pour un coût total de 72 M€. Ils permettent de maintenir la qualité exceptionnelle de l'eau du Verdon, d'assurer sa bonne gestion et de préserver les milieux naturels liés à l'eau. Ils permettent au Parc de mener différentes actions sur l'aide aux communes pour des rénovations de stations d'épuration, la formation des professionnels de l'eau vive aux enjeux environnementaux, l'accompagnement des communes pour les économies d'eau dans les bâtiments publics, le suivi et la préservation des zones humides, etc.).
- Les **programmes européens LEADER** 2007-2014 « Autour du Verdon », puis 2015-2022 « Grand Verdon » (réunissant plus de **4,8 M€** de subventions de l'Europe (FEDER), de la Région et des Départements) ont permis de financer près de **140 opérations** pour un coût total de 5,3 M€ sur le territoire du Parc et du Pays A3V-Communauté de Communes Alpes Provence Verdon sources de lumière pour aider à la structuration de la destination touristique Grand Verdon, valoriser les patrimoines et sites naturels, faciliter l'accueil des visiteurs et développer des activités économiques et agricoles durables.
- Le **programme régional Espace valléen « voir le Verdon en Grand »** 2014-2022 (POIA) (réunissant plus de **2,4 M€** d'aides de l'Europe, de l'État et de la Région) a permis de financer **13 actions** sur le territoire du Parc pour

aménager les espaces naturels les plus fréquentés et développer des modes de découverte douce du territoire (randonnée, activité de pleine nature) pour un coût total de 3 M€. Fin 2019, toute l'enveloppe de subventions disponibles a été consommée. Une enveloppe complémentaire va être demandée.

- Le programme Territoire à énergie positive et pour la croissance verte (2016-2019) : **1,8 M€** d'aides de l'Etat et des fournisseurs d'énergie obtenues pour le territoire regroupant le Parc et le Pays A3V-CCAPV, réparties entre **105 opérations** communales et intercommunales. Il a soutenu les investissements pour la performance énergétique du patrimoine des collectivités (rénovation énergétique des bâtiments, éclairage public) et l'acquisition de véhicules électriques, ainsi que des actions sur la biodiversité (observatoires, inventaires citoyens).
- Des mesures agroenvironnementales et des contrats Natura 2000 ont été mis en place pour accompagner le développement de pratiques agricoles respectueuses des milieux et des espèces ciblées dans les documents d'objectifs. Le Parc a ainsi mobilisé de nombreuses aides européennes et de l'Etat : plus de **3,2 M€** pour aider les agriculteurs et collectivités à porter des actions et pour accompagner la gestion des sites et financer l'animation.

Le Parc a également contribué et participé à d'autres dispositifs ou contrats développés à des échelles dépassant largement le Parc, sans forcément les construire ou les piloter. On peut citer :

- Les CRET (2016-2021) (contrats régionaux d'équilibre territoriaux) des 4 pays couvrant le Verdon (Haute Provence, pays Dignois, Pays A3V et Provence Verte) puis des intercommunalités qui les ont remplacées (CCAPV, CCPV, CCLGV, P2A et DLVA) ont été montés avec la participation du Parc qui les a cosignés après avoir donné un avis détaillé sur chacun d'eux. Celui de Lacs et Gorges du Verdon a même été écrit par le Parc à la demande de l'intercommunalité. Ce dispositif alimenté par des crédits d'investissement de la Région a touché l'ensemble des territoires de ces intercommunalités. Il est difficile d'analyser en détails les montants des subventions obtenues sur le territoire du Parc tant qu'ils ne sont pas terminés.
- Les **contrats départementaux de solidarité territoriale (04)** : ces contrats ont été mis en place après une concertation entre le département des Alpes de Haute-Provence, 3 intercommunalités touchant le Verdon (DLVA, CCAPV et P2A) et le Parc. Ils concentrent les interventions départementales dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'environnement, du développement local et des infrastructures. Le Parc s'est impliqué dans la phase de préparation et a proposé à la programmation les opérations qui lui semblaient essentielles pour les territoires comme par exemple les opérations urgentes et emblématiques pour l'OGS et le dispositif écogardes. Ces dispositifs touchant l'ensemble des territoires de ces intercommunalités, il est difficile d'analyser en détails les montants des subventions obtenues sur le territoire du Parc tant qu'ils ne sont pas terminés.

Avec la réduction progressive des fonds publics disponibles, le Parc a du petit à petit s'orienter vers **une diversification des financements** des projets qu'il porte ou qu'il accompagne. **Cette capacité de lobbying territorial lui a permis de se tourner petit à petit vers la mobilisation de fonds privés,** en travaillant sur les questions de solidarité territoriale ou d'engagement au profit du développement durable de certaines activités marquantes pour le Verdon.

De vrais partenariats pluriannuels de fonds se sont ainsi engagés avec 2 acteurs majeurs de l'aménagement et de l'activité économique du territoire du Parc :

- La SCP avec qui 2 conventions ont été signées (2008-2014 puis 2015-2020) (voir partie précédente).
- EDF avec qui 2 conventions ont été signées également (2008-2011 et 2012-2020) (voir partie précédente). Au-delà du financement de nombreuses actions inscrites dans le contrat de rivière (pour un coût de plusieurs millions d'euros), la convention de partenariat permet au Parc de mobiliser plus de 50 000 € d'aides en moyenne par an, soit au total près 0,6 M€.

D'autres partenariats se développent petit à petit avec des entreprises du territoire ou qui valorisent ses productions, comme avec **la Fondation L'Occitane** qui soutient depuis des années la replantation de haies sur le plateau de Valensole et les actions de conservation de la biodiversité fruitière du Verdon pour environ 12 000 € par an.

Enfin, depuis quelques années, **le Parc a souhaité innover dans sa recherche de financements privés** en lançant une démarche destinée à mobiliser et faire participer les acteurs économiques locaux ou nationaux qui souhaiteraient s'impliquer dans la préservation du Verdon ou l'amélioration de l'accueil sur ses sites emblématiques. Cet outil appelé « **1% pour le Verdon** » devrait permettre à terme d'aider le Parc à composer son autofinancement sur de futures grosses opérations d'investissements par exemple dans le cadre de l'OGS. Il a été développé sur le modèle du « 1% pour la planète » et un test a démarré avec l'entreprise Ecociné Verdon de Gréoux,

L'une des prochaines évolutions majeures de la capacité du Parc à mobiliser des financements privés se fera grâce à **la mise en place, avec les services fiscaux, d'un rescrit fiscal** qui permettra aux entreprises qui voudraient soutenir les actions du Parc de défiscaliser leur participation.

2.3.3 L'évolution du rôle du Parc

Pour mettre en œuvre la Charte, le syndicat mixte a plusieurs leviers d'action :

- Améliorer et diffuser les connaissances,
- Favoriser l'implication des différents publics, créer des lieux de proposition ou de débat,
- Porter et animer des démarches globales,
- Aider au montage technique et financier de projets,
- Conseiller ou donner un avis sur des projets ou des politiques,
- Attribuer la marque Parc,
- Porter des projets directement (quand il n'y a pas d'autres porteurs ou dans un objectif d'expérimentation),
- Représenter les intérêts du territoire.

Globalement on distingue plutôt deux grandes catégories de posture :

- Le Parc qui **aide à faire** : soutien ou accompagnement technique, administratif, recherche de financements, appui à la définition de projets, etc. C'est la fonction **« boite à outils »** très sollicitée par les communes, y compris depuis la montée en puissance des intercommunalités. Ces sollicitations croissantes ont amené les élus à davantage prioriser l'intervention du Parc et à imaginer des dispositifs cadres comme « l'appel à communes volontaires », lancés chaque année, en lien avec les priorités du programme de travail.
- Le Parc qui **fait** : portage direct de maîtrise d'ouvrage d'actions « orphelines » ou de démarches d'animation territoriales ; réalisation d'actions de communication, d'éducation, d'amélioration des connaissances, etc.

En regroupant l'ensemble des actions menées depuis 2008, on obtient les résultats suivants (en nombre d'actions) :

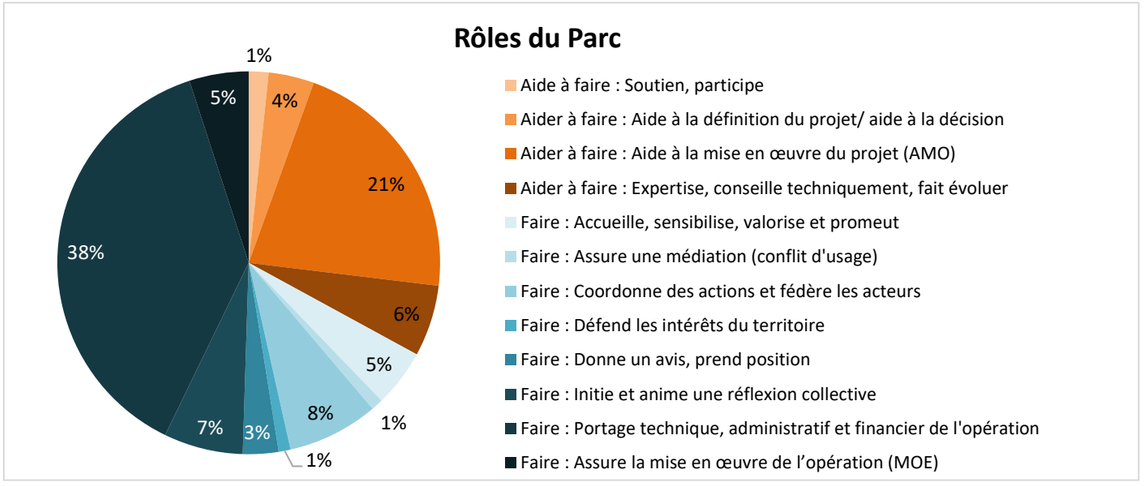

Ainsi deux-tiers des actions correspondent à du « **faire** » et un tiers à du « **aider à faire** » (attention, des actions moins nombreuses ne signifient pas forcément des temps de travail ou des financements plus faibles !). Les deux modalités d'action qui ressortent le plus sont le « ***Portage technique, administratif et financier de l'opération*** » et l' « ***Aide à la mise en œuvre du projet*** », regroupant près de 60% des actions menées.

Selon les thèmes, le Parc va être davantage dans le portage direct, dans l'accompagnement ou dans la médiation aux côtés d'acteurs opérationnels avec parfois des difficultés à trouver sa plus-value. Globalement, on note une évolution du rôle vers plus de maitrise d'ouvrage directe du syndicat sur deux sujets principaux : l'aménagement et la gestion des sites des Gorges (création de la Régie) et les actions de gestion des milieux aquatiques et de prévention contre les inondations (transfert et délégation de la compétence GEMAPI).

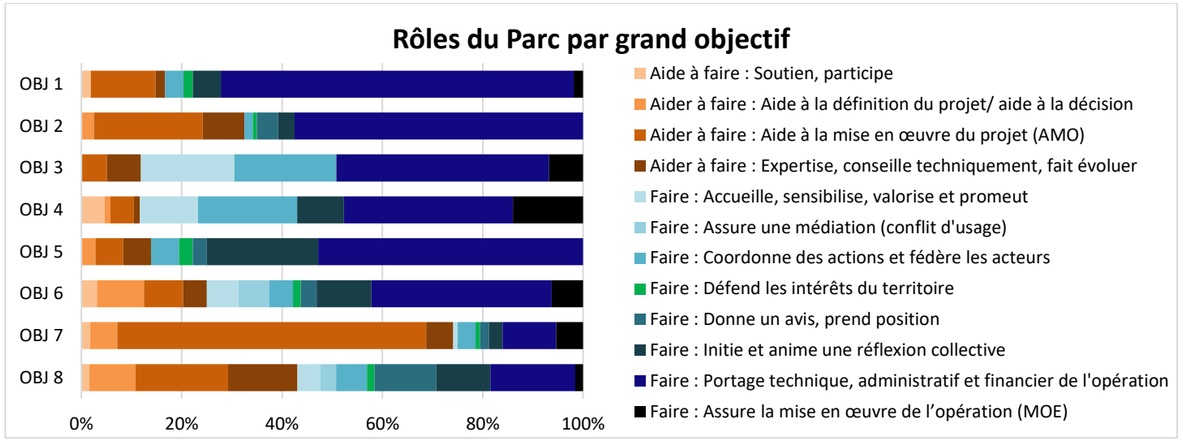

Les couleurs sont légèrement différentes de celles des graphiques de la partie 3 « L'atteinte des objectifs de la Charte » afin de faciliter la lecture.

Les objectifs 1 et 2 sont proches, avec essentiellement du portage technique, administratif et financier (*faire*) et un peu d'aide à la mise en œuvre du projet (*aider à faire*). L'essentiel des actions de l'objectif 1 sont des inventaires d'où la très grande proportion de portage technique, administratif et financier (*faire*). Quelques fois, le Parc accompagne des partenaires pour assurer le suivi de certaines espèces (*aider à faire*). L'objectif 2 est « plus équilibré » car si le Parc porte beaucoup d'actions (Natura 2000, MAEC, entretien des ripisylves) il est aussi plus dans l'accompagnement et le conseil technique (restauration des continuités écologiques, préservation des zones humides, élaboration de réglementation).

Les objectifs 3 et 4 sont caractérisés par une très faible proportion *d'aider à faire* et par des proportions conséquentes de « Accueille, sensibilise, valorise et promeut » (*faire*) et de « Coordonne des actions et fédère les acteurs » (*faire*). C'est logique car quasiment toute la production de communication, la diffusion des données (ex : SIT), l'organisation d'évènements, ainsi que les formations et les actions d'éducations sont faites par le Parc.

L'objectif 5 se caractérise de même par une très faible proposition *d'aider à faire*, mais aussi par une part importante de « Initie et anime une réflexion collective » (*faire*). Les actions portées par le Parc sont principalement des expérimentations ou des études d'une part, l'animation de démarches collectives (REGAIN, espaces tests) d'autre part. Sur certaines démarches collectives le Parc est dans une position *d'aider à faire* (ex : marchés paysans).

L'objectif 6 a une représentation des différents types de rôles plus homogène, même si la position de *faire* et le portage technique, administratif et financier prédominent une fois encore. Cela est dû au fait que le Parc porte des actions variées : plan de gestion du moyen Verdon (*Initie et anime une réflexion collective*), aménagements (régie, OGS, sports d'eau vive) (*Portage*), études, développement de mobilités « douces », marque Parc, mission écogardes (*Accueille, sensibilise*), avis sur les évènements (*Donne un avis, prend position* ; *Assure une médiation*), formations. Le Parc se positionne dans *l'aider à faire* pour l'animation des réseaux, la réalisation de certains aménagements, les médiations et la création voire l'entretien de sentiers.

L'objectif 7 se différencie des autres par une position beaucoup plus marquée dans *l'aider à faire*, et notamment l'aide à la mise en œuvre du projet. Cela est dû à des thématiques où le Parc n'a pas la main mais peut lancer des dynamiques et mobiliser des financements : qualité de l'eau (assainissement, eau potable, toilettes sèches, pesticides), gestion quantitative de l'eau (plans de gestion, économies d'eau), énergie (rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables, extinction de l'éclairage) et déchets. Les actions portées par le Parc sont plutôt l'animation de programme (ex : TEPCV) ou la réalisation d'études ou de formations.

L'objectif 8 est celui où la répartition entre les différents rôles est la plus homogène. La part *d'aider à faire* y est aussi assez marquée. Dans sa position de *faire*, le Parc fourni des avis sur les documents d'urbanisme et les projets (*Donne un avis, prend position*), anime le SAGE, le contrat rivière et la GEMAPI (*Portage*), sensibilise au respect des paysages (*Initie et anime une réflexion collective*), fourni des porters à connaissance (*Accueille, sensibilise, valorise et promeut*), mène des études et coordonne le plan de gestion de Valx-Félines. Dans sa position *d'aider à faire*, il accompagne les communes dans leur PLU et pour réguler la circulation motorisée (*Expertise, conseille techniquement, fait évoluer*) et participe aux travaux liés à l'hydraulique (risque d'inondation, digues, gestion des berges, gestion sédimentaire, etc.) (*Aider à la définition du projet & Aide à la mise en œuvre du projet).*

2.3.4 Perceptions de la « structure Parc » par les habitants

Retours issus des *Cafés du Parc*

Dans le cadre de la démarche de révision, des «**Cafés du Parc** » ont été organisés pour réaliser des entretiens individuels ou semi-collectifs avec les habitants du Verdon, dans des bistrots ou improvisés en place publique.

Ils ont permis de rencontrer environ 80 personnes, aux profils très divers : originaires du territoire, anciens ou nouveaux arrivants, résidents secondaires, et aux métiers variés (cadres, fonctionnaires, enseignants, agriculteurs/éleveurs et bergers, commerçants et… retraités).

Au-delà des enjeux soulevés (cf. Diagnostic du territoire), ces contributions ont porté sur la perception de la structure Parc par les habitants. En voici une synthèse :

- La quasi-totalité des participant.es connaissaient **l'existence du Parc**. Pour autant, un grand nombre avait une connaissance limitée de son fonctionnement, de ses objectifs et de ses missions.
- Certains étaient sceptiques, mais sans jamais l'affirmer ouvertement. Les **perceptions négatives** s'articulent principalement autour de reproches d'inefficacité, de complexité (dont les questions de jargon technique) et de manque de proximité. La de crainte de contraintes est aussi parfois citée : « *Pour beaucoup, le Parc c'est d'abord des contraintes. On a cette vision du Parc comme poseur d'interdits : interdiction de camper, de faire de la moto, de se baigner, etc. Même si ce n'est pas réellement le Parc, pour beaucoup de gens c'est d'abord et avant tout un outil de contraintes* ».
- Parfois, c'est la question du **sentiment d'appartenance** qui est remise en cause : « *Les gens d'ici ne connaissent pas le territoire du Parc du Verdon, donc c'est compliqué de se l'approprier ou de se sentir y appartenir. À Saint-Julien, c'est particulièrement le cas. Le lac a fracturé les relations sociales qui existaient entre les villages voisins. Maintenant la commune est davantage tournée vers le Var, alors qu'avant elle était très en lien avec Esparron-de-Verdon et Gréoux-les-Bains* ».
- Des **perceptions positives** ont aussi été exprimées. Le Parc est vu comme un défenseur du territoire et œuvrant à la préservation des patrimoines (important dans le rapport de force) : « *On était bien content pour la THT, que les lignes ne passent pas ici* ». Globalement, les personnes ont une image positive du Parc, dans la mesure où il peut être un outil très utile pour le territoire : « *Le Parc, c'est une richesse inestimable pour le territoire, mais inégalement exploitée* ».

En regardant plus précisément à l'intérieur du territoire, on peut identifier deux cas de figure :

- Sur la **frange ouest du territoire** (secteurs ayant connu de fortes évolutions démographiques avec une population de « pendulaires » plus importante), beaucoup d'habitants ne savent pas qu'ils habitent dans le Parc, ou ne savent pas de quoi il s'agit, ni « *à quoi ça sert* ». Dans ces communes, il s'agira plutôt de le faire connaître (communiquer, multiplier les temps de rencontres).
- À l'**intérieur du Parc, l**e Parc est connu mais ne fait pas l'unanimité. Quand il est décrié, c'est soit par des personnes qui sont en conflit d'intérêt avec les actions du Parc, soit par des personnes qui ont des attentes auxquelles il n'a pas répondu, ou bien qui rejettent l'institution de manière plus radicale. Certains partagent les valeurs du Parc mais le jugent pas assez radical ou efficace, et d'autres ne les partagent pas. Dans ces communes, il s'agira de se faire accepter et comprendre (projets concrets, proximité).

Les participants aux cafés du Parc ont également été interrogés sur leurs **perceptions des actions** du Parc. Certaines sont jugées comme **positives** :

- l'almanach du Parc, co-rédigé de manière participative,
- les vergers conservatoires et le travail sur les variétés anciennes, ainsi que la journée de pressage des fruits,
- la préservation et la restauration du patrimoine bâti rural, les chantiers nombreux et efficaces,
- les inventaires citoyens de la biodiversité,
- les cafés.

Beaucoup se plaignent d'une action trop dirigée vers les **lieux iconiques**, le grand canyon et le lac de Sainte-Croix : « *Le Parc, c'est Valx et les gorges du Verdon* ». Les actions du Parc sont selon eux assez **inégalement** réparties sur le territoire. L'ancrage territorial est inéquitable : « *Il faudrait répartir plus équitablement les projets ou peut-être les regrouper entre communes* ».

Des **attentes** vis-à-vis du Parc se sont également exprimées : les citoyens voient le Parc, comme :

- une **boîte à outils au service du territoire** : mise à dispositions de compétences, d'ingénierie. Ce rôle est plutôt bien reconnu et plébiscité par les élus qui travaillent avec le Parc : « *Ces compétences doivent servir à accompagner les initiatives locales* » ;
- une **bibliothèque à solutions, un centre de ressources** : « *Le Parc devrait être pour chaque citoyen.ne une bibliothèque de solutions sur le territoire. Il pourrait fournir une liste exhaustive des producteurs en circuits courts, des liens pour expliquer comment faire des toilettes sèches, proposer une centrale d'achat… des petites solutions concrètes* » ; « *Tout devrait être centralisé sur le site du Parc, et au cas où on a besoin de quelque chose sur le territoire, au lieu d'aller sur Internet, on irait regarder sur le Parc : une rando, quelque chose à refaire chez soi, un évènement, la liste des marchés etc.* » ;
- un **médiateur entre les différents acteurs, et usagers** : rôle plutôt bien reconnu et plébiscité par les élus qui travaillent avec le Parc ;
- un **fédérateur** : « *Le Parc pourrait et devrait être un outil pour revaloriser le territoire et forger un sentiment d'appartenance commun* » ; « *Le rôle du Parc est de fédérer et d'agir pour le bien de cette famille, d'essayer de construire en commun en créant un sentiment d'appartenance* » ;
- un **moyen d'information** : « *Informer et apporter une information (neutre) sur des sujets importants, pas seulement sur ce qu'il fait* » (ex : mise en concurrence EDF pour les concessions des barrages) ;
- un **veilleur** pour identifier les choses communes à défendre, alerter s'il y a une menace : « *Le premier rôle du Parc, c'est de protéger les biens communs, le patrimoine paysager, culturel, naturel, l'eau, etc.* ».

En conclusion, les citoyen.nes souhaitent que le Parc devienne davantage :

- un outil ou un **lieu d'éducation populaire** pour les enfants comme pour les adultes, pour aborder différents sujets qu'ils soient politiques, économiques ou encore environnementaux ;
- un **lieu de débats d'idées** : « *Le Parc doit organiser des débats d'idées, même sur des sujets conflictuels, tout en gardant une certaine neutralité. Il doit oser générer du débat où les conflits d'idées et d'intérêts peuvent s'exprimer* », « *Ce n'est pas dangereux le conflit, c'est comme ça qu'on peut avancer. C'est ça le rôle du Parc. Il faut assumer le conflit, le permettre* » ;
- un moyen de **représenter le monde rural**, ses acteurs et ses habitants.es : « *Le Parc peut être un facteur de rééquilibrage avec l'intégration des EPCI et l'aide technique et financière qu'il peut apporter aux communes. Il doit se donner pour mission de rassembler et de représenter les communes rurales* » ;
- un outil de **participation citoyenne** réelle : pour cela, il faut davantage permettre aux citoyens de s'en saisir. « *Il faut permettre l'appropriation de l'outil Parc par les gens, pour qu'il devienne une boîte à idées mais aussi qu'il puisse porter la voix des habitants* », « *Il faut mettre en place un « conseil citoyen » ou un « conseil de vigilance environnemental citoyen » à qui on demanderait des avis notamment sur les grands projets structurants* ».

Retours issus des ateliers de la Charte#3

Dans le cadre de la révision de la Charte, plusieurs ateliers ont été organisés (1.2.2 Une évaluation menée en interne et fondée sur une approche participative). Le 07/11/2019, les acteurs économiques, techniques et associatifs du territoire étaient invités à donner leur perception et à noter l'atteinte des différents critères d'évaluation. L'exercice, difficile, permet tout de même de faire ressortir quelques points de convergence :

OBJECTIF 1 – Améliorer la connaissance des patrimoines

Les personnes interrogées considèrent que le Parc a globalement bien amélioré la connaissance du territoire (patrimoine bâti,

biodiversité des milieux agricoles), même s'il y a quelques bémols (milieux forestiers, milieux aquatiques, sciences humaines) et qu'il faut continuer à développer des partenariats. Selon eux, les habitants sont bien impliqués, les élus un peu moins, et il faudrait poursuivre les efforts de diffusion et de valorisation des connaissances.

OBJECTIF 2 - Préserver la diversité biologique et la géodiversité

Peu de personnes ont participé aux retours sur cet objectif. Les quelques remarques qui ressortent sont : un bon travail global du Parc (élaboration de la TVB, animation de la démarche Natura 2000), mais plutôt porté sur le constat et le diagnostic que sur l'action (gestion, restauration) ; des faiblesses concernant les sites géologiques et les espèces invasives ; un bon travail de sensibilisation (notamment grâce aux écogardes) qui aide à la prise de conscience avec cependant des disparités entre acteurs.

OBJECTIF 3 - Informer et valoriser les connaissances auprès des différents publics

Selon les participants, le Parc produit et diffuse beaucoup d'informations. Celle-ci est accessible mais n'atteint pourtant pas tous les publics. Le centre de ressources en ligne est complet mais trop méconnu. L'accueil, s'il n'est pas non plus la vocation première du Parc, pourrait être amélioré : plusieurs personnes soulignent qu'il est dommage que certains évènement qui faisaient connaître le Parc (inventaires participatifs, fête du Parc) disparaissent. Enfin, les communes, les habitants et les visiteurs sont toujours peu au courant de tout ce que peut faire le Parc ou comprennent mal son rôle et son action.

OBJECTIF 4 - Susciter l'intérêt et la prise de conscience pour favoriser l'implication

La transmission des savoirs et savoir-faire et les actions d'éducation sont ce qui ressort de plus positif. Les participants apprécient les inventaires citoyens de la biodiversité (notamment pour leur longévité et le travail de fond qu'ils permettent) et les chantiers participatifs. Cependant la baisse de budget est préjudiciable aux projets et il faudra penser autrement la nouvelle Charte : comment continuer d'impliquer les acteurs ? Par ailleurs, le réseau éducatif est à développer et à diversifier. Il pourrait permettre d'aller chercher des financements. Concernant la politique culturelle, les participants considèrent que le rôle du Parc est plutôt d'accompagner les initiatives en place et de créer des synergies. Enfin, c'est sur la participation citoyenne qu'il y a le plus de progrès à faire : la forme actuelle des commissions n'est pas adaptée pour l'implication des habitants, et le CDD, en tant que lien entre le Parc et les citoyens, doit trouver un nouveau souffle.

OBJECTIF 5 - Préserver et valoriser des activités agricoles, forestières et artisanales diversifiées

Il semble que le Parc ait bien évolué avec les changements du territoire et qu'il soit bien impliqué dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Concernant l'installation d'actifs agricoles, le Parc assure bien son rôle de synergie/partenariat selon les participants. La valorisation des produits via la marque est mitigée mais doit être poursuivie. En revanche le Parc a peu d'impact sur la diversification des activités. Son rôle sur l'activité économique est encore souvent mal perçu : sa place est à définir avec les autres acteurs (EPCI, chambres consulaires, etc.). Enfin, les objectifs n'ont pas été atteints sur la gestion et la valorisation des forêts. Notamment, la filière bois ne s'est pas organisée à cause du contexte, de facteurs liés au territoire et, dans une moindre mesure, de l'action du Parc. Il y a peut-être un créneau futur vis-à-vis du changement climatique.

OBJECTIF 6 - Concilier le tourisme avec les autres enjeux du territoire et développer une offre durable

Les participants sont très positifs sur les efforts du Parc concernant la préservation des sites naturels face à la pression touristique (aménagements, écogardes) et sur l'accompagnement et les formations proposés aux acteurs du tourisme. Cependant ils soulignent que, malgré ce gros travail, les résultats sont mitigés (la responsabilité est aussi collective). La structuration des acteurs et des filières touristiques est satisfaisante mais il faut du temps pour que chacun trouve sa place et la coordination n'est pas toujours aisée. La marque Parc est intéressante mais connaît des difficultés liées à sa visibilité : il faut rapidement relancer la démarche. Enfin il faut poursuivre les efforts pour étaler la saison touristique et mieux mettre en valeur les offres culturelles.

OBJECTIF 7 - Accompagner la transition écologique, la gestion qualitative et quantitative de l'eau et la gestion des déchets

Sur ces sujets, le Parc est plus en accompagnement. L'efficacité des actions menées dépend de la volonté des communes et les mentalités changent petit à petit. Cependant les acteurs du territoire connaissent encore mal le rôle et les actions du Parc. Concernant l'énergie et la mobilité, les actions du Parc sont à poursuivre. Les résultats sur la gestion qualitative et quantitative de l'eau sont très positifs, même s'il y a encore beaucoup à faire sur les pollutions diffuses. En revanche, les actions du Parc sur les déchets sont peu visibles et c'est le point qui semble le moins atteint. Si le contexte a changé avec la montée en compétence des EPCI, le Parc pourrait développer son action sur les déchets « sauvages ».

OBJECTIF 8 - Promouvoir une qualité d'aménagement intégrant amélioration du cadre de vie, gestion des risques et respect des ressources

Les participants reconnaissent un gros effort du Parc sur l'urbanisme (documents de planification, projets d'aménagement). L'impact est réel sur les projets photovoltaïques, au-delà il est difficile à quantifier. Peut-être qu'en intervenant plus en amont dans les projets, l'impact serait plus fort. Le Parc doit aussi renforcer la sensibilisation autour de l'urbanisme (élus, habitants, bureaux d'étude). Concernant le patrimoine bâti et les paysages, la perception des actions du Parc évolue positivement. Les nuisances dues à la circulation motorisée sont considérées comme un « fléau » et l'accompagnement du Parc est apprécié. Sur le risque incendie, les participants ne perçoivent pas le rôle du Parc mais s'inquiètent des conséquences du changement climatique. La gestion globale de l'eau est reconnue, voire considérée comme « exemplaire ».

3. PARTIE 2 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

3.1 Objectif 1 – Améliorer la connaissance des patrimoines

Charte

Axes, mesures et dispositions

Axe A : Pour la transmission des patrimoines

- ❖ **A11 Améliorer la connaissance du patrimoine naturel**
  - Inventaires pour la connaissance de la faune, la flore et la géologie, et pour le suivi des habitats et des espèces remarquables
  - Caractériser les pelouses sèches en lien avec les pratiques pastorales
  - Recenser l'ensemble des zones humides
  - Favoriser une dynamique de recherche
  - Recenser et développer les échanges de données
- ❖ **A24 Assurer une qualité des cours d'eau permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques**
  - Connaître et suivre la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, par la mise en place d'un observatoire
- ❖ **A31 Connaître la richesse culturelle des paysages**
  - Améliorer la connaissance générale des patrimoines bâtis et des paysages
  - Inventaire des arbres remarquables

Axe B : Pour que l'homme soit le cœur du projet

- ❖ **B11 Protéger les traces anciennes de l'occupation humaine**
  - Améliorer la connaissance des témoignages de présence humaine ancienne sur le Verdon et les sauvegarder
- ❖ **B12 Développer une approche ethnologique des patrimoines**
  - Améliorer la connaissance des éléments qui fondent historiquement l'identité culturelle des groupes humains du Verdon
  - Étudier les modes de représentation du territoire par les différentes catégories d'acteurs et d'habitants

Axe C : Pour une valorisation durable des ressources

- ❖ **C23 Promouvoir une gestion multifonctionnelle des espaces forestiers**
  - Améliorer la connaissance du patrimoine naturel des milieux forestiers et sa prise en compte dans la gestion forestière

Niveau d'atteinte de l'objectif selon les critères

		0	1	2	3	4	5
Amélioration des connaissances sur la biodiversité	Dans les milieux agricoles	■	■	■	■		
	Dans les milieux pastoraux	■	■	■			
	Dans les milieux aquatiques	■	■	■	■		
	Dans les milieux rupestres	■	■	■			
	*Dans les milieux bâtis/urbains**						
	Dans les milieux forestiers	■	■	■			
Amélioration des connaissances sur le patrimoine géologique		■	■	■	■	■	
Connaissance et suivi de l'état des milieux aquatiques		■	■	■			
Amélioration des connaissances sur le patrimoine culturel	Paysages et patrimoine bâti	■	■	■	■		
	Sciences humaines (histoire, sociologie, ethnologie)	■	■	■			
	Archéologie	■	■	■			
Capitalisation et partage des données		■	■	■	■	■	

**Ces milieux n'étaient pas spécifiquement inscrits dans la Charte. Ils figurent à titre indicatif.*

Action phare – Les inventaires citoyens de la biodiversité

Entre 2012 et 2018, le Parc a porté **des inventaires citoyens de la biodiversité** dans **6 communes** volontaires. Au-delà de l'objectif d'amélioration des connaissances, ils ont permis de créer du lien social dans les villages et de discuter avec les habitants des enjeux de préservation de la biodiversité (notamment « ordinaire ») d'un territoire, de leur commune, et dans un contexte plus large (OBJECTIF 4). C'est en grande partie ce temps d'animation, d'écoute et de restitution, appuyé par l'expertise de partenaires techniques et de bénévoles associatifs, qui a contribué au succès de la démarche. L'échelle communale a été privilégiée car jugée par les élus comme la meilleure approche pour mener un travail suffisamment fin de connaissance et prendre le temps de l'échange avec les habitants. Cette demande a été d'autant plus forte en contexte rural, où les communes se sentent délaissées face à la métropolisation du territoire.

Ils regroupaient des inventaires avec protocoles et des données de contact sans protocole et ont porté sur les différents groupes taxonomiques. Le choix des inventaires a été orienté en fonction des différents types de milieux présents sur les communes, des enjeux pressentis, des lacunes en termes de connaissance, et également des centres d'intérêt des habitants. Globalement, l'avifaune a été systématiquement prospectée, ainsi que les amphibiens, les reptiles et les papillons de jour. Une nuit d'inventaire des papillons de nuit (hétérocères) a également été réalisée sur chaque commune. À noter cependant que la pression d'inventaire n'a pas été équivalente sur les différentes communes, pour chacun des groupes taxonomiques. Des prospections plus spécifiques ont eu lieu comme par exemple, sur les chauves-souris (acoustique, recherche de gîtes), les vers luisants, ou en malacologie. Des inventaires floristiques ont également été réalisés. Ces inventaires ne visaient pas l'exhaustivité et ne sont pas à proprement parler des démarches d'atlas, lesquelles nécessitent une approche différente du territoire et davantage standardisée. Cependant, ils ont indéniablement fait progresser la connaissance sur la distribution de plusieurs espèces sur le territoire du Parc et en région. On peut citer le groupe des amphibiens et en particulier la Grenouille rousse ; des mammifères très discrets comme la Genette commune et la Martre des pins ; plusieurs espèces de serpents, les vers luisants, etc.). La méthode de travail retenue par le Parc a fait l'objet d'une publication dans le numéro 64 (octobre 2018) de la revue *Espaces Naturels*.

> *« En 2013, la commune de Ginasservis s'est portée volontaire pour réaliser des inventaires citoyens de la biodiversité avec le Parc naturel régional du Verdon. D'avril à septembre, les habitants ont participé à des prospections sur des thèmes variés, avec des naturalistes généreux et passionnés : observation des oiseaux des jardins, comptage des chauves-souris, des nids d'hirondelles, des grenouilles, inventaire des plantes des moissons à la ferme de la Roque chez Patricia et Alphonse Lopez, poursuivi par une soirée bucolique proposée par la médiathèque, observation des étoiles et des papillons nocturnes organisée par le foyer rural, etc. Quelques figures de notre village ont reçu chez eux des botanistes et se sont laissées aller à raconter leur histoire au pays, leurs connaissances des arbres, des fruits ou des plantes sauvages que l'on trouve ici. Les investigations sur Ginasservis font état de 649 relevés et 220 espèces dont certaines considérées comme rares. Ces inventaires mettent en lumière les richesses et la diversité du patrimoine naturel de la commune, marquée par une activité pastorale bien présente. Cependant, nous devons rester vigilants. La disparition des haies dans la plaine agricole ou le côté hermétique des habitations du village rendent vulnérables des espèces autrefois pourtant communes. »* **Gilles Lombard, conseiller municipal, commune de Ginasservis**

Moyens

Financiers

Le **budget moyen** consacré à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité (hors ingénierie, à l'exception des missions de courte durée et des stages) approche le **tiers du budget** du Parc sur le total des dépenses en « études et recherches ». Certaines années, à la faveur de programmes de connaissance renforcés (élaboration du document d'objectifs des sites Natura 2000 du Plateau de Valensole en 2010, diagnostic de la TVB en 2016), le budget consacré à la mission d'amélioration des connaissances a atteint jusqu'à 80 % du budget total en « études et recherches » et tire vers le haut cette moyenne. Sans ces années, la moyenne est de **77 000 € TTC/an**. Plus spécifiquement, 50 000 € (sans l'étude d'impact du piétinement) ont été consacré à l'amélioration des connaissances sur l'Apron du Rhône (écologique, physiologie, génétique).

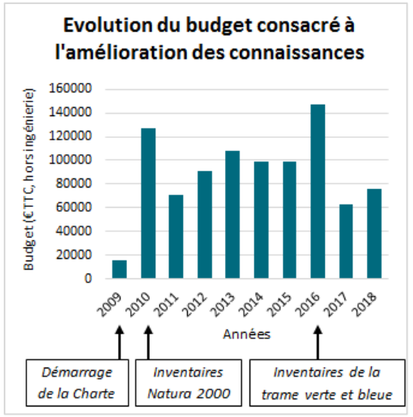

Les programmes de recherche et d'inventaires sur le patrimoine bâti sont menés en interne par le Parc. Ils sont soutenus par la Région et par des programmes européens comme LEADER pour les actions de valorisation. Pour la mission culture, le poste autofinancé et des financements ponctuels (Europe, État, Région) sont mobilisés pour conduire des programmes de recherche et faire intervenir des chercheurs dans les domaines des sciences humaines. Les études historiques ou sociologiques ont des coûts variés (entre 6 000 € à 20 000 €) selon si on fait appel à des chercheurs indépendants, des étudiants, ou si des partenariats avec des organismes de recherche sont noués.

Il faut noter que les financements obtenus obligent à concevoir les projets au-delà des programmes de recherche ou d'inventaire, en pensant également à la diffusion et à la valorisation de ces connaissances sur le territoire.

Humains

Patrimoines naturels

Concernant l'amélioration des connaissances naturalistes, les moyens humains ont été contraints à 2 ETP pendant plusieurs années (1 ETP pour le chargé de mission *Patrimoine naturel* et 1 ETP pour l'élaboration puis l'animation de 6 sites Natura 2000). Entre 2012 et 2014, en lien également avec la structuration du pôle Patrimoines naturels, l'équipe technique dédiée à ces enjeux a progressivement été confortée. En 2018, elle comptait 4,75 ETP contribuant à l'amélioration des connaissances, mais au maximum sur 10 % de leur temps de travail, soit l'équivalent d'environ un mi-temps cumulé (porté à 1 ETP en 2015-2016 avec le couplage d'un poste de technicien naturaliste/écogarde). Les suivis concernant les milieux aquatiques ont mobilisé pendant quelques jours différents agents du pôle « eau », selon les projets concernés.

- 1 ETP : Chargé de mission Patrimoines naturels, co-animateur du conseil scientifique
- 2 ETP : Chargés de mission Natura 2000 (depuis 2012)
- 0,5 ETP : Chargée de mission Agroécologie, à l'interface entre enjeux agricoles, biodiversité et eau
- 0,5 ETP : Portage des inventaires citoyens de la biodiversité

À compter de 2015 :

- 0,5 ETP : Écogardes, en renfort sur la mise en œuvre d'inventaires et de suivis naturalistes
- 0,25 ETP : Chargée de projet Zones humides pour relancer une stratégie en faveur des zones humides

Depuis 2017, le dispositif de techniciens chargés d'études faunistiques n'a pu être reconduit. En 2019, les inventaires citoyens de la biodiversité n'ont également pas été reconduits, portant l'ingénierie au sein du pôle à peu près à son niveau de 2012.

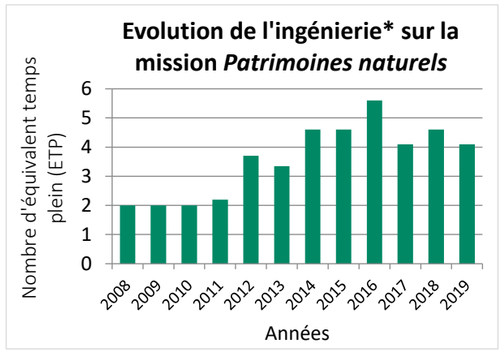

** Hors temps de stages*

*** L'élaboration de la TVB est appuyée par 1 ETP du pôle Développement économique (croisement des enjeux de connexité avec les enjeux pastoraux)*

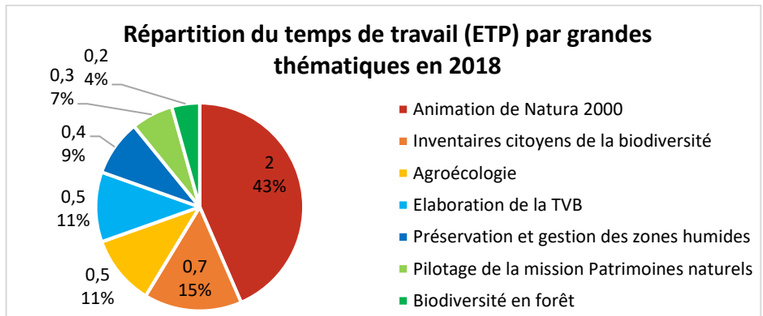

Patrimoines culturels

Les principales évolutions depuis 2008 ont été l'émergence d'une mission culture pour le suivi des projets liés au patrimoine culturel immatériel et pour la co-animation du conseil scientifique. Le poste sur le patrimoine bâti s'est consolidé pour conduire la mission d'inventaire et d'actions de valorisation autour de la transmission de savoirs et techniques traditionnelles. Le Parc dispose donc de deux agents pour travailler sur les patrimoines culturels.

- 0,3 ETP (depuis 2008) : Chargée de projet inventaire, devenue chargée de projet patrimoine bâti
- 0,3 ETP (depuis 2010) : Chargée de mission culture, co-animatrice du conseil scientifique

D'autres agents viennent en appui pour aider sur des événements, la communication, l'agriculture, etc. Sans oublier le renfort de stagiaires sur les inventaires du patrimoine bâti (3 stagiaires). Toutes les compétences ne sont pas réunies en interne, ce qui amène à trouver des soutiens techniques ailleurs par le biais de partenariats ou de prestations.

Conventions, partenariats

De nombreux partenariats et conventions, plus ou moins forts, ont été noués avec différents types d'acteurs (voir « Capitalisation et partage des données » pour plus de détails) :

- Acteurs de la recherche : Université Aix-Marseille (L3 d'anthropologie, laboratoire IMBE) ; CNRS ; INRAE (ex ISTREA) ; École d'architecture ; Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence et du Var.
- Associations locales ou régionales : Petra Castellana ; Les chemins du patrimoine ; Sauvegarde du patrimoine en pierre sèche du Var ; Les amis des oratoires.
- Maisons et musées thématiques : Musée de Préhistoire des gorges du Verdon ; Maison nature & patrimoines ; Écomusée de la Roudoule ; Musée de la minoterie.
- Gestionnaires, partenaires techniques :
  - Patrimoine naturel : SILENE ; Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ; CBNA & CBNMed ; OFB (ex-ONEMA/ONCFS/AFB) ; Réserve Nationale Géologique de Haute-Provence (RNGHP) ; Associations Proserpine ; Infloralhp & Inflovar ; Conservatoire Espaces naturels de Provence (CEN) ; LPO ; Groupe Chiroptères de Provence (GCP) ; Groupe pour la Préservation de la Faune Sud-alpine (GPFSA) ; ONF ; CRPF.
  - Patrimoine archéologique : Service régional et services départementaux d'archéologie ; Musée de Préhistoire de Quinson.
  - Patrimoine bâti : Associations locales ; Patrimoine immatériel : réseau d'acteurs en cours de réalisation ; DRAC (Direction régionale des affaires culturelles).
- Principaux partenaires financiers (hors dotations) : Europe (LEADER, FEADER, FEDER, POIA-FEDER) ; Fondation du Patrimoine ; Agence de l'eau (dans le cadre du Contrat rivière).

Réalisations

Chiffres clés et indicateurs

Patrimoine naturel

- 6 inventaires participatifs (6 communes), 5891 observations réalisées, 1339 espèces recensées
- 130 000 observations (SILENE FLORE) sur le territoire (principalement grâce aux deux CBN et aux associations *Infloralhp* et *inflovar*)
- 74000 observations capitalisées dans SILENE FAUNE (fin 2018) dont 21 000 (28 %) produites par le Parc (provenant du SIT Faune)

Milieux aquatiques

- Plus de 300 zones humides recensées
- 57 zones humides prioritaires au SAGE (889 ha)
- 40 zones humides prioritaires ayant fait l'objet d'actions de connaissance
- Mise à jour en cours (nombre de zones humides portées à plus de 300 suite à l'élaboration de l'occupation du sol à grande échelle sur le territoire du Parc et aux inventaires menés/actualisés sur les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var

Paysages et patrimoine bâti

- 244 cabanons et pigeonniers recensés sur le plateau de Valensole
- 3000 édifices du patrimoine bâti lié à l'eau inventoriés au sein des 46 communes du Parc
- 1630 fiches dans le SIT
- 2 publications

Archéologie, histoire, sociologie

- 11 études et programmes accompagnés/menés (4 en archéologie, 3 en histoire, 4 en ethnologie et sociologie)
- 5 projets d'amélioration des connaissances conduits depuis la création de la mission culture en 2010

Réseau et échange de données

- 6 conventions de partenariat signées

Amélioration des connaissances sur la biodiversité

L'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel a été guidée par trois entrées principales : les **sites d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc**, les **indicateurs de suivi de la biodiversité** et la prise en compte de la **biodiversité dite " commune "**.

L'amélioration des connaissances pour la gestion et la préservation des sites et zones d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc

ACTIONS	LIEUX	Réf. fiches Notice du Plan de Parc	PARTENAIRES
Inventaires et suivis de l'Apron du Rhône	Grandes gorges du Verdon	SIEM : n° 9 ZIEM : n° 6	OFB, INRAE, CNRS-AMU, MRE
Inventaires floristiques et cartographie d'habitats (flore forestière, plantes messicoles, flore des pelouses d'altitude, en falaises et canyons, des zones humides)	Hêtraie du Grand Margès, zones humides, Domaine de la Rabelle, falaises et canyons dans les grandes gorges du Verdon et gorges de Trévans, pelouses et garrigues	SIEM : n° 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 & 16 ZIEM : n° 3, 4, 7, 8, 9, 12, 13	ONF, CD04 & 83 (ENS), Région (RNR), communes, propriétaires privés
Suivi de l'Outarde canepetière et de l'Alouette calandre	Plateau de Valensole Plaine de Durance Canjuers	SIEM : n° 1 ZIEM : n° 1, 2	LPO, CEN, OFB, agriculteurs
Inventaires entomologiques	Plusieurs zones humides (démarche Rhoméo), suivi en garrigues et pelouse d'altitude	SIEM : n° 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 16 ZIEM : n° 1, 2, 4, 6, 8, 9, 11, 12, 13	CEN (RNR Saint-Maurin), éleveurs, communes, propriétaires privés
Inventaires et suivi chauves-souris	Bâtiments et grottes sur le territoire du Parc, tunnels du bas Verdon et du moyen Verdon	SIEM : n° 2, 3, 6, 7, 8 ZIEM : n° 1, 2, 4, 6, 8, 9, 12,	GCP, CELRL, CEN
Inventaires écrevisses, mammifères aquatiques (castor, campagnol amphibie) et Cistude d'Europe	Zones humides et cours d'eau du territoire du Parc et du bassin versant du Verdon	SIEM : n° 8, 12, 14, 15, 16 ZIEM : n° 1, 2, 6, 7, 8, 12	EDF, communes, propriétaires privés

SIEM : Site d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc
ZIEM : Zones d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc

Les indicateurs de biodiversité par grandes entrées thématiques (Projet d'Observatoire de la biodiversité)

Le Parc a souhaité se doter **d'indicateurs** de suivi de la biodiversité qui seront valorisés dans le futur **observatoire de la biodiversité** (les premières fiches de l'observatoire paraîtront et seront diffusées à l'horizon 2020). Dans cet observatoire, les indicateurs d'état de la biodiversité seront croisés avec d'autres indicateurs de pression.

L'ensemble de ces inventaires ou suivis ne sont pas portés uniquement par le Parc mais, pour certains, sont pilotés par des partenaires techniques. Leur mise en œuvre a impliqué la définition de plans d'échantillonnage et de protocoles, afin que ces derniers soient reproductibles et les données produites les plus robustes possibles. Ils peuvent concerner l'ensemble du territoire du Parc, seulement certains secteurs (plateau de Valensole, zones humides « prioritaires », etc.) ou être cantonnés à un lieu précis.

Tous n'ont pas été menés et ces jeux d'indicateurs pourront être complétés et ajustés. Le tableau récapitulatif des principaux taxons ayant fait l'objet de programmes d'inventaires spécifiques (standardisés ou non) et de suivis réguliers au cours de la mise en œuvre de la Charte figure en ANNEXE 3.

Les indicateurs biologiques prévisionnels retenus (en Commission Patrimoines naturels) sont décrits ci-après.

Milieux agricoles

Les indicateurs biologiques retenus répondent à deux grandes entrées :

- **Indicateurs de la qualité paysagère des espaces agricoles et de systèmes agricoles diversifiés (infrastructures agro écologiques)**. Cela inclut le suivi de population d'oiseaux (Pies-grièches, Bruant ortolan, Chevêche d'Athéna, ainsi que les oiseaux nicheurs communs), d'insectes (pollinisateurs sauvages, notamment les bourdons et les papillons de jour), de mammifères (suivi du Petit rhinolophe) mais aussi de variables environnementales (indice de densité des haies, d'arbres isolés et alignements arborés dans les espaces agricoles).
- **Indicateurs de biodiversité étroitement dépendant des pratiques culturales (couverts agricoles, usage de phytosanitaires, etc.)**. Cela inclut le suivi de la flore (état des lieux et suivi des plantes messicoles), de population d'oiseaux (ex : Outarde canepetière) et d'insectes (pollinisateurs sauvages, matière organique et vie des sols sous couverts de lavandin). La réactualisation de l'inventaire des plantes messicoles, s'il n'a pu être mené avant le terme de la présente Charte, reste une priorité du Parc qui est partenaire du plan régional d'actions en faveur des plantes messicoles en Région Sud.

Milieux pastoraux

Les indicateurs biologiques pré-identifiés doivent permettre de renseigner sur la **dynamique de la végétation** (ouverture/fermeture) et les **fonctionnalités des continuités écologique**s. Certains ont également été pré-identifiés pour leur **vulnérabilité au changement climatique**. Les jeux d'indicateurs dans les espaces agropastoraux doivent encore être complétés. Ainsi, plusieurs états des lieux et suivi ont été menés, concernant les oiseaux (Pies grièches, etc.), les insectes (Apollon et Semi-Apollon, Criquet hérisson, Proserpine), et la flore (diagnostics éco-pastoraux).

Milieux aquatiques

Les indicateurs biologiques ont été définis :

- D'une part pour **les cours d'eau** : entre 2008 et 2020, un état des lieux et plusieurs suivis ont été menés sur les populations d'écrevisses (Ecrevisse à pattes blanches et écrevisses exotiques), le Castor d'Europe, l'Apron du Rhône et la flore (cartographie des espèces invasives). À terme, ces indicateurs pourraient être complétés par une meilleure connaissance des cortèges des macro-invertébrés aquatiques, un inventaire à plus large échelle des micromammifères semi-aquatiques, le suivi d'une population de Cistude d'Europe et une meilleure connaissance de la répartition de la Grenouille rousse (et veille sanitaire).

- D'autre part pour le **suivi de l'état de conservation des zones humides** (en lien avec le plan de gestion stratégique des zones humides) : un suivi des communautés orthoptériques et lépidoptériques (complété en 2018 par une cartographique des habitats naturels et de la flore) a été mis en place à l'échelle d'un échantillon de 16 de zones humides (hors ripisylve) parmi celles identifiées comme prioritaire dans le SAGE Verdon.

Milieux rupestres

Le territoire du Parc abrite plusieurs espèces **d'oiseaux nicheurs en falaises, remarquables et sensibles au dérangement**. Les gorges du Verdon et ses canyons adjacents abritent également une flore spécifique et plusieurs **espèces endémiques et sub-endémiques**, dont la **Doradille du Verdon** (*Asplenium jahandiezii*). Des inventaires et suivis sont réalisés sur plusieurs espèces d'oiseaux rupestres (Grand-duc d'Europe, Crave à bec rouge, suivi du succès de la reproduction pour le Vautour fauve - LPO, l'Aigle royal et le

Faucon pèlerin) et la flore (stations de Doradille du Verdon, flore des falaises et des canyons) avec un appui du CBNA, de l'association Infloralhp et d'une association locale d'escalade.

- **Milieux forestiers**

Sur la période 2008-2019, **la réflexion a peu porté sur des indicateurs biologiques à suivre pour les espaces forestiers. Ce travail reste à mener**, avec toutefois l'émergence et la consolidation d'un réseau de suivi du Circaète Jean-le-Blanc pour le département du 04 (à la faveur d'un réseau de bénévoles structuré depuis peu en association). Le travail engagé par le Parc sur les forêts anciennes et forêts matures et la création de la Réserve biologique dirigée (RBD) en forêt communale d'Aiguines (2019) ont permis d'avancer la réflexion sur des indicateurs pertinents à mobiliser.

- **Milieux bâtis, urbains (dont le bâti discontinu et diffus)**

À l'instar des espaces forestiers, **aucun jeu d'indicateurs n'a encore été défini**, même si un suivi des hirondelles de fenêtre a été mené localement et ponctuellement. Ce volet de suivi de la biodiversité dans les espaces bâtis pourrait notamment apporter une dimension participative à l'observatoire de la biodiversité.

La biodiversité commune

- **Les inventaires citoyens de la biodiversité (2012-2018)**

Afin d'acquérir aussi des données sur la biodiversité dite "**commune**", le Parc a porté des **inventaires citoyens de la biodiversité**, démarche qui a précédé au niveau national la politique des atlas de la biodiversité communale (voir « Action phare »).

- **Élaboration de la trame verte et bleue**

En complément des inventaires citoyens de la biodiversité, l'élaboration de la **TVB** constitue une action structurante du Parc pour mieux prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité et en particulier des espèces "communes" sur son territoire, ainsi qu'à à l'échelle infrarégionale (OBJECTIF 2). **La cartographie de la TVB doit permettre de mieux évaluer la fonctionnalité des continuités écologiques nécessaires à la reproduction, à l'alimentation et au déplacement des espèces ; et ainsi définir** une stratégie pour la préservation et/ou la restauration de ces dernières. Grâce à des financements européens du POIA-FEDER et de la Région Sud, un premier travail a permis de **cartographier et caractériser les continuités écologiques** des milieux ouverts & semi-ouverts ainsi que des espaces cultivés pour la trame verte ; de cartographier la trame bleue et turquoise et de mener une première approche de la Trame noire. Un guide méthodologique, des vidéos et une page Web illustrent la méthodologie et les enjeux de préservation et de restauration des continuités écologiques sur le territoire du Parc (OBJECTIF 3). Le travail se poursuit en 2020 par la cartographie des sous-trames forestière et rocheuse qui permettront de finaliser la cartographie de la trame verte. L'identification des prescriptions sera définie dans le cadre du processus de révision de la Charte, avec *in fine* la cartographie de la TVB intégrée/annexée au prochain Plan de Parc.

Au-delà de ces grandes entrées, **d'autres inventaires** ont été menés, comme par exemple des prospections ciblées sur les **micromammifères** afin de contribuer à un projet d'atlas collectif biogéographique, réalisés en partenariat avec le CEFE-CNRS et l'INRA Montpellier (2015-2016).

De cette amélioration des connaissances découle aussi la mise en œuvre **d'outils de gestion et de préservation** (réserves naturelles, APPB, RBF, etc.) (OBJECTIF 2). Elle contribue aussi à la mise en œuvre de plusieurs **plans nationaux ou régionaux d'actions (PNA/PRA)** auxquels le Parc contribue (OBJECTIF 2).

Amélioration des connaissances sur le patrimoine géologique

L'inventaire géologique

Quinze des 46 communes du Parc sont incluses dans le périmètre de protection de la **RNGHP** qui avait déjà identifié **398 sites d'intérêt géologique**. Le travail du Parc se fait en complément et en synergie des actions menées par la Réserve au sein de son périmètre. Dans une perspective de gestion et de valorisation du patrimoine géologique, ces sites ont fait l'objet d'une **évaluation de leur intérêt patrimonial** suivant quatre niveaux : international, national, régional et local. Il est intéressant de ne pas délaisser les sites réputés d'intérêt local car ces derniers peuvent constituer une portée d'entrée intéressante pour faire découvrir la géodiversité au grand public. À ce titre, chaque site qu'il soit d'intérêt scientifique international, national ou plus local, a également été évalué au filtre de son **intérêt pédagogique**. Sous conduite du Parc, cet inventaire a été actualisé et complété en 2014 sur le département du Var, dans le cadre de **l'inventaire géologique national**.

Connaissance et suivi de l'état des milieux aquatiques

L'inventaire des zones humides (2006-2007) a recensé 184 zones humides (sans intégrer les ripisylves) dont 57 d'intérêt prioritaire sur le territoire du Parc et le bassin versant du Verdon. Il s'est étoffé suite à l'élaboration d'un **Mode d'occupation des Sols** (2016) sur le territoire du Parc et à l'amélioration continue des connaissances sur le terrain. En 2019, les nouvelles connaissances portent cet inventaire à plus de 300 zones humides impliquant un important travail de mise à jour et de redéfinition des priorités d'actions. En 2020, le Parc lance ainsi une démarche d'**élaboration d'un plan de gestion stratégique** pour actualiser sa stratégie d'intervention et mettre à jour **la base de données interparcs sur les zones humides** (SIT ZH), devenue le portail cartographique Web de porter à connaissance des zones humides recensées dans la région.

Par ailleurs, des suivis ont été mis en œuvre en lien avec l'évaluation des actions. Notamment :

- L'effet de l'augmentation des débits réservés (OBJECTIF 2).
- L'érosion des berges du lac de Sainte-Croix (OBJECTIF 8).
- La topographie des secteurs en déficit sédimentaire (OBJECTIF 8).
- Les suivis débits de l'Artuby (OBJECTIF 7).
- Les suivis thermiques en continu.
- Les suivis qualité (CD04 et réseaux nationaux) (OBJECTIF 7).

Il était prévu de mettre en œuvre un **observatoire de l'eau**. Il devait centraliser les données existantes sur le bassin versant du Verdon, favoriser leur diffusion et l'appropriation des enjeux par le plus grand nombre, ainsi que permettre l'évaluation des politiques conduites sur le bassin versant grâce au suivi d'indicateurs. Cet outil n'a pas pu être développé par manque de moyens humains (travail non abouti sur la définition des indicateurs du tableau de bord du SAGE).

Amélioration des connaissances sur le patrimoine culturel

Paysages et patrimoine bâti

En 2009-2010, un **inventaire du petit patrimoine bâti,** essentiellement public, a été réalisé en interne, en s'appuyant sur le pré-inventaire mené par des associations du patrimoine. Ce dernier a été mis en ligne sur le **SIT** du Parc sous la forme de **fiches**. Chaque fiche correspond à un édifice inventorié et propose une description architecturale, historique, l'état de conservation et préconisations, des photos, plans, une bibliographie, etc.

Les **pigeonniers et cabanons du plateau de Valensole**, patrimoine emblématique, ont été inventoriés en 2012, portant l'inventaire à 1630 fiches. Cette démarche a débuté par un inventaire citoyen, en partenariat avec l'association Maisons Paysannes de France. Plusieurs réunions d'information des habitants ont été organisées, suivies d'un inventaire effectué par les volontaires sur le terrain (sur les communes de Riez, Sainte-Croix, Roumoules, Allemagne et Quinson). Le Parc a ensuite mobilisé son SIT pour valoriser cet inventaire et a produit à un livret-découverte (OBJECTIF 3).

Entre 2014 et 2016, un **inventaire du patrimoine bâti lié à l'eau** a été mené. L'objectif était de travailler en partenariat étroit avec le service régional de l'inventaire, qui a formé le technicien du Parc aux techniques de l'inventaire général, et a accompagné celui-ci au fil de l'avancement de sa mission. Pour ce qui est de la recherche dans les archives en mairie ou du repérage d'édifices, le Parc s'est s'appuyé sur les associations locales du territoire, ce qui répond à la volonté d'impliquer les acteurs du territoire dans ses projets.

En 2013, le Parc a fait réaliser un **diagnostic précis des architectures du Verdon** selon les différents types de bâti, assorti d'un **cahier de recommandations architecturales et urbaines** apportant des préconisations pour encadrer les interventions potentielles sur le bâti ancien ainsi que des conseils quant aux constructions neuves. Un document grand public a été réalisé directement à partir de cette étude (OBJECTIF 8).

En 2018, le Parc a amorcé un **observatoire photographique des paysages** au travers d'une mission photos de sites reconductibles (OBJECTIF 8).

Sciences humaines (histoire, sociologie, ethnologie)

Le Parc a porté et accompagné (mobilisation de partenaires, appui technique, etc.) plusieurs **projets et études** comme des **enquêtes**, des **entretiens**, ou des **colloques**. Concernant **l'histoire**, on peut noter une enquête sur le patrimoine drapier de Saint-André-les-Alpes (2008) ; 1851, soulèvement pour la république (2011) ; un contexte historique des cultures de Saint-Julien-du-Verdon dont la prune pardigone (2016). Les projets ont aussi porté sur **l'ethnologie et la sociologie** (*Raconte-moi ton Verdon*, 2012 ; enquêtes sur les migrations et les transhumances dans le Verdon pour comprendre les passages et déplacements, 2013-2014 ; entretiens sur les savoirs empiriques des habitants, 2012-2017 ; l'agro biodiversité fruitière du Verdon, 2016 ; De la conquête de la rivière au grand voyage des eaux, 2018-2019). Ces études ont parfois été **valorisées sous la forme de livrets ou de panneaux** (OBJECTIF 3).

Archéologie

Le Parc a porté et apporté son appui à des **projets et à des études archéologiques**. Entre 2008 et 2018, il a joué le rôle d'animateur et mobilisé les acteurs concernés (DRAC, mairie, musée de Préhistoire, service départemental d'archéologie du 04) pour la **sauvegarde de la gravure rupestre du bison de Segriès** (Moustiers-Sainte-Marie), priorité fixée par le conseil scientifique. Après plusieurs années d'alerte, d'échanges et de réunion, une étude du site a été faite en 2014 à la demande de la DRAC et un projet de prospections pour replacer le vestige dans son contexte a été envisagé mais n'a pas vu le jour.

Le Parc a également **suivi, accompagné et soutenu** par voie de communication et d'appui à l'ancrage local, **d'autres projets archéologiques**. En 2010, un programme collectif de recherche autour du territoire antique de Riez a été valorisé avec l'édition d'un courrier scientifique. Depuis 2016, le Parc accompagne l'équipe de recherche sur le site de la vallée de Jabron (convention avec les 2 communes concernées, communication auprès des habitants, mise en place d'une série de panneaux, etc.). Depuis 2017, il accompagne aussi les prospections menées dans les gorges du Verdon par le Service départemental d'archéologie du 04 (prêt de matériel, conseil, mise en lien avec les sites Natura 2000).

Aucun observatoire des sites archéologiques, comme préconisé dans la Charte, n'a été mis en œuvre. En revanche, grâce au suivi des demandes d'autorisation accordées par la DRAC, on peut noter le **développement croissant de projets archéologiques** (prospections, fouilles, etc.) sur le territoire (8 communes étaient concernées en 2008 ; 33 le sont en 2019) comme le programme collectif de recherche sur l'ancien diocèse de Senez dont le site de Petra Castellana, le programme de recherche sur les sites castraux d'Allemagne-en-Provence ou les projets précédemment évoqués.

Capitalisation et partage des données

Base de données

En 2006, les Parcs du Luberon et du Verdon se sont dotés d'une **base de données faunistiques partagée** : le SIT Faune (OBJECTIF 3), aujourd'hui devenue la base de données faunistiques de 6 Parcs de la région Sud. Toutes les données d'inventaires produites par le Parc, qu'il s'agisse d'observations, de contacts, ou de données issues de la mise en œuvre de programmes d'inventaires et de suivi standardisés (réalisés en interne ou en prestation) y sont saisies. Elles sont **complétées par des jeux de données provenant de partenaires techniques** du Parc produisant de la donnée naturaliste sur le territoire (ex : CELRL) et ne disposant pas de bases de données ; ainsi que par des **données transmises par des bénévoles naturalistes**. Le SIT recense également le **patrimoine bâti** en lien avec la base de données nationale **Gertrude**.

Les Parcs de la région Sud ont contribué à l'émergence de **SILENE FAUNE**, qui se fonde sur l'infrastructure du SIT FAUNE. Cette plateforme régionale **centralise les données naturalistes** publiques et permet leur partage. Le Parc du Verdon est partenaire et contributeur de la démarche SILENE depuis 2011 : **toutes les données saisies dans le SIT FAUNE sont ainsi reversées dans SILENE**. Le CBNMed a lui initié **SILENE FLORE** complété depuis par les habitats. Les données sur la flore sont donc également transmises aux CBN pour être intégrées dans SILENE FLORE.

Développement de liens avec les acteurs de la connaissance

Afin d'améliorer la connaissance des patrimoines du territoire et de leurs enjeux de conservation, le Parc a développé ses relations avec les acteurs de la **recherche appliquée** (voir « Conventions, partenariats »). Des **conventions de recherche** ont été nouées avec **l'Université Aix-Marseille** (Institut Méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale – IMBE) et le **CNRS** pour l'identification des connexités en vue de décliner la TVB sur le territoire, avec **l'IRSTEA** pour un appui méthodologique à un travail d'évaluation de l'impact du piétinement sur le milieu aquatique ainsi qu'avec le CNRS, l'université Aix-Marseille et l'IRSTEA conjointement pour étudier le régime alimentaire de l'Apron du Rhône dans le moyen Verdon. À la faveur de la réalisation d'atlas faunistiques biogéographiques, le Parc a également signé une convention de partenariat avec le Laboratoire de biogéographie et écologie des Vertébrés de **l'École pratique des hautes études**, rattaché au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE-CNRS). Le Parc a aussi des partenariats avec des universités pour **accueillir des travaux de terrain d'étudiants**. On peut citer notamment l'accueil d'étudiants en architecture et en anthropologie (semaine d'enquête sur le projet transhumance et migration). Des efforts sont faits pour **renouveler le conseil scientifique** et **l'ouvrir à de nouvelles disciplines** comme la géographie ou la sociologie (voir Le conseil scientifique).

Par ailleurs, le Parc est partenair**e du réseau de conservation sur la flore Alpes-Ain** (animation du CBNA) et devrait pareillement contribuer au **réseau Réseda** animé par le CBN Méditerranée.

En 2017, une **convention** a été signée avec l'État (**DRAC** de Provence-Alpes-Côte d'Azur). Elle permet de formaliser des partenariats, de soutenir l'émergence de projets culturels du Verdon, d'améliorer nos échanges et d'accéder à des données difficilement accessibles par le passé.

Le travail d'étude mené par le Parc a aussi contribué à **tisser des liens avec un ensemble d'acteurs associatifs** locaux ou régionaux comme Petra Castellana, l'association 1851 ; mais également les musées ou maisons thématiques : musée de Préhistoire à Quinson, Écomusée de la Roudoule, musée de la minoterie, etc.

Carte synthétique

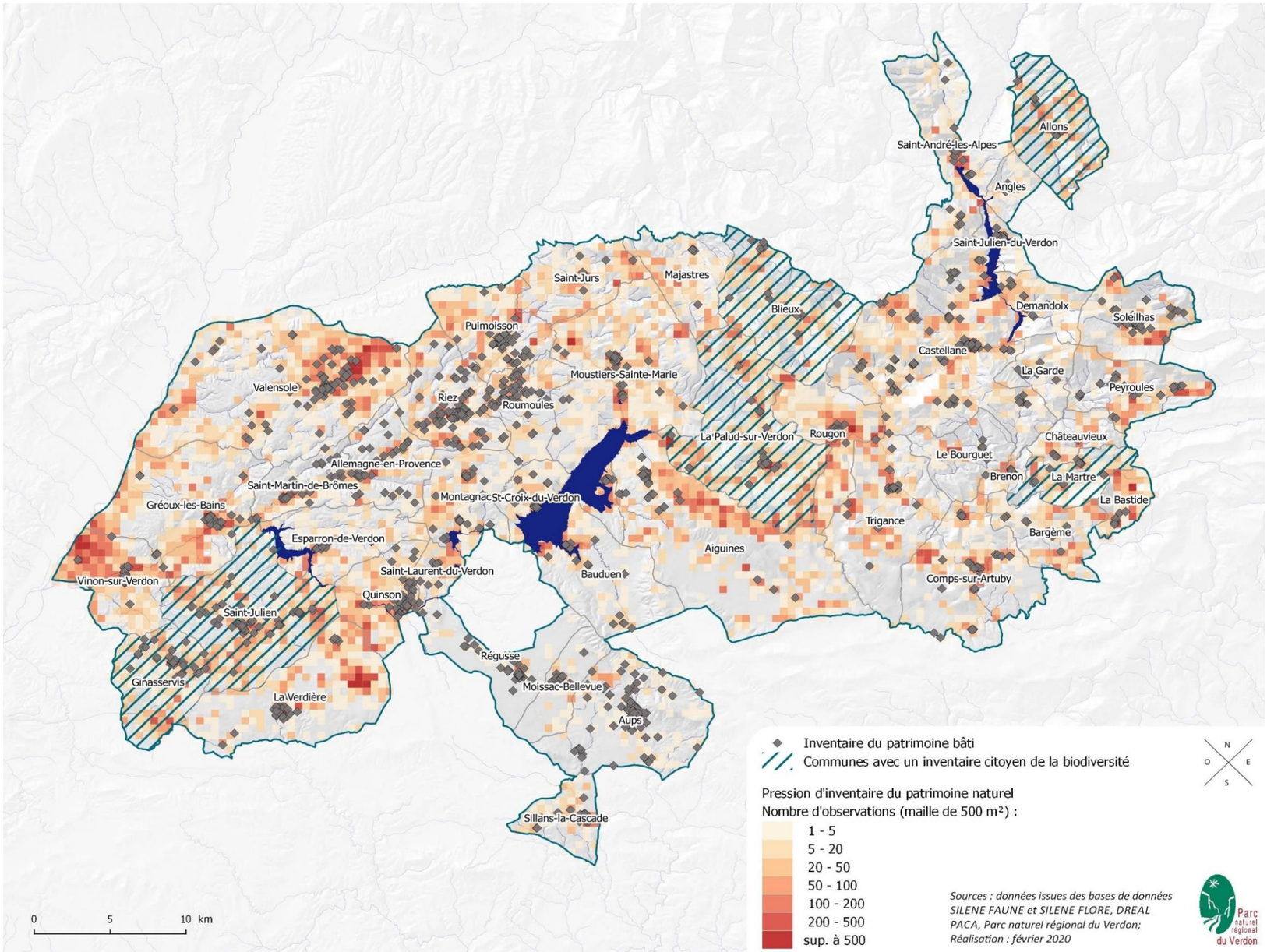

Sources : SILENE FAUNE, SIT FAUNE, listes rouges de la faune régionale menacée. Les espèces exotiques envahissantes et les espèces hybrides ne sont pas prises en compte. Le périmètre correspond au territoire du Parc élargi aux communes de Brunet, Montmeyan, Artignosc et Baudinard-sur-Verdon.

** Espèces présentes sous forme de populations (LPO PACA, GECEM & GCP, 2016)*

*** On prend en compte les espèces nicheuses, hivernantes et de passage. Les données Parc + Partenaires prennent aussi en compte la base de données « Faune PACA » (LPO) et sont plus précises que SILENE. À l'échelle régionale, on a seulement le nombre d'espèces nicheuses d'où le chiffre moins élevé.*

**** Inclut des espèces introduites (Peuget C. & Chappaz R. 2018). On a seulement des données bibliographiques car les poissons n'ont été pris en compte que récemment dans les bases de données. Le Parc n'a pas porté d'inventaire ciblé sur l'ichtyofaune (excepté pour l'Apron du Rhône).*

***** Les plantes vasculaires ne sont dans le SIT, nous n'avons donc pas les chiffres pour le travail du Parc seul. Il n'y a pas eu d'inventaire concernant les Algues et les Bryophytes.*

Évolution du nombre d'observations validées dans le SIT FAUNE (2008-2018) :

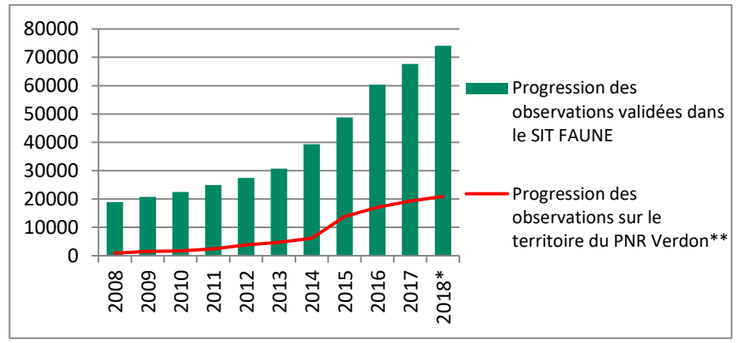

**Extraction des données effectuée au 1er trimestre 2019*

Répartition des observations (au 20/03/2019) et des nombres d'espèces par groupe taxonomique (*sources et notes dans l'encart en haut à droite*) :

	Nombre d'observations (Parc-**SIT**)	Nombre de taxons répertoriés (Parc-**SIT**)	Nombre de taxons répertoriés (Parc et partenaires-**SILENE**)	*Nombre de taxons répertoriés dans la Région Sud*
Amphibiens	219	8	8	*21*
Reptiles	352	17	17	*31*
Mammifères	2454	59	74	*~105**
Oiseaux**	10310	191	301	*235*
Invertébrés	7581	897	3107	
Poissons***	-	-	~33	-
Plantes vasculaires****	-	-	2180	*3210*

Rôle du Parc

Participation

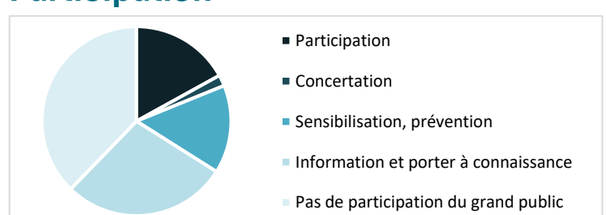

Résultats et effets produits (points forts, points faibles)

Les objectifs répondent-ils aux enjeux du territoire ? Comment ont évolué les enjeux ? Quelles ont été les priorités ?

Patrimoine naturel

La Charte précise que l'amélioration des connaissances est un préalable indispensable pour éclairer les choix en matière d'aménagements, de politique de protection de la biodiversité et pour définir les modalités de gestion. Elle précise également que, loin de se limiter à une logique d'inventaires, la connaissance doit intégrer une fonction d'observatoire des évolutions du territoire. Les inventaires naturalistes portés par le Parc depuis 2010, retenus comme prioritaires par les membres de la commission Patrimoine naturel au regard des enjeux de territoire identifiés, s'inscrivent ainsi bien globalement dans le programme d'inventaires prévu dans la Charte, montrant ainsi une assez **bonne cohérence et pertinence** des enjeux identifiés dans la Charte du Parc en matière d'amélioration des connaissances. En particulier, depuis 2012, le Parc oriente plus fortement ses efforts sur une stratégie de suivis scientifiques, afin d'alimenter une démarche **d'observatoires** (Observatoire du Territoire ; Projet d'Observatoire interparcs ; Observatoire régional de la biodiversité).

De 2008 à 2018, le choix des inventaires et des suivis scientifiques à mener sur le territoire du Parc a été guidé par trois principales entrées :

- **Mieux préciser les enjeux sur certains espaces naturels (sites d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc, sites protégés réglementairement, zones humides) en préalable à des démarches de gestion et évaluer leur état de conservation**. D'autres sites ponctuels mais à enjeux faunistiques forts ont également fait l'objet de suivis réguliers, afin d'orienter au mieux leur gestion, voire d'en améliorer le potentiel d'accueil pour les espèces visées. Certains inventaires ont été menés par le Parc et/ou portés directement par les partenaires techniques dans le cadre de leurs politiques publiques.
- **Disposer d'indicateurs de suivi de la biodiversité sur le long terme, dans un contexte d'érosion généralisée de la biodiversité, en lien avec les enjeux et pressions identifiés dans la Charte du Parc**. Sur la période 2008-2019, deux entrées prioritaires ont été retenues :
  - L'amélioration des connaissances et le suivi de la biodiversité dans les **espaces cultivés.** Ils abritent une biodiversité remarquable mais sont susceptibles d'évoluer très rapidement (évolution de la PAC, diminution du nombre d'agriculteurs, pression foncière). Dans un contexte national où l'érosion de la biodiversité y est la plus aigüe, et dans lesquels la conservation de la biodiversité se joue en grande partie sur le maintien des infrastructures agroécologiques et la démonstration des services écosystémiques, le 1er volet de l'observatoire de la biodiversité du Parc s'est structuré autour de ces enjeux, et en grande partie autour des démarches sur le plateau de Valensole (ex : démarche REGAIN, OBJECTIF 5).
  - L'amélioration des connaissances et le suivi de la biodiversité dans les **milieux aquatiques** (cours d'eau et ripisylves, **zones humides**). Le Verdon constituant le château d'eau de la Provence avec de multiples usages sur la ressource en eau, il était indispensable de disposer d'indicateurs de suivis de la biodiversité des milieux aquatiques, en complément d'un regard plus quantitatif et qualitatif de l'état de la ressource en eau. Le Parc anime le SAGE Verdon, ce qui l'amène aussi à conduire des inventaires pour renforcer le diagnostic écologique du SAGE afin de mieux définir les enjeux de conservation et ajuster la gestion.

Puis, dans le cadre de la préfiguration de l'**observatoire de la biodiversité** (en lien avec **l'Observatoire régional de la Biodiversité)**, des premiers inventaires ont également été menés au sein des compartiments suivants :

- Les espaces **agropastoraux**. L'étude des pelouses d'altitude répond au besoin de mieux suivre l'état de la biodiversité et de la ressource pastorale dans des montagnes méditerranéennes sèches affectées par le changement climatique. Beaucoup d'espèces patrimoniales dépendent également du maintien d'une bonne fonctionnalité des milieux ouverts et semi-ouverts, alors que le territoire est soumis à une dynamique générale de fermeture des milieux.
- Les **milieux rupestres**, en lien avec les pratiques d'activités de pleine nature.
- Les **espaces forestiers**, avec une priorité mise sur les actions de préservation des vieilles forêts et des forêts matures. Dans un contexte de transition climatique, ces dernières pourraient constituer des réservoirs génétiques. De manière globale, des forêts plus diversifiées (en essences, en structuration de peuplements) pourraient aussi s'avérer plus résilientes.
- Les milieux urbains et l'espace bâti.

- **Se pencher sur la biodiversité plus commune, dite « ordinaire » et non pas seulement patrimoniale comme ciblée dans la Charte.** Cet enjeu absent dans la mesure A.1.1 de la Charte a émergé lors de la période 2008-2014.

Trois nouveaux enjeux d'importance majeure, jusqu'alors peu identifiés au moment de l'écriture de la Charte et dans le contexte national de l'époque, se sont imposés dans les politiques publiques et ont amené le Parc à créer de nouvelles actions et à se positionner sur :

- Le **maintien et la restauration des continuités écologiques**, depuis 2016, dans le cadre de l'élaboration de sa **TVB** et la restauration hydromorphologique du Colostre.
- Le suivi et la lutte contre les **espèces exotiques envahissantes** (espèces végétales invasives en bord de cours d'eau, problématique des écrevisses américaines). Au niveau national et régional, illustrés dans le SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) puis via le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), le maintien et la restauration des continuités écologiques sont devenus un enjeu majeur dans les politiques d'aménagement du territoire et de biodiversité.
- La problématique du **changement climatique**. Par sa position biogéographique charnière entre Alpes et Méditerranée, il est évident que le territoire ne sortira pas indemne des évolutions qui sont en cours. C'est un nouveau défi auquel répondre et encore tout un pan de connaissances à approfondir sur la résilience des écosystèmes.

Patrimoine géologique

Un plan d'actions sur la **géodiversité** implique pour les prochaines années de se pencher dorénavant sur des outils de valorisation de ce patrimoine géologique remarquable et la préservation de sites géologiques majeurs, en synergie avec les actions menées par la RNGHP.

Patrimoine culturel

Le champ d'investigation des **patrimoines culturels** du Verdon étant large, le Parc a souhaité prioriser ses actions au travers du **schéma d'interprétation et de valorisation des patrimoines**, d'autant plus que la Charte ne spécifiait pas de thématique précise. Ce schéma a posé une approche globale des patrimoines, incluant la dimension immatérielle et sentimentale des habitants du Verdon, avec un travail autour des patrimoines emblématiques et identitaires. Réalisé entre 2014 et 2016, il permet de dégager les sujets prioritaires à investir : le Verdon, territoire d'eaux ; territoire résilient ; territoire en mouvements ; territoire exploité ; territoire d'images. Ces orientations prises, des grands thèmes ont été traités : les mouvements migratoires ; le rapport des habitants à la rivière du Verdon et ses affluents puis le patrimoine hydraulique ; l'exploitation et la valorisation des variétés fruitières locales ; le patrimoine bâti agricole que sont les cabanons et pigeonniers.

Le travail mené tout au long de la Charte du Parc sur **l'inventaire du patrimoine bâti** confirme le choix stratégique du Parc de faire de ce travail une de ses priorités depuis ses débuts. Néanmoins des choix se sont faits au fil des ans au travers d'inventaires thématiques comme celui des cabanons et pigeonniers du plateau de Valensole ou le patrimoine bâti lié à l'eau, car il est difficile de couvrir l'ensemble des patrimoines bâtis vernaculaires. Le champ des patrimoines à enjeux à couvrir reste encore important mais se fait pas à pas.

Le nombre croissant de **programmes archéologiques** sur le territoire témoigne que cet enjeu autour des traces anciennes de l'homme est un intérêt collectif et partagé.

Les moyens mobilisés permettent-ils d'atteindre les critères d'évaluation ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

Patrimoine naturel

Le Parc a su impulser des actions phares en faveur de la biodiversité mais il lui manque des moyens supplémentaires ainsi qu'une **constance politique et financière** sur l'amélioration des connaissance pour conforter son action de fond sur la biodiversité et hisser son niveau de connaissance et d'analyse à la hauteur des patrimoines du territoire et des défis qui se profilent (changement climatique, pression urbaine croissante, consommation des espaces naturels comme espaces de « jeux » ou de dépassement de soi, devenir des espaces agricoles et pastoraux, etc.).

Mobilisé principalement sur des **démarches d'animation** (Natura 2000, gestion et préservation des zones humides), les moyens humains actuels permettront difficilement de piloter en interne des inventaires et suivis faunistiques ou floristiques à l'échelle du territoire. Depuis 2018, en l'absence de solutions financières et dans un contexte d'équipe à effectifs constants, le Parc a perdu des moyens d'ingénierie (techniciens naturalistes chargés d'études), ce qui pourrait, à court terme, détricoter la plus-value et la reconnaissance du Parc obtenue ces dernières années en matière d'expertises et de connaissance. L'interruption en 2019 des inventaires citoyens de la biodiversité accentue cette baisse globale des moyens humains et financiers affectés à la stratégie « biodiversité » du Parc.

La stratégie de miser sur des inventaires réalisés en interne et de ne réserver les prestations que pour les inventaires les plus pointus, bien que contraignante d'un point de vue organisationnel, a été largement **gagnante** pour le Parc et ses partenaires financiers. Pour un coût de l'ordre de 30 à 35 000€ TTC/an, le Parc a pu porter en simultané des inventaires standardisés qui, menés uniquement en prestation, auraient coûté plutôt de l'ordre de 50 à 60 000 € TTC.

Enfin, plusieurs naturalistes du territoire, à titre **bénévole**, ont été d'un soutien précieux pour cette amélioration des connaissances. Aux côtés du Parc, ils ont permis à des inventaires et suivis d'être menés à terme et de reposer sur des données robustes. Le Parc produit peu de données floristiques, mais deux **associations** départementales (Infloralhp et Inflovar) portent une importante dynamique d'inventaires (ex : publication d'un atlas floristique, recoupant le territoire du Parc). Il peut aussi compter sur le développement de **partenariats** avec les acteurs de la recherche appliquée et avec les partenaires techniques (notamment ceux produisant de la donnée naturaliste comme le CEN PACA ou les CBN).

Il est de plus en plus difficile de faire valoir le financement de l'ingénierie auprès des partenaires, ce qui fragilise certaines démarches comme les inventaires citoyens de la biodiversité. Le développement des appels à projets mobilise une énergie importante pour y répondre et limite la possibilité de monter des projets « cousus main », bien adaptés au territoire. À ce titre, il est également important de laisser la possibilité aux territoires d'être force de propositions et de leur laisser l'initiative, plutôt que de les contraindre dans des directions imposées, laissant peu de marge au rôle d'expérimentation pourtant attendu des PNR.

Sans la motivation et prise de conscience **d'élus** du territoire, le Parc n'aurait pas eu les moyens d'acquérir cette connaissance et cette expertise qui constituent une avancée importante par rapport aux acquis de la 1ère Charte du Parc. De même, leur motivation et la bonne entente entre les différents acteurs réunis au sein de la commission patrimoines naturels ont permis au Parc de décliner et mettre en œuvre une stratégie partagée d'amélioration des connaissances. La mise en place **d'outils** (SILENE, Observatoire régional de la biodiversité) et de **politiques publiques** régionales en faveur de la biodiversité comme la **Stratégie globale pour la biodiversité** portée par la Région à partir de 2014, ont créé des dynamiques en faveur de la biodiversité sur les territoires et inter-territoires. Au niveau national, la création récente de **l'OFB** peut venir également appuyer l'action des territoires (AMI sur les atlas communaux de la biodiversité, soutien aux PNR et espaces protégés pour mener des actions en réseau etc.). **L'Observatoire de la biodiversité** animé par l'ARPE-ARB constitue une opportunité pour fédérer les énergies, à l'échelle régionale, autour des enjeux de conservation de la biodiversité.

Concernant la **géodiversité**, les moyens font également défaut pour mieux la connaître la préserver et la valoriser (interprétation des patrimoines). Il y a ainsi une place et enjeu fort pour le Parc, aux côtés de la RNGHP du Géoparc, de disposer de moyens humains et financiers suffisants pour mener à bien un plan d'actions global à l'échelle de son patrimoine géologique. Disposant dorénavant d'un inventaire des sites géologiques, il est stratégique pour le Parc d'œuvrer pour la préservation et la valorisation de ce patrimoine.

Patrimoine culturel

La conduite des actions culturelles s'appuie sur des **outils** (bases de données Gertrude, SIT, centre de documents en ligne) et des **compétences** (conduite d'inventaire, accompagnement de projets d'interprétation, animation de réseaux) reposant en partie sur la **formation des agents** (méthode d'enquêtes orales, conduite d'inventaire sur le patrimoine bâti). Cela permet de s'intégrer dans des dispositifs de partage des connaissances à l'échelle régionale ou nationale. Par exemple, Gertrude (base de données nationale du patrimoine) permet de croiser les inventaires de plusieurs territoires, de comparer un site à un autre, de trouver des complémentarités, etc.

C'est par l'adhésion et l'implication des **partenaires locaux** (associations, individuels, érudits, etc.) que les projets sont riches et réussissent. Il faut donc poursuivre dans cette dynamique collective de partage. La structuration du territoire autour des intercommunalités a incité certaines d'entre elles à se doter d'un service culturel, à mener des projets patrimoniaux. Cela a donc demandé au Parc à amorcer un travail nouveau avec ces interlocuteurs, à trouver la place de chacun. La présence d'un Pays d'art et d'histoire, et l'émergence d'un second (en projet) vont conduire le Parc à mieux répartir les missions. Les territoires labellisés peuvent ainsi avoir des missions similaires, des approches de territoires identiques à celles d'un Parc en ce qui concerne les patrimoines culturels. **À chacun de trouver les bonnes complémentarités**.

C'est aussi grâce aux partenariats mis en œuvre que les **bâtis** sont **mieux identifiés et reconnus** (ex : référencement de nouveaux édifices avec le service de l'inventaire de la Région ou des associations comme Maisons paysannes de France). Les connaissances historiques s'appuient elles aussi sur des **organismes locaux** comme les associations de mémoires, comme par exemple l'association Petra Castellana ou l'association 1851, qui détiennent des savoirs, des ouvrages de référence. La mise en place des services départementaux d'archéologie du 04 et 83, couplée à l'intérêt de plusieurs chercheurs pour ce territoire rural encore peu exploré a permis le **développement croissant de projets archéologiques** sur le territoire (prospections, fouilles, etc.) au fil des années.

Une meilleure cohérence et collaboration entre les différents services de l'État, des collectivités et structures du territoire est à trouver. Il y a donc un besoin de mieux cibler les liens avec les services de l'État, notamment sur **l'archéologie** et sur le rôle du Parc au sein des programmes menés localement, pour définir au mieux la **coopération**.

Enfin les différents **conventionnements** de partenariats, ponctuels ou à plus long terme, permettent d'intéresser au territoire du Parc des organismes étatiques comme la **DRAC** ou des universités. Ces partenariats sont pertinents en termes de reconnaissances, mais doivent vivre ou s'inscrire dans une durée et avoir des objectifs clairs. C'est le cas de la convention avec la DRAC qui, bien que généraliste, permet une certaine reconnaissance, écoute des services et appui technique et financier d'opérations menées.

Comment expliquer les résultats obtenus ? Sont-ils satisfaisants vis-à-vis des critères d'évaluation ? Vis-à-vis des enjeux du territoire ?

Amélioration des connaissances sur la biodiversité

La stratégie menée a permis une **professionnalisation de l'équipe technique**, une **meilleure visibilité** des actions du Parc auprès des habitants, et surtout un **gain régulier et significatif** en termes d'amélioration des connaissances par rapport à la 1ère Charte du Parc (1998-2008), assez bien répartie entre les groupes taxonomiques (voir ANNEXE 3). L'amélioration des connaissances, marquée et régulière (voir l'augmentation du nombre de relevés du SIT Faune), a connu un essor plus fort en 2014 et 2015, grâce au recrutement de techniciens naturalistes et au diagnostic en 2016 pour l'élaboration de la TVB du Parc.

Les **inventaires citoyens de la biodiversité**, bien que ne portant annuellement que sur une seule commune, représentent près d'un tiers des observations faunistiques annuelles (deux tiers, les années où peu de programmes d'inventaires ont pu être menés). Bien que limitée géographiquement, cette démarche contribue donc grandement à l'acquisition de connaissances sur le territoire.

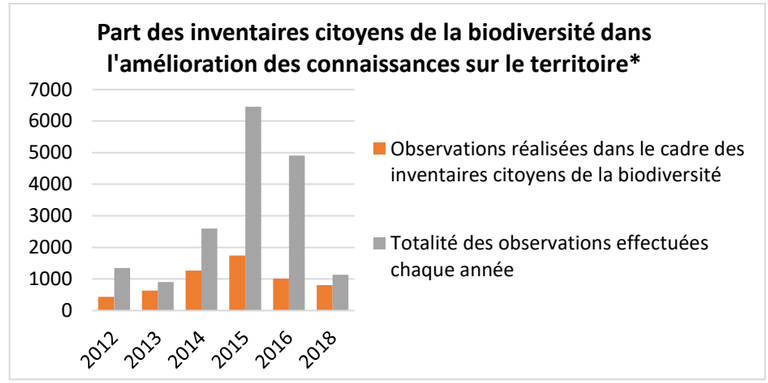

**Seules sont comparées les années pendant lesquelles ont eu lieu les inventaires citoyens de la biodiversité, soit de 2012 à 2018 avec une interruption en 2017.*

Globalement, la **pression d'inventaires** est assez bien répartie sur le territoire (en 2012 et 2013, plus de la moitié des communes ont été couvertes par au moins un inventaire faunistique), même si elle dépend des enjeux, des priorités, des moyens qui auront pu être mobilisés et, bien entendu, de la distribution des espèces. Elle est globalement plus importante dans les Alpes-de-Haute-Provence (diversité des habitats, relevés du CBNA). La pression d'inventaire faunistiques est assez bien répartie (excepté l'emprise du camp militaire de Canjuers). Elle est plus marquée dans les communes concernées par les sites Natura 2000 et par les inventaires citoyens, sur toute la partie ouest, dans les Préalpes et dans les grandes gorges du Verdon. Elle l'est moins dans le Haut-Var et dans le Haut Verdon et dans les milieux forestiers. La pression d'inventaire floristique est la plus forte pour les milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses d'altitude, zones humides, espaces agricoles). Elle est faible sur le territoire de Canjuers, ainsi que pour la plupart des forêts. Toutefois, le Parc a cherché à avoir une connaissance la mieux répartie ou équilibrée possible. Une connaissance minimale, sans être exhaustive, est importante afin que le Parc assure pleinement son rôle d'expertise et de

porter à connaissance. À ce titre, il sera intéressant de renforcer les efforts de prospections sur des secteurs en déficit de connaissance. Ces besoins doivent être également resitués par rapport à la connaissance régionale apportée par les autres bases de données naturalistes.

Précisons que l'animation de la démarche agro-écologique **REGAIN** (OBJECTIF 6) et la démarche **Natura 2000** (OBJECTIF 2) sur le plateau de Valensole ont été des **catalyseurs** importants pour prioriser les inventaires.

Cette amélioration continue des connaissances permet de dresser des **listes d'espèces** qui faisaient défaut jusqu'à récemment pour le territoire du Parc.

Elle permet aussi de **protéger** certains espaces, sensibles et/ou remarquables. Par exemple, le classement en RBD sur plus de 500 ha d'une hêtraie remarquable (forêt communale d'Aiguines) vient consacrer un travail de reconnaissance de cette forêt, engagé huit ans plus tôt.

Amélioration des connaissances sur le patrimoine géologique

L'inventaire du patrimoine géologique a été mené conformément aux objectifs de la Charte, qui sont donc pleinement **atteints**.

Connaissance et suivi de l'état des milieux aquatiques

L'amélioration des connaissances sur les **zones humides** est satisfaisante mais tous les types de zones humides n'avait pas été pris en compte (seulement celles déconnectées des cours d'eau). Un important travail de **mise à jour** de l'inventaire est actuellement en cours. Jusque-là seul 40% d'un ETP était consacré aux zones humides et l'arrivée de la compétence GEMAPI apporte des **moyens supplémentaires**.

De nombreuses actions de suivis des milieux aquatiques ont été menées. **Par contre, la valorisation via l'observatoire de l'Eau avance avec difficultés, faute de moyens humains**. Des questions se posent sur la pérennité de certains suivis, suite à la réforme des collectivités (ex : suivis qualité portés par le département).

Amélioration des connaissances sur le patrimoine culturel

Les actions menées ou accompagnées répondent globalement aux enjeux fixés par la Charte et donnent des résultats **satisfaisants** qu'il faut poursuivre et enrichir.

On peut se satisfaire de :

- Une amélioration continue de la connaissance des **patrimoines bâtis** (d'un point de vue architectural, culturel, historique), **archéologiques** et **immatériels** pour mieux les connaître, les préserver et les restaurer ainsi que pour valoriser les savoir-faire provençaux et l'identité du territoire. À noter qu'un travail de fond a été conduit sur le patrimoine fruitier, sur les cabanons et pigeonniers et sur l'eau.

- Une **mobilisation** d'acteurs variés dans le cadre de programme de recherche et d'inventaires. Les nombreux **partenariats** locaux ou régionaux tissés en sont le témoin.

- L'accompagnement de certains projets de **recherches archéologiques** sur le territoire. Des opérations sont seulement suivies de loin mais d'autres ont nécessité un accompagnement plus poussé comme le programme de recherches préhistoriques sur la vallée du Jabron. Le Parc a également été à l'origine de la mobilisation des acteurs de l'archéologie pour la préservation de la gravure rupestre du bison de Ségriès.

Cependant plusieurs enjeux du territoire sont à développer ou travailler, certains points faibles sont à réajuster :

- Le champ d'actions à explorer est encore vaste : rassembler des initiatives parfois localisées, questionner les actions à mener dans le domaine de l'ethnologie, du patrimoine immatériel en lien avec la mémoire orale, et la transmission de gestes et savoir-faire. **De nombreux sujets ne sont pas couverts notamment sur les savoir locaux qui se perdent**. Ce besoin de recueillir la mémoire et d'enquêter sur des savoirs et connaissances demandent du temps et des moyens. Il serait alors intéressant de creuser la piste des partenariats et de mobiliser des associations locales. Recueillir, préserver et valoriser la mémoire orale représente un enjeu de territoire urgent et potentiellement mobilisateur.

- Les ambitions en termes de préservation des **traces anciennes humaines** ont été peut-être **mal évaluées** au départ de cette Charte. Des acteurs institutionnels sont déjà en place, les missions sont réparties, les démarches très formalisées. La place du Parc était donc à trouver. C'est donc plus un rôle **d'animateur** et d'accompagnement de démarches ou de lanceur d'alerte sur du patrimoine en péril ou de valorisation de projets scientifiques qui semble se justifier. Ces missions ne sont pas ou peu assurées localement. À ce titre, on peut regretter le choix des services de l'État de ne pas sauvegarder la gravure de Ségriès, le site n'étant pas classé ou inscrit au titre des Monuments historiques, ne faisant l'objet d'aucune mesure de protection.

- Le Parc a été formé à la **méthodologie d'inventaire du patrimoine bâti** et à l'utilisation de la **base de données de référence** (Gertrude). Mais seul, il est difficile de mener de front un tel projet avec une rigueur scientifique poussée. Le Parc ne peut s'aligner sur la force de frappe d'un collectif de chercheurs du service régional de l'inventaire dont c'est le travail quotidien. Les ambitions en termes d'inventaires sont certainement à revoir, tout comme la plus-value du Parc qui porte sur l'accompagnement, la restauration, la valorisation.

Capitalisation et partage des données

Le Parc a renforcé des partenariats, notamment avec des acteurs de la **recherche appliquée**, et s'est rapproché des **personnes ressources** de son territoire et en région (tissu associatif, naturalistes, etc.). Les inventaires citoyens de la biodiversité ont permis de mobiliser et de fédérer un **réseau d'observateurs locaux bénévoles**. Le projet *Raconte-moi ton Verdon* a associé une centaine d'habitants à un programme de recherche et artistique, et a mobilisé des associations. De même, l'inventaire participatif des cabanons et pigeonniers a mobilisé associations locales du patrimoine, bénévoles et chercheurs. Dans la plupart de ces projets, le Parc occupe une place d'« animateur » de la démarche.

Le Parc a contribué pleinement à alimenter **l'observatoire régional de la biodiversité** piloté par l'ARPE-ARB et l'Indice Région vivante déployé pour suivre l'état de santé de la biodiversité dans la Région Sud.

La création en interparcs en 2006 de la **base de données Faune du SIT du Parc (SIT FAUNE)** a été déterminante pour permettre au Parc de tenir ses ambitions en matière d'amélioration des connaissances, mais aussi pour en restituer les résultats dans ses porter à connaissance, ses expertises et pour la mise en œuvre d'actions de gestion sur sites. Elle a également contribué fortement à structurer une dynamique interparcs en région, de même que la mise en place de **SILENE**. Cette base de données permet d'alimenter le SINP (Système d'information sur la nature et les paysages) et de contribuer à la définition des politiques publiques en matière de biodiversité. Les outils informatiques évoluant continuellement, il est important de moderniser cet outil pour qu'il garde toute son efficacité et de le renforcer également par une interface davantage tournée vers le grand public.

La mobilisation de membres du **conseil scientifique** du Parc sur certains projets permet d'assoir la démarche scientifique du Parc mais ces liens sont encore faibles.

Préconisations

Préconisation 1 : Réinvestir le rôle du Conseil scientifique dans l'amélioration des connaissances.

Patrimoine naturel

L'acquisition de connaissances constitue un enjeu clé, d'autant plus dans une dynamique de lancement et d'animation de l'observatoire territorial de la biodiversité.

Préconisation 2 : Maintenir une dynamique d'inventaires, de suivis et d'expertises.

Préconisation 3 : Redéfinir une feuille de route avec les deux CBN et les réseaux qu'ils animent (suivi de la flore).

Préconisation 4 : Continuer à investir du temps sur les espèces emblématiques (mais non « valorisées » dans l'observatoire), sur les espèces faisant l'objet de PNA/PRA, sur les groupes d'espèces/taxons encore mal connus (dont la connaissance peut aider à orienter les mesures de gestion) et sur la biodiversité dite « commune ».

Préconisation 5 : Renforcer la mise en œuvre d'inventaires et de suivis naturalistes avec ½ ETP supplémentaire du dispositif écogardes.

Le contexte de changement climatique pourrait générer des changements importants sur la biodiversité et les activités humaines dépendantes des ressources naturelles : il est indispensable de se doter d'outils de suivi et d'anticiper au mieux ces changements à venir, pour éviter des situations de crise.

Préconisation 6 : Améliorer la fonction d'observation liée aux changements, notamment climatique (alpage sentinelle, REGAIN).

L'expérimentation des inventaires citoyens de la biodiversité a été une réussite mais n'a pas pu être maintenue.

Préconisation 7 : Se réinterroger sur la façon de maintenir une dynamique participative à l'effort de connaissance.

Concernant le patrimoine géologique :

Préconisation 8 : Valoriser et rendre plus accessible au grand public l'inventaire géologique et mettre en valeur les sites.

Eau et milieux aquatiques

Préconisation 9 : Poursuivre les suivis à l'échelle du bassin versant afin d'évaluer l'efficacité des actions engagées et d'identifier les nouveaux enjeux, notamment par rapport au changement climatique.

Préconisation 10 : Rechercher les moyens nécessaires pour avancer sur la mise en place d'un observatoire de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Patrimoine culturel

Préconisation 11 : Poursuivre ou encourager la poursuite de l'inventaire du patrimoine bâti sur l'ensemble des communes en lien avec le Service régional de l'Inventaire, en s'appuyant sur des prestataires extérieurs et des partenariats.

Préconisation 12 : Mieux connecter ce travail d'inventaire avec l'architecture, les techniques traditionnelles et également l'histoire et les modes de vie locale tout en faisant le lien passé / présent.

Préconisation 13 : Poursuivre l'amélioration des connaissances dans les domaines identifiés comme prioritaires dans le cadre du schéma de valorisation et d'interprétation des patrimoines.

Préconisation 14 : Conforter les programmes de recherche sur le territoire en lien avec les structures compétentes, notamment en poursuivant dans les domaines de l'archéologie et de l'ethnologie autour du recueil de la mémoire.

La mémoire orale apparaît au fil des échanges au moment du diagnostic comme un enjeu fort et urgent face à la perte des locuteurs.

Préconisation 15 : Questionner les partenaires sur l'intérêt et l'urgence de préserver les traditions et savoir-faire locaux à partir de la mémoire orale et de gestes.

Préconisation 16 : Questionner le rôle du Parc en tant que structure portant ou facilitant le développement de projets de recherche et alertant sur les patrimoines menacés.

Partage des données

De nombreux partenariats peuvent aider à l'amélioration des connaissances, en particulier avec le réseau des universités, des muséums et plus généralement des acteurs de la recherche appliquée. Le réseau interparcs, le Réseau Régional des Gestionnaires d'espaces naturels et la déclinaison à venir de la TVB doivent également permettre d'initier et dynamiser ces partenariats entre les acteurs de la recherche et les gestionnaires d'espaces naturels. Cet objectif est également l'un des volets de la Stratégie Globale de la Biodiversité portée par le Conseil régional. Même constat côté culture pour la DRAC, les associations locales, la Fondation du patrimoine, la CAUE du Var et les UDAP du 04 et du 83.

Préconisation 17 : Renforcer, développer et mieux définir les partenariats pour l'amélioration des connaissances.

3.2 Objectif 2 – Préserver la diversité biologique et la géodiversité

Charte

Axes, mesures et dispositions

Axe A : Pour la transmission des patrimoines

- ❖ **A12 Protéger et gérer les sites remarquables**
  - Plans de gestion et mesures de protection pour les espaces d'intérêt écologique
  - Favoriser et accompagner la mise en œuvre du réseau Natura 2000
  - Optimiser les moyens avec les autres gestionnaires pour animer les espaces naturels à enjeu
- ❖ **A13 Accompagner la gestion de la faune remarquable**
  - Poursuivre les activités piscicoles et cynégétiques dans le respect des législations et de la qualité des habitats
  - Définir et mettre en place des protocoles de gestion et de suivi des espèces remarquables
  - Restaurer et protéger les milieux stratégiques pour la pérennité d'espèces remarquables
  - Concevoir et/ou accompagner des programmes de réintroduction en lien avec les partenaires techniques concernés
- ❖ **A21 Rechercher un fonctionnement hydraulique et écologique satisfaisant**
  - Définir des modes de gestion des grands ouvrages hydroélectriques satisfaisant aux différents usages et à la préservation du milieu naturel
- ❖ **A22 Reconquérir et préserver les milieux naturels fragiles inféodés à l'eau**
  - Gestion de la ripisylve intégrant usages, protection des milieux et de la ressource halieutique
  - Améliorer les circulations piscicoles
  - Préserver et valoriser les milieux humides à forte valeur patrimoniale
  - Gérer les phénomènes de prolifération végétale sur les retenues du Bas Verdon

Axe D : Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires

- ❖ **D13 Contribuer à la mise en œuvre d'une politique foncière exemplaire**
  - Définir avec les Conseils Généraux et le Conservatoire du Littoral les sites naturels stratégiques sur lesquels une maîtrise foncière s'impose pour une meilleure gestion de la fréquentation

Niveau d'atteinte de l'objectif selon les critères

	0	1	2	3	4	5
Gestion et préservation des sites et zones d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc	■	■	■	■		
Animation et mise en œuvre de la démarche Natura 2000	■	■	■	■	■	
Gestion, préservation d'espèces remarquables et de leurs habitats	■	■	■	■		
Pilotage de programmes de réintroduction d'espèces	■	■	■			
Élaboration de la trame verte et bleue	■	■	■	■		
Restauration des continuités écologiques en rivière	■	■	■			
Préservation des zones humides	■	■	■	■		
Gestion des espèces invasives et des phénomènes de prolifération végétale	■	■	■			
Amélioration de la gestion des grands ouvrages hydroélectriques vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux aquatiques	■	■	■	■	■	

Action phare – Animation de MAEC en faveur de l'Outarde canepetière

Le plateau de Valensole abrite une des dernières populations **d'outarde canepetière** encore présente en France dans les espaces cultivés. Sur la partie nord du plateau de Valensole, la population oscillait entre 10-11 mâles chanteurs jusqu'au début des années 2000. Au début des années 2000, en l'espace de 2 ans, l'espèce subit une chute de moitié de ses effectifs, à l'instar du phénomène observé 10 ans plus tôt sur la partie Sud du plateau. Pour tenter de sauvegarder l'espèce, le Parc a sollicité en 2006 le concours d'un programme **Agrifaune**, avec ses partenaires techniques, agricoles et cynégétiques, pour définir des cahiers des charges de pratiques culturales favorables à l'outarde et vérifier l'intérêt et la faisabilité des agriculteurs pour ces mesures. Sur la base de ce travail partenarial, le Parc a ensuite animé de 2008 à 2016 plusieurs **mesures agroenvironnementales** (MAET puis dispositif des MAEC). En 2019, la surface engagée en MAE par les agricultures a atteint plus de 200 ha, répartis au sein de 16 exploitations agricoles du plateau de Valensole.

Le statut de l'espèce reste précaire (entre 6 à 11 mâles à l'échelle du plateau) mais, sans cette action, il n'est pas exclu que l'espèce ne serait plus qu'un souvenir sur le plateau (notamment si on compare à d'autres stations, où la population a presque disparu). Grâce à l'animation, l'outarde est passée du statut d'espèce hypothétique ou de légende, à une espèce reconnue par tous comme **patrimoniale** et pour laquelle des agriculteurs transmettent leurs observations.

Action phare – Augmentation des débits réservés des grands ouvrages hydroélectriques

L'un des enjeux majeurs du SAGE Verdon était l'amélioration de la gestion des grands aménagements vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux aquatiques. Les études préalables ont conclu que la solution, aussi bien pour Chaudanne que pour Gréoux, était **l'augmentation du débit réservé**. Les conséquences pour chacun des usages ont été évaluées (faisabilité des lâchers pour les sports d'eau vive, sécurité pour l'ensemble des usagers, cotes estivales des retenues, gestion des réserves, production hydroélectrique, milieux), puis un important travail de **concertation** a été conduit afin de trouver un **compromis** entre l'amélioration des milieux aquatiques et la faisabilité des activités touristiques.

	Débit réservé avant le SAGE	Débit règlementaire au 31/12/2013	SAGE Verdon
Chaudanne	0.5 m^3/s (M/27)	0.675 m^3/s (M/20)	3 m^3/s - Hors saison (M/4.5) 1.5 m^3/s - Eté (M/9)
Gréoux	1 m^3/s (M/34.5)	1.72 m^3/s (M/20)	2.2 m^3/s (M/16)

Deux tronçons importants du Verdon ont ainsi bénéficié d'un **relèvement du débit réservé** en 2011 (de Castellane au lac de Sainte-Croix et du barrage d'Esparron à la confluence avec la Durance). La concertation a permis d'anticiper la date du relèvement du débit réservé par rapport aux objectifs réglementaires et d'obtenir un compromis avec une réelle plus-value pour les milieux par rapport à ce qu'aurait demandé la loi.

Moyens

Financiers

Les moyens financiers mobilisés par le Parc pour la gestion et la préservation de la biodiversité ont été de **2 461 052 € TTC**. Par grands enjeux, les moyens consacrés par le Parc et différents acteurs à la gestion/préservation de la biodiversité (hors ingénierie permanente), sont répartis comme suit :

Actions de gestion/préservation de la biodiversité	Total € (TTC) (2008-2020)
Milieux agricoles cultivés (MAEC animées par le Parc)	878 740 €
Milieux pastoraux ouverts (MAEC animées par le Parc)	855 902 €
Milieux pastoraux ouverts (MAEC animées par le Syndicat mixte Asse Bléone – SMAB)	104 250 €
Milieux pastoraux (MAEC SHP2 animées par le CERPAM)	521 968 €
Milieux rupestres (portage Parc)	62 068 €
Milieux bâtis (portage Parc)	3461 €
Milieux forestiers - bois sénescents (portage Parc)	49385 €
Milieux aquatiques (portage Parc)	51 196 €
Milieux aquatiques (portage SMAB)	54 130 €
Gestion de la RNR de Saint-Maurin	274 300 €
Gestion et préservation des sites gérés par le CEN (excepté la RNR de Saint-Maurin)	239 050 €
Gestion et préservation des sites du CELRL	2 840 081 €*
Élaboration de la Trame verte et bleue (hors inventaires et hors élaboration du Mode d'occupation des sols)	283 000 €
Montant total	**6 217 531 €****

**Montant mobilisé par le CELRL pour la gestion de ses sites, hors dépenses d'ingénierie et hors coût d'acquisition foncière des sites. Les dépenses pour la restauration des bâtiments et du petit patrimoine, ainsi que pour l'accueil du public ont été incluses car ils participent à la mise en œuvre des plans de gestion de chaque site.*

***Hors montants pour la gestion des ENS des départements (à l'exception de Saint-Maurin) et hors programme vautours porté par la LPO PACA.*

Le CELRL est un acteur de premier plan. Depuis la création de la délégation du CELRL dans les Alpes du Sud en 2008, il a mobilisé plus 2 800 000 € pour la gestion de ses sites (1377 ha), soit près de 45 % des montants investis sur le territoire pour la préservation de la biodiversité.

Sur la période considérée, tous enjeux de biodiversité confondus (hors MAE DFCI) en incluant les actions menées dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 de l'Asse (FR9301533) et des sources & tufs du Haut-Var (FR9301618), les **MAE à enjeu ciblé biodiversité** animées sur le territoire du Parc ont mobilisé un montant total de **1 838 892 €**, soit près de 30 % du budget total consacré aux actions de gestion et de préservation de la biodiversité sur le territoire (hors budgets affectés au programme vautours animé par la LPO et aux actions de gestion des départements dans les ENS).

Moyens mobilisés sur le territoire pour la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales (2008-2020)

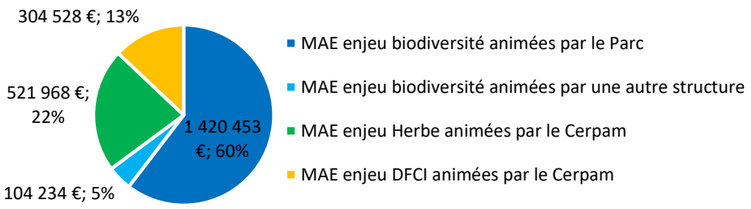

Dans le cadre de la **démarche Natura 2000**, les différents contrats Natura 2000 souscrits ont mobilisé environ **134 000 € TTC** (gestion et restauration de zones humides, restauration de canaux et de prairies inondées, maintien d'une trame de vieux bois).

Concernant la **gestion des milieux aquatiques** (habitats, espèces, continuités), les actions sont pour la plupart financées dans le cadre des contrats rivière : 16 M € d'actions prévues, portées par différents maîtres d'ouvrage, dont **8 M € effectivement mis en œuvre depuis 2015**. Depuis 2018 avec l'arrivée de la compétence GEMAPI, certaines actions sont financées par les EPCI.

Dans le cadre de la convention avec la SCP, environ **245 000 €** ont été mobilisé pour la maîtrise des **phénomènes de prolifération végétale** (cartographie, études, expérimentations). Dans le cadre du SAGE et du contrat rivière, **2,3 M €** ont été consacrés à **l'augmentation des débits réservés**.

Humains

- 1 ETP : Chargé de mission Patrimoine naturel
- 2 ETP : Chargés de mission Natura 2000
- 0,4 ETP : Chargée de projet Zones humides (Pôle Eau)
- 1 ETP : Chargée de mission Forêt (de 2007 à 2014)

Concernant le patrimoine naturel, les moyens ont été **renforcés**, passant de 2 ETP (chargé de mission patrimoine naturel et Natura 2000) à plus de 3 ETP avec le recrutement en 2014 d'une seconde chargée de mission Natura 2000 et d'une chargé de projet zones humides. De 2007 à 2014, un poste de chargée de mission forêt a également été créé en partenariat avec le CRPF, pour l'animation de la Charte forestière Artuby-Verdon. Entre 2016 et 2018, les moyens humains ont été renforcés pour l'élaboration de la **TVB**. La dotation annuelle de la DREAL et la démarche Natura 2000 ont ainsi permis un **stabiliser un socle de 3 ETP**.

- 1 ETP : Chargée de mission Animation du contrat rivière
- 1 ETP : Chargé de projet Continuités écologiques et restauration hydromorphologique

Concernant l'eau et les milieux aquatiques (hors zones humides), les moyens ont été **renforcés** en 2016 dans le cadre de la réflexion sur l'extension du périmètre du syndicat mixte. Le recrutement d'un chargé de projets continuités écologiques et restauration hydromorphologique a permis de dégager du temps de travail zones humides à l'animatrice du contrat rivière. Les moyens ont également été redéfinis dans le cadre de l'organisation de la **compétence GEMAPI** (mise en place à partir de 2020, renforcement au niveau administratif notamment).

Par ailleurs, l'équipe compte 2 agents commissionnés : le coordinateur des écogardes depuis 2015 et un agent garde des terrains du CELRL depuis 2017.

Conventions, partenariats

- **Acteurs de la recherche** : Convention Recherche & Développement avec l'université Aix-Marseille et le CNRS (IMBE) ; membre de l'Observatoire des Galliformes de montagne (2008-2016).
- **Associations** : Convention avec le GPFSA (formalise un travail conduit depuis plusieurs année avec le réseau départemental « Circacète » du 04).
- **Préservation et gestion de sites** : CELRL ; CEN PACA (co-gestionnaire de la RNR de Saint-Maurin, sites de Guègues et de la Rabelle) ; Département du 04, gestionnaire de la RNGHP ; Départements du 04 et du 83 (ENS) ; ONF (réserves biologiques forestières) ; GCP (convention "Refuges chauves-souris") ; LPO PACA (site de la volière des vautours ainsi qu'une propriété léguée en don) ; particuliers (conventions de gestion avec le Parc) ; EDF.
- **Dispositif Agrifaune** : chambre d'agriculture 04 ; CEN PACA ; Fédération départementale du 04 ; ONCFS (OFB).
- **Autres partenaires techniques** : CBNA & CBNMed ; GPFSA ; association Proserpine ; fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques ; AAPPMA ; chambre d'agriculture du 04.
- **Partenaires financiers** : Europe (FEADER, FEDER, FEDER-POIA) ; État (DREAL, DDTM 04 & 83) ; Région Sud ; Départements du 04 et du 83 ; Agence de l'eau ; OFB ; communes ; EPCI ; SCP ; EDF ; Fondation l'Occitane.

Réalisations

Chiffres clés et indicateurs

Gestion et préservation des sites et zones d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc

- 100 % des 16 sites d'intérêt écologique majeur au plan de Parc ont fait l'objet d'une démarche d'animation et de préservation (9 soit 56 % avec objectif pleinement atteints ; 7 soit 44 % avec objectifs partiellement atteints) avec notamment l'appui de partenaires comme les départements (ENS), le CELRL et le CEN PACA via leurs politiques de maîtrise d'usage/maîtrise foncière
- 4 protections réglementaires à l'initiative du Parc (1 RNR, 2 APPB, 1 RBD)

Démarche Natura 2000

- 6 sites Natura 2000 (65 000 ha = 1/3 du territoire) animés par le Parc sur les 11 du territoire
- 5 contrats bois sénescents, 2 contrats en zones humides
- 6,4 km de haies replantées
- 6110 arbres plantés dont 915 fruitiers
- 6 nichoirs à Chevêche installés chez des agriculteurs volontaires
- 650 ha engagés en MAE entre 2018 et 2014 ; 5140 ha (62 contrats) souscrits en 2016 pour un montant total de 1,75 M €

Préservation d'espèces vulnérables

- Contribution à la mise en œuvre de 16 PNA ou PRA

Préservation et restauration des continuités écologiques

- 13 ouvrages effacés ou aménagés, 13 projets en cours. Sur 11 ouvrages à effacer réglementairement (liste II), 6 ont été traités, les autres sont en projet

Zones humides

- 26 % des zones humides prioritaires font l'objet d'une démarche de gestion/protection menée par le Parc et ses partenaires (15 sur 57)
- 56% des zones humides prioritaires font l'objet de démarches d'information/sensibilisation/animation (32 sur 57)
- 1158 km de linéaire de cours d'eau avec intervention prévue : 805 km (haut et moyen Verdon) + 213 km (Artuby-Jabron) + 140 km (Bas Verdon)
- 801 km de linéaire de cours d'eau avec intervention réalisées (69 %) : 587 km (Haut et moyen Verdon) + 135 km (Artuby-Jabron) + 79 km (bas Verdon)

Espèces envahissantes

- 389 km de linéaires prospectés (194 cours d'eau) – 95 km colonisés
- 12 espèces inventoriées par le Parc (flore) (84 espèces (flore), 6 espèces (faune)
- 135 km (Artuby Jabron) + 79 km (Bas Verdon) de linéaire ayant fait l'objet d'intervention

Gestion des ouvrages

- Débits réservés :
  - Chaudanne : de 0,5 m³/s à 1,5 m³/s (été) ou 3 m³/s (hors saison)
  - Gréoux : de 1 m³/s à 2,2 m³/s

Focus sur les actions menées en faveur de la géodiversité

Faute de moyens humains et financiers suffisants, le Parc n'a pas porté en direct des démarches de gestion, de valorisation et de protection de sites d'intérêt géologique. En revanche, dans la limite de ses possibilités, il a accompagné la RNGHP ses démarches auprès des élus du territoire et autres personnes ressources. Un projet de valorisation de sites (lecture paysagère) et d'édition devait voir le jour mais a dû être ajourné en raison des enveloppes budgétaires disponibles.

Gestion et préservation des sites et zones d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc

La contribution du territoire à la démarche de création des aires protégées (SCAP)

Le Parc a cherché à mobiliser et orchestrer de manière complémentaire plusieurs outils pour la préservation et la gestion de sites naturels.

- **La protection réglementaire**

Le Parc a été force de proposition et moteur pour mobiliser plusieurs outils de **protection réglementaire**. Le choix a été fait de miser sur une réglementant émergeant du territoire et portée localement puisque la définition et la mise en place de ces outils ont fait l'objet d'une démarche d'**animation territoriale** préalable animée par le Parc, avec les communes et les acteurs du territoire. Cela a abouti à la création de la **réserve naturelle régionale (RNR)** de Saint-Maurin (2009), des **arrêtés (inter)préfectoraux de protection de biotope (AIPPB)** de la grotte d'Esparron-de-Verdon (2009) et des grandes gorges du Verdon (2012), et de la **RBD** d'Aiguines (2019).

- **La maîtrise foncière**

Le CELRL est ainsi un acteur important pour la préservation de la biodiversité sur le territoire du Parc. En 2019, la propriété foncière du CELRL comptait 7 sites pour une surface de 1377 ha. Un 8e site (120 ha) est en cours d'acquisition. Le Parc a **accompagné le CELRL** pour l'aider à définir ses périmètres d'intervention autour du lac de Sainte-Croix.

- **La protection contractuelle**

Le Parc a signé avec des communes ou des privés, plusieurs **conventions de gestion** pour répondre à des enjeux de préservation, parfois très ciblés géographiquement (ex : 4 gîtes à chauves-souris), permettant d'accompagner les propriétaires pour la gestion de ces sites et de pérenniser leur intérêt patrimonial. Une convention de gestion a notamment été signée avec un particulier pour la restauration d'un pigeonnier sur le plateau de Valensole (commune de Puimoisson) intégrant un aménagement spécifique pour la biodiversité (créer un gîte potentiel pour la nidification de l'effraie des clochers).

Les sites d'intérêt écologique majeur et les zones de sensibilité écologique majeure au plan de Parc

Le **plan de Parc** et la notice de la Charte identifient **16 sites d'intérêt écologique majeur** (espaces de références avec objectifs d'inventaires, d'animation renforcée et de protection) et **12 zones de sensibilité écologique majeure** (vastes espaces fonctionnels, avec des objectifs plus larges d'amélioration des connaissances, de sensibilisation des locaux, de promotion de gestion plus favorables à la biodiversité, voire de protection).
Les tableaux « *Les sites d'intérêt écologique majeur au plan de Parc* » (ANNEXE 4) et « *Les zones d'intérêt écologique majeur au plan de Parc* » (ANNEXE 5)synthétisent respectivement les principales actions menées sur la période 2008-2020. Chaque site ou zone faisait l'objet d'une fiche individuelle annexée à la notice de la Charte et indiquant les attendus ou objectifs, repris sous forme de préconisations.

Animation et mise en œuvre de la démarche Natura 2000

Depuis 2011, le Parc **anime 6 sites Natura 2000** (basses gorges du Verdon FR 9301615 & FR 9312022) ; grand canyon du Verdon et plateau de La Palud (FR 9301616 & FR 9312022) ; gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier (FR 9301540) ; sites à chauves-souris de Valensole et ZPS (Zone de protection spéciale) Valensole (FR 9302007 & FR 9312012). Les actions mises en œuvre sont différentes suivant les enjeux et spécificités de chaque site, et s'appuient principalement sur 2 outils :

Les contrats Natura 2000

Sur la période 2008-2019, **6 contrats Natura 2000** ont été souscrits (4 pour la préservation d'une **trame de vieux bois** et 2 pour la **préservation et restauration de zones humides**. Un 5e autre contrat Natura 2000 "**Bois sénescents**" est en cours de montage pour l'année 2020 ainsi qu'un contrat Natura 2000 pour **la préservation d'une colonie majeure de chauves-souris.**

Les contrats Natura 2000 "Bois sénescents" ont permis d'identifier et de préserver 142 **arbres forestiers sénescents** et la constitution d'un peu plus de 7 ha **d'îlots de sénescence** (hors sylviculture).

Dans un contexte plus agricole comme les **ZSC** (Zone spéciale de conservation) **et ZPS du plateau de Valensole**, sauvegarder la biodiversité étroitement liée aux pratiques culturales et augmenter son potentiel impliquent en premier lieu d'agir sur les systèmes agricoles et de travailler avec les agriculteurs.

La composante paysagère façonnée par ces systèmes culturaux influe directement sur la présence et le maintien de tout un cortège d'espèces dépendantes d'une trame paysagère fonctionnelle. Des espèces comme la chevêche d'Athéna, le rollier d'Europe, le petit rhinolophe, la pie-grièche méridionale ou encore le bruant ortolan sont ainsi des espèces sentinelles, marqueurs de cette mosaïque paysagère. La trame verte du Parc naturel régional du Verdon, élaborée en 2019, identifie ainsi une sous-trame des espaces agricoles cultivés à « mosaïque paysagère ».

L'animation Natura 2000 sur le plateau de Valensole - et grâce au soutien financier de la Région Sud et d'une fondation d'entreprise - a permis au sein de **18 exploitations agricoles** la **replantation** de 6,4 km de haies et d'alignements d'arbres depuis 2016, ainsi que la **densification de haies** sur un peu plus d'1 km et **l'implantation d'un pré-verger** de 3000 m², soit un total de 6110 arbres plantés dont 915 fruitiers. Ces plantations ont été menées en synergie avec un autre programme d'identification et de

transmission des variétés fruitières anciennes et des savoir-faire du territoire, animé par le Parc avec ses partenaires techniques et financiers (OBJECTIF 5).

En parallèle à l'édition d'un guide d'aide à la plantation, 6 premiers **nichoirs** mis à disposition par la LPO PACA et restaurés par le Parc, ont été installés chez des agriculteurs volontaires, afin de conforter les populations de chevêche.

L'animation Natura 2000 implique aussi l'information et la **sensibilisation** des publics, notamment par les écogardes, autour des sports de nature (OBJECTIF 6) et sur le temps scolaire (OBJECTIF 4). Cet objectif se double également de **formations** (OBJECTIF 6). Dans la perspective de la reconnaissance du site classé des gorges du Verdon en "Grand Site de France" et convergeant avec les enjeux identifiés dans le document d'objectif Natura 2000, une « régie » d'aménagement a également été mise sur pied pour porter les aménagements destinés à mieux encadrer et diminuer la pression de la fréquentation touristique dans les espaces naturels (OBJECTIF 6).

Enfin, la démarche Natura 2000 apporte les connaissances et des moyens d'animation pour **préserver et conforter des espèces emblématiques** de la biodiversité régionale, comme **l'apron du Rhône** (création d'un APPB et mise en place d'un programme scientifique de suivi de l'espèce), le **vautour percnoptère** (programme inter-PNR de la région Sud sur soutien financier de l'AFB), le **murin de Capaccini** (convention « Refuges chauves-souris » signée respectivement avec 3 communes et l'association GCP pour le suivi et la préservation d'un gîte hivernal d'enjeu national) ou **l'écrevisse à pattes blanches** (réalisation en 2018 d'un aménagement du ravin de Bellioux anti-remontée d'écrevisses exotiques menaçant de disparition une population d'écrevisses autochtones).

Les mesures agroenvironnementales et climatiques

Les milieux agropastoraux ainsi que les espaces cultivés contribuent majoritairement à la biodiversité et à la qualité paysagère du territoire.

Lors de la 1e période **PAC** d'animation 2008-2013, le Parc a animé la mise en place de **MAET** sur les espaces pastoraux (tournées principalement vers la réouverture et le maintien de milieux ouverts) et en grandes cultures (préservation de l'outarde canepetière). Jusqu'à **650 hectares et 24 agriculteurs et groupements pastoraux** ont été engagés sur des MAE pendant cette période, pour la préservation de la biodiversité des milieux pastoraux et agricoles cultivés.

En 2015, le Parc en partenariat avec le CERPAM a élaboré un **PAEC** sur son territoire, lui permettant de poursuivre l'animation cette fois sous la forme de **MAEC** dont des mesures à "enjeu biodiversité ciblé" ainsi que des mesures plus globales pour le maintien des surfaces en herbe.

Cinq zones d'intervention prioritaire à enjeu biodiversité ont été définies, intégrant les enjeux suivants : **préservation de l'outarde canepetière**, *préservation des plantes messicoles (CASDAR)*, *enjeu de préservation des infrastructures agro-écologiques en espace cultivé*, **préservation de la biodiversité des habitats agropastoraux**, *préservation des zones humides*.

Puis l'effort a été poursuivi sur les mêmes enjeux. En 2016, tous enjeux confondus, **62 contrats** étaient en cours d'engagement, représentant **5140 ha** pour un montant total (sur 5 ans) de **1 748 652 €**, comme suit :

Enjeu biodiversité	Surface engagée (2015-2016)	Montant mobilisé (sur les 5 ans)
Préservation de l'outarde canepetière	217 ha	293 829 €
Biodiversité dans les espaces pastoraux	1377 ha	628 328 €
Maintien des espaces en herbe (SHP02)	2214 ha	521 968 €
Enjeu DFCI	1332 ha	304 528 €
TOTAUX	**5140 ha**	**1 748 653 € TTC**

La préservation de la biodiversité passe aussi par l'amélioration des pratiques agricoles (voir REGAIN, OBJECTIF 5).

Gestion, préservation d'espèces remarquables et de leurs habitats

La gestion et la préservation des espèces et de leurs habitats passe d'abord par **l'acquisition de connaissances**, notamment à travers l'observatoire de la biodiversité (OBJECTIF 1) ou le mode d'occupation du sol.

Les PNA ou leurs déclinaisons régionales (PRA) sont des outils stratégiques à visée opérationnelle pour assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées. Le Parc a **contribué à la mise en œuvre de 16 PNA** (détail en ANNEXE 6) sur les **23 PNA** dont les enjeux font écho au territoire (terminés ou en cours sur la période 2008-2020),

Cette gestion et cette préservation se font, bien entendu, aussi au travers de toutes les autres actions évoquées dans cette fiche (Natura 2000, sites d'intérêts écologiques majeurs, etc.). L'observatoire de la biodiversité (OBJECTIF 1) doit permettre de guider la stratégie du Parc en matière de gestion et préservation de la biodiversité.

Enfin, par ses **porter à connaissance** (partiels ou sous forme d'atlas cartographiques détaillés) et ses **avis**, le Parc contribue à la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification (OBJECTIF 8).

Pilotage de programmes de réintroduction d'espèces

En 2010, suite à une demande du conseil scientifique d'étudier la faisabilité de **réintroduire le bouquetin des Alpes**, une **visite** a été organisée dans le Parc de Chartreuse mais la démarche n'est pas allée plus loin.

Depuis 2008, le Parc **appuie la LPO PACA pour la réintroduction des vautours moines** (réintroduits pour la 1e fois en 2005). Depuis 2018, dans le cadre d'un programme partenarial entre les Parcs du Luberon, des Baronnies, des Alpilles, du Verdon et le tout prochain Parc du Ventoux, le Parc du Verdon œuvre, en partenariat avec la LPO, pour **développer le réseau de placettes d'alimentation**, approvisionnées des pertes d'élevage par les éleveurs. Ces placettes ont pour but de favoriser durablement l'implantation des vautours, en particulier des derniers arrivés (vautour moine, et vautour percnoptère revenu naturellement).

Élaboration de la Trame verte et bleue

Le Parc a joué un rôle proactif pour décliner la **TVB** à l'échelle de son territoire (déclinaison cartographique locale du SRCE). Son élaboration a permis de se pencher sur les enjeux de maintien et de restauration des continuités écologiques, en lien avec les EPCI porteuses d'un SCOT ou d'un PLUi recoupant le territoire du Parc (pour la partie acquisition de connaissance, OBJECTIF 1).

Restauration des continuités écologiques en rivière

Sur le bassin du Verdon, **153 ouvrages sont recensés** (recensement des obstacles à l'écoulement). Une partie a été **effacée ou aménagée**, dans le cadre du contrat rivière Verdon. Mais le rétablissement des continuités n'est pas une fin en soi : pour chaque projet, une analyse multicritère des avantages et des inconvénients des différents scénarios envisageables doit permettre de déterminer le meilleur rapport entre coûts et contraintes, gains pour l'environnement, et aspects socio-économiques. Cette analyse permet de faire ressortir une solution technique et financière la plus appropriée au vu des enjeux et des priorités définies, et constitue un outil d'aide à la décision, le choix pouvant aller vers la non intervention.

Depuis 2008, 13 ouvrages ont été effacés ou aménagés, dont 6 ouvrages sur 11 classés en liste II. Toutes ces actions se sont mises en place grâce à l'accompagnement et aux financements apportés par le contrat rivière Verdon. 13 ouvrages font l'objet d'un projet en cours, dont 5 sur liste II. Les projets sont souvent complexes car de multiples enjeux se croisent.

Un projet de **restauration hydromorphologique** porté par le syndicat mixte est en cours sur le **Colostre**, affluent du Verdon qui traverse le plateau de Valensole. Le projet doit redonner ses fonctions écologiques à la rivière (épuration de l'eau, maintien de la ressource, régulation des crues, aménité paysagère, etc.) qui a subi de nombreux travaux hydrauliques et agricoles. Les nombreux seuils qui le jalonnent (>1 seuil/km) sont presque exclusivement des prises d'eau agricole pour l'irrigation (parfois encore utilisées, notamment sur Allemagne-en-Provence).

Le projet est une réponse à la réglementation de la **loi sur l'eau** et les milieux aquatiques (LEMA) car la rivière est en partie classée en liste 2 du L214-17 demandant la restauration des continuités écologiques. Il doit **rétablir la continuité tout en garantissant l'usage des prises d'eau et en apportant un gain sur les plans écologique et paysager** ; ce que ne permettrait pas un aménagement ponctuel des seuils (démontré dans une étude en 2012). Après un avant-projet écologiquement très ambitieux, le projet a été construit en **concertation** avec les services de la DDT, de l'AFB, les communes, la chambre d'agriculture, des irrigants d'Allemagne-en-Provence, de la FDPPMA et par six bureaux d'études spécialisés. Des **réunions** avec les riverains ont aussi été menées.

phases de l'opération sont à un stade très avancé.

- La phase 1 concerne un tronçon de 2 km sur la commune de Saint-Martin-de-Brômes et doit être mise en travaux dès l'automne 2020.
- La phase 2 concerne deux tronçons de cours d'eau sur la commune d'Allemagne-en-Provence. Les travaux sont prévus en 2021.

Préservation des zones humides

La stratégie du Parc a porté sur 3 axes concomitants, conformément aux orientations du SAGE Verdon :

- Compléter au fil de l'eau **l'inventaire** non exhaustif réalisé en 2007 (bassin versant + périmètre du Parc) et améliorer les connaissances (études faune, flore, etc.) (OBJECTIF 1).

- Impulser, accompagner des actions de **gestion et de préservation** sur les zones humides d'intérêt prioritaire inscrites au SAGE : élaboration et/ou suivi de plans de gestion de sites ; organisation de chantiers de gestion ; porter à connaissance dans les SCOT et PLU demandant la préservation des zones humides ; avis sur les documents d'urbanisme (mise en compatibilité avec le SAGE) (OBJECTIF 8).
- Mettre en place une veille, **diffuser l'information et sensibiliser** aux enjeux de préservation de ces zones humides (animation-sensibilisation).

Le schéma suivant récapitule les actions menées sur les zones humides prioritaires :

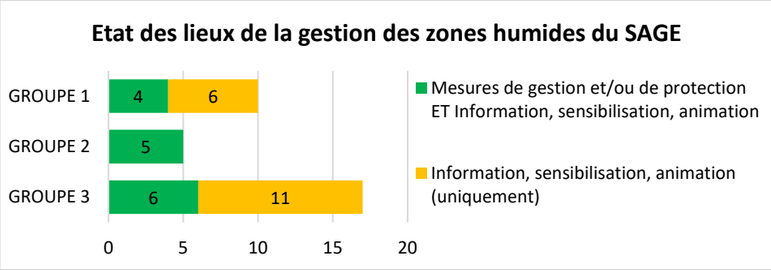

Groupe 1 : ZH les plus menacées et ne bénéficiant pas d'un statut de protection.
Groupe 2 : ZH à fort intérêt patrimonial et bénéficiant d'un statut de protection.
Groupe 3 : ZH d'intérêt patrimonial sans menace identifiée à court ou moyen terme.

Gestion de la ripisylve

Un **plan pluriannuel de restauration et d'entretien des ripisylves** est mis en œuvre sur le bassin versant. La ripisylve du bassin versant est gérée depuis 1995 sur le haut et moyen Verdon et, depuis 2008, sur l'ensemble du bassin versant.

Au-delà des enjeux initiaux qui ont conduit à la mise en œuvre des premiers plans d'entretien, très liés à la sécurité publique, les interventions ont évolué et les programmes d'entretien répondent maintenant à d'autres enjeux : **lutte contre les espèces exotiques envahissantes**, **gestion des arbres « réservoirs de biodiversité »**, **réouverture de zones humides**, **replantation de ripisylves**, **usages liés à l'eau** (OBJECTIF 8). Il y a aussi des besoins spécifiques liés à la présence des grands aménagements.

Gestion des espèces invasives et des phénomènes de prolifération végétale

Lutte contre les espèces invasives et l'impact de la création de plans d'eau artificiels

Le Parc a réalisé un premier **état des lieux** de la flore exotique envahissante en 2013 (stage) le long des cours d'eau du bassin versant du Verdon. Depuis, le CBNMed a élaboré une application de porter à connaissance et de suivi dédiée à cette problématique. Des **inventaires ou observations** ont permis de pointer de manière non exhaustive la présence de certaines espèces exotiques envahissantes pour la faune. En 2011, 11 espèces floristiques (plantes arbustives et herbacées) considérées comme invasives dans les milieux naturels ont été recensées. Sur le territoire du Parc, les données issues d'inventaires effectués par des partenaires, des bureaux d'études ou des stagiaires permettent actuellement de recenser **84 espèces invasives**, végétales dont **9 émergentes**.

Dans le cadre des travaux d'entretien des bords de cours d'eau, des **interventions ponctuelles contre la propagation des invasives** sont réalisées (arrachage, replantation, essais de cerclage…). Des **mesures préventives** contre la dissémination d'espèces floristiques invasives sont intégrées dans les **cahiers des charges** de consultation aux entreprises, et demandées lors des avis sur les projets. Enfin un **programme de lutte** contre la berce du Caucase est en cours sur une partie du bassin avec de multiples partenaires impliqués (CEN PACA et Parc des Préalpes d'Azur, entre autres). En 2020, un stagiaire permettra d'élaborer une stratégie de lutte contre les espèces floristiques invasives des milieux aquatiques.

La faune comporte aussi son lot d'invasives. Parmi ces dernières, la propagation des **écrevisses** exotiques fait l'objet d'un **suivi pluriannuel**. Deux espèces ont à ce jour été recensées sur le territoire : l'écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) et l'écrevisse américaine (*Faxonius limosus*). Ces 2 espèces occupent principalement les retenues d'eau du cours du Verdon et plusieurs affluents du Verdon sur une partie de leur linéaire, dont le Colostre et le Jabron. Des contrôles réalisés en 2013 montrent qu'elles sont toutes porteuses saines de la **peste** de l'écrevisse (l'aphanomycose), ce qui menace les dernières populations d'écrevisse à pattes blanches (pour lesquelles cette maladie est 100 % létale).

Deux **aménagements** ont été réalisés en urgence en 2018 sur un petit affluent du Verdon, pour tenter de contrer la remontée d'écrevisses américaines et préserver en amont du cours d'eau la population d'écrevisses à pattes blanches. Cette tentative semble malheureusement avoir échoué, mais cela reste à vérifier en 2020.

D'autres espèces exotiques sont également présentes et potentiellement problématiques pour la biodiversité locale : la tortue de Floride (*Trachemys scripta*) dont la présence dans la retenue de Quinson-Montmeyan pourrait menacer la seule population connue sur le territoire de cistude d'Europe (*Emys orbicularis*). La grenouille des Balkans (*Pelophylax ridibundus kurtmuelleri*) recensée au sein du camp militaire de Canjuers a fait l'objet de **captures** et de **prélèvements sanitaires** (CEN PACA appuyé par le Parc). Les analyses ont révélé un fort taux de prévalence à la chytridiomycose, ce qui constitue une **menace** inquiétante pour les amphibiens du Verdon, en particulier la salamandre tachetée et la grenouille rousse.

Maîtrise raisonnée des phénomènes de prolifération végétale sur les retenues

Les lacs de Quinson et Esparron sont colonisés par deux plantes supérieures qui forment des **herbiers denses** : le *Potamot pectiné* et une characée d'eau douce. Des tentatives (expérimentations, plans de gestion) ont été conduites pour réduire le développement de ces herbiers car ils constituent une gêne pour les activités de loisir (mais ils sont aussi un habitat aquatique et un filtre assurant la préservation de la qualité des eaux).

Des **objectifs de traitement du phosphore** ont été fixés par le SAGE Verdon (OBJECTIF 7) pour limiter leur développement, et des **techniques ont été testées** pour les gérer sur les zones à enjeux comme les embarquements.

Amélioration de la gestion des grands ouvrages hydroélectriques vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux aquatiques

Une concertation a permis le relèvement des débits réservés (Voir « Action phare »). Des **suivis** ont été mis en œuvre (2009-2013, 2015-2018) pour **évaluer** l'effet du relèvement et les suites à donner.

Carte synthétique

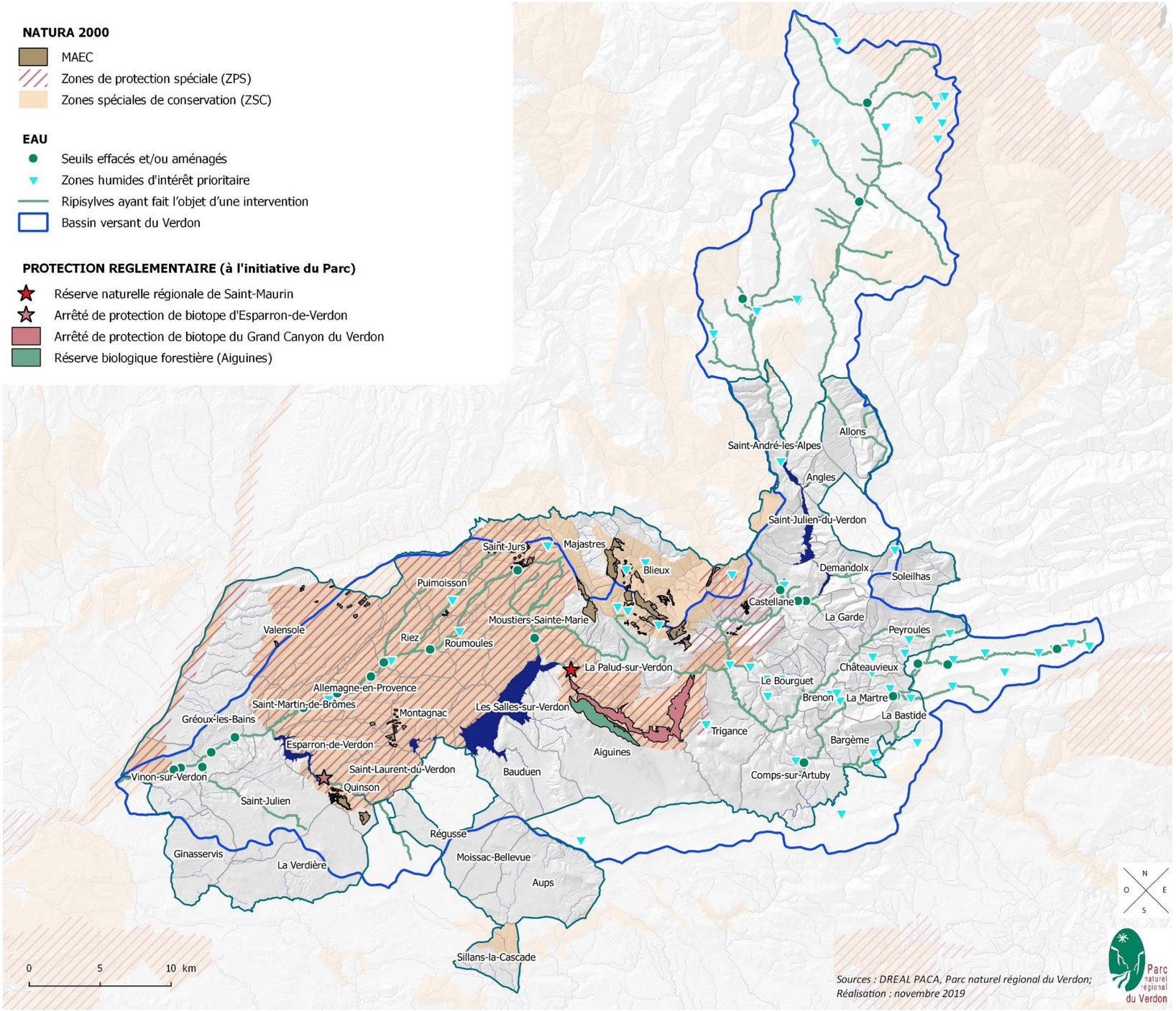

Rôle du Parc

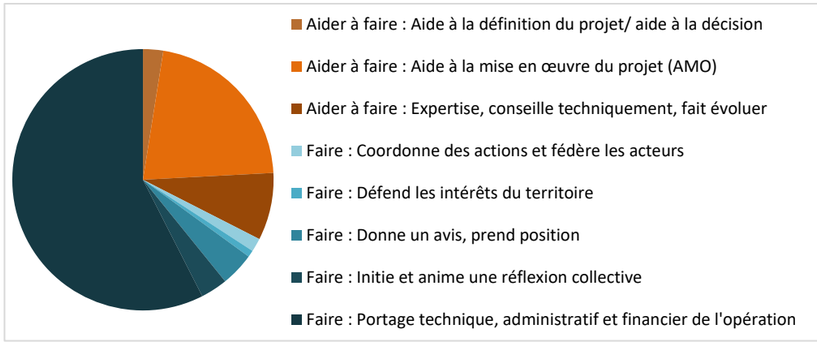

Participation

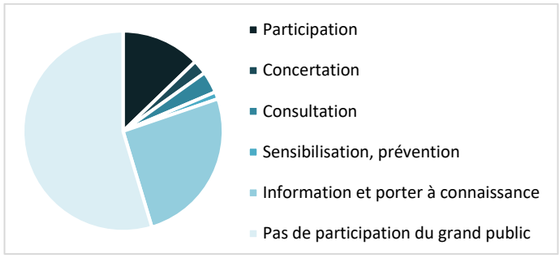

Résultats et effets produits (points forts, points faibles)

Les objectifs répondent-ils aux enjeux du territoire ? Comment ont évolué les enjeux ? Quelles ont été les priorités ?

Le pourtour méditerranéen est un des ***hotspots*** (points chauds) de la biodiversité mondiale. À ce titre, les enjeux de préservation de la diversité biologique y sont encore plus importants qu'ailleurs. **Tous les enjeux qui y sont liés sont inscrits à juste titre dans la Charte**. Cette richesse est menacée par différents facteurs : intensification ou abandon des pratiques agricoles, artificialisation des sols, fréquentation du public, réchauffement climatique, etc. Les actions du Parc en matière de gestion et préservation d'espèces et d'habitats, ont été guidées par plusieurs facteurs :

- Les indicateurs de suivi de l'état de conservation d'espèces parapluie mis en place par le Parc.
- La présence d'espèces faisant l'objet de PNA/PRA.
- La présence d'espèces à statut UICN (listes rouges).
- La présence d'espèces endémiques.
- Les résultats des indicateurs issus des observatoires national et régional de la biodiversité.
- Les enjeux et pressions diagnostiquées et les actions pré-identifiées dans la Charte.

Lors de l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, les enjeux « milieux aquatiques » ne sont pas ressortis comme prioritaires, excepté pour les acteurs institutionnels et associatifs. Souvent ces sujets sont liés à des enjeux nationaux ou supra-locaux, réglementaires, ce qui peut entraîner une mauvaise appropriation locale, un sentiment de **contrainte**. Mais le fait que ce soit le Parc qui porte le SAGE a permis une plus grande **appropriation** des enjeux patrimoniaux, et l'expérience a montré que la volonté du Parc et de la CLE était de prendre en compte les besoins des usages et les enjeux socio-économiques, et pas uniquement les objectifs « milieux ».

Les moyens mobilisés permettent-ils d'atteindre les critères d'évaluation ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

La stratégie menée sur le patrimoine naturel nécessitait un renfort de l'équipe technique du pôle. Cependant, les moyens d'animation du pôle patrimoine naturel restent fragiles car ce socle, sans être garanti dans le temps, s'avère insuffisant. Deux ETP sont affectés entièrement à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000, ce qui limite de fait le développement de certaines actions au-delà des sites **Natura 2000** et rend le Parc très **dépendant financièrement** d'un seul programme.

Peu de moyens sont disponibles pour informer, sensibiliser et créer du lien avec la population sur les questions de biodiversité ; ni pour suivre et gérer son évolution, sur des pas de temps suffisamment réguliers et à l'échelle du territoire. Les enjeux de préservation de la biodiversité sont sous-tendus dans d'autres thématiques et orientations, mais ils ont besoin d'être orchestrés et animés. Face aux défis de l'érosion de la biodiversité, du changement climatique et le besoin d'une mobilisation encore plus forte, la révision doit être l'occasion de repenser une organisation, des moyens et des partenariats encore plus ambitieux, inscrit davantage dans la **durée**. Le temps d'ingénierie dédié aux porter à connaissance, en particulier pour accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme, est tout autant indispensable car ce sont les 1ers leviers pour lutter contre l'artificialisation des sols.

En complément des financements régionaux, de l'État (crédits d'animation Natura 2000, crédits DREAL) et des départements (politique des ENS, CD 83) et dans le cadre d'une baisse globale des financements publics, les **financements européens** deviennent de plus en plus incontournables pour mener des actions. Les montages financiers complexes et des montants planchers pour accéder aux financements européens limitent cependant leur emploi aux actions ayant le plus d'envergure. Dans une logique généralisée **d'appels à projets**, il devient ainsi de plus en plus difficile de mener des actions concrètes de plus petite portée mais dont la somme est tout aussi importante pour la préservation de la biodiversité, le maintien des dynamiques et motivations locales.

L'insuffisance des moyens humains affectés à la mise en œuvre du plan d'actions sur les **zones humides** a limité la portée de ce dernier, ainsi que l'appropriation des enjeux de préservation des zones humides par les acteurs locaux. Un renforcement des moyens attendus en 2020 avec la GEMAPI (0,4 ETP porté à 1 ETP) devrait permettre de renforcer les actions de gestion, de suivi et de sensibilisation.

Concernant les autres thématiques liées aux milieux aquatiques, les moyens humains de 2008 à 2016 étaient **sous-dimensionnés**, vu la taille du bassin versant (69 communes) et ses multiples enjeux. Ils ont essentiellement été consacrés à la concertation autour des débits réservés. Celle-ci a été financée par l'Agence de l'eau au travers du contrat rivière. Ces dernières années ont vu un désengagement des partenaires financiers en lien avec l'arrivée de la compétence GEMAPI (Région, départements) ou avec le 11e programme de l'Agence : les ambitions devront certainement être revues à la baisse. Or **l'accompagnement technique est ce que les élus ont le plus apprécié dans le cadre du bilan du contrat rivière**. En effet, l'une des plus-values de ce contrat est d'apporter des moyens humains et financiers sur ces objectifs. Certains projets ont d'ailleurs bénéficié de taux d'aide supérieurs à 80 %.

Politiques publiques

Les actions conduites par le Parc s'inscrivent dans plusieurs enjeux et objectifs portés par les **politiques publiques** de la biodiversité, aux niveaux **européen** (Natura 2000, directives Faune, Flore et Habitats), **national** (Inventaire géologique national, SCAP, lois Montagne et Littoral, PNA, SINP) et **régional** (SCRE, SRADDET, PRA, stratégie globale pour la biodiversité). La dynamique autour de la **stratégie globale pour la biodiversité** impulsée par la Région Sud à partir de 2010 a eu un effet d'entraînement en faveur de la préservation de la biodiversité sur le territoire du Parc. Le Parc, comme de nombreux acteurs, a signé la Charte *Agir pour la biodiversité*. Les inventaires citoyens de la biodiversité (OBJECTIF 1) ont permis de favoriser la prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les **politiques communales**, à commencer lors de l'élaboration des documents de planification (réaffirmation de la volonté politique de préserver l'environnement, diagnostic renforcé sur le volet environnemental, avec une connaissance plus fine des enjeux sur la commune, traduction concrète dans le zonage et le règlement des PLU). **La politique des ENS des conseils départementaux**, couplés ou complémentaires le cas échéant, à d'autres outils de protection réglementaire (ex : RNR de Saint-Maurin) ou contractuelle, viennent conforter la préservation et la gestion des sites d'intérêt écologique du plan de Parc.

Concernant **l'eau**, le Parc a généralement pris la position « aider à faire » pour accompagner des acteurs variés (SIVU d'entretien des berges, intercommunalités, communes). Avec la forte évolution des compétences en cours et la réforme des collectivités c'est tout un contexte qui se réorganise. L'arrivée de la **compétence GEMAPI** et la **labellisation EPAGE** changent l'organisation en place et feront peut-être également **évoluer les interventions et les priorités** (pilotage par les EPCI) (OBJECTIF 8).

Partenariats

L'action isolée du Parc aurait peu de portée, sans une **mobilisation collective** et des **collaborations**, des **partenariats** entre acteurs. En 2008, un partenariat formalisé et soutenu via le **dispositif Agrifaune**, a permis l'émergence et l'animation des premières MAE en faveur de l'outarde canepetière sur le plateau de Valensole. En 2016, la **convention Recherche & Développement** signée avec l'université Aix-Marseille et le CNRS (IMBE) portant sur un appui scientifique à l'identification des continuités écologiques sur le territoire du Parc, est venue renforcer cette dynamique de partenariats. La résultante de ce partenariat, l'élaboration de la TVB, est ainsi d'affiner **les enjeux de gestion et de restauration des continuités écologiques** sur le territoire du Parc. À l'avenir, d'autres partenariats plus formalisés sont souhaitables, notamment avec les principaux **acteurs associatifs** que sont le CEN PACA (convention à actualiser), la LPO PACA et le GCP. La création de l'observatoire de la biodiversité du Parc pourrait être un terreau favorable pour fédérer et constituer un tissu partenarial solide. En 2019, il a également été convenu avec l'Autorité militaire qu'un partenariat formalisé soit prochainement défini et signé entre l'Autorité militaire et le Parc, afin de mieux assoir le camp militaire de Canjuers dans les enjeux de son territoire. Il serait également intéressant de redéfinir des axes de travail partenarial avec l'ONF et le CRPF, notamment autour des enjeux de connaissance et de conservation de la biodiversité forestière. De 2007 à 2014, un partenariat avec le CRPF avait permis, autour d'un emploi partagé, l'émergence d'une Charte forestière de territoire (Artuby-Verdon).

Comment expliquer les résultats obtenus ? Sont-ils satisfaisants vis-à-vis des critères d'évaluation ? Vis-à-vis des enjeux du territoire ?

Gestion et préservation des sites et zones d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc

Les outils de protection réglementaire ont rarement été utilisés seuls mais souvent en **complément** d'autres outils de type maîtrise d'usage et protection contractuelle ; et articulés avec d'autres dispositifs comme les ENS des départements et les sites du CELRL. Ces périmètres d'intervention s'intègrent et viennent **appuyer** les objectifs de la Charte du Parc, notamment préserver les espaces de découverte du "grand paysage" et, en lien avec l'OGS, gérer la problématique de la fréquentation touristique, et plus largement des publics dans des espaces naturels (OBJECTIF 6).

Si la protection réglementaire n'a pas vocation ou légitimité à être systématiquement mise en avant, l'expérience du dispositif des écogardes montre qu'une protection réglementaire, choisie à bon escient, donne davantage de force aux actions de fond et de longue haleine, **d'information et de sensibilisation des publics**. Ce qui implique également qu'une action de protection réglementaire ne doit pas être dissociée du travail tout aussi important d'information, d'animation et de sensibilisation.

Il est à souligner que, sans **l'engagement** des communes, de l'État (SCAP et mission Police de la Nature), de la Région (RNR) et des départements (ENS), cette démarche volontariste n'aurait pas pu se concrétiser. Il est également important de rappeler que le travail de **coordination** des interventions des différents services de **Police de la Nature** (ONCFS, OFB, ONF et Gendarmerie nationale) mené à l'échelle de son territoire par le Parc, avec l'appui de la Sous-préfecture de Castellane, est aussi un des facteurs-clés de réussite. Une réglementation a d'autant plus de portée qu'elle est a minima contrôlée.

Animation et mise en œuvre de la démarche Natura 2000

Le document d'objectifs des sites **Natura 2000** du plateau de Valensole élaboré par le Parc a été approuvé par arrêté préfectoral en 2013 et le Parc est depuis animateur de 6 sites Natura 2000, **répondant ainsi pleinement aux objectifs de la Charte du Parc**.

Sur la période 2015-2016, les MAEC ciblées sur des enjeux de préservation de la biodiversité ont représenté **31 % de la surface totale engagée et 52 % des crédits mobilisés**[3]. Au total, sur la période 2008-2016, l'animation menée a permis de **contractualiser des MAE en faveur de la biodiversité sur environ 2066 ha**.

Malheureusement, les enveloppes financières régionales allouées pour l'animation des MAEC ont limité les moyens d'action. Aucune MAEC "Zone humide" n'a ainsi pu être animée. Dans un contexte de baisse du budget de la future PAC, il faut toutefois espérer qu'il pourra y avoir un rééquilibrage des montants des futurs PAEC au profit des territoires moins bien dotés des départements plus alpins. La faisabilité de MAE à enjeu "Eau" a également été étudiée en 2016 mais les engagements unitaires du cahier des charges national ne se sont pas avérés adaptés au contexte territorial.

Gestion, préservation d'espèces remarquables et de leurs habitats

Le Parc a conduit plusieurs **démarches concertées**, en s'appuyant sur les **outils contractuels** (ex : conventions de gestion pour la préservation de gîtes à chauves-souris, contrats Natura 2000, MAE) et réglementaires (1 RBD, 1 RNR, 2 APPB), avec, en toile de fond, un travail de porter à connaissance, d'animation et de sensibilisation auprès des acteurs du territoire. L'**AIPPB**dans les grandes gorges du Verdon a permis de mieux encadrer les activités susceptibles de générer du piétinement dans le lit de la rivière, habitat de **l'apron du Rhône**. Une réflexion est en cours pour agrandir le périmètre de cet AIPPB, au vu des nouvelles connaissances sur le bornage amont de la population d'aprons. Depuis 2008, sans qu'il soit possible d'attribuer avec certitude cet effet aux MAE animées par le Parc, le déclin de l'outarde canepetière semble s'être arrêté autour d'un noyau minimal de 6-7 mâles chanteurs sur le plateau de Valensole. Seule une période plus longue d'analyse permettra toutefois de vérifier que la dynamique de déclin est enrayée et que cette population satellite reste viable. Le devenir de l'espèce sur le plateau de Valensole reste fragile et tributaire en grande partie de facteurs externes au territoire.

Depuis 2003, le Parc a porté **un plan d'actions « chauves-souris »** territorialisé. Les actions ont porté prioritairement sur la conservation des **gîtes en milieu rupestre** (murin de Capaccini) et sur **les gîtes à petit rhinolophe**. Ces derniers étant majoritairement situés en bâtiments et dans des propriétés privées, les modalités d'intervention restent difficiles et nécessitent un important et long travail d'animation et de sensibilisation auprès des propriétaires de gîtes. La disparition progressive et globalement le manque de disponibilité de gîtes demeurent une problématique principale pour la conservation de l'espèce sur le territoire du Parc. En une décennie (période 2009-2019), les populations de petits rhinolophes du plateau de Valensole accusent ainsi une baisse de près du tiers de leurs effectifs, en lien direct avec la disparition ou la perte de favorabilité de leurs gîtes. Il faut espérer que les actions de sauvegarde et de création de nouveaux gîtes, enclenchées ces dernières années et à renforcer dans les années à venir, auront un effet positif sur le maintien des colonies dans le Verdon.

Concernant les **milieux aquatiques**, l'augmentation des **débits réservés** dans le Verdon a manifestement permis une augmentation des populations du chabot dans le bas Verdon. La **présence et l'expansion des espèces exotiques invasives reste une menace pour la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques et la sauvegarde d'espèces fragiles** comme l'écrevisse à pattes blanches (plusieurs populations ont déjà disparu, remplacées par des écrevisses exotiques, ou victimes de la peste de l'écrevisse véhiculée par ces dernières) et la cistude d'Europe (introduction dans les plans d'eau de la tortue de Floride).

Pilotage de programmes de réintroduction d'espèces

La Charte prévoit que le Parc puisse animer et/ou accompagner des programmes de **réintroduction d'espèces**. À ce jour, la réintroduction du vautour fauve (1997) puis du vautour moine (2010) ont été les seules menées. Depuis sa 1e Charte, la faisabilité de la réintroduction du bouquetin des Alpes est également régulièrement au cœur des discussions. À ce jour, **aucune décision n'a été prise concernant ce projet de réintroduction, dans un contexte financier général peu propice** à ce type de démarche nécessitant un accompagnement sur plusieurs années.

Élaboration de la Trame verte et bleue

La déclinaison de la **TVB** sur le territoire du Parc est un outil permettant de **mieux évaluer et cibler** les secteurs où une restauration des milieux naturels serait la plus judicieuse et pertinente. Les nouvelles dispositions pertinentes de la Charte permettront également de définir, de manière concertée, les attentes et prescriptions attendues pour préserver les continuités écologiques.

Préservation des zones humides

Les résultats sur les 14 zones humides dont l'état de conservation (faune, flore, habitat) a pu être évalué montrent un **état de conservation relativement bon** (3 sont en mauvais état de conservation), avec toutefois une **tendance évolutive marquée à l'assèchement**, sous la double pression du changement climatique et des besoins agricoles. Cette trajectoire vers des formations végétales plus sèches est davantage marquée dans les zones humides alluviales des Alpes-de-Haute-Provence.

C'est un sujet **sensible** qui nécessite **beaucoup de temps d'animation** (information, porter à connaissance, aide à la gestion). Malgré plusieurs actions, l'inscription dans le SAGE, et l'accompagnement des communes pour faire évoluer les projets impactants (hôpital de Castellane, STEP de La Martre et d'Aups, projet de retenue de la station de Soleilhas par exemple), il reste encore beaucoup à faire si l'on veut pleinement atteindre les objectifs fixés par le SAGE. Les **moyens humains ont été renforcés** en 2020 sur ce sujet, dans le cadre de la compétence GEMAPI qui a identifié le besoin d'un temps plein sur cette thématique. Une difficulté reste au niveau de la prise en compte des zones humides en amont des **politiques d'aménagement** (il en est de même partout en France) : cela reste un sujet sensible, et la prise en compte se fait progressivement dans le cadre de l'élaboration des **PLU** (porter à connaissance, mise en compatibilité avec le SAGE approuvé).

Toutefois, des actions de gestion produisent des résultats encourageants. Ainsi, après plus d'une décennie sans observer le Trolle d'Europe, plante autrefois décrite comme abondante sur une petite zone humide du massif du Montdenier, une mise en défends puis une gestion adaptée du pâturage a permis de ré-observer plusieurs milliers de pieds.

Concernant les ripisylves, hormis la Lane (06**), les plans d'entretien ont été définis et mis en œuvre sur l'ensemble du bassin versant**. Il est difficile d'évaluer les impacts en dehors des périodes de crues mais, à dire d'experts, les effets sont **positifs**. Cette action a contribué à assoir le rôle du Parc comme acteur de la gestion de l'eau. Avec l'arrivée de la compétence GEMAPI, les missions sont assurées à l'échelle du bassin versant par un seul gestionnaire.

Pour les enjeux milieux, les effets sur le bassin ne sont que difficilement perçus par les acteurs. Cela peut s'expliquer en grande partie par le manque de recul ou le manque de critères d'évaluation objectif. Toutefois, de nombreuses actions ont été réalisées. La plus-value des démarches portées par le Parc sur cette thématique est très importante.

Restauration des continuités écologiques en rivière

C'est un sujet sur lequel il y a eu une **grosse plus-value du contrat rivière** (grâce aux financements obtenus) et de l'implication du Parc (grâce à un accompagnement technique important en temps de travail) qui ont permis de démarrer des projets sur des ouvrages où cela n'aurait pas été forcément le cas (pas d'obligation réglementaire).

Toutefois le **contexte financier** a évolué et les projets sont complexes : sur un certain nombre d'ouvrages, les études n'ont pas abouti à la mise en œuvre des travaux, les projets sont en *stand-by* (baisse des financements, difficulté de portage, problèmes fonciers, etc.).

À venir, le grand projet de **restauration hydromorphologique du Colostre**, très complexe et ambitieux, dont les travaux devraient démarrer en 2020 sur le 1er secteur. La concertation avec de nombreux partenaires et les réunions avec les riverains aboutissent à un projet respectant les grands principes du

[3] Hors MAEC Surface en herbe (SHP2) et hors MAEC à enjeu DEFCI

développement durable, en prenant en compte dès la conception les facteurs socio-économiques.

Gestion des espèces invasives et des phénomènes de prolifération végétale

Jusqu'à présent les **espèces végétales invasives** des milieux aquatiques étaient traitées de façon ponctuelle dans le cadre des plans d'entretien de la ripisylve, en fonction des secteurs d'intervention programmés. Seule la berce du Caucase faisait l'objet d'un plan de gestion spécifique.

Mais la question des espèces invasives devient **préoccupante**, avec des espèces, dont certaines très récemment découvertes (gobie à taches noires, élodée du Canada, renouée du Japon), qui menacent des espèces endémiques à haute valeur patrimoniale : il devient nécessaire de développer cette thématique et d'élaborer une **stratégie de gestion** des invasives sur le bassin versant : ce travail est prévu en 2020.

Concernant le développement des **herbiers** dans les retenues du bas Verdon, **les** méthodes de gestion testées sur les sites très ponctuels où les herbiers posent problème par rapport aux usages n'ont pas donné les résultats escomptés. Il s'agit d'un problème globalement **difficile à traiter**, nécessitant de sensibiliser sur le rôle des herbiers et les risques encourus en cas d'éradication. Il faut rester prudent et prendre en compte l'ensemble des enjeux (le développement récent de l'élodée du Canada dans la baie de Quinson est-il à mettre en lien avec la diminution de l'herbier à potamots ?). La gestion des apports (niveaux de rejets fixés par le SAGE (OBJECTIF 7)) demandera un certain temps pour donner des résultats.

Amélioration de la gestion des grands ouvrages hydroélectriques vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux aquatiques

L'augmentation des débits réservés a été la principale plus-value du SAGE (voir « Action phare »). Les analyses issues des suivis sont le rapport d'étude *Suivi environnemental du Verdon en aval de Chaudanne et Gréoux suite aux augmentations de débits réservés – Bilan de 8 années de suivi 2009-2018 – Juin 2019 – EDF – MRE.*

Des décisions restent à prendre sur les suites à donner pour améliorer encore, si nécessaire, la gestion des grands aménagements (poursuite de suivis, travail sur l'impact résiduel des éclusées et sur l'opportunité de chasses de décolmatage, sur l'impact de la gestion courante, etc.).

Préconisations

Les moyens d'animation du Pôle Patrimoine naturel restent précaires et insuffisants. Or, la connaissance est le point de départ d'une stratégie de préservation de la biodiversité car elle permet de guider les actions, de fédérer des acteurs et de sensibiliser.

Préconisation 1 : **Pérenniser les moyens financiers consacrés aux suivis scientifiques.**

Préconisation 2 : Fédérer les différents acteurs et les habitants pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Préconisation 3 : Renforcer la coordination, les synergies entre le Parc et les intercommunalités pour mobiliser tous les leviers en faveur de la biodiversité.

Préconisation 4 : Renforcer la mobilisation des acteurs et les programmes éducatifs dans les établissements scolaires autour des enjeux de préservation de la biodiversité.

Préconisation 5 : Conforter et développer le nombre de sites gérés/préservés sur le territoire du Parc en faveur de la biodiversité.

Préconisation 6 : **Mettre en place un schéma de préservation et valorisation de la géodiversité.**

Préconisation 7 : **Rechercher et promouvoir une gestion forestière favorisant une meilleure résilience des écosystèmes forestiers dans un contexte de changement climatique.**

Préconisation 8 : Développer le réseau de trames de vieux bois et de forêts à plus forte naturalité.

Préconisation 9 : Préserver et restaurer les continuités écologiques sur la base du travail d'identification de la trame verte, bleue et noire (résorber la pollution lumineuse).

Eau et milieux aquatiques

Préconisation 10 : Anticiper le renouvellement des concessions hydroélectriques et impliquer de la CLE dans l'élaboration du cahier des charges (intégration d'obligations d'entretien des ripisylves pour permettre le libre écoulement des eaux).

Préconisation 11 : **Poursuivre les actions d'entretien des cours d'eau/rives réaffirmées dans le cadre des discussions GEMAPI.**

Préconisation 12 : **Poursuivre l'accompagnement des projets pour la restauration des continuités à l'échelle du bassin versant conformément au SAGE, en veillant à prendre en compte l'ensemble des enjeux dans les études.**

Préconisation 13 : Accentuer le travail sur les espèces invasives (faire vivre l'inventaire, définir une stratégie d'intervention).

Préconisation 14 : Finaliser le plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin versant et prioriser les besoins.

Préconisation 15 : Poursuivre la réflexion sur l'amélioration de la gestion des grands aménagements.

Préconisation 16 : Mettre en œuvre des actions visant à favoriser la résilience des milieux aquatiques par rapport au changement climatique (restauration hydromorphologique, restauration de ripisylves, etc.).

3.3 Objectif 3 – Informer et valoriser les connaissances auprès des différents publics

Charte

Axes, mesures et dispositions

Axe A : Pour la transmission des patrimoines

- ❖ **A14 Organiser le partage des connaissances**
  - Développer des outils de sensibilisation et de porter à connaissance adaptés
  - Développer un programme d'animations, de sensibilisation et de découverte du territoire avec les organismes et prestataires qui œuvrent dans ce domaine
- ❖ **A32 Révéler la richesse culturelle des paysages**
  - Informer et sensibiliser les différents publics sur l'originalité, la valeur et la vulnérabilité des patrimoines du Verdon, mais aussi sur les potentialités de leur valorisation économique

Axe B : Pour que l'Homme soit au cœur du projet

- ❖ **B12 Développer une approche ethnologique des patrimoines**
  - Valoriser le patrimoine ethnologique et les savoir-faire
- ❖ **B22 Faire du Parc un outil de valorisation au service du territoire et de ses acteurs**
  - Diffuser régulièrement les informations du Parc sur l'ensemble du territoire et favoriser en sens inverse leur remontée en direction du Parc
- ❖ **B31 Faire vivre une politique éducative concertée**
  - Informer sur les actions de protection du territoire

Axe C : Pour une valorisation durable des ressources

- ❖ **C24 Sensibiliser le public à la forêt et à sa gestion**
  - Faire découvrir aux visiteurs les espaces forestiers, dans le respect des propriétés, des mesures de gestion qui s'y appliquent et des milieux naturels

Axe D : Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires

- ❖ **D14 Mettre en œuvre un outil d'observation du territoire pour le suivi et l'évaluation du Parc**
  - Disposer des moyens d'observation des évolutions du territoire afin d'ajuster les politiques du Parc
  - Informer les collectivités adhérentes sur les tendances observées
  - Assurer un suivi régulier des indicateurs de réalisation et d'évaluation des mesures de la Charte
  - Évaluer l'efficience des actions menées par le Parc et communiquer sur les résultats obtenus

Niveau d'atteinte de l'objectif selon les critères

	0	1	2	3	4	5
Diffusion d'information sur les patrimoines et les enjeux du territoire						
Production et diffusion de ressources pédagogiques						
Centralisation et accessibilité des données du territoire						
Mission d'accueil du Parc						
Accompagnement de projets de valorisation des patrimoines						

Action phare – Le Système d'information territorial (SIT)

Le SIT est un dispositif mutualisé des PNR de la Région Sud. Il a été Initié en 2006 par les Parcs du Verdon et du Luberon dans la volonté de créer une **base de données relative à la faune et la flore**. L'objectif était de doter ces territoires d'un outil de recensement et d'analyse pour une meilleure gestion de leur biodiversité respective. Depuis, d'autres Parcs de la région ont rejoint la démarche (Camargue, Queyras, Préalpes d'Azur, Sainte-Baume), les besoins et attentes n'ont cessé de croître. C'est ainsi qu'est née la **plateforme d'accès en ligne** et que des **thématiques nouvelles** ont vu le jour (gestion forestière, gestion de l'eau, patrimoine, paysage, etc.). Sous forme d'un **portail cartographique** (http://geo.pnrpaca.org/), il rassemble les données produites par les territoires et leurs partenaires sous forme de cartes, de jeux de données et de métadonnées. Il organise, capitalise, valorise et confronte ces données pour fournir une aide aux acteurs, décideurs, habitants et visiteurs afin de mieux appréhender nos territoires. En 2019, il dispose de 172 jeux de données pour 34 applications, et de 102 données sur le catalogue Opendata. Cet outil collectif présente deux atouts principaux :

- La mutualisation du projet et du travail des géomaticiens et la mise à disposition d'un **site internet interactif dédié aux données géographiques**, multi-usagers et multi-supports. Il répond aux nouvelles exigences sur l'ouverture des données publiques avec un catalogue en **Opendata** permettant de télécharger directement les données, décrites et qualifiées par leurs métadonnées. Un espace Observatoire des territoires voit également le jour et propose un suivi de leur évolution centré sur les thématiques abordées par les Parcs.
- À l'échelle du réseau de partenaires (institutions, associations, professionnels, bénévoles, etc.) : au-delà d'un simple outil de consultation et de récupération de l'information, il est possible d'enrichir les données en complétant l'existant. Il permet de développer des applications et d'échanger des données entre structures.

L'enjeu pour ce type de démarche et d'outil est de **maintenir son niveau de performance, de technicité et de compatibilité avec les autres systèmes**, et cela malgré les coûts qui peuvent être engendrés par des développements futurs. Le fond (les données - métadonnées) et la forme (la plateforme) sont indissociables pour garantir l'accès et le partage des données. Enfin, la création récente **d'une cellule SIT à l'échelle de l'interparcs de la Région rassemblant les géomaticiens et donc les compétences** reste à tester et à adapter pour en faire un véritable projet de mutualisation, une des plus aboutis du réseau.

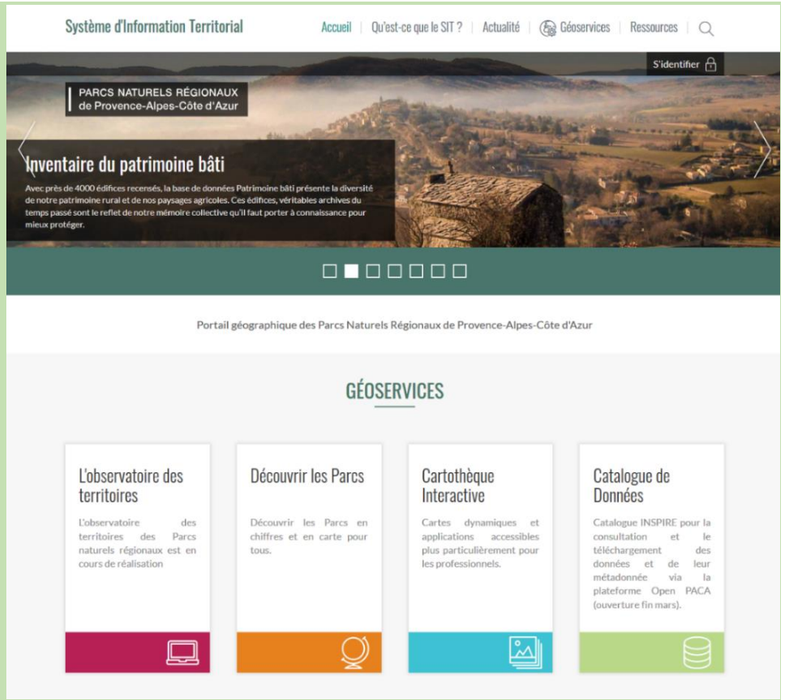

Moyens

Financiers

Concernant la communication et la diffusion de l'information, **54 500 €/an** sont dépensés en moyenne pour les **éditions** (conception/impression) et **14 400 €/an** pour le reste (kakémonos, vidéos, expositions).

Sur la thématique de l'eau, environ 100 000 € ont été mobilisés pour produire les différents supports de communication (panneaux, fiches pratiques, plaquettes, etc.), dont 33 500 € pour les numéros d'*Inf'Eau*.

Les moyens consacrés à la gestion et au partage des données ont été forcément plus élevés pour la création ou l'achat des outils (30 000 € pour la refonte du site Internet en 2014). La gestion se fait ensuite en interne et est moins coûteuse.

Enfin, les financements relevant de la découverte et de l'accueil des publics proviennent de **sources variées** et les partenariats ont été essentiels pour la réalisation de certaines actions afin de se coordonner dans la manière d'accueillir, d'informer. En moyenne, 27 000 € ont été mobilisés pour les fêtes du Parc (40 000 € de subventions de 2011 à 2015 puis 15 000 € et enfin 0 € depuis 2018, provoquant l'arrêt de son organisation). En 2012, le **Congrès des Parcs** a mobilisé **491 000 €** (dont plus de 30 % à destination d'entreprises et de partenaires locaux).

Humains

- 1 ETP : Chargée de mission Communication
- 0,75 ETP : Chargé de mission Géomatique
- 0,25 ETP : Chargée de mission Événementiels
- 0,25 ETP : Chargée de mission Éducation
- 0,25 ETP : Chargée de mission Culture (depuis 2010)
- 0,5 ETP : Chargée de mission Gestion du domaine de Valx

Concernant la communication, la chargée de mission est le **pilier** des actions menées. L'ensemble des outils mis en place permettent aux agents du Parc de contribuer aux actions de communication et les poussent à une certaine autonomie.

La gestion et le partage des données se fait via le poste de géomaticien. La **dynamique interparcs** a elle aussi joué un rôle dans le développement de ces projets avec une mise en commun de compétences. La formation des agents à la gestion et l'utilisation des différents outils permet une certaine **autonomie**.

La découverte et l'accueil des publics concernent plusieurs missions du Parc (notamment l'éducation, l'événementiel et la culture), donc plusieurs agents, ce qui oblige chacun à travailler de manière transversale ou en groupe.

Enfin, la variété des outils et des projets déployés (ex : domaine de Valx) fait appel à une technicité qui nécessite parfois l'apport de compétences externes ou tout simplement un regard extérieur au Parc.

Conventions, partenariats

Des partenariats ont été noués avec les offices de tourisme et les marqués Parc en tant que **relais de l'information**. À l'échelle régionale, le Parc est impliqué dans le réseau communication de l'interparcs. L'agence de l'eau, dans le cadre du contrat rivière, a permis de créer différents supports spécifiques à la thématique de l'eau. Le Parc travaille aussi avec des radios locales (Radio Verdon et Fréquence Mistral), ce qui est aussi une façon de soutenir les médias locaux.

La gestion et le partage de données engagent des **partenariats forts** avec d'autres structures régionales (Région, interparcs) ou nationales. Par exemple, dans le cadre de la démarche **d'open data**, le Parc a libéré des jeux de données sur le site de la Région Sud, Datasud.

Réalisations

Chiffres clés et indicateurs

Diffusion d'information

- 10 types d'édition

- 7 lettres d'information du Parc (*Par nature*, puis *Vivre en Verdon*)
- 14 numéros de *Inf'Eau*
- 2 bulletins eau (édition spéciale)
- 9 courriers scientifiques du Parc

- 1 blog des rencontres du Parc
- 12 000 fans sur la page facebook
- 8 numéros de la newsletter
- 51 vidéos
- 29 reportages vidéo sur les rencontres du Parc (2014, 2015 et 2016)

- 6 *Cahiers de la biodiversité*
- 16 guides pratiques
- 6 fiches observatoire d'espèces

- 35 communiqués de presse envoyés chaque année en moyenne
- 2 conventions avec des radios locales

- 11 numéros du carnet découverte
- 10 cartes touristiques
- 1 carte de randonnée des gorges

Ressources pédagogiques

- 17 expositions (12 réalisées par le Parc)
- 4 fiches ressources
- 3 malles pédagogiques

Accessibilité des données/centre de ressource

- 72 000 visites annuelles en moyenne du site internet
- 1831 documents référencés dans le centre de ressource
- 16 000 connexions/an sur le SIT
- 34 applications générées sur la nouvelle plate-forme du SIT

Mission d'accueil

- 161 rencontres habitants sur 38 communes
- 10 fêtes du Parc : entre 1 000 et 3 000 visiteurs par fête, entre 8 et 17 sorties découverte du territoire, jusqu'à une trentaine d'ateliers
- Plus de 1000 participants aux 20 ans du Parc. Labellisation de 26 événements, 11 communes pour planter un arbre fruitier, 110 rédacteurs autour de l'*Almanach du Verdon*
- 12 Caminades **(fêtes de la randonnée)**

Valorisation des patrimoines

- 15 projets de valorisation/interprétation accompagnés (sentiers, panneaux)

Diffusion d'information sur les patrimoines et les enjeux du territoire

Le Parc a défini une **stratégie de communication** en 2016 suite à l'évaluation à mi-parcours. La communication s'articule autour de différents outils et médias.

Concernant les **supports papiers**, des **périodiques** ont vu le jour à destination des habitants pour informer des actualités du territoire : la lettre d'information du Parc appelée ***Par Nature***, puis ***Vivre en Verdon*** et la lettre ***Inf'eau*** sur l'eau. Le Parc a également édité un périodique pour diffuser des connaissances scientifiques sous la forme d'articles avec le ***Courrier scientifique*** orchestré par le conseil scientifique. Ce dernier a été moins régulier dans ses parutions. La plupart des projets conduits par le Parc comprenaient l'édition de **brochures et ouvrages** pour différents publics sous la forme de **collections** : guides pratiques, rapports, synthèses d'étude, plaquettes (zones humides, économies d'eau, espèces invasives, SAGE), etc. **D'autres supports** à destination des partenaires touristiques et éducatifs

recevant la marque Parc ont vu le jour comme des bâches sur l'eau ou la carte du Parc. L'objectif était de leur fournir des supports de communication et appuyer leurs discours.

Dans le cadre du contrat rivière, pour diversifier nos approches en communication et sensibilisation, le Parc a créé des **expositions** (eau précieuse du Verdon, débits réservés, etc.) et des **vidéos** (Colostre, convention SCP, débits réservés, etc.).

Ces dernières années le Parc a de plus en plus développé ses actions sur le **numérique** au travers de plusieurs outils : un **blog** des rencontres du Parc, une page **Facebook**, des **newsletters**, un **site Internet** et une chaine **Youtube** pour diffuser les vidéos. La plupart de ces outils demandent un temps d'animation important.

Un réel effort a été fait sur la **vulgarisation des données scientifiques** à l'occasion du projet des inventaires citoyens de la biodiversité. Cela a donné lieu à la réalisation de ***Cahiers de la biodiversité*** pour les communes d'Allons, Blieux, La Martre, La Palud-sur-Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Ginasservis ; et à la réalisation de **fiches observatoire d'espèces** (Marmotte des Alpes, Petit rhinolophe, Martre, Tétras lyre, Lérot, Busard cendré). Concernant le patrimoine bâti, à la suite des inventaires (OBJECTIF 1), on peut citer la production d'un livret ***À la découverte des cabanons et des pigeonniers du plateau de Valensole*** abordant leur histoire et contenant des conseils de restauration.

Une partie importante de notre communication repose sur les relations entretenues avec les médias. Cela a donné lieu à la création de **partenariats** avec deux radios locales : **Radio Verdon** (émissions hebdomadaires) et **Fréquence Mistral** (reportages) ; et l'envoi de **communiqués de presse** réguliers (ex : communiqué de presse mensuel sur les événements).

Le champ de la promotion touristique de l'offre Parc a été pleinement investi : au travers de **partenariats avec les offices de tourisme**, d'éditions de **carnets découverte** ; de la diffusion du ***Lou Grand libre*** ; l'édition de **flyers** sur les Tours du Verdon et la promotion du site de randonnée **Chemins des Parcs**. Le Parc a également participé ou édité plusieurs **cartes touristiques** et découverte (IGN, avec les agences de développement du tourisme du 04 et 83, la carte randonnée des gorges du Verdon, des fiches de randonnée des sentiers des communes).

Néanmoins, plusieurs actions envisagées n'ont pas pu être réalisées. C'est le cas :

- D'un **ouvrage de vulgarisation sur le patrimoine géologique** ou de la **carte géologique simplifiée**. Cette idée a plutôt été portée par la Réserve géologique de haute-Provence autour d'un projet baptisé *L'aventure géologique*.
- Du projet de livret ***À la découverte de la faune du Verdon***.
- D'une communication spécifique engagée autour de la **forêt** de la hêtraie d'Aiguines, le temps ayant été consacré à sa classification en RBD.
- D'une **politique éditoriale** posée par le Parc. Les moyens de commercialiser les ouvrages restent un vrai questionnement.

Production et diffusion de ressources pédagogiques

De nombreux outils pédagogiques ont été mis en place, au travers des opportunités financières, notamment jusqu'à la moitié de la Charte. Outre le fait qu'ils soient supports des animations pédagogique (OBJECTIF 4), ils participent à la diffusion des connaissances du territoire.

Parmi ces outils, on peut citer la conception/achat de plusieurs **expositions** qui ont pour objectif de circuler sur le territoire et d'être empruntées gratuitement par les partenaires. Un guide des expositions est conçu pour diffuser la liste.

Par ailleurs des **fiches ressources** (sur le pastoralisme, l'énergie, les outils de protection de l'environnement) et des **malles pédagogiques** (*Habiter le Verdon* et *Écouter le Verdon*) ainsi qu'une **application 3D** sur la restauration hydromorphologique du Colostre, complètent l'offre.

Pour développer l'offre des **activités pédagogiques de Valx**, le Parc s'est équipé de supports sur les thèmes de l'agriculture et du pastoralisme (illustrations, silhouettes grandeur nature, etc.).

Enfin à l'échelle nationale, le Parc a participé à l'opération ***Tous en actions*** avec la Fédération des Parcs de 2013 à 2016. Il s'agissait de créer un site Internet pour valoriser les actions éducatives des Parcs au format vidéo.

Centralisation et accessibilité des données du territoire

Les données du Parc et d'autres partenaires concernant le territoire ont été centralisées au travers de plusieurs outils **numériques** pour permettre leur organisation, leur gestion et leur partage :

- Le **SIT** pour les données cartographiées (voir « Action phare »).
- Le **centre de documentation** (lien) pour les ressources documentaires (études, ouvrages, etc.)
- Le **site Web** (lien) pour les données plus institutionnelles concernant le territoire et la structure Parc.

D'autres sites internet ont pour vocation de diffuser de l'information liée au territoire :

- Le site ***Chemins des parcs*** pour le grand public avec les informations liées à la randonnée et à l'offre de découverte marquée Parc (carnet découverte, carte touristique, partenariats avec les offices de tourisme).
- L'***Annuaire culturel*** puis ***La Mescla portail culturel*** ont diffusé l'information liée aux acteurs culturels (événements, répertoire, etc.).
- La **plateforme intranet** des élus.
- À l'échelle nationale, la fédération a mis également en place pendant plusieurs années un site internet pour valoriser sous format vidéo les actions éducatives des Parcs.

Mission d'accueil du Parc

L'accueil est multiple.

Il s'opère par la mise en place de lieux d'accueil du public. D'abord sur le site du **domaine de Valx** où est installé le siège social du Parc, des aménagements ont été faits pour accueillir les visiteurs (mobilier, parking, etc.) et une offre d'activités a été créée autour de l'agriculture pour dynamiser le lieu. Cependant les élus ont fait le choix de focaliser l'accueil autour de la ferme pédagogique sans développer un accueil visiteurs à la maison du Parc

Durant plusieurs années, le Parc a développé un **relais** à Castellane comme lieu d'accueil, de conseils, etc.

Dans le cadre de l'OGS, une réflexion sur l'interprétation, l'aménagement et la signalétique a permis de poser les premières pierres d'un accueil du public sur le futur Grand site. L'accueil des visiteurs sur le territoire est une question désormais intégrée au projet de **Destination Verdon** (OBJECTIF 6).

L'accueil du Parc se concrétise par des **événements** qu'il organise ou auxquels il participe. D'un côté, on retrouve des grands rassemblements comme le **Congrès des Parcs** en 2012 ou les **20 ans du Parc** en 2017 (forte mobilisation des acteurs locaux tout au long de l'année et labellisation d'événements, plantation d'arbres et rédaction et diffusion de l'*Almanach du Verdon*) ou la **fête du Parc** (sorties, animations, ateliers), les **Caminades** du Verdon, événements sur la randonnée qui ont évolué en journées d'inauguration de GR© de pays. D'un autre côté, le Parc propose des **événements plus confidentiels** comme les rencontres auprès des habitants, des manifestations locales auxquelles il participe, des inaugurations (des belvédères dans les gorges du Verdon par exemple), des rencontres professionnelles (comme les rencontres de l'écotourisme), des rassemblements pour marquer la fin de projets comme les Rencontres des jeunes pousses (restitution des projets des centres de loisirs), les Inventaires citoyens de la biodiversité (OBJECTIF 1) ou encore des temps forts culturels (OBJECITF 4).

L'impact de ces événements se prolonge sur des **supports vidéos** comme à l'occasion des 20 ans du Parc (rétrospective de 20 ans d'actions) ou de retours sur les rencontres du Parc.

Accompagnement de projets de valorisation des patrimoines

Grâce à la réalisation d'un **schéma d'interprétation et de valorisation des patrimoines**, le Parc s'est doté d'un outil pour prioriser ses interventions (2014-2016). Ce document de cadrage s'oriente autour de **5 thèmes** patrimoniaux prioritaires : le Verdon, territoire d'eaux ; le Verdon, territoire résilient ; le Verdon, territoire en mouvements ; le Verdon, territoire exploité ; le Verdon, territoire d'images. Il est le fruit d'une réflexion menée sur la base de documents, d'échanges, d'entretiens, etc. Le Parc a ainsi accompagné plusieurs projets de valorisation des patrimoines des communes comme des **sentiers** ou des **parcours muséographiques** (Maison de la truffe à Aups, Maison Nature & Patrimoines à Castellane). Afin de valoriser le patrimoine bâti, des **panneaux** de valorisation ont été posés ou remplacés devant chaque édifice restauré.

Au-delà de cet accompagnement, le Parc a lancé un programme de valorisation du patrimoine bâti et de transmission des savoir-faire : **guide sur l'architecture traditionnelle** (2013), **vidéos sur des techniques**, etc. (OBJECTIF 8). Le guide a été distribué dans les communes, pour une diffusion la plus large possible en amont des permis de construire, mais également aux médiathèques, aux agences immobilières et aux architectes.

Carte synthétique

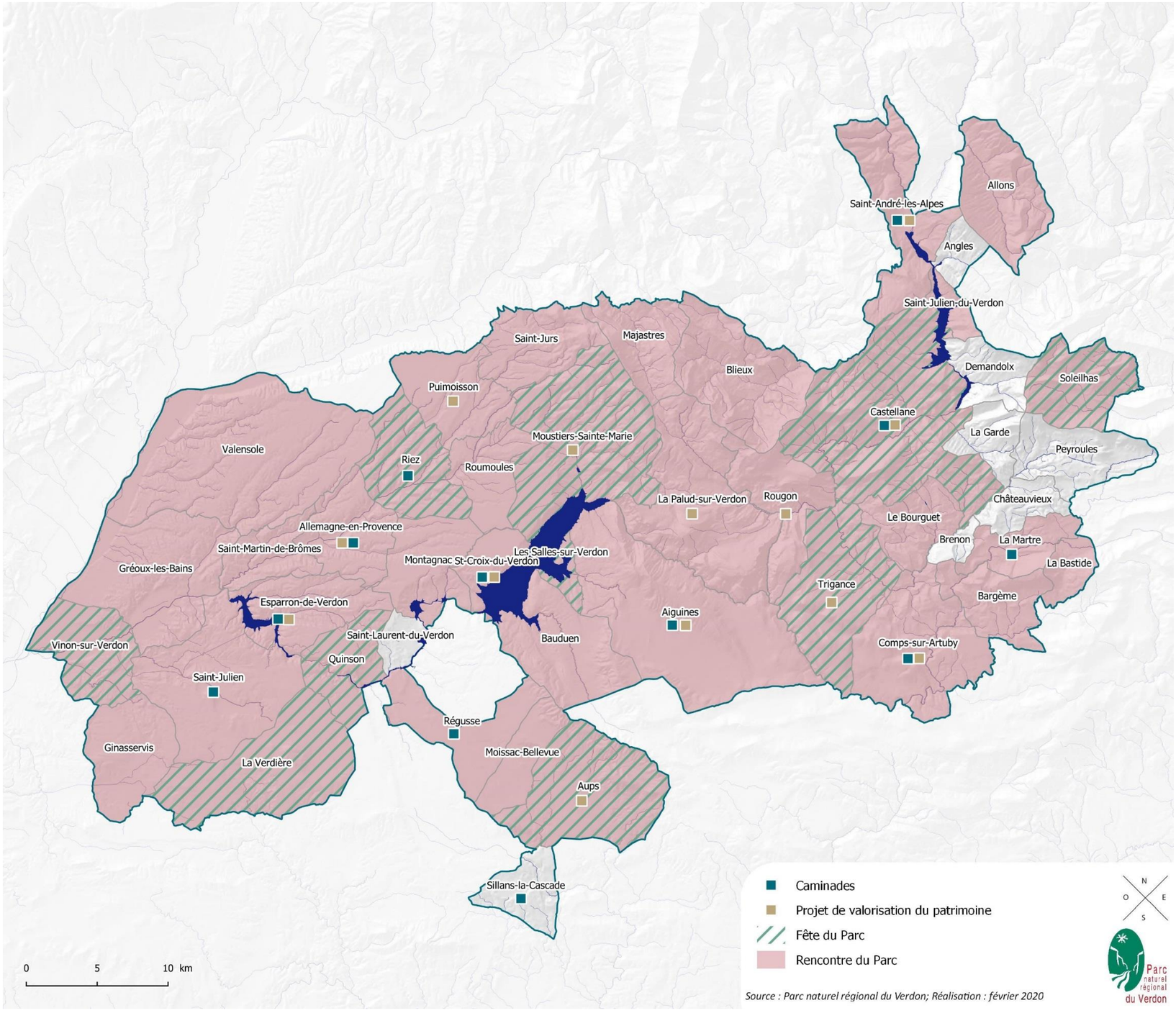

Source : Parc naturel régional du Verdon; Réalisation : février 2020

Rôle du Parc

Participation

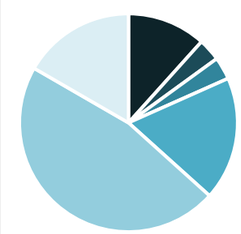

Résultats et effets produits (points forts, points faibles)

Les objectifs répondent-ils aux enjeux du territoire ? Comment ont évolué les enjeux ? Quelles ont été les priorités ?

À la fin de la première Charte, un bilan critique avait été dressé dans la perspective de la seconde. Il mettait en avant le fait que le Parc était considéré comme trop centré sur lui-même et perçu comme seul garant de la bonne conduite de la Charte. Cette remise en cause, générant de fortes attentes, a forcé le Parc à s'ouvrir et à mobiliser tout un panel d'acteurs pour qu'ils s'approprient les enjeux du territoire, les portent et les transmettent. **Globalement les objectifs de la Charte correspondent** donc aux enjeux et attentes du territoire. **Les échanges avec les différents acteurs ont montré que la direction prise était la bonne mais qu'il y avait encore une marge de progrès conséquente**.

Ainsi, au fil des ans, certaines actions ont été adaptées, remplacées ou annulées pour différentes raisons :

- La **stratégie de communication**, fortement attendue suite à l'évaluation à mi-parcours de la Charte, et mise en œuvre en 2015, a permis de poser un plan d'actions clair, ciblé et partagé en interne, et ainsi de prioriser les actions avec les partenaires et les élus.
- À partir de 2016, la **diminution des aides financières** régionales a obligé le Parc à revoir à la baisse son plan de travail.
- Le besoin de **supports plus visibles et faciles d'accès** ou de compréhension, telles que les vidéos, a amené le Parc à en développer davantage.
- Enfin, la communication dématérialisée qui occupe une place de plus en plus importante a amené les agents à se former, à questionner certains outils et à les **adapter au monde du web** qui évolue constamment (refonte de notre site web, animation d'une page Facebook, création d'une chaine Youtube, envoi de newsletters).

Le choix des patrimoines valorisés a été réfléchi et posé dans le **schéma d'interprétation** du Parc. Au-delà de ces questions de patrimoines prioritaires, les grands axes de la Charte ont guidé les actions prioritaires comme l'eau ou le patrimoine naturel.

Les moyens mobilisés permettent-ils d'atteindre les critères d'évaluation ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

Les **moyens financiers** alloués aux opérations de diffusion des données, de communication ont fortement **diminué** au fil des ans. Le soutien de la Région sur les actions de communication a pris fin en 2016, demandant à la structure de les **autofinancer**. Il a donc fallu **s'adapter** en priorisant nos actions, en recentrant nos moyens (un volet communication est souvent prévu dans les dossiers de financements du Parc) et en **diversifiant les sources de revenus** (programmes européens, financements privés). Les différents **contrats rivière** ont été des **leviers** importants pour obtenir des financements dédiés à la communication sur le thème de l'eau. Mais ces financements ont aussi tendance à se réduire en fin de Charte, au regard du désengagement des partenaires et, par conséquence, il faudra revoir les ambitions à la baisse.

Au fil des ans, **l'équipe** s'est étoffée, **professionnalisée et spécialisée** pour pouvoir porter un ensemble de projets répondant à l'information et la valorisation des connaissances. La formation de chaque agent à l'utilisation de certains outils permet une meilleure appropriation par tous et leur déploiement, même s'il faut que chaque mission anticipe ses besoins et veille à la cohérence entre les projets. Cependant, les moyens humains constants dédiés à la communication (1 ETP) limitent le champ d'intervention dans un domaine aussi large, même si l'ensemble des membres de l'équipe est mis à contribution. Par exemple, la partie web ne s'est jamais totalement concrétisée, faute d'avoir un agent qui s'y consacre. Ce constat oblige à adapter les ambitions.

La baisse des moyens financiers oblige également à **concentrer** les missions sur quelques **actions-phares** (par exemple : l'arrêt de la *Mescla*, faute de temps pour animer le projet). Une organisation interne partagée est donc proposée pour supporter les actions de communication. La mise en place d'outils de communication communs (lignes éditoriales, supports presse) sont des leviers pour rendre les messages du Parc plus lisibles et appropriables par tous.

Pour pallier ces manques de moyens mais aussi par la volonté d'irriguer le territoire, de relayer l'information et les connaissances, et de travailler en réseau, plusieurs **partenariats** ont été tissés. Ces relations ont contribué au **partage de valeurs** entre le Parc et les autres acteurs du territoire. Certains partenariats, formels, s'appuient sur d'autres dynamiques territoriales (conventions avec Art et culture, Radio Verdon, Radio Fréquence mistral, Ecociné Verdon ; actions menées avec les professionnels de la marque Parc). Mais il y a également des relations informelles qui se nouent selon les projets et les personnes que l'on mobilise autour d'une action (relais communal ou intercommunal, associations, etc.). De plus le Parc a bénéficié à l'échelle nationale de partenariats ou d'actions de promotions via la Fédération des Parcs, et à l'échelle régionale d'une dynamique interparcs sur les questions de communication.

La connaissance des patrimoines et des acteurs en présence est un des éléments-clés sur lequel le Parc est attendu par les partenaires institutionnels qui font appel à lui comme un **acteur de terrain, de proximité**. **C'est une des missions à conserver et à améliorer**. Globalement les actions menées prennent appui sur les besoins du territoire, même si une meilleure cohérence reste à trouver avec l'ensemble des acteurs en présence (par exemple : développer des relais élus dans les communes pour communiquer auprès des habitants, dans les bulletins, etc.).

Comment expliquer les résultats obtenus ? Sont-ils satisfaisants vis-à-vis des critères d'évaluation ? Vis-à-vis des enjeux du territoire ?

Diffusion d'information sur les patrimoines et les enjeux du territoire

Globalement les résultats obtenus sont **satisfaisants** car ils témoignent de **l'attention** que le Parc a portée à la diffusion des connaissances du territoire en se dotant et en animant des outils numériques, en produisant des supports variés et ciblés à vocation pédagogique ou pour communiquer, en développant des stratégies comme celle sur la communication. Il y a donc eu un réel **effort** sur ce qui avait été pointé comme enjeu fort.

Dans un **souci de vulgarisation** et de toucher différents publics (scientifiques, professionnels, habitants, jeunes, visiteurs), le Parc a cherché à déployer, au fil des ans, un ensemble d'outils ou de supports **variés**. Grâce à certaines stratégies comme la stratégie de communication, le Parc a **gagné en lisibilité** en affirmant des priorités et des choix de développement. Cette stratégie est notamment venue décliner des collections d'ouvrages-types en fonction de publics ciblés et l'équipe éducation a accompagné des actions de vulgarisation d'autres missions du Parc par le biais de malles pédagogiques, outil numérique, fiches didactiques, etc. En questionnant les publics à cibler au sein de chaque projet, le Parc a ainsi développé des réponses **adaptées** dans un souci de vulgarisation, souvent en minimisant le jargon technique. **La vulgarisation reste un enjeu fort en termes de communication**.

Si la plupart des thématiques a été traitée, peu d'actions ont été menées concernant la sensibilisation du public à la **forêt** et sa gestion, pourtant inscrite dans la Charte.

Savoir si tel outil ou support a bien fonctionné nécessiterait une analyse fine de chacun. On peut tout de même affirmer que la plupart est encore utilisée à ce jour quotidiennement. À titre d'exemple, l'évaluation du contrat rivière 2008-2014 a fait ressortir la bonne communication-sensibilisation des enjeux liés à l'eau.

L'enjeu est que les connaissances puissent être réinvesties dans des projets du territoire, qu'elles servent de référence ou d'appui. Les porter à connaissance doivent aider les communes dans leurs choix de développement urbain, les données sur le patrimoine bâti peuvent accompagner des démarches locales de valorisation du patrimoine sous la forme de parcours ou éditions. Cet enjeu de partage des connaissances est central. Enfin la garantie **d'outils performants** et actualisés est la condition *sine qua non* pour assurer ce rôle de **diffusion**. En cela, une **marge de progrès** est à noter pour le développement du centre de ressources.

Enfin les quelques indicateurs portant sur la communication numérique témoignent de la dynamique du Parc. Une **présence forte sur les réseaux sociaux** dont les effets se perçoivent dans le nombre d'articles parus et le nombre de personnes qui suivent la page Facebook du Parc. Le développement de nouvelles technologies dans le domaine de la communication incite à remettre en question régulièrement la manière de faire et la façon d'investir les réseaux sociaux notamment.

Production et diffusion de ressources pédagogiques

La création d'outils pédagogiques complémentaires à ceux de la communication contribue à la **mission de vulgarisation** et alimente les partenaires ou les élus délégués au Parc. Ils sont à leur disposition pour leurs actions, leurs animations et parler des enjeux du territoire. Certains outils comme la malle pédagogique sont suivis d'une formation pour savoir les utiliser (OBJECTIF 4).

Le Parc a produit beaucoup de ressources pédagogiques ou plus informatives, mais toujours en essayant de questionner le choix des supports, des canaux de diffusion et des messages. Ces dernières années, la production d'outils pédagogiques a eu tendance à diminuer, ce qui est

regrettable notamment en raison de la baisse des financements. Mais le programme pédagogique de Valx permet de lancer une nouvelle dynamique. Le travail est à poursuivre au regard des nouveaux enjeux du territoire qui émergeront.

Enfin, il est important de souligner que **certains sujets restent assez complexes à traiter** car très techniques, et c'est là tout leur intérêt. Il faut accepter de ne pas diffuser tout sur tout mais de parfois proposer des informations vulgarisées à certains publics, et de faire appel à des outils pédagogiques pour apporter des solutions.

Centralisation et accessibilité des données du territoire

Le Parc est **producteur de données** au travers des études qu'il commande, réalise ou auxquelles il participe. Les techniciens, qui ont commencé à être formés sur des outils (ex : recueil et sauvegarde de la parole), apportent une vraie plus-value par les connaissances qu'ils capitalisent. Le Parc **accumule** de nombreuses données du territoire en recueillant les connaissances de partenaires ou d'autres acteurs locaux et des liens se nouent avec des organismes de recherche (OBJECTIF 1). Il est régulièrement sollicité par des organismes publics ou des prestataires et peut y répondre grâce aux outils mis en œuvre. **Cela fait du Parc une structure de référence, de plus en plus reconnue, en termes de connaissances**.

L'accessibilité des données est l'un des enjeux fondamentaux. Pour répondre à cette attente, mais aussi pour organiser les données, le Parc s'est engagé dans une **démarche d'open data** en application du cadre législatif relatif à la libération des données. Cela a notamment permis de les partager plus largement et de se connecter à d'autres catalogues de données comme DataSud.

Au-delà de ce positionnement général, un ensemble d'outils a été développé pour permettre la **diffusion de données** adaptées aux cibles (sites Internet, réseaux sociaux). Notamment, le **SIT** permet de rendre accessible beaucoup de données. L'interopérabilité entre les bases de données permet un partage massif entre structures. En revanche, le **centre de ressource en ligne** est encore trop peu exploité et demandera plus d'attention à l'avenir. Le portail de la ***Mescla*** a lui été **stoppé** faute de temps et de mobilisation des partenaires locaux.

L'accessibilité de la majorité de l'information contenue dans ces outils via le numérique permet un accès plus facile et massif auprès de tous. Ils indiquent la volonté du Parc de rassembler, organiser pour mieux diffuser ses connaissances et permettent de rendre compte des moyens mis à disposition par la structure pour y répondre. Au final, ces outils sont nombreux, certains plus identifiés et utilisés que d'autres, d'autres encore trop techniques ou scientifiques. Il reste à les **développer** (faire connaître et donner envie de les utiliser) pour **les rendre véritablement accessibles à tous**. À la structure Parc de les adapter (ils évoluent rapidement), de proposer différents niveaux de lecture, et d'avoir dans certains cas une approche plus pédagogique. Sans oublier que derrière l'outil se cache du temps de travail pour créer une dynamique.

Mission d'accueil du Parc

La maison du Parc est aujourd'hui implantée sur le domaine de Valx et de nombreux travaux ont été engagés pour y développer un accueil (OBJECTIF 4). **L'objectif n'est pas encore pleinement atteint mais la volonté des élus de développer un accueil pédagogique et un espace de ressources agricoles sur le domaine prend forme**. L'accueil d'un public plus large n'a pas été souhaité, d'où le développement limité, et surtout en cohérence avec les lieux.

Le développement d'autres sites d'accueil comme le **relais du Parc à Castellane** par les écogardes s'est fait plus timide au fil des ans pour privilégier **l'accueil de terrain** par le personnel saisonnier, ou à l'année sur des évènements. En ressort plus **d'efficacité** en raison du contact direct en allant au-devant des visiteurs. Ces actions demandent cependant d'importants moyens financiers liés aux dépenses de personnels (présence accrue à certaines périodes comme l'été).

La régie du Parc, au travers des différents projets d'aménagements de l'OGS (notamment la maison de site au Point Sublime), questionne la place de l'accueil sur le territoire et la mutualisation avec les acteurs du tourisme. Celle-ci apparaît **essentielle à développer** au regard des enjeux d'accueil liés au label de Grand site de France (OBJECTIF 6).

L'accueil est donc perpétuellement questionné, avec des formes testées au fil des années que ce soit en investissant des lieux, en les développant ou en les imaginant.

Accompagnement de projets de valorisation des patrimoines

Accompagner et piloter des projets relevant du patrimoine revêt plusieurs facettes faisant appel à un ensemble de compétences : mise en tourisme, aménagement, culture et histoire, restauration, suivi ou recherche. Pour répondre aux multiples sollicitations, organiser des réponses et avoir des suivis adaptés, le Parc a défini un **schéma de valorisation et d'interprétation** ainsi que des modalités d'organisation interne pour être plus efficace.

Ainsi les projets de valorisation des patrimoines sont bien accompagnés, ce qui est positif car le Parc est **reconnu** sur le territoire. Mais **l'organisation interne tardive (2016-2019) reste encore à améliorer pour être vraiment efficace**. Les panneaux de valorisation du patrimoine bâti mettent en exergue les édifices des villages. Ces outils sont importants pour renforcer l'attractivité touristique mais la question de leur entretien se pose. Une procédure doit être trouvée pour que le Parc et les communes puissent renouveler les supports dégradés ou créer de nouveaux panneaux.

Le schéma est venu préciser les thèmes patrimoniaux prioritaires du territoire. À l'exception de **certains patrimoines encore trop peu traités** par rapport aux ambitions de la Charte (géologie, bâti, oralité, pastoralisme), **l'ensemble des thèmes sont couverts** qu'ils relèvent de l'eau, du patrimoine culturel, du patrimoine naturel, de l'économie, de l'agriculture, etc. Les moyens pour aborder chaque thème sont différents : pour l'agriculture, le programme pédagogique du domaine de Valx est un lieu privilégié ; pour le patrimoine bâti, rien de mieux qu'un chantier participatif pour apprendre des techniques ou l'édition d'un « guide pratique » sur l'art de bâtir dans le Verdon. À chaque thème sa réponse.

Le **patrimoine géologique** bénéficie d'actions de valorisation par d'autres structures comme la Réserve géologique de Haute-Provence (projet « aventure géologique », refonte des parcours de découverte) ou le Géoparc de Haute-Provence. Cette initiative relevant d'un partenaire est à encourager et à accompagner pour répondre en partie à nos ambitions communes. Malgré tout, au sein du Parc, la géologie occupe une vraie place avec une géologue membre du conseil scientifique et une formation de 4 jours auprès des professionnels du tourisme et de l'éducation pour les sensibiliser à ce patrimoine.

Préconisations

Le **lien** avec les communes est indispensable et les élus délégués sont les premiers interlocuteurs et représentants du Parc dans leur commune. Au Parc de leur fournir les outils indispensables pour jouer ce rôle. Les liens avec les intercommunalités et villes-portes sont également à envisager de manière plus poussés que ponctuels, comme c'est le cas aujourd'hui. Il faudra aussi penser à **l'accueil des nouveaux élus** pour les intégrer et leur donner envie de s'engager dans le projet Parc (pack d'accueil avec des documents, journée de bienvenue, etc.). Le champ d'actions est à investir et en est à ses prémices.

> Préconisation 1 : **Mettre en œuvre la stratégie de communication avec une vigilance particulière envers les actions menées pour les élus.**

Concernant le numérique.

> Préconisation 2 : **Renforcer la présence du Parc sur les réseaux sociaux (l'ère du numérique obligeant à suivre et être investi dans ces dynamiques).**

Concernant les réseaux et la diffusion des données.

> Préconisation 3 : **Assoir le Parc comme une interface entre les données et les acteurs du territoire, en faire un centre de ressources connu et reconnu par l'exemplarité de ces projets en matière de diffusion d'information.**
>
> Préconisation 4 : **Renforcer les animations des réseaux existants, créer des rencontres entre réseaux pour enrichir les regards des uns et des autres. Pour ce faire, suivre l'évolution technologique des outils déployés et les mettre à niveau en permanence. Cela signifie une veille permanente pour que le développement suive. La création d'outils ne suffit pas car les questions de gestion doivent s'anticiper.**

Concernant l'accueil.

> Préconisation 5 : **Définir une politique d'accueil qui s'inscrit pleinement dans les ambitions touristiques qui positionnent le Parc au cœur de la destination Grand Verdon. Stratégiquement, c'est un projet que doit porter la mission tourisme en s'appuyant sur des compétences en communication, patrimoines, etc. (OBJECTIF 6).**

3.4 Objectif 4 – Susciter l'intérêt et la prise de conscience pour favoriser l'implication

Charte

Axes, mesures et dispositions

Axe A : Pour la transmission des patrimoines

- ❖ **A32 Révéler la richesse culturelle des paysages**
  - Préparer les habitants à une concertation active lors de démarches prospectives, d'élaboration de documents d'urbanisme ou de mesures de protection/gestion des patrimoines
  - Sensibiliser aux techniques et aux savoir-faire de conservation des patrimoines (chantiers démonstratifs, animations)

Axe B : Pour que l'Homme soit au cœur du projet

- ❖ **B13 Faire vivre collectivement une politique de développement culturel**
  - Susciter les rencontres et les coopérations entre acteurs culturels intervenant sur le Verdon
  - Définir collectivement une politique culturelle à l'échelle du Parc
  - Favoriser l'accès des habitants à la pratique culturelle et encourager sa diffusion sur l'ensemble du territoire et à l'année
  - Soutenir les acteurs de la vie culturelle, encourager la création et l'innovation ainsi que la création de lieux de diffusion culturelle de dimension intercommunale
- ❖ **B21 Ouvrir les instances de propositions aux acteurs**
  - Informer les acteurs du territoire sur le fonctionnement du Parc et sur leurs possibilités de participation active à son action
  - Développer les possibilités de participation de chacun à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique initiée sur le territoire du Parc
- ❖ **B22 Faire du Parc un outil de valorisation au service du territoire et de ses acteurs**
  - Favoriser les lieux de rencontres et de débat entre les habitants sur le devenir du Verdon
  - Mutualiser les moyens respectifs du Parc, des associations et des socioprofessionnels autour d'actions en commun
- ❖ **B31 Faire vivre une politique éducative concertée**
  - Développer des actions éducatives et d'animation à destination des habitants et des acteurs du territoire (connaissance de ses patrimoines, de ses ressources, de ses interrelations et de ses enjeux)
- ❖ **B32 Mettre en réseau les acteurs de l'éducation**
  - Mutualiser les moyens et développer les échanges entre acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable
  - Développer la complémentarité de l'offre des différentes structures en matière d'éducation (actions, lieux d'accueil)
- ❖ **B33 Mettre en œuvre ensemble des actions pédagogiques**
  - Susciter l'élaboration et favoriser la diffusion d'outils pédagogiques susceptibles d'accompagner la prise de conscience des enjeux du territoire
- ❖ **B34 Utiliser la formation comme un outil pour mettre en œuvre la Charte**
  - Faire de la formation, un des outils d'accompagnement de la mise en œuvre de Charte du Parc
  - Accompagner par une formation personnalisée les expériences de diversification des activités
  - Proposer aux organismes de formations l'analyse d'expériences démonstratives des principes du développement durable sur le territoire du Parc

Axe C : Pour une valorisation durable des ressources

- ❖ **C24 Sensibiliser le public à la forêt et à sa gestion**
  - Intégrer la forêt dans la politique éducative du Parc

Niveau d'atteinte de l'objectif selon les critères

	0	1	2	3	4	5
Organisation de formations pour les acteurs du territoire	■	■	■	■		
Mise en réseau et mobilisation des acteurs éducatifs	■	■	■			
Réalisations d'actions d'éducation	■	■	■	■		
En direction des scolaires	■	■	■	■	■	
En direction des centres de loisirs	■	■	■			
En direction du grand public	■	■	■	■	■	
Transmission des savoirs et savoir-faire locaux pour leur appropriation	■	■	■	■		
Participation à la vie culturelle du territoire	■	■	■			
Création et animation d'outils de participation	■	■	■			

Action phare – Les chantiers participatifs

En 2006, le Parc a mis en place son premier **chantier participatif** avec la restauration d'une cabane d'alpage sur le mont Chiran. Mobilisant bénévoles et formateurs, ce moment a été l'occasion de transmettre des techniques autour du bâti traditionnel. C'est sur la base de cette première expérience qu'ont été développés les chantiers participatifs tout au long de cette seconde Charte.

Depuis 2008, **22 chantiers** touchant aux milieux naturels (débroussaillage) et **39 chantiers de restauration du patrimoine bâti**, concernant **29 édifices**, ont été organisés afin de sensibiliser les habitants aux savoir-faire traditionnels mis en œuvre dans l'architecture rurale. De nombreux habitants se sont réinvesti la richesse culturelle de ce territoire, en s'impliquant activement aux actions de restauration proposées sur les édifices communaux. Ces personnes ont eu la possibilité de manipuler la chaux, le plâtre, la pierre sèche.

Différents types d'ouvrages ont été restaurés : 5 aménagements agricoles (mur-apié, restanques, etc.), 6 édifices religieux (chapelle, chemin de procession, etc.), 12 aménagements hydrauliques (lavoirs, canaux, aqueducs, etc.), 3 lieux à usage domestique/artisanal (fours à pain) et 3 aménagements civils (calade).

Ces chantiers présentent un **double intérêt**. D'une part, ils mettent en avant des gestes utilisés par nos anciens et favorisent l'appropriation de ces techniques. D'autre part, ils assurent la mise en lumière du bâti, contribuent à préserver les paysages et sensibilisent les participants au maintien d'un cadre de vie qualitatif. Même s'il est parfois difficile de mobiliser un large public, une communauté de bénévoles s'est formée au fil des ans. **Globalement, cette mobilisation active des individus garantit une meilleure appropriation des enjeux du territoire**.

Chantier de restauration du bâti © Parc naturel régional du Verdon

Moyens

Financiers

Les financements pour la mise en œuvre des projets éducatifs proviennent principalement de la Région Sud. Ils ont fluctué au fil des ans : importants jusqu'en 2015 (contrat rivière, projet de coopération européen ALCOTRA avec un budget de 430 000 € entre 2010 et 2012), ils ont **fortement baissé en fin de Charte**. Le Parc a donc intensifié son travail de **diversification** des sources de financements. Notamment, le dossier de financements pour le programme éducatif soutenu par la Région n'étant plus que de 62 000 € entre 2016-2019 contre 220 000 € entre 2012 et 2015, de nouveaux programmes sont investis comme celui de TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).

Par ailleurs, pour les projets plus culturels ou relevant des patrimoines culturels, le Parc s'est fortement appuyé sur des **programmes européens** (LEADER, FEADER). Des conventions avec la DRAC de la Région Sud permettent de lever des moyens supplémentaires et apportent plus de visibilité. D'autres conventions de partenariats permettent de mener des projets comme l'action conjointe avec la Fondation du patrimoine autour d'un financement participatif pour l'organisation d'un chantier participatif.

Concernant les projets éducatifs liés à l'eau, dans le cadre du contrat rivière Verdon, le Parc a bénéficié d'environ **20 000 € annuels** pour des projets pédagogiques (200 000 € sur la période 2008-2018). Le Forum mondial de l'eau (financement hors contrat rivière) a mobilisé 13 700 €.

Humains

- 3 ETP : Chargées de mission éducation (en moyenne sur la durée de la Charte avec un peu moins de temps sur la fin)
- 0,25 ETP : Chargée de mission Culture
- 0,4 ETP : Chargée d'études Patrimoines bâtis
- 0,5 ETP : Inventaires biodiversité (sur 6 ans)

La **mission éducation** est la mission pivot qui répond à cet objectif. Elle comptait un emploi stable de chargé de mission en début de Charte, puis s'est **étoffée** avec la stabilisation d'un 2e poste et la création d'un 3e. Les agents se sont répartis les missions par publics (scolaire, hors temps scolaire et habitants) puis, suite à la définition de la nouvelle stratégie éducative en 2015, l'organisation des missions a évolué en compétences (formation, événementiel, démarches participatives).

Deux autres agents travaillent plus particulièrement sur les projets relevant des **patrimoines culturels** même s'ils ne sont pas affectés au même pôle au sein de l'organisation interne de la structure : une chargée de mission culture, culture vivante et patrimoine immatériel ; et une chargée de projet patrimoines bâtis-restauration, conseils en architecture et bâti traditionnel, chantiers.

Selon les projets, d'autres membres de l'équipe viennent en **renfort**. Sur la formation, il y a un renfort des missions activités de pleine nature, culture, patrimoine bâti (qui a pris en charge les chantiers participatifs autour de la restauration du patrimoine bâti), tourisme, Natura 2000 et agriculture. Sur les projets scolaires il y a encore trop peu de mobilisation des missions concernées par les sujets.

Conventions, partenariats

Tout au long de la Charte, de nombreux partenariats locaux ont été noués avec des **intervenants pédagogiques** (avec le développement de la marque Parc attribuée aux prestations pédagogiques) mais aussi avec des **associations locales** (généralement de façon informelle ou via des conventions temporaires à l'occasion de projet, comme pour les projets éducatifs ou culturels).

L'implication dans différents **réseaux d'éducation** permet de nouer des partenariats forts qui débouchent sur la mise en œuvre de projets (exemple : l'opération Jeunes au sommet initiée par le réseau alpin de l'éducation). Les partenariats doivent pouvoir vivre à travers des projets, se renouveler, se créer, etc. ce qui est parfois peu évident.

À ces partenariats opérationnels viennent s'adosser les conventions de partenariats plus institutionnels comme celui avec **l'Éducation nationale** (pour la mise en place de projets scolaires) ou le **ministère de la Culture** (via la **DRAC** pour le soutien au développement culturel du territoire) ou la **Région Sud** (pour la mise en place de projets liés aux patrimoines bâtis). Ces partenariats permettent de reconnaître et d'asseoir l'action Parc.

Enfin, plusieurs partenariats financiers ont permis la mise en œuvre de projets (**ALCOTRA – LEADER – FEADER, TEPCV, Agence de l'Eau, Fondation du Patrimoine**).

Réalisations

Chiffres clés et indicateurs

Organisation de formations

- 4 chantiers écoles, 41 participants

Mise en réseau et mobilisation des acteurs éducatifs

- Une quarantaine de partenaires mobilisés

Actions d'éducation

- 1 stratégie éducative
- 256 projets réalisés avec 365 classes de la maternelle au lycée représentant 7300 élèves (2010-2019)
- 69 projets réalisés avec une trentaine de structures ACM (2011-2015)
- Une vingtaine de thèmes abordés
- 97 classes (2384 élèves) et environ 200 habitants touchés par les projets pédagogiques sur l'eau (2011-2019)
- 243 enfants mobilisés pour le forum mondial de l'eau

Transmission des savoirs et savoir-faire locaux

- 39 chantiers participatifs sur 20 communes, presque 800 participants
- 22 chantiers nature
- 207 participants aux journées de sensibilisation grand public en lien avec l'architecture rurale : « Le plâtre dans tous ses états » (2018)
- 73 participants aux inventaires des pigeonniers et cabanons sur le plateau de Valensole
- 80 participants en moyenne aux 6 inventaires citoyens de la biodiversité (40 sorties proposées, plus de 40 entretiens réalisés)

Participation à la vie culturelle

- 2 outils d'animation créés (Annuaire, puis, Mescla)
- 7 représentations (600 spectateurs) dans le cadre du projet *Raconte-moi ton Verdon*
- 10 *Paroles d'ici*
- Le CrieuR du Verdon : 89 interventions type criée publique, 31 enregistrements à la radio des *Chroniques*, 6 spectacles de la *Veillée du CrieuR*, 5 spectacles de la *Guinguette du Colostre*

Outils de participation

- 1 conseil de développement

Organisation de formations pour les acteurs du territoire

Les **structures associatives** du territoire ont été accompagnées pour la mise en place de projet de classes Verdon pour des séjours sur le territoire, en partenariat avec l'Agence de l'eau et la Région (de 2008 à 2017). En lien avec l'État (Éducation nationale), des formations ont été co-construites à destination des **professeurs** ; avec la DDSPPP *(Direction* départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) à destination des **centres de loisirs** pour les inviter à diversifier leur offre (par exemple : formation pour monter des séjours en refuge). Les **partenaires éducatifs ou intervenants pédagogiques** ont été formés par le Parc à différentes méthodes de l'éducation à l'environnement et à la mise en place d'outils pour monter en compétences (ex : formation pour s'initier à la technique du conte pour les réutiliser dans des animations, formation pour construire des animations avec le public lycéen, etc.) et mieux appréhender le territoire (exemple : formation *C'est quoi un Parc ?*). Ces formations auprès des partenaires éducatifs, tout comme celles proposées pour les prestataires

touristiques, se sont principalement développées au travers de la **marque** ***Valeurs Parc***.

Le Parc a proposé tout au long de cette Charte des temps de formation autour de **pratiques amateurs** pour les **habitants** : sur l'agriculture avec des ateliers greffe, sur le patrimoine bâti avec des chantiers mobilisant des techniques et savoir-faire traditionnels (pierre sèche, murs enduits à la chaux, etc.). Des **chantiers-école** à destination des agents communaux et de quelques artisans ont aussi permis de les former aux techniques traditionnelles (OBJECTIF 8).

En interne, **l'équipe du Parc** a été formée à l'animation territoriale, à la conduite de réunions, aux démarches participatives, à l'évaluation, et à la recherche de financements.

Mise en réseau et mobilisation des acteurs éducatifs

La mise en réseau est passée principalement par une **convention pluriannuelle avec l'Éducation nationale** pour l'éducation au territoire et au développement local et durable, l'animation d'un **réseau d'éducation populaire** (en discontinu entre 2010 et 2016, ou au travers de partenaires comme la Direction départementale de la cohésion sociale et la protection des personnes avec qui nous avons construits des formations) et par la participation du Parc à des **réseaux d'éducation** (exemple : Educ'Alpes). La mobilisation sur les projets du Parc est notamment passée par la mise en place de la **marque** ***Valeurs Parc*** (2008-2018, puis abandonnée en 2019) attribuée pour leurs prestations éducatives conduites. La mise en réseau des acteurs culturels a évolué dans le temps, alliant **outil numérique** (Annuaire culturel puis portail web appelé *La Mescla*) et des **journées de rencontres** et **formations** des acteurs culturels.

Réalisations d'actions d'éducation

Plusieurs cadres stratégiques ont été définis en cours de Charte : en 2014, définition d'une **stratégie éducation interparcs** à l'échelle de la Région ; puis en 2015, définition d'une **stratégie éducative** du Parc déclinée autour de 5 axes de travail : la formation, les démarches de concertation/participation, la sensibilisation et l'interprétation, la vulgarisation et transmission de savoirs, l'implication des acteurs dans le recueil de savoirs. Cette dernière a été réalisée en concertation avec les acteurs de l'éducation et les élus sur la base d'un bilan.

Des **outils pédagogiques** type malle (malle sonore *Écouter le Verdon*, etc.), fiches ressources, application, ont été développés (OBJECTIF 3, OBJECTIF 8). Ils visent à accompagner les animateurs, les intervenants pédagogiques dans la conduite de leurs animations.

Dans le cadre du réseau Éducation nationale, des **projets avec les écoles, collèges et lycées** ont été mis en place sur des **thèmes variés** en lien avec les enjeux du territoire : l'urbanisme, le patrimoine bâti, le patrimoine historique, les savoir-faire et les métiers locaux, la géologie, la Préhistoire, le partage de l'espace, etc. Après 2016, la baisse de financements a poussé à spécialiser les interventions en fonctions des spécificités des financeurs. Ainsi, pour les scolaires, nous travaillons autour de **thèmes ciblés** : l'eau (projet et séjours dans le cadre du contrat rivière, Forum mondial de l'eau), la biodiversité et l'énergie (liens avec TEPCV), l'agriculture (pour valoriser l'outil de la ferme pédagogique de Valx).

Dans le cadre du réseau Éducation populaire, des **projets** ont été mis en place avec les **centres de loisirs**, les **centres sociaux**, les **foyers ruraux**, les **clubs adolescents**, etc. Les projets pouvaient soit être issus de demandes émanant du territoire (appel à projet pour une vingtaine de projets chaque année) ; soit de dispositifs proposés par le Parc (séjours jeunes interparcs entre les Parcs de la région, des journées de rassemblement comme les Jeunes pousses du Verdon, opération Jeunes au sommet, opération 1001 nuits alpines, opération ramassage de déchets le long du Verdon). Entre 2013 et 2015, un dispositif devant être à destination des jeunes urbains des zones défavorisées a été expérimenté afin de leur permettre de réaliser un projet en lien avec le territoire : ***Quartiers libres***. Il n'a pas pu réellement aboutir.

Dans le cadre des rencontres **grand public**, de nombreux **événements** ont eu lieu, initiés par le Parc ou en soutien à des événements existants. Ils ont pris des formes variées avec des objectifs de transmission de connaissances et de savoirs, d'appropriation d'enjeux, et de mobilisation citoyenne : débat, conférence, sortie, atelier, spectacle, etc. **Tous les sujets de la Charte ont été abordés** au fil des ans, ainsi que ceux qui n'avaient pas été vraiment identifiés, comme les questions énergétiques.

Une **ferme caprine pédagogique** a été inaugurée sur le domaine de Valx en 2015. Au-delà de l'installation d'une exploitation conduite par des chevriers, le bâtiment dispose de plusieurs équipements pédagogiques pour recevoir des groupes (salle pédagogique équipée, passerelle d'observation, etc.). Un projet pédagogique autour de l'agriculture a donc été imaginé et décliné en offre pour les différents publics (scolaires, ACM et familles) sous forme d'ateliers, visites, etc.

Enfin, des actions pédagogiques autour du thème de la **forêt** étaient envisagées mais **aucun programme spécifique n'a été mis en place** à l'exception de quelques rencontres (fête du bois, etc.).

Transmission des savoirs et savoir-faire locaux pour leur appropriation

Deux démarches spécifiques à l'attention des habitants méritent notre attention car elles répondent pleinement à cette ambition de transmission et appropriation. D'une part, des **chantiers participatifs** ont été menés autour de la transmission de techniques et savoir-faire traditionnels (voir « ACTION PHARE »). Quelques chantiers naturalistes ont eu lieu, comme la plantation de haies ou le débroussaillage de zones humides, mais de manière moins régulière. D'autre part, des **inventaires citoyens de la biodiversité** ont été menés de 2012 à 2018 (avec une pose, faute de financements en 2017). Ils ont permis de s'investir pleinement chaque année sur une commune au travers d'inventaires, de rencontres, d'animations et d'un rendu autour d'un ouvrage (OBJECTIF 1, OBJECTIF 3).

À ces deux projets, il faut ajouter **l'inventaire participatif des cabanons et pigeonniers** du plateau de Valensole (OBJECTIF 1), des **journées de sensibilisation**, etc. La transmission passe également par un ensemble de **rencontres**, fêtes du Parc et l'événement des 20 ans du Parc (OBJECTIF 3).

Participation à la vie culturelle du territoire

La mission a été créée en 2010 et a tout d'abord défini une politique culturelle en 2011 autour de deux axes. Le premier concerne le soutien au réseau culturel via la co-animation avec l'association Art et culture Fabri de Peiresc, de plusieurs outils : de 2008 à 2013, un **annuaire culturel**, et de 2014 à 2019, ***La Mescla***, un **portail culturel**. À ces outils, des rencontres et formations ont été proposées (ex : organiser un événement écoresponsable). Le second a été de travailler sur des pr**ojets thématiques alliant programme de recherche** (études relevant des sciences humaines par des chercheurs ou étudiants avec souvent des enquête orales), **création artistique** (mobilisant le regard et la parole des habitants sur des spectacles,) **et/ou ouvrages** (courrier scientifique, synthèse d'étude, etc.). Les thèmes culturels concernés étaient *1851, un soulèvement pour la République*, *Les figures du Verdon*, *Les transhumances et migrations*, *Raconte-moi ton Verdon* et *Les relations de l'homme à la rivière – l'eau.*

En 2017, grâce à une dynamique nationale portée par la Fédération des Parcs, le Parc s'est engagé dans un partenariat en signant une **convention avec le ministère de la Culture** (DRAC) pour le développement culturel du territoire.

À la croisée des actions éducatives et artistiques, le Parc a mis en place le ***CrieuR du Verdon,*** sorte de crieur public qui a arpenté le territoire pour créer du lien social et questionner autour des enjeux. Le projet a évolué avec de nouvelles formes comme des chroniques à la radio, couplées aux criées publiques (2010-2014), des spectacles thématiques (*Veillée du CrieuR* sur les transhumances et migrations de 2015-2018, spectacle *À la guinguette du Colostre*, 2015-2018).

Création et animation d'outils de participation

Le renforcement de la participation, au-delà du programme pédagogique évoqué ci-dessus, s'est développé sur plusieurs temps et lieux/instances.

La **participation citoyenne** a été possible via la mise en place, dès le début de la Charte, du **CDD** (différents travaux thématiques : la jeunesse, saisine du Parc sur la perception sociale des habitants et acteurs locaux sur l'épandage des boues de station d'épuration, travail sur les déchets) (voir Le conseil de développement et l'association des amis du Parc). Au-delà de l'instance CDD, les habitants ont pu se mobiliser sur des **événements** comme la fête du Parc (2008-2018) ou les diverses **rencontres** qui permettent rassemblement et échanges.

La **participation des acteurs** socio-économiques s'est faite notamment en ouvrant les **commissions** (2008-2015).

La **participation en interne de l'équipe** a pu être possible avec la mise en place d'une **commission mixte paritaire** incluant des représentants de l'équipe, des élus et la direction (instance non obligatoire).

La **participation des élus** a été renforcée notamment au travers des outils développés pour et avec les délégués communaux : information, sensibilisation, **Intranet**, liens renforcés sur la communication dans les communes avec des **outils et supports à disposition** (exemple : *L'essentiel du Parc en 6 questions*). La mobilisation des VP sur la représentation politique du Parc dans différentes instances a permis de renforcer la présence de la structure sur et au-delà du territoire.

Plus globalement, la mise en place d'un **schéma de concertation** pour la révision de la Charte, et la mobilisation des acteurs autour d'un **forum** pour l'évaluation à mi-parcours permettent de mobiliser acteurs, élus, habitants autour du projet commun.

Carte synthétique

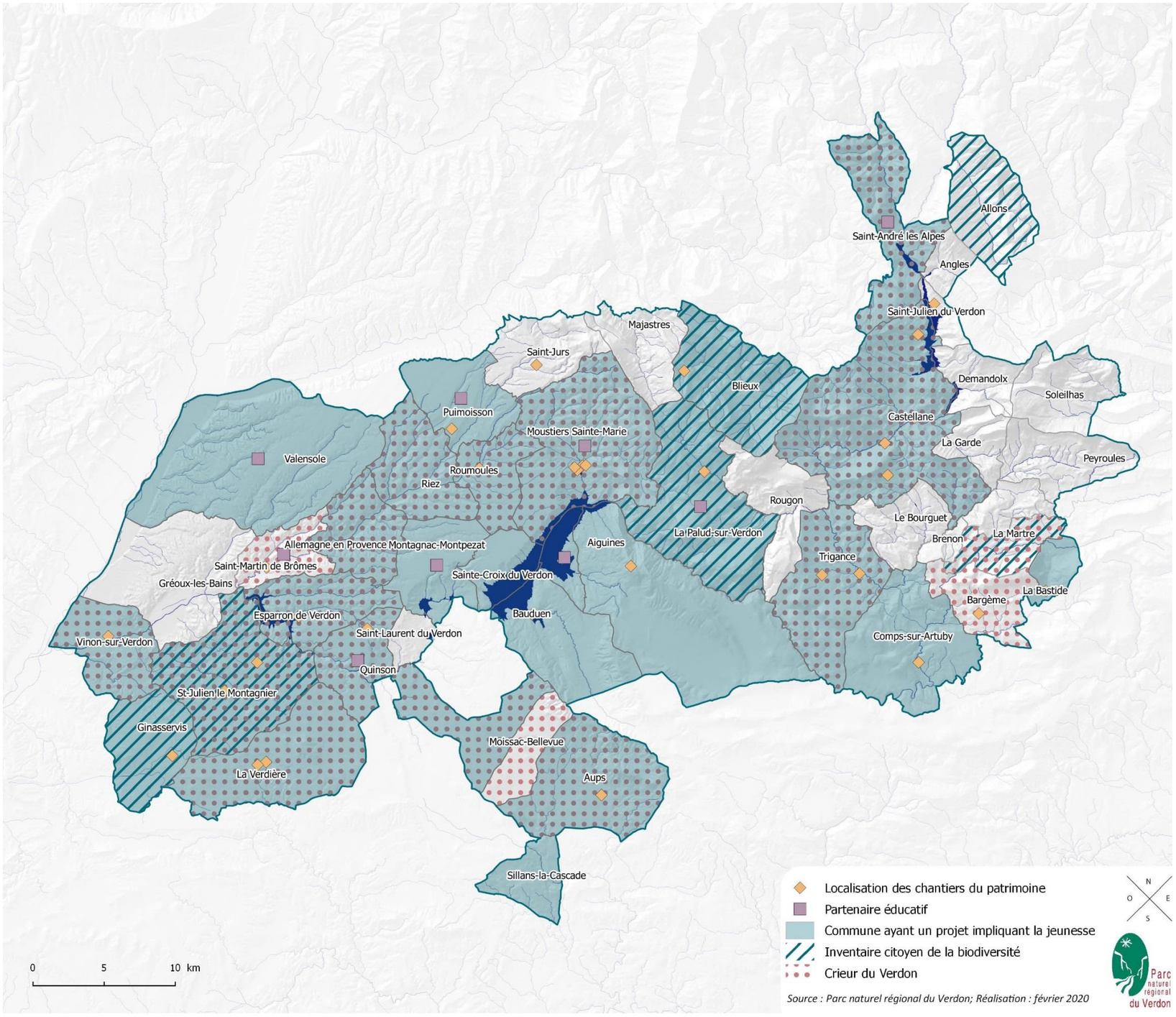

Source : Parc naturel régional du Verdon; Réalisation : février 2020

Rôle du Parc

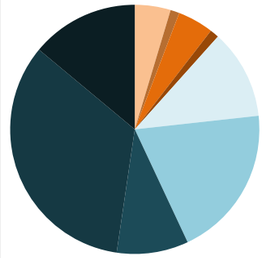

Participation

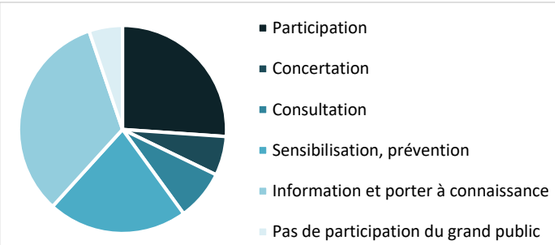

Résultats et effets produits (points forts, points faibles)

Les objectifs répondent-ils aux enjeux du territoire ? Comment ont évolué les enjeux ? Quelles ont été les priorités ?

La plupart des objectifs et des remarques émises lors de l'évaluation à mi-parcours a permis de poser des **stratégies** comme celle de l'éducation (avec les questions de participation au cœur de la réflexion) ou de la communication (avec le développement d'outils pour renforcer le rôle des délégués).

Les **acteurs socio-économiques** sont les principaux concernés par l'acquisition de compétences liées au développement durable et des enjeux du territoire afin d'en être porteurs et vecteurs. Pour cela, le Parc s'est engagé autour de programmes de formation, de temps d'échanges et de débats (débats citoyens ou élus lors des comités syndicaux). C'est aujourd'hui dans le domaine de l'éducation et du tourisme que les acteurs se sont mobilisés, notamment grâce à la dynamique impulsée par la marque *Valeurs Parc*.

Au regard du nombre de formations proposées par le Parc au fil des ans, se pose la question de **légitimer son rôle** en tant qu'organisme officiel de formation afin de proposer un vrai cadre de travail permettant une montée en compétence des acteurs locaux sur des enjeux de territoire.

Face la multiplicité des actions engagées (parfois depuis la première Charte) et la définition d'une stratégie à mi-parcours de la Charte, la mission éducation a développé des actions structurées autour de **3 publics** (les jeunes en milieu scolaire, les jeunes en hors-temps scolaire et les adultes – habitants), et de rôles (interprétation, formation, animation, etc.).

Enfin, **l'implication** des élus dans la **participation** au projet de territoire posait question lors de l'évaluation à mi-parcours. Depuis, le rôle politique des VP a été renforcé et plusieurs outils été mis en place et à disposition pour rendre accessible l'information.

Les moyens mobilisés permettent-ils d'atteindre les critères d'évaluation ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

Les moyens humains alloués à ces opérations sont **conséquents** car ils relèvent principalement de la capacité du Parc à animer des démarches, à mobiliser et fédérer des publics et acteurs autour de projets communs. C'est souvent un travail de l'invisible dont on ne perçoit les résultats qu'à la fin ou avec une prise de recul : le temps long des actions, leur continuité dans le temps, le travail de proximité et de terrain, et la rencontre directe favorisent grandement l'implication de chacun et chacune. Ils sont des ingrédients nécessaires à la participation des habitants.

La **stratégie éducative** réalisée en cours de Charte est venue préciser l'action éducative du Parc. **Les ambitions affichées étaient fortes mais sa mise en œuvre est intervenue au même moment qu'une forte baisse des financements**. Comment mettre en œuvre un projet sans les moyens financiers nécessaires ? Malgré cela, le Parc a entamé une **diversification** de des ressources financières comme cela a déjà été le cas auparavant. L'appauvrissement des moyens financiers sur la plupart des projets a incité à recentrer les missions, à abandonner certaines actions (même celles plébiscitées), à mener des actions ponctuelles et à passer moins de temps sur l'animation afin d'aller chercher d'autres sources de financements.

La difficulté à mobiliser des financements ces dernières années met aussi à mal la place que le Parc occupe en matière de projets innovants sur le territoire. Il faudra donc être **vigilants** car, depuis le début, les actions éducatives sont très porteuses et offrent un large champ des possibles en matière de projets nouveaux. Ce sont aussi les projets éducatifs qui nous permettent d'être en lien direct avec les « habitants » du territoire. **Un vrai choix politique et stratégique doit s'opérer**. Cette instabilité ne met pas que nos missions en péril mais, par effet de domino, elle joue sur les **partenaires** du territoire sur lesquels nous nous appuyons. Par exemple, moins de financements sur les actions pédagogiques, c'est moins de partenaires mobilisés et moins de retombées économiques dans ce secteur sur le territoire (secteur qui subit déjà de son côté une baisse conséquente d'aides publiques).

L'implication des élus du territoire, notamment des **délégués**, est essentielle pour une appropriation du Parc dans les communes. Le délégué doit être cet ambassadeur du Parc : il doit pouvoir en parler, faire remonter les projets, idées ou avis. **Cet idéal ne se retrouve pas concrètement dans les faits**. Des outils sont mis en place, notamment en termes de communication, mais un vrai bilan sur le sujet s'impose avec les principaux intéressés pour mieux comprendre leur façon de faire, leurs besoins. La stratégie de communication est venue préciser un ensemble d'actions à mener auprès des élus délégués pour favoriser leur implication. Mais faute de financements, elles n'ont pas vu le jour. **Le renouvellement de la Charte sera l'occasion de tester de nouvelles approches**.

Enfin, nous avons une réelle **reconnaissance de compétences** auprès de l'Éducation nationale grâce à une convention et un travail en partenariat pour réaliser des animations pédagogiques envers les enseignants et dans l'accompagnement technique au montage de projet scolaires. De même, il y a une reconnaissance forte par les partenaires éducatifs du territoire par le biais de la marque Parc, des formations et de l'accompagnement individuel mis en place et de la réalisation des projets scolaires et hors temps scolaire. **Cependant, la marque Parc sur les actions éducatives a perdu de son sens**. Il faut donc à l'avenir **repenser** ces liens avec les partenaires pour maintenir nos relations. Il en va de même avec l'Éducation nationale : la convention remonte à de nombreuses années et un bilan s'impose, notamment en raison des changements trop fréquents de référents sur le territoire qui ne permettent pas de tisser des liens et d'innover dans les projets. **Il y a donc des enjeux importants pour remobiliser ces partenaires et permettre ainsi au Parc de conserver et assoir sa place en matière d'éducation sur le territoire**.

Comment expliquer les résultats obtenus ? Les résultats sont-ils satisfaisants vis-à-vis des critères d'évaluation ? Vis-à-vis des enjeux du territoire ?

Organisation de formations pour les acteurs du territoire

Au fil des ans, le développement de **formations** amateurs a été perçu comme des actions **positives** permettant l'implication forte des habitants par la pratique.

L'équipe du Parc a été invitée à participer à plusieurs formations collectives auxquelles chacun a participé et qui concourent à renforcer la capacité d'animation du territoire. Ces temps-là permettent de partager des objectifs et méthodes communes.

La formation auprès des élus du Parc ne s'est jamais mise en place, mais n'est pas abandonnée. L'idée est d'avoir des élus outillés pour représenter le Parc auprès de leurs administrés et des autres institutions.

L'enjeu est d'aller plus loin en consolidant cette approche, en ouvrant les temps de formation à d'autres types d'acteurs, et en ayant une vision plus globale et stratégique.

Mise en réseau et mobilisation des acteurs éducatifs

Mise en réseau et animation demandent du temps et donc des moyens humains. **La plupart des réseaux éducatifs ont connu des hauts et des bas** (en fin de Charte, certains ne sont plus activés comme le réseau d'éducation populaire) et le réseau culturel a peiné à trouver les bons outils d'animation. Cette absence de dynamique et de constance au fil des ans entraînent une **démobilisation** des partenaires, et éloigne également le Parc des évolutions de la vie des structures du territoire. Néanmoins, au sein du réseau éducation, le Parc est attendu pour jouer un rôle dans la dynamique de réseau. Les priorités restent la formation, la mobilisation d'un réseau et l'appropriation des enjeux. **Le bon levier reste à imaginer**.

Les **acteurs de l'éducation** (associations d'éducation à l'environnement, guides de pays, accompagnateurs, musées, etc.) se sont **fortement mobilisés** tout au long de la Charte sur les projets que le Parc a pu mener. Toutefois, il y a un **manque de lisibilité** pour les partenaires qui peuvent se sentir exclus ou ne pas comprendre comment s'impliquer. La marque *Valeurs Parc* a permis de répondre en partie à ces besoins en favorisant un partage de valeurs et l'appropriation des enjeux du territoire, mais son inadaptabilité à la mise en œuvre des projets pédagogiques a entraîné son arrêt. **La relation aux partenaires est donc à repenser et à redéfinir**.

Réalisations d'actions d'éducation

Au-delà des actions de sensibilisation menées comme l'opération écogardes, le projet éducatif vise à former des citoyens d'aujourd'hui et de demain. Cette ambition s'inscrit dans une démarche **longue** dont les résultats sont difficiles à quantifier (impact et efficacité se mesurent sur le long terme par des changements de pratiques).

Cela dit, les outils mis en place ont permis d'aborder, par une approche pédagogique et participative, plusieurs enjeux du territoire comme l'urbanisme, l'eau, etc. auprès de différents publics. Ils sont **indispensables** pour diversifier les approches. En revanche, la plupart de ces outils nécessitent d'être animés et donc de former des intervenants à les manipuler. Cela garantit leur bonne utilisation mais limite leur déploiement et utilisation.

Jusqu'en 2016, le budget permettait de s'appuyer sur des projets remontant du territoire et donc de la volonté des enseignants. **Malgré une baisse importante des financements, les résultats sont à la hauteur des ambitions prévues dans la Charte**. De nombreux sujets ont été abordés, avec la volonté de les traiter dans leur complexité. Le plus traité est certainement celui de **l'eau** en raison du soutien financier apporté dans le cadre du contrat rivière, mais on peut citer également la biodiversité, l'agriculture, la pollution et les déchets, la transition écologique, etc. D'autres

thèmes comme celui du pastoralisme, des circuits-courts, de l'autonomie alimentaire, des paysages – urbanisme, archéologie, sont encore **trop peu traités** et mériteront une attention particulière sur les années à venir. Le caractère innovant et original de certains dispositifs démontre la capacité du Parc à inventer, tester et à s'adapter à de nouvelles approches. C'est cette **diversité** des actions qui permet de toucher un large public. D'ailleurs, le Parc bénéficie d'une reconnaissance forte des partenaires de l'éducation, et officielle par l'Éducation nationale. Bien que la plupart des actions soient porteuses et visibles, nombreuses sont celles envers les établissements scolaires qui manquent encore de reconnaissance sur le territoire même si cela commence à évoluer (courrier envoyé aux communes où il y a eu un projet chaque année, obligation de communiquer sur le partenariat Parc, etc.). **C'est un des points à améliorer**.

Le projet éducatif conçu autour de la ferme caprine de Valx en est à ses débuts et l'efficacité se mesure difficilement. Toutefois, il montre l'ambition de construire un centre pédagogique autour de l'agriculture et de l'alimentation, ouvert à différents publics, et qui bénéficierait à l'ensemble du territoire. Les premières expériences ont reçu un accueil favorable et le potentiel est réel, mais les moyens disponibles ne permettent pas encore de les développer comme il faudrait.

À terme, faut-il recentrer les actions autour de projets innovants ? Faut-il se renouveler en permanence au risque de ne pas inscrire des projets dans le temps ? **L'échec ou l'abandon de certaines actions permet d'affirmer que les projets qui émanent d'une réflexion collective et qui se construisent avec les partenaires ont plus de chance de fonctionner**. Il semble important de mobiliser les jeunes (15-25 ans) et de favoriser les liens intergénérationnels.

Transmission des savoirs et savoir-faire locaux pour leur appropriation

La **transmission** des savoir-faire est l'une des missions fondamentales du Parc visant à partager les pratiques et à favoriser une réappropriation par les habitants. Au renouvellement de la Charte, des moyens humains et techniques ont été mis en place à travers le développement d'outils. Certains domaines sont aujourd'hui **approfondis** comme le patrimoine bâti et les techniques de constructions liées à ces bâtis traditionnels, ou des pratiques agricoles amateurs autour des arbres fruitiers. **D'autres sujets sont encore à explorer**.

La **multiplicité** des approches dans les projets menés permet de toucher des publics différents par des médias variés. Les choix qui ont été faits favorisent les échanges et les débats. L'appel à des outils ou méthodes issus de l'éducation populaire et des sciences participatives a permis de s'éloigner de la simple transmission de savoir type conférence. **Les projets permettant l'apprentissage, la manipulation ou l'expérience sont ceux qui ont permis une meilleure appropriation**.

Participation à la vie culturelle du territoire

Les différents outils initiés avec les acteurs locaux pour créer une dynamique locale comme la *Mescla* n'ont pas réussi à fédérer, malgré le fait qu'ils étaient pensés collectivement. Ceux qui ont suivi la *Mescla* et s'en sont servis sont tout de même satisfaits de l'outil qui dépasse les territoires intercommunaux et correspond plus à un territoire vécu ou ouvert. Le Parc est-il le bon animateur pour ce type d'outil ? L'échec est-il dû à un manque de temps, d'adhésion ou partage du projet ? Malgré ces échecs, le besoin de partager demeure et un répertoire des acteurs culturels perdure pour répondre a minima à ce besoin.

Les rencontres et le travail sur des projets communs semblent indispensables pour créer une dynamique collective. Il est intéressant de creuser d'autres approches et d'observer que des dynamiques informelles entre acteurs culturels et artistiques (sans présence ou initiative publique) se mettent en place.

En dehors de cette dynamique de réseau, le Parc a **accompagné** des projets structurants. C'est le cas du programme *Art en Artuby*, qui proposait une programmation évènementielle de qualité en milieu rural, mais également mettait en valeur le patrimoine artistique de la commune de Trigance. La structuration d'un réseau de galeries d'art associatives a également été tentée à partir de l'expérience de la maison de Gaston à Bargème. Faute de moyens humains et face à des modèles économiques fragiles et peu soutenus, ces démarches se sont **arrêtées**.

Le projet ***Raconte-moi ton Verdon*** a contribué valoriser les connaissances des cultures et les identités du Verdon à travers une approche multiple, et en particulier en mobilisant les habitants. Elle a obtenu un franc **succès** auprès du public, témoignant ainsi de la pertinence de cette action.

Le soutien et la reconnaissance de projets ou structure sont renforcés depuis 2017 par la **convention** du Parc avec la **DRAC**. Elle offre des perspectives intéressantes pour mobiliser des moyens.

Par ailleurs, en accompagnant plusieurs projets de valorisation du patrimoine (OBJECTIF 3), le Parc a contribué au développement d'une offre de **découverte culturelle**.

Création et animation d'outils de participation

Les questions de **participation** sont au cœur de la stratégie éducative du Parc de 2015. La formation collective proposée à plusieurs techniciens du Parc à l'occasion de la révision de la Charte a permis de reposer les bases de la participation, de partager des idées et des outils. La base théorique est donc posée et renforcée par le fait de confier cette mission à un agent du Parc. L'objectif est de se poser la question du niveau de participation que l'on souhaite dans chaque projet, la manière de la mettre en œuvre, etc.

En parallèle de ce travail, dès le début de la Charte, la participation des publics a trouvé écho dans deux dispositifs mis en place :

- Les **actions éducatives** comme les chantiers, les ateliers, les inventaires citoyens de la biodiversité.
- Le conseil de développement : voulu par le Parc, doté de moyens financiers et disposant d'un agent de développement au démarrage, le CDD a travaillé sur certains sujets évoqués ci-dessus. Malgré ces moyens et des sollicitations du Parc à travailler sur certaines actions, le CDD a du mal à trouver sa place et peine à faire émerger une vraie dynamique collective sur le territoire. **Le bilan s'impose mais interroge plus globalement sur les attentes du Parc en matière de mobilisation et de place du citoyen au sein de la structure** : faut-il une structure à part ou associer les habitants dans chacune des actions ?

Les résultats obtenus ne sont donc **pas satisfaisants**, et la baisse des subventions de la Région durant les dernières années n'ont fait que renforcer le constat.

Préconisations

Concernant l'approche éducative.

> Préconisation 1 : **Maintenir l'approche éducative du Parc, notamment sur la diversité des publics, des sujets et des outils.**
>
> Préconisation 2 : **Privilégier les rencontres intergénérationnelles et renforcer les actions qui portent sur le vivre ensemble, le lien social lors des démarches de mobilisation citoyenne.**
>
> Préconisation 3 : **Accentuer les actions qui favorisent la pratique de technique ou de savoir-faire par le biais d'ateliers ou de chantiers. Pour favoriser cette approche, il est nécessaire de mieux croiser les projets des différentes missions du Parc pour y apporter une dimension éducative.**

L'offre de formation, qu'elle soit amateur, professionnel ou envers les élus, doit se structurer et se développer notamment pour les élus et les partenaires issus des différents réseaux.

> Préconisation 4 : **Positionner le Parc sur son rôle d'organisme de formation ou non et mutualiser les moyens entre pôles. Un catalogue annuel appuyé par une stratégie de diffusion (en lien avec APIDAE) pourrait servir à mieux faire connaître ce programme.**

Il faudra cependant être vigilant à ne pas réduire l'animation des réseaux à ces journées de formation.

> Préconisation 5 : **Créer des dynamiques de réseau au travers de projets partagés.**

Au regard de l'expérience du CDD tout au long de cette Charte, se posent des questions autour de la participation citoyenne : quelle place ? Quel rôle vis-à-vis de la structure publique ? Quelle forme ? Quelle limite vis-à-vis du pouvoir politique ? Comment faire émerger des propositions des habitants ?

> Préconisation 6 : **Repenser la manière de faire vivre une participation citoyenne au sein du Parc.**

3.5 Objectif 5 – Préserver et valoriser des activités agricoles, forestières et artisanales diversifiées

Charte

Axes, mesures et dispositions

Axe C : Pour une valorisation durable des ressources

- ❖ **C11 Préserver les espaces agricoles par le renouvellement des exploitations**
  - Maintenir en exploitation les espaces à vocation agricole et pastorale et limiter les pressions sur le foncier en adoptant des orientations fortes et claires en matière de planification territoriale
  - Enrayer la déprise agricole par une politique volontariste d'installation et de transmission des exploitations
- ❖ **C12 Valoriser les productions agricoles emblématiques**
  - Aider les agriculteurs à augmenter la valeur ajoutée sur leurs productions
  - Développer des circuits courts de commercialisation (démarches collectives de commercialisation des produits)
  - Développer des ateliers de transformation
  - Développer des signes distinctifs permettant d'identifier les produits emblématiques et respectueux du territoire
- ❖ **C13 Soutenir les démarches de diversification**
  - Améliorer la viabilité économique des structures agricoles
  - Aide à la réorientation des exploitations sur des formes de production ou des services moins dépendants des aides et plus respectueux de l'environnement
  - Susciter des programmes de recherche sur des productions adaptées aux conditions agro-pédo-climatiques locales
- ❖ **C14 Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du paysage**
  - Préserver les ressources naturelles et culturelles (patrimoines agraires, bâtis, paysages) nécessaires à la pérennité de l'activité agricole
  - Soutenir des systèmes agricoles respectueux des conditions de vie des agriculteurs
  - Favoriser les pratiques et le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement
  - Valoriser auprès du grand public les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des hommes
- ❖ **C21 Connaître le patrimoine forestier pour une gestion durable**
  - Développer les échanges et la diffusion de l'information entre tous les acteurs du territoire concernés par la forêt
- ❖ **C22 Diversifier et valoriser les produits forestiers**
  - Mettre en œuvre la Charte forestière du canton de Comps-sur-Artuby
  - Promouvoir l'utilisation du Bois Énergie
  - Promouvoir le matériau bois dans la construction
- ❖ **C23 Intégrer le patrimoine naturel et paysager dans la gestion forestière**
- ❖ **C41 Contribuer au maintien de la création d'entreprises**
  - Favoriser l'accueil de populations qui vivent et travaillent sur le territoire
  - Créer les conditions d'un développement économique responsable et solidaire (aides aux entreprises et aux salariés)
  - Privilégier l'installation et le développement d'entreprises en accord avec les valeurs de respect de l'environnement, de responsabilité et de solidarité
- ❖ **C42 Soutenir les productions artisanales locales**
  - Promouvoir les productions artisanales et les savoir-faire emblématiques du territoire (faïence, poterie, tournerie, vannerie…)
  - Promouvoir l'utilisation de produits issus du territoire par la mise en place de circuits courts
  - Aider les entreprises ou les produits qui s'inscrivent dans le projet de territoire du Parc à bénéficier de la marque Parc

Axe D : Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires

- ❖ **D13 Contribuer à la mise en œuvre d'une politique foncière exemplaire**
  - Mettre en place avec la SAFER un dispositif de veille sur les mutations de terrains agricoles afin d'anticiper les possibilités de restructurations foncières pour la création d'exploitations
  - Favoriser les acquisitions et les échanges structurant pour la constitution d'unités forestières cohérentes du point de vue de la gestion

Niveau d'atteinte de l'objectif selon les critères

	0	1	2	3	4	5
*Lisibilité et visibilité de l'action agricole du Parc pour le grand public, les élus et les agriculteurs**	■	■	■			
Connaissance des enjeux agricoles et de développement économique	■	■	■	■	■	
Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des paysages	■	■	■			
Diversification des activités et des productions agricoles	■					
Des circuits courts structurés et promus	■	■	■	■		
Une marque Parc connue et porteuse d'une réelle plus-value	■	■	■	■	■	
Appui et expérimentation de services d'accompagnement de reprise/création d'activités (agriculture)	■	■	■			
Appui et expérimentation de services d'accompagnement de reprise/création d'activités (hors agriculture)	■					
Promotion et valorisation des produits artisanaux locaux	■	■				
Accompagnement pour la gestion et la valorisation des forêts	■					

**Ce critère est seulement traité dans la partie « Résultats et effets produits]»*

Action phare – Les espaces tests en agriculture 2011-2015 : un dispositif territorial d'animation foncière et d'accompagnement pour l'installation agricole sur le territoire du Parc du Verdon

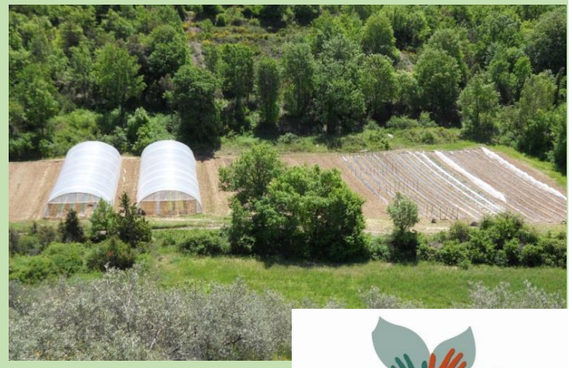

Face au constat alarmant de la chute du nombre d'exploitants agricoles et pour répondre aux enjeux environnementaux et économiques de maintien de l'activité agricole, un **dispositif expérimental** a été monté à l'initiative du Parc à partir de 2011 en lien avec les partenaires locaux dans le cadre d'un **programme LEADER**, appuyé par des cofinancements locaux. Il a permis de faire émerger les conditions de mise en place d'un **espace-test agricole** sur le Verdon. Depuis 2014, il est soutenu financièrement par la Fondation Daniel et Nina Carasso et le Conseil régional.

Ainsi, des personnes peuvent créer progressivement leur activité, mûrir leur projet, être accompagnées, tout en démarrant leur production et leur commercialisation. Elles sont juridiquement et économiquement hébergées par une Coopérative d'activité et d'emploi via un Contrat d'appui au projet d'entreprise. Le Parc a coordonné ce dispositif par une animation locale afin de développer un espace-test « en archipel » (des lieux de test disséminés pouvant devenir des lieux d'installation). En incitant les élus, les habitants et les agriculteurs du territoire à mettre à disposition du foncier, et en les invitant à être moteurs pour l'intégration sociale de ces futurs agriculteurs, le projet contribue à la revitalisation du tissu agricole local et à la relocalisation de l'alimentation sur un territoire en déprise agricole et en manque d'autonomie alimentaire. De ce fait, il permet d'avancer sur les questions de transition énergétique.

Les porteurs de projets, les propriétaires, les accueillants et les paysans-tuteurs bénéficient d'un accompagnement personnalisé défini et assuré par les membres du Collectif local d'accompagnement : CFPPA Carmejane, Points accueil Installation 04 et 83, chambres d'agriculture 04 et 83, ADEAR 83, SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur, Terre de Liens, Agribio 04 et 83, CAE Mosaïque, Verdon Solidaire. En 2015, plus de 25 porteurs de projet, toutes productions confondues, ont été accueillis individuellement. À ce jour, 4 porteurs de projets sont « sortis » de test après une période de 1 à 3 ans. Ils ont confirmé leur projet en maraîchage biologique diversifié, qu'ils vont poursuivre sur leur lieu-même où ils se sont testés.

Espaces Tests Agricoles
Le Verdon se mobilise

Action phare – REGAIN : la démarche d'accompagnement des pratiques vers l'agroécologie sur le Plateau de Valensole

Le plateau de Valensole a connu de profonds changements durant ces dernières décennies. Couverts d'amandiers à l'ombre desquels pâturaient des troupeaux de moutons au sortir de la Seconde Guerre mondiale, il s'est peu à peu départi de ses arbres et de ses ouailles pour laisser place à de vastes étendues de lavandin et de blé dur. Aujourd'hui cette petite région agricole souffre : les nappes d'eau souterraine charrient des produits phytosanitaires et des engrais qui ont conduit à la fermeture de captages. Le sol, trop souvent travaillé par les engins agricoles, privé d'apports de matières organiques et des rotations diversifiées qu'il connut jadis, est fatigué. À sol éreinté, plantes vannées : les lavandins traversent une importante crise sanitaire. Les cicadelles piquent les plants en transmettant une bactérie : le phytoplasme du Stolbur, qui provoque le dessèchement de la plante.

Il était temps d'agir. Quatre institutions (la chambre d'agriculture 04, le Parc, la SCP et AgroSYS, la chaire d'entreprise de Montpellier SupAgro) se sont alliées et ont créé la **démarche REGAIN** (2014), pour accompagner les agriculteurs vers ce type de nouvelles pratiques. Accompagnés de partenaires techniques comme Arvalis, le CRIEPPAM (Centre régionalisé interprofessionnel d'expérimentation en plantes à parfum aromatiques et médicinales), les coopératives et négoces agricoles, l'UMR Eco et Sol, ils ont initié des actions pour restaurer la qualité des sols, replanter des arbres sur le plateau, optimiser l'utilisation des intrants, etc.

Pour un agriculteur, mieux connaître ses sols et leur fonctionnement ainsi que savoir relier ses pratiques aux observations pédologiques permettent d'optimiser la conduite du système d'exploitation et d'améliorer ses performances agronomiques et environnementales. En 2017, le réseau Sol de REGAIN a été lancé. Piloté par le Parc, il rassemble aujourd'hui 27 lavandiculteurs et 4 partenaires : le CRIEPPAM, la chambre d'agriculture 04, la SCP et l'Unité mixte de recherche Eco & Sols. Ainsi 38 parcelles de lavandin font l'objet d'un suivi pédologique (sol), agronomique (pratiques agricoles) et économique. Ce réseau a pour objectif de dresser l'état des lieux de la qualité des sols en proposant aux agriculteurs des analyses physico-chimique et biologique. Les agriculteurs expérimentent de nouvelles pratiques comme des semis de couverts végétaux entre les rangs de lavandin (8 agriculteurs) ou des épandages de composts de pailles de lavandin.

Moyens

Financiers

La **stratégie agricole** a été animée grâce à **l'autofinancement** et quelques opportunités financières comme le programme **LEADER** (ex : opérations artisanat), les appels à projet de fondations, etc. La Région Sud n'est plus un partenaire privilégié de cette stratégie agricole locale depuis 2014.

Du point de vue agricole, les grandes opérations de cette période ont été les **espaces-tests** en agriculture pour un montant de plus de **65 000 €** grâce à des fonds LEADER et de la fondation Carasso.

Le développement de l'agroécologie au travers de l'opération **REGAIN** a été **fortement soutenu** avec un budget de **150 000 € sur 3 ans** dont 20 000 € par an consacrés à l'animation.

La **valorisation des produits agricoles** se fait avec **peu de moyens** car des opérations comme les marchés paysans se font quasiment sans moyen depuis 10 ans. L'étude action de 2010, au démarrage de ces opérations en lien avec le développement des circuits courts, avait mobilisée 75 000 € de fonds CASDAR du ministère de l'Agriculture, et d'autofinancement des chambres d'agriculture et du Parc.

La **marque *Valeurs Parc*** n'est pas soutenue par les fonds publics et les cotisations lèvent moins de 2 000 €/an. Le Parc a investi cependant sur quelques opérations de promotion.

Du point de vue développement d'initiatives économiques, **peu de budget**, sauf récemment autour des **tiers-lieux** avec la mobilisation de 50 000 € sur 2 ans pour la création d'un espace de télétravail à Riez. Le Parc a pu développer dans cet objectif de transition appuyée par le numérique, un réseau de 5 équipements de visioconférence en partenariat avec les intercommunalités et la Région SUD pour un montant de 25 000 €.

Enfin du point de vue **artisanal et culturel**, le programme ***Arts en Artuby*** a permis de mobiliser plus **de 50 000 €** entre 2008 et 2012 pour développer des évènements de mise en valeur mais également de l'accompagnement au développement artistique de l'Artuby.

Humains

Les moyens humains ont **varié** depuis 2008 au gré des opportunités financières et des réorganisations de la structure. Une animation a toujours été maintenue au travers du poste de chargé de mission agriculture sur lequel il y a eu pourtant un roulement important entre 2008 et 2011.

À partir de 2011, la stratégie agricole du Parc se refonde autour d'un mi-temps consacré au pastoralisme, d'un engagement fort de la structure sur les enjeux de maintien des effectifs agricoles en créant un poste dédié, le développement de compétences autour des savoirs écologiques paysans, et enfin la montée en puissance de la démarche Regain sur le plateau de Valensole. Une partie de la stratégie a été également pilotée par le chargé de mission Développement sur la marque Parc et les circuits courts. Au plus critique, la mission agriculture n'a comporté que 1,5 à 2 ETP. Au mieux, elle a comporté 3 ETP. En 2019, la situation est aux alentours de 2,5 ETP.

Agriculture

- 1 ETP : Chargé de mission agriculture
- 0,3 ETP : Chargé de mission Développement
- 0,2 ETP : Chargée de projet Valx-Félines
- 0,5 ETP : Chargée du pastoralisme
- 0,5 ETP : Chargée du projet Regain

Autres activités

- 0,5 ETP : Chargé de mission Développement
- 1 ETP : Chargé de projet Numérique (de 2012 à 2016)

Le Parc mise sur la **transversalité** du développement pour mixer les actions et les moyens humains du syndicat mixte afin que chaque mission contribue aux enjeux de développement. **Le Parc travaille également sur une logique de faire ensemble et de montée en compétence des acteurs du territoire**, notamment sur ces questions de développement.

En 2008, les élus du Parc ont ainsi créé la commission Développement dans une approche transversale afin de croiser les enjeux agricoles, touristiques, énergétiques et sociaux du territoire.

Conventions, partenariats

Concernant la thématique agricole, l'animation a été essentiellement assurée au sein de la **commission agriculture**. Cependant des instances fortes ont permis de développer les projets comme : le comité local d'accompagnement des espaces-tests, le comité de pilotage du projet Loccaterre sur les circuits courts ou encore la gouvernance de Regain et le GT pastoralisme et prédation initié en 2014.

Le monde agricole est très structuré et il existe de **nombreux acteurs**, d'où la nécessité de travailler en permanence dans le souci d'associer tous les acteurs compétents. Les agriculteurs en premier sont les bénéficiaires des actions du Parc.

Les partenaires du Parc correspondent principalement à 4 catégories d'acteurs :

- Technico-économique : chambres d'agriculture (04 et 83) ; SCP ; SAFER (04) ; Agribio (04 et 83) ; Coopérative MOSAGRI ; ADEAR (83) – Coopérative Terreau paysan ; CERPAM ; caves coopératives de Quinson et Pierrevert ; Institut coopératif viticole ; Coopérative de vente Couleurs paysannes ; syndicat des trufficulteurs ; pépinières ; Fondation l'Occitane ; Solagro ; Alcina ; Terre de liens ; Points info Installation (04 et 83) ; association Fruits d'avenir ; Bienvenue à la ferme ; ONF ; CRPF ; couveuses d'entreprises.
- Recherche : Agrosys Montpellier ; Pauline Mayer, ethnologue ; université des senteurs et saveurs de Forcalquier ; Institut de l'élevage Idele.
- Patrimonial : associations Les Croqueurs de pommes ; écomusée de la Roudoule ; conservatoire de Salagon (04) ; association Petra Castellana ; conservatoire de la Thomassine.
- Socio-éducatif : CFPPA Carmejane ; association Verdon Solidaire.

Réalisations

Chiffres clés et indicateurs

CHIFFRES DU TERRITOIRE

- ***-25 % (2000-2010) puis -4 % (2013-2017) d'exploitations à l'échelle du périmètre d'étude (631 exploitations en 2017).***

En l'absence de recensement général depuis 2010, les données PAC ont été exploitées. Elles montrent un résultat encourageant avec un net ralentissement de la baisse du nombre d'exploitations. Si le rythme des installations n'est pas soutenu, les exploitations en place depuis 2010 semblent se maintenir. La chute des effectifs est enrayée pour l'instant.

- ***+ 12 000 ha déclarées à la PAC en tant que parcours pastoral + 12 000 ha (2013-2017)***

L'occupation pastorale est toujours très forte. Les surfaces déclarées sont un indicateur du potentiel pâturable. Il cache cependant des phénomènes de retrait du pastoralisme sur les espaces de plus en plus difficiles à garder (prédation, espaces forestiers en dynamique de fermeture rapide).

Connaissance

- 3 portraits de territoire INSEE, 3 éditions INSEE Analyses

Pratiques agricoles

- 50 agriculteurs engagés dans la démarche agroécologique REGAIN
- 27 agriculteurs dans le réseau Sol REGAIN
- Augmentation des surfaces en couverts végétaux : de 17 ha (2015) à 179 ha (2019) (travaux conjoints de la SCA3P et du CRIEPPAM)

Diversification

- 21 vergers conservatoires

Circuits-courts

- 3 marchés paysans
- 4 points de vente collectif

Marque Parc

- 50 entreprises engagées dans la « Marque Parc » depuis 2008 (8 entreprises sorties de la marque)
- 4 filières créées

Reprise/Création d'activités

Agriculture

- 33 avis du Parc concernant le foncier
- 5 installations d'espaces tests en agriculture et 30 porteurs de projets accompagnés

Autres

- 50 porteurs de projet accompagnés dans la création d'activités (couveuses d'entreprise)

Promotion des produits artisanaux

- 2 filières accompagnées

Gestion/Valorisation des forêts

- 3 Chartes forestières dans le territoire (Artuby, Verdon, Pays A3V, Pays de Haute Provence-Luberon-Lure)
- 3 notes d'opportunité bois-énergie

Connaissance des enjeux agricoles

Plusieurs **études** ont été menées : *Étude des prairies du plateau de Valensole* (2008), *État des lieux du développement de l'agriculture biologique dans le Verdon* (2011), *Recherche-action : « pastoralisme demain » définition des cas types ovins* (2015), *Connaissance de l'agrodiversité fruitière du Verdon* (identification de 120 variétés fruitières d'intérêt local) (2013-2019), *Étude agricole et pastorale de la TVB* (2016-2019), *État des lieux de la stratégie agricole du Parc du Verdon* (2017), *Étude des relations entre qualité des sols - productivité et durabilité des agrosystèmes du plateau de Valensole sur 40 parcelles de lavandin* (2017-2019), *Étude de la valorisation des pailles de lavandin dans les systèmes agricoles du plateau de Valensole* (2019). Des **portraits de territoire** ont aussi été commandés à l'INSEE (en 2008, 2015 et 2019) ainsi que des **éditions INSEE Analyses**.

Le Parc ne possède pas d'observatoire économique ou agricole mais actualise fréquemment les **données agricoles**. Il étudie et recroise les données existantes et les capitalise au sein de son **SIT**. Des indicateurs sont plus particulièrement suivis comme l'évolution du nombre d'exploitation et l'évolution de l'occupation agricole du sol.

Le Parc capitalise plus particulièrement les **pratiques**. Ce sont des données plus difficiles à collecter et qui enrichissent les données PAC. Cette connaissance est également mobilisée dans le cadre de la sensibilisation des élus aux enjeux agricoles.

Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des paysages

Les principales actions sont la création puis l'animation de la **démarche REGAIN** et du **réseau sol REGAIN** (voir « Action-phare »). Un **Groupement d'intérêt économique et écologique** autour de la préservation des sols a été créé en 2018. Enfin, le Parc anime plusieurs **MAEC** (OBJECTIF 2).

De façon plus anecdotique, une expérimentation a été conduite afin d'utiliser des **rémanents** issus des travaux d'entretien des cours d'eau pour amender des parcelles agricoles en BRF (pas de suite donnée à ce jour).

Diversification des activités et des productions agricoles

Peu d'actions sont directement rattachées à ce critère. Cela se cantonne principalement à l'émergence d'une **filière de valorisation des fruits de vergers** diversifiés, notamment des variétés anciennes. On peut aussi citer un travail en coopération à l'échelle régional sur la trufficulture (2012-2014), qui a conduit à la production d'un état des lieux très précis de cette filière. Un projet de **maison de la truffe** à Aups a permis d'engager une dynamique truffe et tourisme. Ce projet a bénéficié d'un partenariat regroupant les acteurs de la filière truffe (syndicat des trufficulteurs varois, chambre d'agriculture, commune et office de tourisme d'Aups, Parc) et a abouti en 2015 avec l'appui du programme LEADER. Il s'organise autour de 3 orientations : construction d'un lieu de découverte et de promotion de la truffe, élaboration d'un programme global de valorisation en développant les potentiels d'activités économiques liés à la truffe, développer le positionnement touristique du territoire autour d'une production authentique et rurale.

La diversification se fait aussi de façon diffuse, notamment à travers d'autres actions comme le développement des circuits courts, l'accompagnement à l'installation et à l'évolution des pratiques, ou encore à travers la marque Parc.

Des circuits courts structurés et promus

La dynamique sur les circuits courts a démarré en 2010 avec un travail conjoint entre le Parc et les deux chambres d'agriculture du 04 et du 83 autour du projet « **LOCCATERRE** » de recherche-action financé sur les fonds **CASDAR** du ministère de l'Agriculture et articulé avec le programme LEADER Verdon 2008-2014. Cette phase a permis de monter en compétence et d'accompagner des porteurs de projet : **développement des marchés paysans** à l'initiative de l'association Bienvenue à la ferme depuis 2010 avec de nouveaux marchés créés afin de réunir les attentes des consommateurs et les disponibilités des agriculteurs, **développement de points de vente collectif** (La Palud-sur-Verdon, Valensole), magasin solidaire, etc. Une **base de données en lignes** des producteurs du Parc en vente directe a été créée.

En parallèle, des actions (ex : Paroles d'ici) visaient à **sensibiliser les consommateurs**.

Une marque Parc connue et porteuse d'une réelle plus-value

Depuis 2008, le réseau des entreprises ***Marque Parc*** est développé à l'échelle régionale. Notamment, le Parc accompagne les producteurs de micro-filières, dont les cahiers des charges ont été développés pour les productions suivantes : **plantes aromatiques et médicinales, safran** et **miel**, puis **vin** en 2014. La marque concerne aussi les filières « visites culturelles », « hébergements » et « sports de nature » (OBJECTIF 6).

La marque a été **promue** lors de divers évènements : Bercy Village, le Grand pique-nique, Congrès des Parcs (2012).

Appui et expérimentation de services d'accompagnement de reprise / création d'activités (agriculture)

Ce travail a reposé principalement sur l'expérimentation des **espaces-tests** en agriculture (voir « action-phare »), notamment en aidant les porteurs de projet à mobiliser du foncier. Un **GAEC** de chevriers a également été installé sur le **domaine de Valx** (OBJECTIF 4, OBJECTIF 8) en 2015 en lien avec un projet éducatif.

Depuis 2015, le Parc est de nouveau en veille et prend part à des actions plus collectives portées par les collectivités, notamment comme le projet ambitieux de **zone agricole protégée** dans le val de Durance et le bas Verdon (8 000 ha de ZAP prévus). La veille s'exerce également dans les **documents d'urbanisme** (OBJECTIF 8) avec une grande vigilance à la prise en compte des enjeux agricoles et un soin à apporter des contributions dans les porter à connaissance ainsi que dans les règlements. Le Parc siège également en

CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

Enfin, le soutien du Parc passe aussi par la **sensibilisation** aux enjeux agricoles. Cela se fait à la fois auprès des élus (réunions d'informations, voyages d'étude) et à travers la commission « agriculture et espaces-tests ».

Appui et expérimentation de services d'accompagnement de reprise / création d'activités (hors agriculture)

Le Parc a dû d'abord passer par des étapes de compréhension des enjeux de développement économique importantes avant de pouvoir construire des partenariats avec des acteurs départementaux ou régionaux. C'est notamment passé par les **portraits de territoire** et les **éditions INSEE analyses** évoqués plus haut et par une étude du **potentiel de développement du télétravail**.

Entre 2008 et 2010, une **plate-forme de formation territoriale** a été mise en place dans le Haut-Var. Les partenariats successifs avec les **couveuses d'entreprise** Émergence (2006) et Diapason (2017) ont permis d'accompagnés 50 porteurs de projet dans la création d'activités.

Cinq systèmes de visioconférence ont été installés en lien avec les intercommunalités en 2016 et un **tiers-lieu** (espace de travail partagé) a été créé à Riez en 2019.

Promotion et valorisation des produits artisanaux locaux

Deux filières identitaires ont fait l'objet d'un accompagnement : la **faïence** à Moustiers-Sainte-Marie dans le cadre du dispositif PRIDES Activ'argile (soutenu par la Région) de soutien à l'artisanat, avec notamment l'organisation de formations (2008-2010) et le **tournage sur bois** à Aiguines (2010). Pour ce dernier, c'est la commune d'Aiguines qui a énormément investi dans la création d'une école de tournage (école Escoulen) et d'un musée consacré à cette histoire et ce savoir-faire. Le Parc est notamment intervenu au travers du programme **LEADER** et par un accompagnement au montage du projet de l'école.

On peut également citer le soutien à une émulation artistique et touristique dans l'Artuby (2010-2012) avec ***Arts en Artuby*** (évènementiels, école de peinture de Trigance, galerie d'arts associative de Bargème) ainsi que le développement du **réseau métiers d'arts du Haut-Var** avec la chambre des métiers (2008-2012).

Accompagnement pour la gestion et la valorisation des forêts

L'action en matière de **forêt** est partagée entre développement de filières et la gestion durable de la ressource. Le Parc se positionne contre l'exploitation non organisée de la ressource forestière. Conjointement avec le Parc du Luberon et d'autres territoires (communautés de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, Pays de Banon), un **recours** a été mené en 2015 contre l'exploitation de la centrale biomasse de **Gardanne**. Depuis 2008, le volet filière a été réduit. Le Parc a participé à l'élaboration de **3 Chartes forestières de territoire** (Artuby-Verdon, Pays A3V, Pays de Haut-Provence-Luberon-Lure). Depuis 2008, il n'a plus été opérateur ou facilitateur de Charte forestière. L'approche naturaliste et le besoin de protéger des espaces forestiers à forte valeur ont été prioritaires, notamment avec la **création de la RBD d'Aiguines** ou la mise en place d'un **contrat bois sénescents** (OBJECTIF 2). À la demande de l'ONF, le Parc effectue également un **porter à connaissance** des différents enjeux – dont ceux sur la biodiversité – à prendre en compte dans l'élaboration ou le renouvellement des aménagements forestiers. Une **veille** a été maintenue (état des lieux de la forêt et de sa valorisation avec l'observatoire régional de la forêt en 2015) ainsi qu'un **accompagnement sur les filières bois d'œuvre et bois énergie** en proposant des événements, de la sensibilisation et des études préalables plus particulièrement sur le bois énergie. Ainsi, **3 notes d'opportunité bois-énergie** ont été produites (OBJECTIF 7).

Carte synthétique

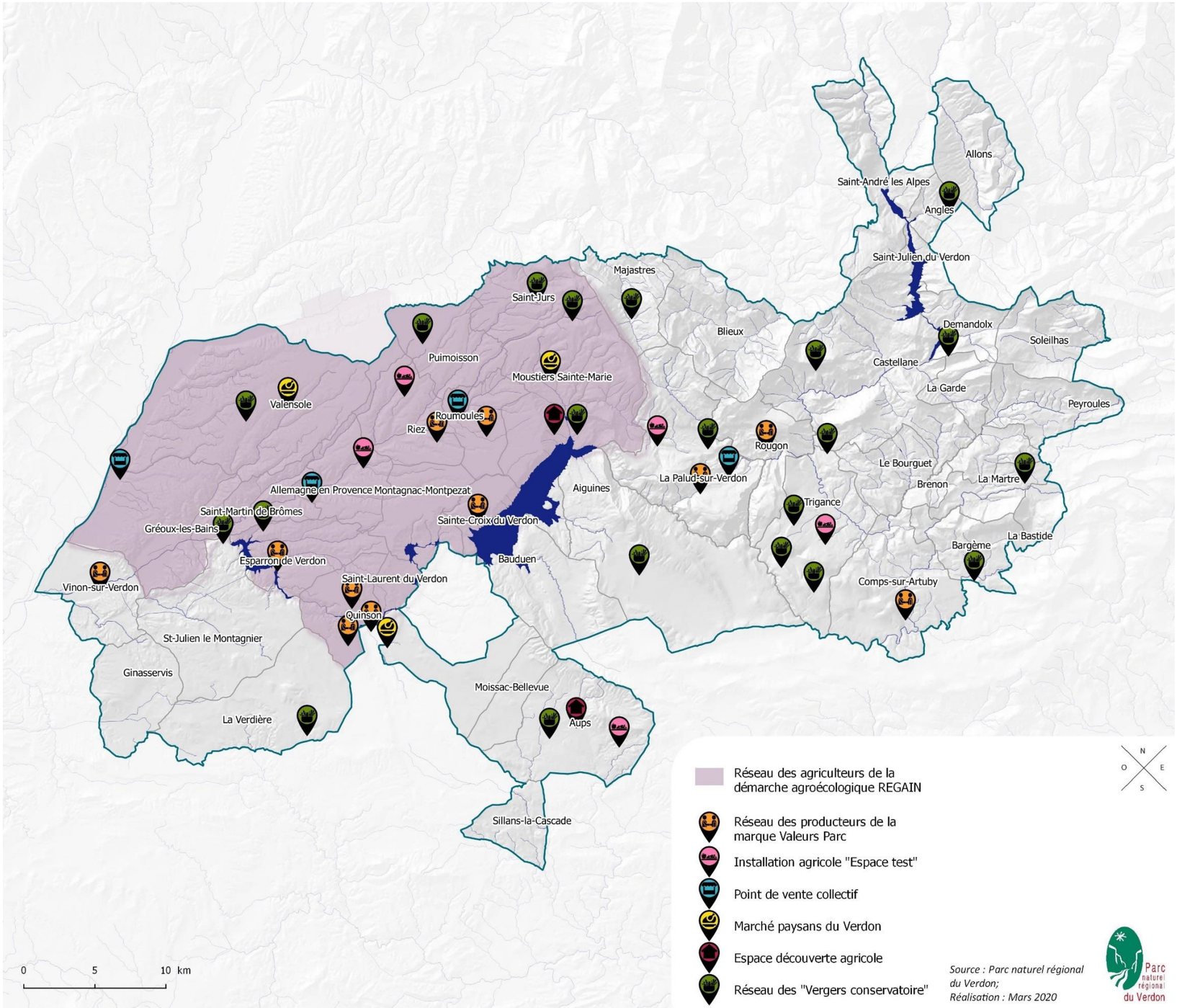

Source : Parc naturel régional du Verdon;
Réalisation : Mars 2020

Parc naturel régional du Verdon

Rôle du Parc

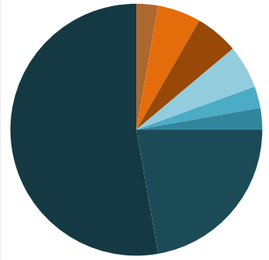

- Aider à faire : Aide à la définition du projet/ aide à la décision
- Aider à faire : Aide à la mise en œuvre du projet (AMO)
- Aider à faire : Expertise, conseille techniquement, fait évoluer
- Faire : Coordonne des actions et fédère les acteurs
- Faire : Défend les intérêts du territoire
- Faire : Donne un avis, prend position
- Faire : Initie et anime une réflexion collective
- Faire : Portage technique, administratif et financier de l'opération

Participation

- Participation
- Concertation
- Consultation
- Sensibilisation, prévention
- Information et porter à connaissance
- Pas de participation du grand public

Résultats et effets produits (points forts, points faibles)

Les objectifs répondent-ils aux enjeux du territoire ? Comment ont évolué les enjeux ? Quelles ont été les priorités ?

Dans un territoire dont les **logiques de développement sont à deux vitesses entre l'est et l'ouest**, **l'enjeu d'équilibrage** est très important afin qu'il n'y ait pas une scission trop importante du sentiment d'appartenance au Verdon au-delà de la double césure géographique que représentent le linéaire du Verdon et le Montdenier d'est en ouest et les gorges du Verdon du nord au sud. **La nécessité de maintenir un tissu économique diversifié** est toujours importante, notamment dans les secteurs agricoles et des services à la population. La **création de modèle de développement en milieu rural est un enjeu fondamental** pour les élus et la Charte du Parc, d'autant plus que le Parc présente une vraie vitalité démographique due au solde migratoire (+ 700 habitants/an entre 2006 et 2011).

Les enjeux liés au maintien d'un tissu économique diversifié sont réellement abordés dans la Charte, surtout en ce qui concerne le tourisme et l'agriculture. La Charte incite à encourager de nouvelles économies mais les mesures préconisées sont **incomplètes**, notamment parce que **le contexte a évolué** (développement des intercommunalités qui prennent des compétences dans le domaine du développement économique, réforme territoriale à venir…). Par exemple, la Charte n'aborde pas la question des nouvelles technologies d'information et de communication, et les enjeux de la transition écologique n'y sont que très peu développés. Les objectifs liés à l'élevage ne sont que peu décrits dans la Charte, qui n'exprime pas non plus de positionnement sur la prédation. Le Parc s'est néanmoins saisi de ces questions (numérique, transition, pastoralisme…) en inscrivant bon nombre de projets dans ses programmes d'actions. **Quant aux enjeux liés à la forêt, largement inscrits dans la Charte (4 mesures), ils ont peut-être mal été partagés par l'ensemble des acteurs et la stratégie globale serait à revoir**.

Concernant les enjeux liés à la **prédation**, la présence du loup s'est fortement accrue depuis la rédaction de la Charte. Les élus ont travaillé depuis fin 2014 sur une position vis-à-vis des problématiques entre le pastoralisme et la prédation, position qu'ils ont entérinée en janvier 2015.

Le **travail sur les circuits courts et la marque Parc ont permis entre 2004 et 2013 de répondre à l'enjeu de valorisation des productions emblématiques** dans l'esprit d'une plus-value économique, notamment touristique, mais également de réappropriation par les habitants de ces productions. **L'attente sur les circuits courts a émergé après la rédaction de la présente Charte** et s'est confirmée au fil des années. Le Parc a donc lancé des actions en ce sens. Le travail de conservatoire sur les **vergers paysans** est emblématique de l'action d'un Parc en matière de croisement des enjeux depuis un enjeu de conservation à la valorisation économique de niche, en passant par une réappropriation par les producteurs et habitants de l'intérêt des vergers. C'est un schéma identique sur l'installation des chevriers sur le domaine de Valx et le travail sur la race de chèvre commune provençale. Le projet mené en coopération sur la **truffe noire** *tuber melanosporum* est également exemplaire dans l'intérêt d'un partenariat entre territoires et filières à travailler sur tous les champs d'un produit, de la production à la valorisation touristique. Cependant, **il y a encore des « manques » dans les productions, comme par exemple les micro-filières sur les plantes aromatiques ou les produits de la ruche…**

L'approche généraliste de l'accompagnement/reprise d'activités a été **mise de côté car les réseaux départementaux se sont structurés pour renforcer leur présence dans le Verdon,** au travers par exemple de la maison de l'économie du Haut Var-Verdon, ou le réseau des acteurs de la création des Alpes-de-Haute-Provence. Ces dernières années, le travail du Parc s'est orienté vers **la plus-value sociale et solidaire** en renforçant ses liens avec les acteurs comme les pôles d'économie sociale et solidaire, ou en ciblant des publics spécifiques comme les porteurs de projet en agriculture au travers notamment du dispositif espaces-tests agricoles.

L'approche de la création/reprise d'entreprise telle que prévue dans la Charte s'est montrée peu efficace malgré des porteurs accompagnés et des partenariats noués. **Cette évaluation nous conduit à non pas abandonner, mais repositionner la plus-value du Parc sur cet enjeu.**

En matière de **valorisation de la forêt là aussi les objectifs sont à réécrire** : en effet, le Parc et une partie des communes n'ont pas pu enclencher des dynamiques de valorisation et de gestion de la forêt. La stratégie (mesure C.2.2 : *Diversifier et valoriser les produits forestiers*) est à **rebâtir avec les acteurs en repartant des contraintes fortes et les atouts du territoire**, et en tenant compte de la structuration périphérique de la filière et des enjeux d'approvisionnement des grandes unités régionales.

Les moyens mobilisés permettent-ils d'atteindre les critères d'évaluation ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

Les moyens ne sont jamais suffisants. Cependant, il faut faire le rapport entre la population, les revenus du territoire et les moyens qu'il faut y consacrer, sans déséquilibrer le reste des actions. **Le Parc mise sur la transversalité du développement** pour mixer les actions et les moyens humains du syndicat mixte afin que chaque mission contribue aux enjeux de développement. Le Parc travaille également sur une **logique de faire ensemble et de montée en compétence des acteurs du territoire**, notamment sur ces questions de développement.

Beaucoup d'acteurs comme les intercommunalités se saisissent aujourd'hui du développement local et sont compétents pour le faire. De même, des associations ou des acteurs professionnels se mobilisent. Le Parc doit alors se positionner en **coordinateur des initiatives et insuffler des logiques de développement durable** dans les projets des partenaires sans assumer le portage de l'ensemble des actions et des enjeux, sans faire *« à la place de »*. Dans une logique de faire-ensemble, le Parc apporte une plus-value aux acteurs sur la dimension durable et prospective. En 2008, les élus du Parc ont ainsi créé la commission Développement dans une approche transversale afin de croiser les enjeux agricoles, touristiques, énergétiques, sociaux, etc. du territoire et démontrer la plus-value d'un Parc en matière de développement.

La prise en compte des enjeux agricoles dans les politiques économiques est très variable en fonction des partenaires et des projets. Des **partenariats ponctuels** sont noués avec les consulaire du secteur agricole et le Parc développe une **entente stratégique** avec les Pays notamment au travers des programmes LEADER qui sont co-portés. Concernant les intercommunalités, le calage est en cours mais il est **difficile d'articuler** les missions du Parc avec leurs compétences. **Les objectifs de la Charte ne sont pas toujours pris en compte dans les politiques** (selon les schémas régionaux ou départementaux), comme par exemple pour l'implantation de projets économiques. **Il y a une marge de progression importante notamment sur la prise en compte finale des avis du Parc dans les outils de planification et d'aménagement**. Les démarches de sensibilisation et le temps de réflexion en amont avec les **élus** ont été initiés mais pas suffisamment maintenus dans le temps. Enfin, les liens avec la **recherche** et l'enseignement sont sans doute **insuffisants**.

La valorisation des productions agricoles repose aujourd'hui sur deux axes : le développement des circuits courts et la marque Parc. Les moyens alloués sont **variables** en fonction des opportunités de partenariat (ex : financement CASDAR sur les circuits courts qui a permis de lancer des dynamiques). La plus-value du Parc est plutôt bien identifiée, notamment à travers le portage de la marque qui, dans son ensemble, est conçue et développée comme un outil de progrès basé sur la confiance et le partage de valeur entre le Parc et les bénéficiaires. La mise en place du **comité de gestion de la marque** apporte une vraie transversalité et une transparence. Des focus ont pu être faits sur certaines productions comme la truffe dans le cadre du programme LEADER et de la coopération entre les Gal de Provence-Alpes-Côte d'azur. Le Parc projette de créer un outil et une gouvernance, pour servir d'appui ou microfillières. L'expérience fait penser que la légitimité du Parc est d'autant plus forte lorsque les approches sont croisées entre territoire, développement de filière et/ou liées à un volet patrimonial naturel ou de savoir-faire. **À l'heure actuelle, il apparaît clairement que les moyens du Parc et des partenaires ne sont plus suffisants pour poursuivre une politique ambitieuse et compléter le panel de production.**

Le soutien aux filières artisanales est en décalage avec le reste des moyens consacrés. En effet, l'action du Parc est aujourd'hui **faible** et mérite une réflexion sur l'approche et sur les métiers d'art. Cependant des communes ont pris le relais, comme Aiguines qui développe deux outils aboutis sur le tournage du bois : une école de tournage de renommée mondiale et un musée de la tournerie, équipement unique en France.

Les questions de l'accès à la formation et de la gestion territoriale des compétences ne sont pas abordées par le Parc ou par d'autres acteurs alors que des enjeux sur la structure de l'emploi sont importants. **Le Parc n'est pas forcement pleinement légitime sur ces questions.**

Comment expliquer les résultats obtenus ? Sont-ils satisfaisants vis-à-vis des critères d'évaluation ? Vis-à-vis des enjeux du territoire ?

Lisibilité et visibilité de l'action agricole du Parc pour le grand public, les élus et les agriculteurs

Le regard des agriculteurs a sans doute **évolué** depuis quelques années grâce aux actions de terrain. La confiance du monde agricole reste fragile et chaque action doit être pensée dans la proximité et dans le souci du maintien de l'activité afin de ne pas générer de frustrations contreproductives.

Cependant, les actions menées depuis 2011 avec les espaces-tests en agriculture, la démarche Regain ou encore le travail sur le pastoralisme, ont permis une **reconnaissance des acteurs para-agricoles, partenaires du Parc**.

Par ailleurs les **communes** ont été conquises par des opérations en lien avec l'agriculture et plus particulièrement l'opération de conservation des variétés fruitières. Cette action opérationnelle permet aux élus de s'approprier, au moins partiellement, les enjeux agricoles et de mieux les défendre dans d'autres cadres comme ceux de la planification urbaine.

Connaissance des enjeux agricoles

C'est un cœur de métier du Parc (conduite d'études, recherche-actions) comme le révèlent les **nombreuses actions menées** et les **résultats très satisfaisants**. Cette connaissance permet notamment aux agents d'être experts de la proximité et des réseaux d'acteurs au service de la prise de décision des élus. Elle permet aux actions d'être mieux cadrées et de correspondre aux enjeux de territoire et des objectifs de la Charte.

Si des outils ont été créés en interne au travers de SIT, on ne peut cependant pas parler d'observatoire économique du territoire dont le Parc n'a pas les moyens de supporter le coût et l'ingénierie. Un certain nombre **d'indicateurs** a tout de même été identifié et suivi.

Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des paysages

Le développement des actions a permis depuis 2010 de trouver une place très **opérationnelle** et des **partenariats forts** avec les acteurs agricoles. Cela a permis une vraie **reconnaissance du rôle du Parc** en agriculture. Les résultats sont encore **limités** mais le potentiel d'avenir est important car ce sont des actions de longue haleine plutôt récentes (REGAIN, agroécologie, agroforesterie, lien entre pastoralisme, et TVB bleue en cours de développement). Le lien biodiversité et agriculture est aujourd'hui révélé et devient petit à petit un atout pour les systèmes d'exploitation. Il faudra cependant être **vigilant** à toujours maintenir ce double objectif de maintien de la biodiversité et de développement agricole en présentant des projets d'accompagnement qui correspondent à la capacité des agriculteurs à mettre en œuvre de façon autonome de nouvelles pratiques.

Diversification des activités et des productions agricoles

Cet objectif est partagé sur l'ensemble du territoire, et chaque secteur cherche à maintenir un tissu diversifié d'activité. La **spécialisation** est un problème général au Verdon, notamment dans le secteur « tout tourisme », ou dans le secteur agricole avec la nécessité de maintenir les actifs. Ce critère a été pris en compte plus tardivement (complémentarité des activités économiques et sociales). **Jusqu'à maintenant, la valeur sociale des projets économiques n'était pas forcément prise en compte**.

Les réalisations du Parc sont peu nombreuses. L'axe de la diversification n'a jamais été traité de façon frontale par le Parc. C'est un axe **corollaire** à la valorisation, aux dynamiques d'installation et à l'agroécologie (rotation par exemple). Des priorités sont données au fil des opportunités quant à l'accompagnement des micro-filières ou des filières de poids basées sur une production agricole ou forestière. **Le panel de production est bien identifié, cependant les acteurs et le Parc ne sont pas toujours prêts à déclencher les actions**.

Le Parc a souvent pu trouver sa place notamment dans de **petites filières** (niches) sur des productions entre monde professionnel et amateurs comme les variétés fruitières anciennes. Ainsi, des **succès**, mais plutôt liés à la création de valeur ajoutée, ont été opérés sur le safran et la truffe. D'autres filières sont **en panne** comme le pastoralisme ou les plantes aromatiques. Il y a aussi eu des **échecs** autour de l'abattage et de la transformation de la viande ovine. **C'est un enjeu fort en matière de diversification et de création de valeur ajoutée dans le territoire sur lequel le Parc doit renforcer son action**. Une vraie réflexion et une attention particulière sont à apporter à ce travail, qui est porteur de diversification agricole des revenus, créateur d'identité et porteur de retombées économiques tout au long de l'année (exemple du développement touristique pendant la saison de la truffe en hiver).

À l'avenir, le domaine de **Valx** (siège de la maison du Parc) pourrait devenir aussi un centre de ressources sur la transformation et l'appui au développement de micro-filières (volailles, apiculture, pain, charcuterie, etc.).

Des circuits courts structurés et promus

Une démarche initiée par la marque Parc mais surtout un **partenariat fructueux** entre 2010 et 2013 avec les chambres d'agriculture, ont permis le développement des modalités en **circuits courts** (30 % de producteurs pratiquant les circuits courts et la vente directe d'après le Recensement général agricole de 2010). Notamment, l'un des plus grands points de vente coopératifs de la région a vu le jour à Valensole. La période 2014-2018 a été plus compliquée avec la diminution des moyens humains pour suivre cette thématique et des échecs de financement afin de démarrer un projet alimentaire territorial. Ainsi, **l'effort n'a pas pu être maintenu** et le lien avec les besoins en installation/transmission n'a pu être creusé pour enrichir l'offre diversifiée en produits pour les visiteurs et les habitants. C'est un enjeu qui est relié aujourd'hui aux dynamiques d'installation agricole et à la relocalisation de la production alimentaire.

Une marque Parc connue et porteuse d'une réelle plus-value

Le Parc a maintenu un **effort d'animation** de la marque entre 2008 et 2019 et de **nombreuses actions** ont été menées. Le bilan sur le volet des productions agricoles prend plutôt la forme d'un maintien de l'existant (bénéficiaires de la marque) hormis la validation d'un nouveau cahier des charges sur le vin. Ce marquage des vins apporte une plus-value pour le territoire et une visibilité pour le Parc. **Cependant, on ne peut pas dire que, globalement, la marque Valeurs apporte une plus-value conséquente**. Des questions peuvent aussi se poser sur **l'efficience** du dispositif avec du temps et des moyens financiers engagés pour des résultats commerciaux non démontrés et une visibilité de l'offre et du Parc difficilement évaluables. La marque souffre aujourd'hui d'un **manque de développement et de suivi** des producteurs. C'est avant tout une marque de valeurs (appartenance à un territoire) ou de valorisation de niche comme le safran.

Il faudra très vite **réajuster** la volonté des élus sur le développement de cette marque et les moyens pour être plus percutants du point de vue de l'animation et de la lisibilité de cette marque. Le Parc pourra s'appuyer sur **l'interparcs**.

Appui et expérimentation de services d'accompagnement de reprise / création d'activités (agriculture)

Le dispositif des **espaces-tests** en agriculture (voir « action-phare ») d'accompagnement a porté ses fruits pendant 4 années de 2011 à 2015. Cependant, pour des raisons financières et d'organisation, ce projet a dû être **stoppé**. Il est à **réinventer** pour l'avenir car les enjeux de l'installation, de la transmission et de la diversification agricoles sont toujours aussi importants. Concernant la sensibilisation, on constate une évolution de la vision du Parc chez les partenaires et les agriculteurs, vers un Parc porteur d'une stratégie de développement agricole.

Appui et expérimentation de services d'accompagnement de reprise / création d'activités (hors agriculture)

En dehors de l'agriculture, il y a peu d'acteurs intervenant dans l'accompagnement des dynamiques économiques. La compréhension des enjeux économiques puis la construction des partenariats demandent du temps. **Malheureusement, avec un temps réduit ces dernières années, il a fallu faire des choix** pour se concentrer depuis 2015 sur la notion de **tiers-lieu** avec une approche « économie sociale et solidaire et entreprenariat ». Après une expérience non réussie au démarrage de la mission développement et ce avec un partenaire qui a cessé son activité en 2008, le Parc est redevenu porteur de dynamique avec le projet (en cours) de structuration avec la **couveuse d'entreprise** Diapason et la création d'un **tiers-lieu** en milieu rural.

L'expérience avec la couveuse en cours montre que :

- Le télétravail en milieu rural n'est pas un réflexe évident pour les salariés.
- Il y a des besoins d'accompagnement vers l'entrepreneuriat mais, auparavant, il y a une phase de sensibilisation des porteurs de projets potentiels afin de les ouvrir au champ des possibles dans ce territoire ou tout est corrélé au tourisme, aux services ou à l'agriculture.
- La mission de développement économique des Parcs doit se porter vers des démarches hybrides plutôt dans le champ de l'économie sociale et solidaire, tout en accompagnant des « entrepreneurs de la transition » qu'ils soient associatifs, collectivités ou individuels.

Promotion et valorisation des produits artisanaux locaux

Les actions ont été **nombreuses entre 2008 et 2010**, le Parc a accompagné plusieurs démarches collectives. Il y a ensuite eu une "**dé-priorisation**" des moyens humains de la mission développement sur l'accompagnement des activités artisanales et artistiques, même si une part du travail a été basculée sur la mission Culture. Le **retrait d'acteurs-clés** comme l'association du Souffles des arts et la chambre des métiers du Var ont interrompu des dynamiques que le Parc n'a ni les moyens ni la légitimité de faire vivre, si ce n'est au travers de quelques événementiels (ex : Fête du Parc). De belles **réalisations** tout de même comme le programme *Arts en Artuby* ou la création de l'école des tourneurs sur bois à Aiguines. Concernant la filière de la **faïence**, le Parc n'a pas pu maintenir son soutien, car la filière reste cloisonnée et ses acteurs semblent peu enclins à relever les enjeux collectivement.

Accompagnement pour la gestion et la valorisation des forêts

C'est une préoccupation constante du Parc qui apporte son expertise (Charte forestière, plans d'aménagement forestier). Cependant, comme déjà pointée dans l'évaluation à mi-parcours, l'absence de partage de la stratégie conduit

à une **faible mobilisation** des moyens et des acteurs, et **l'on peut s'interroger sur l'action du Parc sur la gestion de la ressource forestière. C'est un axe de progrès important**.

Concernant les **filières**, des priorités sont données au fil des opportunités. Le panel de production est bien identifié, cependant **les acteurs et le Parc ne sont pas toujours prêts à déclencher les actions**. Des filières sont en panne comme la forêt, plus particulièrement le **bois énergie**. La ressource « bois-énergie » est moins stratégique du point de vue efficacité/rentabilité énergétique et économique. Les niveaux d'isolation attendue par la règlementation ne nécessitent plus des dispositifs de chauffage puissant, limitant ainsi les débouchés locaux de la filière bois-énergie. Un constat fort est à tirer aujourd'hui : **le développement de filière locale bois énergie est très compliqué et demande de la ressource, et des moyens humains et financiers très importants**. Ces moyens étaient facilités au début des années 2000 mais le Parc n'était alors pas suffisamment engagé pour développer notamment un réseau de chaudière bois-énergie qui puisse tirer la demande. **L'offre ne s'est pas structurée et, depuis 2014, le Parc privilégie le travail sur les économies d'énergie à la faveur de la RT2012**.

Préconisations

Agriculture

Diminution de la pression sur le foncier agricole grâce notamment à des politiques de planification foncière moins consommatrices.

> Préconisation 1 : **Maintenir une veille partagée sur la prise en compte des enjeux agricoles et pastoraux dans les politiques locales d'urbanisme et d'aménagement.**

Prise de conscience grandissante des répercutions et de la nécessite de prendre en compte les enjeux du changement climatique. La transition de ce territoire passera par une transition des pratiques et des finalités agricoles.

> Préconisation 2 : **Intégrer les enjeux du changement climatique dans la future Charte en lien avec l'activité agricole et être acteur de la transition agricole du territoire : hausse des températures, phénomènes parasitaires, phénomènes extrêmes, désynchronisation.**

Du point de vue de la stratégie opérationnelle de mise en œuvre de la Charte.

Préconisations 3 : **Mener à bout la stratégie agricole opérationnelle définie en 2017 et s'appuyant sur :**

- **Le développement des pratiques agroécologiques.**
- **Un projet alimentaire reliant le développement des pratiques agroécologiques, la santé, l'économie locale, la diversification et le renouvellement des exploitations.**
- **Un projet territorial d'accompagnement des porteurs de projet en installation, transmission, reprise et diversification agricole.**
- **Le maintien de l'activité pastorale.**

Préconisation 4 : **Faire le pari de l'agroforesterie et développer des compétences et de l'accompagnement des pratiques.**

Forêt

Préconisation 5 : **Redéfinir une stratégie de gestion et de valorisation forestière adaptée au nouveau contexte institutionnel local et à l'organisation des filières régionales.**

Développement économique, artisanat

Préconisation 6 : **Définir ou redéfinir le champ d'actions du Parc au regard de la structuration intercommunale et de la mise en œuvre de la compétence développement économique des EPCI.**

Préconisation 7 : **Maintenir une action de valorisation des productions artisanales, notamment sans exclure le déploiement de la marque *Valeurs Parc* au bénéfice des productions artisanales artistiques ou des produits de bouche.**

Préconisation 8 : **Penser le développement économique au prisme de la transition énergétique et écologique et plus particulièrement en fouillant les relations positives entre « économie et biodiversité » mais également au regard de la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles.**

3.6 Objectif 6 – Concilier le tourisme avec les enjeux du territoire et développer une offre durable

Charte

Axes, mesures et dispositions

Axe A : Pour la transmission des patrimoines

- ❖ **A25 Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec la préservation des milieux et le respect des autres usages**
  - Améliorer la cohabitation des différentes pratiques existantes en période estivale avec le milieu naturel

Axe C : Pour une valorisation durable des ressources

- ❖ **C31 Préserver et protéger l'environnement et les ressources patrimoniales associées au tourisme**
  - Diffuser une culture de la préservation et contribuer à faire respecter la réglementation, notamment en menant une politique « d'accompagnement de la protection » assurée par les collectivités
  - Organiser l'accueil et les pratiques dans les zones sensibles en contraignant les activités non respectueuses de l'environnement
  - Développer des programmes d'animation, de formation, d'éducation et des événements médiatiques autour de la vocation « Verdon espaces protégés »
- ❖ **C32 Piloter la mise en œuvre d'un tourisme durable**
  - Mener une politique « d'animation de l'activité touristique » en collaboration avec les partenaires institutionnels
  - Favoriser les échanges et la communication entre les partenaires et les acteurs
  - Accompagner les acteurs vers la prise en compte des valeurs du durable dans les activités
  - Participer à une démarche interparcs en vue d'une application régionale de la Charte européenne du tourisme durable
- ❖ **C33 Développer et promouvoir une offre touristique de découverte des patrimoines des territoires du Verdon, labélisé Parc**
  - Mener une politique de développement de l'offre touristique
  - Favoriser l'instauration de liens durables entre le territoire, ses populations et les visiteurs
  - Mettre en œuvre un schéma de valorisation patrimoniale
  - Labelliser (Marque Parc & Charte Européenne du tourisme durable) et animer des « ateliers » de construction d'offres de prestations labellisées Parc
  - Mettre en réseau les offres et les acteurs à l'échelle régionale
  - Communiquer et promouvoir « la découverte touristique en espaces sensibles »

Axe D : Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires

- ❖ **D12 Maîtriser les projets d'aménagement**
  - Favoriser le développement de modes de déplacements collectifs et l'expérimentation de modes de déplacements peu polluants, notamment pour l'accès aux sites naturels les plus fréquentés

Niveau d'atteinte de l'objectif selon les critères

	0	1	2	3	4	5
Structuration, mise en réseau des acteurs	■	■	■	■		
Développement d'offres touristiques « durables »	■	■				
Connaissance et observatoire du tourisme	■	■	■			
Organisation des flux et solutions de mobilité touristique	■	■	■	■	■	
Préservation des sites naturels face à la pression touristique	■	■	■	■		
Animation, formation et accompagnement des acteurs du tourisme à la connaissance et à la préservation des patrimoines	■	■	■			

Action phare – L'opération Grand Site (OGS)

Les Gorges du Verdon sont un site emblématique de renommée mondiale, classées en 1990. Face aux problèmes de gestion et aux impacts engendrés par leur fréquentation (environ 1 million de visiteurs annuels), il est devenu nécessaire de garantir **une qualité d'accueil à hauteur de la notoriété du site**. Pour atteindre cet objectif, les collectivités et l'État ont souhaité mettre en place une démarche d'OGS, animée par le Parc depuis 2002. Un projet global a été formalisé début 2009 puis validé par le Ministère de l'Écologie. La convention-cadre formalisant l'engagement des partenaires (État, Conseil Régional, Conseils Généraux, les 7 communes concernées) a été signé en mai 2010. Le projet inscrit au cœur de la stratégie touristique 2015-2020 du Parc (« Voir le Verdon en Grand ! ») prévoit des actions d'aménagement afin de valoriser et préserver les sites en contribuant à l'amélioration de l'accueil. Après plusieurs phases d'étude pour évaluer les enjeux et priorités d'actions, la mise en œuvre des aménagements a été favorisée par la **création de la** Régie. Cette évolution a permis de porter plusieurs maîtrises d'ouvrage importantes. À ce jour, les opérations prévues et engagées sont :

- L'**aménagement de belvédères**, notamment leur requalification paysagère et l'amélioration de l'accueil du Point Sublime (stationnement, cheminements, signalétique, bâtiment d'accueil).
- Des **aménagements des sites d'embarquement/débarquement** pour les activités d'eau vive.
- La **production et la mise en place d'équipements d'interprétation du patrimoine**, organisés selon un schéma d'interprétation.
- **L'amélioration des solutions de mobilité pour fluidifier les déplacements et réduire l'emprise de la voiture** (définition du plan de déplacement du Grand site en 2017-2018, décliné à partir du schéma de mobilité touristique, avec notamment le renforcement de la LER 27 autour de laquelle se réorganise la navette Blanc-Martel).

Cette action présente plusieurs points forts. L'obtention du label Grand site de France est une ambition partagée par les 7 communes du site et l'avènement des intercommunalités ainsi que l'organisation de la destination touristique *Grand Verdon* permettent de partager cette ambition au-delà du périmètre du site classé. Dans ce contexte et de par la forte notoriété des Gorges, la prise en compte collective des enjeux de préservation, de gestion et de valorisation peut servir **d'exemple** pour d'autres sites fréquentés. À ce titre, les Gorges sont considérées **comme un bien commun** pour lequel le Parc est garant de la vision globale. L'opportunité des **financements** issus du programme *Espace Valléen* a permis de conforter les soutiens de l'Europe, de l'État et de la Région. Ce programme, associé à la Régie qui engage la capacité de porter les maîtrises d'ouvrage, a donné l'impulsion pour concrétiser les orientations inscrites dans le programme de l'OGS. Au-delà des programmes d'aménagement, la définition du fil conducteur d'interprétation ainsi que les solutions de mobilité explorées apportent de nouveaux modes de découverte favorisant l'immersion. Enfin, l'OGS alimente la destination touristique Grand Verdon en donnant un sens à la **coopération** autour d'opérations concrètes permettant d'affirmer le caractère exceptionnel et préservé du Verdon.

Les principales **difficultés** rencontrées sont le haut niveau de concertation qui implique de dégager du **temps** (l'équipe est parfois en surcharge) et les opportunités de financement nécessitant parfois des **montages financiers** difficiles à établir et présentant des calendriers **contraints** et parfois peu adaptés à la conduite des projets d'aménagement.

Moyens

Financiers

Des moyens financiers **importants** sont orientés sur **l'aménagement et la gestion de sites naturels sensibles et fréquentés**, porteurs de notoriété. Le projet du Point Sublime mobilise **1,8 M€**, l'aménagement des premiers belvédères du col d'Illoire et de la Dent d'Aire 120 000 €, la phase d'étude pour l'aménagement des aires d'embarquement et de débarquement en eau vive prévoit un investissement de 450 000 €. La **Régie** du Parc, dont le **budget annuel de fonctionnement est de 70 000 €/an**, est en capacité à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagement ainsi que la gestion des sites qui en découle.

Concernant les **stratégies touristiques**, la candidature Espace Valléen a nécessité 56 500 € et l'accompagnement portant sur le renouvellement des engagements sur le volet 1 de la CETD, 25 500 €.

La **structuration et la promotion de l'offre** ont mobilisé **30 000 €/an** en moyenne (tours du Verdon, éditions). Plus spécifiquement, 10 000 € ont été utilisés pour étudier l'opportunité du développement du tourisme à vélo sur le territoire du Parc en 2010, puis 50 000 €/an depuis 2013 pour la mise ne place du projet du « Verdon à vélo » porté en partenariat avec l'association Vélo Loisir Provence. Au niveau de l'interparcs, le développement du site *cheminsdesparcs* a mobilisé 65 000 € (dont 1000 € de contribution du Verdon) et le projet mutualisé (dont l'animation du réseau), environ 100 000 €/an.

Le contrat rivière a financé plusieurs actions dont la formation des professionnels des activités aquatiques (15 000 € sur 2ans depuis 2016), l'édition de l'*Aquaguide* (13 000 €), l'étude de l'impact du piétinement humain sur les milieux aquatiques (70 000 € sur 3 ans).

Porteur de compétences autour des « sports de nature » dans laquelle une attention est portée à la gestion des sites et des équipements, le **département du 04** a participé au financement des écocompteurs et des inventaires floristiques dans les canyons (10 000 € et 3 000 €) ainsi qu'à l'étude sur les sites d'embarquements en eau vive (50 000 € HT).

L'État au travers de la DDT (service eau et milieux aquatiques notamment) a soutenu financièrement certaines actions intégrées au plan de gestion de la rivière du moyen Verdon (conciliation des usages et préservation des mieux aquatiques) : l'étude CEREMA-méthodologie d'observation des activités non-embarquées sur le moyen Verdon (entre 7 000 et 9 000 €) et le recrutement d'un stagiaire sur l'extension AIPPB en 2019 (3000 € + vacataire).

Le **programme LEADER** a participé au financement de quelques actions de formation des professionnels du tourisme, notamment bénéficiaires de la marque Parc, sur les thématiques de la géologie et des chiroptères (2 000 € environ).

Enfin, plusieurs postes sont financés dans le cadre du **contrat rivière** (Région et Agence de l'eau, EDF), du **programme Espace Valléen** (CIMA/POIA), du programme Natura 2000 (État / Europe) et du service montagne et massif alpin de la Région dans le cadre du programme de développement solidaire et durable des activités de pleine nature (2008-2010).

Humains

Les moyens dédiés à la mission tourisme ont **fluctué** durant la période 2008-2014. Ils ont été remaniés par la réorganisation en pôles. À partir de 2014, la mission est animée par 1 ETP chargé de mission tourisme avec 1 ETP en charge des sports de nature et de l'animation de la filière tourisme à vélo. La coordination est assurée par le responsable du pôle développement auquel appartient la mission tourisme. La mission gestion et aménagement des sites ainsi que l'opération écogardes sont rattachés au pôle sites et paysages.

- 1 ETP : Chargé de promotion touristique (jusqu'en 2011)
- 1 ETP : Chargé de mission tourisme
- 1 ETP : Chargée de projets sport de nature, à mi-temps sur le domaine de l'eau
- 1 ETP : Chargé de projet dédié au Plan de gestion du lac de Sainte-Croix (jusqu'en 2014) et à l'OGS. Il est aujourd'hui intégré à la Régie d'aménagement et de gestion des sites.
- 0,25 ETP : Chargé de mission Développement économique (chef de pôle)

Les missions de **terrain** sont assurées par deux techniciens accompagnés d'un personnel écogardes saisonniers.

- 1 ETP : Coordinateur des écogardes
- 1 ETP : Chef de secteur (à mi-temps technicien randonnée depuis 2014)
- 0,5 ETP : Écogardes/Chargé de projet Circulation motorisée (depuis 2017, quelques jours par an sur 2008-2019)
- Ecogardes (effectif fluctuant en fonction des saisons)

La mission tourisme doit prendre en compte les enjeux globaux du territoire et valoriser l'ensemble des ressources patrimoniales. Elle s'exprime donc dans la **transversalité** en s'appuyant au gré des actions sur l'expertise des autres pôles (interventions très fréquentes de la chargée de projets Natura 2000 Grand Canyon et Basses gorges, interventions ponctuelles du technicien rivière sur la question de la gestion des embâcles, de la chargée de mission Eau et milieux aquatiques, du chargé de mission Patrimoines naturels, etc.).

Conventions, partenariats

En matière de conventionnement et de partenariats, la période 2008-2020 a surtout été marquée par la montée en puissance des actions du **réseau interparcs**, ainsi que par **l'avènement de la destination Grand Verdon** (réseau des offices de tourisme – programme Smart Destination). Ces projets entraînent une série de **conventions multi-partenariales**. C'est le cas pour le réseau interparcs avec une convention régionale cadrant notamment la mutualisation de postes d'animation ainsi que la mise en œuvre du contrat de filière écotourisme.

Concernant **l'OGS**, la convention encadrant la mise en œuvre des opérations a été signée en 2010 (voir « Action-phare »).

Concernant la **Smart destination Verdon**, une **convention encadre** depuis 2020 les objectifs du programme qui regroupe 12 structures partenaires (Région, ADT 04 et 83, 6 EPCI, 2 stations touristiques et le Parc).

Sur des actions spécifiques en faveur du **tourisme social**, une convention a été signée en 2013 avec le réseau UNAT associant l'ensemble des Parcs de la Région Sud.

Sur le **développement des filières et de l'offre**, une convention triennale encadre l'animation portée par **Vélo Loisir Provence** sur le développement du projet du Verdon à vélo, permettant notamment de soutenir le poste d'un animateur vélo.

Le déploiement de la **marque** Valeurs Parc s'accompagne de conventionnements individualisés avec chaque professionnel.

Un partenariat s'opère avec les départements dans le cadre de leurs compétences **CDESI** (commissions départementales des espaces sites et itinéraires) qui visent en une gestion maîtrisée des sports de nature sur les territoires départementaux.

Réalisations

Chiffres clés et indicateurs

Structuration et mise en réseau

- 50 entreprises fédérées autour de l'association Vélo Loisir Provence pour développer le tourisme à vélo
- 50 entreprises mobilisées par la marque Valeurs Parc et/ou le volet 2 de la CETD

Offres durables

- 300 km de sentiers de grande itinérance créés (Tours du Verdon) et valorisés
- 233 km d'itinéraires vélos (Tour du Verdon, liaison Saint-André) sur le territoire du Parc
- Soutien à la réhabilitation de 3 sentiers emblématiques
- 70 fiches sentiers
- 50 itinéraires valorisés sur www.chemindesparcs.fr
- 1 carte 1/16 000 sur le périmètre OGS éditée avec l'IGN
- 2 joëlettes et 2 modules tout chemin acquis pour l'accès de la randonnée par les publics handicapés
- 47 prestations bénéficiaires de la marque dont 25 hébergements et 17 activités sportives de nature

Connaissances et observations

- 2 canyons (Baou, Angouire) équipés d'écocompteurs
- 4 écocompteurs à Saint-Maurin

Flux et mobilité

- Environ 16 000 personnes transportées par la navette du lac de Sainte-Croix

Préservation des sites

Réglementations

- 2 arrêtés inter-préfectoraux règlementant la navigation et les activités nautiques sur les retenues de Sainte-Croix et du bas Verdon
- 3 arrêtés préfectoraux encadrant les pratiques de randonnée aquatique et de navigation (Castillon et Chaudanne)
- 1 AIPPB Apron du Rhône
- 1 RNR

Aménagement de sites

- 7 études d'aménagement réalisées dans le cadre de l'OGS
- 4 études de faisabilité ou définition de programme d'aménagement réalisées pour le compte des communes par la régie
- 15 sites équipés de panneaux signalétiques

Écogardes

- 303 144 visiteurs contactés par les écogardes depuis 2009
- 3195 feux relevés (allumés/éteints), 315 éteints par les écogardes
- 7 relais radio installés (4 couvrant les grandes gorges ; 3 couvrant le lac d'Esparron, les basses gorges et les gorges de Baudinard)

Formation des acteurs

- Plus de 300 professionnels des activités de pleine nature sensibilisés aux enjeux naturalistes ; 1 à 3 formations annuelles
- De nombreux supports de sensibilisation : aquaguide, expositions, cartes postales, autocollants, etc.

Structuration, mise en réseau des acteurs

Stratégies

Depuis 2008, plusieurs phases stratégiques se sont enchaînées, voire entrecroisées sur des périmètres distincts.

D'abord, la **stratégie touristique** déclinant les orientations et mesures de la Charte s'est organisée autour de l'engagement sur le volet 1 de la **CETD** pour les espaces protégés, qui certifie le respect des principes du tourisme durable. Il correspond à l'adhésion du Parc au réseau européen **Europarc**. Concrétisé en 2009 pour une période de 5 ans, il a été renouvelé en 2017 pour 5 ans de plus. Cette opération est soutenue par la Région et partagée par le réseau régional des Parcs. Le Verdon a participé de manière épisodique à l'animation de la section française d'Europarc.

Le temps fort de la stratégie touristique a été la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt du **programme Espace Valléen** permettant une éligibilité au programme de financement du massif des Alpes. Elaboré en 2015 et reconnu en 2016 par un comité d'experts, cette stratégie intitulée « **Voir le Verdon en grand !** » a permis d'impulser le programme d'actions du Grand Site ainsi que la structuration du réseau d'itinérance.

En complément à ces cadres stratégiques intervenant à l'échelle stricte du périmètre du Parc, des partenariats et des mutualisations ont permis au Parc de prendre part à des stratégies touristiques plus larges, à l'échelle régionale via le réseau des Parcs en contribution au **contrat de filière écotourisme** et à l'échelle de la **destination touristique Grand Verdon** (**Smart Destination**) soutenue dans le cadre du plan de croissance de l'économie touristique régionale 2017/2022, ainsi qu'au travers du programme LEADER « le Verdon réinvente sa ruralité ».

Par ailleurs, le Parc a appuyé les **stratégies touristiques locales** dans le contexte de la réforme territoriale (Loi NOTRe) qui a fait évoluer les compétences tourisme à l'échelle des intercommunalités.

Mise en réseau

Les **entreprises touristiques** sont incitées à s'engager sur les valeurs du tourisme durable via la **marque « Valeurs Parc »**. Le référentiel de la marque contribue également à définir le cadre d'accompagnement des porteurs de projet. En complément d'un accompagnement individuel, les filières de l'offre touristique sont organisées en privilégiant les modes de découverte basés sur les mobilités douces.

Sur le tourisme à **vélo**, l'action du Parc s'appuie sur l'association **Vélo Loisir Provence** étendue au territoire du Verdon depuis 2013 avec comme projet **d'animer un réseau d'entreprises** engagées autour de l'accueil vélo.

Développement d'offres touristiques « durables »

Filière itinérance, randonnée et sports de nature

La mise en œuvre de la stratégie d'itinérance passe par la **création d'un réseau d'itinéraires** visant la **labellisation GR de Pays** délivrée par les instances départementales de la Fédération française de randonnée pédestre.

La création de ces itinéraires s'inscrit dans un cadre de compétences et implique en priorité les départements 04 et 83 et les EPCI. À terme, ce réseau devra couvrir l'ensemble des entités paysagères défini par la Charte du Parc dans l'objectif de diffuser la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace. L'ensemble de ce réseau initié en 2016 prévoit à terme la création d'au moins 7 GR de Pays. En complément, les pratiques de randonnée pédestre sont valorisées autour **d'itinéraires emblématiques** ayant bénéficié d'opération de **réhabilitation et sécurisation**. C'est le cas pour trois itinéraires : sentier Blanc-Martel et basses gorges réhabilités par le CD 04 en 2012 et 2014, et le sentier Imbut-Vidal réhabilité en 2017, avec un soutien du Parc.

La **création d'itinéraires cyclables** se fait au travers du réseau co-animé avec l'association **Vélo Loisir Provence** et se définit en **concertation** avec les intercommunalités et les départements. Parmi les projets-phares, la création d'une itinérance sur plusieurs jours : **le Tour du Verdon**.

Découverte et interprétation des patrimoines :

Les actions sont déclinées en lien avec le **plan de valorisation** des patrimoines piloté par la mission culture (OBJECTIF 3). Les **schémas d'interprétation** sur l'OGS et le lac de Sainte-Croix, portés par le CELRL, permettent une déclinaison concrète du plan de valorisation et participe à définir l'offre touristique autour de la découverte des patrimoines.

Marque valeurs Parc & qualification de l'offre touristique

La qualification de l'offre via la **marque « Valeurs Parc »** (instaurée depuis 2016) est animée par le réseau interparcs tourisme avec des postes mutualisés. L'offre est équilibrée entre **hébergement** et **activité**, et assez bien répartie sur le territoire. Le renouvellement de la stratégie de la marque portée par la Fédération nationale des Parcs a fait évoluer les référentiels et la méthodologie de marquage.

En complément, 11 entreprises touristiques sont concernées par la démarche de progrès introduite par le volet 2 de la **CETD**. L'avènement du contrat de filière écotourisme adossé au plan de croissance de l'économie touristique régionale donne un élan supplémentaire au déploiement de la marque qui participe à construire un panel d'offres représentatif des thématiques de l'écotourisme. Il se dessine également un rapprochement avec la marque Esprit Parc national (appel à projet interrégional POIA).

La valorisation des productions locales et des ressources agricoles emblématiques s'est faite à travers la **marque Parc**, l'opération des **marchés paysans** et l'appui à la création de maison de site comme la **Maison de la Truffe** à Aups (OBJECTIF 5).

La **communication** autour de cette offre passe par la création de **fiches**, de **cartes** et la valorisation **d'itinéraires en ligne** (site www.chemindesparcs.fr) (OBJECTIF 3).

Connaissances et observation du tourisme

L'observation du tourisme sur le périmètre du Parc se traduit par plusieurs orientations : d'une part, celles qui consistent à connaître et estimer les profils de clientèle en évaluant les **retombées économiques** et, d'autre part, celles

qui s'intéressent aux **impacts** en considérant les flux de visiteurs au regard des capacités de charge des sites de pratique ou de visite.

Sur l'aspect économique, la contribution des Parcs à **l'enquête cordon du comité régional du tourisme** (2011) a été un temps fort. L'analyse des données récoltées a servi de référence pour mieux percevoir les retombées économiques et les attentes des clientèles avec une possibilité de comparer les résultats sur un panel de 5 Parcs. Des **actions plus ponctuelles** et sans suite ont été menées sur l'analyse des prix concernant le territoire du Haut-Var co-animée par l'ADT du Var.

Sur les impacts de la fréquentation touristique, l'essentiel des données est issu des **relevés de terrain** par les équipes **écogardes** croisés avec des mesures prises par les dispositifs **d'écocompteurs** (2019). Dans le cadre d'opérations calibrant des mesures de gestion sur des milieux sensibles, des **études spécifiques** ont été conduites pour mesurer plus finement les impacts des activités touristiques sur les milieux (ex : Natura 2000 (OBJECTIF 2), étude CEREMA-Méthodologie de l'observation de la fréquentation). Ce fut le cas à l'occasion de **l'étude piétinement** (2014-2016) menée sur le site du couloir Samson (plan de gestion de la rivière du moyen Verdon).

Organisation des flux et solutions de mobilité touristique

L'organisation des solutions de mobilité durable constitue une part importante de la stratégie touristique 2015-2020. Une phase d'étude conduite en 2017 a permis de préciser les enjeux et d'identifier les solutions. Un **schéma de mobilité touristique durable** a été lancé en 2018 grâce à l'implication des autorités organisatrices de la mobilité durable dont principalement la Région. L'évolution de la **LER 27** avec un cadencement densifié (2020) et la prise en charge par le Parc de la **navette des Gorges** dédiée aux randonneurs du sentier Blanc-Martel (d'avril à octobre) sont les résultats les plus marquants. Les sorties en montagnes via les transports collectifs ont aussi été promues : une brochure et une page web dédiée ont été réalisé dans le cadre de la collection « 10 idées de sorties en montagne sans voiture » gérée par l'association Mountain Wilderness. En complément, l'offre **d'itinérance** à pied ou à vélo ainsi que les **mesures de gestion** sur certains sites fréquentés contribuent à promouvoir les modes de déplacement doux et à canaliser les flux.

Le **plan de gestion du lac de Sainte-Croix** a permis d'expérimenter une **navette autocar estivale** (2013) entre Moustiers-Sainte-Marie et le lac. Sa gestion était assurée par la commune de Moustiers avec un soutien technique et/ou financier du Parc, de l'ADEME, de la Région et du CD du 04. Elle a transporté 8 000 personnes sur 6 semaines par an (juillet / août). L'action a été reconduite sans subvention en 2014.

Dans le cadre de l'expertise de la **régie,** certains sites ont fait l'objet **d'étude pour évaluer l'état d'organisation des flux de circulation** avec l'objectif de contenir la pression sur les sites. C'est le cas d'Esparron-de-Verdon ou du site de la plage de Saint-Julien. Des **aménagements pour mieux maîtriser les flux** sont réalisés dans le cadre de **l'OGS** (voir « Action-phare »). En 2019, le Parc s'est lancé dans une expérimentation de régulation des flux avec l'application **WAZE**. Cette expérimentation est pilotée par le comité régional du tourisme (prise en compte du sur-tourisme).

Préservation des sites naturels face à la pression touristique

Aménagement et gestion des sites naturels fréquentés

Le Parc a porté deux types de démarches :

- Des **réflexions globales à large échelle**. C'est le cas de **l'OGS** avec la réalisation **d'aménagement** (voir « Action phare ») dans les communes, portés par la **Régie**. Celle-ci a aussi permis d'accompagner des **projets collectifs** (signalétique harmonisée, réseau radio) ou encore l'étude d'aménagement des **aires d'embarquement/débarquement** pour les sports d'eau vive (2018-2019). C'est aussi le cas du travail d'animation autour du **plan de gestion et de développement du lac de Sainte-Croix** avec l'installation de 15 **panneaux d'information** autour du lac et la mise en place **d'outils juridiques** : suivi de l'élaboration de l'**arrêté inter-préfectoral** réglementant la circulation sur le lac ; harmonisation des **arrêtés municipaux** relatifs au stationnement, au camping sauvage et aux feux.
- Des **projets sur des sites ponctuels hors démarches globales** avec la **définition et la mise en œuvre d'objectifs de gestion** (plage de Saint-Julien et piste de Garuby à Esparron, précédemment évoquées, site de Sulagran etc.). Le Parc a aussi participé à **l'élaboration ou à la révision d'arrêtés préfectoraux règlementant la navigation et les activités de loisirs** sur les retenues de Castillon (2014), d'Esparron-de-Verdon et bas Verdon (2018) et de Chaudanne (2020).

Par ailleurs, des **toilettes sèches** ont été installées sur plusieurs sites (OBJECTIF 7).

Maîtrise de la fréquentation des cours d'eau

Un groupe de travail concernant la **réglementation sur le moyen Verdon** a été mis en place en 2008-2009 mais n'a abouti à aucune évolution concrète. Au-travers de l'animation du **plan de gestion de la rivière du moyen Verdon**, plusieurs actions ont été menées depuis 2010 pour tenter de réguler la fréquentation sur les cours d'eau (inscrit au SAGE Verdon).

Une réflexion sur une **mesure de gestion du couloir Samson** a été conduite en 2012 (projet de convention) mais n'a pas abouti. Cependant, en 2014, un **arrêté préfectoral encadrant la pratique de la randonnée aquatique** sur le couloir Samson a été pris, suite à un contentieux juridique. Cette réglementation limite cette activité à 490 personnes par jour, avec des horaires de pratique, un cadencement et une taille de groupes maximale.

En 2012, **l'AIPPB de l'apron du Rhône** a été mis en place afin de limiter les impacts sur les habitats de l'espèce. Pour cela, il **définit des cheminements** dans la rivière, évitant le piétinement des milieux propices à l'espèce avec la pose d'une **signalétique**. Un projet d'extension de cette réglementation en amont de sa limite actuelle est actuellement à l'étude. Par ailleurs, des **outils règlementaires** pour la protection d'espaces naturels ont été créés (OBJECTIF 2).

Depuis 2013, les **professionnels des activités aquatiques** ont mis en place des **plannings** pour organiser leurs accès et leurs activités sur les sites de pratiques mais ils ne sont encadrés par aucune mesure officielle. Une **association** regroupant les **professionnels des brevets d'état à cordes** autour de La Palud a été créée en 2009, sous l'impulsion du Parc, permettant de les fédérer et d'avoir un **interlocuteur unique**.

Enfin, une **ligne de bouées** a été implantée pour contenir la navigation sur la queue de retenue du lac, en amont du pont du Galetas.

Les écogardes

Le **dispositif écogardes saisonniers** est reconduit annuellement depuis 2000. Les **patrouilles**, qui ont lieu l'été ainsi qu'en avant et après-saison, permettent de **sensibiliser le public** en leur expliquant les points de réglementation ainsi que les enjeux et la fragilité du territoire. Elles ont lieu à toute heure, aussi bien dans les endroits fréquentés que difficiles d'accès. Elles ciblent notamment le **risque d'incendie** (majoritairement causés par l'homme) (OBJECTIF 8). Dans une moindre mesure, les barrages de galets sont aussi ciblés car ils ont un impact négatif sur le milieu.

En parallèle de la présence d'agents de terrain, la sensibilisation se fait aussi à travers des **supports de communication**, mis place par les écogardes (poubelles de poche, affiche de sensibilisation « feu », bâches et cartes postales sur l'impact des barrages de galets). Ces supports sont mis à disposition des partenaires. Par ailleurs, des **points d'accueil/relais du Parc** ont été régulièrement mis en place afin de toucher d'autres types de public (orientation vers des randonnées adaptées, rappel de la réglementation, valorisation de l'offre de découverte).

Suite à un constat de grandes zones blanches mais fréquentées du public, un **réseau radio « Sécurité Verdon »** a été mis en place entre 2015 et 2019. Il assure la coordination des équipes d'écogardes, mais est aussi ouvert aux sapeurs-pompiers, à la Gendarmerie (pour les opérations de secours), aux professionnels des activités de pleine nature, et à certains bergers afin de les désenclaver.

Les écogardes ont aussi effectué des **vérifications de sécurité** sur la passerelle de l'Estellier (2015) et participé à des **opérations de relevage d'encombrants et de dépollution**. Les encombrants ont été recensés et cartographiés via le SIT (2016). En 2018, une opération de dépollution d'envergure a été menée dans les gorges. Les abords des sentiers Blanc-Martel et de l'Imbut ont été nettoyés avec l'association Mountain Wilderness, ainsi que les parties « inaccessibles » du lit du Verdon.

Animation, formation et accompagnement des acteurs du tourisme à la connaissance et à la préservation des patrimoines

Des actions de **médiation** sont conduites auprès des différents usagers afin de limiter et prévenir les impacts de leurs activités. Ces actions sont mises en œuvre en considérant l'ensemble des mesures réglementaires et mesures de gestion impactant les sites (Natura 2000, AIPPB, SAGE). Sur le site des gorges, la médiation est adossée au **plan de gestion de la rivière du moyen Verdon**. Parmi les actions, il faut retenir un **programme de formations** proposé aux entreprises des activités **d'eau vive** afin de mieux percevoir les fragilités écologiques des sites et d'adapter en conséquence les prestations (respect des cheminements liés à l'AIPPB, connaissance des milieux et des espèces, limite des groupes, période de pratique, *Aquaguide*).

Ces formations sont animées en partenariat avec des acteurs de l'environnement et les services de l'État (MRE, DDT, FNE).

Suite à plusieurs alertes reçues de la part de communes et de riverains, la réactualisation du **diagnostic de l'activité canyonisme** a été menée en 2018. Ce travail a permis de mettre en place plusieurs actions d'observation de la fréquentation et des milieux naturels (précédemment évoquées). Il devrait conduire également à la réalisation de formations et de supports de sensibilisation à l'attention des professionnels (inscrits dans le cadre du contrat rivière Verdon II). Le Parc est par ailleurs intervenu sur plusieurs **conflits d'usages** concernant l'activité de canyonisme qui se réalise dans des ravins ou affluents du Verdon (canyons des haut et bas Jabron, Baou).

La **sensibilisation du public grimpeur au dérangement de l'avifaune rupestre** se réalise chaque année en partenariat avec la LPO et le club d'escalade de La Palud-sur-Verdon. Un **outil photographique** de gestion de l'escalade a été finalisé en 2008 et intégré au SIT, représentant les voies, les secteurs d'escalade et les enjeux naturalistes et fonciers. Malheureusement l'animation de cet outil a fait défaut, ainsi que son appropriation par les acteurs locaux concernés par la gestion concertée de l'escalade. Il n'a pas pu être intégré dans le nouveau SIT des Parcs.

Des **outils et supports de sensibilisation** sur les milieux, les espèces naturelles, la sécurité et les bons comportements à adopter ont été produits à l'attention de différents publics : des loueurs de pédalos et de bateaux électriques (ex : autocollants), baigneurs, campings, professionnels des activités aquatiques, grimpeurs.

Dans le cadre d'un **avis de police administrative**, le Parc est amené à donner son avis sur les **manifestations sportives** se déroulant sur son territoire. Il prend en compte la période de la manifestation, le nombre de concurrents, l'éco responsabilité, etc. Depuis la réforme de 2015 simplifiant le régime d'autorisation des manifestations sportives, moins d'avis parviennent au Parc (20 contre plus de 50 auparavant). Chaque année, deux à cinq manifestations sont ciblées afin de les **accompagner vers un meilleur respect de l'environnement** (approvisionnement, tracés des parcours, valorisation des déchets, débalisage, etc.).

Carte synthétique

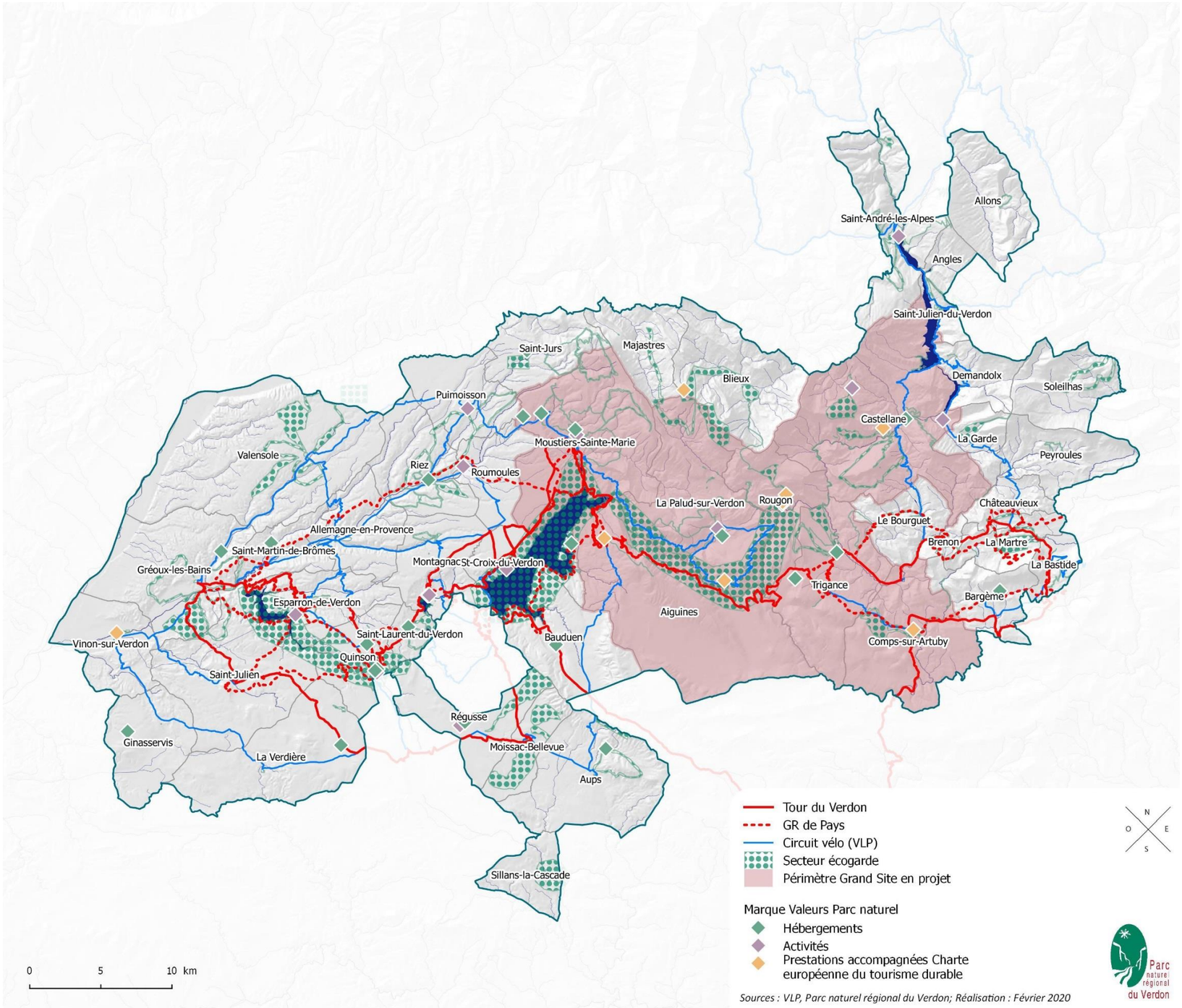

Sources : VLP, Parc naturel régional du Verdon; Réalisation : Février 2020

Rôle du Parc

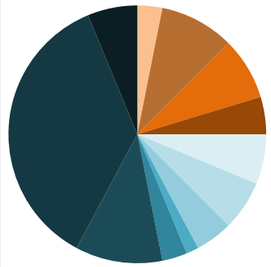

Participation

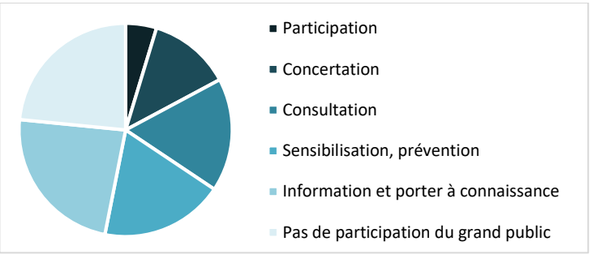

Résultats et effets produits (points forts, points faibles)

Les objectifs répondent-ils aux enjeux du territoire ? Comment ont évolué les enjeux ? Quelles ont été les priorités ?

Pilotage de la mise en œuvre du tourisme durable et évolution de l'organisation touristique.

La fréquentation touristique se caractérise par une **concentration des flux dans le temps et dans l'espace**. Il y a notamment une sur-fréquentation des sites liés à la rivière (lacs et gorges), au plateau de Valensole et sur certains villages emblématiques. Devant ce constat, le Parc tente depuis sa création, de coordonner les initiatives et projets pour favoriser une meilleure répartition de l'activité touristique et garantir ses retombées durablement à l'échelle de son territoire.

Depuis 2008, les collectivités ont fait l'objet de transformations importantes influençant la composition des intercommunalités et redistribuant les **compétences**. Ces évolutions ont introduit de **nouveaux cadres partenariaux** autour du tourisme avec l'avènement de pôles touristiques intercommunaux (offices de tourisme communautaires ou intercommunaux). Dans ce mouvement, s'est également introduit le lien avec les villes-portes (Digne-les-Bains et Draguignan) qui sont aussi les sièges administratifs d'intercommunalités (Provence Alpes Agglomération, et Dracénie Provence Verdon). **Cette nouvelle organisation questionne la place du Parc à plusieurs niveaux**. Comment le Parc met à profit la plus-value de ses missions et savoir-faire technique pour contribuer au positionnement touristique vantant le caractère préservé du Verdon ? Comment mettre en cohérence les stratégies de communication touristique avec, notamment, la définition d'un socle de valeurs communes autour du mot-clé « Verdon » ?

Changer les modes de déplacement et l'accès au territoire

Les enjeux d'accès au territoire, de **mobilité** et de déplacement ont été identifiés comme des **priorités** d'actions pour faire évoluer les modes de découverte du Verdon. Le constat d'une trop grande dépendance à la voiture générant des difficultés de circulation et de stationnement sur les sites fréquentés, ainsi que le contexte de développement de l'offre d'itinérance à pied ou à vélo participent à cette évolution.

Préserver et protéger l'environnement et les ressources patrimoniales associées au tourisme

Les activités touristiques constituent un **levier économique** incontournable pour le territoire. Leur développement générateur d'emplois et de retombées sert de nombreux secteurs dont l'agriculture et l'artisanat, mais ses potentiels impacts négatifs sont à considérer. Ces enjeux **inscrits** dans la Charte 2008-2022 ont été particulièrement sensibles concernant les sports de nature pour lesquels les milieux naturels peuvent être considérés comme des supports d'activités. L'intégration d'équipement de type voies d'escalade ou canyon, les sentiers concernés par les randonnées et les pratiques VTT, ou les activités en rivière sont autant de sujets où se pose la question des équilibres à établir entre développement économique et préservation des ressources patrimoniales.

La prise en compte des impacts est un sujet **préoccupant** pour les collectivités et les gestionnaires d'espaces naturels. Certains sites peuvent se dégrader à cause d'une sur-fréquentation parfois accentuée par le manque d'aménagement, voire des comportements irrespectueux. Depuis 2008, l'influence des **réseaux sociaux** a introduit de nouveaux modes de consommation accentuant la popularité de certains sites et de certaines pratiques, sans prendre en compte la fragilité des écosystèmes.

Le SAGE Verdon a officialisé des objectifs de **cotes touristiques** pour les retenues de Castillon et Sainte-Croix. La définition de ces cotes concernant plus particulièrement la saison estivale participe à définir un équilibre entre le bon fonctionnement des activités touristiques et les fonctions et usages liés à la ressource en eau telles que les activités hydro-électriques des barrages. Le SAGE a également fixé des objectifs ambitieux de **qualité sanitaire** des eaux sur les tronçons fréquentés : **les acteurs de la CLE ont donc considéré que les enjeux touristiques étaient forts et nécessitaient une attention et des efforts particuliers**. Toutefois, dans le cadre de l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, les acteurs n'ont pas classé les enjeux touristiques en priorité par rapport aux autres enjeux de l'eau du territoire.

Les moyens mobilisés permettent-ils d'atteindre les critères d'évaluation ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

Des **moyens conséquents** ont été consacrés à l'élaboration du **cadre stratégique**, favorisés par l'opportunité d'adhérer au programme du massif des Alpes « **Espace valléen** ». La stratégie « Voir le Verdon en GRAND ! » a permis, à mi-parcours de la Charte, de **redéfinir les priorités** d'actions de la mission tourisme avec la possibilité de mobiliser des **opportunités de financements** (POIA/CIMA) assurant la faisabilité des programmes d'aménagement de l'OGS. Par ailleurs, ce cadre stratégique a permis de **renouveler la certification** de l'action touristique du Parc au titre du volet 2 de la CETD.

Sur le volet aménagement et gestion des sites fréquentés, la mise en œuvre des actions a souvent été ralentie par **la complexité de portage des maîtrises d'ouvrage** ou par la **difficulté de compléter les plans de financement**. Par exemple, la concertation du plan de gestion du moyen Verdon a permis d'identifier des opérations d'aménagement mais n'a pas pu aboutir dans le calendrier prévu, malgré les financements. Se pose aussi la question de **l'équilibrage du fonctionnement de la Régie**, celle-ci mobilisant des moyens importants sur des projets nécessitant un engagement financier et des investissements dans un contexte de précarité des sources de financements publics.

Globalement, les **moyens humains** mis en œuvre paraissent assez **hétérogènes** et **parfois insuffisants** au regard des enjeux. Des missions ont bénéficié d'un temps de travail **important** comme les activités sportives de nature, l'accompagnement des manifestations sportives (via les écogardes) ou l'aménagement et la gestion des sites fréquentés. À l'inverse, les moyens humains et financiers dédiés à l'observation de la fréquentation sont **insuffisants au regard des enjeux**. La marque Parc nécessite un temps d'animation qui **fait défaut** actuellement, malgré la mutualisation des moyens à l'échelle des 8 Parcs de la région. Sur le volet promotionnel qui doit être considéré comme un élément-clé de la valorisation des engagements des entreprises, les moyens restent encore **limités**. Cette situation ne peut pas garantir aux entreprises des retombées renforcées ou garanties par leur adhésion au réseau des marqués. Enfin, sur d'autres aspects plus liés à la réglementation ou à la médiation vis-à-vis des atteintes à l'environnement (telles que les activités motorisées, très ancrées localement et dépassant le public touristique), les moyens mis en œuvre, notamment la présence sur le terrain, sont **à renforcer**.

Sur le plan organisationnel, le Parc a misé sur la **transversalité** du développement. Le rattachement de la mission tourisme au pôle développement (agriculture, énergie, artisanat) croise les enjeux et mixe les actions et les moyens humains. **Cette transversalité fonctionne bien et est un atout certain**.

La méthodologie de projet privilégie une **logique de faire ensemble et de montée en compétence des acteurs du territoire**, notamment sur ces questions de développement. Les collectivités locales comme les intercommunalités se saisissent aujourd'hui du développement local et sont compétents pour le faire. Les départements ont également maintenu des compétences dans le domaine. De même, des associations ou des acteurs professionnels se mobilisent. Le Parc doit alors se positionner en **coordinateur des initiatives et insuffler des logiques de développement durable** dans les projets des partenaires, sans assumer le portage de l'ensemble des actions et des enjeux, sans faire « *à la place de* ». Dans une logique de faire ensemble, le Parc apporte une plus-value aux acteurs sur la dimension durable et prospective.

La période 2015-2020 a vu les **cadres stratégiques se multiplier** sur des périmètres différents : stratégie Parc/stratégie destination Grand Verdon, stratégie interparcs et contrat de filière écotourisme. **Cet empilement de stratégies interroge la place du Parc et la cohérence d'ensemble**. Cela induit aussi des **confusions**, le Parc pouvant être confondu avec la destination Verdon (confusion renforcée par la multiplication de l'appellation « Verdon » dans le nom des intercommunalités).

Globalement les enjeux du Parc sont bien pris en compte dans le volet tourisme des schémas régionaux ou départementaux. L'ajustement et la recherche de cohérence entre ces stratégies touristiques à plusieurs échelles ont poussé le Parc à définir son rôle et à ajuster ces missions. La démarche de structuration de la destination **Grand Verdon**, qui s'inscrit dans le contexte du plan de croissance de l'économie touristique régionale et bénéficie des **opportunités de financement** du programme LEADER, contribue à renforcer les **temps d'échange** technique et politique sur l'organisation locale du tourisme. Le Parc ajuste sa position en alimentant la filière écotourisme et en aidant à considérer et prévenir les impacts du tourisme. Il mise notamment sur le développement de l'itinérance et le soutien à l'animation de **réseaux** en partenariat avec Vélo Loisir Provence, qui offrent des perspectives intéressantes pour consolider les dynamiques collectives. Le Parc s'implique également dans les **prises de compétences des intercommunalités** et dans la définition de leur stratégie touristique afin que les orientations la Charte soient prises en compte. **Cette articulation, parfois difficile, est en cours**. Le Parc a aussi une entente stratégique avec les pays, notamment au travers le co-portage des programmes LEADER. Plus récemment, les signatures de conventions « ville-porte » contribuent à la prise en compte des enjeux

touristiques à la périphérie immédiate du Parc. Ponctuellement, des partenariats sont noués avec les consulaires du secteur touristique. Enfin, les liens avec la recherche et l'enseignement supérieur sont sans doute **insuffisants**.

Eau

Le **financement** de **l'Agence de l'eau** sur les projets d'embarquements dans le cadre du contrat était une **réelle plus-value**. La mise en place de la **Régie** a apporté une **solution** au problème de maîtrise d'ouvrage des projets.

Comment expliquer les résultats obtenus ? Sont-ils satisfaisants vis-à-vis des critères d'évaluation ? Vis-à-vis des enjeux du territoire ?

Structuration, mise en réseau des acteurs

En matière de stratégie, l'évaluation des actions au service des enjeux touristiques montre l'importance prise par la **mutualisation des moyens et la coopération entre les territoires**. Le réseau interparcs et la destination touristique Grand Verdon ont contribué à un changement d'échelle pour justifier la plus-value du Parc dans la construction d'une offre d'écotourisme intégrant la valorisation des patrimoines et la gestion des sites. Les valeurs portées par le Parc semblent générer un intérêt pour conforter les positionnements marketing identifiant le Verdon comme une destination préservée. **Cette évolution doit être confirmée et sans doute justifiée par les résultats des actions**.

Les démarches entreprises à l'échelle interparcs sont des **réussites** grâce à des **moyens d'animation dédiées autour de postes mutualisés**. L'engagement des entreprises sur la marque Valeurs Parc est largement favorisé par cette dynamique interparcs, sur le volet promotionnel ainsi que sur l'aspect échanges de bonnes pratiques favorisées par l'organisation de forum.

Sur un autre plan, davantage lié à la relation directe avec les entreprises touristiques, l'action du Parc se traduit par un accompagnement encore **trop individualisé**, notamment auprès des hébergeurs. En comparaison, dans son rôle de médiateur pour prévenir des impacts des activités sportives de nature, le Parc a réussi à **fédérer** un collectif d'entreprises en organisant un cycle de formations dont les contenus et l'organisation ont associé plusieurs compétences internes.

Le développement de **l'itinérance** sur les pratiques de randonnée pédestre et de tourisme à vélo est la **principale réussite** dans la structuration de filières permettant la mise en réseau des entreprises. La structuration de l'offre cyclable bénéficie du relais efficace joué par l'association **Vélo Loisir Provence**. L'association a rapidement réussi à structurer un réseau d'une cinquantaine d'entreprises grâce à un travail d'animation renforcé par des actions de promotion ainsi que par le déploiement de la marque accueil vélo.

Porté par la mission culture, le portail *la Mescla* a permis de fédérer les acteurs touristiques (OBJECTIF 4). Ce projet, arrêté en 2018, a initié une action de réseau en exploitant les fonctionnalités de l'outil **Apidae** (système d'information touristique régional). Comme les autres Parcs de la région, le Parc du Verdon est contributeur sur le réseau Apidae. **L'enjeu est de pouvoir l'alimenter en y inscrivant les données portant sur les patrimoines.**

Développement d'offres touristiques « durables »

L'action du Parc se traduit prioritairement par l'animation d'un dispositif de qualification des prestations via la **marque Valeurs Parc**. La période 2008-2019 a vu évoluer la procédure de marquage avec une refonte de la marque Accueil du Parc. Ces changements traduisent la volonté de la Fédération des Parcs de trouver une plus grande **cohérence** en uniformisant les codes graphiques et en mutualisant les outils de promotion. Le Parc est **assez bien représenté** dans le panel de prestations marquées tant en termes de qualité que de diversité de l'offre. Le déploiement et l'animation de la marque bénéficie de la **dynamique** régionale entraînée par le réseau interparcs. C'est une démarche **importante** puisqu'elle permet de créer une offre de séjours autour des valeurs de l'écotourisme qui alimentera également la destination Verdon.

Néanmoins, il faut reconnaître les **difficultés pour animer le réseau des prestations marquées**. Si les phases d'audit et d'élaboration des démarches de progrès aboutissent grâce à l'appui de l'interparcs, le suivi continu des entreprises pose des problèmes de **disponibilités** et de **réactivité** de la part du Parc. La dispersion des entreprises sur le territoire est également relativement contraignante et ne favorise pas la proximité. Enfin, au-delà de la mission tourisme, le déploiement de la marque nécessite de mettre à profit les compétences pluridisciplinaires du Parc. Ce besoin de transversalité est souvent difficile à animer. Il a pu néanmoins se faire sur les questions d'évaluation des performances énergétiques, et plus globalement sur la gestion écoresponsable. Dans les réussites, l'accompagnement de la marque a favorisé l'éligibilité aux **aides régionales** pour soutenir l'investissement des hébergeurs.

La **promotion** de l'offre censée assurer la visibilité des prestataires engagés sur la marque a été assurée par le Parc au travers de différents outils dont principalement le *Carnet découverte* édité entre 2004 et 2018, mais **trop faiblement diffusé** pour couvrir les besoins d'information des publics et pas systématiquement traduit. L'édition papier est peu à peu relayée par les supports de communication **numérique** (sites Internet, *Consommer Parc*). L'enjeu est également de faire connaître l'offre marquée auprès des partenaires. La promotion de l'offre a été surtout soutenue par le comité régional du tourisme au travers d'actions coordonnées à l'échelle interparcs (site *mesescaparcs*).

La priorité donnée à la structuration de filières autour des pratiques d'itinérance a fait émerger une offre qui contribue à rendre **plus lisible** l'action du Parc en exprimant les enjeux de mobilité, de mise en réseau des territoires et des prestataires ainsi que l'interprétation des patrimoines. Cette offre contribue à changer les modes de séjour en équilibrant la découverte du Verdon encore très marquée par le tourisme à la journée. **Cette réussite est cependant à relativiser puisque la mise en tourisme des itinéraires GR de Pays « les Tours du Verdon » est à consolider**. L'offre de gîtes d'étape ou de groupe fait défaut sur certaines parties du territoire.

Connaissances et observation du tourisme

Il n'y a pas à proprement parlé d'observatoire du tourisme. La compétence d'observation est portée par les départements et la Région ainsi que par les offices de tourisme. À ce titre, le Parc bénéficie des protocoles d'observation animés par ses partenaires mais qui ne recoupe pas précisément le périmètre du Parc.

Les Parcs régionaux ont bénéficié du dispositif d'enquête clientèle régionale animé par la **Région** et le comité régional du tourisme, avec le soutien des observatoires départementaux. Les résultats de l'enquête ont eu valeur de référence pour percevoir les modes de consommation et les profils de clientèle avec des éléments de comparaison partagés à l'échelle interparcs.

Des outils ont été créés en interne au travers du **SIT** (OBJECTIF 3) ou bien avec des analyses illustrant des **portraits de territoire** spécifiques commandés auprès de l'INSEE (OBJECTIF 5).

Il faut relever également les dispositifs d'observation animés par l'opération **écogardes** qui ont pu renseigner sur l'évolution de la clientèle touristique en matière de comportements et d'impacts. Le Parc a aussi bénéficié de comptages routiers sur des axes de forte circulation, permettant de mieux appréhender les flux.

En conclusion, il faut reconnaître **une faiblesse dans la capacité à mobiliser des analyses permettant de quantifier et qualifier les flux touristiques**. Cette situation aboutit à une perception « au doigt mouillé » qui ne facilite pas l'orientation de l'action touristique du Parc et son adaptation à une juste réalité des enjeux. Par exemple, il n'y a pas de capacité à analyser les retombées économiques suscitées par la marque Parc.

Organisation des flux et solutions de mobilité touristique

La recherche d'un équilibre permettant d'orienter les **flux** en évitant leur concentration autour de quelques sites à forte notoriété s'est accompagnée de la nécessité de réduire la dépendance de l'économie touristique à la seule saison estivale.

La recherche de solution pour réduire l'usage des véhicules individuels a conduit notamment à une phase **d'expérimentation** autour de la navette reliant Moustiers-Sainte-Marie au lac de Sainte-Croix. On peut regretter l'arrêt du service après deux années d'expérimentation, traduisant les **difficultés de portage** de ce type d'action à des échelles communales avec des perspectives de rentabilité difficiles à atteindre.

Dans la continuité de ce volet expérimental, les enjeux de mobilité se sont inscrits dans le programme d'action de l'OGS avec des **réussites** comme l'évolution des fréquences de service des lignes d'autocar entre Marseille et Castellane, synchronisées à la navette d'accès au sentier Blanc-Martel.

L'organisation et la régulation/canalisation des flux ont obtenu des **résultats** grâce aux opérations **d'aménagements** portées ou assistées par la Régie. Parmi les opérations ayant abouti ou en bonne voie, on peut citer les principaux belvédères du site classé des gorges, le site de Saint-Julien-plage ainsi que la commune d'Esparron-de-Verdon.

Il reste néanmoins une marge pour confirmer l'atteinte des objectifs. Des solutions de mobilité n'ont pu être explorées, comme la mise en place d'une navette lacustre sur le lac de Sainte-Croix. Globalement l'évolution des **compétences** en matière de transport passant d'une collectivité à l'autre a demandé quelques ajustements. Les intercommunalités ou les agglomérations prennent également leur part dans un contexte où les moyens sont assez **disparates**. Les enjeux sont relayés et appuyés par les territoires grâce à l'organisation d'une cellule de concertation animée par le Parc.

Sur la **saisonnalité**, l'équilibrage de la fréquentation touristique passe quasi exclusivement par la construction d'offres d'itinérance à vélo ou en

randonnée pédestre. **L'objectif d'élargissement des saisons touristiques n'est donc que partiellement atteint. S'il y a eu des réflexions sur le confortement d'activité hors saison, il n'y a pas eu d'action spécifique**. La marque Valeurs Parc exige une période d'ouverture minimale de 6 mois mais la réalité de fonctionnement montre que ce critère n'est pas toujours atteint face aux contraintes de rentabilité des entreprises touristiques. Sur les activités sportives de nature, la saisonnalité reste également très forte et contrainte par les conditions climatiques.

Préservation des sites naturels face à la pression touristique

Les démarches sont souvent longues et complexes mais une vraie dynamique a été créée sur cette question.

La création de la **Régie** a offert une **solution** à la question des maîtrises d'ouvrage en positionnant ce nouvel outil au service de la définition des programmes d'aménagement et de la conduite des travaux. Avec une capacité à mettre des **moyens** en ingénierie ainsi qu'un **cadre administratif** coordonné par un conseil d'exploitation au service des projets, la Régie favorise la mise en œuvre des opérations. Cela vaut notamment pour celles inscrites dans l'OGS dont la concrétisation est longue, mais pour lesquelles la régie a permis d'entrer dans une phase **opérationnelle**. **Les opérations d'aménagement contribueront sur le long terme à mieux réguler les activités en limitant les impacts**.

Sur le lac de Sainte-Croix, l'animation a permis de mettre en place des **projets importants** mais pas de créer une **dynamique** aussi forte que sur les gorges. Cette situation s'explique par le contexte économique et juridique, et par une **priorisation** donnée à la création de la Régie et la préservation des gorges.

Dans l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, les acteurs avaient plutôt une opinion **négative** concernant les résultats de la gestion des activités touristiques en milieu aquatique. Le groupe de travail règlementation moyen Verdon mis en place en 2009 n'avait abouti à **aucune mesure** et évolution concrète.

La démarche d'animation du **plan de gestion du moyen Verdon**, elle, s'est **essoufflée** au regard des autres projets qui ont émergé et ont mobilisé de nombreux acteurs des gorges (régie, projets de l'OGS, comité de suivi de l'apron du Rhône, etc.). Dans cette démarche, le Parc a été sollicité pour contribuer à la **réglementation** via son expertise technique, apte à préciser les contraintes écologiques des sites et à modéliser les impacts des pratiques sportives. **Cette position est parfois délicate, notamment en ce qui concerne l'application et le respect des réglementations**.

La concertation sur les débits réservés a été une réussite puisqu'elle a abouti à leur relèvement et qu'un compromis a été trouvé entre l'amélioration des milieux aquatiques et la faisabilité des activités touristiques (OBJECTIF 2). Le SAGE a également fixé des **cotes touristiques estivales** sur les retenues de Castillon et Chaudanne, afin de prendre en compte et permettre les activités aquatiques sur les lacs. L'évolution de la ressource liée au **changement climatique** pourrait provoquer des **risques de défaillance** par rapport au maintien de la cote touristique de Sainte-Croix, et une diminution des débits d'étiage, ce qui entraînera des **difficultés** accrues pour la réalisation des lâchers estivaux pour les sports d'eau vive en aval de Chaudanne.

En matière d'accueil et de sensibilisation des publics, l'opération écogardes est une particularité forte du Parc. Elle est devenue, au fil du temps et malgré des aléas liés aux fluctuations des financements, un **pilier** de la stratégie de communication. Le dispositif écogardes amène des données **d'observation** améliorant la lecture des comportements des publics touristiques.

Par ailleurs, les **avis** sur les **documents d'urbanisme** (OBJECTIF 8) ou la participation à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) dans sa formation « unités touristiques nouvelles », ainsi que les **avis** sur les **manifestations sportives** contribuent à **porter à connaissance** les enjeux d'équilibre entre développement de l'activité touristique et respect des milieux et des patrimoines.

La gestion de la fréquentation reste problématique : on manque de leviers pour la gérer efficacement malgré les réglementations existantes. Les professionnels sont un peu « livrés à eux-mêmes » face à l'arrivée de nouveaux professionnels chaque année, devant s'intégrer aux organisations en place et augmentant les **pressions** sur les sites. Les aménagements à venir sur le couloir Samson et les sites d'embarquement/débarquement pour les sports d'eau vive peuvent représenter des **opportunités** de mieux gérer cette fréquentation. **La question des reports de fréquentation sur d'autres sites reste prégnante**. L'étude d'impact du piétinement a apporté de nouveaux éléments mais n'a malheureusement pas pu étudier la résilience du milieu.

Le Parc se positionne comme garant de la bonne gestion des sites attractifs. Cette ambition entraîne des **solidarités** avec les partenaires publics et privés. L'objectif de formaliser cette solidarité autour d'un fonds de soutien (1 % pour le Verdon) **reste à concrétiser**.

Animation, formation et accompagnement des acteurs du tourisme à la connaissance et à la préservation des patrimoines

La **médiation** sur les activités sportives de nature est une mission en quête permanente d'équilibre qui oscille entre prise en compte du potentiel de développement économique et préservation des sites de pratique. **Le Parc a obtenu des résultats mais cette situation reste fragile**.

L'accompagnement des prestataires touristiques s'est fait autour de quelques thématiques préalablement identifiées grâce au plan de progression établis à la suite des audits de qualification sur la marque Parc. Il en ressort que les participations ont réuni un nombre **restreint** d'entreprises et que les thématiques proposées ont prioritairement concernées les hébergements en abordant les questions de gestion écoresponsable (économies d'énergie).

Quelques **formations** ont été organisées sur les milieux naturels et les espèces grâce au programme LEADER mais le financement de telles actions n'est **pas évident**. Le cycle de formation organisé par la mission éducation auprès des partenaires éducatifs a aussi pu bénéficier aux professionnels de la pleine nature.

La **conciliation** des activités sportives avec la préservation des milieux et des espèces liés à la rivière, s'est articulée sur l'organisation de journées de formation/sensibilisation à l'attention des guides de rivière. Celles-ci **fonctionnent bien** : bonne participation chaque année malgré un manque de participation des services de l'État à ces journées pour expliquer le contexte règlementaire. **Les professionnels sont en demande de valorisation de leur participation. L'action du Parc est consolidée par sa capacité à mobiliser des partenariats et à croiser les compétences internes**. Par exemple, le travail avec FNE depuis plusieurs années a permis de rapprocher milieu sportif et association environnementale. En ce sens, la mission de médiation du Parc est atteinte. **Cependant, le nombre de réunions et de sollicitations des professionnels est trop importants au regard des résultats obtenus, et la motivation du noyau des professionnels impliqués décroît**.

La **médiation** sur l'activité **canyonisme** a abouti à une **meilleure organisation** de l'activité sur les sites problématiques et à la mise en place de convention ou d'arrêté municipal (stationnement). Cette thématique n'est pas, à proprement parlé, intégrée initialement au plan de gestion de la rivière du moyen Verdon et **mérite une attention particulière** en lien avec **l'augmentation de la fréquentation et de la pression** sur les fragiles milieux des canyons.

Préconisations

Préconisation 1 : Assurer la mise en œuvre opérationnelle des stratégies touristiques définies autour de la SMART Destination Verdon et de la filière écotourisme en cohérence avec le plan de croissance de l'économie touristique régionale. Il faudra trouver et prouver la place du Parc, dont la plus-value est d'apporter une vision globale des enjeux, et plus globalement des espaces protégés.

Préconisation 2 : Veiller au bon usage de l'appellation et de l'image « Verdon », dont l'utilisation se multiplie.

Préconisation 3 : Poursuivre la coopération entre les territoires autour de la destination Grand Verdon, et la mutualisation des moyens sur un large périmètre. C'est aussi dans ces réseaux qu'il faudra déterminer les leviers d'action du Parc pour développer l'écotourisme et définir le partage des moyens pour arriver à déployer la marque valeurs Parc.

Beaucoup de temps a été consacré à l'élaboration des stratégies, ce qui a fait défaut à l'animation de la **marque**. Or, l'avènement d'une filière régionale dédiée à l'écotourisme oblige à maintenir les efforts de recrutement et d'accompagnement des entreprises.

Préconisation 4 : Consacrer des moyens humains suffisant à l'animation de la marque et impliquer les partenaires touristiques dans la co-animation.

Préconisation 5 : Obtenir la labélisation Grand Site de France et développer la plus-value du Parc et de la Régie en matière de gestion et d'aménagement des sites naturels fréquentés.

Concernant l'OGS. L'importance accordée à la **concertation** est une compétence forte du Parc, mise au service de la conduite de projet. Cette méthode a permis de garantir la participation et une prise en compte globale des enjeux.

Préconisation 6 : Maintenir le niveau de concertation et consolider la gouvernance du Grand Site.

Préconisation 7 : Définir le programme d'animation avec les partenaires de la destination Grand Verdon afin de créer une offre de séjours servant les valeurs de l'écotourisme.

Préconisation 8 : Veiller à la transférabilité de la démarche pour qu'elle puisse avoir valeur d'exemple pour d'autres sites fréquentés.

Préconisation 9 : Optimiser la transversalité des missions du Parc pour renforcer les moyens humains au service de l'OGS.

Concernant le lac de Sainte-Croix.

Préconisation 10 : Définir et mettre en œuvre un projet global sur le lac.

Concernant les filières d'offres touristiques durables.

Préconisation 11 : Se positionner sur des marchés touristiques diversifiés afin de développer une offre à la fois peu impactante, résiliente et étalée dans l'année.

Préconisation 12 : Développer/adapter la stratégie itinérance en lien avec les solutions de mobilités touristiques.

Préconisation 13 : Concrétiser la création des réseaux d'itinéraires à pied (ex : GR de Pays) ou à vélo (ex : Tout du Verdon à vélo, boucles locales, EV 8), réussir leur mise en tourisme et les inscrire dans le cadre plus large de la SMART Destination Verdon et du réseau des espaces protégés de la Région Sud.

L'avenir de l'opération **écogarde** devra confirmer les efforts de **mutualisation** qui se traduisent notamment par des opérations de police et de sensibilisation interservices, la mise en place du réseau radio, l'accompagnement des manifestations sportives ou des opérations de collecte des déchets.

Préconisation 14 : Maintenir le dispositif écogarde, couplé depuis 2018 à la garde forestière régionale, en maintenant des moyens d'action, y compris sur les ailes de saison.

Concernant les activités sportives de nature.

Préconisation 15 : Poursuivre l'observation de la fréquentation.

Préconisation 16 : Poursuivre la mise en place de règlementations visant à encadrer les pratiques.

Préconisation 17 : Poursuivre l'aménagement des sites de pratique pour canaliser les flux, et la mise en place de mesures de gestion.

Préconisations 18 : Poursuivre les formations des professionnels et les étendre aux activités de canyonisme.

Préconisation 19 : Créer des outils de sensibilisation (plaquettes, panneaux d'informations) pour les pratiquants des activités et sports de pleine nature.

Les études d'impact, longues et coûteuses, ne sont pas forcément l'outil le plus efficace pour faire changer les pratiques. Cela dit, elles peuvent légitimer certaines actions et vont dans le sens d'un rapprochement avec les acteurs de la recherche appliquée.

Préconisation 20 : Mettre en place des études d'impact ciblées, en lien avec la gestion/aménagement des sites à enjeux, et favoriser la connaissance des milieux et l'amélioration des pratiques.

L'évolution ou l'avènement de certaines pratiques sportives réclament une capacité à s'adapter en mobilisant les partenariats autour de cadre établi.

Préconisation 21 : Contribuer aux PDESI, outils animés par les départements visant assurer une gestion maîtrisée des sites de pratique.

3.7 Objectif 7 – Accompagner la transition énergétique, la gestion de la ressource en eau et la gestion des déchets

Charte

Axes, mesures et dispositions

Axe A : Pour la transmission des patrimoines

- ❖ **A23 Aller vers une gestion solidaire de la ressource**
  - Améliorer la disponibilité de la ressource en définissant des objectifs de non accroissement de la pression sur les débits d'étiage et en limitant le gaspillage
  - Sécuriser l'alimentation en eau potable en protégeant les eaux souterraines
  - Susciter le débat sur des mécanismes de solidarité de bassin entre utilisateurs de la ressource et aménageurs
- ❖ **A24 Assurer une qualité des cours d'eau permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques**
  - Fixer des objectifs de qualité des eaux de surface
  - Améliorer la qualité des eaux en limitant l'impact des différents usages, en prévenant les sources de pollutions potentielles et en amélioration la qualité des systèmes d'assainissement (SAGE Verdon)

Axe C : Pour une valorisation durable des ressources

- ❖ **C53 Contribuer à l'amélioration des dispositifs d'assainissement**
- ❖ **C54 Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables**
  - Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans l'habitat et les équipements publics
  - Favoriser les économies d'énergie dans les équipements publics
- ❖ **C55 Promouvoir une politique exemplaire de gestion des déchets**
  - Éliminer les déchets de la façon la plus rationnelle et la moins onéreuse
  - Encourager les actions de réduction à la source du volume de déchets produits
  - Favoriser les solutions de valorisation des déchets (tri sélectif, compostage)
  - Favoriser la mise en place de filières spécifiques pour traiter les déchets toxiques et inertes
  - Résorber les décharges sauvages
  - Optimiser les choix d'implantation et sécuriser les conditions d'exploitation des Centres d'Enfouissement Techniques (évitement des zones karstiques)

Axe D : Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires

- ❖ **D12 Maîtriser les projets d'aménagement**
  - Favoriser le développement de modes de déplacements collectifs et l'expérimentation de modes de déplacements peu polluants, notamment pour l'accès aux sites naturels les plus fréquentés

Niveau d'atteinte de l'objectif selon les critères[4]

	0	1	2	3	4	5
Connaissance et prise en compte des enjeux du territoire face aux changements climatiques	■	■	■	■		
Accompagnement pour le développement de mobilités alternatives	■	■	■	■		
Promotion des énergies renouvelables	■	■	■			
Réduction des consommations d'énergie	■	■				
Atteinte de l'équilibre quantitatif dans les secteurs sensibles aux étiages	■	■	■			
Développement des économies d'eau	■	■				
Partage équitable de la ressource et des coûts nécessaires à sa gestion, dans une vision prospective à l'échelle régionale	■	■	■	■		
Amélioration des connaissances sur les eaux souterraines	■					
Réduction des pollutions diffuses	■	■	■			
Amélioration des dispositifs d'assainissement (atteinte des objectifs de qualité des eaux du SAGE)	■	■	■	■		
Gestion des déchets (*non pris en charge par les EPCI*)	■	■				

Action phare – Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

De 2015 à 2018, en **partenariat** avec la CCAPV, le Parc a animé un **plan d'actions** allant dans le sens de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, avec le soutien du Ministère de la transition écologique et solidaire. Plus de **2 millions d'euros, au travers de 104 opérations**, ont été consacrés notamment à la **rénovation énergétique** de bâtiments publics (écoles, mairies, salle polyvalente) – 72 opérations, ou de **parcs d'éclairage** – 20 opérations, en visant à réduire les émissions de GES et de 3 fois les consommations. En termes d'adaptation, les bâtiments ont été isolés en laine de bois (plus appropriée au confort d'été), l'éclairage public, moins énergivore, est éteint en cœur de nuit. 26 communes du territoire ont pu bénéficier de ce programme.

Action phare – Mise en place de toilettes sèches sur les sites touristiques

Le Verdon est réputé pour la qualité de ses eaux. L'état écologique des masses d'eau sur le bassin est plus impacté par les dégradations de la morphologie et des continuités que par la qualité physico-chimique. Toutefois il existe des impacts ponctuels, liés aux rejets de stations d'épuration ou aux rejets diffus. Les écogardes du Parc constatent fréquemment des sites, isolés ou fréquentés, pollués par des déjections, pouvant impacter la qualité des eaux. Les **toilettes sèches** sont des équipements permettant de répondre à ces problématiques, toutefois il s'agit d'installations relativement **coûteuses** pour de petites communes. Grâce au **contrat rivière** Verdon, qui a permis à l'Agence de l'eau de financer ces équipements, et à la convention de partenariat entre la **SCP** et le Parc, qui a permis d'apporter un financement complémentaire, plusieurs communes s'en sont équipées (La Palud-sur-Verdon, Les Salle-sur-Verdon, Moustiers-Sainte-Marie, Esparron-de-Verdon, Aiguines, Quinson, Allos). Des aménagements de toilettes sèches ont été mis en place sur un certain nombre de sites touristiques : **19 toilettes installées sur 12 sites**.

Au total, ce sont de **545 217 €** qui ont été investis pour la préservation de la qualité des eaux du Verdon, dont 50 000 € (sur les 150 133 € restant à charge des communes), pris en charge par la SCP dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le Parc, pour un retour de solidarité aval-amont.

[4] *Concernant l'énergie, seule la promotion des énergies renouvelables figurait dans le contenu de la Charte, les autres thématiques étant nouvelles.*

Moyens

Financiers

Au niveau de la transition énergétique, le Parc a mobilisé à plusieurs reprises des fonds de la Région et de l'État (ADEME, FNADT). Sur la **mobilité**, les études et les actions ont représenté **121 000 €**. Le **programme TEPCV** a permis des opérations d'investissement à hauteur de **2 millions d'euros**. À noter que le troisième et dernier volet de ce programme a permis d'activer le dispositif des certificats d'économie d'énergie.

La plupart des actions concernant la gestion de l'eau est financée dans le cadre des contrats rivière. Ainsi, **2,3M €** (2008-2014), puis plus de **3M €** (depuis 2015) ont été engagés par les acteurs du territoire pour la gestion quantitative de la ressource (principalement pour de gros investissements en réfection de réseaux et d'étude sur les ressources). Par exemple, les études relatives aux plans de gestion quantitative ont représenté 143 000 €.

Concernant les solidarités, les **conventions** avec la **SCP** dans le cadre de la **solidarité aval-amont** et la **convention EDF** ont mobilisé respectivement **4,7M € et 3,5M €** (dont 1,2M € hors débits réservés pour EDF (OBJECTIF 2)).

Concernant la qualité de l'eau, le contrat rivière Verdon a permis de réaliser des projets à hauteur de **16,9M €** (11,4M € sur la période 2008-2014 ; plus de 5,5M € engagés depuis 2015).

Humains

Depuis 2008, en reprenant le travail du syndicat mixte des Pays du Verdon qui avait porté un Plan local énergie environnement (PLEE) au début des années 2000, le Parc s'est doté d'une ingénierie interne.

- 0,9 ETP : Chargé de projet transition énergétique

Les actions de gestion de l'eau se font par l'animatrice du SAGE et l'animatrice du contrat rivière sur une partie de son temps de travail.

- 1 ETP environ du pôle eau

Conventions, partenariats

Concernant **l'énergie**, les conventions liées à l'animation territoriale ont été quasi exclusivement signées avec le syndicat mixte des Pays du Verdon, la Région et l'ADEME, puis plus tardivement avec la CCAPV (animation seulement). La Région et l'ADEME ont été très présentes sur les investigations menées (mobilité, bilan énergétique, étude vulnérabilité aux enjeux de la transition énergétique). Le plus important programme de rénovation énergétique a été conventionné avec le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les partenariats sont divers sur le champ opérationnel, mobilisant principalement l'interparcs énergie de la Région Sud (au côté de la Région), les deux départements, la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Energ'Ethique 04 et les EPCI présents sur le territoire.

Concernant la gestion de la ressource en **eau**, les deux conventions avec la SCP et EDF permettent de mobiliser des moyens importants. Les autres principaux partenaires techniques ou financiers sont l'Agence de l'eau, le Conseil régional, les CD 04 et 83, la chambre d'agriculture 83 (plan de gestion de la ressource Artuby) et l'association GESPER (Gestion de Proximité de l'Environnement en Région) pour les économies d'eau.

Réalisations

Chiffres clés et indicateurs

Sensibilisation des collectivités sur l'énergie

- 7 communes pratiquant l'extinction nocturne totale ou partielle
- 1 commune labellisée « Villes et villages étoilés »

Mobilités alternatives

- Aide à l'acquisition de 7 véhicules électriques pour 4 collectivités (programme TEPCV)

Promotion des énergies renouvelables

- *322 ha occupés par les centrales photovoltaïques au sol*
- 8 projets réalisés (4 avis favorables, 2 avis réservés et 2 défavorables), 3 en cours et 13 abandonnés.
- 2 projets de centrale photovoltaïque au sol accompagnés
- 3 notes d'opportunité bois-énergie
- 1 étude de faisabilité méthanisation

Réduction des consommations d'énergie

- Organisation de 15 visites de l'habitat durable (pour les particuliers chez des particuliers).
- Appui de 7 communes sur leurs pré-diagnostics énergétiques bâtiments publics et d'un EPCI (3 crèches et 7 Bureaux d'information touristique).
- 72 opérations de rénovation énergétique de bâtiments et 20 sur les parcs d'éclairage publics
- Appui de 4 professionnels du tourisme (pré-diagnostics énergétiques)

Équilibre pour les secteurs sensibles aux étiages

- 2/4 secteurs sensibles avec un plan de gestion validé

Économies d'eau

- 7 diagnostics de bâtiments communaux (7 communes)
- 9 fiches-conseils pour les particuliers, éditées à 1000 exemplaires
- 6 formations avec la participation de 14 communes (58 élus et techniciens)
- 1 facture pédagogique distribuée sur 9 communes
- 12 agriculteurs et 68 Ha concernés par le plan gestion ressource par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) (2017)

Eau souterraine

- 1/2 étude des masses d'eau stratégiques réalisées

Réduction des pollutions diffuses

- 5/5 études en cours de bassin d'alimentation des captages prioritaires
- 18 toilettes sèches installées sur 12 sites

Amélioration des dispositifs d'assainissement

- 21 stations d'épuration améliorées ou remplacées, 14 projets en cours (dont 5 stations construites, 2 stations traitant le phosphore)
- 36/39 communes dotées d'un schéma directeur eau portable de moins de 10 ans
- 79 % des masses d'eau en bon ou très bon état écologique (d'après l'état des lieux du SDAGE 2016-2021)

Gestion des déchets

- 8,2 tonnes évacuées (2019)

Connaissance et prise en compte des enjeux du territoire face aux changements climatiques

La problématique du changement climatique n'était pas abordée dans la Charte. Néanmoins, avec l'accélération de la prise de conscience des enjeux, le Parc a souhaité appréhender cette question en menant en 2013 une **étude** sur la vulnérabilité du territoire aux enjeux de la transition énergétique et écologique, pour mieux connaître ses faiblesses.

Sensibilisation des collectivités sur l'énergie

Plusieurs actions ont été portées, tant dans le cadre du GT « énergie » animé entre 2008 et 2011 (2 réunions annuelles en moyenne), que d'autres cas plus permanents. À ce titre, la participation du chargé de projet transition énergétique aux **porter à connaissance liés aux PLU** (OBJECTIF 8) a concerné plus de 20 communes sur des thèmes comme l'éclairage public, la mobilité, les énergies renouvelables.

Le Parc a également profité des temps de présence statutaire des élus au CS pour organiser des **sessions thématiques sur l'énergie** à deux reprises (sur le conseil en énergie partagé et la transition énergétique).

Une **exposition** a été conçue par le Parc sur le thème *L'énergie, le climat, mon logement et moi* pour sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de la rénovation énergétique face à ceux du climat et de la transition.

Concernant l'éclairage public, le Parc a sensibilisé les élus au travers d'appel à communes volontaires sur la **lutte contre la pollution lumineuse** en s'appuyant notamment sur des évènements comme *Le Jour de la nuit* (7 conférences, 6 animations nocturnes). En 2018, 7 communes pratiquent **l'extinction nocturne totale ou partielle**, 1 commune est labellisée ***Villes et villages étoilés*** (depuis 2017).

Sensibilisation des professionnels

Cette action a concerné deux publics. Tout d'abord les **hébergeurs touristiques**, avec des actions de formation à l'éco-responsabilité (4 sessions), ensuite les **artisans** plombiers et chauffagistes, dans le cadre d'une journée de perfectionnement au solaire thermique en 2013 (10 artisans).

Accompagnement pour le développement de mobilités alternatives

Le Parc a mené plusieurs **études** sur la mobilité, avec une première étude globale sur les déplacements dans le Verdon (2011), à partir de laquelle d'autres investigations spécifiques ont été réalisées, avec le choix des élus de travailler en priorité sur les problématiques de déplacements touristiques. Ces réflexions ont parfois donné lieu à des **expérimentations** comme ce fut le cas avec une étude de navettes touristiques de proximité, suivie d'une **expérimentation estivale entre le village de Moustiers-Sainte-Marie et le lac de Sainte-Croix** (2013) où le Parc a appuyé techniquement la commune de Moustiers (OBJECTIF 6). Un **schéma de mobilité touristique** durable a été enfin lancé en 2018 et le Parc a pris en charge la gestion d'une navette d'accès au sentier Blanc-Martel pour l'année 2020 (OBJECTIF 6).

Dans le cadre du **programme TEPCV**, les financements mobilisés auprès du ministère de l'Écologie par le Parc et la CCAPV (de 2015 à 2018) ont permis de soutenir des **projets de liaisons douces pédestres** sur Saint-André-les-Alpes et La Mure-Argens, et de financer des **véhicules électriques**.

Au niveau de la mobilité résidentielle, le Parc a étudié en 2015 les besoins en tiers-lieux du territoire en accompagnant plusieurs communes, ce qui a abouti à l'implantation d'un premier **tiers-lieu** à Riez en 2019 (OBJECTIF 5). Il s'est également impliqué sur la réflexion départementale de déploiement des **bornes de recharge** menée par le Syndicat départemental de l'énergie des Alpes-de-Haute-Provence.

Promotion des énergies renouvelables

L'action du Parc s'est articulée sur plusieurs types d'intervention comprenant des **études** et des **missions d'appui** des communes et professionnels. Ainsi, en 2017, le Parc a étudié le gisement potentiel de **méthanisation** du territoire et la faisabilité d'un méthaniseur sur un secteur du plateau de Valensole. En termes d'appui aux communes, le Parc a réalisé **3 notes d'opportunité bois-énergie** (2014-2015).

Dans le cadre de la restauration d'une ferme caprine sur le domaine de Valx, en partenariat avec la SCIC Energ'Ethique04, le Parc a lancé la première **centrale photovoltaïque citoyenne** en toiture sur le territoire (2016).

Concernant le **solaire photovoltaïque industriel au sol**, le Parc a produit des **avis** sur 24 projets (OBJECTIF 8) : 8 ont été réalisés, 3 sont en cours et 13 ont été abandonnés. **Deux projets de centrales ont été accompagnés** sur demande des élus souhaitant mettre en œuvre une **démarche participative** (pré-étude environnementale sur Moissac, Aups). Le Parc a ensuite été associé aux différents temps institutionnels tels que les présentations des projets en guichet unique pour le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Réduction des consommations d'énergie

Dans le cadre de ses **Plans locaux énergie environnement** (2009-2011 et 2013-2017), le Parc a impulsé l'organisation de **15 visites de l'habitat durable** (pour les particuliers chez des particuliers ayant réalisé des travaux de rénovation dans une approche écologique). **L'exposition** *L'énergie, le climat, mon logement et moi* (voir « sensibilisation des collectivités ») a également été mobilisée lors d'évènementiels grand public divers : fête du Parc, fête du bois et de la forêt (La Martre).

Appui à la réalisation de travaux d'efficacité énergétique

Le Parc a réalisé des **pré-diagnostics énergétiques** de bâtiments au fil de l'eau ou au titre de divers programmes. Le **programme AGIR** (Action globale pour l'innovation régionale) a permis à 7 communes de bénéficier d'un appui de bureaux d'études. Le Parc a assuré ce même type de mission en propre auprès de la CCLGV (3 crèches, 6 bureaux du tourisme). Dans le cadre du **programme TEPCV**, il a animé une démarche **d'appui financier aux**

communes et EPCI pour des opérations de rénovation énergétique (voir « Action marquante »).

Au niveau des hébergeurs touristiques, le Parc a appuyé **4 hébergeurs** par la réalisation de **pré-diagnostics énergétiques** et la recherche de financements liés à la **rénovation énergétique**.

Atteinte de l'équilibre quantitatif dans les secteurs sensibles aux étiages

Le SAGE a identifié **4 secteurs sensibles aux étiages** : commune d'Allos, Artuby, Jabron, et Colostre. Sur ces bassins, en période sensible, des mesures doivent être mises en œuvre afin de pouvoir satisfaire les usages en limitant l'impact sur les milieux aquatiques. Des **études de l'impact des prélèvements** ont été conduites sur 2 des 4 secteurs (Artuby, commune d'Allos) et ont abouti à des **plans de gestion de la ressource**, validés en **concertation** avec les acteurs. Sur un 3e secteur (Colostre), l'étude va démarrer en 2020.

Développement des économies d'eau

Un important programme sur les **économies d'eau** a été intégré au contrat rivière 2017-2022. Les objectifs sont :

- **Accompagner les communes** : réduction des consommations en eau dans les bâtiments publics (réalisation de diagnostics, proposition d'actions, mise en œuvre) ; formation des élus et des agents.
- **Sensibiliser les usagers** (factures pédagogiques, documents de sensibilisation).
- **Accompagner les professionnels** (professionnels du tourisme (CCI 04)).

Des **diagnostics de bâtiments communaux** ont été réalisés dans 7 communes (Quinson, Aups, Allos, Riez, Gréoux-les-Bains, Puimoisson, Aiguines), ainsi que des **formations**, réunissant 14 communes (58 élus et techniciens). Plusieurs **fiches-conseils** ont été éditées en 1000 exemplaires et distribuées aux particuliers. Une **facture pédagogique** a été distribuée à tous les usagers d'une intercommunalité (9 communes).

Sur l'Artuby, une étude portée par le Parc en 2010 a abouti à un **plan de gestion de la ressource en eau**. Chaque catégorie d'usagers a engagé un programme d'actions : **amélioration des réseaux** pour les collectivités ; **amélioration des tours d'eau agricoles** et mise en place d'un **OUGC des prélèvements agricoles** pour les agriculteurs.

Partage équitable de la ressource et des coûts nécessaires à sa gestion, dans une vision prospective à l'échelle régionale

Le syndicat mixte a œuvré à la mise en place de **solidarités**. Des **conventions de partenariat** ont été passées avec **EDF** et la **SCP**. Dans le cadre de ces conventions, les gestionnaires des grands aménagements du territoire participent financièrement à certaines actions répondant aux enjeux de la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau.

Le syndicat participe aussi aux **démarches de planification** régionales et du bassin Rhône-Méditerranée : **Schéma d'organisation des usages et de la ressource solidaire en eau** (SOURSE), **SDAGE**, **Agora**, **SAGE Durance**.

Amélioration de la connaissance des eaux souterraines

Le parc a suivi une **étude** conduite par le BRGM et la SCP afin d'améliorer la connaissance des **aquifères** et des mécanismes de transfert sur le plateau de Valensole (masse d'eau « conglomérats du plateau de Valensole » - **projet COMETE**). L'agence de l'eau a aussi porté une étude sur la masse d'eau stratégique « moyenne Durance » qui alimente le Parc dans la production de ses avis.

Réduction des pollutions diffuses

Les rejets diffus sont mal connus et leur impact difficile à évaluer. Ils sont liés à l'activité agricole, à la fréquentation des sites, aux usages de pesticides non agricoles et à l'assainissement non collectif.

Concernant les **activités agricoles**, l'action a été ciblée sur le plateau de Valensole. La masse d'eau souterraine y est en état chimique médiocre, en lien avec une pollution aux nitrates et aux pesticides (classement en zone vulnérable nitrates et 5 captages prioritaires). Une démarche est en cours (Parc, SCP, chambre d'agriculture) afin d'accompagner les agriculteurs volontaires vers des pratiques plus durables (**démarche REGAIN**, OBJECTIF 5). Enfin, les études pour délimiter les aires d'actions efficaces des **captages prioritaires** sont en cours.

Des pollutions sont fréquemment constatées par les écogardes sur les **sites de fréquentation touristiques** (déchets mais également déjections). Des aménagements de **toilettes sèches** ont été mis en place sur un certain nombre de sites afin de limiter les impacts (voir « Action-phare »).

Quelques actions de sensibilisation ont été menées sur les **pesticides non agricoles** : actions de **sensibilisation** auprès des services techniques des communes, en partenariat avec Agribio 04 (démonstration de matériel, plaquette de sensibilisation).

Enfin, un certain nombre d'études pour la **protection des captages eau potable** a été financé dans le cadre du contrat rivière, mais peu accompagnées techniquement par le Parc (sécurisation des captages d'alimentation en eau potable de Thorame-Haute ; réhabilitation des protections des captages d'alimentation en eau potable de Saint-Martin-de-Brômes ; mise en place de périmètres de protection des captages d'eau potable à Roumoules ; mise en place du périmètre de protection AEP de 6 captages à Castellane ; mise en place du périmètre de protection AEP de 2 captages à La Palud-sur-Verdon).

Il n'y a pas d'action concernant **l'assainissement non collectif**.

Amélioration des dispositifs d'assainissement (atteinte des objectifs de qualité des eaux du SAGE)

Sur les **40 systèmes prioritaires** (les plus impactants) définis par les études préalables au SAGE, **15 ont été refaits**, **7 sont en cours** et **12 prévus prochainement**, soit **34 systèmes améliorés**.

De façon plus globale, entre 2008 et 2019, **21 stations d'épuration ont été refaites**, **3 stations améliorées**, pour une capacité de **10 800 EH**, et **14 projets sont en cours**.

Le SAGE Verdon a fixé des objectifs de rejet plus ambitieux que la réglementation concernant certains paramètres (DBO5, NH4, Ptot, bactériologie). Les stations qui ont été refaites avant l'approbation du SAGE ne sont pas forcément en conformité avec les niveaux de rejet fixés : un travail est en cours avec les services de l'État afin de vérifier la conformité des stations avec le SAGE et définir les stations à mettre en conformité.

Concernant le **phosphore**, le SAGE a imposé un **traitement** dans l'objectif de limiter le développement des herbiers dans les retenues du bas Verdon. Pour atteindre un abattement suffisant des flux de phosphore, il faut sur le bassin obtenir un traitement du phosphore (à un rendement de 90 %) pour **20 000 EH** effectifs traités sur l'année. Son traitement sur les stations d'Allos, Castellane, Moustiers-Sainte-Marie, Beauvezer, Saint-André-les-Alpes, Les Salles-sur-Verdon et Quinson permettraient d'atteindre cet objectif. Le SAGE a imposé un traitement aux stations d'épuration collectant une charge moyenne sur l'année supérieure à 19 000 kg de DBO5/an. À ce jour, les stations suivantes traitent le phosphore : Moustiers-Sainte-Marie (7200 EH), Allos (20 000 EH), Beauvezer (6000 EH), Castellane (12500 EH, en cours de réfection). Les stations de Quinson et Les Salles-sur-Verdon ont été refaites, la filière lit planté de roseaux choisie ne permet pas de traiter le phosphore.

Pour les aspects **sanitaires**, les stations identifiées comme étant les plus impactantes en termes de linéaire sont celles d'Allos (23 km potentiellement impactés), Beauvezer (23 km), Castellane (14 km) et Gréoux (15 km). Sur Allos et Beauvezer, il n'existe pas de traitement sanitaire mais la zone fréquentée est située bien en aval, l'impact serait à vérifier pour le rejet de Beauvezer. Sur Castellane, une nouvelle station est en cours de réalisation et intègrera un traitement sanitaire. Pour Gréoux, un traitement sanitaire existe et la station devrait être refaite à moyen terme.

Gestion des déchets (non pris en charge par les EPCI)

La gestion des déchets se limite principalement à des **opérations ponctuelles** mais d'envergure, via l'identification et le relevage d'encombrants par les écogardes (OBJECTIF 6).

Néanmoins le Parc a pu s'impliquer dans de nouvelles directions comme la **sensibilisation au compostage** dans le cadre d'un cycle de formation *Jardinage au naturel* (jardinage bio) dédié aux habitants(2018), et proposer un appui technique à un EPCI (CCLGV) pour réfléchir à la faisabilité technique d'une **ressourcerie** (2018).

Carte synthétique

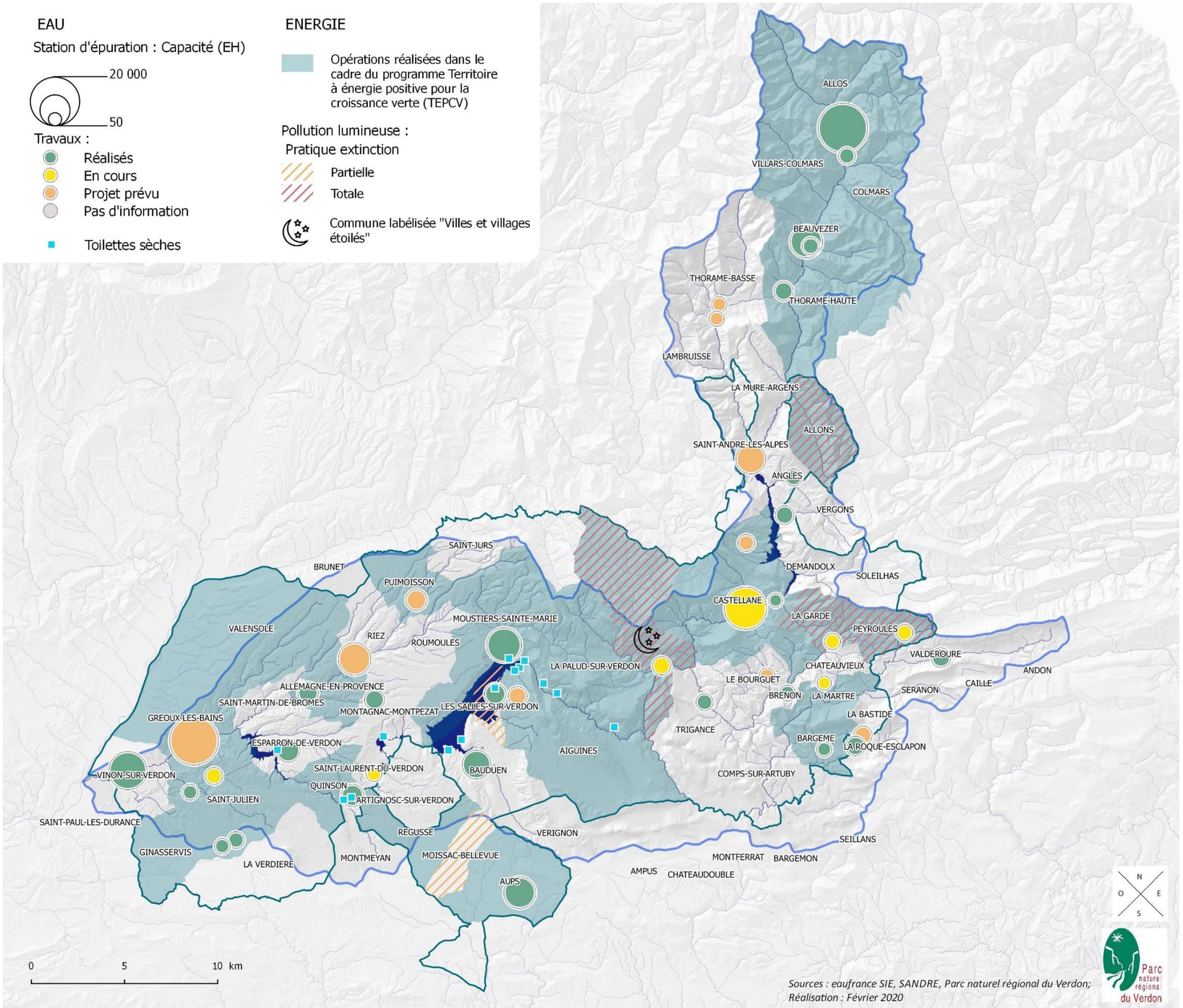

Sources : eaufrance SIE, SANDRE, Parc naturel régional du Verdon;
Réalisation : Février 2020

Rôle du Parc

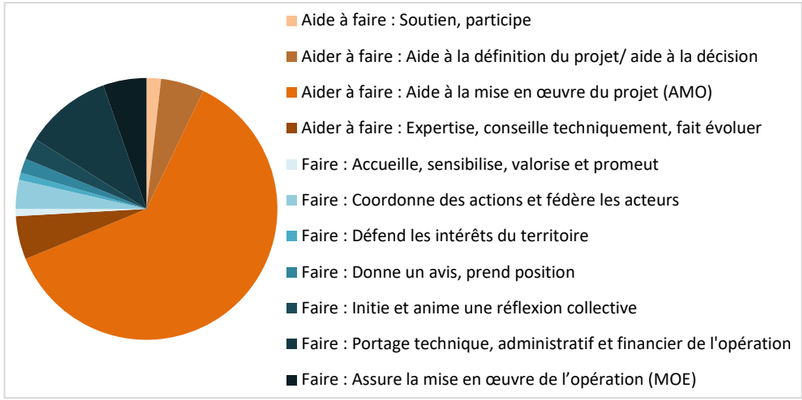

Participation

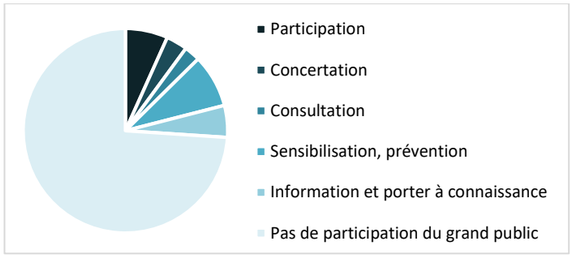

Résultats et effets produits (points forts, points faibles)

Les objectifs répondent-ils aux enjeux du territoire ? Comment ont évolué les enjeux ? Quelles ont été les priorités ?

Énergie

La Charte a été rédigée entre 2004 et 2008. Malgré les engagements et la prise de conscience de la nécessité d'intégrer la dimension « durable », **le Parc a dû animer une phase de sensibilisation et de qualification des enjeux face à ces nouvelles réalités** (notamment sur l'enjeu de la ressource en eau ou de la dépendance de notre territoire aux énergies fossiles). Par manque donc de connaissance, de débat et peut être de préoccupation sur ces sujets, **la Charte n'a pas prévu l'ensemble des mesures pertinentes et des actions à mener**. Ainsi, la problématique du changement climatique y est absente et fait partie des enjeux ayant émergé en cours de route. Elle a cependant trouvé une vraie place au travers d'études et d'actions d'atténuation et d'adaptation.

En matière **de développement de la filière bois-énergie, là aussi les objectifs sont à réécrire.** Le Parc et une partie des communes n'ont pas pu enclencher des dynamiques de valorisation et de gestion de la forêt. Les Chartes forestières, portées par des EPCI et recoupant partiellement le territoire, n'ont pas développé la filière « plaquettes forestières ». Ce constat est à relativiser par l'arrivée, en 2013 de la nouvelle réglementation thermique (RT2012) et ses hautes exigences de performance thermique qui ne rend pertinent que les projets de grandes dimensions (ex : chaudière collective de Castellane et son réseau de chaleur). Un constat qui s'accroitra avec la future réglementation thermique 2020. Aussi l'action du Parc et de ses partenaires devra trouver un **positionnement** à cet égard, en prenant aussi en compte la problématique de l'approvisionnement en bois de la centrale thermique de Gardanne, à propos de laquelle un recours avait été engagé (OBJECTIF 5).

Eau

Les programmations ont été discutées et établies dans le cadre des **contrats rivière** (2008-2014 et 2017-2023). Lors de l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, la gestion de la ressource et sa qualité sont ressorties comme **prioritaires** pour les acteurs du territoire.

La ressource en eau du Verdon a un rôle très important au niveau régional. Dans le SDAGE 2016, le bassin versant du Verdon est identifié comme « nécessitant des actions de préservation des équilibres quantitatifs sur tout ou partie du bassin ». Dans le passé, le territoire a plutôt subi les décisions liées à la gestion de l'eau, aujourd'hui il existe une volonté locale d'être davantage maître de cette gestion. Cette volonté est accentuée par l'inquiétude liée au changement climatique : ne pas être laissés pour compte.

La qualité des eaux constitue l'un des deux objectifs les plus importants pour les acteurs du territoire. C'est cohérent puisque le Verdon est une ressource en eau potable pour pratiquement toute la région Sud. La CLE a d'ailleurs fixé pour les cours d'eau du bassin versant des objectifs de qualité **plus ambitieux** que ceux fixés par la réglementation (très bon état pour la matière organique et l'azote, objectifs de qualité sanitaire sur les tronçons fréquentés). La qualité des eaux superficielles est plutôt bonne, mais **c'est une responsabilité forte du territoire de maintenir cette qualité**, par rapport à la fourniture d'eau potable, par rapport aux milieux aquatiques, mais aussi par rapport à l'image du territoire et aux enjeux touristiques. Au début du contrat rivière, il existait un gros retard sur la mise aux normes des stations d'épuration. Elles étaient très vieilles (plus de la moitié avaient plus de 20 ans). **Le contrat a permis de combler ce retard, mais il reste encore beaucoup à faire**.

Déchets

La question des déchets pourtant bien identifiée dans la Charte s'est vue recentrée sur le champ de la qualité des sites d'accueils (ex : opération de nettoyage), alors que les **intercommunalités** se sont structurées sur des **compétences** plus conventionnelles (gestion des déchets des ménages et des entreprises).

Les moyens mobilisés permettent-ils d'atteindre les critères d'évaluation ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

Énergie

Le Parc a mobilisé une **ingénierie spécifique** depuis 2008, au départ en partenariat avec le Syndicat Mixte des Pays du Verdon (mutualisation d'un poste), puis de manière autonome en s'appuyant sur **divers dispositifs d'aide** permettant de financer cette animation (Région, ADEME, notamment). L'intérêt pour cette thématique s'est ainsi **conforté** pour l'appui des communes sur la maîtrise de l'énergie notamment. À ce titre, il est cependant regrettable que les élus n'aient pas souhaité opter pour l'émergence d'un service de type « Conseil en énergie partagée » qui aurait permis d'aller plus loin en menant une action d'envergure sur tout le territoire et ce alors que les EPCI n'avaient pas encore pris cette direction.

Sur la transition énergétique, compte tenu de l'imbrication des enjeux aux différents échelles territoriales, des **gouvernances ad hoc** se sont mises en place. Le GT énergie, mis en place depuis 2007, a cependant été supprimé en 2011 dans un contexte de multiplicité d'instances de travail trop mobilisateur pour les élus et acteurs du Parc. Il a retrouvé un deuxième souffle depuis 2015 avec le programme TEPCV, avec un partenariat fort avec la Communauté de communes Provence-Alpes-Verdon (lauréate du programme avec le Parc) et les services de l'État (DREAL, DDT 04), au travers d'un COPIL dédié. Sur la mobilité, les nombreuses réflexions et COPIL associés ont permis de croiser les regards de nombreux élus et techniciens à diverses échelles (acteurs privés, EPCI, départements, Région, ADEME).

La **multiplicité de territoires intercommunaux** engagés dans des démarches similaires pourrait entraîner un parasitage des actions et l'épuisement des acteurs par des **sollicitations répétées**. Par ailleurs, il y aussi une difficulté de l'exercice prospectif chez la plupart des acteurs face à ces enjeux (climat, énergie), les problématiques n'étant pas encore tangibles.

La **stratégie énergétique du Parc est en évolution constante et se fonde sur les diagnostics locaux, le schéma régional et les plans climat départementaux**. En 2015, en accord avec les objectifs de la Fédération des Parcs visant une **autonomie énergétique des Parcs à 2030** et suite à la **loi de 2014 sur la transition énergétique**, les élus débattront de l'autonomie énergétique et du niveau d'engagement dans la **production des énergies renouvelables** (pour laquelle un schéma d'implantation serait nécessaire) mais également des questions de souveraineté alimentaire et de dépendance aux énergies fossiles. Les débats seront alimentés par une **étude globale** sur la vulnérabilité du territoire.

Enfin, la politique énergétique du Parc passe beaucoup par de la **sensibilisation** des citoyens à ces enjeux et par des approches participatives car la plupart du temps, **le Parc n'a pas vocation à agir directement**, d'autant plus que les **intercommunalités** s'impliquent de plus en plus sur ces questions. **Il y a donc un vrai besoin d'articulation entre les différents acteurs afin de rendre plus lisible la plus-value du Parc**.

Eau

Concernant la gestion quantitative, les moyens techniques étaient **sous-dimensionnés** vu la taille du bassin versant (69 communes) et les multiples enjeux. Une réflexion sur les moyens a été conduite dans le cadre de la démarche d'extension du périmètre du syndicat mixte. **L'accompagnement technique est ce que les élus ont le plus apprécié dans le cadre du bilan du contrat rivière : l'une des plus-values de ce contrat est justement d'apporter des moyens humains et financiers sur ces objectifs**. Par ailleurs, **l'approche intégrée de la gestion de l'eau a permis d'améliorer la cohérence entre les politiques du territoire**, notamment sur la thématique de la ressource (concilier les besoins avec la ressource disponible, optimiser la gestion des prélèvements, etc.).

Concernant la **qualité** de l'eau, les moyens financiers sont **de moins en moins importants** (désengagement de la région, baisse des départements, évolutions des critères de financement par l'Agence de l'eau). Toutes les communes n'ont pas encore opté pour le **transfert** de cette compétence au niveau intercommunal et il existe de gros **problèmes d'exploitation**.

L'accompagnement technique du Parc est assez limité (d'autres structures très compétentes assurent cet accompagnement comme le Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration), **par contre l'accompagnement financier a été une plus-value indéniable** :

- **Maintien des engagements de la Région** pour les projets inscrits au contrat après son désengagement financier sur l'assainissement est également une plus-value importante du contrat qui a été très appréciée.
- **Plus-value de la convention SCP** qui a permis de soutenir l'effort des communes dans cette recherche de qualité (prise en charge d'une partie de l'autofinancement : 300 000 €/an puis 350 000 €/an à partir de 2018).

Pour les pollutions diffuses, la **réglementation** influe également sur les pratiques et les actions :

- Interdiction des pesticides par les collectivités dans les espaces publics. On note cependant peu de motivation des communes pour s'engager dans des démarches de réduction des phytosanitaires.
- Classement du plateau de Valensole en zone vulnérable nitrates.
- Classement de 5 captages du plateau de Valensole en captages prioritaires.

L'impact de **l'assainissement non collectif** est difficile à estimer. Cependant, la mise en place des **Service public d'assainissement non collectif**, l'avancement des contrôles diagnostic et périodique de bon fonctionnement, ainsi que l'entretien des ouvrages, ont probablement dû améliorer la situation.

Déchets

La gestion des déchets est aujourd'hui principalement prise en charge par les intercommunalités.

Comment expliquer les résultats obtenus ? Sont-ils satisfaisants vis-à-vis des critères d'évaluation ? Vis-à-vis des enjeux du territoire ?

Connaissance et prise en compte des enjeux du territoire face aux changements climatiques

Le travail d'investigation du Parc a été **précurseur** dans la connaissance des différents enjeux. Cette production a été menée de concert avec les EPCI partenaires et a nourri leur appréhension de ces problèmes. Plusieurs ont engagé des démarches de **plan climat** depuis (DLVA et Provence-Alpes Agglomération) sur lesquelles un travail d'échange d'information s'est engagée (communication respectives des autres réflexions et actions menées).

La traduction opérationnelle de ces enjeux s'effectue aussi dans l'exploration de **nouveaux modes de vivre** le territoire (ex : OBJECTIF 5), qui est une préoccupation majeure du Parc.

Accompagnement pour le développement de mobilités alternatives

Le Parc a répondu présent sur cet objectif avec des résultats réels, d'une part en menant des réflexions de fond, d'autre part en assurant une mission d'appui à l'expérimentation d'opérations. Les moyens mobilisés ont permis d'être **présent**, tout en s'articulant de manière **cohérente** avec les autres territoires de recoupement ayant une compétence sur les transports collectifs.

Si la mobilité résidentielle n'a pas bénéficié pour l'heure de la même implication, le Parc s'est tout de même investi sur des projets de tiers-lieu.

Promotion des énergies renouvelables

Objectif pleinement assumé par le Parc, garant de la compatibilité de ce développement, et notamment des grandes unités de production, avec le territoire et la Charte (OBJECTIF 8). **Les élus ont une position très ouverte et responsable en encourageant ces projets, mais aussi en donnant des avis défavorables sur ceux mettant en danger l'activité agricole, la biodiversité ou les paysages.**

La **stratégie énergétique** été actualisée grâce à de nouveaux outils préconisés notamment par la Région et l'ADEME. Le bilan énergétique du territoire a ainsi été réalisé avec une méthode permettant **d'actualiser les observations** tous les 6 ans et en mobilisant l'observatoire régional.

Réduction des consommations d'énergie

Le territoire est sensible à cet objectif. Cependant, même si des actions sont en place, **un virage a été manqué lors du refus par les élus de la mise en œuvre d'une action globale et mutualisée : le Conseil en énergie partagé.** Ce refus s'explique par le contexte de **montée en compétence** des intercommunalités sur les questions d'énergie, et aussi en raison de **l'effort financier** supplémentaire pour mettre en œuvre ce projet.

Atteinte de l'équilibre quantitatif dans les secteurs sensibles aux étiages

Ces démarches sensibles demandent **beaucoup de temps** d'animation pendant les études, pour animer la concertation, puis une fois le plan de gestion approuvé, pour favoriser sa mise en œuvre par tous les acteurs. Les **moyens humains** n'étaient **pas forcément suffisants** pour assurer l'animation dans la durée. Cela dit, la moitié des secteurs sensibles fait déjà l'objet de plans de gestion des prélèvements.

Développement des économies d'eau

C'est un sujet sur lequel le Parc a moins avancé. C'était un volet peu développé dans le premier contrat rivière. Il a été plus développé dans le second (2017-2023), notamment sur les bassins bénéficiant d'un plan de gestion. Cette priorité n'est pas forcément appropriée par les élus (sentiment de ressource abondante, de mesures d'économies à mener plutôt hors bassin).

Partage équitable de la ressource et des coûts nécessaires à sa gestion, dans une vision prospective à l'échelle régionale

La convention avec la SCP a permis d'innover sur la mise en œuvre d'une **solidarité aval-amont**. Les usagers de l'eau du Verdon situés hors bassin versant participant financièrement à l'amélioration du traitement des rejets. Un partenariat a aussi été mis en place avec **EDF**, permettant de financer des actions et de travailler ensemble. La disposition de la Charte, qui demandait de susciter le débat sur des mécanismes de solidarité de bassin entre utilisateurs de la ressource et aménageurs, **a donc été atteinte et le territoire a bénéficié d'une plus-value importante. Cette solidarité aval-amont est exemplaire**. Elle a notamment permis à de petites communes de mettre en place plus facilement les très lourds équipements nécessaires, dû à la fréquentation touristiques (stations d'épuration surdimensionnées par rapport à la population permanente, toilettes sèches).

Amélioration de la connaissance des eaux souterraines

Les nappes d'eau souterraines sont bien plus **mal connues** et suivies que les masses d'eau superficielles. **Il reste encore un important travail d'amélioration des connaissances** sur leur état réel et leur qualité. Il est **difficile de trouver un portage** pour certaines études pourtant nécessaires.

Réduction des pollutions diffuses

C'est un sujet très **complexe** (pollutions diffuses agricoles) sur lequel le travail a démarré **récemment** (projet REGAIN sur le plateau de Valensole). Les résultats sur la qualité des eaux se feront à **long terme**, sur l'aspect préservation par rapport à de nouvelles pollutions (la pollution actuelle est liée à une molécule qui n'est plus utilisée, la restauration de la qualité dépendra de sa rémanence et des temps de renouvellement).

La **convention** cadre de partenariat avec la SCP et le contrat rivière Verdon ont permis le **financement** de toilettes sèches, et donc leur installation par les communes sur les sites touristiques (voir « Action phare »).

Amélioration des dispositifs d'assainissement (atteinte des objectifs de qualité des eaux du SAGE)

Suite aux études et à la concertation menée, des **objectifs ambitieux** ont été fixés dans le SAGE. Un **important programme d'amélioration de l'assainissement** a été mené via les contrats rivière (moyens financiers conséquents), et se poursuit, de nombreux projets étant encore en cours ou prévus. La **convention SCP** a permis de **soutenir** les communes dans cette recherche de qualité. Elle a rendu possible des travaux qu'elles ne pouvaient pas financer seules, et donc ouvert de nouveaux chantiers (non identifiés dans le premier contrat rivière). Les crédits supplémentaires de la convention ont permis également d'aller plus loin en engageant des projets de traitement tertiaire de l'eau sur plusieurs communes. Il est difficile de dire si l'objectif global d'abattement de 20 000 EH est atteint. Il faudrait vérifier les flux réellement traités sur chaque station en prenant en compte les variations de population et de rendement.

Dans le cadre de l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, les acteurs ont estimé qu'il y avait eu un **réel effet** sur la qualité. Cependant, il est encore difficile de montrer, une tendance concernant l'évolution celle-ci (une amélioration semble visible pour l'azote ammoniacal ; pour la DBO_5 et le phosphore, aucune tendance ne se dégage.) **Les suivis doivent donc être poursuivis sur une période plus longue**. L'état d'avancement de la conformité des rejets avec le SAGE Verdon **reste à établir**. Concernant l'état chimique, la situation semble s'être améliorée mais il est difficile de conclure à l'échelle du bassin versant. La qualité des eaux de baignade sur le bassin du Verdon est très satisfaisante, on constate peu d'évolutions mais les contaminations bactériennes (impact sanitaire des rejets d'eaux usées) peuvent potentiellement concerner 19 % du linéaire, à l'aval des stations d'épuration.

Ainsi, malgré de nombreuses actions et ces premiers bons résultats, il reste encore un important travail de mise aux normes des équipements communaux.

Gestion des déchets non pris en charge par les EPCI

Globalement les objectifs n'ont pas été atteints, notamment sur la résorption des décharges sauvages et la réduction à la source des déchets produits. Il faut repréciser que le **rôle** du Parc sur ces questions se limite à promouvoir une politique exemplaire de gestion des déchets en menant des actions de sensibilisation sur les sites fréquentés (via le dispositif écogardes (contacts, visiteurs ; opération de nettoyage) et d'accompagnement d'opérations expérimentales (faisabilité d'une ressourcerie sur la CCLGV).

Préconisations

Énergie

La prise de conscience collective des enjeux du **changement climatique**, tant au niveau global que national, a également touché le territoire. Décarboner l'économie est urgent.

> Préconisation 1 : **Prendre en compte les enjeux du changement climatique et poursuivre la sensibilisation des publics à la transition énergétique.**

Un effort important reste aussi à faire en termes de réduction des consommations d'énergie. Ce défi passe préalablement par une connaissance des niveaux de consommations, une condition qui n'a pas de caractère réglementaire et qui, de fait, limite l'engagement des communes sur la réduction des consommations.

> Préconisation 2 : **Améliorer la connaissance, sensibiliser et mettre en place des opérations exemplaires en termes de réduction des consommations d'énergie.**

Au niveau des **énergies renouvelables**, l'avènement de la filière industrielle de production **photovoltaïque** (centrales au sol) et son développement continu depuis 2008 appelle la plus grande vigilance sur les nouveaux projets en posant la question du seuil critique acceptable.

> Préconisation 3 : **Redéfinir la position du Parc sur le photovoltaïque en intégrant les différents enjeux paysagers et naturalistes et en se fondant sur le bilan passé et sur des éléments prospectifs (objectifs du SRADDET ; projet d'envergure comme HYGREEN).**

Le mouvement est en marche vers une intégration des démarches de **responsabilité sociétale des entreprises**, notamment au niveau des hébergeurs touristiques dans une logique de transition écologique et de relocalisation de l'économie du Verdon.

> Préconisation 4 : **Poursuivre l'accompagnement de ces acteurs en mobilisant du temps d'animation pour à la fois sensibiliser, conseiller et, dans la mesure du possible, mobiliser des financements pour traduire les préoccupations en action.**

Concernant le **grand public**, l'émergence d'autres acteurs associatifs permet d'aller dans ce sens du fait qu'ils traitent des thématiques nouvelles (ex : deuxième vie des objets, compostage, jardinage au naturel).

> Préconisation 5 : **Appuyer les démarches des acteurs associatifs engagés dans la transition écologique et énergétique, en favorisant des synergies avec d'autres démarches, projets locaux ou intercommunaux et en mobilisant leur savoir-faire dans le cadre des actions portées par le Parc.**

Eau

L'impact du **changement climatique** pose question à la fois sur la qualité des eaux (diminution des débits d'étiage, eutrophisation) et sa gestion quantitative. Le bassin du Verdon est moyennement vulnérable mais 5 masses d'eau semblent avoir une **vulnérabilité** plus importante (le Colostre, le Bouchier, le Chadoulin, le ravin de Saint-Pierre et le Rio d'Ondres).

> Préconisation 6 : **Surveiller et prévenir la modification du régime et son impact sur les usages (quantité, qualité) et les milieux.**

> Préconisation 7 : **Favoriser les économies d'eau, notamment en améliorant les réseaux.**

Avec la relance d'une stratégie régionale sur **l'hydraulique agricole**, plusieurs projets sont en cours de réflexion sur le territoire du Verdon.

> Préconisation 8 : **Accompagner les élus pour qu'ils se positionnent sur le sujet en intégrant les différents enjeux du territoire.**

Si la question de l'impact des **forages privés** n'est pas prégnante à l'échelle du bassin versant, elle est préoccupante sur le sous-bassin versant du Colostre.

> Préconisation 9 : **Évaluer et prévenir l'impact des forages privés. Une étude de type « volume prélevable » va démarrer sur le bassin du Colostre et aboutira à des préconisations.**

De grands enjeux de gestion à **l'échelle régionale** se profilent. Les usages les plus importants de l'eau du Verdon se font hors de son bassin via les transferts effectués par la SCP. L'évolution de ces transferts, en parallèle de l'évolution de la ressource en lien avec le changement climatique, pourrait fragiliser et remettre en cause les équilibres sur le bassin du Verdon.

> Préconisation 10 : **S'impliquer dans l'élaboration du SAGE Durance, articuler le SAGE Verdon et SAGE Durance, assurer la prise en compte des enjeux du Verdon et développer les solidarités.**

La préservation de la **qualité** des eaux du bassin versant du Verdon reste par ailleurs un enjeu très fort.

> Préconisation 11 : **Poursuivre le travail sur l'assainissement et l'impact des pollutions diffuses (pastoralisme, protections solaires, molécules émergentes, etc.).**

Le bassin est marqué par la pollution importante et la sensibilité de la **masse d'eau souterraine** du plateau de Valensole. La reconquête et la préservation de la qualité de cette masse d'eau et des autres ressources stratégiques sont des enjeux importants.

> Préconisation 12 : **Améliorer la connaissance et la prise en compte des eaux souterraines.**

Déchets

La montée en compétence des intercommunalités et des syndicats départementaux réinterroge le Parc sur sa plus-value spécifique. Il pourrait trouver une place originale dans sa vocation à expérimenter en aidant à l'émergence de projets résolument portés sur l'économie circulaire, la frugalité des modes de consommations, à un moment où les prises de conscience s'affirment à ce niveau et que des acteurs associatifs ou institutionnels s'intéressent à ces questions.

> Préconisation 13 : **Redéfinir le rôle du Parc sur la gestion des déchets suite à la réorganisation de ce service dans les EPCI et aux nombreuses sollicitations et attentes.**

Concernant les **déchets** de certains **sites naturels**, le Parc fait face à un *no man's land* juridique. Les citoyens attendent et sollicitent le Parc sur ces questions, ne comprenant pas son rôle. Les élus doivent se positionner sur l'intervention du Parc, en particulier quant aux infractions.

> Préconisation 14 : **Trouver des solutions avec l'ensemble des acteurs du territoire et l'État pour passer du stade expérimental à une prise en charge assumée et pérenne par le collectif, notamment au travers des EPCI.**

3.8 Objectif 8 – Promouvoir une qualité d'aménagement intégrant amélioration du cadre de vie, gestion des risques et respect des ressources

Charte

Axes, mesures et dispositions

Axe A : Pour la transmission des patrimoines

- ❖ **A21 Rechercher un fonctionnement hydraulique et écologique satisfaisant**
  - Prévenir et gérer les risques liés aux crues tout en préservant la qualité des milieux naturels
  - Limiter les évolutions des fonds de lits et des berges liés aux grands aménagements
- ❖ **A23 Aller vers une gestion solidaire de la ressource**
  - Susciter le débat sur des mécanismes de solidarité de bassin entre utilisateurs de la ressource et aménageurs
- ❖ **A31 Connaître la richesse culturelle des paysages**
  - Améliorer la connaissance générale des patrimoines bâtis et des paysages
- ❖ **A32 Révéler la richesse culturelle des paysages**
  - Préparer les habitants à une concertation active lors de démarches prospectives, d'élaboration de documents d'urbanisme ou de mesures de protection/gestion des patrimoines
  - Sensibiliser aux techniques et aux savoir-faire de conservation des patrimoines (chantiers démonstratifs, animations)
- ❖ **A33 Miser sur l'exemplarité des espaces et des équipements publics**
  - Qualité et exemplarité des équipements et de l'aménagement des espaces publics (restauration, circulation, etc.)
  - Susciter l'établissement de Plans de paysage sur le principe du volontariat d'un ensemble de communes
  - Mettre en œuvre les mesures de protection du patrimoine
  - Soutenir des opérations de reconquête d'espaces banalisés, notamment le traitement des « points noirs »

Axe C : Pour une valorisation durable des ressources

- ❖ **C23 Intégrer le patrimoine naturel et paysager dans la gestion forestière**
  - Améliorer la protection des forêts contre les risques d'incendies
- ❖ **C51 Développer et diversifier l'offre de logements à l'année**
  - Valoriser en priorité les logements vacants ou dégradés
  - Favoriser la réalisation d'opérations immobilières portées par les collectivités locales
  - Favoriser la création de logements sociaux en réhabilitant les centres anciens
  - Revitaliser les centres de villages par la création de logements et le maintien ou la création de services
- ❖ **C52 Prévenir les risques de nuisances liés aux activités**
  - Régulation de la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels du parc et de l'installation de terrains de sports motorisés
  - Régulation de la circulation aérienne (survol du territoire du Parc, zones d'atterrissage et de décollage)
  - Étude de l'impact des activités industrielles (bruit)

Axe D : Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires

- ❖ **D11 Maîtriser les extensions de l'urbanisation**
  - Intégrer les principes du développement durable dans les documents de planification (économie d'espace, maîtrise des déplacements, etc.)
  - Améliorer la qualité prescriptive des documents d'urbanisme en prenant en compte des enjeux de protection (sites, patrimoine, paysage)
  - Favoriser la maîtrise de l'évolution du tissu bâti et sa prise en compte dans les PLU
  - Garantir la préservation des paysages, la maîtrise de la consommation d'espace, la qualité de l'architecture et des aménagements dans l'extension ou la création de zones d'activités et privilégier les réflexions avec les communes voisines
  - Hiérarchiser la sensibilité des espaces agricoles afin de planifier l'implantation des bâtiments agricoles dans le respect des paysages
- ❖ **D12 Maîtriser les projets d'aménagement**
  - S'assurer de la compatibilité des projets d'aménagement avec la protection des milieux naturels et le respect des paysages du Verdon (Plan de Parc)
  - Conditionner l'autorisation des projets d'aménagement à leur contribution directe et durable au développement de l'économie locale
  - Aménager les voies de circulation en conciliant sécurité, développement et intégration paysagère et environnementale
- ❖ **D13 Contribuer à la mise en œuvre d'une politique foncière exemplaire**
  - Mobiliser les moyens de l'EPF régional pour aider les communes à maîtriser le foncier nécessaire à la création d'opérations de logements locatifs

Niveau d'atteinte de l'objectif selon les critères

	0	1	2	3	4	5
Intégration des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers dans les documents d'urbanisme	■	■	■	■		
Amélioration de l'intégration paysagère et environnementale (bâti, signalétique, etc.)	■	■	■			
Valorisation et restauration du patrimoine bâti traditionnel	■	■	■	■		
Prévention des nuisances potentielles	■	■	■	■		
Défense de la forêt contre les incendies	■	■	■	■		
Gestion des érosions de berges autour du lac de Sainte-Croix	■	■	■	■		
Gestion du transport solide pour limiter les risques tout en assurant le bon état des cours d'eau	■	■	■	■		
Protection des enjeux soumis au risque d'inondation et amélioration de la gestion des crues	■	■	■			
Mise en œuvre d'une gestion globale, équilibrée et concertée de l'eau sur le bassin versant	■	■	■	■	■	

Action phare – Accompagnement des collectivités à l'élaboration des documents de planification

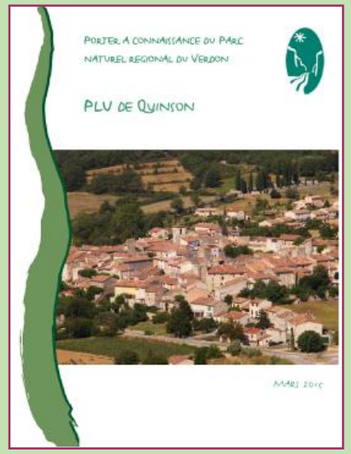

Le Parc joue un rôle dans **l'élaboration ou la modification des documents de planification** (communaux ou intercommunaux) en raison notamment de l'obligation de compatibilité de ces documents avec les orientations et les mesures de la Charte (article L333-1 du Code de l'environnement, articles L131-1 et L131-7 du Code de l'urbanisme).

Ainsi le Parc intervient en **conseil** et en **accompagnement** en apportant son expertise aux collectivités grâce à son approche **pluridisciplinaire et transversale** (biodiversité, agriculture, patrimoine, énergie, mobilité, développement, etc.). Selon les attentes des communes, le Parc apporte un soutien technique plus ou moins fort. A minima le Parc transmet un **porter à connaissance** complet et/ou toutes données utiles à l'élaboration du document d'urbanisme, participe aux réunions de personnes publiques associées, et en fin de processus, émet un **avis** sur les projets arrêtés de plans locaux d'urbanisme (PLU), de cartes communales ou de schémas de cohérence territoriale (SCoT). Il peut également fournir un accompagnement plus poussé en aidant à la rédaction des cahiers des charges et à la consultation des bureaux d'étude, ainsi qu'en participant à des réunions de travail thématiques. Sur trois communes du Parc (Peyroules, Saint-Julien-du-Verdon, Quinson), des études paysagères et environnementales ont été réalisées préalablement à l'élaboration de leur PLU afin d'améliorer la connaissance des richesses et enjeux, en particulier environnementaux, et permettre de les intégrer dans la réflexion lors de la construction du projet communal.

Depuis 2016, avec les échéances fixées par la **loi ALUR** et face au retard pris par les communes du Parc en matière d'urbanisme, l'accompagnement des communes et intercommunalités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme a été renforcé. Ainsi une trentaine de PLU, 2 cartes communales, 1 PLU intercommunal et 4 SCoT ont été ou sont encore suivis et accompagnés ; 33 porter-à-connaissance multithématiques ont été réalisés et 32 avis ont été émis sur les documents d'urbanisme, dont 12 favorables avec préconisations, 14 favorables avec réserves et 4 défavorables.

L'élaboration des PLU est une occasion de **mettre en œuvre la Charte** et de **s'assurer de la cohérence des projets et des ambitions de développement des communes avec ses objectifs**. C'est également une opportunité pour travailler aux côtés des acteurs locaux de manière **constructive et pédagogique**. Toutefois, lorsque le Parc n'a pas pu collaborer de manière renforcée avec les communes à l'occasion de réunions thématiques notamment, les **préconisations** formulées ne sont pas toujours intégrées aux documents d'urbanisme. De plus, il apparaît que les **réserves** émises lors des avis ne sont pas toutes prises en compte, notamment lorsqu'elles concernent des projets d'urbanisation en extension urbaine (zones artisanales et zones urbaines diffuses sur du foncier agricole). Par ailleurs, la **cohérence externe** avec les services de l'État qui ont également pour responsabilité de faire appliquer la Charte, n'est pas toujours optimale, et certains documents largement incompatibles avec la Charte du Parc ont été approuvés malgré les réserves émises (SCOT DLVA, 1er PLU de Gréoux). Au cours des années 2017-2019, de nombreux documents d'urbanisme ont été arrêtés, entraînant une affluence d'avis à passer en bureau du Parc. Ce temps de présentation et de débat, certes démocratique, a été très **chronophage** pour cette instance délibérative. Enfin les maires sont systématiquement conviés en bureau du Parc afin de leur laisser la possibilité de s'exprimer et d'échanger sur leur projet. Certains d'entre eux ont pu se sentir en difficulté face à une assemblée pouvant parfois donner l'impression d'un tribunal, même si ça n'était pas l'effet escompté.

Action phare – Organisation de la gestion de l'eau sur le bassin versant

Le Parc s'est positionné comme la structure gestionnaire du bassin versant du Verdon (69 communes, dont 26 hors Parc). Il a porté l'élaboration du **SAGE Verdon** (approuvé en 2014) et les **contrats de rivière Verdon** (2008-2014, puis 2017-2023). Plus récemment la **labellisation EPAGE** a été demandée (avis favorable du comité de bassin, en attente de l'arrêté). À ce titre, il intervient pour porter des études, faire émerger et coordonner les projets et aider à leur mise en œuvre (élaboration de cahiers des charges, appui à la recherche des financements, suivi des projets). Dans le cadre du SAGE, **il définit en concertation avec tous les acteurs du bassin les objectifs d'une politique de gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques (gestion de la ressource, préservation de la qualité, conciliation des usages, mise en œuvre de solidarités et portage des enjeux dans les démarches supra territoriales)**.

À partir de 2014, le syndicat mixte a engagé une démarche **d'extension** de son périmètre, afin de le mettre en **cohérence** avec ses missions de gestionnaire. Un **2e objet** a été créé (voir Évolutions récentes du syndicat mixte) et les nouveaux statuts ont été validés en 2017, avec l'adhésion de 57 des 69 communes du bassin versant, et 8 des 9 EPCI. **Le bassin versant est donc entièrement couvert par le syndicat qui peut rester la structure porteuse du SAGE**.

À partir de 2016 le Parc a mis en place une démarche de **concertation** avec les EPCI pour **définir une organisation de la compétence GEMAPI**. Un diagnostic a été établi, puis une programmation pluriannuelle des actions à mener et une prospective financière. La concertation a permis d'identifier et discuter les différents modes d'organisation possibles (délégation ou transfert, travaux Régie ou entreprises), les modes de financement (niveaux de mutualisation et de solidarité), et la gouvernance. **Cela a abouti à la création d'un 3e objet «GEMAPI» en 2019** (voir Évolutions récentes du syndicat mixte). **Cette compétence est donc exercée à l'échelle cohérente du bassin versant du Verdon depuis le 1er janvier 2020**. Comme pour l'objet 2, le syndicat intervient à l'échelle du périmètre hydrographique : les parties de territoire des EPCI faisant partie d'autres bassins versants sont gérées par d'autres syndicats.

Ces différentes démarches ont appris aux acteurs à se connaître et à travailler **ensemble**. Ils commencent à appréhender la nécessité d'une réflexion globale à l'échelle du bassin, même si la situation n'est pas parfaite et qu'il reste du chemin à faire pour atteindre une véritable « culture de bassin ».

Moyens

Financiers

Les moyens mobilisés en faveur de l'amélioration du cadre de vie (urbanisme durable et paysage) proviennent principalement de la DREAL PACA et de **l'autofinancement** du Parc pour ce qui concerne la prise en charge de l'animation (ingénierie) et d'opportunités financières selon les actions. Ainsi entre 2010 et 2019, le bilan financier fait état de près de **190 000 €** (sans les actions concernant le patrimoine bâti) déployés pour des actions de nature très variée, en partie financées (hors temps de travail) par des **partenaires assez diversifiés**. Elles ont fait appel à la participation financière des collectivités locales concernées par les actions (communautés de communes ou communes), du Conseil régional Sud, des conseils départementaux des Alpes-de-Haute-Provence et du Var ou encore de l'ADEME.

Concernant les actions relatives à l'eau, les moyens financiers alloués par le Parc ont essentiellement été consacrés à la **concertation** autour de la gestion des grands aménagements, des débits réservés, **beaucoup moins sur les aspects risques** (peu de financements disponibles pour la gestion du risque). Les actions ont été financées dans le cadre du **contrat rivière** 2008-2014 puis 2017-2022. Environ 4M € ont été mobilisés sur la gestion des risques, 800 000 € pour la protection des berges, 30 000 € pour les expérimentations de génie écologique et 43 000 € pour les campagnes de suivi des érosions.

Humains

- 0,7 ETP : Chargée de mission urbanisme et paysages
- 0,4 ETP : Chargée de projets de valorisation du patrimoine bâti
- 0,5 ETP : Chargé d'aménagements en sites naturels fréquentés
- 0,3 ETP : Chargé de mission énergie-mobilité
- 0,2 ETP : Pôle patrimoines naturels (porters à connaissance, expertise)
- 60 j pour plusieurs chargés de mission : agriculture, développement, tourisme, eau, patrimoine bâti (environ 8 j / an / pers.)

Les actions relatives à la promotion d'un urbanisme durable et à l'intégration paysagère des aménagements ont mobilisé en priorité la **chargée de mission Urbanisme et paysages**. La réalisation des porter-à-connaissance et l'émission d'avis sur les documents d'urbanisme ont également mobilisé plusieurs chargés de mission à hauteur d'environ **8 j / an**.

Concernant les actions relatives à la valorisation du patrimoine bâti, une moitié du temps de travail de la chargée de projets est dédié à **l'accompagnement** des porteurs de projet et à la transmission des savoir-faire.

Concernant les incendies, un agent assermenté consacre une partie de son temps aux patrouilles de terrain et à la coordination du dispositif écogarde.

Concernant la gestion des risques liés aux crues, jusqu'à l'arrivée de la compétence GEMAPI, les moyens internes étaient **très limités** (pas de compétence en hydraulique). Son arrivée a permis de **mutualiser** un poste entre toutes les intercommunalités à l'échelle du bassin versant du Verdon à partir de 2017.

- 1 ETP : Chargée de projet GEMAPI (sur 3 ans : 2017-2019)
- 0,2 ETP : Chargée de mission Animation du contrat de rivière
- Quelques jours : techniciens de rivière

Conventions, partenariats

Partenaires financiers : Agence de l'eau, ADEME, Ministère de la transition écologique, DREAL PACA, CR, CD 04 et 83, Fonds européens (LEADER Grand Verdon).

Partenaires institutionnels et techniques : CR, CD 04 et 83, Services de l'État : DDT 04, 06 et 83, DREAL PACA, UDAP 04 et 83, AFB, Fondation du patrimoine 04 et 83, CNFPT, **CELRL**, chambre d'agriculture 04, chambres des métiers 04 et 83, CAPEB des 04 et 83, ARFAB, ARPE, CAUE du Var, **Associations locales de préservation du patrimoine**, ENSP, ENSAM, Interparcs.

Chiffres clés et indicateurs

Documents d'urbanisme

- 33 documents élaborés avec l'accompagnement du Parc
  - 17 cahiers des charges
  - 33 porters à connaissance multithématiques
- 32 avis (12 favorables avec préconisations, 16 favorables avec réserves, 4 défavorables)

Intégration paysagère et environnementale

- Conseil en architecture et paysage :
  - 46 permanences organisées (Riez, Castellane, Vinon, Aups)
  - 174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels)
- 6 études paysagères et environnementales réalisées préalablement à l'élaboration de documents d'urbanisme
- 24 avis émis sur des projets de centrales photovoltaïques au sol (5 favorables, 5 avec réserves, 14 défavorables)

Patrimoine bâti

- 41 participants aux formations aux techniques de restauration traditionnelles (agents communaux surtout et quelques artisans), 4 chantiers-écoles
- 24 communes accompagnées dans un chantier de restauration dont 8 ont abouti

Risque d'incendie

- 2 PMPFCI élaborés avec le Parc, 1 mis en œuvre
- 1 POPI élaboré avec le Parc
- Jusqu'à 700 feux de camp démontés chaque année
- Environ 25 procès-verbaux pour allumage de feu à moins de 200 mètres d'une forêt rédigés chaque été par l'agent assermenté du Parc (50 à 80 lors de patrouilles communes avec des agents de l'État)

Érosion des berges du lac de Sainte-Croix

- 590 m de linéaire de protections de berges réalisées
- 150 m de linéaire de berges ayant fait l'objet d'expérimentation de protection en génie écologique (en 2017, 39 % de reprise sur le site 1 (2010), 10 % sur le site 2 (2010) et 83 % sur le site 3 (2013))
- 5 campagnes de suivi des érosions

Transport solide (sédiments)

- 1/3 secteur à enjeux sédimentaires avec un plan de gestion, 2/3 secteur avec un projet de plan de gestion
- 3/3 secteurs à enjeux (2 à enfoncement, 1 à exhaussement) ayant fait l'objet de suivis topographiques

Risque d'inondation

- 2/4 digues classées font l'objet d'une étude de danger (+ 1 prochainement), dont 1 ayant abouti à des travaux
- 3 lâchers préventifs effectués à Gréoux

Gestion globale de l'eau

- 7/7 EPCI concernés ayant transféré la compétence GEMA – délégué la compétence PI
- 17 porters à connaissance PLU et 16 avis sur des documents d'urbanisme suite à l'approbation du SAGE

Intégration des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers dans les documents d'urbanisme

Accompagnement et avis sur les documents de planification

En dehors de l'accompagnement dédié à l'élaboration des documents d'urbanisme aux échelles communale et intercommunale et des avis rendus (voir *Action phare*), le Parc a rendu des **avis** sur les **documents stratégiques régionaux** tels que le **Schéma régional de développement et d'aménagement du territoire**, le **SRCE** et plus récemment le **SRADDET**.

En parallèle, il participe aux instances départementales telles que les **CDPENAF** (à titre consultatif) et **CDNPS** des Alpes-de-Haute-Provence et du Var, lorsque des documents d'urbanisme ou des projets d'aménagement situés sur le territoire y sont présentés.

Par ailleurs, la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a donné aux SCoT une fonction de documents intégrateurs et a supprimé le rapport d'opposabilité directe des Chartes de PNR avec les PLU(i). Comme demandé par la loi ALUR, un **travail de transposition des dispositions pertinentes de la Charte du Parc** et de délimitation cartographique de ces dispositions a donc été réalisé en 2015 afin de permettre leur déclinaison dans les documents d'urbanisme du territoire. Ainsi, 44 **dispositions** jugées pertinentes ont ainsi été définies, auxquelles viennent s'ajouter 21 orientations spécifiques par entité territoriale issues du plan de Parc et/ou de la Notice.

Enfin, la mission urbanisme du Parc est régulièrement sollicitée par des habitants du territoire sur des **questions** en lien avec le contexte réglementaire local (loi Littoral, loi Montagne) ou avec des projets de construction ou de restauration (code de l'urbanisme).

Sensibilisation à un urbanisme durable

Plusieurs outils ont été déployés pour mener des actions de sensibilisation à l'urbanisme durable en zone rurale.

Un **cycle de sensibilisation** à destination d'élus, de techniciens et d'un public plus large a été organisé entre 2010 et 2013, dans le cadre du PLEE prenant différentes formes selon les publics visés. L'objectif était de sensibiliser aux enjeux liés à la qualité urbaine, en considérant les évolutions à venir sur la réglementation thermique et le Grenelle de l'Environnement en matière d'urbanisme, et de faire émerger le débat :

- Deux **journées thématiques** adressées aux partenaires et aux élus et techniciens des communes et EPCI (« *Grenelle de l'environnement et communes : bâtiment et efficacité énergétique, comment s'y préparer ?* », 2010) ; « *Quel urbanisme durable pour nos communes rurales ?* », 2012).
- Une **commission thématique** sur l'urbanisme durable (2010), rassemblant institutionnels, élus, associatifs.
- Deux **réunions d'information** sur l'urbanisme durable à l'attention des élus et secrétaires de mairie (2012) à Castellane et Riez, animées par un architecte-conseil.
- Trois **cinés-débats** autour du film *Un monde pour soi* organisés avec l'appui d'associations (Montagnac en 2011, Saint-Julien-du-Verdon en 2012, Thorame-Basse en 2013), afin de sensibiliser la population aux questions d'aménagement et aux liens entre les habitants.
- Des visites d'habitats durables (OBJECTIF 7).

Une **malle pédagogique** *Habiter le Verdon : l'urbanisme d'hier, d'aujourd'hui et de demain* a également été créée en 2012. Elle est destinée aux élèves du primaire et du collège, et aux pédagogues du territoire, dans l'objectif de les éveiller aux problématiques liées à l'occupation de l'espace.

Enfin un partenariat a été développé entre le Parc, l'ENSAM et la commune de Bauduen afin d'organiser des **ateliers d'étudiants en architecture « hors les murs »** (2018). Des conférences thématiques adressées à la population et des rencontres avec les acteurs locaux ont été organisées. Cette semaine en immersion sur le territoire a permis de définir 12 projets qui devraient venir alimenter la réflexion de la commune sur son aménagement.

Définition et mise en œuvre d'une politique foncière

La question foncière est à la croisée de plusieurs politiques publiques. Elle est généralement abordée au sein des parcs sous l'angle de l'aménagement du territoire et de la gestion équilibrée (ou non) de l'espace, et par le biais d'approches transversales.

Ainsi la **problématique du foncier a été traitée à différents niveaux** au travers de la mise en œuvre de plusieurs orientations thématiques de la Charte (patrimoine naturel, agriculture, urbanisme). Le Parc a porté ou accompagné différentes démarches :

- **Animation foncière et reconquête de friche** par rapport aux **espaces pastoraux ou agricoles** dans les communes d'Aups, Moissac-Bellevue, de Sillans-la-Cascade et de Moustiers-Sainte-Marie.
- **Étude** pour la définition des zones de préemption du **CELRL** autour du lac de Sainte-Croix (2008) et mission d'assistance foncière du Parc vis-à-vis de cet établissement public (2010-2011).
- **Informations** sur les outils fonciers et sensibilisation auprès des élus lors de deux CS thématiques (2009) et production ou regroupement de supports-ressources sur l'intranet du Parc.
- **Participation** aux travaux du CD 04 pour l'élaboration de son atlas départemental des ENS.
- **Acquisition de données** sur le foncier dans le SIT du Parc et élaboration d'un mode d'occupation des sols (2016).
- **Étude de faisabilité** pour la définition d'une TVB en Interparcs PACA (2010) puis élaboration de la TVB à l'échelle du Parc (2016-2019) pour ce qui concerne les milieux ouverts, semi-ouverts, agricoles, aquatiques et humides (OBJECTIF 2).

- **Porters à connaissance** et accompagnement des communes et EPCI dont les documents d'urbanisme sont en cours d'élaboration ou de révision (voire *Action-phare*).
- Mise en œuvre **d'espaces tests agricoles** (OBJECTIF 5).

Pour mettre en cohérence les différentes démarches thématiques en lien avec la question foncière, le Parc a souhaité définir une **stratégie foncière** globale. En 2014, un programme a donc été défini, prévoyant notamment la réalisation d'une étude de stratégie foncière avec un diagnostic et la préfiguration d'un observatoire foncier ou encore l'organisation d'un cycle de sensibilisation adressé aux habitants et élus. Ce programme n'a cependant pas vu le jour.

Amélioration de l'intégration paysagère et environnementale (bâti, signalétique, etc.)

Acquisition et diffusion de connaissances

En 2017, le Parc a participé à l'**actualisation de l'Atlas des paysages** des Alpes-de-Haute-Provence. Ce travail a notamment permis de mettre à jour les **cartes d'enjeux** des 47 unités paysagères précédemment définies et de les regrouper en 9 ensembles paysagers présentés sous forme de fiches. Cette actualisation est passée par une démarche participative. Des **ateliers** destinés aux acteurs locaux ont été organisés, pour d'une part échanger sur les évolutions et les enjeux paysagers du département, et d'autre part, formuler des objectifs de qualité paysagère et des actions de valorisation des paysages.

La même année, une **étude** a été réalisée lors d'un stage, pour **définir une approche paysagère pour le traitement des franges urbaines** (transitions entre les espaces agricoles, forestiers et bâtis). Un diagnostic paysager de lisières villageoises représentatives a été réalisé et complété par le ressenti des usagers (ateliers organisés sur les marchés hebdomadaires). Ce travail a permis d'identifier trois types de lisières (nettes, floues et en transition), puis de proposer des schémas d'intention par communes et des objectifs de qualité paysagère croisant les enjeux de biodiversité, de paysage et d'agriculture.

En 2018, le Parc a lancé la **réalisation d'un observatoire photographique des paysages du Verdon (**http://geo.pnrpaca.org/lobservatoire-du-paysage/), poursuivant plusieurs objectifs :

- Aider à mesurer les changements en matière de paysage et d'occupation des sols, à partir de l'approche sensible et artistique du photographe.
- Participer à l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire.
- Sensibiliser les élus et les habitants à l'évolution des paysages.
- Approcher la question de la TVB au travers des paysages vécus.

Un binôme de photographes expérimentés sur les questions de paysages et d'observatoires photographiques a été retenu (Les Panoramistes). Pour guider le choix des prises de vues, **15 thématiques** représentatives du territoire ont été définies : les cours d'eau, l'agriculture, la forêt, les silhouettes villageoises et l'étalement urbain, les installations photovoltaïques, la fréquentation touristique, etc. Sur la base de 300 photographies réalisées, un itinéraire photographique de 60 prises de vue a été constitué. Une **reconduction** intégrale a déjà eu lieu en 2019 et la prochaine est prévue en 2020.

En 2008, un premier **guide** *Mon jardin, un paysage* avait été réalisé pour donner des conseils pratiques en matière d'intégration paysagère aux particuliers, tout en abordant l'intérêt bioclimatique d'une haie. En 2018, un **guide technique** intitulé *Concevoir, planter et entretenir des haies* s'adressant à un large public a été édité pour inciter à la replantation de haies sur l'ensemble du territoire. Plus complet que le premier, il fait la synthèse des conseils, des méthodes et des techniques mis en œuvre par des agriculteurs et par le Parc pour replanter des haies.

Incitation à l'intégration paysagère et environnementale du bâti et des sites naturels fréquentés

• Par le biais d'études ciblées

Plusieurs travaux ont été menés afin de promouvoir l'intégration paysagère des infrastructures touristiques et des projets d'aménagement), et d'inciter à la requalification d'espaces banalisés (points noirs paysagers).

En 2011, dans le cadre de la commission Urbanisme, aménagement et paysage, un travail de **définition des critères d'intégration paysagère des campings souhaitant bénéficier de la marque Parc** a été mené (abords des structures, intégration paysagère des mobil-homes, des habitations légères de loisirs et des résidences mobiles de loisirs).

En 2011, les PNR de la Région Sud ont été retenus lors d'un appel à projets du ministère de l'Environnement, pour porter un **projet d'expérimentation d'une opération de reconquête paysagère**. La thématique des sites à forte fréquentation touristique a été retenue pour le Verdon. Ce travail a été mené en deux étapes. En 2011-2012, un **diagnostic a d'abord été réalisé par des étudiants de l'ENSP sur des sites touristiques très fréquentés** (lac de Sainte-Croix et gorges du Verdon) afin d'identifier les points noirs paysagers, puis de proposer des préconisations de requalification. Puis, en 2012-2013, une **étude pré-opérationnelle a été conduite sur le site très fréquenté du Galetas** (sortie des gorges du Verdon) par un paysagiste concepteur, en vue d'une requalification paysagère. Les étudiants de l'ENSP sont à nouveau intervenus au cours d'une lecture de paysage proposée aux habitants des communes concernées, afin de recueillir leur regard sur le site et leur perception du paysage. Cette étude a été l'occasion d'associer des professionnels du tourisme officiant sur le secteur. Enfin, elle a permis de poser de grands principes d'aménagement pour une requalification qualitative du site tels que le recul des zones de stationnement par rapport à la bande littorale, la renaturation de certaines zones du littoral et la création de zones d'ombrage et de cheminements.

Entre 2011 et 2015, plusieurs autres **études préalables à l'élaboration de document d'urbanisme ou pré-opérationnelles** ont été menées (avec, à chaque fois, la constitution de comités de pilotage multi partenariaux) :

- Une **étude pré-opérationnelle en vue de l'aménagement de la place du village de Rougon** a été réalisée par un architecte et une paysagiste. Ils ont fait émerger plusieurs propositions d'aménagement et ont soulevé de nombreuses questions.
- Deux **études paysagères et environnementales préalables à l'aménagement de zones d'activités** ont été réalisées à Vinon-sur-Verdon et Puimoisson par un bureau d'études.
- Six **diagnostics préalables à l'élaboration de PLU** ont été réalisés par des bureaux d'études dans les communes de Quinson, Peyroules, Saint-Julien-du-Verdon, Trigance, Ginasservis et La Palud-sur-Verdon. Ils avaient pour objectif d'améliorer la connaissance, de cibler les sensibilités et les potentialités environnementales et paysagères, et de faciliter l'intégration des enjeux dans la construction du projet communal.

• Par le biais de conseils en architecture et paysage

Entre 2013 et 2018, des **permanences de conseils en architecture et paysage** ont été organisées en faisant appel à différents architectes en prestation. Le but était d'apporter une assistance architecturale au cas par cas, sur des projets portés par les communes ou par des particuliers, notamment lorsqu'ils risquaient d'impacter le territoire. Il s'agissait aussi de promouvoir une approche durable de l'urbanisme et intégrée des aménagements envisagés.

Ainsi, **46 permanences** ont été tenues en différents lieux selon les périodes (Riez, Castellane, Vinon-sur-Verdon, Aups), au cours desquelles **174 personnes** ont été conseillées (particuliers, élus, professionnels). Entre 2017 et 2018, les permanences ont été organisées avec l'appui financier du CAUE du Var.

Par ailleurs, en 2013, **19 communes** ont été rencontrées spécifiquement par l'architecte-conseil afin d'établir un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales.

• Par le biais d'un travail sur la signalétique

En 2005, une première Charte signalétique avait été éditée pour que les élus et les acteurs économiques puissent appréhender la réglementation sur la publicité et pour les guider vers une signalétique cohérente et respectueuse des paysages du territoire. En 2015, suite à des évolutions conséquentes du cadre réglementaire, et face au besoin de ces acteurs d'une information actualisée, le Parc a **mis à jour et réédité sa Charte signalétique** (correction et rédaction en interne, avec l'appui de la DREAL Sud). Ce **guide** pratique, téléchargeable sur le site Internet du Parc et distribué dans les mairies, offices de tourisme et EPCI du territoire, explique la règlementation relative à chaque type de panneaux (enseignes, pré-enseignes, jalonnement) et propose des solutions pour se signaler, dans le respect des paysages et du patrimoine bâti du Verdon.

En parallèle, un travail **d'animation de la Charte signalétique** a été mené entre 2009 et 2015, comprenant différentes interventions :

- La réalisation de **diagnostics des panneaux existants** dans plusieurs communes (au vu de la réglementation, de leur état et utilité) / recensement des besoins des acteurs économiques / préconisations), avec l'appui d'une personne référente et des élus et acteurs locaux, puis le recensement des besoins des acteurs économiques, et l'élaboration d'un schéma signalétique local formulant des préconisations.
- La création d'un **outil interactif d'inventaire** des panneaux, mis en ligne sur le SIT du Parc.
- L'organisation de plusieurs **réunions d'information** et de sensibilisation dans les communes à l'attention des acteurs économiques.
- L'organisation d'un **CS thématique** sur la gestion de la publicité et de la signalétique (2015).

Incitation à la qualité des projets d'aménagement

Le Parc intervient régulièrement dans **l'accompagnement de projets d'aménagement**, soit sur demande des porteurs de projet ou des communes concernées, soit parce qu'il est simplement associé au suivi de la procédure. Le Parc peut aussi être sollicité par l'Autorité environnementale ou par les services instructeurs des demandes d'autorisation d'urbanisme pour rendre des **avis**, en tant que personne publique associée ou organisme ayant une bonne connaissance du territoire.

Ces interventions ont concerné différents types de projets d'aménagement, tels que des centrales photovoltaïques au sol, des unités touristiques, des lignes électriques, des carrières, des grands équipements (hangars et autres bâtiments agricoles), des centres d'enfouissement des déchets, etc. Le Parc a, par exemple, **accompagné** l'établissement puis la mise en œuvre du programme d'aménagement solidaire de la communauté de communes Luberon Durance Verdon, visant la mise en œuvre de projets d'aménagement durable intercommunaux pour la création de logements.

Avec la multiplication des **projets d'implantation de centrales photovoltaïques au sol** sur le territoire depuis 2008, leur **suivi** par les agents du Parc dans une approche transversale a occupé une place croissante. Le Parc a été sollicité par une quinzaine d'opérateurs, généralement en amont des projets, et leur a fourni un **porter à connaissance multithématique**. Il a rendu **24 avis** suite au dépôt de la demande de permis d'aménager. Afin de rendre des avis objectivés auprès des services de l'État, les élus ont posé, en 2010, des **principes d'accueil dans une doctrine spécifique** encourageant les communes à s'assurer de l'intérêt général des projets et de l'usage qui sera fait des revenus locaux générés, et refusant les installations sur du foncier agricole.

Récemment, un travail conséquent **d'analyse paysagère** et environnementale de plusieurs sites pressentis pour l'installation de centrales photovoltaïques au sol a été réalisé. L'objectif était d'évaluer l'impact que ces infrastructures pourraient avoir, de valider ou non les sites d'implantation, et de formuler des **préconisations** d'intégration.

Concernant les autres projets sur lesquels le Parc est intervenu ou a émis un avis, il s'agit surtout de s'assurer de la bonne prise en compte des différents enjeux concernant le site d'implantation (environnemental, paysager, agricole, etc.), de mesurer la cohérence économique du projet et d'inciter à une intégration paysagère de qualité.

Valorisation et restauration du patrimoine bâti traditionnel

Accompagnement des communes pour la préservation du patrimoine bâti public

Un **accompagnement des communes pour la restauration de leur patrimoine bâti** est mené depuis 2011, avec une montée en puissance en 2017 (lancement du cadre d'intervention « Inventorier, restaurer et valoriser le patrimoine » par la Région Sud). Il peut prendre différentes formes selon les besoins et les capacités des communes :

- **Information** des communes sur les dispositifs financiers existants (Région, Fondation du patrimoine, Départements, Europe).
- **Visite** des édifices concernés et aide à la définition du projet de restauration.
- **Conseil** sur les demandes de subvention et aide à la rédaction du dossier.
- **Aide à la rédaction du cahier des charges**.
- **Participation** à la consultation des prestataires et analyse des offres.
- **Visite** sur site avec les artisans, réunions et suivi des travaux.
- **Contact avec les différents services instructeurs** (Région, DRAC, UDAP, etc.) pour apporter des précisions, eu égard à la connaissance que le Parc a du terrain et des acteurs locaux.

Au-delà des communes ayant reçu des conseils sur des projets de restauration, 24 communes ont bénéficié d'un **accompagnement plus approfondi** et 8 sont allées jusqu'à la **réalisation** de leur projet (lavoirs, chapelles, ponts, fours, pigeonniers, etc. - hors chantiers participatifs).

En parallèle, le Parc a été mobilisé en 2019, en tant que personne publique associée, pour l'**élaboration du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du Site patrimonial remarquable de Quinson** (ancienne ZPPAUP). Cette démarche a permis de dresser un état des lieux du patrimoine bâti de cette commune et de définir collectivement les règles s'appliquant à la valorisation du patrimoine bâti et à la préservation des paysages.

Par ailleurs, le Parc participe à la **restauration** du patrimoine bâti à travers les chantiers participatifs (OBJECTIF 4).

Formation aux techniques de restauration traditionnelles

Depuis 2011, le Parc mène un important travail de **valorisation et de transmission des savoir-faire traditionnels en matière de patrimoine bâti**. Il a permis de sensibiliser des maîtres d'ouvrage publics et privés sur la restauration qualitative de leur patrimoine bâti.

Le Parc a travaillé avec les chambres des métiers et la CAPEB, afin de développer les bonnes pratiques auprès des artisans intervenant sur le bâti ancien et limiter la disparition des savoir-faire traditionnels. Une **formation** sur les enduits à la chaux a ainsi été programmée en 2015.

Le Parc a également initié des **formations** à l'attention des employés communaux, co-organisées avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Après une formation de 4 jours sur la maçonnerie en pierre sèche (2012), une session de 5 jours autour des enduits à la chaux a été organisée (2014), complétée en 2019 par une initiation de 2 jours sur le plâtre. Chacune de ces formations a rassemblé entre 8 et 12 agents. Une dizaine d'étudiants de l'ENSAM a été initiée à la pierre sèche en 2017 et au plâtre en 2019 pendant 4 jours.

Par ailleurs, d'autres actions adressées à un public plus large (habitants et visiteurs) ont été menées dans le but de valoriser le patrimoine bâti existant et de sensibiliser à la préservation des savoir-faire traditionnels :

- Un **plan de sauvegarde** des pigeonniers et cabanons du plateau de Valensole, déroulé en 2011-2012 (inventaire participatif (OBJECTIF 1), livret-découverte, exposition photos, fiches-randonnée OBJECTIF 3).
- Des **chantiers participatifs** (OBJECTIF 4).
- La **pose et le remplacement de panneaux** de valorisation devant chaque édifice restauré (OBJECTIF 3).
- L'édition d'un **guide** *Architecture et arts de bâtir traditionnels du Verdon* (2014) réalisé en collaboration avec l'École d'Avignon et comprenant des fiches techniques et pratiques (OBJECTIF 1).
- La réalisation d'un **film** en 2019 sur les savoir-faire en matière de restauration traditionnelle.

Plan de gestion du domaine de Valx-Félines

Tous les 5 ans environ, le **plan de gestion du domaine de Valx-Félines** est renouvelé, en concertation avec les partenaires. Le dernier en date (2016) comporte trois volets :

- Un **projet éducatif** et **d'accueil du public** (OBJECTIF 4).
- Une partie **agricole** avec l'installation d'un GAEC et l'accueil de plusieurs projets et expérimentations (OBJECTIF 5).
- Une partie d'étude et de **valorisation des patrimoines naturels** (inventaires (OBJECTIF 1) et **bâtis**.

Plusieurs **travaux de gestion et d'entretien** du domaine ont donc été menés : **aménagement de la ferme pédagogique** (2012-2014) ; **entretien et rénovation des bâtis** (restauration du pigeonnier, travaux pour la grange de la ferme Rébory, travaux sur la bastide, remise en état des locaux de Félines, etc.) ; **entretien et réhabilitation du patrimoine bâti agricole** avec notamment la réhabilitation des **restanques** sous forme de chantier-entreprise (CELRL en 2011-2013) ou de chantiers participatifs (École d'Avignon en 2015-2017, étudiants de l'ENSAM en 2017).

Afin d'assurer le bon fonctionnement du domaine, plusieurs **actions de gestion** ont aussi été menées : **entretien du domaine** ; **organisation des activités notamment agricoles** ; **coordination et organisation d'un comité de gestion** annuel pour faire le lien entre le propriétaire, le gestionnaires et les usagers.

Prévention des nuisances potentielles

La **circulation des véhicules motorisés** hors des voies ouvertes à la circulation publique est source de nuisances (impact environnemental, conflits d'usages, sécurité publique). Face à ce constat, le Parc propose un accompagnement aux communes volontaires :

- Réflexions associant élus et techniciens pour la **rédaction d'actes réglementaires** visant à adapter l'ouverture des voies communales à la circulation au regard des enjeux. Cela concerne aussi le **stationnement** nocturne des **camping-cars**. Le Parc a accompagné la définition et la création d'aires de stationnement spécialement aménagées.
- **Mise en place de dispositifs de signalétiques et de fermeture des voies** afin d'en informer les usagers. Le Parc dispense des **conseils** sur le **choix d'équipements adaptés** (panneaux, barrières, enrochements, merlons) et leur **implantation**. Sur certains sites très fréquentés, les aménagements précèdent le soutien réglementaire.

En espaces naturels, les efforts du Parc se traduisent par des relations fortes avec les services de l'État (Gendarmerie, ONF, ONCFS, DDT). À son initiative, des **opérations de police interservices** axées sur la **répression** des comportements illégaux sont coordonnées. Trois à cinq opérations sont menées chaque année afin de maintenir une pression sur les pratiquants les moins scrupuleux.

Ce travail réglementaire implique également la transmission **d'avis sur les manifestations de sports motorisés ou impliquant la circulation de véhicules motorisés**. Ces avis, assortis de **préconisations**, sont communiqués aux services préfectoraux en charge de l'instruction des dossiers afin d'alerter les services de l'État sur les **potentiels impacts** de la manifestation. Le Parc est particulièrement vigilant sur les potentiels impacts environnementaux (faune, flore, sol, réseau hydrique), la sécurité publique et sur les éventuels conflits d'usages (économiques, nuisances sonores).

L'ensemble de ces actions a été rassemblé dans la **stratégie pour la maîtrise des loisirs motorisés sur le territoire du Parc** (2017) afin de déterminer un programme d'actions pour la période 2017-2021.

Concernant la **circulation aérienne**, le Parc produit des **avis** sur les survols par des hélicoptères et des drones, et fournit des **préconisations** aux porteurs de projets, notamment les petits aérodromes (Vinon, Puimoisson, Sainte-Croix). La carte des enjeux reste à actualiser.

Les impacts des **activités industrielles** sont évalués dans les avis sur les projets d'aménagement.

Défense de la forêt contre les incendies

Le Parc a **accompagné** les services de l'État dans l'élaboration de **2 plans de massif de protection des forêts contre l'incendie** (PMPFCI 04) : celui du plateau de Valensole (maîtrise d'ouvrage du Parc) et celui du massif du Montdenier (opérateur ONF). Il a également **accompagné** la DLVA dans son élaboration d'un **POPI** sur le plateau de Valensole (porter à connaissance notamment en lien avec les enjeux Natura 2000 et la TVB).

Les **écogardes** (OBJECTIF 6) sont formés à la protection contre les incendies. Ils **sensibilisent** les visiteurs et en **préviennent** certaines pratiques. Ils vont notamment à la rencontre des fumeurs ou des personnes allumant des feux de camp afin de les dissuader. Les feux de camp sont **comptabilisés et nettoyés, et un agent assermenté peut apporter une réponse répressive**. Le Parc participe à la mise en place des cellules de veille des lacs du Verdon, dont une des missions est la coordination des patrouilles interservices luttant notamment contre les feux de camps. Enfin, une garde régionale forestière financée par la Région Sud a été mise en place.

Gestion des érosions de berges autour du lac de Sainte-Croix

Une **étude** réalisée en 2008 a permis d'établir une hiérarchisation des enjeux : les secteurs sensibles nécessitant des travaux ont été mis en évidence. Une **stratégie de gestion et d'aménagement** a été définie. Des **travaux** ont été mis en œuvre par EDF sur des secteurs prioritaires, et des **expérimentations** de méthodes de génie végétal ont été testées, mais ces tests ne se sont pas révélés concluants. Une **campagne de suivi des érosions** a été menée de 2011 à 2013.

Gestion du transport solide pour limiter les risques, tout en assurant le bon état des cours d'eau

Deux situations contrastées se rencontrent sur le bassin :

- Sur le secteur du haut Verdon (ayant conservé un régime naturel) en amont de la retenue de Castillon, des **fluctuations importantes de débit et de transport solide** sont observées. Un plan de gestion sédimentaire a été réalisé en 2018, afin d'établir un diagnostic et des propositions de gestion, en lien avec les fréquentes demandes d'intervention (sentiment que le Verdon s'exhausse, qu'il faut curer). Un programme d'actions a été défini qui devra être mis en œuvre par le syndicat dans le cadre de la compétence GEMAPI.
- Sur le moyen Verdon en aval du barrage de Chaudanne, et sur le bas Verdon en aval du barrage d'Esparron, il existe des **secteurs en déficit sédimentaire du fait de la présence des aménagements**. Ce déficit a un impact sur les milieux aquatiques (baisse de la diversité d'habitats) et un risque de déstabilisation des ouvrages de protection. L'étude est prévue en 2020, en maîtrise d'ouvrage du syndicat dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Le Parc a porté des **suivis topographiques** sur les secteurs en déficit sédimentaire (2010 et 2016), et sur le haut Verdon (2017), afin de contrôler les évolutions.

Protection des enjeux soumis au risque d'inondation et amélioration de la gestion des crues

Protection des enjeux soumis au risque d'inondation

Depuis le 1er janvier 2020, le syndicat mixte met en œuvre la **compétence « prévention des inondations »** à l'échelle du bassin versant du Verdon (Mise en œuvre d'une gestion globale équilibrée et concertée de l'eau sur le bassin versant, Évolutions récentes du syndicat mixte). La gestion des ouvrages relevant de futurs systèmes d'endiguement est l'une des priorités.

L'enjeu concerne surtout le linéaire du Verdon : le haut Verdon en amont de Saint-André, le moyen Verdon à Castellane et le bas Verdon en aval de la retenue d'Esparron. Depuis la prise de compétence GEMAPI, le syndicat mixte a lancé **deux études de danger de digues** (Vinon-sur-Verdon ; Colmars-les-Alpes). Une des études a abouti à la mise en œuvre de **travaux** (Colmars-les-Alpes).

Enfin, la **gestion de l'érosion des berges** et les **travaux de restauration et d'entretien des ripisylves** (OBJECTIF 2) répondent également en partie à cet enjeu.

Amélioration de la gestion des crues des grands aménagements

Les **grands aménagements** ont pour consignes et objectifs de ne pas aggraver les crues : le débit déversé doit toujours être inférieur ou égal au débit maximum de la crue. À Gréoux, de nouvelles consignes ont été approuvées avec la mise en place de **lâchers préventifs**.

Mise en œuvre d'une gestion globale, équilibrée et concertée de l'eau sur le bassin versant

Le Parc a progressivement **regroupé les compétences** de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle cohérente du bassin versant du Verdon, assurant le **portage des études** et la **coordination des projets** (voir « Action-phare »).

De nombreuses actions ont été menées, notamment des **concertations sur les débits réservés** (OBJECTIF 2) et sur la **définition de cotes touristiques** pour les retenues de Castillon et de Sainte-Croix, avec EDF et les communes et prestataires touristiques concernés (2014). Ces cotes sont désormais inscrites au SAGE.

À travers les porter à connaissance, les avis et l'animation des instances de gouvernance que sont la CLE et le comité rivière, le syndicat mixte travaille à la **définition d'une politique de l'eau** intégrée aux politiques d'aménagement du territoire et tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Carte synthétique

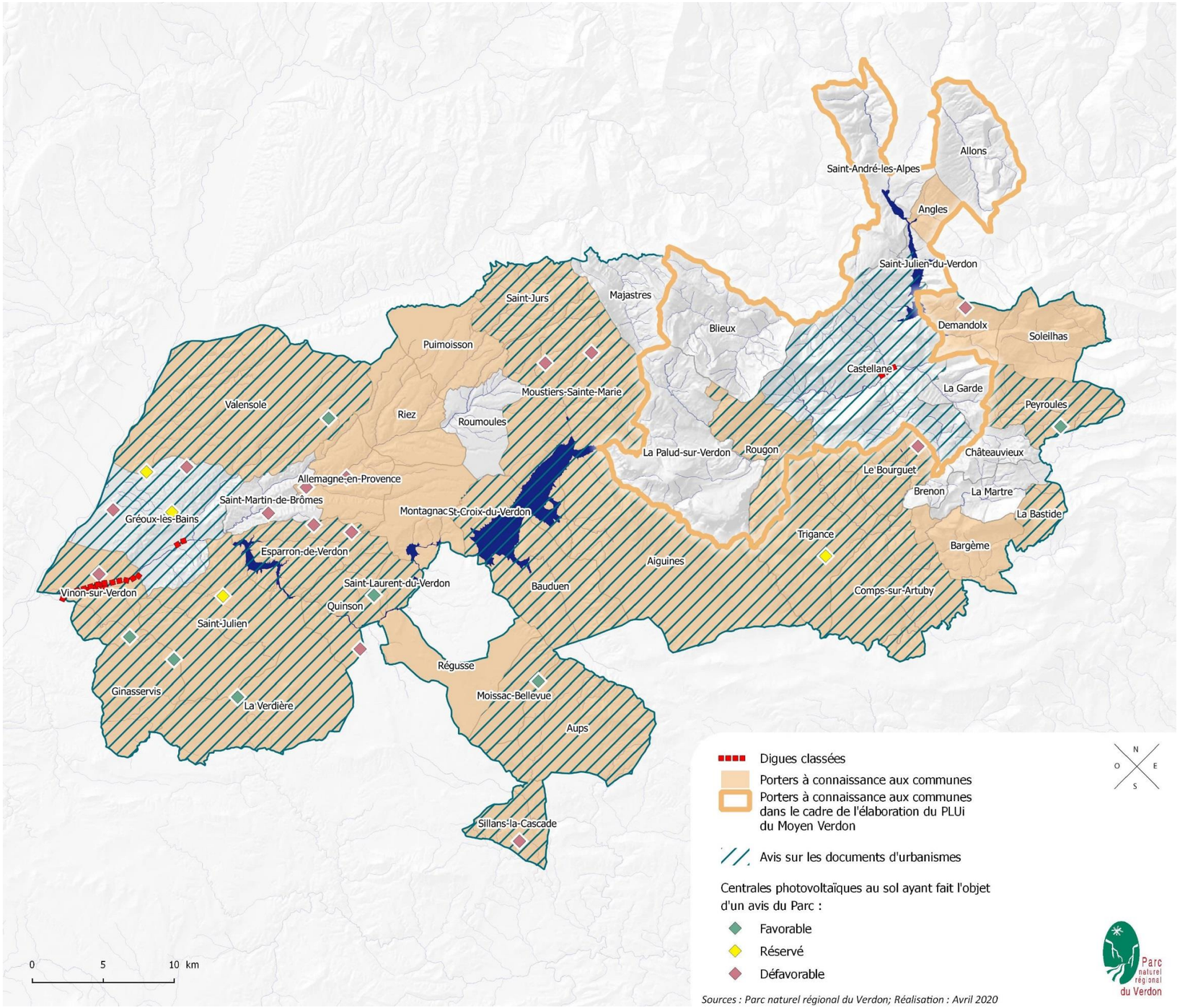

Sources : Parc naturel régional du Verdon; Réalisation : Avril 2020

Rôle du Parc

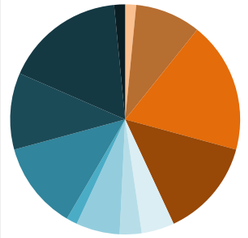

Participation

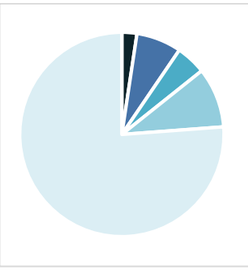

Résultats et effets produits (points forts, points faibles)

Les objectifs répondent-ils aux enjeux du territoire ? Comment ont évolué les enjeux ? Quelles ont été les priorités ?

Urbanisme

L'analyse de l'évolution du MOS entre 1999 et 2018 montre qu'une **pression foncière** s'exerce notamment sur la zone sud-ouest du territoire, par des extensions récentes de noyaux villageois et du mitage périurbain, ainsi que par le développement de centrales photovoltaïques au sol. **L'artificialisation** des sols qui en découle s'opère principalement au détriment des terres agricoles et des espaces naturels.

Le travail mené en faveur de la qualité des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement est donc indispensable sur le territoire. Si leur développement n'est pas encadré, les patrimoines et les paysages peuvent être déqualifiés et le territoire perdre de son attrait. Les habitants et les élus ont conscience de ces enjeux, même si leur mise en pratique n'est pas évidente, en particulier sur les objectifs de densité de l'habitat et d'économie d'espace (questions culturelles).

Depuis 2008, le **contexte a fortement évolué**. D'une part, la Charte n'avait pas prévu l'arrivée de nombreux projets de **centrales photovoltaïques au sol**. D'autre part, **les objectifs fixés en matière de gestion économe de l'espace ont été largement rattrapés par un corpus législatif** (lois ENE, Grenelle, ALUR) venu affirmer la lutte contre l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Foncier

En matière de foncier, les objectifs de la Charte semblent trop ambitieux et le contexte a fortement changé. Le territoire s'est couvert **d'EPCI** qui sont montés en puissance et qui prennent en main les questions de stratégie foncière (SCoT, PLH). Un **nouveau cadre législatif** est arrivé, mettant fin aux plans d'occupation des sols et renforçant l'élaboration des PLU en imposant des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain. **Le Parc est désormais davantage attendu sur les enjeux de biodiversité (mise en œuvre de la TVB), de paysages, d'agriculture et d'accompagnement des stratégies énergétiques**. Ainsi, l'intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme a été **priorisée** par rapport au développement d'un outil interne spécifique au suivi du foncier.

Paysages

En matière de paysage, même si les outils prévus dans la Charte sont pertinents, ils ne sont pas simples à mettre en œuvre. Ainsi seule la commune de Quinson disposant déjà d'une ZPPAUP (devenue site patrimonial remarquable) a fait l'objet d'une révision de son document de valorisation avec accompagnement du Parc. **Aucun nouveau site patrimonial remarquable n'a vu le jour et aucun plan de paysage n'a pu être établi**. Les outils prévus par le code de l'Urbanisme dans les PLU ainsi que la sensibilisation ont été **privilégiés**.

Eau

Le Verdon est une rivière aménagée (5 ouvrages hydroélectriques). Son fonctionnement est artificialisé et impacté par la gestion des **ouvrages** et nécessite de travailler à l'amélioration de cette gestion. Sur le Haut-Verdon, **les enjeux liés aux inondations sont forts** avec des cours d'eau torrentiels, traversant des villages aux berges très aménagées, avec des protections en très mauvais état (manque d'entretien, défauts de réalisation). **Dans le cadre de l'évaluation du contrat rivière 2008-2014, 73 % des acteurs du territoire considéraient cet objectif comme prioritaire. Il est toujours d'actualité et d'autant plus pour le syndicat qui a récupéré la compétence GEMAPI**. Il devra mettre en œuvre pour le compte des intercommunalités concernées (CCAPV et DLVA) toutes les études et les travaux nécessaires à la mise en conformité des ouvrages de protection ayant vocation à devenir des systèmes d'endiguement.

La gestion du transport solide est un sujet « émergent » qui va nécessiter des moyens importants dans les prochaines années. Il y a des **enjeux forts** par rapport à la qualité des milieux aquatiques (préservation des zones de tressage et limitation du tarissement sédimentaire dans le Haut-Verdon ; amélioration des habitats aquatiques dans les moyen et bas Verdon).

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de rivière 2008-2014, **les acteurs ont confirmé l'adéquation entre les objectifs du contrat** (qui correspondent aux enjeux du SAGE et aux objectifs de la Charte) **et les enjeux du territoire. La gestion intégrée et concertée à l'échelle cohérente du bassin versant reste bien sûr aujourd'hui une priorité.**

Les moyens mobilisés permettent-ils d'atteindre les critères d'évaluation ? Les actions du Parc sont-elles cohérentes avec les autres politiques du territoire ?

Les moyens varient selon les thématiques. Des moyens humains ont été mis sur la gestion des sites et le patrimoine bâti, et ils ont porté leurs fruits. Sur d'autres aspects comme les paysages, ils sont été insuffisants, et n'ont pas permis d'aller assez loin au regard des objectifs de la Charte.

Urbanisme

Le travail sur les documents d'urbanisme mobilise **beaucoup de temps pour l'équipe technique et les élus du Parc** (notamment entre 2017 et 2019 où de nombreux documents ont été arrêtés). **Il aide à aboutir à des documents d'urbanisme compatibles avec la Charte. Toutefois les réserves ne sont pas toutes prises en compte et la cohérence externe avec les services de l'État peut être améliorée** (voir « Action-phare »).

Foncier

Une série de **lois** a acté la gestion économe de l'espace et la préservation des milieux naturels, forestiers et agricoles dans les documents d'urbanisme. Les collectivités doivent désormais atteindre ces objectifs de développement durable en matière d'urbanisme (article L101-2 du code de l'urbanisme). **Ainsi les objectifs du Parc ont changé et il faut plus que jamais s'assurer de la cohérence des actions portées par les collectivités compétentes avec les objectifs de la Charte.**

Projets d'aménagement

Concernant les **centrales photovoltaïques au sol**, la position des élus du Parc, adoptée en 2010, se distingue des doctrines départementales et de celles de certains EPCI. La **doctrine** du Parc est favorable au développement de projets sur foncier public (et s'oppose à tout projet sur foncier privé), afin de garantir un usage des revenus dans l'intérêt général de la collectivité.

De manière générale, l'ensemble des politiques mises en place, aux échelles nationale, régionale, intercommunale, va dans le sens de la Charte du Parc en prônant une économie d'espace et une prise en compte des enjeux transversaux dans les projets d'aménagement.

L'action du Parc a toutefois pour particularité de traiter des aspects **paysagers** généralement **peu pris en compte** par les autres politiques.

Patrimoine bâti

Les moyens humains sont très **dépendants** des possibilités de financement extérieur, demandant une **recherche constante de subventions** pour garantir l'ingénierie et les actions. Une **articulation** s'opère donc entre les objectifs fixés à long terme et les opportunités offertes par certains programmes.

Le développement de cette mission, et notamment l'accompagnement des communes, s'est affirmé en parallèle de la **mise en place d'une politique régionale favorable à la valorisation du patrimoine bâti** en 2017, offrant une palette d'outils techniques et financiers. Le partenariat avec le service patrimoine de la direction de la culture de la Région s'est alors **renforcé**, la Région attendant du Parc qu'il joue un rôle d'interface au niveau local.

Incendies

La **complémentarité** n'est pas toujours facile à trouver avec des institutions historiques qui prédominent (ONF, SDIS) et deux départements déployant des approches et des budgets peu comparables. Cependant, les discours des différents services se sont **homogénéisés**.

Le portage des PMPFCI est normalement assurée par les **EPCI**, même s'il a fallu quelques années pour qu'ils se mettent en place (ex : la DLVA a fait réaliser un POPI en 2016, et porte en 2020 un premier programme d'interventions et de prévention contre les feux de forêts). Par ailleurs, la position très **volontariste et constructive** de **l'ONF** a permis des interventions en lien avec la **forêt privée** et la coopérative forestière Provence Forêt.

Eau

Les moyens humains alloués par le Parc ont été essentiellement consacrés à la concertation autour du SAGE et du contrat rivière. **L'évolution progressive des moyens humains au niveau du pôle eau et milieux aquatiques de 3 ETP en 2008 à 10 ETP en 2020** (dont les 4 agents de terrain de l'équipe rivière) **a permis de répondre globalement aux besoins.**

Sur le volet risques, peu de moyens étaient disponibles, aussi bien au niveau humain que financier. Ceci explique le **retard** sur la question de la mise à niveau des protections de berges (pas de moyens humains au niveau des communes, peu d'accompagnement technique du Parc et peu de moyens financiers au niveau des partenaires habituels). **L'arrivée de la chargée**

d'étude GEMAPI fin 2016 a permis de lancer une dynamique sur la mise en conformité et la gestion des ouvrages de protection contre les inondations (échéances réglementaires), sans régler la question des moyens (peu de financements, et montant potentiel de la taxe insuffisant). La prise en charge de la compétence GEMAPI par le syndicat mixte (objet 3) a permis de sortir la plupart des actions (hormis gestion quantitative, qualité, animation SAGE et contrat) du budget Parc et de récupérer **l'autofinancement** auprès des EPCI.

L'approche intégrée de la gestion de l'eau permet d'améliorer la cohérence avec les autres politiques du territoire (aménagement du territoire, développement économique), notamment sur la thématique « ressource ».

Comment expliquer les résultats obtenus ? Sont-ils satisfaisants vis-à-vis des critères d'évaluation ? Vis-à-vis des enjeux du territoire ?

Intégration des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers dans les documents d'urbanisme

La Charte et le plan de Parc ne sont pas directement opposables aux tiers et donc aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager). En revanche, elle s'impose aux documents d'urbanisme, qui, en encadrant les projets, assurent le respect des orientations de la Charte. **La couverture du territoire du Parc par des PLU ou des cartes communales compatibles avec la Charte a progressé rapidement depuis 2008**, et s'est accélérée à partir de 2014 et l'entrée en vigueur de la **loi ALUR** dont les principes sont venus confirmer les objectifs de la Charte (10 PLU opposables et 11 PLU en cours d'élaboration avant la loi ALUR contre 17 PLU opposables et 15 PLU et 1 PLUi en élaboration en 2019).

Le **Parc est un interlocuteur-clé de la planification urbaine** du territoire. Depuis 2009, il réalise des porters à connaissance pour les documents d'urbanisme. De ce fait, les éléments du patrimoine bâti inventoriés, les zones humides, les ripisylves, les gîtes à chiroptères, les infrastructures agroécologiques (arbres isolés, haies) figurent **quasi systématiquement** dans les PLU élaborés. **Les réserves non prises en compte portent davantage sur des questions de consommation foncière excessive** (zones U et AU de Gréoux, ZA des Salles, ZA de Sillans) **et de mauvaise intégration paysagère des zones d'extension urbaine** (SCoT de la DLVA).

Par ailleurs, le plan de Parc ne présente que peu d'éléments véritablement opposables. Les sites et zones d'intérêt écologiques et les monuments emblématiques sont les seuls véritables espaces où le plan de Parc peut présenter un caractère prescriptif. **L'orientation sur les monuments emblématiques du paysage étant opposable aux documents d'urbanisme, elle est respectée** : les projets sur des monuments emblématiques (éoliens, photovoltaïques), ne pouvant faire l'objet d'un avis favorable du Parc, sont en général abandonnés ou modifiés du fait d'un trop grand risque contentieux (hameau nouveau à Bargème, parc photovoltaïque à Castellane). Que ce soit par le biais de **porters à connaissance lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou dans l'accompagnement des projets, le respect du plan de Parc sur ces espaces semble atteint** (quelques exemples dans *Évaluation du respect d'éléments paysagers identifiés au plan de Parc*).

Définition et mise en œuvre d'une politique foncière

Les actions mises en œuvre ont concerné des thématiques très **variées**, impliquant une forte **transversalité** au sein de l'équipe. La première moitié de la Charte a permis de **convaincre** les élus et partenaires qu'il y avait des enjeux importants qui pouvaient être portés par le Parc. Le Parc a ainsi commencé par **informer et diffuser** les outils d'intervention foncière. Puis des travaux visant l'amélioration des connaissances en matière d'occupation des sols et de secteurs à enjeux ont permis un **accompagnement** plus fin lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement (MOS, TVB). En parallèle, des actions ponctuelles mais marquantes ont été déployées sur le foncier agricole (animation foncière, réouvertures de milieux en lien avec le pastoralisme).

Toutefois **il a manqué la définition d'une stratégie globale** qui devait intervenir au cours de la deuxième moitié de Charte mais qui n'a pas vu le jour en partie à cause de l'évolution du contexte réglementaire. De plus, l'**intervention des Parcs en général et du Parc du Verdon en matière de stratégie foncière peut** être perçue par les élus des communes comme de l'ingérence.

Focus sur les objectifs définis en matière de logement

Lors de la rédaction de la Charte, les élus ont souhaité inscrire des dispositions sur la problématique de **l'accès au logement**, sujet **difficile** dans un territoire rural et touristique comme le Verdon. L'offre de logements reste peu diversifiée et les résidences principales sont soumises à une forte concurrence touristique.

Ainsi les objectifs de la Charte renvoient à une **approche globale** du projet de territoire et concernent davantage les collectivités locales. **Le Parc n'ayant pas vocation à mener des actions ciblées sur le sujet, il est difficile d'accéder aux données et quasi impossible d'évaluer l'atteinte des objectifs**. Seule certitude, la question de l'accès au logement, et les difficultés que cela pose pour une partie de la population, **reste d'actualité**.

L'intervention du Parc a donc concerné une échelle plus large. Dans son rôle d'accompagnement des PLU, SCoT, programme d'aménagement solidaire pour la création de logements / PLH, et dans les avis rendus, il a défendu les objectifs de mixité, de diversification de l'économie, de maintien des commerces et activités dans les centres villageois. **Ses réserves sur des documents d'urbanisme ont été prises en compte** pour empêcher la concurrence entre des commerces en périphérie et en centres villageois. Son rôle ne se cantonne pas aux aspects environnementaux et paysagers. Il défend un **équilibre global** qui prend tout son sens depuis 2013 avec une réflexion sur la transition énergétique. Cette approche a donc pu **indirectement peser** sur la problématique du logement.

Amélioration de l'intégration paysagère et environnementale (bâti, signalétique, etc.)

En matière de paysages, la réflexion se fait à moyen et long termes et les résultats sont difficilement perceptibles.

Les études paysagères et environnementales préalables à l'élaboration de PLU ont permis de **sensibiliser** les élus en matière de paysage, une entrée trop souvent oubliée par la planification urbaine. L'intervention des étudiants de l'ENSAM à Bauduen a permis de proposer un accompagnement plus personnalisé sur cette commune qui venait d'élaborer son PLU et d'aider les élus à réfléchir à des projets d'aménagement innovants et intégrés. Cette action mérite d'être **poursuivie** et démultipliée sur d'autres communes.

Plusieurs études pré-opérationnelles (schéma des belvédères, diagnostic des points noirs paysagers en secteurs touristiques, diagnostics communaux sur la signalétique) ont été co-construites avec les élus et les acteurs locaux, en vue d'aboutir à des **réalisations concrètes et exemplaires** en matière d'intégration paysagère et environnementale. **Cependant, les travaux de requalification prévus n'ont pas tous pu être mis en œuvre dans la seconde période de la Charte** : si ceux relevant de l'OGS ont été engagés ou le seront dans les prochaines années (OBJECTIF 6), les projets hors périmètre Grand Site n'ont pas vu le jour, faute de moyens financiers et humains.

Par ailleurs, **l'aspect conseil et sensibilisation a été privilégié auprès d'un large public** : permanences de conseils en architecture et paysage adressées aux porteurs de projets publics et privés, animation de la Charte signalétique et conseils aux acteurs économiques, guides sur les plantations aux abords des maisons et sur l'architecture traditionnelle (souvent annexés au règlement des PLU), cinés-débats sur les questions d'identité villageoise, de formes urbaines.

D'autres outils d'amélioration de la connaissance des structures paysagères et de leur évolution ont aussi été développés : étude d'identification et de classification des silhouettes villageoises (associant les habitants), l'observatoire photographique des paysages. **Ce travail de connaissance sera particulièrement utile lors de la rédaction de la nouvelle Charte et en particulier de la définition des objectifs de qualité paysagère**.

Enfin, certaines actions **n'ont pas pu être déployées**, telles que la réalisation de plans paysage ou l'élaboration de ZPPAUP sur des communes dont la qualité du patrimoine bâti justifie des protections réglementaires définies collectivement.

Malgré ces efforts, **la prise de conscience est lente, et une réelle prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux ne peut se faire sans un important travail de sensibilisation et médiation**. Cette approche est **complémentaire** au travail d'intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme.

Incitation à la qualité des projets d'aménagement

Les effets sur le terrain sont **difficilement visibles** puisqu'ils s'inscrivent souvent sur un **temps long**, en particulier en matière de paysage.

Concernant les projets pressentis autour du lac de Sainte-Croix, ils se sont heurtés à des **difficultés de portage opérationnel** : difficile de trouver un maître d'ouvrage pour la requalification de sites très touristiques situés sur des communes de taille très réduite ou encore sur un territoire transcendant les limites administratives.

Sur les projets ne nécessitant pas d'avis du Parc (lotissements privés, création ou déménagement d'infrastructures publiques en zone urbaine), les porteurs ne l'ont pas toujours consulté.

Toutefois, **le Parc est associé à un grand nombre de projets d'aménagement sur le territoire (COPIL, demande d'avis, apport de données)** : travaux sur des sites naturels sensibles, zones d'activités et implantations d'importantes infrastructures industrielles, projets d'aménagement au sein des villages, sites de pratiques sportives, projets

touristiques. Le Parc peut ainsi **influencer favorablement** le contenu et les objectifs des projets. **Les projets véritablement incompatibles avec une mesure précise de la Charte ont jusqu'à présent été abandonnés ou fortement remaniés** (centrale photovoltaïque au sol sur un monument emblématique du paysage, projet mettant en cause une zone humide ou un site d'intérêt écologique majeur).

Le Parc est **un interlocuteur-clé pour l'accompagnement des projets de centrales photovoltaïques au sol** : les opérateurs ont compris qu'il est indispensable d'intégrer de façon optimale leurs projets dans les paysages. **Les projets recueillant un avis défavorable du Parc** (plus de la moitié) **ont en général été abandonnés** sauf exceptions (Gréoux, Esparron). Les principes d'accueil fixés dans la doctrine sur le développement du photovoltaïque industriel du Parc a certainement encouragé les communes à ne pas appuyer les projets sur du foncier privé et à les ancrer préalablement dans leurs documents d'urbanisme.

Par ailleurs, le Parc a porté **des études préalables à des projets d'aménagement pour certaines communes** (zones d'activités, place publique) avec des visées paysagère et environnementale fortes. De 2012 à 2018, les permanences de conseil en architecture et aménagement durable ont permis d'accompagner certains petits projets d'aménagement public.

Enfin, les projets d'installations pouvant générer des **nuisances**, assez **rares** (2 carrières, 1 CSDU, 1 circuit), possèdent des études d'impacts relativement complètes, et sont développés avec des objectifs de **réduction** et de **compensation** des enjeux environnementaux. De plus, **les impacts potentiels de ces projets sont identifiés dans les avis rendus par le Parc et généralement pris en compte et traités par les porteurs.**

Valorisation et restauration du patrimoine bâti traditionnel

Les résultats sont assez probants, en particulier depuis 2010 (début du dispositif de valorisation des patrimoines bâtis et de transmission des savoir-faire) : 29 édifices restaurés dans le cadre de chantiers grand public, 1 dans le cadre d'un chantier de formation, 8 dans le cadre d'un accompagnement. **Un vrai réseau a été constitué** avec les associations du territoire dès la phase inventaire, et renforcé lors des chantiers participatifs. L'accompagnement s'est fait au gré des demandes des communes avec des niveaux d'implication divers. Le manque d'accompagnement pour certains projets a parfois généré des **difficultés de suivi et des incohérences** entre les réalisations et les attentes des partenaires et financeurs. Depuis 2019, le Parc travaille à la **définition d'un cadre** pour suivre les porteurs dans toutes les phases de leur projet, à la fois pour s'assurer d'une restauration qualitative mais aussi pour être en adéquation avec les attentes des partenaires et financeurs.

Si les actions de **sensibilisation** auprès des habitants rencontrent un réel **succès** (OBJECTIF 4), **l'action de formation est plus mitigée selon les cibles.**

Les **chantiers-écoles** avec les agents communaux sont **positifs**. L'organisation est bien huilée avec le CNPFPT et les agents apprécient pouvoir se former *in situ*. **Toutefois plusieurs points apparaissent limitants** : un manque de régularité dans l'organisation des chantiers, faute de moyens financiers (malgré l'intérêt des agents), une participation inégale selon les communes, une technicité plus ou moins évidente à utiliser au quotidien. Le retour d'expérience montre qu'il serait pertinent d'ouvrir ces formations aux responsables de services techniques, voire aux élus pour avoir une vision cohérente et partagée à tous les échelons hiérarchiques.

La cible la plus difficile à toucher reste les **professionnels du bâtiment**, malgré le soutien des CAPEB et chambres des métiers sur les aspects administratif et financier. Ainsi la formation mise en place sur la technique de la chaux a attiré **seulement 4 personnes** (et ce, malgré plusieurs reports). Plusieurs explications peuvent être avancées. D'une part, les artisans ont un agenda très rempli, consacrant éventuellement du temps à la formation en période hivernale, et avec une logique de retour immédiat. D'autre part, la diffusion des stages organisés par le Parc, par le biais des réseaux des organismes professionnels et des chambres consulaires, a peu d'effet, et il conviendrait de contacter les artisans individuellement pour les convaincre.

Concernant le plan de sauvegarde des pigeonniers et cabanons du plateau de Valensole, si l'important travail d'inventaire a révélé ce patrimoine, **il est regrettable que seul un édifice ait pu être sauvegardé.** Ce projet requiert un **temps d'animation important** auprès des propriétaires privés, et des outils **incitatifs** pour les aider à conserver ces édifices sans changement de destination du bâti (en hébergement touristique notamment). **Faute de moyens humains, l'action n'a pas pu se poursuivre.**

Prévention des nuisances potentielles

La concertation autour des loisirs motorisés est difficile et délicate auprès des pratiquants et des élus. Perçu comme un territoire de liberté du fait de sa faible urbanisation, le Verdon attire de nombreux pratiquants habitant hors du territoire. Cette pratique excursionniste renforce la difficulté d'identifier et d'appréhender les contrevenants.

Malgré un début prometteur (secteur de Malassoque), l'essai de mise œuvre d'arrêtés intercommunaux a **échoué** en raison d'implications et de disponibilités variables des élus. **Ainsi, il est sûrement plus efficace de travailler individuellement auprès de chaque commune tout en veillant à une cohérence intercommunale dans les actes réglementaires.**

Par ailleurs, les **moyens humains** pour effectuer des contrôles en espace naturel **ne permettent pas** d'assurer une présence suffisante pour inquiéter les contrevenants. De ce fait, malgré une forte implication de certains élus, le nombre d'infractions diminue rarement significativement suite à la prise d'un arrêté. Les dispositifs de fermeture des voies sont, de manière quasi-systématique, détériorés ou contournés.

En revanche, de nombreuses municipalités ont bénéficié d'un accompagnement du Parc dans la mise en œuvre de **dispositifs** visant à limiter la circulation des véhicules motorisés sur les sites très fréquentés (ex : berges des lacs). **Les élus sont ouverts aux propositions faites par les techniciens du Parc et les mettent en œuvre rapidement**. Cette adhésion peut s'expliquer par le fait qu'il s'agisse de sites très fréquentés et emblématiques pour le tourisme communal.

Défense de la forêt contre les incendies

La prévention de terrain (écogardes puis garde régional forestière), en lien avec les partenaires, **fonctionne bien**. En revanche, le Parc est **absent** sur les questions liées aux obligations légales de **débroussaillement**, enjeu pourtant important (DFCI, gestion forestière, biodiversité).

Le Parc a assuré son rôle de soutien à l'élaboration des documents stratégiques (PMPFCI). **Toutefois, leur mise en œuvre est moyennement satisfaisante**. La mise en œuvre du PMPFCI du plateau de Valensole s'est enclenchée à la faveur de la DLVA, qui s'est saisie de l'enjeu. En revanche, le PMPFCI de Castellane n'a jamais vu le jour et aucun acteur territorial ne s'est encore positionné pour animer le PMPFCI du massif du Montdenier

La structuration intercommunale sur le territoire du Parc, avec le développement des SCOT et d'un PLU intercommunal, **et un nouveau PDPFCI en projet, devraient permettre à court terme le portage et l'animation de ces plans stratégiques sur l'ensemble du territoire du Parc.**

Gestion des érosions de berges autour du lac de Sainte-Croix

La concertation et la convention de partenariat entre le syndicat mixte et EDF ont permis une prise en charge de cette problématique par EDF. Un diagnostic et une priorisation des enjeux ont été établis, aboutissant à la réalisation de travaux. Une évolution de la gestion des cotes pour limiter l'impact sur l'érosion a été actée. Ainsi on est passé de sollicitations ponctuelles et de réponses au cas par cas à une **stratégie globale et cohérente** à l'échelle de la retenue.

Gestion du transport solide pour limiter les risques tout en assurant le bon état des cours d'eau

La gestion du transport solide est un sujet abordé plus **récemment**. Il nécessite une importante concertation et une évolution de la vision et des pratiques. **À ce jour il y a peu eu d'actions concrètes** (expérimentations de la FDPPMA 04). **Suite aux études, des actions devraient se mettre en place au cours de la prochaine Charte.**

Protection des enjeux soumis au risque inondation et amélioration de la gestion des crues

Comme présenté auparavant, le **manque de moyens humains** (manque de compétences techniques) **et financiers** (actions très peu financées et lourdes pour les petites communes) a induit un certain **retard** sur le bassin en termes de gestion des ouvrages de protection.

Malgré quelques actions, c'est l'objectif le **moins atteint du contrat de rivière 2008-2014** (manque de compétences locales, faiblesse des aides financières et nouvelles réglementations très contraignantes). Avec l'arrivée de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, et la prise de compétence par le syndicat mixte au 1er janvier 2020, les moyens se mettent **progressivement** en place.

Sur la gestion des grands aménagements, les **lâchers préventifs** apportent déjà une **amélioration significative** qui va dans le sens des préconisations du SAGE. La réflexion sur l'amélioration de la gestion en crue de la retenue de Sainte-Croix doit être **poursuivie** (lâchers anticipés, creux préventif).

Mise en œuvre d'une gestion globale, équilibrée et concertée de l'eau sur le bassin versant

Le bilan du contrat 2008-2014 est positif (56 % d'actions réalisées soit 1 022 332 € - 44 % de l'enveloppe prévisionnelle). La situation a très fortement évolué depuis le début des années 2000. **La gestion de l'eau et des milieux aquatiques possède désormais un cadre, des outils et des moyens dédiés.** La **légitimité** du Parc en tant que gestionnaire du bassin versant est aujourd'hui **reconnue**, tant au niveau local que régional (voir

« Action-phare »). Par exemple, le président de la commission eau et milieux aquatiques du Parc a été sollicité pour siéger au comité de bassin ou pour présider une commission de l'Agora.

Les **cotes touristiques estivales** inscrites dans le SAGE pour les retenues de Castillon et de Sainte-Croix ont permis **d'assurer les activités aquatiques** sur les lacs. Jusqu'à maintenant, EDF les a toujours assurées, mais **l'évolution de la ressource** avec le **changement climatique** pourrait provoquer des **défaillances** concernant le maintien de la cote touristique de Sainte-Croix, et une diminution des débits d'étiage compliquant la réalisation des lâchers estivaux en aval de Chaudanne.

Préconisations

Urbanisme

Préconisation 1 : Poursuivre l'accompagnement multithématique des documents d'urbanisme (élaboration, révision), ainsi que le travail de sensibilisation en amont.

Préconisation 2 : Décliner la TVB du Parc au sein des documents d'urbanisme.

Préconisation 3 : Déployer une instance de coordination des différents SCoT concernés pour partie par le territoire du Parc.

Projets d'aménagement

Préconisation 4 : Mettre en place une instance ou des procédures partenariales au-delà des instances PPA (DDT, UDAP, DREAL, services instructeurs des collectivités, chambres d'agriculture, Parc, etc.) pour accompagner la définition des projets d'aménagement susceptibles d'être impactants pour le territoire, en amont des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Préconisation 5 : Accompagner les intercommunalités à la définition d'une planification pour un accueil coordonné des centrales photovoltaïques.

Préconisation 6 : Travailler à la mise en place d'un accompagnement spécifique des projets de bâtiments agricoles en vue d'améliorer leur intégration paysagère.

Paysages

Préconisation 7 : Élaborer un ou plusieurs plans paysages ciblés sur des thématiques spécifiques (zones pavillonnaires, entrées de villages, énergie).

Préconisation 8 : Poursuivre la reconduction de l'observatoire photographique des paysages et le rendre participatif pour sensibiliser un large public à l'évolution des paysages.

Préconisation 9 : Poursuivre et stabiliser les permanences de conseils en architecture, paysages et performance énergétique, à l'attention des porteurs de projets publics et privés et notamment dans le département des Alpes-de-Haute-Provence dépourvu de CAUE.

Préconisation 10 : Poursuivre le travail d'animation en matière de signalétique adressé auprès des communes en partenariat avec les DDT, afin de retirer les panneaux non conformes et proposer des solutions de signalétiques adaptées aux besoins des acteurs locaux.

Préconisation 11 : Proposer un accompagnement opérationnel aux collectivités locales pour la requalification d'espaces publics banalisés et pour la définition d'opérations d'aménagement de bourgs.

Préconisation 12 : Développer des outils de sensibilisation à l'évolution des paysages adressés à différents publics (élus, habitants, jeunes).

Préconisation 13 : Développer des guides techniques et pratiques pour l'aménagement harmonieux des espaces routiers et des espaces privés.

Patrimoine bâti

Préconisation 14 : Mettre en place le plan de valorisation des patrimoines, comprenant une procédure d'accompagnement des communes cadrée.

Préconisation 15 : Ancrer davantage l'action de formation, en trouvant une formule d'association des professionnels plus efficace, en orientant la formation vers les chefs de services techniques et les élus ainsi que vers les plus jeunes (lycées professionnels) en lien avec la mission éducation du Parc.

Préconisation 16 : Sensibiliser les directeurs de services techniques des collectivités locales et les élus en tant que maîtrise d'ouvrage, aux caractéristiques du bâti ancien et aux techniques de restauration traditionnelle.

Préconisation 17 : Travailler davantage sur le développement de la filière économique en lien avec les différentes techniques traditionnelles (chaux, plâtre) et avec la mise en place d'une marque valeur Parc pour les artisans.

Préconisation 18 : Investir le champ de la rénovation thermique du bâti traditionnel en lien avec les matériaux biosourcés tout en respectant leur qualité patrimoniale

Risque incendie et nuisances

Préconisation 19 : Accompagner la définition de cartographie de non survols militaires de certains secteurs du territoire (enjeux avifaune).

Préconisation 20 : Sensibiliser les élus aux impacts liés aux survols privés (hélicoptères) en saison estivale et agir en faveur d'une évolution de la réglementation pour mieux encadrer les survols des drones.

Avec le changement climatique et l'augmentation des risques d'incendie et de phénomènes difficiles à gérer, la culture du risque incendie devra être acquise par la population. De même, des mesures de protection passive devront être misent en place rapidement (ex : OLD).

Préconisation 21 : Mettre en place ou accompagner la mise en place d'une communication auprès des particuliers, visiteurs et collectivités sur les niveaux de risque incendie journaliers.

Préconisation 22 : Accompagner la mise en place d'obligations légales de débroussaillement (OLD) et veiller à la prise en compte de la biodiversité.

Eau

Préconisation 23 : Poursuivre les réflexions sur la gestion du transport solide (plan de gestion, question des secteurs déficitaires).

L'arrivée de la compétence GEMAPI a permis de lancer une dynamique sur la mise en conformité et la gestion des ouvrages de protection contre les inondations. Le syndicat mixte doit faire ses preuves sur la mise en œuvre de la compétence.

Préconisation 24 : Poursuivre la dynamique lancée par l'arrivée de la compétence GEMAPI et assurer sa mise en œuvre.

La gestion intégrée à l'échelle du bassin versant dans le cadre du SAGE Verdon fonctionne bien et est un point fort.

Préconisation 25 : Poursuivre et conforter le SAGE Verdon et la gouvernance à l'échelle du bassin versant

3.9 Bilan de l'atteinte des mesures et des orientations de la Charte

AXES	ORIENTATIONS	MESURES	SYNTHESE DES NOTES DES CRITERES CORRESPONDANTS	
A – Pour une transmission des patrimoines	A.1 - Mettre en place une stratégie de protection et de gestion du **patrimoine naturel**	A.1.1 - Améliorer la connaissance du patrimoine naturel	4,3	3,9
		A.1.2 - Protéger et gérer les sites naturels remarquables	3,9	
		A.1.3 - Accompagner la gestion de la faune sauvage remarquable	3,2	
		A.1.4 - Organiser le partage des connaissances	3,9	
	A.2 - Assurer une gestion intégrée de la ressource en **eau**	A.2.1 - Rechercher un fonctionnement hydraulique et écologique satisfaisant	3,9	3,5
		A.2.2 - Reconquérir et préserver les milieux naturels fragiles inféodés à l'eau	3,3	
		A.2.3 - Aller vers une gestion solidaire de la ressource	3,0	
		A.2.4 - Assurer une qualité des cours d'eau permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques	3,5	
		A.2.5 - Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec la préservation des milieux et le respect des autres usages	4,0	
	A.3 - Préserver l'identité des **paysages**	A.3.1 - Connaître la richesse culturelle des paysages	3,3	3,6
		A.3.2 - Révéler la richesse culturelle des paysages	3,7	
		A.3.3 - Miser sur l'exemplarité des espaces et équipements publics	3,5	
B – Pour que l'Homme soit le cœur du projet	B.1 - Favoriser la réappropriation, l'expression et la pratique **culturelle**	B.1.1 - Protéger les traces anciennes de l'occupation humaine	3,0	3,2
		B.1.2 - Développer une approche ethnologique des patrimoines	3,5	
		B.1.3 - Faire vivre collectivement une politique de développement culturel	3,0	
	B.2 - **Impliquer** les acteurs locaux dans le projet	B.2.1 - Ouvrir les instances de proposition aux acteurs	3,0	3,5
		B.2.2 - Faire du Parc un outil au service du territoire	3,7	
	B.3 - Développer une conscience citoyenne par l'**éducation**	B.3.1 - Faire vivre une politique éducative concertée	3,5	3,5
		B.3.2 - Mettre en réseau les acteurs de l'éducation	3,0	
		B.3.3 - Mettre en œuvre ensemble des actions pédagogiques	3,5	
		B.3.4 - Utiliser la formation comme un outil pour mettre en œuvre la Charte	3,5	
C – Pour une valorisation durable des ressources	C.1 - Contribuer au développement d'une **agriculture** diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable	C.1.1 - Préserver les espaces agricoles par le renouvellement des exploitations	3,6	3,5
		C.1.2 - Valoriser les productions agricoles emblématiques	4,0	
		C.1.3 - Soutenir les démarches de diversification	2,3	
		C.1.4 - Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du paysage	3,9	
	C.2 - Promouvoir une gestion multifonctionnelle des espaces **forestiers**	C.2.1 - Connaître le patrimoine forestier pour une gestion durable	1,0	2,0
		C.2.2 - Diversifier et valoriser les produits forestiers	2,0	
		C.2.3 - Intégrer le patrimoine naturel et paysager dans la gestion forestière	3,2	
		C.2.4 - Sensibiliser le public à la forêt et à sa gestion	0,0	
	C.3 - Mettre en œuvre une politique de développement **touristique** durable	C.3.1 - Préserver et protéger l'environnement et les ressources patrimoniales associées au tourisme	3,8	3,6
		C.3.2 - Piloter la mise en œuvre d'un tourisme durable	3,5	
		C.3.3 - Développer et promouvoir une offre touristique de découverte des patrimoines des territoires du Verdon, labellisée Parc	3,3	
	C.4 - Accompagner et promouvoir un **développement économique** respectueux du Verdon	C.4.1 - Contribuer au maintien et à la création d'entreprises	2,0	2,0
		C.4.2 - Soutenir les productions artisanales locales	2,0	
	C.5 - Contribuer à l'amélioration de la **qualité de vie**	C.5.1 - Développer et diversifier l'offre de logements à l'année*		3,2
		C.5.2 - Prévenir les risques de nuisances liés aux activités	3,8	
		C.5.3 - Contribuer à l'amélioration des dispositifs d'assainissement	3,3	
		C.5.4 - Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables	3,3	
		C.5.5 - Promouvoir une politique exemplaire de gestion des déchets	2,0	
D – Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires**	D.1 - Promouvoir une qualité d'**aménagement**	D.1.1 - Maîtriser les extensions de l'urbanisation	3,3	3,6
		D.1.2 - Maîtriser les projets d'aménagements	4,0	
		D.1.3 - Contribuer à la mise en œuvre d'une politique foncière exemplaire	3,5	
		D.1.4 - Mettre en œuvre un outil d'observation du territoire pour le suivi et l'évaluation du Parc	4,0	4,0

** Non noté (voir fiche) car objectif assez mal défini, on ne peut pas vraiment juger l'action du Parc.*

*** Attention seule une partie de l'axe D est évaluée ici. Les orientations D.2 – Renforcer les complémentarités avec les intercommunalités de projet et D.3 – Développer les fonctions d'expérimentations et de transfert, et donc les mesures correspondantes, n'ont pas été traitées dans les fiches évaluatives et ne sont pas associées à des critères. Elles sont discutées dans la partie 2.3.*

3.9.1 Méthodologie

Ce bilan se fonde sur les correspondances entre les critères et les mesures de la Charte, décrites en ANNEXE 2. Tous les critères ont été notés de 0 à 5 dans les fiches évaluatives, selon l'atteinte des objectifs de la Charte (voir méthodologie - *1.3.3 La structure d'une fiche évaluative*). Pour chaque mesure de la Charte la moyenne des notes des critères correspondant a ensuite été calculée et une note indicative sur 5 a été obtenue. Les notes des orientations et des axes se mesurent de la même façon, en faisant la moyenne des notes des critères correspondant. Attention les notes sont indicatives : leur valeur n'est pas absolue mais nous renseigne sur l'atteinte de la mesure. Les nuances de couleurs (*intervalle de 0,5*) permettent de cerner les différences entre mesures et orientations et de mettre en exergue celles et ceux qui se distinguent positivement ou négativement.

3.9.2 Commentaires

Axe A

C'est l'un des axes où les résultats sont les plus satisfaisants. La connaissance des patrimoines, l'une des missions majeures du Parc, est assurée même s'il y a forcément des manques. La gestion de l'eau est satisfaisante, avec de belles réussites. Les sujets en retard sont actuellement traités, notamment dans le cadre de la montée en compétence du syndicat mixte. La préservation des paysages a été bien assurée de façon directe (chantiers) ou indirecte (porter à connaissance, avis, sensibilisation).

A.1.

La stratégie de gestion et de protection du patrimoine naturel est très satisfaisante et les objectifs sont globalement atteints. C'est l'une des orientations les plus réussies notamment au travers de l'acquisition de connaissances et de protection/gestion des sites remarquables (ex : élaboration de la TVB, Natura 2000). Le partage des connaissances est bien organisé et continue de se développer. Le volet « espèces » bien que satisfaisant, est plus nuancé du fait la fragilité de certaines populations (ex : petit Rhinolophe) et surtout de la complexité de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

A.2.

La gestion globale de l'eau est bonne mais des disparités apparaissent selon les thématiques. Le fonctionnement hydraulique et écologique, la gestion globale de l'eau et la concertation autour des débits réservés ont produit des résultats très satisfaisants, de même que l'entretien des ripisylves. Un bémol toutefois pour la prévention des inondations pour laquelle la dynamique est récente. De nombreuses actions ont aussi été menées autour des activités touristiques (aménagements, formations, concertations) avec des résultats comme la mise en place de côtes touristiques. Pour la qualité de l'eau, les résultats sont bons mais il y a encore des manques. De nombreux suivis ont été menés et le Parc a accompagné beaucoup de travaux de stations d'épuration. Toutefois, l'observatoire de l'eau n'a pas été mis en place, et malgré les efforts du Parc (ex : toilettes sèches), il reste un travail important sur les pollutions diffuses. Concernant les milieux les résultats sont moyens à assez bons. Il faut souligner l'effort du Parc sur la connaissance (trame bleue, inventaires des zones humides) et sur l'entretien des ripisylves. Mais les efforts de gestion et de préservation des zones humides sont encore insuffisants, le travail sur les continuités est en cours, et la gestion des invasives pose problème. Enfin, les résultats en termes de gestion de la ressource sont moyens. D'une part, la gestion globale (SAGE, contrat rivière) et les mécanismes de solidarité à l'échelle régionale sont très satisfaisants ; d'autre part, les actions concrètes sont encore insuffisantes. Il y a des résultats sur les débits d'étiage mais les économies d'eau et la connaissance des eaux souterraines doivent être développée.

A.3.

Le bilan sur la préservation des paysages est satisfaisant. De nombreuses démarches de sensibilisation ont été menées (formations, édition de guides, chantiers) auprès de publics variés, souvent avec succès. L'action du Parc a abouti à la restauration de nombreux édifices et a permis à ce que la thématique « paysage » soit mieux intégrée dans les projets d'aménagements même si la prise de conscience est lente. Enfin, l'amélioration des connaissances (inventaires, études) sur les paysages et le patrimoine bâti est assez bonne.

Axe B

Cet axe est assez satisfaisant. Il n'y pas vraiment de mesures qui se détachent très positivement ou négativement, ce qui témoigne d'une bonne homogénéité des actions dans le respect de la Charte. Globalement, les objectifs de transmission des savoirs et d'éducation sont mieux atteints que ceux de développement culturel, de participation du public et d'acquisition de connaissances en sciences humaines.

B.1.

Au niveau culturel les résultats sont mitigés. La valorisation est satisfaisante mais la connaissance des patrimoines archéologiques et plus généralement les études en sciences humaines, si elles ont apporté des résultats, peuvent être plus développées (ex : transmission orale). L'animation culturelle (évènements, rencontres, etc.) a bien fonctionné mais plusieurs démarches ont dû être arrêtées (ex : Mescla).

B.2.

Le Parc produit et diffuse beaucoup de supports de communication et développe des plateformes de diffusion des connaissances et des informations. De ce point de vue son action est très satisfaisante même s'il est difficile d'atteindre tous les publics. En revanche, malgré la mise en place d'instances de concertation, la participation du public n'est pas suffisante.

B.3.

Concernant l'éducation les résultats sont plutôt bons. Le Parc diffuse beaucoup de connaissances et mène de nombreuses actions d'éducation qui touchent un large public (même si la dynamique ralentie avec la baisse des moyens). La formation des acteurs du territoire et la transmission des savoirs et savoir-faire est assez satisfaisante (avec un léger bémol pour les acteurs touristiques). La mise en réseau des acteurs éducatifs est moyenne et peut-être améliorée.

Axe C

L'axe concernant les objectifs de développement économique est très vaste et éclectique (développement des filières forestières, agricoles, touristiques, artisanales, économie circulaire, etc.). Tous les objectifs n'ont pas pu être atteints mais toutes les orientations ont été explorée avec plus ou moins de moyens ou de réussites. Par exemple, les questions de développement de filières issues de la forêt n'ont pu se structurer car à contre temps des dynamiques de structuration régionale (bois énergie). D'autres secteurs comme l'artisanat sont intéressants à travailler avec les acteurs locaux mais exigent des moyens dédiés. Sur les thématiques agricoles et touristiques, ainsi que sur la prévention des nuisances, l'atteinte des objectifs est à la hauteur des moyens engagés (diversification agricoles, offre touristique durable). Concernant la qualité de vie, les résultats sont mitigés car l'orientation regroupe des thématiques variées, aux bilans hétérogènes. Le travail sur l'énergie et la transition est une révélation de cette Charte, non véritablement anticipée mais qui guide aujourd'hui une bonne part de la mise en œuvre de l'axe C.

C.1.

L'action du Parc et ses résultats sur l'agriculture sont disparates. D'une part, la valorisation des productions est satisfaisante, notamment grâce au développement des circuits courts et de la marque Parc. D'autre part, le Parc fournit des efforts importants pour favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement (REGAIN, Natura 2000), notamment en favorisant la connaissance et l'expérimentation. Les objectifs de maintien de l'activité agricole sont plus mitigés. Le Parc anime des démarches structurantes (espaces tests, soutien à la prédation) et sensibilise (porters à connaissance, avis) mais n'a pas la main ou les moyens de maintenir des niveaux importants d'animation sur du long terme (ex : enjeux du renouvellement agricole). Enfin, l'objectif de diversification des productions n'est pas atteint mais il se pose toujours dans la prochaine Charte.

C.2.

Les objectifs ambitieux de la Charte n'ont pas été atteints (c'est l'orientation pour laquelle la note indicative est la plus faible). Les actions de sensibilisation n'ont pas été prioritaires. Le champ de la gestion/valorisation forestière abordé en fin de première Charte n'a finalement pas été poursuivi. Les objectifs de valorisation sont très partiellement atteints car il y a eu des tentatives de structuration sur le bois énergie. L'intégration du patrimoine naturel est mieux réussie du fait des inventaires menés, de la création de la RBD d'Aiguines et des contrats Natura 2000 « bois sénescents ». Concernant la prévention des incendies, le Parc a joué son rôle.

C.3.

Les objectifs concernant le tourisme sont globalement atteints. La préservation de l'environnement en lien avec la fréquentation et les pratiques fait l'objet de nombreuses actions (réglementations, aménagements, mobilité, plans de gestion, animations, formations). Celles-ci sont diversifiées et apportent des résultats intéressants. Le « pilotage » du tourisme (structuration, mise en réseau) est aussi plutôt satisfaisant. Enfin, le développement d'une offre « durable » (ex : marque Parc) est plus mitigé.

C.4.

Les objectifs fixés dans la Charte ne sont pas atteints. La principale plus-value du Parc est d'avoir participé à la connaissance des enjeux de développement économique. Après une expérience compliquée en démarrage de Charte et des partenariats interrompus, peu d'actions concernent l'aide à la reprise ou à la création d'activité. Idem pour la promotion des productions artisanales locales qui pas donné de résultats économiques satisfaisants mais un bon terreau pour le développement des activités culturelles. Globalement, le prise de la compétence « développement économique » par les intercommunalités est un enjeu de prochaine Charte sur cette grande mission du Parc.

C.5.

C'est une orientation regroupant des thématiques très différentes. La partie sur les logements n'a pas été évaluée en profondeur car le Parc agit plutôt de façon indirecte, à travers ses porters à connaissances, ses avis et ses démarches de sensibilisation. Les ambitions de la Charte interrogent le rôle du Parc sur ce sujet au regard de ses missions et des compétences acquises par les intercommunalités. Concernant les nuisances, beaucoup d'efforts ont été faits pour prévenir celles liées à la fréquentation touristique avec des résultats concrets. L'action sur la circulation motorisée est satisfaisante malgré quelques échecs. Sur la thématique des énergies renouvelables, le bilan est bon et l'action doit être poursuivie, sachant que le Parc n'a pas la main sur le sujet et qu'il est plutôt dans l'accompagnement ou le suivi. Le Parc s'oriente davantage vers les économies d'énergies et l'adaptation aux changements climatiques. Sur la gestion des déchets, les objectifs de la Charte ne sont pas atteints. D'une part les actions du Parc ont été ponctuelles et il reste une marge de progression. D'autre part, les compétences ont évolué et certains sujets ne sont plus vraiment du ressort du Parc. Enfin, la thématique de l'assainissement de l'eau est déjà traitée dans la partie A.2 (doublon de la Charte).

Axe D

Le bilan de cet axe se limite ici à l'urbanisme et aux projets d'aménagement. En réalité, il faut aussi prendre en compte le développement des liens avec les intercommunalités, la participation aux réseaux régionaux et nationaux, et la coopération. Ces éléments sont développés dans la partie 1.

D.1.

Les objectifs de promotion d'une qualité d'aménagement sont globalement atteints. Beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés à la prise en compte des multiples enjeux du territoire dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement. Les réserves sont généralement prises en compte mais ce n'est pas toujours le cas (notamment sur des questions paysagères ou de consommation foncière excessive). La plupart des projets faisant l'objet d'avis négatifs ont été abandonnés et des actions concrètes sur le développement de mobilités « douces » ont été menées. S'il a manqué une stratégie foncière globale, le sujet a été traité à travers diverses missions du Parc.

Par ailleurs, l'objectif d'observation du territoire, notamment à travers le SIT, est atteint.

4. PARTIE 3 : RESPECT DES ENGAGEMENTS PAR LES SIGNATAIRES

4.1 Vue d'ensemble des engagements

La Charte comporte 251 engagements au total, répartis entre de nombreux partenaires. En effet, si 80 % d'entre eux concernent les cinq principaux partenaires du Parc (État, Région, Départements, intercommunalités et communes), de nombreux partenaires (organisations professionnelles agricoles, membres de la CLE, Agence de l'eau, ONF, associations, etc.) sont concernés par quelques engagements spécifiques.

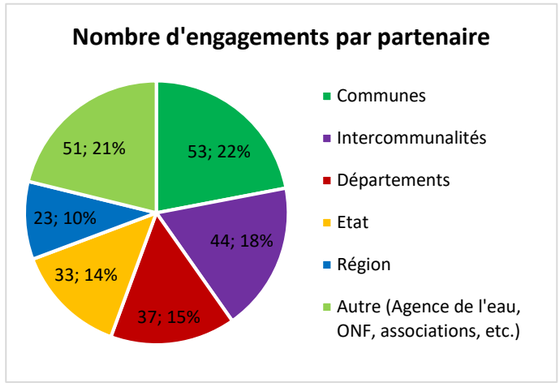

Une partie des engagements est répétée, à la fois d'un partenaire à l'autre, et pour un même partenaire, d'une orientation de la Charte à l'autre. Par ailleurs, certains engagements sont composés de plusieurs sous-engagements. Les données présentées ici prennent en compte les engagements tels qu'écrits dans la Charte, il y a donc des répétitions et des engagements « multiples ».

Tous les engagements étaient placés au même niveau dans la Charte. Or ils recouvrent des réalités variées : certains sont précis et ciblent des actions, d'autres peuvent être très larges et faire référence au fonctionnement global des institutions.

4.2 Méthodologie et limites

Il a été difficile d'évaluer les nombreux engagements des partenaires et ce travail n'a pas pu être mené tel que nous l'aurions voulu, par **manque de temps et de retours**. Ni la Charte ni les partenaires n'avaient prévu de **dispositif de suivi-évaluation** des engagements. La rédaction de la prochaine Charte sera l'occasion de définir avec eux des modalités de suivi et d'évaluation sur le long terme. Quelles modalités pourraient s'appliquer à l'ensemble des partenaires ? Avec quelle temporalité ? Peut-être faudra-t-il prévoir une évaluation plus ***in itinere*** et **cibler un nombre d'engagements plus restreint, mais plus précis et assortis d'indicateurs** ?

L'évaluation intermédiaire a conduit le Parc à s'adapter. Les attendus de l'évaluation en cours de Charte ont été précisés par la note technique du ministère de la Transition écologique et solidaire de 2018. La Charte elle-même place l'évaluation surtout sur la mise en œuvre des actions par le Parc. L'exercice d'évaluation des engagements s'est avéré complexe et aboutit à une méthodologie qui a des **limites**.

Au départ, nous avions envisagé que l'évaluation produite par le Parc ne concerne que les communes. Les autres partenaires devaient **s'autoévaluer**. Une démarche a été engagée en ce sens par la DREAL auprès des services de l'État mais n'a pas pu produire de résultats exploitables. L'évaluation a pu être produite pour les **communes** et la **Région,** mais pas pour **les départements**. Concernant les intercommunalités, certaines ayant été créées tardivement et la plupart en cours de Charte, il était difficile de procéder à une analyse équilibrée et utilisable.

Le suivi du respect des engagements et de la cohérence des politiques publiques est plus facile à réaliser dans le cadre des projets qui rentrent dans les outils financiers portés, accompagnés ou co-animés par le Parc (ex : programmes européens LEADER, contrat de rivière, contrats de Parc, espaces valléens, etc.), ou à la gouvernance desquels le Parc est associé (Contrats régionaux d'équilibre territorial, Contrats départementaux 04 de solidarité territoriale, etc.). Cependant, pour les autres projets, il est difficile, voire impossible, d'avoir cette visibilité. Il est donc parfois compliqué de s'exprimer sur le respect de tel ou tel engagement.

4.3 Évaluation de l'engagement des communes

La plupart des engagements pris par les signataires de la Charte **ne peuvent pas être évalués en l'état** (trop généraux, trop précis, absence de données). Pour l'évaluation des engagements des communes, la construction d'un **référentiel** s'est donc imposée afin de les rendre « évaluables » (opérationnalisation). Il se fonde sur un travail de synthèse par simplification et regroupement des engagements initiaux. Il se décompose en critères évaluatifs (reprise des engagements généraux) et indicateurs (reprise des engagements spécifiques).

Ce référentiel a servi à produire un **questionnaire** qui a été envoyé à chaque commune, afin de savoir quelles actions avaient été réalisées. Sur 46 communes il y a eu **25 retours**, **rarement complets, le taux de réponse variant significativement d'une question à l'autre**. Il est difficile pour une commune de faire un retour exhaustif ou même précis des actions menées sur toute la durée de la Charte et sur plusieurs mandats. Il s'avère que le nombre de réponses est trop faible pour produire une analyse exhaustive. Nous avons donc produit une **synthèse** de l'analyse des questionnaires reçus, avec les limites que cela implique.

Axe A : Pour la transmission des patrimoines

L'axe A est celui pour lequel il y a le plus de références aux engagements des communes. Pour environ la moitié des répondants, des actions de connaissances et de suivi des patrimoines bâti, naturel ou culturel ont été réalisées. De nombreux suivis et études menés sur les territoires communaux ont été cités (inventaires de la biodiversité, études pré-PLU, etc.). En termes d'actions de valorisation, c'est le patrimoine bâti qui ressort le plus : 21 communes sur 25 citent des actions d'entretien et/ou de réhabilitation. En revanche, peu de communes ont mené ou sont impliquées dans des actions de sauvegarde / réintroduction / suivi d'espèces, de préservation du paysage ou de mise en place de mesures réglementaires. Pour environ un tiers des répondants, les actions menées ont résulté d'un partenariat (associations communales, LPO, Fondation du patrimoine, etc.). De même, pour environ un tiers des répondants, les actions ont associé la population (ex : chantier participatif).

Axe B : Pour que l'Homme soit le cœur du projet

Quasi tous les répondants affirment que leur municipalité relaie les informations du Parc. Les canaux les plus utilisés sont l'affichage, puis le bulletin municipal et enfin le site Internet. Ces communes s'engagent ainsi à communiquer et porter les valeurs du Parc auprès de la population et répondent à leur engagement. Concernant l'éducation, pour une petite moitié des répondants, des sorties pédagogiques ont eu lieu sur leur commune, pour un tiers il y a eu des interventions extérieures, et pour un quart, des expositions. Pour la moitié des répondants, ces actions concernaient les scolaires, pour l'autre moitié elles étaient tout public. La plupart a été menée en partenariat avec des associations ou d'autres regroupements (maison de l'eau, LPO, médiathèque, etc.). Concernant la culture, deux tiers des répondants estiment que leur commune soutient des activités culturelles. Les plus citées sont : les évènements, les concerts et les expositions. De même, pour deux tiers des répondants, leur commune soutient des organismes supra communaux à vocation culturelle, et pour 60 %, elle organise elle-même des activités culturelles. Ainsi, les communes participent à l'élaboration de la politique culturelle du Parc.

Axe C : Pour une valorisation durable des ressources

Selon la moitié des répondants, leur commune a une politique d'accueil des entreprises, qui passe généralement par la création de ZA via les PLU. Pour la moitié des répondants, les activités économiques et sociales présentes sur leur territoire ne sont pas assez diversifiées (absence de commerces de proximité, de ZA, etc.). Concernant l'agriculture, des études foncières ont eu lieu sur la moitié des communes répondantes et presque les trois-quarts ont une convention avec la SAFER (souvent à travers l'intercommunalité). Les trois-quarts des communes répondantes sont propriétaires de foncier agricole et un tiers a déjà mené des opérations d'acquisition ou de mise à disposition de ce foncier (jardins familiaux, convention de pâturage). Pour 60 % des répondants, leur commune valorise les produits locaux et artisanaux, ainsi que les circuits courts ou de proximité (marchés, points de vente, évènements).

Concernant l'énergie, presque les trois-quarts des communes réduisent leur consommation d'éclairage public (arrêt nocturne ou éclairage LED), plus de la moitié mènent d'autres opérations de réduction de leur consommation (diagnostic, TEPCV), un peu moins de la moitié développent la production ou l'utilisation d'énergies renouvelables (dont 50 % via le photovoltaïque). Très peu mènent des études de vulnérabilité.

Concernant l'eau, la moitié des communes répondantes mènent des opérations de réduction de leur consommation (circuit fermé, rénovation de réseau, etc.).

Concernant les déchets, plus de la moitié des communes communique en faveur du tri sélectif, un tiers réalise des aménagements (augmentation des points d'apport volontaire, des aires d'accueil de containers, etc.). Enfin, presque la moitié des communes répondantes tend vers une gestion plus écologique de leurs espaces verts (arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires, arrosage au goutte à goutte, etc.).

Concernant les activités sportives de pleine nature, pour environ la moitié des répondants, il n'y a eu aucun conflit d'usage. Ainsi, seules quelques communes considèrent qu'elles ont un rôle d'animation et de médiation auprès de ces activités. Quasi toutes les communes accueillent des manifestations sportives sous autorisations. Ce sont très souvent des courses cyclistes, mais aussi des rallyes voiture ou des courses à pied. Elles sont très généralement associées à l'organisation (subventions, aide logistique) et parfois, des sites ont dû être aménagés. Concernant l'accueil et la fréquentation, environ trois-quarts des communes répondantes ont installé des équipements (toilettes publiques, tables de pique-nique, poubelles, etc.), 60 % ont mis en place une signalétique et près de la moitié ont sécurisé des sentiers (balisage, passerelle, fermeture, etc.). Quelques-unes ont créé des cheminements (jonction cyclable par exemple). Quelquefois, ces aménagements ont entrainé la réalisation d'études. Enfin, la moitié des répondants dit avoir des contacts avec les écogardes. Une partie d'entre eux précise qu'ils ont justement besoin de ces agents du Parc pour gérer la fréquentation, faire appliquer la réglementation, ou encore baliser les chemins.

Axe D : Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires

Concernant le foncier, toutes les communes répondantes sont propriétaires de logements, quasi toutes de foncier constructible, et un peu plus de la moitié porte une stratégie foncière. Concernant la qualité de vie, quasi toutes travaillent sur l'accessibilité, notamment par la mise aux normes des bâtiments publics et des trottoirs. Un tiers réalise des actions en faveur des mobilités douces, notamment par des jonctions piétonnes et cyclables. La moitié des communes répondantes mène des actions en faveur de la mixité sociale (ex : logements sociaux ou HLM) et certaines mènent des actions pour accueillir les nouveaux arrivants. La moitié a des jardins familiaux, privés ou gérés par la commune. De nombreuses autres actions ponctuelles sont menées (création d'aires de jeux, de jardins partagés, de parking, etc.).

Concernant les risques, quasi toutes les communes travaillent à leur prise en compte à travers notamment des plans communaux de sauvegarde, des documents d'information communaux sur les risques majeurs ou des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Concernant les compétences, plus de la moitié des communes répondantes gère la compétence « eau potable » (en délégation ou en régie). Les autres la délèguent à leur EPCI. La moitié est aussi dotée d'un schéma directeur d'eau potable. La compétence « assainissement non collectif » est quasi systématiquement délégué à l'EPCI. La compétence « assainissement collectif » est déléguée à l'EPCI pour la moitié des communes. Les autres la gèrent en délégation ou en régie.

Complément : évaluation du respect d'éléments paysagers identifiés au plan de Parc

Une analyse de deux éléments paysagers identifiés au plan de Parc a été réalisée à partir de l'évolution du mode d'occupation du sol sur la période 1999-2015. Ces deux éléments sont identifiés comme étant à préserver et des orientations spécifiques ont été définies dans la notice du plan de Parc. Il s'agit :

- des **monuments emblématiques** sur l'ensemble du Parc : « protéger ces espaces des aménagements d'infra ou de superstructures susceptibles de les dégrader ou d'en perturber la perception »,
- des **espaces de découverte du grand paysage** sur le plateau de Valensole : « maintenir ces espaces, relais majeurs de découverte du grand paysage, ouverts et exempts d'aménagements de superstructures ».

Des cartes ont été réalisées pour illustrer l'analyse.

Les monuments emblématiques sur l'ensemble du Parc

Ces espaces correspondent à des **massifs montagneux** (est du Parc) ou **collinéens** (ouest et sud-ouest du Parc).

L'analyse par unités paysagères montre que les monuments emblématiques des Préalpes, de l'Artuby, du lac de Sainte-Croix, des lacs et gorges du bas Verdon, des grandes gorges et du plateau de Canjuers n'ont connu **aucune artificialisation** sur leur emprise sur la période 1999-2015.

Sur le reste du territoire, quelques **micro-poches d'artificialisation** ont été repérées en bordure de monuments emblématiques pour l'essentiel et une sur l'emprise d'un massif.

- Sur le **massif du Montdenier**, zone de transition située entre les Préalpes et le plateau de Valensole : un camping situé sur le plateau de Vénascle à Moustiers-Sainte-Marie, en bordure du monument emblématique, s'est étendu en doublant sa superficie (sur 1,4 ha ; catégorie MOS : *Espaces ouverts de sports et loisirs*).
- Sur **l'unité paysagère du Haut Var** :
  - sur le massif du Cugulons / Mourre de Cuillier à Aups, au lieu-dit *Les Gipières* : une construction d'un bâti agricole a vu le jour sur l'emprise du monument emblématique (sur 0,1 ha ; catégorie MOS : *Bâtis diffus en zone naturelle*) ;
  - sur le massif du Cugulons à Aups, au lieu-dit *Le Ravas* : un ensemble de bâtiments agricoles (tunnel, petit hangar) a été aménagé en bordure du monument emblématique (sur 0,5 ha ; catégorie MOS : *Bâtis diffus en zone naturelle*) ;
  - dans le vieux village de Saint-Julien-le-Montagnier et son écrin : une urbanisation par des bâtis résidentiels diffus s'est développée le long de la route qui monte au sud-est du vieux village (sur 5,8 ha ; catégorie MOS : *Bâti individuel lâche*). Il est à noter que les zones bâties et non bâties ceinturant le vieux village ont été inscrites en zone naturelle et en zone naturelle habitée dans le PLU récemment arrêté. Toute nouvelle construction y est interdite et seules les extensions mesurées sont autorisées.

Ces éléments paysagers du plan de Parc sont protégés de l'artificialisation car ils présentent des reliefs qui rendent difficile l'urbanisation ou l'aménagement d'infrastructures, car ils sont de fait situés en zones naturelles, voire agricoles non constructibles des documents d'urbanisme, et enfin parce qu'ils sont reconnus comme étant des monuments paysagers identitaires du territoire.

Monuments emblématiques des Préalpes

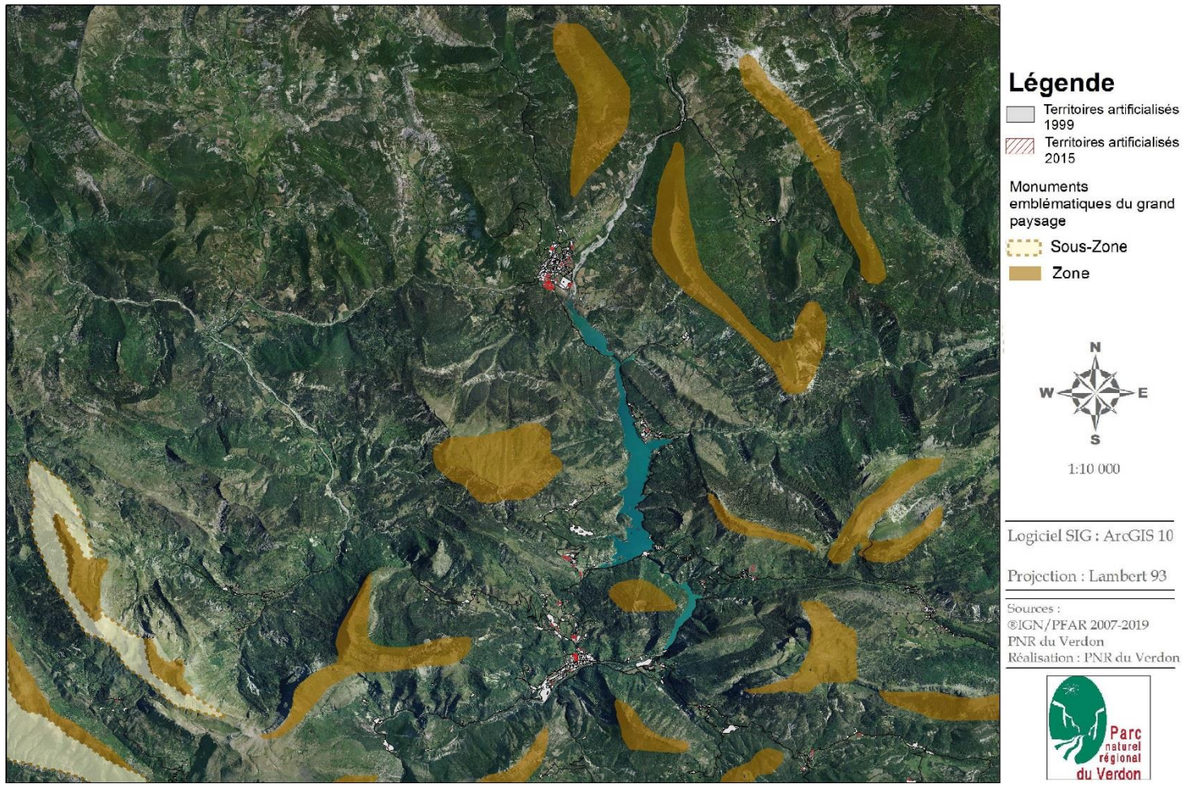

Monuments emblématiques du Haut Var (Aups)

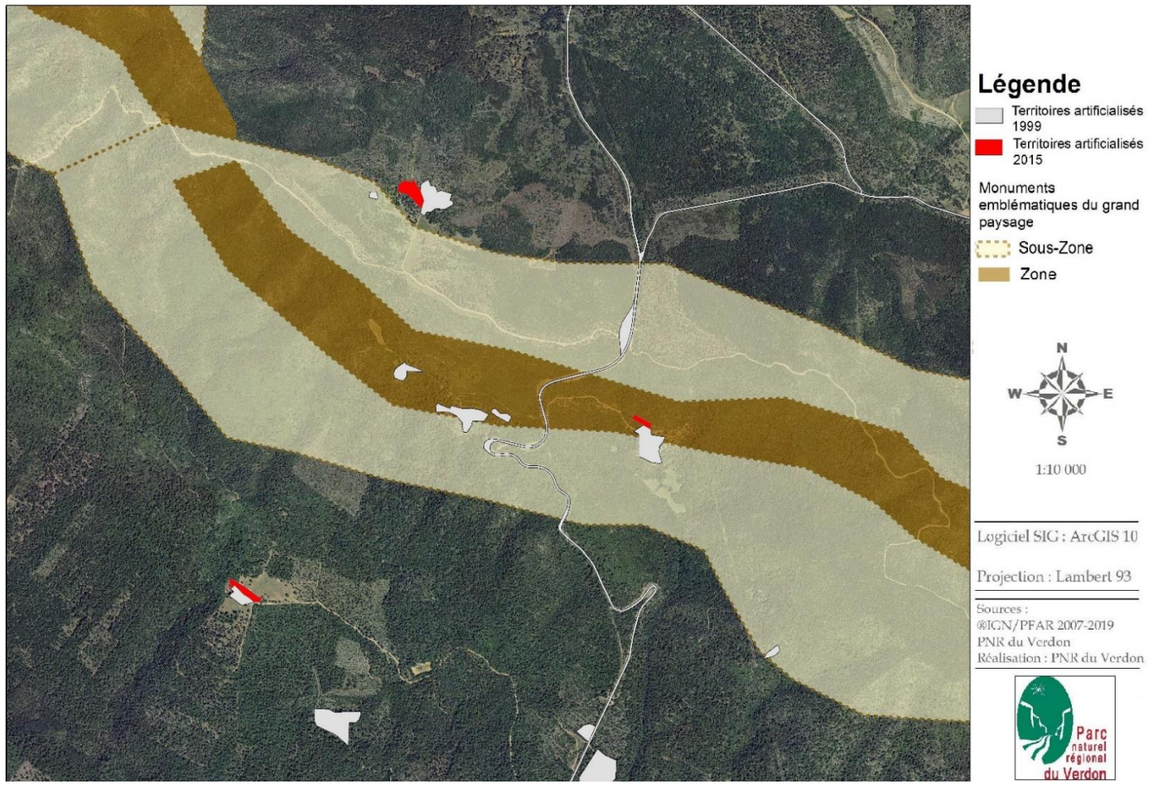

Monuments emblématiques du Haut Var (vieux village de Saint-Julien)

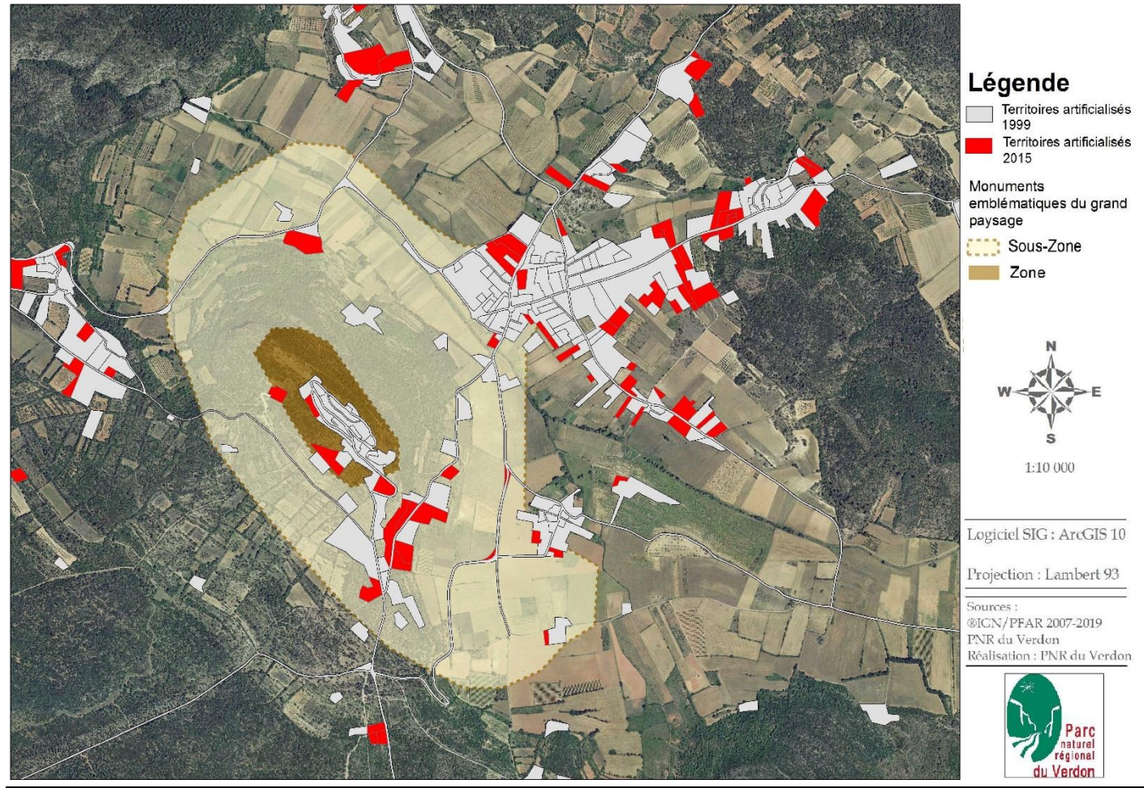

- **Les espaces de découverte du grand paysage sur le plateau de Valensole**

Ces espaces concernent exclusivement l'unité paysagère du **plateau de Valensole**, à savoir les communes de Valensole, Puimoisson, Montagnac et Roumoules.

Une dynamique de **mitage** par des **bâtiments agricoles diffus** est observable, majoritairement par des hangars agricoles (une quinzaine identifiée), pour certains équipés de panneaux photovoltaïques, sur des zones allant de 1 à 5 ha. D'autres structures de type tunnels-serres ou des espaces de stockage dédiés à l'agriculture ont également été aménagées sur ce secteur.

À Roumoules, deux secteurs ont été artificialisés de type zone d'activités (sur 5 ha) et casse automobile (sur 1 ha).

Quant au développement de zfones urbaines à vocation résidentielle, il s'est fait principalement en étalement à partir des taches urbaines existantes, de manière **peu diffuse**.

Il est à noter qu'**aucun aménagement d'infra ou de superstructures** n'a été développé sur la période 1999-2015 ; les grosses infrastructures de type centrales photovoltaïques qui ont vu le jour sur la période sont situées en dehors de l'espace de découverte du grand paysage.

Cette catégorie du plan de Parc est intéressante à étudier car le paysage de plateaux entrecoupés de vallons boisés est largement ouvert et les horizons sont vastes. L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol donne une idée de la **dynamique** en cours sur le plateau de Valensole. Elle n'apporte toutefois pas d'éléments qualitatifs précis sur les impacts paysagers que peuvent générer ces constructions.

Mitage sur le plateau de Valensole

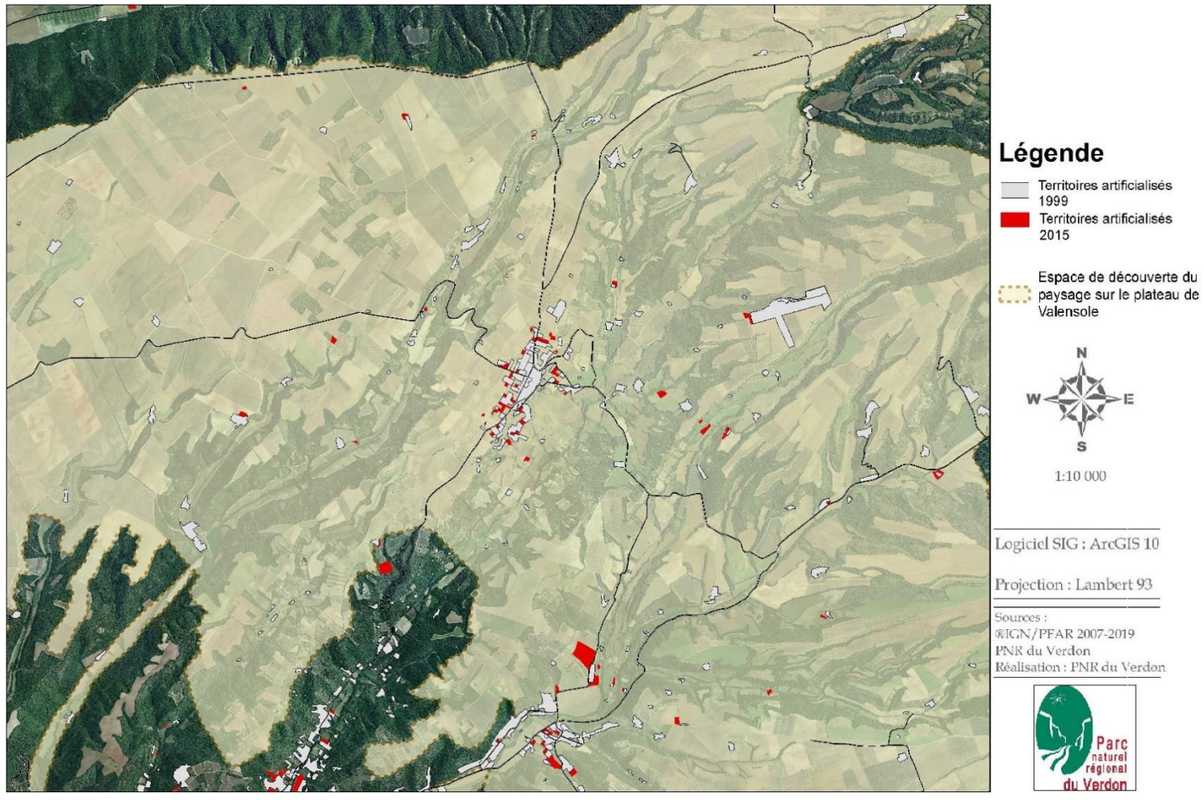

Exemple de hangars agricoles construits à Puimoisson

4.4 Évaluation de l'engagement de la Région

Les relations entre le Parc et sa Région ont toujours été organiques (au travers d'une présence forte dans sa gouvernance, son fonctionnement et son financement), **intenses** mais aussi **diverses selon les enjeux listés dans la Charte** qui s'éloignent parfois des compétences régionales. L'évaluation de l'engagement de la Région dans la mise en œuvre de la Charte du Parc est donc logiquement complexe et mérite d'être détaillée.

L'analyse de l'engagement de la Région a d'abord été proposée par le Parc puis a fait l'objet d'un travail technique **itératif** avec les **services techniques de la Région**. Elle a finalement été synthétisée par le Parc sur la base d'une vision partagée. Le rapport contient les principaux enseignements de l'évaluation, le détail figure en annexe (ANNEXE 8).

La Région a globalement bien respecté ses engagements listés dans la Charte.

Au fil des années, de nombreuses politiques ou dispositifs thématiques régionaux ont permis au Parc de trouver un soutien institutionnel, stratégique, technique ou financier. **Sur presque tous les enjeux listés dans la Charte, elle a ainsi apporté un appui au Parc (a minima ponctuel), parfois selon les demandes du Parc** (ex : expérimentations de transports collectifs) **et a respecté au moins partiellement son engagement**. Par exemple, dans le cas de la connaissance, la Région a fréquemment et largement apporté son soutien pour les opérations d'inventaires sur les espèces ou les habitats, mais a peu associé ou communiqué au Parc les résultats de ses propres études.

Sur certaines thématiques, le respect des engagements a été plus fort encore avec une bonne prise en compte des enjeux du territoire du Parc dans les stratégies régionales comme pour les politiques de l'environnement, de l'eau et du tourisme où la collaboration a été particulièrement forte pendant toute la durée de la Charte.

Les cas de l'éducation (transmission des connaissances et des savoir-faire, sensibilisation) et de la culture sont particuliers. Historiquement la Région était très engagée sur le thème de l'éducation et a apporté un important soutien au Parc (l'engagement est jugé atteint sur la durée de la Charte) tout en l'associant aux dispositifs régionaux. Cependant, ce soutien est en évolution et a été fortement réduit depuis 2016. Sur la question culturelle, le Parc n'ayant pas de compétence spécifique identifiée par les services, la collaboration avec la Région s'est limitée au travail avec la Régie culturelle pour l'équipement de certaines manifestations, avec l'ARCADE pour le travail de mise en réseau des acteurs ou de promotion des activités et surtout à l'amélioration des connaissances et aux nombreuses actions de restauration des patrimoines bâtis des communes portées par le Parc et soutenues sur la durée par la Région.

Enfin, dans quelques cas spécifiques et limités, l'analyse collective du respect des engagements a été difficile à réaliser du fait du manque d'information disponible, voire de l'absence de contact avec ou entre certains services (ex : EPRF, maîtrise du foncier).

Des pistes de progrès ont été identifiées avec les services régionaux pour une meilleure prise en compte des enjeux de la Charte du Parc lorsque la Région soutient des projets d'infrastructures ou d'équipements portés par les communes ou les intercommunalités ; notamment, lorsqu'il n'y a pas d'analyse par ses services des engagements pris dans la Charte sur les questions d'impact environnemental, paysagers, sur les ressources ou sur une nécessaire mise en cohérence avec des équipements proches. De même, certains dispositifs d'aides thématiques ou territoriaux ont été construits par le passé sans prise en compte de la Charte du Parc sur les territoires rattachés en partie au Verdon, souvent par méconnaissance de la Charte par les services. Cette situation assez exceptionnelle néanmoins s'est grandement améliorée dans la deuxième moitié de la Charte avec l'association du (des) Parc(s) à la construction des Contrats régionaux d'équilibre territorial porté par les intercommunalités ou les espaces valléens. Le Parc est très mobilisé et volontaire pour participer à son niveau, par exemple, à la définition des futures politiques ou contrats territoriaux, et garantir la meilleure cohérence possible entre les enjeux régionaux, territoriaux, locaux et les engagements des différents partenaires traduits dans sa Charte.

Enfin, il faut noter également que parfois des actions ou politiques récentes de la Région ne correspondent à aucun engagement pris en 2008 et peuvent aller dans le sens de la Charte de manière très positive, comme le nouveau « Plan régional Climat – une COP d'avance ».

Premier partenaire financier du Parc et des projets de son territoire, la Région s'est beaucoup impliquée financièrement dans la mise en œuvre de la Charte et a porté de nombreux dispositifs contractuels (Contrats de Parc, Contrat de solidarité, CRET…) ou participé à des programmes financiers portés par d'autres instances (LEADER, POIA, PO FEDER-FEADER-FSE, Espaces valléens…) qui ont pu être mobilisés par le Parc ou ses partenaires, pour soutenir le développement durable du territoire et les projets de ses acteurs. Pour mettre en œuvre sa Charte, le Parc s'est spécialisé au fur et à mesure des années dans l'utilisation de ces outils, la participation à leur gouvernance et la réponse aux multiples appels à projets ou concours.

Durant la 1e moitié de la Charte, des **outils contractuels multi-partenariaux** (comme les contrats de Parc État-Région-Départements) ont permis d'assurer en partie cette cohérence grâce à un engagement moral et financier des partenaires, et grâce à des outils de gouvernance (comités de pilotage…) qui permettaient de garder une lisibilité de l'essentiel des interventions des différents financeurs sur les territoires. Ces outils permettaient ainsi d'optimiser les fonds publics disponibles pour soutenir les projets des acteurs du Parc. Cependant, depuis 2014, la tendance générale des financements publics a basculé de plus en plus **vers le développement de dispositifs contractuels territoriaux bilatéraux,** parfois thématiques, via des appels à projets ponctuels ou réguliers mais **souvent peu coordonnés entre l'État, la Région et les Départements**. Elle est liée à la raréfaction des fonds publics et à l'évolution de l'exercice des compétences des différents niveaux de collectivités, ainsi qu'à la disparition de la clause de compétence générale (Départements, Région, etc.). **Ce besoin ressenti d'une meilleure coordination et mise en cohérence des outils de planification et de financement mis en place aux différentes échelles géographiques (État-Région-Département-EPCI) fait peser un risque d'incohérence, voire de contradiction entre les politiques des différents acteurs de l'aménagement et du développement** auquel il va falloir que le Parc soit très attentif à l'avenir. D'autant que sans cela il devient impossible d'optimiser les rares fonds publics disponibles pour les collectivités comme le Parc, qui n'ont pas de ressources propres liées à une compétence spécifique à mettre en œuvre.

Espérons que le SRADDET, récemment approuvé, et la construction des futurs contrats de plans État-Région et de nouveaux programmes opérationnels des fonds européens 2021-2027 permettront de contrecarrer cette tendance.

4.5 Évaluation de l'engagement des départements

Comme écrit dans le paragraphe « **Méthodologie et limites** », **un travail d'analyse approfondi du respect des engagements pris dans la Charte n'a pas pu être réalisé par les départements ou avec eux dans les délais impartis**.

On peut tout de même préciser que les départements se sont principalement engagés dans la mise en œuvre des mesures de la Charte liées au **tourisme** (structuration, promotion, valorisation des sites ou itinéraires, randonnée, vélotourisme), à la **gestion des sites** (espaces naturels sensibles ou sites touristiques majeurs des gorges ou des lacs, dispositif écogardes), à la **gestion de l'eau**, à la **culture** et peu sur les autres sujets évoqués dans la Charte.

Compte tenu de la contraction progressive de leurs budgets, les interventions financières des départements se sont peu à peu réduites et concentrées :

- sur leur cotisation indispensable au syndicat mixte pour soutenir son ingénierie,
- sur des actions identifiées dans les contrats départementaux mis en place à l'échelle des intercommunalités ou de territoires de projets définis par eux,
- sur les actions découlant de leurs compétences propres et déclinant la Charte du Parc (tourisme, culture, équipements, gestion des sites ou des activités de pleine nature, etc.),
- sur la composition d'une partie des contreparties publiques nationales nécessaires pour capter les fonds européens mobilisés par le Parc via des programmes comme LEADER, ALCOTRA ou POIA.

4.6 Évaluation de l'engagement de l'État

Ce travail était prévu sous forme d'une autoévaluation de l'État. Un travail de recensement de l'implication des différents services de l'État dans la mise en œuvre de la Charte du Parc a été initié par la DREAL et le Parc. Cependant, il n'a pas été possible de recueillir assez d'informations pour en tirer une analyse complète du respect des engagements pris par l'État, compte tenu du très grand nombre de services à consulter et à impliquer dans cette évaluation dans les délais impartis.

Il ressort néanmoins que le travail et les échanges entre le Parc et les services de l'État ont toujours été intenses mais aussi parfois très différents ou inégaux avec ses représentants dans les deux départements concernés par le Parc : les relations ont été de fait plus fréquentes et plus complètes avec les Alpes-de-Haute-Provence qu'avec le Var où les services de l'État sont nécessairement concentrés sur les fortes problématiques du littoral. La localisation du siège social du Parc dans les Alpes-de-Haute-Provence a pu contribuer aussi à ce déséquilibre.

La présence historique des sous-préfets aux côtés du Parc a pu compenser un peu l'éloignement géographique des préfectures. Il faut souligner en particulier le rôle essentiel et très positif de la **mission de sous-préfet coordinateur pour le Parc mise en place par le Préfet de région**. Toujours attribuée aux sous-préfet(e)s de Castellane, son rôle moteur a été déterminant dans de nombreuses dynamiques à l'échelle du territoire du Parc ou dans les multiples projets lancés ou menés par le Parc à l'échelle interdépartementale (OGS, SAGE, AIPPB, dispositif écogardes, arrêté interdépartemental de navigation, cellules de veille sécurité estivale des lacs, etc.). Sans son soutien et son rôle de mobilisation des services de l'État à l'échelle des deux départements, ces dynamiques n'auraient certainement pas pu connaître le succès qu'elles ont rencontré.

Sur certains sujets comme la gestion/préservation/partage de l'eau, la préservation des sites patrimoniaux (site classé des gorges, sites Natura 2000), la sécurité sur les sites fréquentés, les questions touristiques ou la prévention des incendies, le travail du Parc et celui des services de l'État (DDT, préfectures, gendarmerie, etc.) ont pu se nourrir l'un de l'autre et converger souvent pour une bonne déclinaison de la Charte. Sur d'autres, comme la définition des documents d'urbanisme ou la gestion des impacts des activités militaires sur le territoire, les avis du Parc ont été partiellement suivis par les services de l'État ou les préfets ; plus fréquemment en revanche, pour les avis ou recommandations concernant les manifestations sportives prenant place sur le territoire.

Parmi tous les services, il faut souligner également **le suivi et le soutien de la DREAL** qui ont été permanents et déterminants pour le Parc pour de nombreux projets ou actions essentiels pour le territoire (ex : OGS), et en particulier le maintien de son ingénierie ou de ses moyens d'intervention sur des sujets comme la biodiversité, le paysage, l'amélioration des connaissances sur les patrimoines ou la préservation d'espèces emblématiques.

Des moyens importants ont été mobilisés auprès de l'État par le Parc et ses partenaires tout au long de la Charte sur certains sujets comme la biodiversité (animation et contrats Natura 2000), la transition écologique ou énergétique (contrats territoriaux d'exploitation, programme TEPCV, Certificats d'économie d'énergie) et la mise en place de l'OGS.

Des conventions pluriannuelles spécifiques ont également été signées tout au long de la Charte avec l'Éducation nationale pour la mise en œuvre par le Parc d'actions d'éducation au territoire et au développement durable dans les écoles-collèges-lycées. **De même avec la DRAC** pour les actions de développement culturel, de mise en réseau et de professionnalisation des acteurs associatifs, d'amélioration des connaissances et de valorisation des patrimoines (parfois par des actions de création artistique ou d'édition). Ces conventions déclinent localement des conventions existant au niveau national entre les ministères et Fédération nationale des Parcs naturels régionaux.

Le travail avec d'autres représentants, organismes ou dynamiques portées par l'État est également à souligner, comme celui réalisé avec le **commissariat de massif des Alpes** (CGET) avec qui des projets essentiels pour l'avenir du Parc ont pu être lancés (trames écologique verte et bleue, stratégie pastoralisme) grâce aux débats menés à l'échelle du massif ou aux programmes financiers construits pour traiter ces enjeux (espaces valléens, fonds européens du POIA ou de la CIMA, crédits de coopération, etc.).

Globalement, d'un point de vue financier, et bien que l'État ait participé à plusieurs outils financiers portés par le Parc pour le compte de son territoire et de ses acteurs (par exemple les contrats de Parc État-Région-Départements), les moyens de l'État se sont avérés de plus en plus durs à mobiliser au fur et à mesure de la mise en œuvre de la Charte. Les dynamiques ou les projets portés par les Parcs naturels régionaux n'étant pas clairement identifiés dans les contrats de plan État-Région, et la DETR ou la DSIL n'étant pas accessibles aux syndicats mixtes de Parc, les crédits d'investissement ou de fonctionnement leur sont peu accessibles (hormis certaines mesures du FNADT et les crédits ministère de l'Environnement dédiés aux opérations grand site ou au soutien de l'ingénierie des Parcs).

5. CONCLUSION : LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION

Pour conclure, voici la synthèse des principaux enseignements (réussites, manques) de cette évaluation concernant l'atteinte des objectifs de la Charte et le fonctionnement. Ils serviront d'appui à la rédaction de la prochaine Charte.

5.1 Les réussites

- Des **programmes d'actions pluri-annuels** déployés sur l'ensemble du territoire pour **l'amélioration des connaissances, la valorisation et la préservation des patrimoines** (biodiversité avec notamment l'élaboration de la trame verte et bleue et le programme Natura 2000, architecture locale) et la transmission des savoir-faire (art de bâtir, fruitiers anciens).
- Des **inventaires citoyens de la biodiversité**, ayant produit de la connaissance (un tiers des observations faunistiques) et des chantiers participatifs très appréciés et sensibilisant les habitants (bonne participation).
- Des **programmes pédagogiques** en direction des scolaires (21 actions annuelles en moyenne), des centres de loisirs et du public adulte (conférences, débats, formations, chantiers et inventaires participatifs, etc.) et la création de la **ferme pédagogique** sur le domaine de Valx.
- De nombreux **outils d'information et de sensibilisation** créés et animés (supports communication, évènements, 15 ans de patrouilles écogardes).
- De nombreuses **données** mises à disposition, notamment à travers le **SIT** développé en interparcs.
- Des démarches d'accompagnement à l'**évolution des pratiques agricoles ou touristiques** (démarche REGAIN sur le Plateau de Valensole, attribution de la marque Valeurs Parc et Charte européenne du tourisme durable, etc.)
- Des efforts de **valorisation des productions agricoles locales** (circuits courts, points de vente collectif, marque).
- Des démarches **d'animation territoriale** pour organiser les acteurs et coordonner les politiques publiques :
  - **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux** (validé en 2014) : le syndicat a permis de conserver la gestion de l'eau à une échelle cohérente et de mettre en œuvre une solidarité entre les EPCI. L'arrivée de la compétence GEMAPI a lancé une dynamique sur l'hydraulique et la gestion des risques.
  - **Plan de gestion** des usages **de la rivière du moyen Verdon**, permettant de concilier pratiques de loisirs et préservation des milieux.
  - L'**opération grand site des Gorges** (OGS) projet structurant d'amélioration de l'accueil et de gestion de la fréquentation, incluant d'importants aménagements (belvédères, lieux d'interprétation), le développement de solutions de mobilités et la production de contenus valorisant le patrimoine. Il est porté par la régie du Parc créée en 2014.
  - Structuration d'une **destination touristique à l'échelle du grand Verdon**, en coopération avec les EPCI.
- La gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant. Notamment, **l'augmentation concertée des débits réservés à l'aval des barrages** permettant un meilleur fonctionnement des milieux aquatiques.
- D'important moyens mobilisés pour accompagner des projets dans les collectivités : **amélioration de la qualité de l'eau** (assainissement, toilettes sèches), **réduction des consommations d'eau, réduction des consommations d'énergie** des bâtiments et de l'éclairage public.
- Un travail précurseur du Parc sur les enjeux liés au **changement climatique**, pourtant absent de la Charte. Il faut poursuivre les efforts sur l'énergie même si ce n'est pas le domaine où le Parc peut avoir le plus d'impact.
- Le travail sur les **mobilités** est encourageant et doit continuer à se développer.
- Un travail de fond mené pour veiller au **respect du Plan de Parc** par les communes : porter-à-connaissance, conseils et avis sur les **documents de planification** et les **projets d'aménagement** permettant de mieux prendre en compte le patrimoine bâti, les paysages et la biodiversité. Sur la consommation foncière les résultats sont plus mitigés, mais les **projets** véritablement **incompatibles avec une mesure de la Charte ont été généralement abandonnés.**
- Une **coopération** régulière avec différents acteurs : institutions (ex : Agence de l'eau, universités et chercheurs, associations, interparcs, etc.) et émergence de réseaux métiers (ex : autour des écogardes).
- Des **partenariats** forts noués avec des acteurs importants du territoire. Notamment, les **conventions avec la SCP et EDF qui** ont permis le financement de nombreuses actions pour la gestion de l'eau (solidarité aval-amont).

5.2 Les manques ou les échecs

Des objectifs non atteints

- Des thématiques victimes d'un **manque de moyens** : la **forêt** (à la fois sur sa gestion, sa valorisation et dans une moindre mesure sur la connaissance de sa biodiversité), le **paysage** (programmation, expertise ou projets de valorisation), la **géologie** (gestion, valorisation, protection de sites d'intérêts) même si la Charte était peu ambitieuse concernant cette dernière.
- Des objectifs ambitieux concernant les **logements**, le **foncier**, les **déchets** remis en question par **l'évolution des compétences avec le développement des EPCI**.
- Des actions ou projets plus ponctuels dont le cadre de référence a changé (ex : plans de paysages) ou qui se sont avérés **peu pertinents ou mal cernés** comme le volet création/reprise d'entreprises et qui questionnent le **rôle** du Parc sur ces sujets.

Un bilan mitigé sur :

- **L'acquisition de connaissances en sciences humaines** : un important travail est notamment à mener sur la transmission orale.
- **L'observatoire de l'eau** : peu développé faute de moyen.
- La **restauration des continuités écologiques** : les efforts sont à poursuivre, notamment en prenant appui sur la trame verte et bleue qui doit désormais être traduite en actions concrètes.
- Les **zones humides** : il n'y a pas eu d'atteinte grave mais le nombre d'actions de gestion ou de valorisation pourrait augmenter.
- La **réintroduction d'espèces** : pas de programme animé par le Parc mais un accompagnement des partenaires (ex : LPO et vautour percnoptère).
- Les **espèces invasives** : malgré des efforts, leur gestion est difficile et constitue l'une des grandes menaces pour la biodiversité du territoire à prendre en compte dans la prochaine Charte.
- **Un Parc encore trop méconnu ou mal compris** par les habitants, malgré les importants efforts de communication.
- Un **programme éducatif** dynamique mais qui souffre depuis quelques années du désengagement des principaux partenaires financiers.
- La **dynamique culturelle** : les différents outils créés (ex : Mescla) n'ont pas réussi à fédérer et des actions ont dû être arrêtées faute de moyens.
- La **formation** des acteurs du territoire : malgré des résultats, il y a une importante marge de progression et le Parc doit se positionner sur son rôle.
- Le **pastoralisme** : un positionnement clair et construit collectivement mais des actions qui tardent à se déployer, faute de moyens.
- **La marque Parc** : beaucoup d'envie, une mutualisation interparcs efficace mais pas assez de temps d'animation consacré sur le territoire. Une dynamique à relancer pour le volet touristique.
- Le **plan de gestion des gorges** : malgré de grandes avancées, il s'essouffle et l'implication des partenaires n'est pas à la hauteur des objectifs de conciliation des usages.

- La **circulation motorisée** : un diagnostic et des actions d'accompagnement menées (formations, appui technique) mais des communes qui peinent à se mobiliser.
- **Les pollutions diffuses** : des actions ont été menées mais c'est une thématique complexe (nouvelles molécules, pollutions agricoles, etc.). La connaissance des eaux souterraines doit être développée.
- **Les centrales photovoltaïques** : sujet ambigu puisqu'il faut concilier la production d'énergie renouvelable tout en limitant leur impact environnemental (paysage, foncier, biodiversité). Signalons que le Parc a eu une démarche proactive et pionnière sur le sujet. Elle doit être réinterrogée.

5.3 Retour d'expérience sur le fonctionnement : acquis et pistes d'améliorations

- Des **principes de fonctionnement** formalisés et plutôt bien partagés : **approche transversale, logique patrimoniale, pratique partenariale et participative, éducation au territoire et au développement durable, anticipation et expérimentation**.
- Des **moyens financiers et humains** qui se sont structurés et ont été confortés en début de Charte mais qui restent fragiles de par leur dépendance aux subventions. Le temps consacré à la gestion administrative et financière s'accroit au détriment du temps d'animation et de terrain.
- Une **gouvernance** qui a évolué en cours de Charte (suite à l'évaluation à mi-parcours) :
  - Passage de 9 à 5 commissions thématiques, présidées par un VP, pour donner plus de place aux instances opérationnelles et clarifier les processus de décisions
  - Renforcement de l'inter commission pour faire vivre la transversalité et faire des arbitrages qui allègent les réunions de Bureau
- Une **organisation de l'équipe** qui s'est structurée autour de 5 pôles techniques et un pôle administratif

<u>Les acquis :</u>

- Une bonne **représentation des communes** (une collectivité = une voix).
- Une participation soutenue des délégués au Bureau et au CS.
- Des **CS thématiques** (ordre du jour unique, apport d'infos et temps consacré aux débats) appréciés.
- Une relation de **confiance entre élus et techniciens**.
- Des **délégués globalement volontaires, satisfaits** de leur rôle, de l'action du Parc et du processus de décision
- Des **groupes de travail** et des comités de pilotage dont le format est apprécié car jugé efficace et opérationnel. Plus globalement, les commissions permettent aux élus de se former et de s'informer.

<u>Les difficultés et les pistes d'amélioration :</u>

- Un **difficile équilibre** est à trouver entre des ordres du jour jugés trop chargés, des réunions trop nombreuses et des redondances entre les instances.
- Besoin de clarifier **la répartition des rôles** entre les commissions, les réunions des VP, le bureau et le CS. Où doivent avoir lieu les débats ? A quel niveau la transversalité doit-elle être assurée ? Il est proposé que chaque membre du CS doive s'impliquer dans au moins une commission et que chaque membre du Bureau soit référent d'une thématique.
- Certaines **commissions sont devenues trop larges** : manque de temps pour préparer et traiter tous les sujets, perte de la diversité des acteurs présents auparavant et qui faisaient la richesse des échanges. Un nouvel équilibre est à trouver.
- La **distance et le manque de temps** sont les principaux freins à l'investissement des délégués. Il faudrait développer la visio-conférence et systématiser la dématérialisation.
- De moins en moins de **maires** délégués au Parc, notamment du fait d'une mise en concurrence avec les EPCI (manque de temps) qui génère parfois un manque de légitimité pour le délégué.
- La **communication** et la **formation** des élus sont à renforcer pour qu'ils soient plus au courant des enjeux dans le processus de décision et en mesure de communiquer sur les décisions du Parc.
- Des liens quasi inexistants entre instances délibérantes et consultatives.
- Le **conseil scientifique** est une instance qui fait sens, mais ses liens sont à renforcer à la fois avec les techniciens et les élus du Parc
- L'association des **amis du Parc** et le **Conseil de développement** n'ont pas su créer une dynamique, comment les faire évoluer ? Comment mobiliser les citoyens ?

6. TABLE DES SIGLES

04 : Alpes-de-Haute-Provence

83 : Var

AAPPMA : Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques

ACM : Accueil collectif de mineurs

ADEAR : Association pour le développement de l'emploi agricole et rural

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADP : Amis du Parc

ADT : Agence de développement touristique

AFB : Agence française pour la biodiversité

Loi ALUR : Loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové

APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

AIPPB : Arrêté inter-préfectoral de protection de biotope

AMU : Aix-Marseille Université

ARPE : Agence régional pour l'environnement

BRF : Bois raméal fragmenté

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

CASDAR : Compte d'affection spéciale développement agricole et rural

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et l'environnement

CBN : Conservatoire botanique national

CBNA : Conservatoire botanique national alpin

CBNMed : Conservatoire botanique national méditerranéen

CCAPV : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

CCLGV : Communauté de communes lacs et gorges du Verdon

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CD : Conseil départemental

CDD : Conseil de développement

CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

CDPENAF : Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

CEFE : Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive

CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CERPAM : Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée

CETD : Charte européenne du tourisme durable

CFPPA : Centre de formation professionnelle et de promotion agricole

CIMA : Convention interrégionale du massif des Alpes

CLE : Commission locale de l'eau

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CRET : Contrat régional d'équilibre territorial

CRIEPPAM : Centre régionalisé interprofessionnel d'expérimentation en plantes à parfum aromatiques et médicinales

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

COPIL : Comité de pilotage

CS : Comité syndical

CTS : Contrat territorial solidaire

DBO5 : Demande biochimique en oxygène (mesurée au bout de 5 jours)

DDT(M) : Direction départementale des territoires et de la mer

DFCI : Défense de la forêt contre les incendies

DLVA : Durance Luberon Verdon Agglomération

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EDF : Electricité de France

EH : Equivalent-habitant

ENS : Espace naturel sensible

ENSAM : Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal

EPFR : Etablissement public foncier régional

ETP : Equivalent temps-plein

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement régional

FNE : France nature environnement

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun

GAL : Groupe d'acteurs locaux

GCP : Groupe chiroptères de Provence

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

GES : Gaz à effet de serre

GPFSA : Groupe pour la préservation de la faune sud-alpine

GR : Grande randonnée

GT : Groupe de travail

HT : Hors taxe

IGN : Institut géographique national

IMBE : Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie

INRA : Institut national de la recherche agronomique

INRAE : Institut national de recherche en agriculture, alimentation et environnement

IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

LEADER : Liaison entre action de développement de l'économie rurale

LER : Ligne express régionale

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

MAE(C) : Mesure agro-environnementale (et climatique)

MAET : Mesure agro-environnementale territorialisée

MRE : Maison régionale de l'eau

Loi NOTRe : Nouvelle organisation territoriale de la République

OFB : Office français de la biodiversité

OGS : Opération grand site

ONF : Office national des forêts

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

OUGC : Organisme unique de gestion collective

PAC : Politique agricole commune

PAEC : Projet agro-environnemental et climatique

Pays A3V : Pays Asses, Verdon Vaïre, Var

PLU(i) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)

PMPFCI : Plan de massif pour la protection des forêts contre les incendies

PNA/PRA : Plan national/régional d'action

POIA : Programme opérationnel interrégional du massif alpin

POPI : Plan d'orientation pastoral intercommunal

PRIDES : Pôle régional d'innovation et de développement économique et solidaire

RBD : Réserve biologique dirigée

RNR : Réserve naturelle régionale

RNGHP : Réserve nationale géologique de Haute-Provence

RT2012 : Réglementation thermique 2012

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCA3P : Société coopérative agricoles des plantes à parfum de Provence

SCAP : Stratégie de création des aires protégées

SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIEM : Site d'intérêt écologique majeur au plan de Parc

SMAB : Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SCP : Société du canal de Provence

SILENE : Système d'information et de localisation des espèces natives et envahissantes

SINP : Système d'information sur la nature et les paysages

SIT : Système d'information territorial

SIVU : Syndicat intercommunal à vocation unique

SOURSE : Schéma d'organisation des usages et de la ressource solidaire en eau

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

STEP : Station d'épuration des eaux usées

TEPCV : Territoires à énergie positive pour la croissance verte

TTC : Toute taxe comprise

TVB : Trame verte et bleue

UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

VP : Vice-président

ZA : Zone d'activité

ZH : Zone humide

ZIEM : Zones d'intérêt écologique majeur au plan de Parc

ZPS : Zone de protection spéciale

ZSC : Zone spéciale de conservation

7. ANNEXES

ANNEXE 1. Référentiel d'évaluation

OBJECTIF 1. Améliorer la connaissance des patrimoines	
CRITERES	1.1. Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel dans les milieux agricoles 1.2. Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel dans les milieux pastoraux 1.3. Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel dans les milieux aquatiques 1.4. Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel dans les milieux rupestres *1.5. Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel dans les milieux bâtis/urbains* 1.6. Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel dans les milieux forestiers 1.7. Amélioration des connaissances sur le patrimoine géologique 1.8. Connaissance et suivi de l'état des milieux aquatiques 1.9. Amélioration des connaissances sur les paysages et le patrimoine bâti 1.10. Amélioration des connaissances en sciences humaines (histoire, sociologie, ethnologie) 1.11. Amélioration des connaissances en archéologie 1.12. Capitalisation et partage des données
INDICATEURS	*Nombre d'inventaires participatifs menés* *Nombre d'observations réalisées sur le territoire et capitalisées (SIT, SILENE)* *Nombre de zones humides prioritaires ayant faut l'objet d'actions de connaissance* *Nombre d'édifices inventoriés* *Nombre d'études et programmes en sciences sociales*
OBJECTIF 2. Préserver la diversité biologique et la géodiversité	
CRITERES	2.1. Gestion et préservation des sites et zones d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc 2.2. Animation et mise en œuvre de la démarche Natura 2000 2.3. Gestion, préservation d'espèces remarquables et de leurs habitats 2.4. Pilotage de programmes de réintroduction d'espèces 2.5. Elaboration de la trame verte et bleue 2.6. Restauration des continuités écologiques en rivière 2.7. Préservation des zones humides 2.8. Gestion des espèces invasives et des phénomènes de prolifération végétale 2.9. Amélioration de la gestion des grands ouvrages hydroélectriques vis-à-vis de la fonctionnalité des milieux aquatiques
INDICATEURS	*Nombre de sites d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc faisant l'objet de mesure de gestion/protection* *Nombre de sites faisant l'objet d'une démarche de protection réglementaire à l'initiative du Parc* *Nombre et surface des sites Natura 2000 animés par le Parc* *Nombre de contrats et surface des MAE engagées* *Nombre d'ouvrages effacés ou aménagés* *Nombre de zones humides prioritaires faisant l'objet d'une démarche de gestion/protection* *Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'intervention (par sous bassin/au total)*

OBJECTIF 3. Informer et valoriser les connaissances auprès des différents publics	
CRITERES	3.1. Diffusion d'information sur les patrimoines et les enjeux du territoire 3.2. Production et diffusion de ressources pédagogiques 3.3. Centralisation et accessibilité des données du territoire 3.4. Mission d'accueil du Parc 3.5. Accompagnement de projets de valorisation des patrimoines
INDICATEURS	*Nombre de types d'édition* *Nombre de fan de la page Facebook* *Nombre de visites annuelles du site internet du Parc* *Nombre de connexions annuelles sur le SIT* *Nombre de rencontres habitants* *Nombre de fêtes du Parc* *Nombre de caminades* *Nombre de projets de valorisation/interprétation accompagnés*
OBJECTIF 4. Susciter l'intérêt et la prise de conscience pour favoriser l'implication	
CRITERES	4.1. Organisation de formations pour les acteurs du territoire 4.2. Mise en réseau et mobilisation des acteurs éducatifs 4.3. Réalisations d'actions d'éducation (en direction des scolaires, des centres de loisirs et du grand public) 4.4. Transmission des savoirs et savoir-faire locaux pour leur appropriation 4.5. Participation à la vie culturelle du territoire 4.6. Création et animation d'outils de participation
INDICATEURS	*Nombre de projets pédagogiques réalisés en milieu scolaire et nombre d'élèves concernés* *Nombre de projets pédagogiques réalisés en structures ACM* *Nombre de chantiers participatifs* *Nombre de participants aux inventaires citoyens de la biodiversité et aux chantiers participatifs* *Nombre d'interventions du* CrieuR du Verdon
OBJECTIF 5. Préserver et valoriser des activités agricoles, forestières et artisanales diversifiées	
CRITERES	*5.1. Lisibilité et visibilité de l'action agricole du Parc pour le grand public, les élus et les agriculteurs* 5.2. Connaissance des enjeux agricoles et de développement économique 5.3. Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des paysages 5.4. Diversification des activités et des productions agricoles 5.5. Des circuits courts structurés et promus 5.6. Une marque Parc connue et porteuse d'une réelle plus-value 5.7. Appui et expérimentation de services d'accompagnement de reprise/création d'activités (agriculture) 5.8. Appui et expérimentation de services d'accompagnement de reprise/création d'activités (hors agriculture)

	5.9. Promotion et valorisation des produits artisanaux locaux 5.10. Accompagnement pour la gestion et la valorisation des forêts
INDICATEURS	*Nombre de vergers conservatoires créés* *Nombre de marchés paysans mis en place* *Nombre de points de vente collectif mis en place* *Nombre d'entreprises engagées dans la Marque Parc* *Nombre d'espaces tests en agriculture installés* *Nombre de porteurs de projets accompagnés* *Nombre de filière de produits artisanaux accompagnés*
OBJECTIF 6. Concilier le tourisme avec les autres enjeux du territoire et développer une offre durable	
CRITERES	6.1. Structuration, mise en réseau des acteurs 6.2. Développement d'offres touristiques « durables » 6.3. Connaissance et observatoire du tourisme 6.4. Organisation des flux et solutions de mobilité touristique 6.5. Préservation des sites naturels face à la pression touristique 6.6. Animation, formation et accompagnement des acteurs du tourisme à la connaissance et à la préservation des patrimoines
INDICATEURS	*Linéaire de sentiers de randonnée créés* *Linéaire d'itinéraires vélo créé* *Nombre de prestations engagées dans la Marque Parc* *Nombre de visiteurs contactés par les écogardes* *Nombre de professionnels des activités de pleine nature formés aux enjeux naturalistes*
OBJECTIF 7. Accompagner la transition écologique, la gestion qualitative et quantitative de l'eau et la gestion des déchets	
CRITERES	7.1. Connaissance et prise en compte des enjeux du territoire face aux changements climatiques 7.2. Accompagnement pour le développement de mobilités alternatives 7.3. Promotion des énergies renouvelables 7.4 Réduction des consommations d'énergie 7.5 Atteinte de l'équilibre quantitatif dans les secteurs sensibles aux étiages 7.6 Développement des économies d'eau 7.7 Partage équitable de la ressource en eau et des coûts nécessaires à sa gestion, dans une vision prospective à l'échelle régionale 7.8 Amélioration des connaissances sur les eaux souterraines 7.9 Réduction des pollutions diffuses 7.10 Amélioration des dispositifs d'assainissement (atteinte des objectifs de qualité des eaux du SAGE) 7.11 Gestion des déchets (*non pris en charge par les EPCI*)
INDICATEURS	*Nombre de communes pratiquant l'extinction nocturne totale ou partielle* *Nombre d'opérations accompagnées sur l'éclairage et la rénovation énergétique de bâtiments publics* *Nombre de diagnostics de bâtiments communaux (économies d'eau)* *Nombre de toilettes sèches installées*

	Nombre de stations d'épuration améliorées ou remplacées *Pourcentage des masses d'eau en bon ou très bon état écologique*
OBJECTIF 8. Promouvoir une qualité d'aménagement intégrant amélioration du cadre de vie, gestion des risques et respect des ressources	
CRITERES	8.1. Intégration des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers dans les documents d'urbanisme 8.2. Amélioration de l'intégration paysagère et environnementale (bâti, signalétique, etc.) 8.3. Valorisation et restauration du patrimoine bâti traditionnel 8.4. Prévention des nuisances potentielles 8.5. Défense de la forêt contre les incendies 8.6. Gestion des érosions de berges autour du lac de Sainte-Croix 8.7. Gestion du transport solide pour limiter les risques tout en assurant le bon état des cours d'eau 8.8. Protection des enjeux soumis au risque d'inondation et amélioration de la gestion des crues 8.9. Mise en œuvre d'une gestion globale, équilibrée et concertée de l'eau sur le bassin versant
INDICATEURS	*Nombre d'avis émis sur des documents d'urbanisme* *Nombre d'avis émis sur des projets de centrales photovoltaïques* *Nombre de communes accompagnées dans un chantier de restauration* *Nombre de digues classées ayant fait l'objet d'une étude de danger* *Nombre d'EPCI ayant transféré la compétence GEMA/délégué la compétence PI*

ANNEXE 2. Correspondances Charte–Critères

AXES	ORIENTATIONS	MESURES	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.1
A – Pour une transmission des patrimoines	A.1 - Mettre en place une stratégie de protection et de gestion du **patrimoine naturel**	A.1.1 - Améliorer la connaissance du patrimoine naturel	■	■	■				■					■					
		A.1.2 - Protéger et gérer les sites naturels remarquables								■	■					■			
		A.1.3 - Accompagner la gestion de la faune sauvage remarquable										■	■				■		
		A.1.4 - Organiser le partage des connaissances							■										■
	A.2 - Assurer une gestion intégrée de la ressource en **eau**	A.2.1 - Rechercher un fonctionnement hydraulique et écologique satisfaisant																■	
		A.2.2 - Reconquérir et préserver les milieux naturels fragiles inféodés à l'eau												■	■	■	■		
		A.2.3 - Aller vers une gestion solidaire de la ressource																	
		A.2.4 - Assurer une qualité de l'eau permettant satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques			■														
		A.2.5 - Concilier activités touristiques liées à l'eau avec préservation des milieux et respect des autres usages																■	
	A.3 - Préserver l'identité des **paysages**	A.3.1 - Connaître la richesse culturelle des paysages				■													
		A.3.2 - Révéler la richesse culturelle des paysages																	■
		A.3.3 - Miser sur l'exemplarité des espaces et équipements publics																	
B – Pour que l'Homme soit le cœur du projet	B.1 - Favoriser la réappropriation, l'expression et la pratique **culturelle**	B.1.1 - Protéger les traces anciennes de l'occupation humaine					■	■											
		B.1.2 - Développer une approche ethnologique des patrimoines					■												
		B.1.3 - Faire vivre collectivement une politique de développement culturel																	
	B.2 - **Impliquer** les acteurs locaux dans le projet	B.2.1 - Ouvrir les instances de proposition aux acteurs																	
		B.2.2 - Faire du Parc un outil au service du territoire																	■
	B.3 - Développer une conscience citoyenne par **l'éducation**	B.3.1 - Faire vivre une politique éducative concertée																	
		B.3.2 - Mettre en réseau les acteurs de l'éducation																	
		B.3.3 - Mettre en œuvre ensemble des actions pédagogiques																	
		B.3.4 - Utiliser la formation comme un outil pour mettre en œuvre la Charte																	
C – Pour une valorisation durable des ressources	C.1 - Contribuer au développement d'une **agriculture** diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable	C.1.1 - Préserver les espaces agricoles par le renouvellement des exploitations																	
		C.1.2 - Valoriser les productions agricoles emblématiques																	
		C.1.3 - Soutenir les démarches de diversification																	
		C.1.4 - Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du paysage									■								
	C.2 - Promouvoir une gestion multifonctionnelle des espaces **forestiers**	C.2.1 - Connaître le patrimoine forestier pour une gestion durable																	
		C.2.2 - Diversifier et valoriser les produits forestiers																	
		C.2.3 - Intégrer le patrimoine naturel et paysager dans la gestion forestière	■								■								
		C.2.4 - Sensibiliser le public à la forêt et à sa gestion																	■
	C.3 - Mettre en œuvre une politique de développement **touristique** durable	C.3.1 - Préserver et protéger l'environnement et les ressources patrimoniales associées au tourisme																	
		C.3.2 - Piloter la mise en œuvre d'un tourisme durable																	
		C.3.3 - Développer et promouvoir une offre touristique de découverte des patrimoines du Verdon, labellisée Parc																	
	C.4 - Accompagner et promouvoir un **développement économique** respectueux du Verdon	C.4.1 - Contribuer au maintien et à la création d'entreprises																	
		C.4.2 - Soutenir les productions artisanales locales																	
	C.5 - Contribuer à l'amélioration de la **qualité de vie**	C.5.1 - Développer et diversifier de l'offre de logements à l'année*																	
		C.5.2 - Prévenir les risques de nuisances liés aux activités																	
		C.5.3 - Contribuer à l'amélioration des dispositifs d'assainissement																	
		C.5.4 - Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables																	
		C.5.5 - Promouvoir une politique exemplaire de gestion des déchets																	
D – Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoires**	D.1 - Promouvoir une qualité **d'aménagement**	D.1.1 - Maîtriser les extensions de l'urbanisation																	
		D.1.2 - Maîtriser les projets d'aménagements																	
		D.1.3 - Contribuer à la mise en œuvre d'une politique foncière exemplaire								■									
		D.1.4 - Mettre en œuvre un outil d'observation du territoire pour le suivi et l'évaluation du parc																	

3.2	3.3	3.4	3.5	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7	5.8	5.9	5.10	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5	7.6	7.7	7.8	7.9	7.10	7.11	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	8.10

ANNEXE 3. Inventaires et suivis de la biodiversité

En jaune figurent les inventaires et suivis qui ont été pré-identifiés mais n'ont pu être menés sur la période 2008-2019 (ou données non collectées à ce jour).
En orange sont indiqués les inventaires et suivis réalisés partiellement (test avant mise en œuvre à plus large échelle, ou 1er état des lieux sans mise en place d'un suivi ou inventaires/suivis menés partiellement).

Suivis définis en début de la Charte 2008-2020	Année état des lieux	Années de mise en œuvre des suivis (n+…)	Pas de temps envisagé pour les suivis	Echelle géographique concernée	Inventaire standardisé	Porteur(s)	Partenaires techniques	Lien avec PNA/PRA Remarques
Suivi de la biodiversité dans les espaces agricoles cultivés								
Pie-grièche méridionale	2014	-	5 ans	Territoire du Parc	oui	PNRV		PNA pies-grièches
Pie-grièche écorcheur	2016	-	5 ans	Territoire du Parc	Oui	PNRV		PNA/PRA Pie-grièches
Oiseaux nicheurs lié aux infrastructures agro écologiques	2015	-	Non défini	Plateau de Valensole	Oui	PNRV		
Pollinisateurs	2018	-	Non défini	Plateau de Valensole	Oui	PNRV		PNA sur les pollinisateurs PNA sur les papillons de jour
Outarde canepetière	< 2008	annuel	annuel	Plateau de Valensole	Non	PNRV	CEN PACA LPO PACA	PNA Outarde canepetière et Ganga cata
				Vinon-sur-Verdon	Non	LPO PACA (bénévoles) & CEN	PNRV CEN PACA	
				Canjuers	Non	CEN PACA		
Chevêche d'Athéna	2012	2016, 2020	4 ans	Territoire du Parc	Oui	Programme inter-PNR LPO PACA	LPO PACA	PRA Chevêche d'Athéna
Bruant ortolan	2009	2020	Non défini	Plateau de Valensole	Oui	PNRV		
Suivi des sols	2016	2019	Non défini	Plateau de Valensole	Oui	PNRV		
Alouette des champs	-	-	-	Plateau de Valensole				
Petit rhinolophe	< 2008	annuel	annuel	Territoire du Parc	Oui	PNRV		PRA Chiroptères
Plantes messicoles	2006-2007	-	5 ans	Territoire du Parc	Oui	CBNA		PRA messicoles
Suivi de la biodiversité dans les espaces agro pastoraux								
Apollon et Semi-Apollon	2016-2017	-	10 ans	Territoire du Parc		Porteur		
Proserpine	2016	-	10 ans	Territoire du Parc		Porteur		
Tétras-lyre	-			Territoire du Parc		Partenaires OGM	PNRV	PNA Tétras-lyre
Criquet hérisson	2020		Non défini	Territoire du Parc				
Lézard ocellé	-			Territoire du Parc				PNA Lézard ocellé
Diversité floristique et ressource pastorale	-							
Suivi de la biodiversité dans les milieux aquatiques								
Apron du Rhône	2001/2006	+/- annuel depuis 2011		Cours du Moyen-Verdon	Oui	OFB PNRV	IRSTEA CNRS – Université Aix-Marseille MRE	PNA Apron du Rhône
Castor d'Europe	2010	2015	~tous les 5 ans	Zones de présence	Oui	PNRV		
Ecrevisses	2010	2013 2016	~tous les 3-5 ans	Territoire du Parc	Oui	PNRV		

		2018		Bassin versant du Verdon				
Insectes en zones humides (Orthoptères et lépidoptères)	2007	2016	Tous les 10 ans	Une quinzaine de zones humides	Oui	PNRV		
Flore et habitats en zones humides	2018	-	Tous les 10 ans	Une quinzaine de zones humides	Oui	PNRV		
Micromammifères	2015 et 2016					PNRV		
Suivi de la biodiversité des milieux rupestres								
Murin de capacini et autres espèces des tunnels du Bas-Verdon	< 2008	annuel (suivi hivernal)	annuel	Bas-Verdon	Oui	GCP	PNRV	PRA Chiroptères
Aigle royal	2010	annuel	annuel	Communes des AHP		GPFSA	PNRV	
Grand-duc d'Europe	2010/2016	(2016) *inventaire qui ne put être mis complètement en œuvre*	~tous les 5 ans	Territoire du Parc (plan d'échantillonnage)	Oui	PNRV		
Faucon pèlerin	2010	-				PNRV		
Crave à bec rouge	2010	-			Oui	PNRV		
Vautour fauve	2008	annuel	annuel			LPO PACA	PNRV	PNA Vautours
Vautour percnoptère	2005	annuel	annuel			LPO PACA/PNRV	PNRV	
Flore des falaises	2010, revu en 2013	-	Non défini	Falaises des Grandes Gorges du Verdon	Oui	PNRV	CBNA Infloralhp Lei Lagramusas	Indicateur à abandonner pour raison de faisabilité technique ?
Flore des canyons	2016	-	Non défini	Echantillon de canyons	Oui	PNRV		

ANNEXE 4. Sites d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc

Les sites d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc				
Site	**Principaux enjeux**	**Attendus, préconisations identifiés dans la Notice de la Charte 2008-2020**	**Actions réalisées**	**Atteinte des objectifs**
Aérodrome de Vinon-sur-Verdon (fiche n°1)	Avifaune steppique (Outarde canepetière, Alouette calandre)	Suivi scientifique (LPO) Actions de sensibilisation Mise en œuvre de modalités de gestion plus favorables à l'avifaune steppique (pelouses steppiques et couverts agricoles)	Rétrocession du site de l'Etat à la Région en 2007 Réalisation d'un plan de gestion écologique et mise en œuvre par le CEN PACA (mandaté par la Région) sur la période 2007-2020. Participation du Parc au comité de suivi. 2013 : Mesures compensatoires prévoyant sur le site l'acquisition foncière par la Région de parcelles favorables à l'avifaune steppique et le classement du site RNR. Dans le cadre du PAEC du PNR Verdon : animation par le Parc de MAEC « Outarde » en 2016. **2 couverts agricoles engagés pour une surface totale de 8,9 ha**. Suivi scientifique annuel effectué par le groupe bénévole LPO Verdon, Largue Sorties grand public animée par le groupe local LPO Journée olympique et fête du sport organisée par le Comité départemental olympique et sportif du Var en 2010 : stand du Parc pour sensibiliser les habitants de la commune et usagers de l'aérodrome à la biodiversité sensible du site Porter à connaissance et avis du Parc sur le PLU de Vinon-sur-Verdon Cartographie de la TVB du PNRV (pelouses steppiques identifiées en réservoir de biodiversité)	**Objectifs partiellement atteints** Disparition vraisemblable de la population d'Alouette calandre à partir de 2017 Mesures compensatoires prévues sur le site non mises en œuvre
Ancien canal du Verdon/Galerie souterraine des Maurras (fiche n°2)	Gîtes majeurs à chiroptères	Mise en tranquillité des populations de chauves-souris Protection contractuelle ou réglementaire	Plan d'actions chauves-souris du PNRV : soutien aux suivis scientifiques hivernaux (comptages effectués par le GCP) ; Animation Natura 2000 (PNRV) : participation aux suivis scientifiques et accompagnement du CD 04 pour la restauration du PDIPR des Basses Gorges avec prise en compte de l'enjeu « chauves-souris » dans les tunnels ; 2016 : **pose d'une grille** à l'entrée d'un tunnel et aménagements pour mise en tranquillité d'une colonie estivale de Murin de Daubenton (plan d'actions chauves-souris du Parc –action portée par le PNRV) ; 2018 : **signature de conventions "Refuges Chauves-souris"** sur l'ensemble des tunnels, entre le Parc, les 3 communes concernées et le GCP ; 2019 : **projet à l'étude de création d'une RNR** intégrant le réseau de ces tunnels (PNRV)	**Objectifs atteints**
Grotte aux chauves-souris (Fiche n°3)	Gîte majeur à chiroptères	Mise en tranquillité de colonie de chauves-souris Protection réglementaire Information/sensibilisation Suivi scientifiques	Suivi annuel effectué par le GCP dans le cadre du PRAC et du plan d'actions chauves-souris du Parc ; 2009 : **site classé en APPB** (PNRV : concertation et portage de la réglementation, secrétariat du Comité de suivi de l'APPB) ; Animation Natura 2000 (suivis et sensibilisation) 2009 : confortement de la grille à l'entrée de la grotte	**Objectifs atteints**

			2011 : suivi de la fréquentation humaine aux abords de la grotte et évaluation du dérangement 2018 : signature d'une convention « Refuge chauves-souris » entre le PNR Verdon/la commune propriétaire/le GCP	
Domaine de la Rabelle (Fiche n°4)	Enjeu principal de conservation des plantes messicoles	Plan de gestion Soutien aux pratiques agricoles favorables aux messicoles par la mise en place de mesures agroenvironnementales	Plan de gestion défini et animé par le CEN PACA 2014 : Soutien du Parc à la création de haies sur l'exploitation agricole (prise en charge de piquets) 2013-16 : participation du Parc au CASDAR « messicoles » et intégration de la ferme de la Vincence (domaine de la Rabelle élargi) dans le dispositif CASDAR 2019 : **projet de RNR** portée par le CEN PACA incluant le domaine de la Rabelle et une partie de la plaine agricole de la Mourotte.	**Objectifs partiellement atteints** Suite aux 1ère MAE (CTE) animées par le Parc, pas d'animation du nouveau dispositif des MAET puis MAEC : cahier des charges mal adapté aux enjeux de conservation des plantes messicoles
Landes de Pélenc (Fiche n°5)	Flore	Suivis floristiques Réouverture de milieux	Porter à connaissance du Parc lors du renouvellement de l'aménagement forestier de la forêt communale	**Objectifs partiellement atteints** Pas de suivis floristiques spécifiques et pas d'action d'animation lancée sur la période 2008-2019 pour évaluer la faisabilité de rouvrir des milieux.
La Beaume de l'Eglise (Fiche n°6) -*Site hors Parc*-	Gîte majeur à chiroptères Patrimoine archéologique	Protection réglementaire Mise en tranquillité des chauves-souris Restaurer le potentiel d'accueil du site pour le Minioptère de Schreibers	Acquisition du site par le CELRL Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion (CELRL), avec réalisation d'aménagements pour préserver la tranquillité et restaurer l'attractivité du site pour les chauves-souris ; et protéger les peintures rupestres. Actions de sensibilisation.	**Objectifs atteints** Site dorénavant protégé par maitrise foncière et gestion portée par le CELRL.
Saint-Maurin (Fiche n°7)	Zone humide prioritaire au SAGE Verdon (travertins) Flore endémique Oiseaux rupestres	Actualisation et suivi de la mise en œuvre du plan de gestion initié en 2003 par le Parc ; Classement du site en RNR	**ENS** du 04 2009 : **classement du site en RNR** (concertation et portage par le Parc) ; 2010 : désignation des gestionnaires de la RNR (CEN PACA et commune de la Palud-sur-Verdon) 2014 : Co gestion désormais tripartite (CEN PACA/commune/PNR Verdon) 2015 : renouvellement du plan de gestion de la réserve (2015-2021) élaboré par le CEN PACA Depuis 2016 : agrément et formations mises en place auprès des guides et accompagnateurs pour faire découvrir la réserve au grand-public (action PNRV/CEN PACA en lien avec la Maison des Gorges à la Palud-sur-Verdon) ; Depuis 2016 : rôle renforcé du Parc sur le site par le commissionnement d'un agent au titre des réserves naturelles (faune, flore). 2015 : livret de poche édité en 2015 pour la découverte des RNR de la région (Ed.) Terre Sauvage 2019 : projet d'édition valorisant les sites gérés en France par les CEN, dont la RNR de Saint-Maurin	**Objectifs atteints**
Marais de la Palud-sur-Verdon, petites Grau	Zone humide Pelouses sèches	Elaboration d'un plan de gestion sur le marais Etude hydrogéologique Valorisation pédagogique	2018 : suivi faunistique et floristique du marais (m.o. PNRV) et élaboration d'un pré-plan de gestion, dans le cadre d'un travail tuteuré collectif d'étudiants (AgroParisTech)	**Partiellement**

(Fiche n°8)			2018 : recherche de gîtes à Petit rhinolophe dans la zone bocagère du marais et identification des corridors écologiques (réseau structurant de haies) –Etude TVB du Parc (prestation GCP)	
Grandes Gorges du Verdon (Fiche n°9)	Préservation de l'Apron du Rhône	Amélioration des connaissances Statut de protection pour protéger le biotope de l'Apron et sauvegarder cette population isolée	2012 : classement de 17km du cours d'eau Verdon en **AIPPB** (Parc : concertation et portage de la réglementation) 2017 : création du Comité de suivi de l'APPB 2016-2017 : amélioration des connaissances sur la répartition de l'espèce par la technique de l'ADN environnemental couplé à de la prospection nocturne (AFB) 2014-2016 : Etude du régime alimentaire de l'Apron dans le Verdon et évaluation de l'impact des éclusées et du piétinement dans le fond de la rivière sur la ressource alimentaire de l'Apron (réalisation IRSTEA-AMU CNRS sous m.o. du Parc). 2019 : diagnostic (stage DDT des AHP) croisant pratiques sportives et de loisirs liés à l'eau et enjeux de conservation de l'Apron entre Castellane et le Couloir Samson.	**Objectifs atteints**
Le Point sublime (Fiche n°10)	Enjeux floristiques et habitats naturels Lecture de paysage (géologie)	Mieux canaliser la fréquentation Portage de l'Opération Grand Site de France	2014 : création d'une Régie pour le portage administratif et financier des aménagements destinés à mieux préserver les sites remarquables et à améliorer l'accueil du public 2008 à 2020 : définition d'un projet d'aménagement du Point sublime (APS et APD), évaluation environnementale et des incidences Natura 2000, recherche des financements, animation foncière, avis commission des sites, dépôt du permis de construire pour réaménager le site etc.	**Objectifs partiellement atteints** (en cours)
Plan de Saint-Maimes (Fiche n°11)	Zone humide, enjeux conservation Flore (*Klasea lycopilfolia*) et habitats	Accompagnement et suivi de la gestion pastorale Valorisation du gîte Panda	Animation Natura 2000 (PNRV) : suivi de la gestion et conseils aux propriétaire et usagers du site pour conserver cette zone humide en bon état fonctionnel. 2017-18 : Suivi floristique et faunistique du site pour évaluer l'état de conservation du site et guider les actions de gestion (financements TVB du Parc et contrat rivière Verdon sous m.o. du Parc)	**Objectifs atteints** Site engagé en mesures agroenvironnementales (MAEC mesures surface en herbe –CERPAM)
Bois de la Faye, Valcros, bergerie Saint-Pierre (Fiche n°12)	Zone humide remarquable, enjeux floristiques	Conventions de gestion avec propriétaires/usagers Le cas échéant, faisabilité d'un outil de protection réglementaire	2013 : inventaires astacicoles et **découverte de l'écrevisse à pattes blanches** dans le site ; 2016 : suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches 2012 : journée SylvaMed animéepar le CRPF au sein de la propriétaire forestière du Domaine de Valcros (prise en compte des zones humides dans la gestion forestière) Depuis 2018 : une partie du site est repris en **ENS** du 83 2018-19 : élaboration du diagnostic et plan de gestion de l'ENS (CEN PACA mandaté par le CD 83)	**Objectifs atteints**
Chapelle Sainte-Pétronille (Fiche n°13)	Enjeux floristiques	Inventaires faunistiques et suivi floristique Protection contractuelle ou réglementaire Faisabilité restauration des milieux (déboisement) Pas de nouvelles plantations	Veille effectuée par le Parc sur des projets d'aménagements pouvant impacter le site	**Objectifs partiellement atteints** (pas d'animation spécifique sur la période 2008-2019, le Parc a priorisé ses moyens en veillant à l'intégrité du site).

Plan d'Anelle (Fiche n°14)	**Zone humide** prioritaire au SAGE Verdon	Elaboration d'un plan de gestion Etude hydrogéologique Lutte contre la fermeture et l'assèchement des milieux	2009 : chantier participatif de réouverture du milieu (PNRV en partenariat avec la Commune et le Foyer rural de la commune) ; 2009 : Pré-expertise hydrogéologique (SCP) 2018 : inventaires citoyens de la biodiversité sur la commune de la Martre 2017-2018 : suivi floristique et faunistique du marais (inventaires TVB et action contrat rivière) 2020 : nouveau chantier de gestion prévu	**Objectifs atteints** Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon en cours de rédaction.
Le Défens, Saint-Pierre, les Demueyes (Fiche n°15)	**Zone humide** prioritaire au SAGE Verdon Formations végétales boisées originales	Suivi floristique et faunistique Elaboration d'un plan de gestion Le cas échéant, mise en place d'un outil de protection réglementaire (APPB)	2016 : prospections (négatives) astacicoles 2017-2018 : suivis floristiques et faunistiques des zones humides du site (inventaires TVB et fiche action contrat rivière Verdon sous m.o. du Parc) Information et sensibilisation par le Parc des gestionnaires du domaine des Demueyes	**Objectifs atteints** A l'avenir, le Parc a proposé aux gestionnaires du Domaine des Demueyes de les accompagner pour favoriser la biodiversité dans leur gestion du domaine (perspective prochaine Charte). En l'état actuel, la mise en place d'un outil de protection réglementaire n'est pas justifiée. Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon en cours de rédaction.
Le Plan de l'Arbre et le Mousteiret (Fiche n°16)	**Zone humide** prioritaire au SAGE Verdon	Inventaires faunistiques Elaboration d'un plan de gestion Mesures de protection contractuelle et/ou réglementaire	2010 : pré-expertise de la SCP pour permettre à l'agriculteur propriétaire de la zone humide du Mousteiret de disposer d'une meilleure autonomie en eau d'irrigation (maraîchage), sans impacter la fonctionnalité de la zone humide (partenariat SCP-PNRV) 2016 : inscription au PAEC du PNR Verdon de MAEC "Zones humides" que le Parc souhaitait animer. Mais animation nécessitant un avenant. Pas de suites données par la Région (instructeur des fonds FEADER) en raison des enveloppes budgétaires disponibles insuffisantes. 2017-2018 : suivis floristiques et faunistiques des zones humides du site (inventaires TVB et fiche action contrat rivière Verdon sous m.o. du Parc) 2018 : Porter à connaissance et avis du Parc sur le PLU de Peyroules (identification de la zone humide au règlement cartographique du PLU avec prescriptions spécifiques) 2019 : identification dans la trame bleue et turquoise du Parc (réservoirs de biodversité)	**Objectifs partiellement atteints** Le Parc n'a pas pu proposer et animer des mesures agro environnementales "Zones humides". Toutefois, une pré-animation sur la zone humide du Mousteiret laissait entrevoir un refus de l'agriculteur. Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon en cours de rédaction.

ANNEXE 5. Zones d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc

Les zones d'intérêt écologique majeur au Plan de Parc				
Zones	**Principaux enjeux**	**Attendus, préconisations identifiés dans la Notice de la Charte 2008-2020**	**Actions réalisées**	**Atteinte des objectifs**
Durance, Asse, Verdon et Colostre (Fiche n°1)	Ripisylves et zones humides associées Présence du Castor et de l'Apron du Rhône	Gestion raisonnée des berges des cours d'eau Veille et lutte contre les pollutions Inventaire et suivi des territoires de présence du Castor Prévention et lutte contre les espèces exotiques envahissantes	2011 et 2015 : inventaire et suivi des territoires de présence du Castor d'Europe. Evaluation de la répartition des cellules familiales (m.o. Parc) ; Gestion pluriannuelle de la ripisylve et d'entretien des bords de cours d'eau supervisée par le Parc (technicien rivières) ; Animation Natura 2000 (PNRV et SMAVD) Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (PNRV) : 1ère cartographie en 2011 (non actualisée depuis). Prévention et actions de lutte contre l'extension des espèces exotiques envahissantes en bord de cours d'eau (lutte physique, information auprès des services techniques des communes et des riverains, suivi de l'extension des populations d'écrevisses exotiques porteuses de l'aphanomycose). Partenariat avec le PNR des PA et le CEN PACA pour la lutte contre la Berce du Caucase. Entre 2008 et 2019 : parution de plusieurs supports de communication sur : -gestion douce des bords de cours d'eau et obligations réglementaires ; -livrets de sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes ; -dans le cadre de l'élaboration de la TVB du Parc : 1 vidéo consacrée à cette thématique. Animation Natura 2000 **Depuis 2016 : projet de restauration écologique du Colostre porté par le Parc**	**Objectifs atteints** (avec toutefois la non reconduction du suivi de la flore envahissante depuis 2011)
Plateau de Valensole (Fiche n°2)	Avifaune remarquable Petit rhinolophe Plantes messicoles	Animer des mesures agro environnementales Inventaire des gîtes à Petit rhinolophe et sensibilisation des propriétaires de gîtes Aménagements en faveur des chauves-souris Inventaire des plantes messicoles	Elaboration du document d'objectif puis **animation des deux sites Natura 2000 (ZSC et ZPS)** depuis 2014 ; Depuis 2008 : **animation de mesures agroenvironnementales (MAEC) en faveur de l'Outarde canepetière** : 209 ha contractualisés auprès de 18 agriculteurs ; Dans le cadre de la démarche Natura 2000 : inventaire des gîtes à Petit rhinolophe et sensibilisation des propriétaires de gîtes (environ un millier d'individus inventorié) ; 2017 : convention de gestion signée avec les propriétaires d'un pigeonnier pour rendre ce dernier plus attractif pour le Petit rhinolophe (plan d'actions chauves-souris territorialisé du Parc) ; 2017 : animation d'un contrat Natura 2000 pour préserver un gîte majeur à Petit rhinolophe (non abouti) Inventaire des plantes messicoles réalisé en anticipation de la rédaction de la fiche (2006-2007) ; Depuis 2014 : **démarche agro écologique de territoire** "REGAIN" initiée à l'échelle du plateau de Valensole par le Parc avec la SCP, la chambre d'Agriculture des AHP et AgroSys. Coanimation	**Objectifs atteints**

			PNRV-CA des AHP. Animation par le Parc du réseau « Sols » impliquant une vingtaine d'agriculteurs. 2016 : étude de faisabilité pour animer des MAEC à enjeu « Eau ». 2019-2020 : **émergence d'un 1er GIEE** sur le territoire du Parc (initiative d'agriculteurs dans le cadre de la dynamique lancée par la démarche REGAIN) 2012 & 2016 : avis du Parc sur le projet de SCOT de la DLVA (le SCOT de 2016 intègre les enjeux des TVB). Porter à connaissance et avis du Parc lors de l'élaboration des PLU des communes du plateau. Porter à connaissance de la DLVA pour le projet Hygreen Provence. 2016-2020 : projet de restauration du Colostre (PNRV)	
Plaine de la Mourotte, plans de Valavès et d'Auron (Fiche n°3)	Potentiel avifaunistique Plantes messicoles	Animation de mesures agro environnementales Amélioration des connaissances	2012 et 2016 : inventaire et suivi de la Chevêche d'Athéna (inventaire interparcs) ; 2014 : inventaire de la Pie-grièche méridionale (stage PNRV) ; (2006-2007 : inventaire des plantes messicoles du Parc du Verdon) 2018 : avis sur projet de serre agri-photovoltaïque sur le plan d'Auron 2019 : avis sur le PLU de la Verdière	**Objectifs atteints**
Plateau de Malassoque (Fiche n°4)	Enjeux floristiques et faunistiques liés aux milieux de pelouses et de garrigues Vieux taillis	Inventaires et suivis floristiques et faunistiques Maintien et restauration des milieux ouverts Prise en compte des enjeux de milieux ouverts dans la gestion forestière Réserve biologique forestière ou série d'intérêt écologique dans l'aménagement forestier (forêt communale)	Depuis 2016 : animation Natura 2000 (PNRV) 2016 : Animation de MAEC pour la réouverture de milieux de pelouses sur 115 ha ; Participation au suivi de l'Adonis de printemps ; 2017-2018 : étude pour la création d'une RBD portée par le CEN PACA et la commune de la Verdière mais projet abandonné ; Depuis 2018 : projet de création d'une RNR à l'initiative du CEN PACA sur la partie Sud de Malassoque, étude de faisabilité en cours pour élargir son périmètre à l'échelle du plateau de Malassoque notamment (PNRV). Depuis 2016 : suivi d'un projet de centrale photovoltaïque au sol	**Objectifs partiellement atteints** (non mise en œuvre à ce jour des mesures agroenvironnementales)
Chênaie de Vérignon (Fiche n°5)	Vieille forêt avec arbres matures remarquables	Inventaires faunistiques Mise en place d'ilots de vieillissements Accompagnement gestion forestière Le cas échéant, outil de protection réglementaire	*Zone hors Parc*	***Sans objet –hors Parc*** (commune non adhérente en 2008)

Cours du Moyen Verdon (Fiche n°6)	Forêt mature remarquable Avifaune rupestre Apron du Rhône	Animation Natura 2000 Mise en œuvre du SAGE Verdon Mise en place d'un schéma des activités de pleine nature Outils de protection réglementaire, notamment Réserve biologique forestière	Depuis 2006 : **élaboration puis animation des documents d'objectifs** des sites Natura 2000 (PNRV) ; **Relèvement des débits d'étiage estivaux** (SAGE Verdon) en partenariat avec EDF ; 2012 : APPB sur 17 km de cours d'eau pour la préservation du biotope de l'Apron du Rhône (animation PNRV) ; Mise en place d'un plan de gestion du Moyen-Verdon ; 2019 : Classement de la **RBD** en forêt communale d'Aiguines (581 ha), démarche proposée par le Parc à la commune et à l'ONF à partir de 2011 (expertise écologique) ; Depuis 2008 : portage de la candidature au label Grand Site de France	**Objectifs atteints**
Ravin d'Angouire, plateau de Venascle (Fiche n°7)	Habitats naturels fragiles et rares, notamment les canyons (espèces associées flore et faune) Avifaune remarquable (espaces cultivés, ouverts et falaises	Suivis floristiques Lutte contre la fermeture des milieux Suivi des activités touristiques (notamment canyonning), veille de la fréquentation touristique	2009-2010 : inventaire des stations à Genêt de Villars (élaboration document d'objectifs du plateau de Valensole) ; 2010 : état des lieux d'oiseaux rupestres nicheurs en falaises et canyons et définition d'une méthode de suivi pour évaluer les impacts de la fréquentation touristique (m.o. Parc) ; 2010, 2013, 2016 & 2018 : inventaire et suivi de populations d'écrevisses à pattes blanches (canyon) ; 2019 : stage PNRV sur le suivi de la fréquentation touristique du canyon d'Angouire et préconisations de gestion	**Objectifs atteints** (mais perte vraisemblablement en 2017 de la population d'écrevisses à pattes blanches par aphanomycose dans le ravin d'Angouire).
Serre du Montdenier, Gorges de Trévans (Fiche n°8)	Diversité des habitats Flore et faune remarquable	Animation Natura 2000 Gestion de la fréquentation touristique, limiter les manifestations sportives de grande ampleur ; Gestion forestière avec maturation dans la hêtraie à ifs ; Lutter contre la fermeture des milieux Lutte contre la circulation motorisée dans les espaces naturels	Depuis 2006 : animation de la démarche Natura 2000 (PNRV) ; 2019 : relance par l'ONF du projet de création d'une Réserve Biologique Intégrale (Gorges de Trévans) 2008 et 2014 : 2 contrats Natura 2000 pour la gestion et restauration de zones humides (PNRV) 2008-2019 : dispositif de sensibilisation des écogardes et missions conjointes avec les services de l'Etat de Police de la Nature, assermentation d'un agent du Parc (problématique circulation motorisée dans les espaces naturels). 2019 : dans le cadre de la démarche Natura 2000 : diagnostic éco-pastoral des habitats agro-pastoraux en vue de relancer des mesures de gestion notamment pour lutter contre la fermeture des milieux ou restaurer l'état de conservation de pelouses dégradées ;	**Objectifs atteints** (mais peu d'actions menées vers la problématique de fermeture des milieux intermédiaires, les actions ayant été priorisées sur la période 2008-2020 sur la gestion pastorale des pelouses d'altitude et la préservation des zones humides). Par ailleurs, le contexte de changement climatique accroît la pression sur la ressource pastorale et la biodiversité des pelouses d'altitude).
Massif du Mourre de Chanier, Praoux, massif du Chiran (Fiche n°9)	Pelouses d'altitude Faune montagnarde remarquable	Suivis floristiques Gestion pastorale Lutte contre la circulation motorisée dans les espaces naturels Gestion de la fréquentation touristique (érosion des sentiers et dégradation du tapis végétal)	2008-2010 : mise en place de placettes de suivi floristiques (avec CBNA) –suivi d'une Armoise ; 2008-2016 : animation de mesures agro environnementales pour la préservation des pelouses pastorales d'altitude (PNRV et Syndicat de défense des berges de l'Asse : animation Natura 2000) ; 2014 et 2016 : inventaires citoyens de la biodiversité (PNRV) Porter à connaissance et avis sur le renouvellement du Plan d'Aménagement de la forêt domaniale du Montdenier ; 2008-2019 : dispositif de sensibilisation des écogardes et missions conjointes avec les services de l'Etat de Police de la Nature, assermentation d'un agent du Parc (problématique circulation	**Objectifs atteints** (mais le contexte de changement climatique accroît la pression sur la ressource pastorale et la biodiversité des pelouses d'altitude)

			motorisée dans les espaces naturels). Sollicitation par le Parc des acteurs locaux d'une réglementation concertée sur l'usage d'une piste menant à l'observatoire astronomique du Chiran, point d'entrée de la circulation motorisée dans les estives.	
Montagne de Robion (Fiche n°10)	Pelouses et falaises Faune montagnarde remarquable	Gestion pastorale (fermeture des milieux) Prévenir le piétinement et autres dégradations (aires de feu) sur certains secteurs	Dispositif des écogardes Veille sur les activités et projets d'aménagements au regard du Plan de Parc (projets éoliennes, centrales photovoltaïques au sol : monument naturel paysager emblématique au Plan de Parc) 2018 : **Identification des enjeux de maintien et de restauration des continuités écologiques** dans le cadre de l'élaboration de la TVB du Parc.	**Objectifs partiellement atteints** (le Parc a davantage eu un rôle de « veille » sur ce secteur, hors Natura 2000, ce qui peut aussi expliquer une animation moins présente. Attention nouvelle portée dans le cadre de l'élaboration de la TVB.
Massif du Teillon (Fiche n°11)	Pelouses d'altitude fragiles au piétinement Flore et faune montagnarde remarquables	Eviter toute activité d'escalade et autres activités touristiques à proximité de sites de nidification (avifaune remarquable)	Veille sur les activités et projets d'aménagements au regard du Plan de Parc Sensibilisation sur le risque de piétinement de ces milieux sensibles dans le cadre de manifestations sportives.	**Objectifs atteints** (mais essentiellement rôle de veille).
Marais d'altitude de l'Artuby et montagne de Brouis (Fiche n°12)	Zones humides à forte patrimonialité Enjeux floristiques Hêtraie-sapinière	Préservation des zones humides par une gestion adaptée ; Préservation des pelouses d'altitude Maintien de la biodiversité des habitats forestiers remarquables ; Eviter le développement de la fréquentation touristique hors sentiers ou l'ouverture de nouveaux sentiers	Stratégie de préservation des zones humides du Parc : porter à connaissance et élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides ; Inventaires et suivis faunistiques et floristiques de plusieurs zones humides (suivi de leur état de conservation) Porter à connaissance et avis lors de l'élaboration des documents d'urbanisme 2017 : mesures agroenvironnementales « Zones humides » envisagées sur deux zones humides prioritaires mais qui n'ont pu être animées par le Parc en raison de l'impossibilité de réaliser un avenant aux PAEC (décision régionale) et faute d'une enveloppe financière suffisante à l'échelle régionale pour porter l'ensemble des MAEC. 2018 : inventaires citoyens de la biodiversité sur la commune de la Martre (PNRV –TEP-CV)	**Objectifs atteints**
Massif de Courchon (Fiche n°13)	Pelouses d'altitude, faune et flore patrimoniales	Mesures agroenvironnementales	Inventaires floristiques et faunistiques Etude de faisabilité pour animer des mesures agro environnementales (PNRV), résultats non probants (conflits d'usage pouvant fragiliser des engagements) ; 2015-2019 : MAEC portées par le Syndicat de défense des berges de l'Asse sur le site Natura 2000 de l'Asse 2018 : Précision des enjeux de conservation des continuités écologiques (élaboration TVB du PNRV). 2019 : projet Campas (PNRV –réouverture de milieux et des continuités écologiques –TVB du Parc)	**Objectifs partiellement atteints**

Sapinières et groupements à Genévrier thurifère du Haut-Verdon (Fiche n°14)	Zones humides Sapinières méridionales Stations à Genévrier thurifère	Inventaires faune-flore Etude sur les genévriers thurifères Restauration des zones humides dans la plaine de Thorame Gestion forestière et pastorale avec actions en faveur du Tétras-lyre	Inventaire Rhomeo (caractérisation des zones humides –CEN PACA) Animation et conventions de gestion portées par le CEN PACA pour la préservation et restauration de prairies humides dans la vallée des deux villages	**Objectifs atteints** ***Zone hors Parc.*** (Actions menées l'ont été dans le cadre de l'animation et de la mise en œuvre du SAGE Verdon)
Plaine de Joncqueirole, Sources et tufs de la Bresque (Fiche n°15)	Résurgences de la Bresque Galeries rivulaires et travertins de la Bresque Formations à Genêt de villars	Inventaires faune flore Préservation de la qualité des eaux Accompagner les propriétaires du domaine de Bresc dans une démarche de plan de gestion écologique Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion sur le site de la cascade de Sillans Sur le site de la cascade, le cas échéant mise en place d'un outil de protection	Animation Natura 2000 (site de la Bresque) par le Syndicat mixte Provence Verdon < 2008 : site de la cascade géré par le CD 83 au titre des **ENS.** Depuis 2008 : diagnostics et réalisation d'aménagements pour mieux encadrer le public tout en permettant la découverte du site. Depuis 2008 **: Dispositif des écogardes** en appui au Département pour l'information et la sensibilisation des publics à la fragilité du site. 2013 : création d'une nouvelle station d'épuration avec phyto-épuration (contrat rivière Verdon)	**Objectifs atteints** ***Zone en partie hors Parc.***

ANNEXE 6. Synthèse des actions concernant les PNA

	PNA concernant la région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur	PNA dans lesquels le Parc est impliqué	Actions mises en œuvre (volets thématiques)/remarques
PNA portant sur les oiseaux	Aigle de Bonelli (2014-2023)		Territoire du Parc concerné en partie par une aire d'influence pour l'espèce
	Vautour percnoptère (2015-2024)	✓	Plan d'actions interparcs « Vautour percnoptère » 2018-2021 (financements AFB)
	Vautour fauve et activités d'élevage (2017-2026)	✓	Aux côtés de la LPO PACA (antenne Verdon), le Parc mène des actions de sensibilisation du grand public et de prévention du dérangement des nichées en particulier auprès des pratiquants de sports de pleine nature en falaise. Développement de placettes d'alimentation (cf. projet interparcs sur le Vautour percnoptère)
	Vautour moine (2011-2016) (nouveau PNA en projet 2020-2029)	✓	Suivi de la réintroduction par la LPO du Vautour moine dans le Verdon
	Gypaète barbu (PNA 2010-2020)		Pas d'actions particulières. Du gypaète est observé ponctuellement depuis plusieurs années dans le secteur des grandes gorges du Verdon.
	Faucon crécerellette (2010-2015) (PNA en cours de redéfinition)		Un enjeu qui pourrait concerner plus fortement le territoire à l'avenir. Depuis plusieurs années, des regroupements postnuptiaux importants sont observés dans la ZPS du Plateau de Valensole (suivi par des bénévoles de la LPO PACA).
	Chevêche d'Athéna (PRA)	✓	Observatoire interparcs « Chevêche d'Athéna » Actions en faveur de l'habitat à Chevêche sur le plateau de Valensole Pose de nichoirs en 2018 et achat de nouveaux nichoirs en 2019 pour conforter les effectifs
	Butor étoilé (200_2012)		
	Outarde canepetière (2011-2015) (nouveau PNA en cours de préparation 2020-2029)	✓	Animation de mesures agroenvironnementales en faveur de l'Outarde canepetière Contribution au suivi des effectifs régionaux. Participation au COPIL de suivi de la mise en œuvre du PNA.
	Ganga cata et Alouette calandre (2012-2016)	✓	**Alouette calandre** : la seule population connue sur le territoire du Parc se serait éteinte fin 2016 (aérodrome de Vino-sur-Verdon). Suivi des effectifs par la LPO PACA Animation d'un plan de gestion du site par le CEN PACA Porter à connaissance et avis sur le PLU de la commune (PNRV) 2018 : identification du site en réservoir de biodiversité de la TVB du Parc
	Pies-grièches (2014-2018) (nouveau PNA en préparation 2019-2028)	✓	Inventaire et suivi des Pies-grièches (méridionale et écorcheur) Co animation d'une démarche agro écologique sur le plateau de Valensole, programme de plantation de haies Porter à connaissance (PLU etc.)
PNA portant sur les mammifères	**Chiroptères** **PNA 2016-2025** Plan d'actions régional 2018-2025	✓	Plusieurs plans d'actions territorialisés portés par le Parc principalement en faveur du Petit rhinolophe et d'espèces rupestres. Participation active aux COPIL de suivi de la mise en œuvre du PRAC.
	Loutre (2019-2028)		Retour de la loutre observé à partir de 2020 dans le bas-Verdon (plusieurs observations d'épreintes). PNA qui devrait davantage concerner le territoire dans la nouvelle Charte du Parc.
	Loup gris (2018-2023)	✓	Animation interparcs en appui à la FNPNRF (jusqu'en 2019). Participation active au COPIL de suivi de la mise en œuvre du PNA
PNA portant sur des poissons	**Apron du Rhône (2012-2016) (nouveau PNA en préparation)**	✓	Via le contrat rivière Verdon et l'OFB : inventaires et études génétiques, étude du régime alimentaire de l'Apron dans le moyen-Verdon Evaluation de l'impact des éclusées et du piétinement du fond de la rivière sur la ressource alimentaire de l'Apron dans le Verdon Relèvement des débits d'étiage Participation active au COPIL de suivi de la mise en œuvre du PNA

PNA portant sur des reptiles	Sonneur à ventre jaune (2011-2015)		Pas de données récentes (> 2000) sur le territoire du Parc
	Lézard ocellé (2012-2016) **(nouveau PNA en préparation 2020-2029)**	✓	Contribution à l'amélioration des connaissances sur la répartition de l'espèce Espèce retenue comme déterminante pour l'élaboration de la TVB du Parc
	Vipère d'Orsini (2012-2016) (nouveau PNA en préparation 2020-2029)	✓	Appui au CEN pour la recherche de populations sur le territoire du Parc (sans résultat à ce jour) Population en bordure du périmètre du Parc, dans le massif du Malay (camp militaire de Canjuers)
	Cistude d'Europe (2011-2015) (nouveau PNA en cours de préparation 2020-2029)	✓	1 station connue sur le territoire du Parc dont un bornage de la population est prévu d'ici 2022 (PNRV -contrat rivière Verdon) et potentiellement une étude génétique.
PNA portant sur les insectes	Odonates		
	France, Terre de pollinisateurs (pollinisateurs sauvages et abeilles)	✓	1er état des lieux des bourdons et papillons de jour sur le plateau de Valensole et évaluation des systèmes agricoles sur les abondances et la diversité des bourdons et papillons. Travail partenarial avec l'OPIE, animateur du PNA. Second projet déposé en 2020 pour conforter les pollinisateurs sauvages (APP régional).
	Papillons de jour (2018-2028)	✓	1er état des lieux des bourdons et papillons de jour sur le plateau de Valensole et évaluation des systèmes agricoles sur les abondances et la diversité des bourdons et papillons. Travail partenarial avec l'OPIE, animateur du PNA. Contribution à l'atlas des papillons de la région SUD Provence Alpes-Côte d'Azur (transmission de toutes les données d'observations).
PNA portant sur la flore	Liparis de Leosel		Mais le Parc est membre du réseau régional de conservation de la flore Alpes-Ain animé par le CBNA et devrait intégrer prochainement le réseau RESEDA piloté par le CBNMed.
	PNA en faveur des plantes messicoles (2012-2017) **Déclinaison régionale du PNA** pour la conservation des plantes messicoles Nouveau PNA en projet	✓	Etat des lieux en 2006-2007 des messicoles sur le territoire du Parc. Participation du Parc à un programme CASDAR en faveur des plantes messicoles. 2020 : dépôt d'un dossier pour sauvegarder et réimplanter des plantes messicoles dans les systèmes agricoles, en lien avec les objectifs du PNA en faveur des insectes pollinisateurs (APP régional)

ANNEXE 7. Synthèse des actions menées sur les zones humides prioritaires

Commune	Nom de la zone humide	Actions mises en œuvre				Acteurs, partenaires techniques, remarques
		Information Sensibilisation Animation	Connaissance	Gestion	Protection réglementaire, foncière ou contractuelle	
Zones humides prioritaires du Groupe 1						
Allemagne-en-Provence	Beauvezet	✓	✓			
Andon	La Quatrième	-	-	-		
Andon	L'embout	-	-	-		
Andon	Plan du Bas de Thorenc	-	-	-		
Caille	Les Sagnes	-	✓	-		
Castellane	Plan de la Palud	✓	✓			Pré-étude menée pour mieux caractériser la zone humide + réunion d'information/restitution auprès de la commune et des acteurs locaux
Chateauvieux	Les Demueyes	✓	✓			Information, sensibilisation auprès des gestionnaires du domaine (PNRV)
Chateauvieux	Font du Buis		✓			
La Bastide	Plan de Finiel		✓			
La Martre	Plan d'Anelle	✓	✓	✓	✓	Protection contractuelle (PNRV/propriétaires)
La Roque-Esclapon	Blacouas					
Le Bourguet	Bergerie Saint-Pierre	✓	✓	✓	✓	ENS du Département du Var
Le Bourguet	Font Fréyère	✓	✓			
Le Bourguet	Vallon du Villoret					
Peyroules	La Foux		✓			
Peyroules	Le Mousteiret	✓	✓			Animation de mesures agro environnementales (PNRV) qui n'a pas abouti. Projet de retenue collinaire évité.
Peyroules	Plan de l'Arbre	✓	✓			Proposition du Département des AHP pour inscription au titre des ENS mais non retenue par la commune
Puimoisson	Marais de Puimoisson		✓			
Soleilhas	Vauplane	✓	✓	✓		Un projet de retenue collinaire évité
Thorame Basse	Lac des Sagnes	✓	✓	✓		Gestion par le CEN PACA.
Valderoure	Les Grands prés	-	✓	-		
Valderoure	La Ferrière	-	✓	-		
Zones humides prioritaires du Groupe 2						
Allos	Le Laus	✓	✓	-	✓	PN Mercantour
Colmars-les-Alpes	Lac de l'Encombrette -aval	✓	✓	-	✓	PN Mercantour
La Palud-sur-Verdon	Saint-Maurin	✓	✓	✓	✓	RNR Co gestion CEN/PNRV/Commune
Seillans	Plan de Luby	✓	✓	✓	✓	CEN PACA/Autorité militaire (élaboration plan de gestion)
Thorame Basse	Chateaugarnier	✓	✓	✓	✓	CEN PACA/Commune : conventions de gestion, animation foncière (SAFER)
Zones humides prioritaires du Groupe 3						
Allos	Prés de Madame de France	✓	✓	-	✓	PN Mercantour
Allos	Pré de la Sagne	✓	✓	-		PN Mercantour
Allos	Ravin de la Source	✓	✓	-		PN Mercantour
Allos	Méouille -amont	✓	✓	-		PN Mercantour
Allos	Méouille -aval	✓	✓	-		PN Mercantour

Allos	Col d'Allos	✓	✓	-	✓	PN Mercantour
Allos	Champ Richard	✓	✓	-		PN Mercantour
Andon	Baligoven	-	-	-		
Bargème	Colle Gardanne					
Brenon	Vallon du Touron -aval					
Chateauvieux	Chapelle Saint-Pierre	✓	✓			
Comps-sur-Artuby	Les Avals	✓				
La Martre	Vallon du Touron -amont					
La Martre	La Cheylane					
La Palud-sur-Verdon	Les Paluds	✓	✓			Animation Natura 2000 PNRV
La Palud-sur-Verdon	Male font					
La Roque Esclapon	Le Clos du Plan d'Aups					
Lambruisse	Les Rouviers					
Le Bourguet	Valcros -1	✓	✓			Démarche SylvaMed avec le CRPF
Riez	Bords du Colostre-Pontfrac		✓			
Rougon	Praoux	✓	✓	✓		Mesures agro environnementales (démarche Natura 2000 PNRV)
Roumoules	Ravin d'Aigues Bonnes		✓			
Saint-André les Alpes	Queue du lac de Castillon	✓	✓	✓	✓	ENS du Département des AHP, plan de gestion et sentier d'interprétation (CCAPV/commune avec appui PNRV)
Saint-Jurs	Bouges	✓	✓	✓	✓	Contrat Natura 2000 (PNRV-ONF).
Séranon	Notre Dame de Grattemoine	-	-	-		
Thorame Haute	Lac des Sagnes -versant	✓	✓	✓		
Trigance	Saint-Maimes	✓	✓			Mesures agro environnementales mais pas de cahier des charges spécifiques aux prairies humides. Suivi PNRV-CBNMed
Trigance	Moulin de Soleils	✓	✓			Expertise PNRV
Vérignon	Vérignon					
Villars-Colmars	Cabane de Sangraure -bas	-	-	-	-	

« - » : indéterminé

ANNEXE 8. Evaluation des engagements de la Région

Les engagements sont classés selon les axes de la Charte et par type d'action. Les types d'actions ont été déterminés après analyse des verbes utilisés pour décrire les engagements (ex : réaliser, participer, informer).

Axe de la Charte	Engagements de la région inscrits dans la Charte	Exemple d'indicateur	Toujours	Souvent	Un peu	Jamais	NSP	Exemples d'action et commentaires
Biodiversité								
A	La Région s'engage à accompagner en priorité les demandes de classement en Réserve Naturelle Régionale sur le territoire du Parc, en particulier pour les espaces d'intérêt écologique majeur identifiés au plan de Parc							Dans le cas de la création de la réserve de St Maurin (dont le Parc a été à l'initiative) et du suivi de sa gestion ultérieure, l'implication de la Région a toujours été forte aux côtés du Parc, de la Commune de La Palud et du CEN PACA. Concernant un projet de RNR sur la commune de La Verdière, la Région a été sollicitée par le CEN pour en étudier la faisabilité. Le Parc s'est rapproché du CEN et de la Région pour étudier un périmètre plus étendu. Ce travail pourra être relancé en 2021.
A	La Région contribue à la mise en place de projets de gestion d'espèces et de restauration d'habitats par leur apport aux niveaux technique, foncier, le cas échéant réglementaire (Réserves Naturelles Régionales) et financier.							Sur ce sujet les apports régionaux ont eu lieu à 2 occasions au niveau règlementaire (RNR), rarement sur les points purement techniques (sauf pour les comités de pilotages des RNR) ou sur la dimension « foncier » (aucune action recensée), mais très fréquemment en termes de soutien institutionnel et financier sur les opérations d'amélioration des connaissances sur les espèces (inventaires : Chevêche d'Athéna, Apron, Ecrevisses à pattes blanches) ou les habitats (actions restauration zones humides, continuités écologiques, etc.). Ils ont été plus rares sur la gestion d'espèce (vautour fauve via la LPO, chiroptères avec le GCP) ou d'habitats (RNR, via le CEN).
Eau								
A	La Région apporte son appui technique et méthodologique pour la définition et la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Verdon (69 communes)							Les relations entre le Parc et le service eau et milieux aquatiques du conseil régional ont toujours été très fortes et chacun participe aux instances techniques ou de gouvernance de l'autre (Parc/SOURSE) (Région /CLE/Commission eau) ce qui aide à mettre en cohérence les stratégies respectives et à tirer les ambitions vers le haut. La Région au côté de l'Agence de l'eau a soutenu largement financièrement également les actions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (schémas, plan d'entretien, actions d'investissement dans les équipements pour assurer la qualité de l'eau…). En revanche, elle ne soutient plus depuis de nombreuses années l'ingénierie nécessaire (les emplois) au Parc pour mettre en place cette politique (avec la prise de compétence GEMAPI en 2020, cette situation va persister).
A	La Région participe à l'élaboration du SAGE au sein de la CLE et des commissions de travail : définition des orientations, des prescriptions et des mesures du SAGE.	Participation aux réunions, groupes de travail, …						Toujours ou presque : la Région a suivi toutes les étapes d'élaboration du SAGE, en revanche sur la question de la structuration de la compétence GEMAPI et du suivi des actions du contrat de rivière qui s'y raccrochent, aujourd'hui la Région ne souhaite plus suivre les actions ni techniquement ni financièrement
Patrimoine, paysage, culture								
A	La Région informe le Parc de tout projet d'étude scientifique sur le patrimoine naturel qu'elle initie ou soutient sur le territoire du Parc	Etudes, inventaires, diagnostics réalisés par les départements sur le territoire du Parc et dont le Parc a été informé						Rarement (à part sur les RNR et récemment en lien avec le changement climatique avec le GREC). Il y a peu d'exemples récents ou anciens de ce type de communication en direction du Parc, sauf par le biais des acteurs régionaux financés par la Région (ARPE, GREC). Le Parc est informé des résultats des actions financées par la Région à différents acteurs régionaux de la biodiversité quand ils sont intégrés aux bases de données régionales SILENE Faune ou SILENE Flore gérées par la DREAL ou reversés dans les données partagées par le CRIGE PACA. Pas d'information sur les questions de paysage et de foncier.

B	La Région soutient l'approche territoriale du développement culturel, en apportant son concours aux actions de sensibilisation et de diffusion culturelle sur le territoire du Parc dans le cadre de leur politique							La Région a soutenu plusieurs projets de développement culturel et de mise en réseau des acteurs culturels du territoire menés par le Parc (projet culturel sur l'eau, Inventoire du Verdon, portail internet de l'offre culturelle La Mescla…) et a soutenu les projets d'action culturelle annuelle et l'ingénierie de deux grands acteurs structurants du territoire du Parc (Art et Culture Fabri de Peyresc, Le plancher des chèvres) sur toute la mise en place de la Charte.
B	La Région associe le Parc à la préparation et à la programmation des actions qu'elle entend mener sur le patrimoine (inventaire général et opérations de recensement, actions de protection…)							A partir de 2009, avec le lancement d'un inventaire du patrimoine bâti lié à l'eau et de la structuration d'une base de données inventaires des patrimoines bâtis pour valoriser l'ensemble des données disponibles au Parc, les relations se sont intensifiées, entre le Service Patrimoine, Traditions et Inventaire (SPATI)et le Parc, en particulier à l'occasion de l'intégration de ces données dans la base de données GERTRUDE. Les occasions de travail en commun se sont également développées avec le lancement des premiers appels à projets régionaux sur le patrimoine bâti, pour les actions de restauration sur lesquelles la Région est sollicitée par les communes et interpelle le Parc (quand elle ne connait pas le site) et lui demande de participer aux comités techniques pour la sélection des projets. Ce travail a permis de sensibiliser les maires aux techniques et matériaux traditionnels dans leurs projets de restauration, mais aussi de mener de nombreuses actions de valorisation culturelle et touristique de ces sites. Un rapprochement global avec le SPATI a permis de mener plusieurs actions à l'échelle du Parc, de les faire financer par la Région en complément des financements européens (inventaire, restauration, chantiers de sensibilisation) et d'informer également le Parc des actions d'inventaires complets menés sur les territoires des EPCI (Pays A3V, CC Provence verte). Il y a donc eu de forts échanges sur ce sujet sur toute la durée de la 2ème Charte du Parc
Urbanisme et aménagement								
D	La Région soutient par l'intermédiaire de l'EPF Régional les efforts des communes du Parc pour la maîtrise du foncier dans le cadre de projets de création de logements locatifs aidés.							Pas de communication de l'EPFR ou de la Région sur leurs interventions foncières sur le territoire ou sur les communes sur les opérations soutenues ou à enjeux.
D	La Région explore avec le Parc les moyens d'expérimentation de transports collectifs adaptés aux réalités du territoire, notamment pour l'accès aux sites naturels les plus fréquentés	Mise en place de transports collectifs pour l'accès aux sites naturels les plus fréquentés						Au-delà des premiers projets d'expérimentations de navettes touristiques Moustiers/lac Ste Croix, un gros travail a été fait par le Parc et soutenu par la Région depuis 2016 sur le schéma de mobilité du Parc. Présenté à la Région, il a permis de déboucher sur un travail fructueux avec le service des transports qui va mener une expérimentation d'augmentation des cadencements et de la desserte par la LER 29 des sites naturels des gorges du Verdon pour faciliter leur accessibilité en saison et intersaison touristique (Ligne Marseille-Riez-Castellane et Castellane-St André les Alpes). Il a aussi permis de préfigurer des projets à venir sur les expérimentations de navettes sur la route des crêtes.
D	La Région sollicite l'avis du Parc sur les projets d'aménagement, de construction et de réhabilitation qu'elle conduit sur le territoire du Parc.	Avis rendus par le parc						Compte tenu du nombre très faibles d'équipements régionaux présents sur le territoire du Parc (pas de lycée…), le Parc a de fait été rarement sollicité pour avis sur des projets d'aménagements/réhabilitation/construction portés par la région. Le seul sujet évoqué avec la Région a été l'aérodrome de Vinon. Le Parc est invité au COPIL qui suit la gestion des terrains, des activités et de leurs impacts sur les milieux et les espèces. Il n'y a pas eu d'interpellation, ni sur les chemins de fer de Provence, ni sur le programme d'aménagement des gares (traité avec le Pays A3V et la CCAPV).
Energie								
C	La Région veille à la valeur d'exemplarité des équipements publics relevant de ses compétences, du point de vue de l'utilisation des énergies renouvelables et notamment de la valorisation du bois énergie.							Il n'y a pas d'équipement relevant des compétences de la Région sur le territoire (hormis l'aéroport de Vinon et les chemins de fer de Provence).
C	La Région sensibilise les communes et les structures intercommunales à la mise en œuvre d'opération en faveur d'économie d'énergies, aux démarches HQE et à l'utilisation des énergies renouvelable	Actions de sensibilisation, mise en œuvre d'opérations						Ce fut le cas en direct et beaucoup par l'intermédiaire du Parc, grâce au soutien régional de la démarche de sensibilisation aux économies d'énergie, de réhabilitation économes en énergie au travers du Plan Régional pour l'Emploi (soutien 3 ans au financement d'un chargé de projet) qui a permis de lancer la démarche avec les intercommunalités et les communes, jusqu'à lancer les programmes AGIR (appui de la labellisation de sept collectivités lauréates AGIR), De nombreuses autres démarches ont été menées par le Parc : démarches ECO2 pour les entreprises, labellisation nationale et obtention des crédits TEPCV pour le territoire du parc et de la CCAPV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) et mise en place d'un programme territorial ambitieux de récupération des Certificats d'économie en énergie (CEE) pour les projets de réhabilitation de bâtiments publics : plus d'une trentaine de projets des collectivités ont été montés et financés (amélioration éclairages, isolation des bâtiments publics, chauffage avec des énergie renouvelables…).

C	La Région associe le Parc à leur réflexion en matière d'utilisation de la ressource en bois.							L'association du Parc a été non systématique mais ciblée sur ce sujet. Il y a eu des actions menées avec les intercommunalités porteuses de Charte forestière de territoire (et financés concernant l'Artuby) ; des actions régionales avec le label BDM (bâtiment durable Méditerranéen) promus par la Région. La Région a sollicité le Parc sur les questions de labellisation bois des Alpes, sans que celui-ci ne s'y associe. Par exemple, dans le cas du projet de la ferme pédagogique du domaine de Valx aucun fournisseur labellisé ne proposait de bois transformé normé répondant aux exigences règlementaires du projet. Globalement le label bois des Alpes a eu peu de succès sur le territoire du Parc, y compris auprès des intercommunalités animant des Chartes forestières. Lors du contentieux sur la centrale de Gardanne, à la demande de la Région, le protocole d'accord UNIPER-région-PNRV-PNRL a été mis en place. A ce jour, il n'a pas encore donné de résultats concrets.
Education, sensibilisation								
A	La Région associe le Parc à ses démarches de sensibilisation, soutient les actions de transmission des connaissances et des savoir-faire dans le cadre de ses politiques (culture, environnement, éducation).							C'est un des sujets sur lesquels la Région est la plus engagée aux côtés du Parc, de manière historique et importante au niveau budgétaire, par le financement du programme pédagogique annuel et des actions interparcs régionales. Depuis sa création, le Parc est soutenu sur son programme d'action pédagogique annuel en direction du grand public, des scolaires (primaires, collèges, lycées), des acteurs du territoire et des visiteurs (écogardes, transmission des savoir-faire, inventaires participatifs, etc.). Néanmoins, depuis 2016 deux évolutions notables sont à souligner : le soutien régional a fortement baissé (la subvention annuelle passant de 200 000 € à 50 000 €) et il a été demandé au Parc de réorienter son action vers les lycéens. Un bémol dans la transmission d'information est à noter sur les projets portés par des acteurs régionaux agissant parfois sur des zones à cheval sur le territoire du Parc sans que celui-ci soit informé ou que leurs projets soient forcements coordonnés par la Région avec les actions portées par le Parc. Via le Réseau Régional de l'Education à l'Environnement et le service EDD régional, le Parc a été informé des grands dispositifs régionaux et associé à leurs évolutions. Un gros travail de concertation a lieu sur les questions éducatives dans le cadre du groupe de travail Interparcs PACA et le service EDD régional/Parc. Dans la même optique, chaque année des chantiers participatifs de restauration du petit patrimoine sont organisés pour travailler à la sensibilisation et la transmission des connaissances sur les matériaux et techniques traditionnelles du bâti dans le Verdon. Le service SPATI a fait partie à un moment du comité technique et la Région a cofinancé ces actions via le programme LEADER.
Gestion d'information								
A	La Région veille à ce que le Parc soit associé au suivi et destinataire des résultats des études scientifiques sur le patrimoine naturel	Réalisation d'études scientifiques sur le patrimoine naturel Transmission des résultats au Parc Implication du Parc dans les suivis						Cela s'est fait uniquement avec les RNR (CEN-GCP). Il n'y a pas d'exemple récent ou ancien de ce type de communication globale ou organisée en direction du Parc des résultats des actions réalisées par la Région ou financées à d'autres acteurs que le Parc sur son territoire. Le Parc récupère les résultats des actions financées par la Région à différents acteurs régionaux de la biodiversité quand ils sont intégrés aux bases de données régionales SILENE Faune ou SILENE Flore gérées par la DREAL ou reversés dans les données partagées par le CRIGE PACA.
A	La Région informe le Parc des études, inventaires, diagnostics dont elle dispose ou qu'elle est en mesure de conduire sur le territoire du Parc, dans le cadre de leurs politiques (culture, environnement, éducation)							Le Parc a été informé à quelques reprises, notamment à propos des inventaires réalisés sur les territoires des pays A3V et CCPV, et il y a eu des échanges avec le SPATI ou le service éducation à l'environnement.
A	La Région met à la disposition du Parc les inventaires et les études réalisées à leur instigation ou avec leurs concours, qui concernent tout ou partie du territoire du Parc	Transmission des résultats d'études et inventaires au Parc						Le Parc a pu bénéficier des résultats de quelques inventaires (RNR) ou études produites par la région en direct ou essentiellement via le CRIGE, ou encore récemment via les partenariats avec des universités ou les agences d'urbanisme dans le cadre de la révision de la Charte. La transmission d'inventaires et d'études faites par la Région ou financées à d'autres acteurs ne se fait cependant pas automatiquement dans le sens Région-Parc. A noter que le service SPATI a réalisé des inventaires du patrimoine culturel sur plusieurs communes du Parc (Pays A3V, Provence verte) qui sont désormais accessibles au Parc via la base de données nationale GERTRUDE. Le Parc n'a eu que peu de communication des données détaillées concernant son territoire qui ont pu être recueillies lors des démarches globales de planification de l'aménagement du territoire portées par la région à des échelles supérieures (ex : SRADDET) et qui pourraient enrichir ses bases de données. En revanche, quand le Parc a souhaité porter des études pour améliorer la connaissance de son territoire, elles ont toujours été financées par la Région (comme la réalisation à deux reprises d'un portrait de territoire dans le cadre du partenariat avec l'INSEE).

D	La Région informe le Parc des programmes et des projets de coopération pour lesquels elle est sollicitée en matière de développement durable et de projets d'espaces protégés.							Au cours de cette Charte la Région a interpellé le Parc deux fois sur les projets de coopération décentralisée de gestion ou de créations d'aires protégées sur lesquelles elle était sollicitée (Brésil-gestion coordonnée d'aires protégées, Liban-Sud – création d'un PNR…) et lui a demandé de s'y investir (ce qui a été fait en particulier depuis près des 10 ans au Liban Sud). Elle l'a aussi sollicité pour participer à des projets de coopération lancées sur des démarches régionales de méthodologie sur certaines thématiques (Italie/Espagne-Portugal – projet techniques de restauration des terrains incendies) ou accompagné et financé pour le montage de projets de coopération européenne (ALCOTRA-ETTRA avec l'Italie, projet transhumances avec l'Italie)
D	La Région définit avec le Parc des protocoles d'accord pour la mise à disposition des données relatives au territoire du Parc réunies à l'occasion d'études ou collectées par ses services							(Cf. ci-dessus). Il y a peu d'exemples identifiés sur ce sujet, à l'exception des échanges de données opérés dans le cadre du CRIGE, des inventaires sur les réserves naturelles régionales et des données récoltées par les agences d'urbanisme dans le cadre du diagnostic pré-Charte.
Gouvernance, police, défense								
D	La Région incite au travers de son dispositif « soutien Régional à l'intercommunalité » l'organisation intercommunale sur le territoire du Parc							Les interventions régionales sur l'aide à la structuration intercommunale ne sont jamais passées par le Parc, qui n'y a pas été associé ou n'en a pas été informé. Depuis la loi NOTRe, c'est l'Etat qui a repris la main sur ce sujet (SDCI).
D	La Région veille à la cohérence des différentes politiques territoriales, notamment au travers des procédures contractuelles							Globalement, la Région veille à cette cohérence au travers des politiques contractuelles et des schémas régionaux. Les Parcs ont été associés à la construction du SRADDET par exemple (prise en compte de leur existence, Charte et territoire), ainsi qu'à différents schémas régionaux thématiques mais leur déclinaison sur les territoires n'est pas assez fine et des questions de cohérence apparaissent entre enjeux régionaux et locaux. Certains outils contractuels traduisant ces politiques publiques sur la première moitié de la Charte ont été multipartenaires et conventionnés entre Départements, Région et Etat (contrats de rivières, convention d'objectifs – 2008/2014, contrats de Parc, LEADER) et ont plutôt bien fonctionné car ils comprenaient un engagement des partenaires (moral et financier) ainsi que des outils de gouvernance permettant d'assurer cette mise en cohérence locale. Mais depuis 2014, on identifie une tendance majoritaire au développement de dispositifs contractuels bilatéraux et parfois thématiques (CRET pour la Région depuis 2016, contrats de solidarité départementale, pôle d'excellence pour l'Etat) qui font peser un risque d'incohérence voire de contradiction entre les politiques publiques des différentes échelles géographiques ou les thématiques. Une vraie question de prise en compte dans ces dispositifs d'une analyse transversale des enjeux des territoires apparait. Bien que le Service Parcs de la Région ait beaucoup aidé au rapprochement progressif des différents services compétents sur les missions confiées aux parcs, la Charte a été peu été prise en compte dans la mise en place des dispositifs territoriaux initiés par les différents services de la région dans la première moitié de la Charte (contrats de pays, PAS…). Cette situation a évolué dans la deuxième moitié de la Charte avec les Contrats régionaux d'équilibre territorial : les Parcs ont participé à la première génération (jusqu'à en écrire certains ou apporter leur contribution sur tous ceux concernant son territoire) mais sans pouvoir en être signataires et n'ont pas pu participer à la construction ni cosigner les avenants 2018-2020 Le Parc souhaite qu'avec son approbation le SRADDET constitue une des pistes pour faire évoluer à l'avenir cette tendance liée à la raréfaction des fonds publics et à l'évolution de l'exercice des compétences des différents niveaux de collectivités, ainsi qu'à la disparition de la clause de compétence générale (Départements, Région, etc.).